

République et canton de Genève

# Rapport sur les comptes 2015

Tome

2

- Compte de fonctionnement  
par politique publique et par programme



REPUBLIQUE  
ET CANTON  
DE GENEVE

POST TENEBRAS LUX



# Rapport sur les comptes 2015

## Tome 2

Le Rapport sur les comptes 2015 de l'Etat de Genève est constitué de 5 tomes.

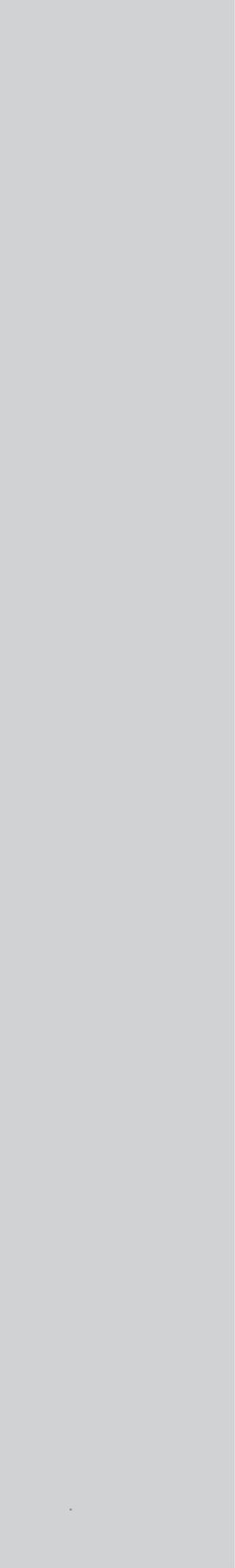
Le **tome 1** contient les états financiers individuels (établis selon les normes IPSAS à l'exception des dérogations décidées par le Conseil d'Etat qui sont mentionnées dans le Règlement sur l'établissement des états financiers [REEF - D 1 05 15]), le rapport de l'organe de révision, ainsi que l'exposé des motifs du Conseil d'Etat.

Le **tome 2** contient le détail du compte de fonctionnement par politique publique et par programme, ainsi que d'autres informations nécessaires pour rendre compte de l'utilisation du budget de fonctionnement approuvé par le Grand Conseil.

Le **tome 3** contient le détail du compte d'investissement par politique publique, ainsi que d'autres informations nécessaires pour rendre compte de l'utilisation du budget d'investissement approuvé par le Grand Conseil.

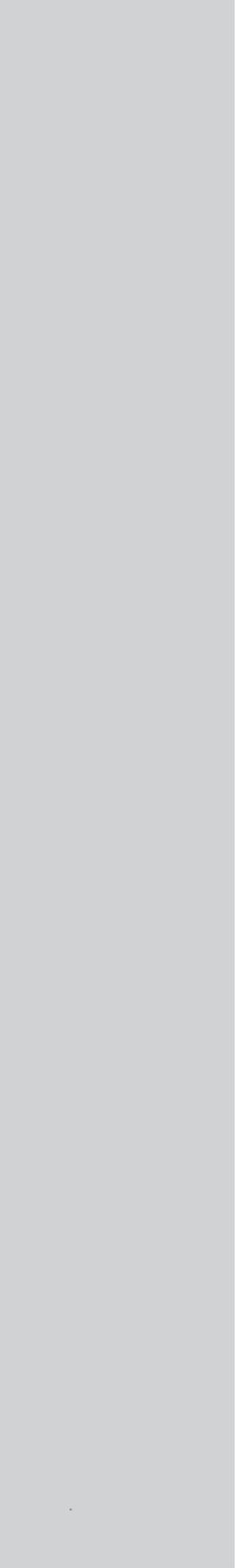
Le **tome 4** contient les états financiers consolidés (établis selon les normes IPSAS à l'exception des dérogations décidées par le Conseil d'Etat qui sont mentionnées dans le Règlement sur l'établissement des états financiers [REEF - D 1 05 15]), le rapport de l'organe de révision, ainsi que l'exposé des motifs du Conseil d'Etat.

Le **tome 5**, qui constitue une **annexe** au rapport sur les comptes 2015, contient le Bilan social de l'Etat de Genève, soit des données statistiques et des informations décrivant le personnel de l'administration.

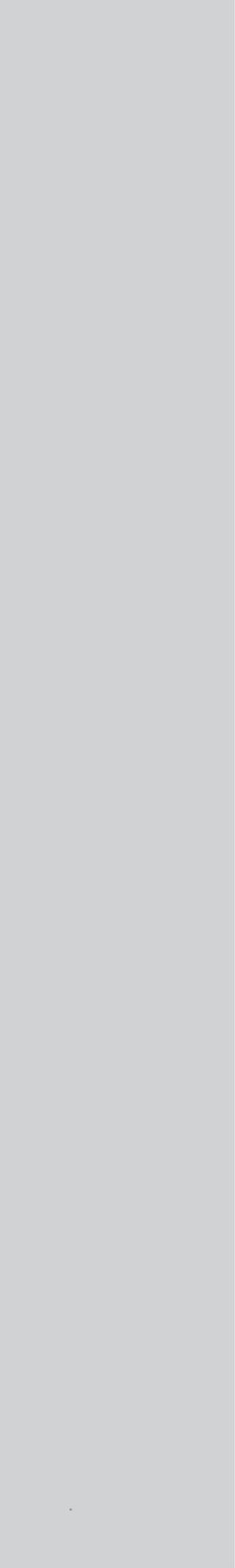


## Sommaire

1. Introduction à la lecture du document	5
<hr/>	
2. Compte de fonctionnement par politique publique et par programme	13
<hr/>	
Synthèse des priorités par politique publique département responsable, budget (CHF), postes (ETP), descriptif du programme, liste des prestations, projets prioritaires et justification des écarts, objectifs et indicateurs par programme	
3. Compte de fonctionnement en francs par politique publique et programme	343
<hr/>	
<b>Annexes :</b>	
<hr/>	
Liste des programmes par département	407
<hr/>	
Comparaison et classification par nature à 4 positions et par politique publique	411
<hr/>	
Effectifs par politique publique	423
<hr/>	
Subventions accordées	427
<hr/>	
Crédits supplémentaires	455
<hr/>	
Liste annexe des provisions par programme et nature à 2 positions	471
<hr/>	



# 1. Introduction à la lecture du document



## Introduction à la lecture du document

Les comptes 2015 se répartissent en 59 programmes regroupés en 17 politiques publiques identifiées par des lettres de A à Q.

### Détail des fiches des programmes :

Chaque fiche de programme contient les éléments suivants :

- ▶ 1. Le nom du programme et le département responsable
- ▶ 2. Les revenus et charges du programme
- ▶ 3. Les postes
- ▶ 4. Le descriptif du programme
- ▶ 5. La liste des prestations
- ▶ 6. Les projets prioritaires et justification des écarts
- ▶ 7. Les objectifs et indicateurs

#### 1. Nom du programme et département responsable

En principe, un programme n'a qu'un seul département responsable, même si un ou d'autres départements contribuent pour quelques prestations ou activités. Ce principe comporte deux exceptions : le programme P01 « États-majors départementaux » dont la responsabilité incombe au Conseil d'État et le programme O04 « Surveillance de l'État » qui est voté au niveau des prestations, vu la nature des entités impliquées (Cour des comptes, Service d'audit interne, etc.).

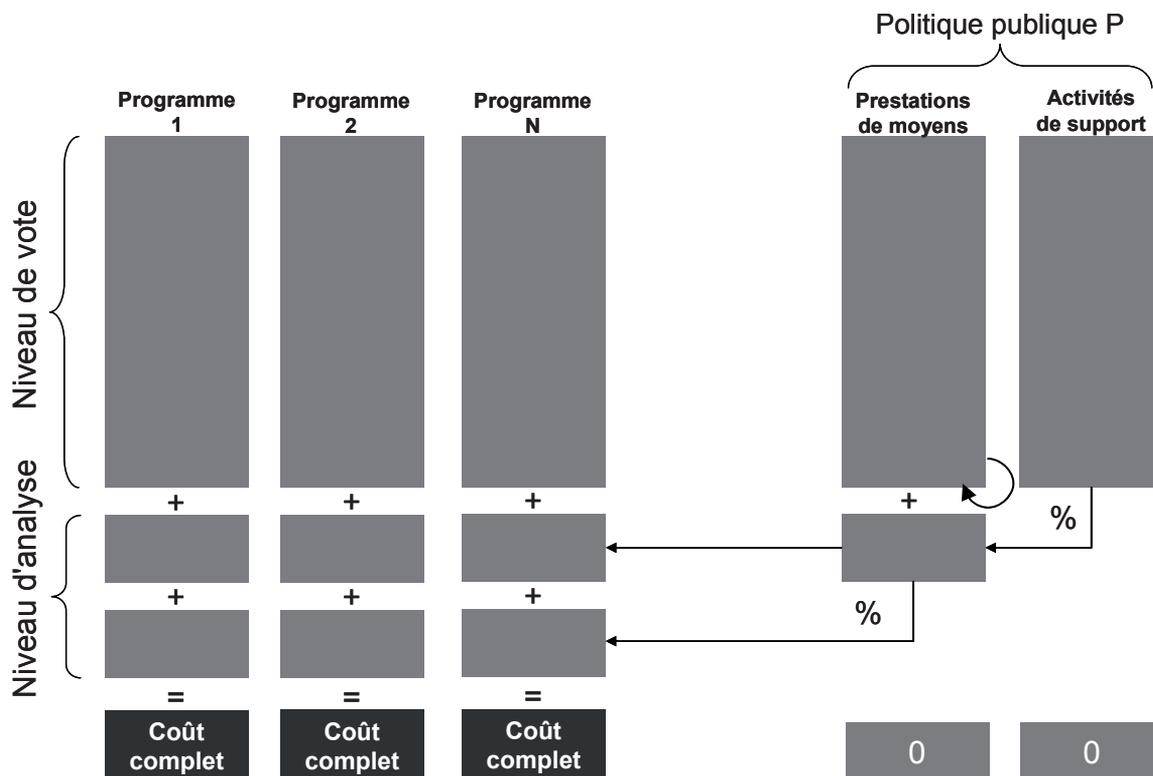
#### 2. Revenus et charges du programme

Les revenus et charges du programme sont présentés par nature comptable à deux positions (30 "Charges de personnel", 31 "Charges de biens et services et autres charges d'exploitation", etc.)

Ce tableau comporte deux niveaux :

- Au premier niveau, les revenus et charges directement imputables au programme et dont la responsabilité incombe en principe directement au département mentionné sur la fiche. Ce premier niveau aboutit au résultat « direct » du programme. C'est ce niveau qui fait l'objet du vote formel du parlement.
- Au deuxième niveau, les activités de support et les prestations de moyens qui, additionnées au résultat « direct », permettent d'établir le coût complet du programme. Ce deuxième niveau est présenté en italique à titre informatif et n'est pas soumis formellement au vote du parlement. En effet, les activités de support et prestations de moyens font déjà l'objet d'un vote pour elles-mêmes (il s'agit des programmes de la politique P "États-majors, activités de support et prestations de moyens").

Ci-dessous le schéma du calcul du coût complet



Les activités de support, soit le programme P01, correspondent à la fonction d'état-major des secrétariats généraux des 7 départements et au contrôle interne départemental. Les activités de support d'un département ne sont allouées qu'aux prestations de ce département selon une clé de répartition basée sur les charges de personnel.

Les prestations de moyens correspondent au développement et à la gestion des systèmes informatiques transversaux (DGSi) et verticaux (unités départementales), soit le programme P05, à la mise à disposition de locaux (Office des bâtiments et unités départementales de logistiques), soit le programme P04, aux ressources humaines transversales (OPE) et verticales (services RH des départements), soit le programme P02, aux finances transversales (DGFE) et verticales (services financiers départementaux), soit le programme P03. Elles sont réparties selon des clés de répartition prédéfinies sur les prestations de l'ensemble de l'Etat en fonction de leur « consommation ».

Aux comptes 2015, le coût complet d'un poste informatique administratif se monte à environ 10'100 F et celui du poste informatique pédagogique à 750 F. Rappelons que le coût complet d'un poste informatique comprend l'ensemble des charges liées aux systèmes d'information de l'Etat (personnel, matériel, logiciel, infrastructure réseau, etc.)

S'agissant des charges liées à l'utilisation des bâtiments, la méthode a été affinée par rapport au budget 2015. Les amortissements sont maintenant alloués aux programmes de manière plus précise, soit en supprimant la logique du coût moyen par m<sup>2</sup> pour les locaux non administratifs. Ainsi, conformément à la demande du SAI, les amortissements sont attribués directement sur les entités suivantes :

- Les bâtiments scolaires, y compris l'Université et les HES
- Les bâtiments de la police
- Les lieux de détention
- L'arsenal et les bâtiments de protection civile
- Les bâtiments des HUG

De plus, les dépenses générales (qui comprennent les dépenses d'entretien, les fluides, etc.) sont attribuées à chaque bâtiment selon leur consommation. Les autres natures sont ventilées de manière proportionnelle.

Les ressources humaines (P02) et les finances (P03) se répartissent sur les autres programmes en fonction des charges de personnel.

Dans les prestations de moyen, sont aussi incluses celles qui sont fournies à des tiers externes à l'administration. Le coût complet d'un programme contient donc aussi les coûts de bâtiment, d'informatique, de RH ou d'infrastructure qui sont mis à disposition gratuitement à une entité tierce chargée de fournir des prestations à la population pour le compte de l'Etat (EMS, EPH, HUG, Université, TPG etc.) Il s'agit des subventions non monétaires qui étaient, jusqu'au comptes 2013, incluses dans le compte de fonctionnement.

Cette présentation à deux niveaux permet aussi de respecter l'article 5 Transparence des coûts de la nouvelle LGAF qui prévoit que « Le coût complet des programmes doit être évalué au moyen de la ventilation des charges indirectes ».

### **3. Les postes du programme**

Pour chaque programme figure le nombre de postes accordés en distinguant :

- Les ETP (équivalent temps plein) fixes : correspondent au personnel permanent (régulier) avec contrat à durée indéterminée (CDI). Il s'agit donc de fonctionnaires et d'employés.
- Les ETP auxiliaires : contrats à durée déterminée destinés à couvrir des remplacements ou une surcharge de travail temporaire.
- Les ETP agents spécialisés : engagements à durée déterminée, destinés à des profils de compétences particuliers afin d'œuvrer sur des projets.

Ces ETP proviennent de tous les CR concernés par le programme. Il est donc possible que plusieurs départements soient concernés.

Les ETP sont repris dans les récapitulatifs financiers par politique publique et par programme.

### **4. Le descriptif du programme**

Le descriptif du programme est généralement construit à partir de la mission qui est assignée au Conseil d'Etat et à l'administration cantonale dans une ou des lois de portée générale figurant au recueil systématique des lois genevoises. Le descriptif comprend aussi le nom de la principale unité administrative chargée de l'exécution du programme.

### **5. La liste des prestations**

Un programme est toujours une somme de prestations. La liste de celles-ci est indiquée sous ce point. La loi ne prévoyant pas que le vote du budget et des comptes se fasse au niveau des prestations, aucune donnée financière n'est indiquée par prestation, dans ce tome 2, à l'exception des services généraux (programme O04). Toutefois, l'information financière relative

aux prestations est communiquée à la commission des finances dans le cadre de son travail d'examen.

## **6. Les projets prioritaires et justification des écarts**

Ces textes traduisent la concrétisation des projets prioritaires qui sont détaillés dans le tome 1 du budget 2015. Les écarts peuvent être de quatre natures différentes : écart d'estimation, contrainte liée à une loi, dépassement de crédit, modification de clés de répartition d'une nature financière par programme entre le budget et les comptes. La justification des écarts détaille les principales variations financières et d'ETP en fonction des projets en cours, et explique les différences sur les objectifs et indicateurs en fonction de ces variations. Elle doit en outre contenir une description des principales variables influençant le programme concerné et expliquer les conséquences de leur évolution sur les budgets.

## **7. Les objectifs et indicateurs du programme**

Comme le prévoit la loi, le budget financier et les comptes sont accompagnés d'objectifs et d'indicateurs permettant d'évaluer la performance de l'administration. Pour rappel, la performance est jugée selon trois axes :

- Efficacité (rapport entre le résultat obtenu et l'objectif à atteindre - point de vue du citoyen).
- Efficience (rapport entre le résultat obtenu et les moyens engagés - point de vue du contribuable).
- Qualité (qualité de la prestation fournie par rapport à une norme prédéfinie ou optimisation d'un processus administratif - point de vue de l'utilisateur).

Ces trois axes correspondent aux trois types d'indicateurs indiqués dans le tableau. En principe, dans chaque programme, il doit y avoir un équilibre entre ces trois types.

Les objectifs doivent couvrir l'essentiel des activités du programme, ainsi que des enjeux budgétaires, et être en phase avec les objectifs du programme de législature du Conseil d'Etat. Dans le cas de programmes délégués à des tiers (subventionnés), les objectifs doivent également couvrir les prestations liées.

Le respect d'un objectif doit toujours être mesurable au moyen d'un ou de plusieurs indicateurs. Ceux-ci sont toujours une donnée chiffrée qui permet de montrer une amélioration, un statut quo ou une détérioration par rapport à une valeur cible qui doit se situer par rapport à une norme de départ. En principe, cette norme initiale a été fixée au cours des exercices antérieurs (comptes 2013 ou 2014, ou au budget 2015). Toutefois, il est possible qu'aucune donnée ne soit disponible pour des exercices antérieurs à 2015, s'il s'agit de nouveaux indicateurs.

De plus, le tableau des objectifs et des indicateurs est accompagné, si nécessaire et pour faciliter la compréhension, de commentaires.

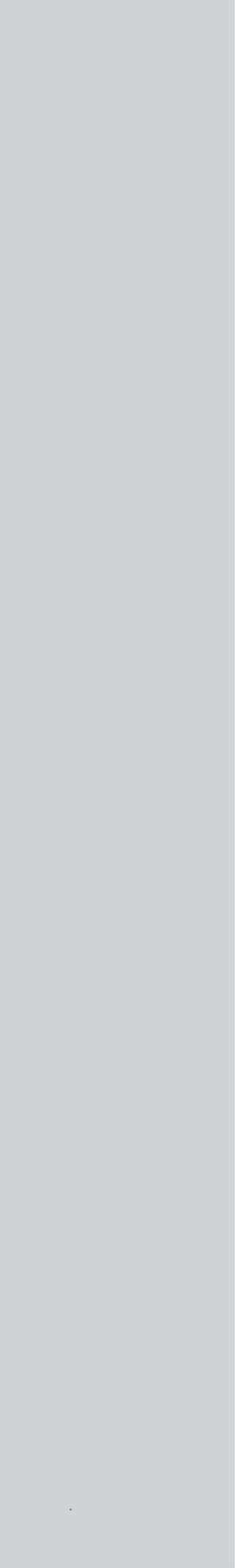
## **Annexes**

En annexe, figurent aussi les tableaux suivants permettant de mieux lire ces comptes par programme:

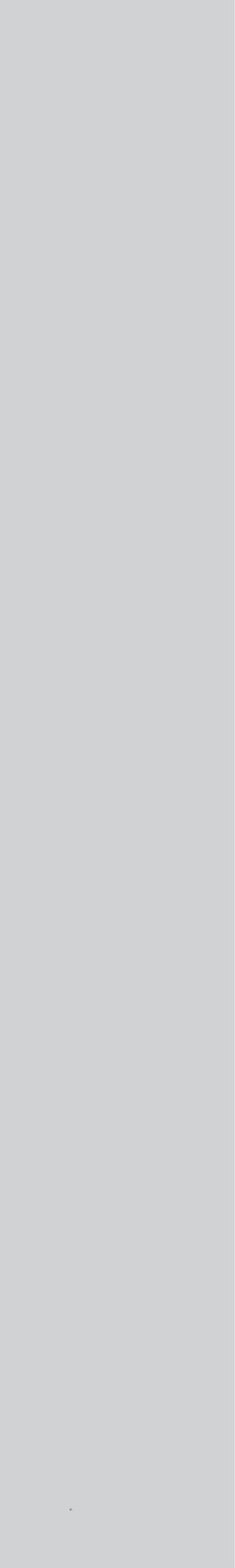
- La liste des programmes classés en fonction des départements responsables.
- Les tableaux détaillés des comptes 2015 comprenant la comparaison et la classification par nature à 4 positions et par politique publique.
- Le tableau des subventions détaillées (nature 363), ligne par ligne, classées par programme. Il contient aussi les "autres transferts" (nature 369099) dont la gestion est identique aux subventions. En effet, il s'agit principalement de montants directement versés à des personnes physiques ou morales dans le cadre de l'encouragement aux

énergies renouvelables, du bonus conjoncturel à l'énergie et de bonus LDTR. Pour chaque ligne, on trouve la référence à la loi de financement LIAF et au contrat de prestations si elle existe, ainsi que la date d'échéance, le type de subvention (indemnités, aides financières, allocations à des personnes physiques, non soumis), le département responsable et les montants pour les années 2014-2015.

- Le tableau des subventions non monétaires par programme, par entité et par genre. Ces coûts ne sont plus comptabilisés dans l'état de la performance financière mais figurent dans le coût complet des programmes. A noter que depuis 2014, la mise à disposition gratuite de capitaux de dotation et les prêts à intérêt nul ne sont plus imputés aux programmes, dès lors que les intérêts de la dette ne sont pas non plus ventilés sur les programmes. Ils ne figurent donc pas dans le tableau des subventions non monétaires, mais dans un tableau qui est publié dans le tome 1.
- Les tableaux relatifs aux crédits supplémentaires accordés par la commission des finances ou par le Conseil d'Etat en fonction des seuils prévus dans la LGAF, ainsi que les crédits supplémentaires non soumis ou non approuvés par la commission des finances.
- La liste des provisions est présentée par programme et par nature à 2 positions. Cette liste détaille tous les mouvements de provisions (dotations, utilisations et reprises de provisions) par programme. Chaque provision est justifiée de même que les différences significatives entre le budget et les comptes 2015.

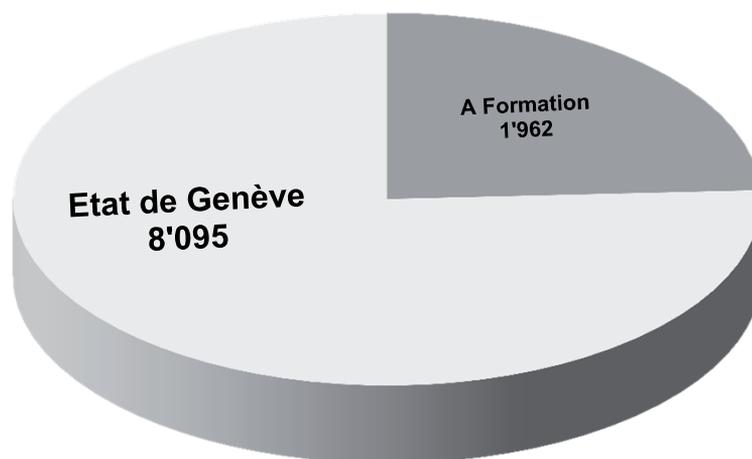


## 2. Compte de fonctionnement par politique publique et par programme

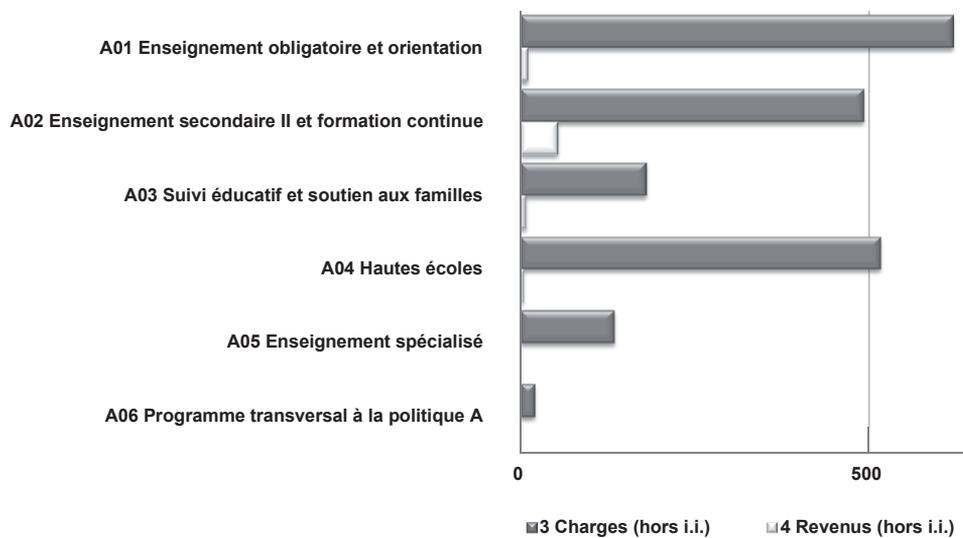


# A Formation

Charges en millions de francs



Charges et revenus en millions de francs par programme



## A Formation

### Synthèse des priorités

Dans le cadre de cette législature, le Conseil d'Etat s'est fixé comme objectif de développer l'école la plus inclusive possible de manière à répondre aux besoins différenciés des élèves, quels que soient leurs difficultés, leurs talents ou leur origine sociale. Afin de concrétiser cet objectif, la nouvelle loi sur l'instruction publique, adoptée par le Grand Conseil le 17 septembre 2015, intègre dans un chapitre spécifique les dispositions principales figurant dans la loi sur l'intégration des enfants et des jeunes à besoins éducatifs particuliers ou handicapés.

Un plan d'action pour l'école inclusive a été adopté par le Conseil d'Etat. Afin de favoriser le maintien des élèves présentant des difficultés importantes d'apprentissage ou des troubles du comportement dans l'enseignement régulier, trois projets-pilote impliquant des équipes professionnelles disciplinaires ont été déployés. Le plan d'action comprend également l'augmentation des postes de soutien (notamment pour l'apprentissage de la lecture) ainsi que le renforcement des ressources éducatives au primaire. Dans le cadre de la poursuite du processus engagé depuis plusieurs rentrées scolaires pour créer des structures d'enseignement spécialisé intégrées dans des bâtiments scolaires des cycles d'orientation, la rentrée 2015 a connu une augmentation du nombre de places dans ce type de structure avec l'ouverture de classes intégrées dans le collège de Budé et l'augmentation de la capacité d'accueil au collège de Cayla. La mise en œuvre progressive de l'école inclusive doit permettre d'accroître les départs d'élèves de l'enseignement spécialisé vers l'enseignement ordinaire et de réduire ceux de l'enseignement ordinaire vers l'enseignement spécialisé.

Dans le but de concrétiser l'obligation constitutionnelle de se former jusqu'à 18 ans, les dispositifs Cap-Formations et l'établissement Lullin sont en place pour lutter contre le décrochage scolaire et les ruptures de formation. De plus, dans la perspective d'augmenter le taux de certification des jeunes, le Conseil d'Etat a lancé en octobre 2015 un plan d'action pour l'apprentissage qui vise à valoriser et à développer l'ensemble de la formation professionnelle et en particulier l'apprentissage. Son objectif d'ici 2018: inciter de nouvelles entreprises à former ; encourager celles qui forment déjà à poursuivre leur effort ; introduire un quota de 4% d'apprentis dans le petit et le grand Etat ; renforcer l'information et l'orientation scolaire et professionnelle ; adapter l'organisation de certaines filières aux besoins de l'économie.

Le Conseil d'Etat a approuvé en mars 2015 une large réorganisation de la carte scolaire cantonale, qui implique des changements d'affectation pour certains établissements de l'enseignement secondaire. Cette réorganisation se fonde sur l'analyse détaillée de l'évolution des effectifs des différents niveaux d'enseignement. Afin de permettre l'organisation des prochaines rentrées scolaires dans de bonnes conditions, des mesures structurelles ont été prises : le cycle d'orientation de la Seymaz deviendra le collège de Candolle; ce dernier, libérant son bâtiment actuel à la rue d'Italie, accueillera l'école de culture générale Ella-Maillart; la mixité de filières sera introduite au collège Madame de Staël et à l'école de commerce Aimée-Stitelmann qui accueilleront tous deux des filières de l'école de culture générale.

Dans le domaine des hautes écoles, l'année 2015 a été consacrée à l'évaluation par une commission externe de la convention d'objectifs conclue entre l'Etat et l'Université pour la période 2012-2015 ainsi que par la mise en fonction des organes participatifs prévus dans la nouvelle loi sur la HES-SO Genève.

Un avant-projet de loi sur l'enfance et la jeunesse est en préparation et devrait améliorer la lisibilité des prestations dans ce domaine et renforcer le soutien à la parentalité, à l'enfance et à la jeunesse. Par ailleurs, les travaux se sont poursuivis, en collaboration avec les communes, en vue d'organiser l'accueil préscolaire. Enfin, depuis la rentrée 2015, un dispositif d'accueil à journée continue au cycle d'orientation est testé dans deux établissements et devrait permettre d'évaluer les besoins réels ainsi que la pertinence des activités proposées.

# A01 Enseignement obligatoire et orientation

## Département responsable : DIP

### COMPTE

	Compte 2015	Variations C15-B15		Budget 2015	Compte 2014
		en F	en %		
<b>CHARGES</b>	<b>619'725'091</b>	<b>-8'135'660</b>	<b>-1.3%</b>	<b>627'860'751</b>	<b>600'791'556</b>
30 Charges de personnel	603'811'902	-6'714'769	-1.1%	610'526'671	584'005'350
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	14'286'832	-1'998'073	-12.3%	16'284'905	15'274'516
33 Amortissements du patrimoine administratif	1'343'460	414'240	44.6%	929'220	1'311'263
36 Charges de transfert	275'274	155'469	129.8%	119'805	137'035
39 Imputations internes	7'622	7'472	4'981.3%	150	63'392
<b>REVENUS</b>	<b>10'642'858</b>	<b>1'035'559</b>	<b>10.8%</b>	<b>9'607'299</b>	<b>9'698'649</b>
42 Taxes	9'325'463	724'084	8.4%	8'601'379	7'495'406
43 Revenus divers	515'563	513'063	20'522.5%	2'500	1'441'292
44 Revenus financiers	-	-20	-100.0%	20	-
46 Revenus de transferts	801'832	-201'568	-20.1%	1'003'400	761'952
<b>RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)</b>	<b>-609'082'233</b>	<b>9'171'219</b>	<b>-1.5%</b>	<b>-618'253'452</b>	<b>-591'092'906</b>
<i>Coût d'état-major</i>	<i>-1'157'712</i>	<i>1'558'808</i>	<i>-57.4%</i>	<i>-2'716'520</i>	<i>-2'731'612</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-84'028'499</i>	<i>101'179</i>	<i>-0.1%</i>	<i>-84'129'678</i>	<i>-112'213'056</i>
<b>COÛT COMPLET</b>	<b>-694'268'444</b>	<b>10'831'206</b>	<b>-1.5%</b>	<b>-705'099'650</b>	<b>-706'037'574</b>

### POSTES

	Compte 2015	Variations C15-B15		Budget 2015	Compte 2014
		en ETP	en %		
<b>TOTAL POSTES</b>	<b>4'127.45</b>	<b>129.49</b>	<b>3.24%</b>	<b>3'997.96</b>	<b>4'094.04</b>
<i>ETP fixes</i>	<i>3'966.58</i>	<i>-13.63</i>	<i>-0.34%</i>	<i>3'980.21</i>	<i>3'939.63</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>160.86</i>	<i>143.11</i>	<i>806.25%</i>	<i>17.75</i>	<i>154.41</i>

## Descriptif du programme

Ce programme concerne l'enseignement obligatoire public et s'adresse à tous les élèves de 4 à 15 ans.

L'enseignement obligatoire a pour but de donner aux élèves le moyen d'acquérir et de développer les connaissances et les compétences fondamentales afin de poursuivre leur formation tout au long de leur vie et de trouver leur place dans la vie sociale, culturelle, civique et économique du pays.

L'enseignement obligatoire favorise chez les élèves le développement d'une personnalité autonome et responsable. L'éducation dispensée encourage l'acquisition de compétences sociales et le sens des responsabilités vis-à-vis d'autrui et de l'environnement. Il incite les élèves à devenir progressivement conscients de leur appartenance au monde, en éveillant chez eux le respect d'autrui, l'esprit de solidarité, de coopération et d'égalité entre hommes et femmes ainsi que l'attachement aux objectifs du développement durable.

Ce programme a également pour but de combattre l'échec scolaire et de corriger les inégalités de chance de réussite scolaire des élèves dès les premières années de l'école.

Ce programme est mis en œuvre par la direction générale de l'enseignement obligatoire.

# A01 Enseignement obligatoire et orientation (suite)

## Ce programme contient les prestations suivantes :

- A01.01 Enseignement du degré primaire (cycle 1 et 2)
- A01.02 Enseignement du degré secondaire 1
- A01.03 Pilotage opérationnel du programme A01

## Réalisations des projets prioritaires et justification des écarts 2015

### Réalisations des projets prioritaires

#### • Harmonisation scolaire – Plan d'études romand

En octobre, un rapport sur l'état de la mise en oeuvre de l'harmonisation de la scolarité obligatoire dans le canton de Genève (Harmo5) a été transmis au Grand Conseil et dresse un premier bilan des effets de l'harmonisation scolaire. L'introduction de nouveaux moyens d'enseignement romands (MER) conformes au plan d'études romand (PER) s'est poursuivie, avec la mise en oeuvre progressive du plan mathématiques et sciences de la nature et le suivi des moyens d'enseignement d'anglais. Des moyens didactiques et des démarches pédagogiques spécifiques sont également développés pour traiter des enjeux de société dans le domaine des sciences sociales et humaines. Le déploiement des MER se poursuivra jusqu'en 2020.

#### • Epreuves cantonales école primaire - évaluations communes cycle d'orientation

En marge de la réflexion intercantonale autour de la production d'outils standardisés d'évaluation, un travail a été conduit sur les évaluations communes à l'école primaire et au cycle d'orientation, visant à une simplification, une harmonisation et une meilleure performance de ces dispositifs.

#### • Ecole inclusive

Les actions en faveur de l'école inclusive se poursuivent dans le périmètre des ressources budgétaires disponibles. Afin de favoriser le maintien des élèves présentant des difficultés importantes d'apprentissage ou des troubles du comportement dans l'enseignement régulier, trois projets-pilotes impliquant des équipes professionnelles disciplinaires ont été déployés. Ces projets feront l'objet d'une évaluation. Le plan d'action pour l'école inclusive comprend également le renforcement et l'ouverture de structures inclusives au sein des établissements de l'enseignement obligatoire, l'augmentation des postes de soutien (notamment pour l'apprentissage de la lecture) ainsi que le renforcement des ressources éducatives au primaire.

Plusieurs groupes de travail ont été lancés sur les trois axes de l'école inclusive et une commission consultative transitoire, ouverte à tous les partenaires concernés, a commencé ses travaux à la rentrée. Le DIP a, de plus, organisé une journée d'échange ouverte aux collaborateurs et partenaires en novembre, qui a rencontré un franc succès et ouvert des pistes de proposition et de réflexion.

#### • Consolidation de l'enseignement primaire

Afin d'améliorer la qualité, l'efficacité et l'efficience du système, le nombre initial de 93 établissements scolaires primaires en 2008 a été ramené à 58 en 2015. Cette restructuration de la carte scolaire vise à optimiser la taille des établissements primaires et à accroître l'autonomie de gestion des structures organisationnelles.

#### • Mercredi matin

Grâce aux nouvelles ressources allouées dans le cadre de l'introduction du nouvel horaire scolaire, le soutien dédié aux élèves les plus fragiles du cycle élémentaire a été maintenu et renforcé. Un suivi de la mise en oeuvre de la modification du temps scolaire est réalisé et donnera lieu à un rapport début 2016, ainsi qu'à l'introduction d'éventuelles mesures correctrices à la rentrée scolaire 2016.

#### • Mise en oeuvre du nouveau cycle d'orientation

Dans la prolongation de l'audit de la Cour des comptes ainsi que d'une analyse interne réalisés en 2014, l'année 2015 a été consacrée à la stabilisation du fonctionnement du nouveau cycle d'orientation (nCO), avec notamment l'optimisation des regroupements, sections et profils.

# A01 Enseignement obligatoire et orientation (suite)

## Justification des écarts financiers

Libellé	Écart C 15 - B 15	Justification de l'écart
<b>30 Charges de personnel</b>	<b>- 6'714'769</b>	Ecart d'estimation Contrainte liée à une loi

Les traitements versés en 2015 ont été diminués des retenues pour les grèves de janvier, novembre et décembre 2015. Pour le programme A01, le montant total de ces retenues est de 2.4 millions.

En outre, la résorption (plus forte que budgétisée) des réserves de carrière des enseignants du cycle d'orientation (CO) a généré un écart de 2.7 millions provenant en grande partie de l'organisation de rentrée 2014 (déployant ses effets sur 8 mois en 2015) ainsi que des mouvements d'enseignant-e-s dont le solde positif diminue la réserve (départs, transferts vers l'enseignement secondaire II).

Par ailleurs, des économies ont été réalisées grâce aux postes vacants du PAT en 2015, et du personnel enseignant au cours de l'année scolaire 2014-2015, ce qui a un effet pendant 8 mois au cours de l'année civile 2015 (de janvier à août).

<b>31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation</b>	<b>- 1'998'073</b>	Ecart d'estimation
---	--------------------	--------------------

Le non-dépensé sur les charges de biens et services concerne pour plus de la moitié l'acquisition des nouveaux moyens d'enseignement romands pour l'enseignement primaire (-600'000 francs) et le cycle d'orientation (-700'000 francs). Il s'explique en partie par le recours plus systématique à la photocopie, ce qui se traduit également par une augmentation du coût de cette rubrique (+328'000 francs).

Le reste de l'économie provient d'une part d'un gain non récurrent lié au versement de la subvention pour les excursions scolaires au CO : le versement pour l'année scolaire 2014-2015 a été intégralement effectué sur l'année civile 2014. Le versement 2015 ne couvre donc que les 4 mois restant de l'année (septembre à décembre 2015), au lieu de 12 mois au budget (-350'000 francs). En 2016 les versements se feront à nouveau par année civile en lien avec le budget.

D'autre part, l'utilisation parcimonieuse des prestataires externes se traduit par une économie de plus de 500'000 francs.

<b>33 Amortissements du patrimoine administratif</b>	<b>+ 414'240</b>	Ecart d'estimation
--	------------------	--------------------

La charge d'amortissement des immobilisations corporelles est supérieure au montant prévu au budget.

<b>36 Charges de transfert</b>	<b>+ 155'469</b>	Ecart d'estimation Contrainte liée à une loi
--------------------------------	------------------	---

<i>Ecolages hors canton</i>	<i>+ 155'469</i>	<i>Ecart d'estimation Contrainte liée à une loi</i>
-----------------------------	------------------	---

Les écolages des élèves scolarisés dans les autres cantons sont difficiles à projeter. En effet, ils dépendent d'une part des élèves retenus dans le dispositif Sport-Arts-Etudes, mais aussi des placements sociaux décidés par les autorités de placement. Ces données ne sont que très partiellement disponibles lors de l'élaboration des budgets.

## A01 Enseignement obligatoire et orientation (suite)

**42 Taxes** + 724'084 Ecart d'estimation

Les revenus provenant des dédommagements de tiers (remboursements des assurances maternité, accident, invalidité, militaire, etc.) ont été plus importants que prévu au budget. Ces éléments sont difficiles à prévoir au moment de l'élaboration des budgets.

**43 Revenus divers** + 513'063 Ecart d'estimation  
Contrainte liée à une loi

En vertu des accords CIIP (conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse Romande et du Tessin), le canton de Genève délègue des enseignants qui participent à la rédaction des moyens d'enseignement genevois. La facturation de cette prestation à la CIIP n'était pas inscrite au budget, car les décisions sur ces participations interviennent à un moment différent de celui de l'élaboration du budget.

**46 Revenus de transfert** - 201'568 Ecart d'estimation  
Contrainte liée à une loi

*Participations des cantons aux frais d'écolage* - 195'380 Ecart d'estimation  
Contrainte liée à une loi

Les écolages remboursés selon les conventions intercantionales sont en dessous des prévisions. Moins d'élèves de cantons limitrophes que prévu ont été scolarisés à Genève. Ces écolages dépendent d'une part des élèves retenus dans le dispositif Sport-Arts-Etudes, mais aussi des placements sociaux décidés par les autorités, et sont dès lors difficiles à projeter.

### Justification des écarts (indicateurs)

**Indicateurs 1.3 - 1.6 Taux d'élèves qui atteignent le seuil minimal de maîtrise des attentes fondamentales en référence au PER en fin de 11<sup>ème</sup> (en moyenne, en section CT, en section LC et en section LS).**

Le niveau de compétence attendu pour les élèves en cours et au terme de la scolarité obligatoire (en français, mathématiques, allemand) est globalement inférieur aux attentes. Le taux de réussite calculé correspond à l'atteinte de l'élève du seuil de réussite conjointement aux EVACOM de français, de mathématiques et d'allemand (trois notes égales ou supérieures à 4). Pour combler le déficit constaté, les actions suivantes sont déployées: actions pédagogiques de soutien aux établissements, actions pédagogiques dans les établissements, actions inter-établissements et groupes de discipline, actions au niveau de la DGEO et inter-cantonal.

Par ailleurs, les premières épreuves intercantionales de mathématiques qui auront lieu en 2016 pour les élèves de 11<sup>ème</sup> permettront de situer les élèves genevois par rapport aux élèves des autres cantons.

**Indicateurs 2.1 Taux de portfolios du choix professionnel dont les pages bilan des cinq parties ont été complétées en fin de 11<sup>ème</sup>**

Depuis la mise en place du nouveau cycle d'orientation, l'information et l'orientation scolaires et professionnelles (IOSP) est dispensée par les maîtres et maitresses de classe de 9<sup>ème</sup>, 10<sup>ème</sup> et 11<sup>ème</sup> année, à raison généralement d'une période sur deux de l'heure de maîtrise de classe, cette dernière étant une heure de maîtrise/IOSP.

Le moyen d'enseignement officiel pour le cours d'IOSP est le portfolio du choix professionnel de Reinhard Schmid, accompagné d'un cahier destiné aux parents et de ressources en ligne pour les enseignant-e-s. Le portfolio est découpé en cinq chapitres dont chacun est ponctué par une page de bilan devant être signé par les parents. Lors de l'enquête 2015 relative à l'utilisation du portfolio du choix professionnel, moins de 1 classeur sur 5 étaient complétés à l'issue de la 11<sup>ème</sup>. Par ailleurs, moins de 10% des enseignants déclaraient avoir consacré au portfolio le nombre d'heures initialement prévues.

# A01 Enseignement obligatoire et orientation (suite)

Le manque de temps consacré à cet enseignement dans la grille horaire est manifestement l'un des facteurs expliquant ce résultat. Au vu de constat, le plan de mesures en cours d'élaboration visera notamment à proposer un nouveau cadre pour l'IOSP en lien avec l'examen de la grille-horaire du cycle d'orientation.

## **Indicateur 4.10 Taux de classes du cycle d'orientation dont le nombre d'élèves dépasse les maxima réglementaires**

Les conditions d'encadrement et le nombre d'élèves par classe dans l'école obligatoire sont conformes aux conditions cadre définies pour l'enseignement primaire et pour le cycle d'orientation. Toutefois, le taux de classes du cycle d'orientation dont le nombre d'élèves dépasse les maxima réglementaires est légèrement supérieur à la cible fixée. Ce résultat s'explique par les économies réalisées à la rentrée scolaire 2014 sur le personnel enseignant du cycle d'orientation.

## Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C15	B15	C14	Cible LT	
					Valeur	Année
<b>1. Permettre à chaque élève d'atteindre la maîtrise des attentes fondamentales définies dans le plan d'études romand (PER)</b>						
1.1 Taux d'élèves qui atteignent le seuil minimal de maîtrise des attentes fondamentales en référence au PER en fin de 4ème	Efficacité	90%	85%		88%	2018
1.2 Taux d'élèves qui atteignent le seuil minimal de maîtrise des attentes fondamentales en référence au PER en fin de 8ème	Efficacité	60%	60%		66%	2018
1.3 Taux d'élèves qui atteignent le seuil minimal de maîtrise des attentes fondamentales en référence au PER en fin de 11ème	Efficacité	42%	65%		44%	2018
1.4 Taux d'élèves qui atteignent le seuil minimal de maîtrise des attentes fondamentales en référence au PER en fin de 11ème en section communication et technologie (CT)	Efficacité	25%	32%		17%	2018
1.5 Taux d'élèves qui atteignent le seuil minimal de maîtrise des attentes fondamentales en référence au PER en fin de 11ème en section langues vivantes et communication (LC)	Efficacité	28%	45%		24%	2018
1.6 Taux d'élèves qui atteignent le seuil minimal de maîtrise des attentes fondamentales en référence au PER en fin de 11ème en section littéraire et scientifique (LS)	Efficacité	51%	75%		55%	2018
1.7 Taux d'élèves arrivant à la fin du cycle d'orientation sans retard de scolarité	Efficacité	76%	77%		78%	2018
<b>2. Mieux orienter les élèves en cours et à l'issue de l'enseignement secondaire I</b>						
2.1 Taux de portfolios du choix professionnel dont les pages bilan des cinq parties ont été complétées en fin de 11ème	Efficacité	16%	70%		90%	2018
2.2 Taux d'élèves ayant bénéficié d'une réorientation promotionnelle en cours d'année scolaire et se maintenant à l'issue de l'année scolaire	Efficacité	83%	73%		90%	2018
2.3 Taux d'élèves ayant bénéficié d'une réorientation promotionnelle et se maintenant dans la section correspondante en fin d'année suivante	Efficacité	77%	63%		80%	2018
2.4 Taux d'élèves ayant bénéficié d'une réorientation promotionnelle et se maintenant dans la section correspondante à l'issue de la 11ème	Efficacité	72%	45%		75%	2018

## A01 Enseignement obligatoire et orientation (suite)

	Type indicateur	C15	B15	C14	Cible LT	
					Valeur	Année
2.5 Taux de transfert à l'issue de la première année d'enseignement secondaire II	Efficacité	11%	11%		9%	2018
<b>3. Promouvoir les filières scientifiques chez les filles</b>						
3.1 Taux de filles inscrites en section littéraire-scientifique profil science en 10 <sup>ème</sup>	Efficacité	37%	38%	36%	45%	2018
3.2 Taux de filles promues en section littéraire-scientifique profil science au terme de la 11 <sup>ème</sup>	Efficacité	37%	38%	N/D	40%	2018
<b>4. Garantir des conditions d'enseignement optimales à la réussite scolaire</b>						
4.1 Taux d'encadrement au cycle primaire 1 et 2	Efficience	16.1	15.8	17.1	16.1	2018
4.2 Taux d'encadrement au cycle d'orientation	Efficience	10.2	10.3	9.3	10.3	2018
4.3 Nombre moyen d'élèves par classe au cycle primaire 1	Efficience	19.8	19.5		19.5	2018
4.4 Nombre moyen d'élèves par classe au cycle primaire 2	Efficience	20.2	20.3		20.3	2018
4.5 Nombre moyen d'élèves par classe au cycle d'orientation	Efficience	18.7	18.3		18.5	2018
4.6 Nombre moyen d'élèves par classe en regroupement 1 et section communication et technologie	Efficience	12.5	11.9	10.7	11.5	2018
4.7 Nombre moyen d'élèves par classe en regroupement 2 et section Langues vivantes et communication	Efficience	16.1	15.9	15.7	16	2018
4.8 Nombre moyen d'élèves par classe en regroupement 3 et section Littéraire-scientifique	Efficience	22.0	21.9	22.7	23	2018
4.9 Taux de classes du primaire dont le nombre dépasse 24 élèves	Efficacité	1.1%	1.6%		1.6%	2018
4.10 Taux de classes du cycle d'orientation dont le nombre d'élèves dépasse les maxima réglementaires	Efficacité	3.5%	2%		2%	2018

### Commentaires

#### Indicateurs 1.1 à 1.6

Le plan d'étude romand (PER) définit pour les trois cycles d'apprentissage (cycle élémentaire, cycle moyen et cycle d'orientation) les attentes fondamentales par discipline. Ces attentes fondamentales décrivent ce que tous les élèves doivent maîtriser au plus tard à la fin de chaque cycle d'apprentissage, c'est-à-dire à la fin de la 4<sup>ème</sup> pour le cycle élémentaire, à la fin de la 8<sup>ème</sup> pour le cycle moyen et à la fin de la 11<sup>ème</sup> pour le cycle d'orientation.

L'atteinte des attentes fondamentales est mesurée par les épreuves cantonales et communes:

- A la fin du cycle élémentaire (4<sup>ème</sup>): le taux d'élèves ayant atteint le seuil de réussite (note 4) aux épreuves cantonales en français et en mathématiques.
- A la fin du cycle moyen (8<sup>ème</sup>): le taux d'élèves ayant atteint le seuil de réussite (note 4) en français 1, français 2 et en mathématiques.
- A la fin du cycle d'orientation (11<sup>ème</sup>): le taux d'élèves ayant atteint le seuil de réussite (note 4) en français, mathématiques, allemand et anglais.

#### Indicateur 1.7

Les élèves sans retard de scolarité à l'issue de l'enseignement obligatoire sont les élèves dont l'âge calculé à la date de référence est inférieur ou égal à l'âge théorique de l'année de 11<sup>ème</sup>.

# A01 Enseignement obligatoire et orientation (suite)

## Indicateur 2.1

Le portfolio du choix professionnel est une association de médias composée d'instruments d'enseignement, de travail et de guidance harmonisés pour le cours d'information et d'orientation scolaire et professionnelle (IOSP). Ce cours est dispensé à tous les élèves de 9<sup>ème</sup>, 10<sup>ème</sup> et 11<sup>ème</sup> du cycle d'orientation.

## Indicateurs 2.2 à 2.4

Une réorientation peut intervenir en cours d'année ou au passage d'une année à l'autre, notamment en fonction des résultats de l'élève. La réorientation s'effectue soit par un changement vers un regroupement ou une section aux attentes immédiatement plus élevées (orientation promotionnelle directe ou redoublement promotionnel), soit vers un regroupement ou une section aux attentes immédiatement moins élevées. Les passerelles doivent permettre aux élèves qui en montrent les capacités et qui sont prêts à fournir les efforts nécessaires de préparer et/ou accompagner leur changement d'orientation.

## Indicateur 2.5

Les transferts correspondent à des changements de filières (collège / ECG / formation prof. en école / formation prof. duale), des changements d'orientation au sein de la même filière ainsi qu'à des changements de filières avec un redoublement (p. ex. passage d'une 1<sup>ère</sup> au collège à une 1<sup>ère</sup> à l'ECG).

## Indicateur 4.1

Nombre d'élèves inscrits dans l'enseignement primaire divisé par le nombre d'ETP enseignants (hors ETP enseignants pour les classes d'accueil).

## Indicateur 4.2

Nombre d'élèves inscrits en classe ordinaire (hors classes d'accueil et atelier) divisé par le nombre d'ETP enseignants affectés aux classes et aux prestations complémentaires (appuis et passerelles) dans les établissements du cycle d'orientation.

## Indicateur 4.3 à 4.8

Nombre d'élèves inscrits divisé par le nombre de classes.

## Indicateurs 4.6 à 4.8

La constitution des classes tient compte des réorientations possibles en cours d'année et de l'insertion dans les classes ordinaires des élèves issus des classes d'accueil, avec une attention toute particulière portée à la 9<sup>ème</sup> année, dans les regroupements 2 et surtout 3.

## Indicateur 4.10

Les normes d'effectifs par classe sont données par l'art.24 du règlement sur le cycle d'orientation.

### **Art. 24 Effectifs des classes (RCO)**

<sup>3</sup> En cours d'année, les effectifs moyens des classes d'un établissement ne doivent, en principe, pas dépasser les maxima suivants :

- a) classes-atelier et classes d'accueil : 12 élèves;
- b) regroupement 1 et section CT : 14 élèves;
- c) regroupement 2 et section LC : 18 élèves;
- d) regroupement 3 et section LS : 24 élèves;
- e) classes sport et art : 20 élèves.



# A02 Enseignement secondaire II et formation continue

Département responsable : DIP

## COMPTE

	Compte 2015	Variations C15-B15		Budget 2015	Compte 2014
		en F	en %		
<b>CHARGES</b>	<b>491'419'626</b>	<b>16'720'080</b>	<b>3.5%</b>	<b>474'699'546</b>	<b>481'779'316</b>
30 Charges de personnel	408'025'384	4'145'596	1.0%	403'879'788	403'400'873
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	20'430'200	126'921	0.6%	20'303'279	20'153'321
33 Amortissements du patrimoine administratif	3'611'888	845'708	30.6%	2'766'180	3'380'251
34 Charges financières	22	22	-	-	-
36 Charges de transfert	59'308'527	11'587'028	24.3%	47'721'499	54'806'962
39 Imputations internes	43'606	14'806	51.4%	28'800	37'909
<b>REVENUS</b>	<b>53'453'996</b>	<b>-1'851'277</b>	<b>-3.3%</b>	<b>55'305'273</b>	<b>52'898'565</b>
42 Taxes	6'862'311	-616'562	-8.2%	7'478'873	7'221'844
43 Revenus divers	465'250	-435'530	-48.4%	900'780	452'633
44 Revenus financiers	194	174	870.0%	20	-
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéc.	-	-82'560	-100.0%	82'560	-
46 Revenus de transferts	46'104'673	-738'367	-1.6%	46'843'040	45'218'346
49 Imputations internes	21'570	21'570	-	-	5'742
<b>RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)</b>	<b>-437'965'630</b>	<b>-18'571'357</b>	<b>4.4%</b>	<b>-419'394'273</b>	<b>-428'880'751</b>
<i>Coût d'état-major</i>	<i>-782'323</i>	<i>1'014'728</i>	<i>-56.5%</i>	<i>-1'797'051</i>	<i>-1'886'857</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-117'770'723</i>	<i>-7'890'878</i>	<i>7.2%</i>	<i>-109'879'845</i>	<i>-139'142'488</i>
<b>COÛT COMPLET</b>	<b>-556'518'675</b>	<b>-25'447'506</b>	<b>4.8%</b>	<b>-531'071'169</b>	<b>-569'910'096</b>

## POSTES

	Compte 2015	Variations C15-B15		Budget 2015	Compte 2014
		en ETP	en %		
<b>TOTAL POSTES</b>	<b>2'582.17</b>	<b>32.60</b>	<b>1.28%</b>	<b>2'549.57</b>	<b>2'589.66</b>
<i>ETP fixes</i>	<i>2'513.69</i>	<i>-8.88</i>	<i>-0.35%</i>	<i>2'522.57</i>	<i>2'508.59</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>68.48</i>	<i>41.48</i>	<i>153.63%</i>	<i>27.00</i>	<i>81.07</i>

## Descriptif du programme

Ce programme vise à offrir à toutes et à tous, la possibilité de se former et d'accéder à un diplôme du secondaire II dans des filières de formation générale ou professionnelle, dans le but de poursuivre leur formation dans une haute école ou de s'insérer de manière durable dans le monde professionnel. Il vise également à minimiser le décrochage scolaire des élèves les plus fragiles et à certifier les jeunes gens en rupture temporaire de formation en vue d'une qualification. Ce programme vise enfin à promouvoir le système de formation public genevois auprès de l'ensemble de la population du canton et à l'adapter aux évolutions technologique, économique et sociale.

Ainsi, les écoles et centres de formation professionnelle du secondaire II proposent un cursus de formation de 2 à 4 ans. Celui-ci permet, à terme, de briguer un titre reconnu dans les domaines de la formation générale et professionnelle initiale :

- formation générale : certificat et maturité spécialisée de l'Ecole de culture générale, maturité gymnasiale du Collège de Genève,
- formation professionnelle initiale : attestation cantonale de formation professionnelle, attestation fédérale de formation professionnelle initiale, certificat fédéral de capacité, certificat de maturité professionnelle des sept centres de formation professionnelle (arts appliqués, commerce, construction, services et hôtellerie/restauration, nature et environnement, santé et social, et technique).

Ce programme a également comme missions connexes de :

- préparer les élèves qui ne maîtrisent pas suffisamment le français (classes d'accueil pour élèves non francophones)

## A02 Enseignement secondaire II et formation continue (suite)

ainsi que ceux ne satisfont pas aux normes d'admission dans l'enseignement secondaire II (classes de transition), et ce, en étroite collaboration avec le cycle d'orientation,

- proposer différents cursus de formation à des adultes, afin qu'ils briguent à leur terme, un titre de niveau CITE 3 ou 4 ou qu'ils puissent accéder à une haute école.

Enfin, ce programme vise à développer les dispositifs cantonaux de l'information et de l'orientation scolaire et professionnelle, de la formation professionnelle et continue, ainsi que les dispositifs cantonaux des bourses et prêts d'étude.

Ce programme est mis en œuvre par la direction générale de l'enseignement secondaire II et par l'office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue.

### Ce programme contient les prestations suivantes :

- A02.01 Formation gymnasiale
- A02.02 Formation en école de culture générale
- A02.03 Formation professionnelle plein-temps
- A02.04 Formation professionnelle duale
- A02.05 Formation continue des adultes
- A02.06 Développement et surveillance de la formation professionnelle
- A02.07 Information et orientation scolaire professionnelle
- A02.08 Accueil des élèves allophones et accompagnement à la formation
- A02.09 Pilotage opérationnel du programme A02

## Réalisations des projets prioritaires et justification des écarts 2015

### Réalisations des projets prioritaires

#### • Planification des bâtiments

Le Conseil d'Etat a approuvé en mars une large réorganisation de la carte scolaire cantonale, qui implique des changements d'affectation pour certains établissements de l'enseignement secondaire. Cette réorganisation se fonde sur l'analyse détaillée de l'évolution des effectifs des différents niveaux d'enseignement. Il s'avère que le niveau secondaire II a vu le nombre de ses élèves augmenter de 1500 unités au cours des quatre dernières années et que le risque induit par cet accroissement est désormais devenu majeur.

Afin de permettre l'organisation des prochaines rentrées scolaires dans de bonnes conditions, des mesures structurelles ont été prises: le cycle d'orientation de la Seymaz deviendra le collège de Candolle; ce dernier, libérant son bâtiment actuel à la rue d'Italie, accueillera l'école de culture générale Ella-Maillart; la mixité de filières sera introduite au collège de Staël et à l'école de commerce Aimée-Stitelmann, qui accueilleront tous deux des filières de l'école de culture générale.

#### • Formation jusqu'à 18 ans et certification

L'obligation constitutionnelle de se former jusqu'à 18 ans ainsi que l'objectif d'un taux de 95% de certifiés fixé par la conférence des directeurs de l'instruction publique (CDIP) implique un effort constant, à la fois pour maintenir les élèves et apprenti-e-s en formation et pour faciliter le retour en formation de ceux qui ont connu un décrochage scolaire ou une rupture de formation. Le dispositif CAP Formations, destiné à recevoir les jeunes de 15 à 25 ans en rupture de formation, regroupe désormais l'office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue, l'office cantonal de l'emploi et l'Hospice général dans une structure unique, sous la forme d'une équipe pluridisciplinaire assurant une meilleure cohérence dans la prise en charge de ces publics. Durant l'année scolaire 2014-2015, 2'238 jeunes sont passés par CAP Formations, dont 1'405 nouvelles entrées. Plus de 40% de ces jeunes sont mineurs. Sur les 1'145 jeunes sortis du dispositif à la rentrée scolaire 2015, plus de 66% étaient retournés en formation, 5% étaient en emploi, 11% suivis par des institutions spécialisées, les autres ayant soit quitté le canton, soit interrompu leur suivi sans solution.

## A02 Enseignement secondaire II et formation continue (suite)

Quant à l'Espace Lullin, il propose un accompagnement adapté aux difficultés rencontrées par des jeunes en décrochage ou en rupture scolaire en vue de leur rescolarisation.

### • Reconnaissances des filières

Pour délivrer des certificats du secondaire II, les filières de formation doivent être reconnues par la Confédération ou par la CDIP. En 2015, des procédures de reconnaissance ont été lancées pour les huit filières de maturité professionnelle post-CFC offertes au centre de formation professionnelle (CFP) commerce ainsi que pour les dix filières de maturité professionnelle intégrées au CFC dispensées par les CFP arts appliqués, commerce, construction, nature et environnement et enfin technique. La filière de certificat communication et information de l'école de culture générale pour adultes, mise en oeuvre depuis 2014, est en cours de reconnaissance.

Enfin, une procédure est en cours auprès de la CDIP pour faire reconnaître la filière maturité spécialisée en pédagogie, mise en oeuvre depuis la rentrée 2015 à l'école de culture générale. Ces reconnaissances sont nécessaires pour l'obtention des subventions fédérales.

### • CFC bilingue

Pour répondre à la demande des entreprises et des jeunes, le CFC bilingue français-anglais a connu une réorientation avec l'intégration de la maturité professionnelle depuis la rentrée 2016. Cette filière permet à des jeunes à haut potentiel scolaire de choisir la filière de formation professionnelle. Ce projet est financé à raison de 60% par la Confédération.

### • Cité des métiers du Grand Genève

Près de 30'000 personnes ont fréquenté la Cité des métiers du Grand Genève. Plus de 300 événements ont été organisés tout au long de l'année. Les recrutements en direct, qui donnent l'occasion à des jeunes de rencontrer des entreprises et de postuler pour une place d'apprentissage, ont permis d'organiser 2'241 entretiens de recrutement.

### Justification des écarts financiers

Libellé	Écart C 15 - B 15	Justification de l'écart
<b>30 Charges de personnel</b>	<b>+ 4'145'596</b>	Contrainte liée à une loi Dépassement de crédit

Le dépassement représente 1% du budget voté. Il est entièrement couvert par une autorisation de crédit supplémentaire approuvée par la commission des finances et dont les éléments sont exposés ci-dessous.

Selon les informations à disposition au moment de l'établissement de la demande en autorisation de crédit supplémentaire, les effectifs d'élèves de l'enseignement secondaire II prévus à la rentrée 2015 étaient de 24'135 élèves. Lors de l'élaboration du budget 2015 (en 2014), les chiffres alors disponibles (prévisions à 18 mois) indiquaient 24'072 élèves pour la rentrée 2015. La rentrée 2015 s'est faite donc avec 63 élèves de plus. Pour tenir compte de cette hausse d'élèves non prévue au budget, 14.4 ETP d'enseignant-e-s supplémentaires ont été demandés, pour un montant de F 740'000.

Cette demande s'explique en grande partie par l'augmentation de 144 élèves dans les structures de transition dont les taux d'encadrement sont faibles et la diminution de 110 élèves attendus en formation professionnelle duale où les taux d'encadrement sont plus élevés, par l'ouverture d'une classe de maturité spécialisée orientation pédagogie dès la rentrée 2015, et par l'introduction d'une formation en école d'aide en soins et en accompagnement à la rentrée 2015.

Par ailleurs, les effectifs d'élèves à la rentrée 2014 ont été encore plus élevés que prévu. Des postes d'enseignant-e-s ont donc été engagés pour y faire face. Cette situation débouche sur une occupation un peu supérieure au budget 2015 avant la rentrée, puis une stabilisation dès septembre 2015. Le dépassement se monte à F 2'475'000.

En ce qui concerne la formation professionnelle, la hausse des effectifs d'apprenti-e-s se présentant aux examens, ainsi que les nouveaux examens élaborés et organisés à la suite de l'entrée en vigueur de nouvelles ordonnances de formation contribuent à l'augmentation des coûts salariaux d'expertise pour les examens d'apprentissage, pour un montant de F 446'000.

Une partie du personnel auxiliaire de l'Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue (OFPC) est

## A02 Enseignement secondaire II et formation continue (suite)

financée par des projets externes (Confédération, projets interrégionaux). La totalité des salaires de ce personnel auxiliaire émerge sur les charges de personnel de l'OFPC, mais sont couverts à plus de 60% par un subventionnement comptabilisé en revenus. Le montant estimé est de F 261'000.

Enfin, la réduction linéaire budgétée liée à la vacance moyenne de postes ainsi que la réduction budgétaire liée à l'économie de 8.9 millions votée par le Grand Conseil, n'a pu être absorbée complètement. Le montant estimé est de F 460'000.

### **31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation** + 126'921 Dépassement de crédit

Le dépassement est lié en partie à la participation du DIP à la Cité des métiers à Palexpo. Le montant nécessaire afin de couvrir la présence du DIP, la location des surfaces et la construction des stands s'est élevé à près de 360'000 francs et n'avait pas été retenu lors du dépôt du budget 2015.

D'autre part, les coûts d'expertise pour les apprentis et les adultes en formation ont été supérieurs aux montants budgétisés (+440'000 francs), en raison de l'augmentation des effectifs.

Les coûts du matériel d'examens pour les apprentis sont également plus élevés que prévu, en raison de l'augmentation des effectifs et de l'entrée en vigueur de nouvelles ordonnances de formation imposant de nouvelles exigences.

Des économies réalisées sur le budget de l'enseignement secondaire II, ainsi que l'utilisation des reports de crédit du secrétariat général, ont permis de couvrir ces dépassements.

### **33 Amortissements du patrimoine administratif** + 845'708 Ecart d'estimation

La charge d'amortissement des immobilisations corporelles est supérieure au montant prévu au budget.

### **36 Charges de transfert** + 11'587'028 Ecart d'estimation Contrainte liée à une loi

*Dédommagements à des collectivités publiques* - 421'564 *Contrainte liée à une loi*

Elèves et apprentis genevois suivant une formation dans un autre canton, dans le cas d'une filière inexistante à Genève.

S'agissant de la formation professionnelle, les nouvelles filières ne sont ouvertes à Genève qu'après un processus de consultation des milieux professionnels et des partenaires sociaux, et uniquement si le nombre de contrats de 1ère année est de 10 au minimum. Dans le cas contraire, les cours sont suivis dans un autre canton dispensant la formation.

Le budget pour les écolages intercantonaux est par définition difficile à établir. Les professions choisies qui vont déterminer les lieux de l'écolage, ainsi que le nombre de jeunes qui vont choisir ces professions ne sont pas connus avant la signature de leur contrat dual, signature qui intervient après l'élaboration budgétaire.

*Qualification des adultes (cours à divers organismes)* + 86'931 *Ecart d'estimation*

Le nombre d'adultes choisissant une formation supérieure certifiante hors canton au niveau fédéral n'est connu que lorsque la demande de subventionnement est déposée par l'organisateur de cours hors canton. Les principes de subventionnement sont par contre constants.

*Bourses d'études - enseignement secondaire II* + 8'901'411 *Contrainte liée à une loi*

Un jugement de la Chambre administrative a obligé le service des prêts et bourses d'études (SBPE) à appliquer la loi sur le revenu déterminant unifié (LRDU) de façon prématurée, rendant le traitement des dossiers de l'année scolaire 2014/2015 particulièrement compliqué. En effet, le barème d'octroi ayant été élargi, le nombre de bénéficiaires

## A02 Enseignement secondaire II et formation continue (suite)

pouvant accéder aux aides financières accordées par le SBPE s'est considérablement accru. Cette nouvelle exigence, nécessitant des développements, notamment informatiques, qui n'ont pu être réalisés qu'en 2015, a engendré durant le deuxième semestre 2014 un retard dans le traitement des dossiers. En conséquence, un nombre important de dossiers, devant être traités en 2014, n'ont pu être finalisés qu'en 2015.

Par ailleurs, la démarche proactive du SBPE concernant les demandes de renouvellement de bourses pour des montants maximum, initiée pour la première fois durant l'été 2015, a engendré au deuxième semestre 2015 un traitement plus rapide des dossiers les plus coûteux.

L'écart constaté aux comptes 2015 comprend une provision de 2.5 millions de francs pour les dossiers qui n'ont pu être traités durant l'exercice.

Une demande de crédit supplémentaire d'un montant de 5'750'000 F a été refusée par la commission des finances.

Il convient toutefois de noter qu'un non-dépensé de 4.2 millions est constaté aux comptes 2015 pour la part des bourses d'études HES et universitaires sur le programme A04.

*Chèques annuels de formation* + 912'241 *Contrainte liée à une loi*

Suite à une recommandation de la Commission externe d'évaluation des politiques publiques (CEPP) en 2012, le plafond pour l'octroi des chèques annuels de formation a été adapté pour les couples mariés, ceci, dans une volonté d'équité. A cet effet, se conjugue l'augmentation des bénéficiaires consécutive à l'augmentation démographique. Depuis plus de 5 ans, le nombre d'octrois est en augmentation.

*Fonds Hornung* - 100'000 *Ecart d'estimation*

Depuis plusieurs exercices, le SBPE ne reçoit plus de demandes d'aides financières pour le Fonds Ehrardt-Hornung. Ce dernier n'a ainsi connu aucune activité durant l'exercice 2015 en matière de traitement de bourses d'études ou bien encore de prêts d'études.

*Réévaluation de prêts PA* + 2'230'528 *Ecart d'estimation*

Le SBPE accorde des bourses ou des prêts aux personnes en formation qui en font la demande. Une partie de ces prêts est, sous condition, convertible en bourses d'études non remboursables. Une provision pour conversion de prêts est calculée afin de corriger la valeur nette des prêts inscrite au bilan. Le calcul de la provision pour conversion de prêts est basé sur un taux de réussite moyen, la principale condition de conversion étant la réussite des études.

Une majorité des conversions de prêts en bourses d'études non remboursables a été réalisée en 2015 afin d'épurer le solde des prêts octroyés sous l'ancienne loi sur l'encouragement aux études (LEE), pour un montant de 2.7 millions (soit un écart de +2.1 millions avec le budget). L'utilisation de la provision a été comptabilisée en conséquence (écart de -1.8 million avec le budget).

Le montant des prêts convertibles accordés en 2015 s'élève à plus de 3.6 millions. En conséquence, la provision pour conversion de prêts a été dotée de 2.8 millions supplémentaires (écart de +1.9 million avec le budget).

**42 Taxes** - 554'093 *Ecart d'estimation*

Les travaux et ventes effectués par les apprentis plein-temps dans les centres de formation professionnelle n'ont pas atteint leurs objectifs, et l'OFPC ne réalise quasiment plus aucune vente de dossiers métiers aux autres cantons (le budget a été ajusté au projet de budget 2016 déposé).

**43 Revenus divers** - 435'530 *Ecart d'estimation*

Les facturations des formations données par les CFP Santé et Technique dans le cadre de stages sont comptabilisées sur cette rubrique. Suite à une erreur d'imputation, le budget de la rubrique a été doublé, générant ainsi un manco de recettes, alors que les facturations se situent dans la fourchette attendue. Cette situation a été corrigée au projet de budget 2016 déposé.

## A02 Enseignement secondaire II et formation continue (suite)

### 46 Revenus de transfert

- 738'367

Ecart d'estimation  
Contrainte liée à une loi

*Participations des cantons aux frais d'écolage* - 568'300

Le nombre d'élèves et apprentis provenant d'autres cantons et dont le canton de domicile paye l'écolage à Genève conformément à des accords intercantonaux a été moins important que prévu.

*Subventions fédérales pour la formation professionnelle* - 721'066

Les subventions fédérales pour la formation professionnelle (Loi fédérale du 13 décembre 2002 sur la formation professionnelle - LFPr) ont été inférieures au budget prévu, s'expliquant, d'une part, par une diminution du crédit disponible de la Confédération et, d'autre part, par une légère surestimation du montant au budget.

*Subventions des entreprises publiques* + 302'347

Le montant de la refacturation du matériel d'examen et des frais de déplacement pour les cours interentreprises hors canton à la FFPC a été plus important que prévu au budget.

*Remboursements de subventions* + 179'652

Restitutions de subventions d'exercices antérieurs de la part d'associations professionnelles concernant les cours interentreprises.

### Justification des écarts (indicateurs)

#### **Indicateur 1.3 Taux d'entrée dans une filière de l'enseignement secondaire II à l'issue de la transition**

Le taux d'entrée dans une filière de l'enseignement secondaire II à l'issue de la transition est en légère augmentation depuis 2012 mais reste en deçà de la valeur cible fixée à 50%. L'écart se justifie principalement par une diminution du taux d'entrée des classes préparatoires ECG en 1<sup>er</sup> degré ECG de 68% (2014) à 58% (2015).

Un plan d'actions actuellement en cours d'élaboration vise notamment à favoriser les entrées directes en formation pour notamment raccourcir la durée des parcours de formations. Il est par ailleurs envisagé de réduire la grille horaire des préparatoires ECG au profit des préparatoires professionnelles.

#### **Indicateur 2.7 Taux de réussite aux premiers examens d'apprentissage**

Le suivi durable des apprentis par le dispositif « Réussir + » mis en place par l'OFPC a permis d'améliorer le taux de réussite aux premiers examens d'apprentissage ces dernières années. Le taux de réussite de 87% reste toutefois inférieur à la cible fixée de 90% pour 2015. En complétant les mesures de détection et d'identification des apprentis en difficultés déjà en place, les commissions de formation professionnelle travaillent à proposer des mesures de soutien spécifiques aux métiers pour faciliter davantage la réussite des apprentis.

#### **Indicateur 2.8 Taux d'élèves certifiés de la formation professionnelle duale (AFP+CFC en dual) par rapport à l'ensemble des certifiés de l'enseignement secondaire II**

Le plan d'actions du Conseil d'Etat pour l'apprentissage lancé en octobre 2015 vise à valoriser et à développer l'ensemble de la formation professionnelle et en particulier l'apprentissage. A horizon 2018, le plan d'actions s'articule autour des objectifs suivants : inciter de nouvelles entreprises à former ; encourager celles qui forment déjà à poursuivre leur effort ; introduire un quota de 4% d'apprentis dans le petit et le grand Etat ; renforcer l'information et l'orientation scolaire et professionnelle ; adapter l'organisation de certaines filières aux besoins de l'économie.

## A02 Enseignement secondaire II et formation continue (suite)

S'agissant de cet indicateur, les résultats du plan d'actions seront visibles une fois les parcours scolaires des élèves en formation professionnelle duale terminés.

### **Indicateur 3.2 Taux de transfert à l'issue de la seconde année de l'enseignement secondaire II**

L'écart légèrement défavorable s'explique par l'augmentation du taux de transfert vers les filières professionnelles, vraisemblablement due à l'effort de valorisation de la voie professionnelle.

### **Indicateur 4.2 Taux de CFC adultes obtenus par validation des acquis**

En 2015, 648 CFC et AFP adultes ont été délivrés dont 407 (63%) par voie de la validation des acquis de l'expérience (VAE). Le nombre de métiers éligibles à la VAE n'a pas augmenté au niveau national (les organisations du travail sont les entités décisionnaires s'agissant de l'engagement dans un processus de VAE). Pour rappel, le nombre de métiers éligibles à une procédure VAE a été réduit de 30 à 9 métiers par l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie en 2011 réduisant ainsi le volume potentiel de titres acquis par cette voie.

### **Indicateurs 3.4, 3.5 et 3.6 Taux d'élèves issus du CO et ayant obtenu une certification de niveau secondaire II dont la durée ne dépasse pas la durée théorique (de plus d'une année, de plus de deux années)**

La proportion des élèves ayant obtenu une certification de niveau secondaire II sans retard dans leur scolarité reste inférieure aux cibles envisagées pour 2015. Il s'avère que les effets des différentes mesures mises en place par la Direction générale de l'enseignement secondaire II pour réformer les transitions et réduire le volume de réorientations seront que visibles dans les statistiques qu'une fois les parcours scolaires terminés.

## Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C15	B15	C14	Cible LT	
					Valeur	Année
<b>1. Permettre à un maximum de jeunes d'obtenir une certification de niveau secondaire II</b>						
1.1 Taux de jeunes retournés en formation suite à un passage à CAP Formation	Efficacité	66%	52%	47%	55%	2018
1.2 Taux de réussite des élèves en provenance de CAP Formation à l'issue de leur première année de retour à l'enseignement secondaire II	Efficacité	62%	40%		55%	2018
1.3 Taux d'entrée dans une filière de l'enseignement secondaire II à l'issue de la transition	Efficacité	45%	50%	48%	60%	2018
1.4 Taux de réussite des élèves en provenance de la transition à l'issue de la première année dans une filière de l'enseignement secondaire II	Efficacité	59.2%	57%		65%	2018
1.5 Taux de sortie de l'enseignement secondaire II en cours d'année scolaire (volatilité scolaire hors changement de filière)	Efficacité	3.9%	3.9%	4.6%	2.5%	2018
<b>2. Revaloriser la formation professionnelle</b>						
2.1 Taux d'élèves en formation professionnelle sur l'ensemble des élèves de l'enseignement secondaire II	Efficacité	44%	44%		50%	2018
2.2 Taux d'élèves en formation professionnelle duale sur l'ensemble des élèves en formation professionnelle	Efficacité	60%	56.3%		65%	2018
2.3 Taux d'entrée en formation professionnelle duale à l'issue de la 11ème	Efficacité	3.1%	4%		8%	2018
2.4 Nombre d'entreprises formatrices	Efficacité	3'877	2'850		3'000	2018

## A02 Enseignement secondaire II et formation continue (suite)

	Type indicateur	C15	B15	C14	Cible LT	
					Valeur	Année
2.5 Nombre de places d'apprentissages en voie duale	Efficacité	2'245	2'550		2'800	2018
2.6 Taux de résiliation des contrats d'apprentissage	Efficacité	7%	11%		7%	2018
2.7 Taux de réussite aux premiers examens d'apprentissage	Efficacité	87%	90%	89%	90%	2018
2.8 Taux d'élèves certifiés de la formation professionnelle duale par rapport à l'ensemble des certifiés de l'enseignement secondaire II (AFP+CFC)	Efficacité	24%	26%		30%	2018
<b>3. Réduire la durée des parcours scolaires</b>						
3.1 Taux de redoublement pour l'ensemble des degrés et filières de l'enseignement secondaire II	Efficience	13.7%	14.5%		10%	2018
3.2 Taux de transfert à l'issue de la seconde année de l'enseignement secondaire II	Efficience	5.9%	5.2%		4%	2018
3.3 Taux de transfert à l'issue de la troisième année de l'enseignement secondaire II	Efficience	2.8%	3%		2.9%	2018
3.4 Taux d'élèves issus du cycle d'orientation et ayant obtenu une certification de niveau secondaire II dont la durée ne dépasse pas la durée théorique	Efficience	43%	45.5%		47%	2018
3.5 Taux d'élèves issus du cycle d'orientation et ayant obtenu une certification de niveau secondaire II dont la durée ne dépasse pas la durée théorique de plus d'une année	Efficience	67%	71.5%		73%	2018
3.6 Taux d'élèves issus du cycle d'orientation et ayant obtenu une certification de niveau secondaire II dont la durée ne dépasse pas la durée théorique de plus de deux années	Efficience	80%	83.5%		85%	2018
<b>4. Offrir un dispositif de qualité incitant les adultes à se former et reconnaissant leur acquis</b>						
4.1 Taux de satisfaction des adultes face au dispositif du chèque annuel de formation	Qualité	94%	>75%	78.5%	75%	2018
4.2 Taux de CFC adultes obtenus par validation des acquis	Efficacité	63%	>70%	82%	75%	2018

### Commentaires

#### Indicateurs 1.1 et 1.2

CAP Formations est un dispositif interinstitutionnel de prise en charge des jeunes de 15 à 25 ans sans certification en rupture de formation. Après une analyse des parcours de formation et de la situation professionnelle des jeunes, ce dispositif propose les mesures de soutien adéquates conformément aux législations en vigueur sur l'assurance chômage et la formation professionnelle. Il assure ensuite le suivi des jeunes dans les mesures proposées en vue d'une qualification professionnelle.

#### Indicateurs 1.3 et 1.4

La transition ouvre des perspectives aux élèves qui ne peuvent pas accéder directement aux filières certifiantes de l'enseignement postobligatoire. Ce dispositif est destiné aux élèves provenant, soit du cycle d'orientation, soit de l'extérieur, afin de se mettre à niveau pour poursuivre ensuite dans une filière de l'enseignement post obligatoire.

#### Indicateur 2.1

Nombre d'élèves en formation professionnelle en école et en duale rapporté au nombre d'élèves en formations initiales certifiantes de niveau secondaire II (hors structures de transitions, matu pro post, préparations à une formation tertiaire, formations tertiaires et formations pour adultes).

# A02 Enseignement secondaire II et formation continue (suite)

## Indicateur 2.2

Nombre de contrats d'apprentis en filière duale rapporté au nombre de contrats (dual + plein temps).

## Indicateur 2.3

Nombre d'élèves suivant une formation professionnelle duale rapporté au nombre d'élèves enregistrés au cycle d'orientation en 11<sup>ème</sup> l'année précédente.

## Indicateur 2.6

Nombre de contrats d'apprentissage résiliés en cours d'année scolaire rapporté au nombre de contrats signés.

## Indicateur 2.8

Nombre d'élèves ayant obtenu un CFC ou une AFP à l'issue d'une formation duale rapporté au nombre d'élèves ayant obtenu une certification de niveau secondaire II dans une école dépendant de la direction générale de l'enseignement secondaire 2 (hors école de culture générale pour adultes et collège pour adultes).

## Indicateur 3.1

Le champ de cet indicateur concerne l'ensemble des filières du secondaire II hors formations pour adultes. Sont considérés comme redoublant les élèves qui refont leur année dans le même degré (concerne donc à la fois les élèves qui refont leur année dans leur filière actuelle ou dans une autre filière).

## Indicateurs 3.2 et 3.3

Les transferts correspondent à des changements de filières (collège / ECG / formation prof. en école / formation prof. duale), des changements d'orientation au sein de la même filière ainsi qu'à des changements de filières avec un redoublement.

## Indicateurs 3.4 à 3.6

Parmi les élèves ayant obtenu un certificat de niveau secondaire II délivré par une école dépendant de la DGESII sont retenus ceux qui avaient fait l'année terminale de l'enseignement de niveau secondaire I au cycle d'orientation. Les parcours plus longs que la durée théorique de la formation sont de natures très diverses. Ainsi, l'allongement de la durée d'obtention du certificat peut être due à des redoublements, des réorientations avec ou sans redoublements, des interruptions provisoires de formation, des départs vers d'autres cantons ou pays suivis de retours à Genève.

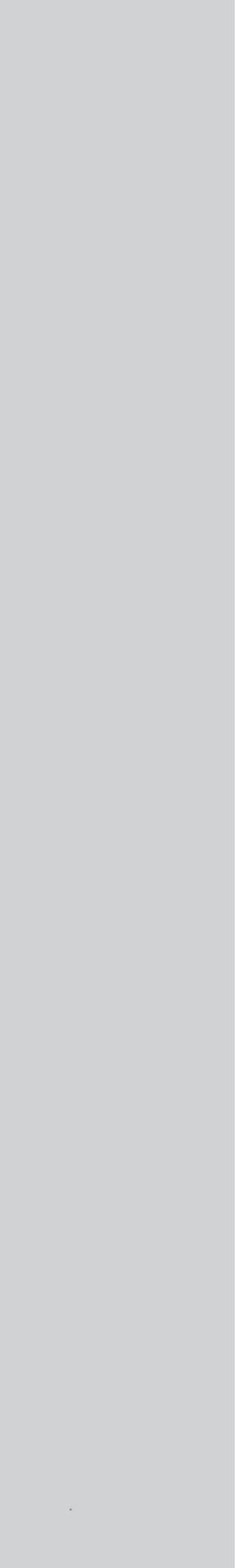
## Indicateur 4.1

Le chèque annuel de formation permet de financer tout ou partie d'un cours (écolage et taxe d'inscription) utile sur le plan professionnel. Il s'agit d'un chèque annuel attribué sous conditions de ressources et d'une valeur de Fr. 750.- au maximum qui peut être délivré trois années consécutives ou en une seule fois selon le type de cours.

L'enquête de satisfaction auprès des bénéficiaires du chèque est réalisée à partir d'un échantillon représentatif de 200 personnes.

## Indicateur 4.2

Pour bénéficier de la validation d'acquis, il faut avoir acquis les compétences du métier concerné et être domicilié ou travailler dans le canton de Genève depuis une année au moins. Cinq années d'expérience professionnelle sont nécessaires. Les métiers ouverts à la validation des acquis de l'expérience (VAE) sont les suivants : CFC d'assistant-e en soins et santé communautaire, CFC d'assistant-e socio-éducatif-ve, CFC d'employé-e de commerce, CFC de gestionnaire du commerce de détail, CFC de logisticien, CFC de maçon-ne, AFP d'aide en soins et accompagnement, Attestation cantonale d'éducateur-trice du jeune enfant, Brevet fédéral de formateur-trice d'adultes.



# A03 Suivi éducatif et soutien aux familles

## Département responsable : DIP

### COMPTE

	Compte 2015	Variations C15-B15		Budget 2015	Compte 2014
		en F	en %		
<b>CHARGES</b>	<b>185'255'466</b>	<b>7'010'610</b>	<b>3.9%</b>	<b>178'244'856</b>	<b>181'474'775</b>
30 Charges de personnel	79'440'054	-406'034	-0.5%	79'846'088	75'331'830
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	3'685'564	-520'356	-12.4%	4'205'920	4'805'191
33 Amortissements du patrimoine administratif	293'247	88'359	43.1%	204'888	244'663
36 Charges de transfert	96'893'935	3'081'076	3.3%	93'812'859	96'232'026
37 Subventions à redistribuer	4'848'441	4'848'441	-	-	4'780'186
39 Imputations internes	94'225	-80'875	-46.2%	175'100	80'879
<b>REVENUS</b>	<b>12'323'469</b>	<b>3'109'763</b>	<b>33.8%</b>	<b>9'213'706</b>	<b>12'246'426</b>
42 Taxes	1'806'116	-438'697	-19.5%	2'244'813	4'318'435
43 Revenus divers	5'393'874	-962'548	-15.1%	6'356'422	2'203'867
44 Revenus financiers	-	-671	-100.0%	671	-
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéc.	85'982	-169'018	-66.3%	255'000	73'069
46 Revenus de transferts	158'591	38'591	32.2%	120'000	837'760
47 Subventions à redistribuer	4'848'441	4'848'441	-	-	4'780'186
49 Imputations internes	30'465	-206'335	-87.1%	236'800	33'110
<b>RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)</b>	<b>-172'931'997</b>	<b>-3'900'847</b>	<b>2.3%</b>	<b>-169'031'150</b>	<b>-169'228'348</b>
<i>Coût d'état-major</i>	-152'313	202'960	-57.1%	-355'273	-352'355
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-20'644'371	3'298'672	-13.8%	-23'943'043	-33'204'323
<b>COÛT COMPLET</b>	<b>-193'728'682</b>	<b>-399'217</b>	<b>0.2%</b>	<b>-193'329'465</b>	<b>-202'785'026</b>

### POSTES

	Compte 2015	Variations C15-B15		Budget 2015	Compte 2014
		en ETP	en %		
<b>TOTAL POSTES</b>	<b>572.42</b>	<b>-0.77</b>	<b>-0.13%</b>	<b>573.19</b>	<b>576.29</b>
<i>ETP fixes</i>	551.10	-10.56	-1.88%	561.66	539.87
<i>ETP auxiliaires</i>	21.32	9.79	84.91%	11.53	36.42

## Descriptif du programme

Ce programme s'adresse aux enfants et jeunes du canton.

Il vise à :

- Mettre en oeuvre des prestations de prévention, de promotion de la santé, et de protection pour l'ensemble des enfants et des jeunes;
- Apporter aux enfants et aux jeunes qui en ont besoin, une évaluation et si nécessaire une prise en soins médico-pédagogiques et un soutien à leurs familles. Il s'agit également d'amener un espace pour le conseil et le soutien au personnel enseignant par l'établissement d'une permanence pédago-thérapeutique dans les écoles qui en font la demande;
- Protéger les enfants et jeunes en donnant une assistance socio-éducative ou une prise en charge éducative avec ou sans mandat;
- Assurer la coordination et la surveillance des lieux d'accueil ou de placement des enfants et jeunes hors du foyer familial, des prestations de pédagogie spécialisée ou l'accès des mineurs à des projections et spectacles.

Ce programme est mis en oeuvre par l'office de l'enfance et de la jeunesse et par l'office médico-pédagogique.

## A03 Suivi éducatif et soutien aux familles (suite)

### Ce programme contient les prestations suivantes :

- A03.01 Animation parascolaire
- A03.03 Traitements médico-pédagogiques
- A03.04 Promotion, prévention et soutien à l'enfance
- A03.05 Protection des mineurs
- A03.06 Autorisation et surveillance des prestations à l'enfance et à leur famille
- A03.07 Pilotage opérationnel du programme A03

### Réalizations des projets prioritaires et justification des écarts 2015

#### Réalizations des projets prioritaires

##### • Promotion de la santé et prévention

Dans le cadre du suivi des recommandations du rapport de la Cour des comptes, un travail de redéfinition des activités découlant des processus et prestations du service de santé de l'enfance et de la jeunesse (SSEJ) et du service dentaire scolaire a été entrepris. En parallèle à l'élaboration de l'avant-projet de loi sur l'enfance et la jeunesse, l'ensemble des activités a été revisité sous les angles du bien-fondé, des résultats attendus, des modes d'intervention, des risques identifiés et des priorités. Par ailleurs, le nouveau système d'information de la santé des élèves a été mis en oeuvre et permet de couvrir près de 95% du périmètre d'activité du SSEJ, soit 70'000 enfants et jeunes.

##### • Protection des mineurs

Les intervenants en protection des mineurs ont intégré dans leurs évaluations sociales les changements législatifs en matière de régime matrimonial avec l'entrée en vigueur de l'autorité 26 parentale conjointe. Le service de protection des mineurs (SPMi) est le représentant légal des requérants d'asile mineurs non accompagnés et a dû faire face à l'afflux massif de ces jeunes accueillis par l'Hospice général.

##### • Education spécialisée

La campagne de recrutement des familles d'accueil avec hébergement a permis d'autoriser une vingtaine de nouvelles familles. Cependant, faute de place dans les foyers d'éducation spécialisée d'urgence et à court ou moyen terme, on recense en décembre 2015 dix hospitalisations sociales de jeunes enfants entre 1 et 5 ans. Un projet-pilote transversal sera lancé en 2016, en collaboration avec les HUG, pour créer une unité pluridisciplinaire mobile en soutien aux foyers et aux mineurs qui y sont accueillis dans les situations les plus difficiles.

##### • Pédagogie spécialisée

Conformément aux dispositions légales sur l'intégration des enfants à besoins éducatifs particuliers ou handicapés, des travaux ont été entrepris pour élaborer des critères transparents et rigoureux pour l'accréditation des institutions de pédagogie spécialisée privées subventionnées.

#### Justification des écarts financiers

Libellé	Écart C 15 - B 15	Justification de l'écart
<b>30 Charges de personnel</b>	<b>- 406'034</b>	Ecart d'estimation

Le non dépensé représente 0.5% du budget voté. Les besoins en personnel auxiliaire ainsi que ceux des stagiaires ont été moins important que prévu en 2015.

## A03 Suivi éducatif et soutien aux familles (suite)

**31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation** - 520'356 Ecart d'estimation

Le non-dépensé est essentiellement dû à la diminution des achats de fournitures à l'office de l'enfance et de la jeunesse (-340'000 francs), notamment en lien avec les déménagements des services et la récupération des différents stocks auprès de la logistique.

Les honoraires de mandataires sont également moins élevés que prévu (-260'000 francs), en raison d'une légère diminution des activités de loisirs en 2015.

**36 Charges de transfert** + 3'081'076 Ecart d'estimation  
Contrainte liée à une loi  
Dépassement de crédit

*Enveloppe ouverture nouvelles places d'éducation spécialisée* - 250'906

Montant budgétisé en prévision d'ouvertures de nouvelles places d'éducation spécialisée. D'autres mesures ont cependant été prises en 2015 pour faire face à l'augmentation des hospitalisations sociales et des demandes de placement pour petits. Il sera toutefois nécessaire d'augmenter le nombre de places dans les institutions en 2016.

*Frais de placements - éducation spécialisée* + 3'404'231

Prise en compte de la part subsidiaire des frais de placement liés à des décisions judiciaires (civiles ou pénales) ou sans mandat. Le budget 2015 est insuffisant pour la prise en charge des différentes mesures de placements.

*Appui social mineurs* - 48'023

Le montant budgétisé pour la prise en charge par l'office médico-pédagogique (OMP) de la quote-part non remboursée par les caisses maladie des patients traités par l'OMP, sous condition de revenu, n'a été que peu sollicité en 2015.

**42 Taxes** - 438'697 Ecart d'estimation

Baisse de la facturation en lien avec la diminution des activités de loisirs et d'autres prestations du service de santé de la jeunesse.

**43 Revenus divers** - 962'548 Ecart d'estimation

Les revenus issus de la facturation des prestations médicales de l'OMP ont été inférieurs au montant prévu au budget.

### Justification des écarts (indicateurs)

#### **Indicateur 2.3 Taux d'enfants examinés nécessitant des soins dentaires (école primaire)**

Le pourcentage d'enfants nécessitant des soins dentaires a légèrement augmenté en 2015, ceci du fait que les enfants dépistés en 1P et 2P avaient plus de caries, alors que le taux de caries des enfants en 3P et 8P est resté stable. La dégradation des conditions socio-économiques des familles concernées en est peut-être la cause. En effet, de plus en plus de parents attendent d'être dans l'urgence avant de faire soigner leur(s) enfant(s).

Diverses mesures en place visent à réduire le taux de carie chez les jeunes enfants. Ainsi, les infirmières du service santé interviennent dans les crèches pour sensibiliser les enfants dès leur plus jeune âge. A l'école, lors du dépistage

## A03 Suivi éducatif et soutien aux familles (suite)

de la carie, une séance d'information est organisée par le médecin-dentiste et l'assistante dentaire pour l'ensemble de la classe, accompagné d'exercices pratiques de brossage des dents. Lors des consultations particulières, de la prévention individuelle et ciblée est prodiguée à l'enfant par le médecin-dentiste. Enfin, le volet "dent" prévu dans le cadre du projet d'informatisation des carnets de santé (projet SISE) permettra un meilleur suivi des enfants suite au dépistage de la carie. Les statistiques de suivi de l'évolution de la carie dans le canton s'en trouveront facilitées.

### **Indicateur 3.3 Temps moyen d'attente entre une demande de placement et la décision de placement (hors placement d'urgence)**

Certaines catégories de mineurs (adolescents et enfants de moins de 4 ans) pour lesquelles un manque de place est reconnu font augmenter la moyenne globale de l'attente.

Pour réduire le temps d'attente, des actions ciblées sont en cours de déploiement. Pour les enfants de 2 à 4 ans, 4 places d'accueil sont transformées pour cette population au foyer Les Plumes à Conches. En outre, un accent particulier est mis sur la recherche de familles d'accueil. Pour les adolescents, des réflexions sont menées sur la complémentarité du dispositif d'assistance éducative en milieu ouvert (AEMO) avec le placement en institutions. Il s'agit ici de proposer des mesures plus souples et plus brèves que l'institutionnalisation.

### **Indicateur 3.4 Taux de placement hors urgences dans des institutions d'éducation spécialisées dont le délai écoulé entre la requête et l'entrée en institution est supérieur à 1 mois**

La durée de la procédure de placement est tributaire de facteurs qui ne dépendent pas uniquement de l'institution (service placeur, instance judiciaire). Une analyse en cours permettra de mieux identifier les facteurs explicatifs.

### **Indicateur 3.5 Taux de placements d'urgence dont le délai écoulé entre la requête et l'entrée en institution est supérieur à 4 jours**

La sur occupation de l'institution d'urgence pour les petits fait fortement monter les taux. De nombreux enfants attendent à l'hôpital (hospitalisations sociales). Dans ce cas, l'admission ne se fait pas en urgence, mais comme un transfert d'une institution à une autre. Afin d'améliorer la situation, des places d'accueil sont transformées pour cette population au foyer Les Plumes à Conches. En outre, un accent particulier est mis sur la recherche de familles d'accueil.

## Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C15	B15	C14	Cible LT	
					Valeur	Année
<b>1. Apporter des solutions aux problèmes de développement et aux difficultés d'ordre psychologique des enfants et adolescents</b>						
1.1 Taux de satisfaction des familles consultantes (échantillon de 500 familles)	Qualité	89%	89%	92%	90%	2018
1.2 Nombre de jours entre la demande et la première consultation	Qualité	25	28	25 jours	27 jours	2018
<b>2. Renforcer les compétences en matière de santé dans les écoles publiques et détecter les problèmes de santé chez les élèves de l'enseignement obligatoire et du secondaire II</b>						
2.1 Taux de classes de la scolarité obligatoire et du secondaire II ayant bénéficié de cours d'éducation pour la santé	Efficacité	97%	97%	98%	98%	2018
2.2 Taux de cas détectés lors du dépistage vue et ouïe	Efficacité	13%	12%		12%	2018
2.3 Taux d'enfants examinés nécessitant des soins dentaires (école primaire)	Efficacité	47%	45%		44%	2018

## A03 Suivi éducatif et soutien aux familles (suite)

	Type indicateur	C15	B15	C14	Cible LT	
					Valeur	Année
<b>3. Protéger les mineurs, soutenir les familles par des interventions socio-éducatives et offrir des lieux de placements adéquats</b>						
3.1 Durée moyenne du processus d'admission en famille d'accueil	Qualité	33 jours	90 jours		60 jours	2018
3.2 Nombre de places en famille d'accueil avec hébergement	Efficacité	199	105	144	190	2018
3.3 Temps moyen d'attente entre une demande de placement et la décision de placement (hors placement d'urgence)	Qualité	37 jours	32 jours		21 jours	2018
3.4 Taux de placement hors urgences dans des institutions d'éducation spécialisées dont le délai écoulé entre la requête et l'entrée en institution est supérieur à 1 mois	Qualité	34%	18%	49%	15%	2018
3.5 Taux de placements d'urgence dont le délai écoulé entre la requête et l'entrée en institution est supérieur à 4 jours	Qualité	27%	15%	12%	14%	2018
3.6 Taux des lieux d'accueil de jour soumis à autorisation, surveillés dans les délais fixés par l'ordonnance sur les placements d'enfants	Efficacité	90%	70%	62%	80%	2018
3.7 Taux de décisions clause péril confirmées par le tribunal de protection de l'adulte et de l'enfant (TPAE)	Efficacité	100%	100%	96%	100%	2018
3.8 Taux des mineurs placés par rapport aux mineurs suivis	Efficacité	13%	13%		13%	2018
<b>4. Favoriser l'intégration en agissant auprès des populations en difficulté ou en risque de l'être et en organisant des camps et des activités durant les congés et vacances scolaires</b>						
4.1 Nombre de familles ayant bénéficié d'une assistance éducative en milieu ouvert	Efficacité	198	190	191	190	2018
4.2 Durée moyenne d'un dossier d'assistance éducative en milieu ouvert	Efficacité	304 jours	335 jours	304	300 jours	2018
4.3 Taux d'activités proposées par le SLJ confirmées par rapport au nombre d'activités prévues	Efficacité	8%	5%		95%	2018

### Commentaires

#### Indicateur 1.2

Le questionnaire remis aux familles consultantes évalue la qualité de l'accueil, la satisfaction par rapport au délai d'attente, aux réponses reçues et aux traitements proposés.

#### Indicateur 2.1

Total des classes ayant bénéficié d'une intervention d'éducation pour la santé rapporté au total des classes pour lesquelles des interventions étaient planifiées.

#### Indicateur 2.2

Nombre d'enfants et de jeunes ayant un dépistage positif pour des troubles sensoriels (soit de la vue, soit de l'audition) rapporté au nombre d'enfants et de jeunes scolarisés vus en dépistage par les techniciennes vue et ouïe (1P, 2P, 6P, néo-arrivants et suivi des cas détectés).

## A03 Suivi éducatif et soutien aux familles (suite)

### Indicateur 2.3

Nombre d'enfants examinés avec une dentition nécessitant des soins dentaires au moment du dépistage rapporté au nombre d'enfants examinés. Les enfants sont examinés une fois par année dans les degrés 1P à 8P.

### Indicateur 3.1

Ecart moyen en jours entre la date de préavis de la plateforme de placement pour une famille d'accueil et la date de placement effective en famille d'accueil.

### Indicateur 3.3

Ecart moyen en jours entre les dates de présentation des demandes à la plateforme de placement et les dates de préavis de la plateforme de placement.

### Indicateur 3.4

Nombre de placements hors urgence dont le délai entre la requête et l'entrée en institution est supérieur à un mois rapporté au nombre total de placements hors urgence.

### Indicateur 3.5

Nombre de placements d'urgence dont le délai entre la requête et l'entrée en institution est supérieur à 4 jours rapporté au nombre total de placements d'urgence.

### Indicateur 3.6

Nombre de lieux d'accueil soumis à surveillance (avec rapport ad hoc) rapporté au total des lieux soumis à autorisation.

### Indicateur 3.7

En cas d'urgence, la mesure dite de «clause péril» permet au SPMi d'intervenir rapidement et d'ordonner le retrait du droit de garde et le placement de l'enfant. Le Tribunal de protection de l'adulte et de l'enfant est informé immédiatement afin qu'il se prononce sur la ratification des dispositions prises. Le SPMi reste compétent pour toute mesure à prendre dans ce domaine jusqu'à la décision du Tribunal de protection de l'adulte et de l'enfant (Art. 12, al.7, de la loi sur l'office de l'enfance et de la jeunesse).

### Indicateur 3.8

Total des mineurs placés au moins une journée dans l'année rapporté au total des mineurs suivis dans l'année par le SPMi.

### Indicateurs 4.1 et 4.2

Des éducateurs en assistance éducative en milieu ouvert (AEMO) soutiennent et accompagnent à leur domicile des familles qui rencontrent des difficultés éducatives. Le travail s'effectue par le biais d'objectifs mis en place par le SPMi et avec les familles. L'AEMO, dans le contexte familial, s'inscrit dans le mouvement général de l'action sociale, éducative et sanitaire qui tend à favoriser autant que faire se peut le maintien des personnes en difficulté dans leur réseau naturel d'appartenance.

### Indicateur 4.3

Cet indicateur montre dans quelle mesure l'offre du service des loisirs éducatifs (activités extrascolaires, camps, journées et passeport-vacances) est en adéquation avec la demande de la population cible.

# A04 Hautes écoles

## Département responsable : DIP

### COMPTE

	Compte 2015	Variations C15-B15		Budget 2015	Compte 2014
		en F	en %		
<b>CHARGES</b>	<b>769'584'325</b>	<b>256'899'387</b>	<b>50.1%</b>	<b>512'684'938</b>	<b>727'188'420</b>
33 Amortissements du patrimoine administratif	9'256	-946'444	-99.0%	955'700	9'256
36 Charges de transfert	515'632'594	3'903'356	0.8%	511'729'238	484'820'367
37 Subventions à redistribuer	253'942'474	253'942'474	-	-	242'358'796
<b>REVENUS</b>	<b>258'489'342</b>	<b>250'575'809</b>	<b>3'166.4%</b>	<b>7'913'533</b>	<b>249'562'621</b>
42 Taxes	305'097	-101'596	-25.0%	406'693	152'158
43 Revenus divers	92'712	-77'288	-45.5%	170'000	7'584
44 Revenus financiers	373	373	-	-	-
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéc.	-	-120'000	-100.0%	120'000	-
46 Revenus de transferts	4'148'685	-3'068'155	-42.5%	7'216'840	7'044'083
47 Subventions à redistribuer	253'942'474	253'942'474	-	-	242'358'796
<b>RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)</b>	<b>-511'094'983</b>	<b>-6'323'578</b>	<b>1.3%</b>	<b>-504'771'405</b>	<b>-477'625'799</b>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-56'254'548</i>	<i>-3'922'575</i>	<i>7.5%</i>	<i>-52'331'973</i>	<i>-93'005'583</i>
<b>COÛT COMPLET</b>	<b>-567'349'532</b>	<b>-10'246'154</b>	<b>1.8%</b>	<b>-557'103'378</b>	<b>-570'631'382</b>

### POSTES

Compte 2015	Variations C15-B15		Budget 2015	Compte 2014
	en ETP	en %		

## Descriptif du programme

Ce programme vise à soutenir l'enseignement supérieur et la recherche et à assurer la gouvernance et le pilotage stratégique des Hautes écoles genevoises. L'Université de Genève, les Hautes écoles spécialisées (HES-SO Genève) et l'Institut de hautes études internationales et du développement (IHEID) poursuivent des activités de formation, de recherche, de formation continue et de services. Ces institutions contribuent au développement culturel, social et économique de la collectivité, en favorisant notamment la démocratisation du savoir et en promouvant l'égalité des chances.

Ce programme est mis en œuvre par l'Université, les Hautes écoles spécialisées et l'Institut de hautes études internationales et du développement.

L'Unité des hautes écoles veille à la mise en œuvre de la politique cantonale de l'enseignement supérieur. Elle exerce la surveillance des institutions, notamment au travers du suivi des conventions d'objectifs conclues avec l'Université et l'IHEID, promeut la coopération entre les différentes hautes écoles du canton, assure la représentation du canton de Genève auprès des instances de coordination intercantionales et fédérales dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche.

## Ce programme contient les prestations suivantes :

- A04.10 Formation approfondie, recherche et expertise (IHEID)
- A04.11 Formation, recherche appliquée et services (HES)
- A04.12 Formation, recherche et services (UNI)

# A04 Hautes écoles (suite)

## Réalisations des projets prioritaires et justification des écarts 2015

### Réalisations des projets prioritaires

#### • Bâtiments

L'Université de Genève a inauguré le bâtiment d'UNI Carl-Vogt, consacré à l'environnement, ainsi que le Campus Biotech, visant l'innovation dans les sciences de la vie. Quant à la HES-SO Genève, elle bénéficie sur le site de Battelle d'un nouveau bâtiment pour la Haute école de gestion (HEG). En outre, la Haute école de santé (HEdS) s'est dotée de pavillons provisoires pour pouvoir augmenter de 15% les effectifs de la filière soins infirmiers. Enfin, elle a été choisie pour assurer dès 2016 la gestion d'un nouveau foyer étudiant à Carouge.

#### • Institut universitaire de formation des enseignants (IUFÉ)

L'accès en première année de la formation des enseignants de l'enseignement secondaire (FORENSEC) a été suspendu de manière transitoire durant l'année universitaire 2015-2016 afin de se donner les moyens de dépasser certaines problématiques récurrentes rencontrées ces dernières années.

A cette fin, un groupe de travail réunissant tous les partenaires concernés a été chargé d'examiner l'organisation de la FORENSEC dans son ensemble, et notamment d'étudier la question des stages: leur nature, leurs objectifs, leur évaluation, leur articulation.

Ces travaux ont permis de répondre aux conditions suspensives de la reconnaissance fédérale du titre de formation des maîtres du secondaire I et II. Parallèlement, une demande de renouvellement de la reconnaissance de la formation des maîtres du primaire est en cours, et les travaux pour la reconnaissance de la formation des maîtres du secondaire se poursuivent.

En novembre 2015, la Cour des comptes a publié un rapport d'audit sur l'IUFÉ, qui confirme les problèmes identifiés par le département. L'université a accepté toutes les recommandations émises par la cour.

#### • Gouvernance HES-SO

Après l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur la HES-SO Genève, l'année a été consacrée à la mise en fonction d'organes participatifs au niveau de la direction de l'institution et dans les écoles. Le comité d'éthique et de déontologie sera toutefois constitué ultérieurement. En outre, deux commissions ad hoc ont été créées pour rédiger les règlements internes sur les finances et sur le personnel, qui devraient être adoptés par le Conseil d'Etat en 2016.

### Justification des écarts financiers

Libellé	Écart C 15 - B 15	Justification de l'écart
<b>33 Amortissements du patrimoine administratif</b>	- <b>946'444</b>	Ecart d'estimation

Erreur d'imputation du budget pour l'amortissement des subventions d'investissement sur la nature 33 au lieu de la nature 36.

<b>36 Charges de transfert</b>	<b>+ 3'903'356</b>	Dépassement de crédit
--------------------------------	--------------------	-----------------------

*Ecolages hors-canton* + 5'801'252 *Dépassement de crédit*

L'accord intercantonal universitaire (AIU) règle les dispositions financières entre cantons universitaires et non universitaires. Globalement, le nombre d'étudiants genevois se formant dans d'autres universités suisses s'élève à 1'304 et le nombre d'étudiant extra-cantonaux venant étudier à l'Université de Genève s'élève à 2'193. Ce dernier chiffre tend à s'éroder ces dernières années. Dans le dernier décompte, il apparaît que le nombre d'étudiants genevois en formation dans d'autres universités suisses a considérablement augmenté en 2014 et en 2015 par rapport au budget initial (en 2014 : +315 étudiants auxquels s'ajoutent +118 étudiants en 2015). Cela a engendré un coût supplémentaire au titre de la contribution genevoise à l'AIU de 6.2 millions alors que le budget 2015 n'avait pu être adapté.

Au contraire, un non-dépensé sur le budget des contributions genevoises en vertu de l'accord intercantonal sur les

## A04 Hautes écoles (suite)

hautes écoles spécialisées (AHES) est constaté pour -0.4 million.

Une autorisation de crédit supplémentaire a été accordée par la commission des finances pour 6'135'000 francs.

*Bourses d'études - enseignement HES et universitaire* -4'226'237 *Ecart d'estimation*

La clé utilisée pour la répartition des bourses d'études destinées à l'enseignement secondaire II (programme A02) et à l'enseignement hautes écoles et universitaire (programme A04) au budget 2015 n'était pas correcte. Celle-ci est corrigée pour l'exercice 2016.

*Amortissement des subventions d'investissement* + 2'523'361 *Ecart d'estimation*

Le dépassement est dû en partie à une erreur d'imputation du budget pour l'amortissement des subventions d'investissement sur la nature 33 au lieu de la nature 36.

**45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux** - 120'000 *Ecart d'estimation*

En 2015, le service des bourses et prêts d'études (SBPE) n'a pas reçu de demandes pour des prêts d'études par le Fonds Ehrardt-Hornung.

**46 Revenus de transferts** - 3'068'155 *Ecart d'estimation*

La restitution de subvention de la HES-SO Genève sur le résultat de l'exercice 2014 s'élève à 1.2 million de francs.

En outre, le département a procédé à la comptabilisation de la part de subvention restituable de 0.6 million sur le résultat 2015 de l'Université, dernier exercice de la convention d'objectifs 2012-2015.

Ces restitutions se sont avérées inférieures au montant inscrit au budget (5 millions).

### Justification des écarts (indicateurs)

#### **Indicateur 1.1 Nombre de diplômés des hautes écoles genevoises (formation de base et approfondie)**

Bien qu'ayant tablé sur une augmentation en 2014, l'UniGE a constaté une baisse du nombre total d'étudiants et donc une baisse de diplômé-es en master (-58) en 2015. Le master en architecture a été transféré de manière rétroactive au 1er janvier 2015 à la HES-SO Master (Vaud) ; ce qui fait perdre à la HES-SO GE un peu moins d'une vingtaine de diplômés. Pour le surplus, des variations relativement importantes sont constatées d'une année sur l'autre, notamment à cause du système modulaire des études.

#### **Indicateur 3.1 Montant des subsides de recherche obtenus de manière compétitive ("peer-reviewed" - sélectionnés par les pairs)**

La valeur réalisée correspond à la moyenne de deux périodes (2014-2015) afin de diminuer des effets de distorsions annuelles. L'écart par rapport à la cible s'explique par une diminution des subsides de l'Union Européen liée à la transition des Programmes-cadres de recherche (FP7 - Horizon 2020), une compétition accrue pour l'obtention des fonds Horizon 2020 et des conditions de participation suisse sub-optimale à la dernière suite à la votation du 8 février 2014.

# A04 Hautes écoles (suite)

## Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C15	B15	C14	Cible LT	
					Valeur	Année
<b>1. Assurer une formation de base, approfondie et continue de qualité</b>						
1.1 Nombre de diplômés des hautes écoles genevoises (formation de base et approfondie)	Efficacité	5'466	5'731	ND	8'518	2018
1.2 Nombre de diplômés de formations continues (CAS, DAS, MAS) délivrés par les hautes écoles genevoises	Efficacité	307 IHEID + 1'051 UNI + HES (ND)	2'050		3'120	2018
1.3 Taux de satisfaction des étudiants vis-à-vis de la qualité de l'enseignement (UNI)	Qualité	82%	75%		>75%	2018
1.4 Taux de satisfaction des étudiants vis-à-vis de la qualité de l'enseignement (IHEID)	Qualité	85%	84%		85%	2018
1.5 Nombre de programmes doctoraux (UNI)	Efficacité	79	78		78	2018
<b>2. Promouvoir l'égalité entre hommes et femmes</b>						
2.1 Taux de femmes parmi les nouvelles nominations au sein du corps professoral (UNI)	Efficacité	37%	30%	34.2%	>30%	2018
2.2 Taux de femmes parmi les nouvelles nominations au sein du corps professoral (IHEID)	Efficacité	48%	30%	33%	>30%	2018
2.3 Taux de femmes parmi les nouvelles nominations au sein du corps professoral (HES)	Efficacité	25%	26%	35%	50%	2018
<b>3. Assurer l'excellence de la recherche</b>						
3.1 Montants des subsides de recherche obtenus de manière compétitive ("peer-reviewed" - sélectionnés par les pairs - UNI)	Efficacité	109'109'474	110'500'000.-	109'900'000	114'000'000.-	2018
3.2 Montant des fonds de tiers obtenus par l'IHEID	Efficacité	16'383'747	11'000'000.-	16'370'490	12'000'000.-	2018
3.3 Montant des fonds de tiers obtenus par les HES	Efficacité	ND	8'058'420.-	ND	8'302'600.-	2018
3.4 Pourcentage d'articles publiés par l'UNIGE faisant partie des 10% les plus cités au monde	Efficacité	33%	10		30%	2018

### Commentaires

#### Indicateur 3.4

La définition de l'indicateur a dû être modifiée au comptes 2015 car la base de données InCites utilisée les années précédentes n'est plus disponible à l'Université de Genève. Le nouveau indicateur est calculé avec le logiciel Scival qui se base sur les publications référencées dans Scopus. Une valeur de 10% indiquerait que l'Université de Genève se situe dans la moyenne, c'est-à-dire que 10% des publications font partie des 10% les plus cités au monde. L'Université de Genève vise que 30% de ses publications se placent parmi les 10% les plus cités au monde.

# A05 Enseignement spécialisé

## Département responsable : DIP

### COMPTE

	Compte 2015	Variations C15-B15		Budget 2015	Compte 2014
		en F	en %		
<b>CHARGES</b>	<b>134'352'901</b>	<b>-2'296'602</b>	<b>-1.7%</b>	<b>136'649'503</b>	<b>130'990'032</b>
30 Charges de personnel	63'432'040	-2'349'125	-3.6%	65'781'165	60'913'572
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	9'714'882	-694'759	-6.7%	10'409'641	8'382'219
33 Amortissements du patrimoine administratif	133'884	56'542	73.1%	77'342	85'478
36 Charges de transfert	61'048'767	717'362	1.2%	60'331'405	61'578'614
39 Imputations internes	23'328	-26'622	-53.3%	49'950	30'148
<b>REVENUS</b>	<b>1'769'966</b>	<b>56'591</b>	<b>3.3%</b>	<b>1'713'375</b>	<b>1'216'198</b>
42 Taxes	1'318'852	480'677	57.3%	838'175	1'216'198
43 Revenus divers	517'352	-28'648	-5.2%	546'000	-
46 Revenus de transferts	-66'637	-346'637	-123.8%	280'000	-
49 Imputations internes	399	-48'801	-99.2%	49'200	-
<b>RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)</b>	<b>-132'582'935</b>	<b>2'353'193</b>	<b>-1.7%</b>	<b>-134'936'128</b>	<b>-129'773'833</b>
<i>Coût d'état-major</i>	-121'621	171'070	-58.4%	-292'691	-284'916
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-12'484'933	6'859'802	-35.5%	-19'344'735	-15'807'263
<b>COÛT COMPLET</b>	<b>-145'189'488</b>	<b>9'384'066</b>	<b>-6.1%</b>	<b>-154'573'554</b>	<b>-145'866'012</b>

### POSTES

	Compte 2015	Variations C15-B15		Budget 2015	Compte 2014
		en ETP	en %		
<b>TOTAL POSTES</b>	<b>456.53</b>	<b>3.45</b>	<b>0.76%</b>	<b>453.08</b>	<b>445.99</b>
<i>ETP fixes</i>	448.70	-1.77	-0.39%	450.47	433.58
<i>ETP auxiliaires</i>	7.83	5.21	198.85%	2.62	12.41

## Descriptif du programme

Ce programme s'adresse aux enfants et jeunes à besoins éducatifs particuliers ou handicapés domiciliés dans le canton.

Il a pour but d'offrir des prestations de pédagogie spécialisée et/ou un lieu de vie adapté aux enfants et aux jeunes (0 à 20 ans) à besoins éducatifs particuliers, présentant une altération des fonctions mentales, sensorielles, langagières ou physiques entravant les capacités d'autonomie et d'adaptation dans un environnement ordinaire, et aux enfants et jeunes handicapés étant dans l'incapacité d'assumer par eux-mêmes tout ou partie des nécessités d'une vie individuelle ou sociale normale, du fait d'une déficience congénitale ou non, entraînant des limites de capacité physique, mentale, psychique ou sensorielle.

Ce programme vise par ailleurs à favoriser l'intégration des enfants et des jeunes à besoins éducatifs particuliers ou handicapés ceci dans le respect du bien-être et des possibilités de développement de chaque enfant ou jeune, en tenant compte de l'environnement et de l'organisation scolaire.

Pour ce faire chaque bénéficiaire sera intégré dans la structure d'enseignement ou de formation la plus adaptée à ses besoins et visant à la plus grande autonomie à sa majorité, tout en répondant aux besoins de tous les élèves ou apprentis de la classe.

Ce programme est mis en œuvre par l'office médico-pédagogique et l'office de l'enfance et de la jeunesse, en collaboration avec la direction générale de l'enseignement obligatoire et la direction générale de l'enseignement secondaire 2.

## A05 Enseignement spécialisé (suite)

### Ce programme contient les prestations suivantes :

- A05.01 Enseignement spécialisé dans une école ordinaire
- A05.02 Enseignement spéc. dans une école spéc. ou un centre de jour spéc.
- A05.03 Enseignement spécialisé dans une structure résidentielle
- A05.04 Prise en charge médico-pédagogique dans l'enseignement spécialisé
- A05.05 Autres mesures individuelles renforcées de pédagogie spécialisée
- A05.06 Pilotage opérationnel du programme A05

### Réalisations des projets prioritaires et justification des écarts 2015

#### Réalisations des projets prioritaires

##### · **Réorganisation de la direction générale de l'office médico-pédagogique**

La direction générale de l'office médico-pédagogique, en particulier du domaine pédagogique, a été réorganisée afin d'améliorer la qualité et l'efficacité du système de pilotage, de planification et de gestion. Cette réorganisation s'est traduite par la mise en place d'un nouvel organigramme, la redéfinition de plusieurs fonctions et l'optimisation de processus clés.

##### · **Projet éducatif individualisé**

Le projet éducatif individualisé est un instrument qui permet d'évaluer, selon une approche individualisée, les compétences éducatives et scolaires de chaque élève de l'enseignement spécialisé, de fixer des objectifs, puis d'en mesurer l'atteinte. La phase de test de cet instrument a démarré en septembre dans 17 structures spécialisées et un bilan sera effectué au printemps 2016.

##### · **Nouvelles structures intégrées**

Dans le cadre de la poursuite du processus engagé depuis plusieurs rentrées scolaires pour créer des structures d'enseignement spécialisé intégrées dans des bâtiments scolaires des cycles d'orientation, la rentrée 2015 a connu une très forte augmentation du nombre de places dans ce type de structure (+44%), avec l'ouverture de classes intégrées dans le collège de Budé (18 places) et l'augmentation de la capacité d'accueil au collège de Cayla (+6 places). A l'inverse, le nombre de places dans les écoles de formation préprofessionnelles a été réduit (-16 places).

Pour répondre à l'accroissement des effectifs, la capacité d'accueil des dispositifs intégrés du cycle élémentaire a été augmentée. La classe intégrée de l'école de Geisendorf compte désormais six places supplémentaires. De plus, le regroupement de classes spécialisées de Peschier a été transformé en un centre médico-pédagogique intégré du cycle élémentaire, cela afin de tenir compte de la diminution des besoins de prise en charge scolaire en classe spécialisée (cycle moyen).

##### · **Nouveau centre médico-pédagogique à Conches**

Le nombre de places dans les structures pour jeunes de 15 à 20 ans porteurs de handicap a été augmenté, notamment pour maintenir une prise en charge indispensable à des jeunes âgés de plus de 18 ans n'ayant pas encore trouvé de solution, faute de places disponibles dans les dispositifs pour adultes. Cette situation devrait malheureusement se poursuivre l'année prochaine. Ainsi, le centre médico-pédagogique de Conches a été créé (12 places) et la fondation SGIPA a augmenté le nombre de places du centre d'intégration socio-professionnelle (+6 places).

## A05 Enseignement spécialisé (suite)

### Justification des écarts financiers

Libellé	Écart C 15 - B 15	Justification de l'écart
<b>30 Charges de personnel</b>	- 2'349'125	Ecart d'estimation

Certains projets de l'office médico-pédagogique (OMP) ont débuté avec du retard par rapport à la planification initiale. Par ailleurs, les allocations de postes aux structures de l'enseignement spécialisé pour la prise en charge des élèves de plus de 18 ans ont été faites en fonction des besoins avérés, au cas par cas et au fur et à mesure. L'économie sur le personnel enseignant se monte à 1.2 million.

En outre, les besoins en personnel auxiliaire ont été moins importants que prévus en 2015, générant un non dépensé de 0.9 million.

<b>31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation</b>	- 694'759	Ecart d'estimation
---	-----------	--------------------

Le disponible sur le budget des charges de biens et service de l'office médico-pédagogique s'explique notamment par la diminution de la prise en charge des traitements de logopédie des élèves de l'enseignement spécialisé par les logopédistes privés en 2015 (-300'000 francs).

De plus, le montant des pertes sur créances inscrit au budget a été légèrement surévalué (-135'000 francs).

Enfin, les dépenses pour les achats de denrées alimentaires se sont révélées un peu moins importantes que prévu (-108'000 francs).

<b>36 Charges de transfert</b>	+ 717'362	Contrainte liée à une loi
--------------------------------	-----------	---------------------------

*Subsides pour la formation scolaire spéciale* + 1'244'860

Augmentation du nombre de mineurs au bénéfice de prestations de logopédie et psychomotricité.

<b>42 Taxes</b>	+ 480'677	Ecart d'estimation
-----------------	-----------	--------------------

Les recettes issues de la facturation des repas et pensions aux élèves de l'enseignement spécialisé et placés ont été supérieures au montant prévu.

### Justification des écarts (indicateurs)

#### **Indicateur 1.1 Taux d'élèves intégrés dans l'enseignement ordinaire entre 3% et 30%**

Alors que les intégrations ont globalement augmenté par rapport à l'année précédente (de 6.2%), la catégorie de 3% à 30% d'intégration dans l'enseignement ordinaire (1 à 9 périodes sur 32 périodes hebdomadaires) reste en deçà de

## A05 Enseignement spécialisé (suite)

sa cible. Cet écart s'explique par la diminution des effectifs des centres médico-pédagogiques (CMP) orientés vers les regroupements de classes spécialisés. Le résultat est par ailleurs statistiquement influencé par l'augmentation des effectifs du secondaire dû au maintien des jeunes de plus de 18 ans dans les CMP dont les situations très complexes en termes de prise en charge ne permettent pas la mise en place d'intégrations.

### **Indicateur 1.6 Nombre d'élèves quittant l'enseignement spécialisé pour intégrer l'enseignement ordinaire**

Les mouvements d'élèves de l'enseignement ordinaire vers l'enseignement spécialisé sont en baisse conformément aux objectifs fixés. En revanche, si le nombre d'élèves quittant l'enseignement spécialisé pour intégrer l'enseignement ordinaire est supérieur à celui de l'année scolaire précédente, il n'atteint pas la valeur cible fixée. La mise en œuvre progressive de l'école inclusive doit permettre d'accroître les départs d'élèves de l'enseignement spécialisé vers l'enseignement ordinaire et de réduire ceux de l'enseignement ordinaire vers l'enseignement spécialisé.

### Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C15	B15	C14	Cible LT	
					Valeur	Année
<b>1. Intégrer dans les structures d'enseignement ordinaire les élèves à besoins éducatifs particuliers ou handicapés</b>						
1.1 Taux d'élèves intégrés dans l'enseignement ordinaire entre 0% et 30%	Efficacité	15.7%	18%	13.8%	25%	2018
1.2 Taux d'élèves intégrés dans l'enseignement ordinaire entre 31% et 70%	Efficacité	4.9%	4.5%	3.8%	7%	2018
1.3 Taux d'élèves intégrés dans l'enseignement ordinaire entre 71% et 100%	Efficacité	6.6%	4%	3.6%	4.2%	2018
1.4 Nombre d'élèves scolarisés dans l'enseignement ordinaire et faisant l'objet d'une demande de conseil pour de l'enseignement spécialisé depuis l'enseignement ordinaire	Efficacité	374	380	321	380	2018
1.5 Nombre d'élèves quittant l'enseignement ordinaire pour intégrer l'enseignement spécialisé	Efficacité	216	250	241	250	2018
1.6 Nombre d'élèves quittant l'enseignement spécialisé pour intégrer l'enseignement ordinaire	Efficacité	160	190	158	200	2018

### Commentaires

#### Indicateurs 1.1 à 1.3

Nombre d'élèves de l'enseignement spécialisé entrant dans la fourchette considérée rapporté au total des élèves de l'enseignement spécialisé. Par exemple: un matin d'intégration à l'école primaire (4 périodes) = 14.3% (32 périodes = 100%).

En suivant l'évolution de l'intégration dans l'enseignement ordinaire des élèves scolarisés dans l'enseignement spécialisé, ces indicateurs permettent de mesurer l'atteinte des objectifs de la loi sur l'intégration des enfants et des jeunes à besoins éducatifs particuliers ou handicapés (LIJBEP) qui prévoit notamment de rechercher une intégration totale ou partielle des élèves dans les structures ordinaires de formation.

#### Indicateurs 1.4 à 1.6

Ces indicateurs permettent de suivre les flux entrants et sortants d'élèves de l'enseignement ordinaire vers l'enseignement spécialisé et de l'enseignement spécialisé vers l'enseignement ordinaire.

# A06 Programme transversal à la politique A

## Département responsable : DIP

### COMPTE

	Compte 2015	Variations C15-B15		Budget 2015	Compte 2014
		en F	en %		
<b>CHARGES</b>	<b>20'703'792</b>	<b>-143'345</b>	<b>-0.7%</b>	<b>20'847'137</b>	<b>20'418'783</b>
30 Charges de personnel	15'832'814	-145'639	-0.9%	15'978'453	15'555'725
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	3'759'113	-311'996	-7.7%	4'071'109	3'923'237
33 Amortissements du patrimoine administratif	352'150	352'150	-	-	241'089
36 Charges de transfert	755'665	-41'910	-5.3%	797'575	693'728
39 Imputations internes	4'049	4'049	-	-	5'004
<b>REVENUS</b>	<b>709'869</b>	<b>1'749</b>	<b>0.2%</b>	<b>708'120</b>	<b>442'954</b>
42 Taxes	114'596	-78'124	-40.5%	192'720	251'467
43 Revenus divers	-	-3'400	-100.0%	3'400	11'644
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéc.	595'273	83'273	16.3%	512'000	179'843
<b>RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)</b>	<b>-19'993'922</b>	<b>145'095</b>	<b>-0.7%</b>	<b>-20'139'017</b>	<b>-19'975'829</b>
<i>Coût d'état-major</i>	<i>-30'357</i>	<i>40'739</i>	<i>-57.3%</i>	<i>-71'096</i>	<i>-72'760</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-3'757'706</i>	<i>3'104'748</i>	<i>-45.2%</i>	<i>-6'862'454</i>	<i>-3'618'762</i>
<b>COÛT COMPLET</b>	<b>-23'781'985</b>	<b>3'290'582</b>	<b>-12.2%</b>	<b>-27'072'567</b>	<b>-23'667'350</b>

### POSTES

	Compte 2015	Variations C15-B15		Budget 2015	Compte 2014
		en ETP	en %		
<b>TOTAL POSTES</b>	<b>106.20</b>	<b>-0.62</b>	<b>-0.58%</b>	<b>106.82</b>	<b>107.96</b>
<i>ETP fixes</i>	<i>103.47</i>	<i>-3.35</i>	<i>-3.14%</i>	<i>106.82</i>	<i>103.04</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>2.72</i>	<i>2.72</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>4.92</i>

## Descriptif du programme

Ce programme regroupe des prestations transversales aux programmes de la politique Formation délivrées par le service-école-médias, le service de l'enseignement privé, le service de médiation scolaire et le service de recherche en éducation :

Le service-école-médias couvre l'ensemble de la chaîne d'activités visant à permettre l'usage des médias et technologies pour enseigner et apprendre, du choix des équipements à la formation des enseignant-e-s, en passant par la production et la mise à disposition de ressources pédagogiques.

Le service de médiation scolaire a pour mission d'accompagner les établissements scolaires en prises avec des situations de conflit impliquant plusieurs acteurs ou groupes d'acteurs (personnel enseignant, éducatif ou administratif, intervenants externes, élèves, parents d'élèves, etc.). Le service de médiation scolaire intervient également sur un versant préventif, en proposant, d'une part, des conseils et des interventions relatives à l'organisation de la vie quotidienne et à la régulation des comportements des élèves dans les établissements scolaires, et, d'autres part, en développant des partenariats avec les communes et les quartiers.

Le service de l'enseignement privé assure la surveillance de l'enseignement privé dans les domaines de la scolarité obligatoire et postobligatoire, et de la formation professionnelle. Il délivre les autorisations d'ouvrir et d'exploiter les écoles privées, et instruit les demandes d'autorisation d'enseigner. Il informe le public, ainsi que les écoles, et publie sur internet le répertoire des écoles privées autorisées.

Le Service de la recherche en éducation (SRED) a pour but de suivre le système genevois d'enseignement et de formation et de contribuer à son pilotage. Pour ce faire, il produit et met à disposition des autorités et de la collectivité des indicateurs, des statistiques, des prévisions d'effectifs scolaires, il procède aux évaluations et aux recherches pour lesquelles il est mandaté et en rend publics les résultats.

Ce programme regroupe par ailleurs les cotisations et contributions intercantionales versées par le Département de

# A06 Programme transversal à la politique A (suite)

l'instruction publique pour le fonctionnement des conférences intercantionales (CDIP, CIP, CUS, etc.) ainsi qu'une subvention pour la restauration scolaire dans l'enseignement secondaire.

## Ce programme contient les prestations suivantes :

- A06.01 Médias, technologies et documentation pour l'enseignement
- A06.02 Médiation scolaire
- A06.03 Autorisation et surveillance de l'enseignement privé
- A06.04 Recherche en éducation
- A06.05 Contribution et cotisations intercantionales
- A06.06 Autres prestations transversales

## Réalisations des projets prioritaires et justification des écarts 2015

### Réalisations des projets prioritaires

#### • Médias, technologie et documentation pour l'enseignement

Au cours de l'année, l'équipement informatique et audiovisuel des écoles a pu être partiellement complété, réduisant les disparités existantes entre anciens et nouveaux bâtiments. Tous les établissements secondaires disposent ainsi de salles multimédias pour l'apprentissage des langues et les salles de classes sont équipées d'un ordinateur. Dans l'enseignement primaire, l'équipement a été complété dans les salles dévolues au soutien scolaire et les maîtres de disciplines spéciales qui enseignent sur plusieurs sites ont été équipés de portables. Par ailleurs, l'offre d'outils et de plateformes proposés aux enseignants et aux élèves dans le cadre de l'école en ligne a été enrichie et complétée. Par exemple, tous les enseignants de l'enseignement secondaire II ont maintenant accès à un logiciel de détection du plagiat. Pour le primaire, la police de caractères utilisée pour l'apprentissage de la lecture a été totalement refaite et les droits de la nouvelle police cursive «GE typo Libre» ont été acquis.

#### • Médiation scolaire

Dans le cadre du dispositif transversal vie et climat scolaire, le SMS Le Point a maintenu en priorité son action de mise en oeuvre d'un plan cantonal de prévention et de lutte contre le harcèlement à l'école. La phase pilote du projet, financée conjointement par la Confédération, est arrivée à échéance au mois d'août. Le déploiement du plan d'action dans l'ensemble des établissements scolaires des trois degrés d'enseignement a été réalisé par le SMS Le Point, en collaboration avec ses partenaires cantonaux.

#### • Recherche en éducation

Le SRED a développé les prestations de l'observatoire cantonal de la petite enfance en réalisant pour la première fois des statistiques de référence sur l'accueil préscolaire collectif et familial, ainsi qu'un ensemble de publications sur l'offre d'accueil.

### Justification des écarts financiers

Libellé	Écart C 15 - B 15	Justification de l'écart
<b>30 Charges de personnel</b>	- <b>145'639</b>	Ecart d'estimation

Le non dépensé s'explique par l'engagement plus tardif (mi-août au lieu d'avril initialement prévu) de personnel auxiliaire imputé sur les fonds alloués par des tiers avec conditions (FATAC) au service de la recherche en éducation (SRED). Par ailleurs, les besoins en personnel pour le codage des tests PISA ont été moins importants qu'attendu.

## A06 Programme transversal à la politique A (suite)

En outre, des économies ont été générées suite au non remplacement du directeur scientifique au SRED.

**31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation** - **311'996** Ecart d'estimation

Le montant des cotisations aux conférences intercantionales a été inférieur aux prévisions.

**42 Taxes** - **78'124** Ecart d'estimation

Les revenus provenant des dédommagements de tiers (remboursements des assurances maternité, accident, invalidité, militaire, etc.) ainsi que les ventes de biens et marchandises ont été inférieurs aux prévisions. Ces éléments sont difficiles à prévoir au moment de l'élaboration des budgets.

**45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux** + **83'273** Ecart d'estimation

Recettes provenant essentiellement du FATAC PISA, servant à couvrir les charges générées sur les rubriques 30 et 31 par le service de la recherche en éducation (SRED) en lien avec le projet PISA 2015.

### Justification des écarts (indicateurs)

#### **Indicateur 1.1 Taux d'établissements primaires équipés de façon à permettre l'atteinte des objectifs MITIC du plan d'études**

Le budget d'acquisition des équipements informatiques concernés fera l'objet d'un projet de loi. Le déploiement de ce projet dans les écoles primaires est tributaire de la collaboration des communes qui sont mises à contribution pour assurer la réalisation des infrastructures requises (travaux de câblage, aménagement des tableaux). L'objectif de 50% en 2018 dépend du dépôt et de l'acceptation du projet de loi à venir.

#### **Indicateur 1.2 Taux d'établissements secondaires d'enseignement général et de commerce équipés selon le standard défini par le plan directeur "enseigner et apprendre à l'ère numérique (2014)"**

Le déploiement de l'équipement des établissements secondaires n'a pas tout à fait atteint la cible de 26.7% des établissements équipés en 2015 pour des raisons budgétaires. A ce stade, la cible de 100% visée pour 2018 ne semble plus réalisable via les budgets courants attribués au domaine informatique pédagogique par la DGS dans le cadre du crédit de renouvellement 2015-19. Des pistes qui permettront de traiter cette problématique sont en cours d'analyse.

### Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C15	B15	C14	Cible LT	
					Valeur	Année
<b>1. Mettre à disposition des enseignants et des élèves un environnement techno-pédagogique en adéquation avec les besoins d'une pédagogie contemporaine</b>						
1.1 Taux d'établissements primaires équipés de façon à permettre l'atteinte des objectifs MITIC du plan d'études	Efficacité	0.2%	0.6%		50%	2018

## A06 Programme transversal à la politique A (suite)

	Type indicateur	C15	B15	C14	Cible LT	
					Valeur	Année
1.2 Taux d'établissements secondaires d'enseignement général et de commerce équipés selon le standard défini par le plan directeur "enseigner et apprendre à l'ère numérique (2014)"	Efficacité	21%	26.7%		100%	2018
<b>2. Accompagner les établissements scolaires dans la résolution des conflits et la prévention de la violence</b>						
2.1 Taux d'interventions menées dans les délais prévus	Qualité	85%	75%		80%	2018
<b>3. Réaliser les inspections des écoles privées de scolarité obligatoire</b>						
3.1 Taux des écoles privées de scolarité obligatoire inspectées dans les délais fixés	Efficacité	50%	45%		60%	2018
<b>4. Produire des prévisions, indicateurs, statistiques et évaluations pour les milieux concernés par l'enseignement et la formation</b>						
4.1 Temps de réaction aux sollicitations de la collectivité	Qualité	5 jours	5 jours		5 jours	2018
4.2 Taux de réalisation des activités et projets dans les délais prévus	Efficacité	86%	80%		86%	2018

### Commentaires

#### Indicateur 1.1

La mise à disposition de tableaux numériques interactifs et de lots de tablettes numériques dans les écoles primaires doit permettre d'atteindre les objectifs MITIC (Médias, Images et Technologies de l'Information et de la Communication) du plan d'études.

#### Indicateur 1.2

L'équipement des écoles du secondaire comprend deux dispositifs standards. Il s'agit des tableaux numériques interactifs et des laboratoires de langues numériques. Le plan directeur MITIC du DIP « Enseigner et apprendre à l'ère numérique (2014) » est disponible à l'adresse suivante:

<http://edu.ge.ch/ecolenumerique/mitic/15-priorites-pour-reussir-le-numerique-lecole>

#### Indicateur 3.1

Total des écoles privées de scolarité obligatoire ayant été inspectées dans les délais prévus (inclus la finalisation et la transmission du rapport d'inspection aux écoles) rapporté au total des écoles soumises à inspection.

#### Indicateur 4.1

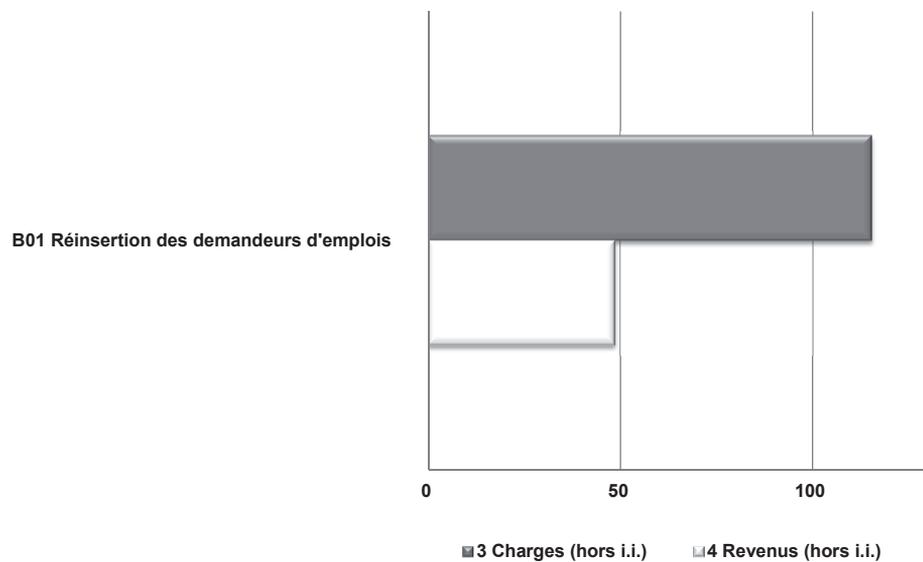
Les sollicitations de la collectivité comprennent des expertises, demandes de données, et informations ponctuelles demandées au Service de la recherche en éducation (hors dossiers projets).

# B Emploi

Charges en millions de francs



Charges et revenus en millions de francs par programme



## B Emploi, marché du travail

### Synthèse des priorités

Entre 2014 et 2015, le chômage a faiblement augmenté (+0.1 point), malgré une détérioration conjoncturelle du marché de l'emploi. Celle-ci s'est manifestée par une augmentation des inscriptions au chômage (+6%) et une diminution des places vacantes (-5%) annoncées à l'Office cantonal de l'emploi (OCE). Une politique de gestion mettant l'accent sur une mobilisation renforcée et un accompagnement plus efficace des candidats à l'emploi, ainsi que la directive de recrutement donnant la priorité aux chômeurs du canton, ont pu contribuer à amortir l'impact de la détérioration du marché.

La mise en application, sur le terrain, de la directive de recrutement s'appliquant aux services de l'Etat, ainsi qu'aux organismes subventionnés par ce dernier, a été consolidée en 2015. Elle a débouché sur une optimisation du mode de collaboration entre l'OCE et les employeurs concernés. Les communes et les entreprises privées ont, quant à elles, été encouragées à s'intéresser encore davantage aux compétences des candidats locaux grâce à des contacts privilégiés entre l'OCE et des représentants communaux ou patronaux.

En parallèle, l'OCE a poursuivi ses réformes visant à faciliter la réinsertion des chômeurs. Cela s'est notamment concrétisé par une accélération de l'inscription au chômage, l'introduction d'un plan d'actions personnalisé pour chaque candidat à l'emploi, la reprise par l'office régional de placement (ORP) de 80% des activités de placement désormais basées sur la gestion des compétences, la mise en place d'une stratégie de suivi des candidats en phase avec la digitalisation du marché du travail, une politique de valorisation de l'allocation d'initiation au travail (AIT), et un allègement des tâches administratives chez les conseiller-ère-s en personnel ORP, pour qui la gestion par les résultats a été renforcée.

L'optimisation de la prise en charge des chômeurs ayant des difficultés à se réinsérer ou arrivant en fin de droit est également demeurée au cœur des priorités en 2015.

Ainsi, en matière de lutte contre le chômage de longue durée, le label "*1+pour tous*" a été décerné à 34 nouvelles entreprises. Depuis 2015, il favorise également des candidats pénalisés sur le marché de l'emploi, soit à cause de leur âge, d'un handicap ou d'une interruption volontaire de leurs parcours professionnels. La possibilité de bénéficier du label a en outre été élargie aux institutions oeuvrant pour le retour à l'emploi des chômeurs.

La législation régissant les emplois de solidarité (EdS) destinés aux personnes en fin de droit a été, quant à elle, révisée pour encourager et renforcer la qualité de la formation nécessaire aux candidats concernés, et satisfaire aux exigences du secrétariat d'état à l'économie (SECO) en lien avec la législation fédérale sur l'assurance chômage.

S'agissant de l'allocation de retour à l'emploi (ARE), la pratique relative à la fixation de la durée de la mesure a été adaptée à la loi, pour augmenter le nombre de bénéficiaires.

# B01 Réinsertion des demandeurs d'emplois

## Département responsable : DEAS

### COMPTE

	Compte 2015	Variations C15-B15		Budget 2015	Compte 2014
		en F	en %		
<b>CHARGES</b>	<b>115'405'965</b>	<b>-5'757'295</b>	<b>-4.8%</b>	<b>121'163'260</b>	<b>119'929'211</b>
30 Charges de personnel	36'590'689	-1'277'174	-3.4%	37'867'863	37'001'786
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	1'252'797	-350'280	-21.9%	1'603'077	3'776'535
33 Amortissements du patrimoine administratif	17'024	4	0.0%	17'020	17'024
36 Charges de transfert	77'444'983	-4'225'017	-5.2%	81'670'000	79'131'028
39 Imputations internes	100'472	95'172	1'795.7%	5'300	2'838
<b>REVENUS</b>	<b>48'646'426</b>	<b>2'024'437</b>	<b>4.3%</b>	<b>46'621'989</b>	<b>47'984'780</b>
42 Taxes	456'102	140'333	44.4%	315'769	1'147'349
43 Revenus divers	71'887	-527'853	-88.0%	599'740	21'086
46 Revenus de transferts	48'021'436	2'314'956	5.1%	45'706'480	46'816'345
49 Imputations internes	97'000	97'000	-	-	-
<b>RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)</b>	<b>-66'759'539</b>	<b>7'781'732</b>	<b>-10.4%</b>	<b>-74'541'271</b>	<b>-71'944'431</b>
<i>Coût d'état-major</i>	<i>-1'160'623</i>	<i>436'669</i>	<i>-27.3%</i>	<i>-1'597'292</i>	<i>-1'884'833</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-8'594'066</i>	<i>-5'075'098</i>	<i>144.2%</i>	<i>-3'518'968</i>	<i>-9'289'671</i>
<b>COÛT COMPLET</b>	<b>-76'514'228</b>	<b>3'143'303</b>	<b>-3.9%</b>	<b>-79'657'531</b>	<b>-83'118'934</b>

### POSTES

	Compte 2015	Variations C15-B15		Budget 2015	Compte 2014
		en ETP	en %		
<b>TOTAL POSTES</b>	<b>273.76</b>	<b>-16.74</b>	<b>-5.76%</b>	<b>290.50</b>	<b>281.00</b>
<i>ETP fixes</i>	<i>255.76</i>	<i>-10.74</i>	<i>-4.03%</i>	<i>266.50</i>	<i>257.80</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>18.00</i>	<i>-6.00</i>	<i>-25.00%</i>	<i>24.00</i>	<i>23.20</i>

## Descriptif du programme

Ce programme couvre l'allocation des indemnités de chômage prises en charge par la Confédération, le financement des solutions d'intégration professionnelle des demandeurs d'emploi en fin de droit et la gestion des prestations cantonales en cas de maladie ayant valeur d'assurance perte de gain à laquelle est affilié tout demandeur d'emploi indemnisé, domicilié à Genève. Ce programme vise à favoriser le placement rapide et durable des chômeurs sur le marché de l'emploi et à renforcer les compétences des chômeurs par l'octroi de mesures d'emploi, de formation et de soutien à la réinsertion. Il institue pour des chômeurs sans perspective de réinsertion rapide des possibilités de maintien en activité professionnelle afin de prévenir leur marginalisation.

Ce programme est mis en oeuvre par l'office cantonal de l'emploi.

## Ce programme contient les prestations suivantes :

- B01.01 Réinsertion des demandeurs d'emplois - sous régime cantonal
- B01.02 Réinsertion des demandeurs d'emplois - sous régime fédéral

# B01 Réinsertion des demandeurs d'emplois (suite)

## Réalisations des projets prioritaires et justification des écarts 2015

### Justification des écarts

Le programme B 01 regroupe les charges et les revenus relatifs aux parts cantonale et fédérale.

#### 30 Charges de personnel - Ecart d'estimation

Le montant non dépensé total relatif aux charges de personnel se monte à 1 277 174 F et se répartit de la manière suivante :

##### Part cantonale :

Le montant non dépensé relatif à la part cantonale se monte à 321 342 F. Cet écart se justifie principalement par le turn-over.

##### Part fédérale :

Pour la part fédérale, le non-dépensé se monte à 955 832 F. Ce montant se justifie par le fait que le budget relatif au financement par la Confédération a été estimé de manière trop optimiste. Pour mémoire, celui-ci varie en fonction du nombre moyen de chômeurs, donnée qui n'est bien sûr pas connue d'avance et doit être estimée en cours d'année par l'office cantonal de l'emploi (OCE). L'ensemble des ressources mises à disposition par la Confédération est toutefois consommé puisque seul un écart de 14 991 F existe entre le total des charges constatées et le montant de l'enveloppe fédérale.

#### 31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation - Ecart d'estimation

Le non dépensé global sur cette rubrique est de 350 280 F et se répartit de la manière suivante :

##### Part Cantonale :

Les comptes 2015 laissent apparaître un dépassement de 60 528 F. Le dépassement relatif à la part cantonale découle de pertes sur débiteurs plus importantes que prévu (34 995 F) et de la nécessité d'augmenter la dotation pour dépréciation d'actif en lien avec les débiteurs (336 642 F). Cette dernière est à mettre en parallèle avec les demandes de remboursement adressées aux entreprises bénéficiaires des allocations de retour en emploi (ARE) qui ont révoqué des contrats. Conformément aux dispositions de l'article 33, alinéa 2, de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (D 1 05), une demande de dépassement de crédit d'un montant de 340 000 F a été présentée au Conseil d'Etat pour couvrir ce dépassement. Celui-ci l'a validée en date du 2 décembre 2015.

##### Part fédérale :

Les comptes 2015 relatifs à la part fédérale présentent un non dépensé de 410 809 F. Celui-ci provient principalement des postes « diverses charges d'exploitation et prestations de service et honoraires ». Ce non-dépensé permet aussi de respecter l'enveloppe autorisée disposition par la Confédération.

#### 36 Charges de transfert - Ecart d'estimation

Le non-dépensé de 4 225 017 F constaté sur cette nature se situe au niveau de la part cantonale. Il concerne principalement les prestations complémentaires maladie versées aux chômeurs (2 304 122 F), les mesures cantonales chômage (1 326 503 F) et la participation cantonale LACI (602 000 F).

Il convient de relever qu'au vu des charges effectives et du niveau des cotisations perçues relatifs aux prestations complémentaires maladie, le taux de cotisations a été revu à la baisse dès le 1<sup>er</sup> janvier 2016.

#### 42 Taxes - Ecart d'estimation

L'écart de 140 333 F constaté sur cette rubrique découle de remboursements liés aux assurances sociales qui se sont révélés légèrement supérieurs au budget.

#### 43 Revenus divers - Ecart d'estimation

Les revenus divers escomptés n'ont pas été encaissés, ceux-ci étant liés à des dépenses qui n'ont pas été effectuées.

# B01 Réinsertion des demandeurs d'emplois (suite)

## 46 Revenus de transferts - Ecart d'estimation

Cette rubrique enregistre un excédent de revenus de 2 314 956 F. Celui-ci se répartit de la manière suivante :

### Part cantonale :

Cet écart concerne principalement la part cantonale qui enregistre des cotisations perçues au titre des prestations complémentaires maladie supérieures au budget de 3 615 813 F et des produits de facturation relatifs aux débiteurs ARE pour 1 118 624 F.

Il convient de relever qu'au vu des charges effectives et du niveau des cotisations perçues relatifs aux prestations complémentaires maladie, le taux de cotisations a été revu à la baisse dès le 1<sup>er</sup> janvier 2016 passant de 3 % à 2.5 %.

### Part fédérale :

Comme expliqué sous le chapitre relatif aux charges de personnel, les revenus reçus au titre de participation de la Confédération se sont révélés inférieurs de 2 419 476 F au montant escompté. Ceci se justifie par le fait que le budget relatif au financement par la Confédération a été estimé de manière trop optimiste.

## Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C15	B15	C14	Cible LT	
					Valeur	Année
<b>1. Éviter le chômage de longue durée (12 mois et plus)</b>						
1.1 Taux de sorties du chômage (jusqu'à 12 mois)	Efficacité	65.7%	72%	N/A	75%	2018
1.2 Indice fédéral non corrigé de la part moyenne d'entrées au chômage longue durée en référence à la Suisse	Efficacité	60	67	N/A	70	2018
<b>2. Éviter les arrivées en fin de droits</b>						
2.1 Taux de sorties avant la fin de droits	Efficacité	62.6%	77%	N/A	80%	2018
2.2 Indice fédéral non corrigé de la part moyenne d'arrivées en fin de droit en référence à la Suisse	Efficacité	62	77	N/A	80	2018
<b>3. Réinsérer rapidement les demandeurs d'emploi</b>						
3.1 Nombre moyen de jours d'indemnités versées	Efficacité	192 jours	190 jours	N/A	180 jours	2018
<b>4. Réinsérer sur le marché primaire les emplois de solidarité</b>						
4.1 Part de retour en emploi sur le marché primaire parmi les individus en emploi de solidarité	Efficacité	17.4%	14%	N/A	15%	2018
<b>5. Réinsérer par la subvention à l'emploi</b>						
5.1 Part moyenne de retour institutionnel au chômage après la fin d'une ARE (allocation de retour en emploi) complétée	Efficacité	0%	15%	N/A	15%	2018
<b>6. Réinsérer les plus en difficulté</b>						
6.1 Taux de sortie en emploi des bénéficiaires d'une MMT (mesure du marché du travail) au Service de réinsertion professionnelle (SRP) (LIASI)	Efficacité	21.4%	15%	N/A	15%	2018
<b>7. Prise en charge rapide</b>						
7.1 Durée moyenne entre l'inscription et l'entretien diagnostic	Qualité	17.8 jours	20 jours	N/A	15 jours	2018
<b>8. Améliorer la qualité du suivi du demandeur d'emploi</b>						

## B01 Réinsertion des demandeurs d'emplois (suite)

	Type indicateur	C15	B15	C14	Cible LT	
					Valeur	Année
8.1 Nombre moyen de dossiers par conseiller en personnel	Qualité	N/A	N/A	N/A	120 dossiers	2018

### Commentaires

	Seuils critiques 2015	Seuils critiques 2014
Indicateur 1.1	62%	62%
Indicateur 1.2	57	57
Indicateur 2.1	67%	N/A
Indicateur 2.2	67	67
Indicateur 3.1	210 jours	N/A
Indicateur 4.1	9%	N/A
Indicateur 5.1	25%	N/A
Indicateur 6.1	10%	N/A
Indicateur 7.1	30 jours	N/A

### Notes :

Indicateurs 1.1 à 3.1 : Les données utilisées vont de janvier à octobre 2015. En effet, il faut compter en moyenne 2 mois pour que les valeurs soient stabilisées, un état à fin décembre est donc impossible à établir avant mars 2016.

Indicateurs 1.1 et 1.2 : Ces 2 indicateurs sont difficiles à évaluer du fait de leur dépendance à divers facteurs, notamment l'environnement économique. L'Office cantonal de l'emploi prévoyant une situation plus favorable en 2015, les cibles de ces 2 indicateurs ont de ce fait été surévaluées.

Indicateurs 2.1 et 2.2 : Le SECO a modifié sa méthode de calcul après l'établissement du B2015. Les cibles 2015 selon la nouvelle méthode de calcul sont respectivement de 68% et 70 (au lieu de 77% et 77) et les seuils critiques sont respectivement de 58% et 60 (au lieu de 67% et 67 annoncés dans le tableau).

Indicateur 4.1 : Le taux de 17,4% correspond à 278 personnes réinsérées sur le marché du travail sur un total de 1'595 personnes placées en emploi de solidarité.

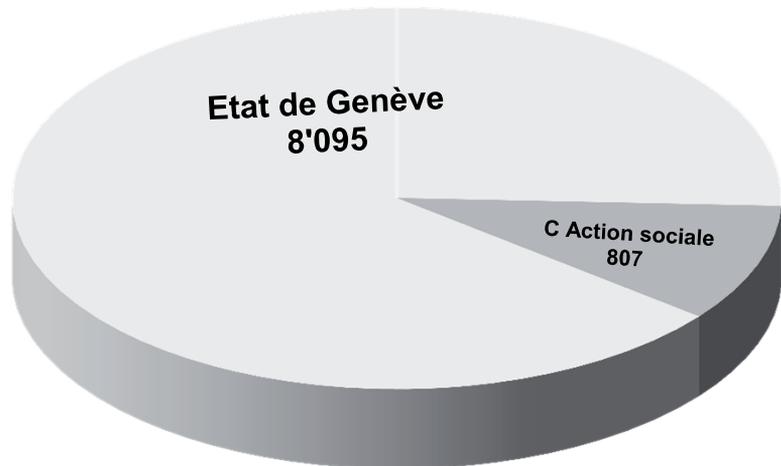
Indicateur 5.1 : 0 personne réinscrite 3 mois après la fin d'une ARE (allocation de retour en emploi) complétée, sur un total de 395 ARE complétées. Autrement dit, il n'y a eu aucune réinscription au chômage au terme des 395 ARE complétées.

Indicateur 6.1 : Le taux de 21.4% correspond à 329 personnes sorties en emploi sur 1538 bénéficiaires d'une MMT (mesure du marché du travail) inscrits au Service de réinsertion professionnelle.

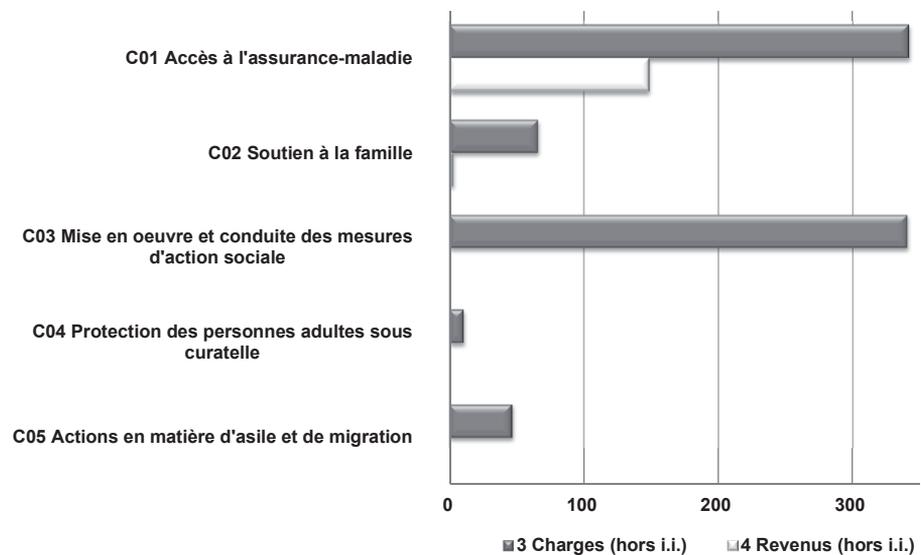
Indicateur 8.1 : Cet indicateur a été demandé courant 2015 et a été inscrit dès le B2016. En conséquence, aucune donnée pour 2015.

# C Action sociale

Charges en millions de francs



Charges et revenus en millions de francs par programme



## C Action sociale

### Synthèse des priorités

Le nombre de dossiers financiers d'aide sociale a continué de progresser en 2015, avec une augmentation nette de 8 % pour s'établir à 12'650 dossiers au 31 décembre 2015.

Le nombre de bénéficiaires de prestations complémentaires familiales (PCFam) a également continué à augmenter en 2015. Pour rappel, ce nouveau dispositif social est entré en vigueur au 1<sup>er</sup> novembre 2012. A fin 2015, 1'249 familles représentant 4'330 personnes étaient au bénéfice de PCFam. Les dépenses se sont montées à près de 17.3 millions de francs.

Dans le cadre de la modification de la loi sur l'insertion et l'aide sociale individuelle (LIASI) entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> février 2012, l'Hospice général continue de développer ses actions en faveur de la réinsertion professionnelle. Le service de réinsertion professionnelle (SRP) a suivi 1'248 personnes en 2015. 37% des personnes suivies au SRP depuis 2012 ont retrouvé un emploi.

Le montant total des subventions versées à 20 associations œuvrant dans le domaine de l'insertion socioprofessionnelle s'élève à F 9'908'611 en 2015. Les contrats de prestations y relatifs couvrent la période 2013-2016.

La poursuite du programme cantonal de lutte contre le surendettement (PCLS) a été validée par le Conseil d'Etat, qui a par la même occasion décidé de dédier un budget annuel de F 160'000 par année. Le PCLS ayant redémarré en septembre 2015, les prestataires (Centre Social Protestant et Caritas) se sont vus verser le montant dédié au programme au pro rata temporis.

Dans le domaine de l'asile, le nombre de personnes prises en charge a fortement augmenté en 2015 pour s'établir à 6'532 personnes suivies au 31 décembre 2015, soit une hausse de 23 %. Le budget 2015 de l'Hospice général dédié aux migrants se basait sur un nombre de dossiers nettement inférieur. Compte tenu de la situation exceptionnelle en matière de flux migratoires, la commission des finances a octroyé un crédit complémentaire de F 10 millions en automne 2015.

Le Tribunal de protection de l'adulte a confié 369 nouveaux mandats au service de protection de l'adulte (SPAd) en 2015. Toutefois, compte tenu des relèves prononcées, le SPAd enregistre une augmentation nette de 60 dossiers.

Le volume d'activité du Service cantonal de recouvrement des pensions alimentaires (SCARPA) est resté stable en 2015 par rapport aux années précédentes. Le taux de recouvrement du service a continué sa progression positive - passant de 60.71% à 60.84% en 2015. Cette hausse, en apparence légère, traduit en réalité un fort engagement sur les dossiers et résulte aussi des changements intervenus dans le cadre du droit de la poursuite et de la procédure pénale.

Dans le cadre de l'assurance-maladie, le montant des subsides alloués a augmenté globalement de 3.9% entre 2014 et 2015, compte tenu de l'évolution des primes d'une part (prime moyenne cantonale passée de 483 francs en 2014 à 500 francs en 2015, pour les adultes) et de l'accroissement du nombre de personnes au bénéfice d'un subside 100% d'autre part (personnes bénéficiaires de l'aide sociale et de prestations complémentaires).

Concernant le revenu déterminant unifié (RDU), l'année 2015 a été marquée par la mise en service d'un "Espace RDU" en ligne. Entrant dans le cadre du programme de l'administration en ligne (AeL), cet espace donne accès à un véritable dossier personnalisé permettant de consulter et télécharger ses attestations RDU et/ou le formulaire d'annonce de changement de situation économique. Ces documents peuvent également être envoyés par courrier postal via une demande anonymisée en ligne (ne requérant pas d'enrôlement aux e-démarches). Enfin, le processus d'actualisation du revenu déterminant d'une personne (soit la prise en compte de ses revenus les plus récents) s'est poursuivi et a été implémenté de manière progressive dans les différents services concernés.

# C01 Accès à l'assurance-maladie

## Département responsable : DEAS

### COMPTE

	Compte 2015	Variations C15-B15		Budget 2015	Compte 2014
		en F	en %		
<b>CHARGES</b>	<b>341'995'032</b>	<b>9'166'582</b>	<b>2.8%</b>	<b>332'828'450</b>	<b>327'485'723</b>
30 Charges de personnel	3'720'249	-26'148	-0.7%	3'746'397	3'633'449
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	3'411'704	970'296	39.7%	2'441'408	1'954'900
36 Charges de transfert	334'862'462	8'221'817	2.5%	326'640'645	321'893'224
39 Imputations internes	617	617	-	-	4'150
<b>REVENUS</b>	<b>148'782'735</b>	<b>11'618'292</b>	<b>8.5%</b>	<b>137'164'443</b>	<b>142'964'238</b>
42 Taxes	46'091	39'657	616.4%	6'434	18'133
43 Revenus divers	4'712'838	4'712'518	1'472'661.9%	320	8'989'475
46 Revenus de transferts	144'023'806	6'866'117	5.0%	137'157'689	133'956'629
<b>RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)</b>	<b>-193'212'297</b>	<b>2'451'710</b>	<b>-1.3%</b>	<b>-195'664'007</b>	<b>-184'521'484</b>
<i>Coût d'état-major</i>	-118'003	40'023	-25.3%	-158'026	-185'084
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-1'216'299	-90'744	8.1%	-1'125'555	-1'245'663
<b>COÛT COMPLET</b>	<b>-194'546'598</b>	<b>2'400'989</b>	<b>-1.2%</b>	<b>-196'947'587</b>	<b>-185'952'231</b>

### POSTES

	Compte 2015	Variations C15-B15		Budget 2015	Compte 2014
		en ETP	en %		
<b>TOTAL POSTES</b>	<b>29.83</b>	<b>-0.89</b>	<b>-2.90%</b>	<b>30.72</b>	<b>29.90</b>
<i>ETP fixes</i>	26.61	-0.84	-3.06%	27.45	27.51
<i>ETP auxiliaires</i>	2.25	-0.07	-3.02%	2.32	1.40
<i>ETP agents spécialisés</i>	0.97	0.00	0.00%	0.97	1.00

## Descriptif du programme

Ce programme a pour but de garantir l'accès à l'assurance maladie, la couverture des assurés insolubles, ainsi que la délivrance de subsides conformément aux dispositions légales.

Ce programme est mis en oeuvre par la direction générale de l'action sociale et le service de l'assurance-maladie.

## Ce programme contient les prestations suivantes :

- C01.01 Garantie de l'accès à l'assurance-maladie
- C01.02 Subsides d'assurance-maladie
- C01.03 Créances irrécouvrables des assurés modestes

## Réalisations des projets prioritaires et justification des écarts 2015

### Justification des écarts

#### 31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation - Ecart d'estimation et dépassement de crédit

Cette rubrique présente un dépassement de 970 296 F, qui provient principalement du poste lié aux réévaluations sur

## C01 Accès à l'assurance-maladie (suite)

créances. Dans le cas présent, celles-ci sont composées pour partie des montants ouverts au service des prestations complémentaires au titre des subsides complets à restituer et pour partie par les créances du service de l'assurance maladie en lien avec les subsides octroyés à tort. Cette dépense supplémentaire a été autorisée par le Conseil d'Etat le 16 décembre 2015. Les autres dépenses sont conformes aux prévisions budgétaires.

### **36 Charges de transfert - Ecart d'estimation et dépassement de crédit**

Les charges de transfert constatées au titre de l'exercice 2015 sont supérieures au budget de 8 221 817 F.

Cette nature enregistre les charges relatives aux subsides accordés aux assurés à ressources modestes ainsi que celles se rapportant à la prise en charge des primes d'assurances impayées faisant l'objet d'actes de défaut de biens (ADB).

Les charges relatives aux subsides aux assurés à ressources modestes ont été supérieures de 1 951 753 F au budget. Ce dépassement découle de l'augmentation du nombre de bénéficiaires de l'aide sociale ainsi que de l'aide aux migrants (réfugiés statutaires). Sur la base des informations en notre possession à fin novembre et conformément aux dispositions de l'article 33, alinéa 2 de la loi sur la gestion administrative et financière (LGAF), une demande de dépassement de crédit de 750 000 F a été soumise au Conseil d'Etat et celui-ci l'a validée en date du 16 décembre 2015. Ce n'est que lors des opérations de bouclage et suite à des informations transmises par l'Hospice général que le niveau définitif du dépassement a été connu. Une demande complémentaire de dépassement de crédit n'a pu être présentée dans les délais.

Pour mémoire, le budget 2015 intégrait les effets de 2 mesures pour un montant total d'économies escompté de 4 400 000 F. La première, d'un effet de 2 100 000 F, visait à baisser de 40 à 30 F le montant du subside C. Elle est entrée en vigueur et a déployé ses effets lors l'exercice 2015. La seconde, objet de la loi 11540, a fait l'objet d'un référendum qui a abouti. Elle consiste à octroyer aux bénéficiaires de prestations complémentaires possédant un excédent de ressources inférieur à la prime moyenne cantonale un subside équivalent à la différence entre cette dernière et l'excédent de ressources. Dans l'attente du résultat du scrutin organisé sur ce sujet le 28 février 2016, cette mesure n'a pas pu déployer les effets escomptés (2 300 000 F) lors de l'exercice 2015. Le dépassement de 1 951 753 F n'aurait pas été constaté si la mesure, intégrée au budget, avait été mise en œuvre en 2015.

Les charges directes liées aux créances des assureurs pour primes impayées ont été inférieures au budget de 1 218 793 F. Ce montant non-dépensé est toutefois largement absorbé par les effets des dotations et utilisations de provisions qui péjorent le résultat pour un montant de 7 488 857. Ces deux éléments provoquent un dépassement du budget prévu de 6 270 064 F.

### **43 Revenus divers - Ecart d'estimation**

L'excédent de revenus de 4 712 518 F constaté sur cette rubrique s'explique par des reprises sur provision pour dépréciation des créances à hauteur de 2 574 633 F et par une reprise de charges à payer de 2 138 205 F.

### **46 Revenus de transferts - Ecart d'estimation**

L'excédent de revenus de 6 866 117 F constaté s'explique par des subventions fédérales pour assurés à ressources modestes versées par la Confédération qui se sont avérées supérieures au budget pour un montant de 3 163 815 F, par des demandes de remboursements de prestations indues relatives aux exercices antérieurs plus importantes qu'attendu de 1 633 480 F, et par des remboursements de primes d'assurance payées en trop par les résidents genevois au bénéfice de prestations complémentaires pour une somme de 2 068 822 F. Il convient de relever que les montants se rapportant aux bénéficiaires de l'Hospice général ont été considérés par ce dernier comme des revenus des bénéficiaires ce qui a réduit les montants de prestations versées par cette institution. Cette façon de procéder a permis de contenir les prestations d'aide sociale versées (1 400 000 F d'économie nette sur les versements de prestations). Le montant total concernant les restitutions de primes payées en trop par les résidents genevois au bénéfice de prestations sociales se monte donc à 3 500 000 F.

# C01 Accès à l'assurance-maladie (suite)

## Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C15	B15	C14	Cible LT	
					Valeur	Année
<b>1. Garantir l'accès à l'assurance-maladie</b>						
1.1 Temps moyen entre la réception d'un dossier affiliation et son traitement	Qualité	20 jours	20 jours	N/A	20 jours	2017
1.2 Coût moyen d'un dossier affiliation	Efficience	F 16	F 16	N/A	F 16	2017
<b>2. Garantir l'octroi de subsides destinés à réduire les primes LAMal conforme à la loi</b>						
2.1 Temps moyen entre la date de réception d'un dossier subside et de son traitement par le Service de l'assurance-maladie (SAM)	Qualité	42 jours	50 jours	10 jours	40 jours	2018
2.2 Coût moyen par dossier de subsides	Efficience	F 16	F 15	N/A	F 16	2017
<b>3. Créances irrécouvrables des assurés modestes</b>						
3.1 Coût moyen d'un dossier débiteur	Efficience	F 6.75	F 6.60	N/A	F 6.50	2017
3.2 Montant restitué par les assureurs dans le cadre de l'art. 64a al. 5 par rapport au montant facturé exprimé en %	Efficience	0.86%	1%	N/A	5%	2017

## Commentaires

	Seuils critiques 2015	Seuils critiques 2014
Indicateur 1.1	30 jours	N/A
Indicateur 1.2	F 18	N/A
Indicateur 2.1	60 jours	75 jours
Indicateur 2.2	F 18	N/A
Indicateur 3.1	F 15	N/A
Indicateur 3.2	0.3%	N/A

## Notes :

Indicateur 1.2 : La part de la prestation "affiliation" se monte à 40% des charges d'exploitation correspondant aux natures 30 "Charges de personnel" et 31 "Charges de biens et services et autres charges d'exploitation", soit F 1'687'407. Le nombre de dossiers "affiliation" sous gestion est de 108'890.

Depuis le mois de mars 2015, le secteur "frontalier" s'est vu attribuer comme tâche supplémentaire l'affiliation d'office des personnes frontalières. Ceci a eu pour conséquence une augmentation de 4% du nombre de dossiers.

Indicateur 2.2 : La part de la prestation "subside" se monte elle aussi à 40% des charges d'exploitation correspondant aux natures 30 "Charges de personnel" et 31 "Charges de biens et services et autres charges d'exploitation", soit F 1'687'407. Le nombre de dossiers "subside" sous gestion est de 107'918.

Indicateur 2.3 : Les créances irrécouvrables des assurés modestes correspondent au 10% des charges d'exploitation correspondant aux natures 30 "Charges de personnel" et 31 "Charges de biens et services et autres charges d'exploitation", soit F 421'851. Le nombre de dossiers est de 62'466.



# C02 Soutien à la famille

## Département responsable : DEAS

### COMPTE

	Compte 2015	Variations C15-B15		Budget 2015	Compte 2014
		en F	en %		
<b>CHARGES</b>	<b>66'514'138</b>	<b>6'463'007</b>	<b>10.8%</b>	<b>60'051'131</b>	<b>58'829'687</b>
30 Charges de personnel	5'420'092	-260'598	-4.6%	5'680'690	5'278'678
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	3'024'228	-1'208'306	-28.5%	4'232'534	2'389'263
36 Charges de transfert	57'886'593	8'018'686	16.1%	49'867'907	50'961'529
39 Imputations internes	183'225	-86'775	-32.1%	270'000	200'217
<b>REVENUS</b>	<b>2'778'398</b>	<b>1'054'556</b>	<b>61.2%</b>	<b>1'723'842</b>	<b>2'026'983</b>
42 Taxes	982'338	-740'804	-43.0%	1'723'142	921'410
43 Revenus divers	422	-278	-39.7%	700	1'211
46 Revenus de transferts	1'795'638	1'795'638	-	-	1'104'362
<b>RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)</b>	<b>-63'735'741</b>	<b>-5'408'452</b>	<b>9.3%</b>	<b>-58'327'289</b>	<b>-56'802'704</b>
<i>Coût d'état-major</i>	-171'920	67'695	-28.3%	-239'615	-268'890
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-1'381'342	98'681	-6.7%	-1'480'023	-1'649'395
<b>COÛT COMPLET</b>	<b>-65'289'003</b>	<b>-5'242'075</b>	<b>8.7%</b>	<b>-60'046'928</b>	<b>-58'720'989</b>

### POSTES

	Compte 2015	Variations C15-B15		Budget 2015	Compte 2014
		en ETP	en %		
<b>TOTAL POSTES</b>	<b>42.46</b>	<b>-5.34</b>	<b>-11.17%</b>	<b>47.80</b>	<b>43.26</b>
ETP fixes	42.41	-3.80	-8.22%	46.21	43.22
ETP auxiliaires	-	-1.55	-100.00%	1.55	-
ETP agents spécialisés	0.05	0.00	0.00%	0.05	0.05

## Descriptif du programme

Ce programme a pour but de soutenir la famille, d'aider les femmes en difficulté et de prévenir la violence. Il se traduit notamment par le versement de subventions à des institutions reconnues comme étant actives dans ce domaine.

Par ailleurs, il vise à garantir, par le versement de prestations complémentaires, des revenus suffisants aux familles dont les parents travaillent.

Enfin, le service cantonal d'avance et de recouvrement des pensions alimentaires (SCARPA) a pour mission d'aider, de manière adéquate et gratuitement, toute personne créancière d'une pension alimentaire en vue d'obtenir l'exécution des prestations fondées sur un jugement ou sur une convention ratifiée par l'autorité tutélaire, lorsque le débiteur d'aliments néglige son obligation d'entretien.

En parallèle à cette mission, le SCARPA verse au créancier d'aliments, quand toutes les conditions légales sont réalisées, des avances de pensions alimentaires. Le versement de ces avances ne se substitue pas au paiement de la pension alimentaire qui reste due dans son intégralité par le débiteur d'aliments.

Ce programme est mis en œuvre par la direction générale de l'action sociale, le service cantonal d'avance et de recouvrement des pensions alimentaires et, depuis 2012, le service des prestations complémentaires.

## Ce programme contient les prestations suivantes :

C02.01 Actions de soutien à la famille

## C02 Soutien à la famille (suite)

C02.02 Avance et recouvrement de pensions alimentaires

C02.03 Soutien financier individuel aux familles

### Réalizations des projets prioritaires et justification des écarts 2015

#### Justification des écarts

##### 30 Charges de personnel - Ecart d'estimation

Les charges de personnel sont inférieures au budget de 260 598 F. Ce non-dépensé se justifie par le turnover constaté lors de l'exercice.

##### 31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation - Ecart d'estimation

Le non-dépensé de 1 208 306 F entre le budget et les comptes provient principalement de la nature concernant les réévaluations sur créances qui sont moins importantes que prévues pour 1 242 253 F. Ceci découle du fait que les mouvements relatifs aux provisions pour débiteurs du service cantonal d'avance et de recouvrement des pensions alimentaires ont été inférieurs au budget de 1 906 765 F, alors que ceux relatifs aux prestations complémentaires familiales ont dépassé le budget de 664 512 F.

##### 36 Charges de transfert - Ecart d'estimation et dépassement de crédit

Les versements des allocations familiales pour personnes non actives sont supérieurs au budget de 6 066 896 F en raison de l'augmentation du nombre de bénéficiaires de l'aide sociale, des rentiers AVS et AI, des chômeurs non indemnisés ou percevant des prestations spécifiques, des préretraités et de certains étudiants.

Les prestations complémentaires familiales sont également supérieures au budget de 2 556 595 F en raison de l'augmentation du nombre de dossiers ainsi que de celui du coût moyen brut par dossier (toutes prestations confondues).

Ces dépenses supplémentaires ont été autorisées le 25 novembre 2015 par la commission des finances à hauteur de 4 500 000 F pour les allocations familiales pour personnes non actives et de 2 832 020 F pour les prestations complémentaires familiales.

Enfin, les aides sociales à la famille accordées en 2015 ont été inférieures au budget de 500 805 F.

##### 42 Taxes - Ecart d'estimation

Les prévisions budgétaires relatives aux remboursements des frais de poursuites au service cantonal d'avance et de recouvrement des pensions alimentaires se sont révélées supérieures aux remboursements constatés lors de l'exercice comptable 2015.

##### 46 Revenus de transferts - Ecart d'estimation

Les restitutions de prestations indues relatives aux exercices antérieurs comptabilisées au service des prestations complémentaires dans le cadre des prestations complémentaires familiales sont supérieures de 1 795 638 F par rapport au budget voté.

# C02 Soutien à la famille (suite)

## Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C15	B15	C14	Cible LT	
					Valeur	Année
<b>1. Optimiser le taux de recouvrement des pensions alimentaires</b>						
1.1 Taux de recouvrement	Efficacité	60.84%	60.7%	60.71%	61%	2018
<b>2. Garantir un octroi des avances sur les pensions alimentaires conforme à la loi</b>						
2.1 Taux de décisions non contestées ou confirmées par les tribunaux	Qualité	100%	99%	100%	99%	2018
<b>3. Limiter le coût administratif du traitement des dossiers d'avance et de recouvrement des pensions alimentaires</b>						
3.1 Coût moyen par dossier	Efficience	F 1'057	F 1'073	F 1'013	F 1'070	2018
<b>5. Garantir un octroi des prestations complémentaires familiales conforme à la loi</b>						
5.1 Taux de décisions non contestées ou confirmées par les tribunaux	Qualité	99%	99%	N/A	99%	2018
<b>6. Limiter le coût administratif de traitement des dossiers de prestations complémentaires familiales</b>						
6.1 Coût moyen par dossier	Efficience	F 957	F 1'050	N/A	F 1'050	2018

### Commentaires

	Seuils critiques 2015	Seuils critiques 2014
Indicateur 1.1	59%	59%
Indicateur 2.1	98%	98%
Indicateur 3.1	F 1'200	F 1'200
Indicateur 5.1	98%	N/A
Indicateur 6.1	F 1'200	N/A

### Notes :

Indicateur 1.1 : La continuité des bons encaissements tout au long de l'année ainsi que la stabilisation du montant des pensions facturées ont permis d'augmenter le taux de recouvrement.

Indicateur 2.1 : 0 arrêt admis pour un total de 884 décisions.

Indicateur 3.1 : Le nombre moyen de dossiers sous gestion est de 3'104.70 pour un total des coûts directs de F 3'281'848.62.

Indicateur 4.1 : L'indicateur 4.1 "Pourcentage de dossiers traités dans un délai inférieur ou égal à 30 jours" n'est pas disponible actuellement, et le développement d'une requête servant à produire les informations utiles pour calculer cet indicateur est en cours mais aucun délai ne peut être fixé. C'est pourquoi cet indicateur a été retiré momentanément.

Indicateur 5.1 : Le taux de 99% correspond à 5'597 décisions non contestées ou confirmées par les tribunaux, pour un total des décisions émises par le service de 5'657.

Indicateur 6.1 : La part de la prestation PCFam est égale au 8% du total des natures 30 et 31, soit F 1'195'243. Le nombre de dossiers sous gestion se monte à 1'249.



# C03 Mise en œuvre et conduite des mesures d'action sociale

Département responsable : DEAS

## COMPTE

	Compte 2015	Variations C15-B15		Budget 2015	Compte 2014
		en F	en %		
<b>CHARGES</b>	<b>341'114'231</b>	<b>-2'263'798</b>	<b>-0.7%</b>	<b>343'378'029</b>	<b>347'345'044</b>
30 Charges de personnel	1'037'880	-47'477	-4.4%	1'085'357	930'086
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	89'188	-44'867	-33.5%	134'055	84'634
36 Charges de transfert	339'987'094	-2'171'523	-0.6%	342'158'617	346'330'013
39 Imputations internes	69	69	-	-	312
<b>REVENUS</b>	<b>221'623</b>	<b>-17'377</b>	<b>-7.3%</b>	<b>239'000</b>	<b>597'377</b>
42 Taxes	15'772	-184'228	-92.1%	200'000	17'944
43 Revenus divers	205'850	205'850	-	-	328'477
46 Revenus de transferts	-	-39'000	-100.0%	39'000	250'956
<b>RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)</b>	<b>-340'892'608</b>	<b>2'246'421</b>	<b>-0.7%</b>	<b>-343'139'029</b>	<b>-346'747'667</b>
<i>Coût d'état-major</i>	-32'921	12'860	-28.1%	-45'781	-47'378
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-717'192	-23'456	3.4%	-693'736	-6'380'658
<b>COÛT COMPLET</b>	<b>-341'642'721</b>	<b>2'235'824</b>	<b>-0.7%</b>	<b>-343'878'545</b>	<b>-353'175'703</b>

## POSTES

	Compte 2015	Variations C15-B15		Budget 2015	Compte 2014
		en ETP	en %		
<b>TOTAL POSTES</b>	<b>6.99</b>	<b>-0.80</b>	<b>-10.27%</b>	<b>7.79</b>	<b>6.11</b>
<i>ETP fixes</i>	6.43	-0.58	-8.27%	7.01	5.73
<i>ETP auxiliaires</i>	0.25	-0.21	-45.65%	0.46	0.11
<i>ETP agents spécialisés</i>	0.31	0.00	0.00%	0.31	0.28

## Descriptif du programme

Ce programme porte sur la planification, la coordination, le soutien et le contrôle des politiques publiques en matière d'aide sociale, d'insertion socioprofessionnelle, d'intégration des personnes marginalisées, d'aide aux victimes et de lutte contre la toxicodépendance. Il vise à éviter que les personnes économiquement les plus fragiles se retrouvent sans ressources. Il favorise également la réinsertion des personnes nécessiteuses, dans une perspective durable et de manière à ce qu'elles parviennent à subvenir à leurs besoins en s'affranchissant de l'aide sociale.

Ce programme est mis en oeuvre par la direction générale de l'action sociale et l'Hospice général.

## Ce programme contient les prestations suivantes :

- C03.01 Aide sociale
- C03.02 Insertion socioprofessionnelle
- C03.03 Aide aux victimes
- C03.04 Toxicodépendance
- C03.05 RDU

# C03 Mise en œuvre et conduite des mesures d'action sociale (suite)

## Réalisations des projets prioritaires et justification des écarts 2015

### Justification des écarts

#### 36 Charges de transfert - Ecart d'estimation

Les charges de transfert relatives à ce programme sont inférieures au budget de 2 171 523 F. Cet écart se décompose de la manière suivante :

Les prestations d'aide sociale versées par l'Hospice général sont inférieures à celles prévues au budget pour 1 594 559 F. Malgré une augmentation moyenne de 4 % du nombre de dossiers en 2015 et de 8 % entre fin 2014 et fin 2015, l'Hospice général arrive à maintenir les prestations financières dans le cadre de l'enveloppe prévue à cet effet. Cette situation s'explique d'une part, par la fin du RMCAS et d'autre part, par une nette hausse des remboursements notamment de l'AI.

Il sied de relever que les remboursements de primes payés par les bénéficiaires de l'Hospice général ont été considérés par ce dernier comme des revenus des bénéficiaires ce qui a réduit les montants de prestations versées par cette institution. L'impact de ce traitement a baissé les prestations d'aide sociale versées d'environ 1 400 000 F.

Les indemnités accordées au titre de la LAVI sont été inférieures au budget de 801 774 F tout comme les subventions ponctuelles accordées (105 751 F).

Les versements relatifs aux remises de cotisations AVS AI ont connus une forte augmentation en 2015 et dépassent de 330 561 F le budget. Conformément aux dispositions de l'article 33, alinéa 1, de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (D 1 05), ce dépassement a fait l'objet d'une demande en autorisation de crédit supplémentaire auprès de la commission des finances. Celle-ci l'a approuvée en date du 3 février 2016.

#### 42 Taxes - Ecart d'estimation

Des remboursements divers attendus ne se sont pas réalisés.

#### 43 Revenus divers - Ecart d'estimation

Des prestations propres sur immobilisations incorporelles portées à l'actif dans le cadre du projet du revenu déterminant unifié à la direction générale de l'action sociale n'avaient pas été prévues au budget.

## Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C15	B15	C14	Cible LT	
					Valeur	Année
<b>1. Augmenter les effets de l'accompagnement social et financier par l'Hospice général</b>						
1.1 Durée moyenne de prise en charge	Efficacité	26 mois	20 mois	22 mois	20 mois	2017
1.2 Taux de personnes avec un revenu du travail	Efficacité	14.9%	15%	15%	18%	2017
1.3 Nombre de sorties (moyenne mensuelle)	Efficacité	289 dossiers	300 dossiers	N/A	330 dossiers	2017
1.4 Motif de sorties : proportion de sorties pour motif d'acquisition de revenu du travail	Efficacité	36.7%	34%	N/A	40%	2017
1.5 Proportion des dossiers ouverts après sortie durant 6 mois au moins	Efficacité	29.5%	30%	N/A	28%	2017
1.6 Proportion des bénéficiaires de la catégorie d'âge 18-25 ans	Efficacité	11%	11%	N/A	13%	2017

## C03 Mise en œuvre et conduite des mesures d'action sociale (suite)

	Type indicateur	C15	B15	C14	Cible LT	
					Valeur	Année
1.7 Nombre d'ARE (allocation de retour en emploi) octroyés par le service de réinsertion professionnelle (SRP)	Efficacité	123	120	N/A	150	2017
1.8 Nombre d'EdS (emploi de solidarité) octroyés par le service de réinsertion professionnelle (SRP)	Efficacité	27	80	N/A	100	2017
<b>2. Limiter le coût administratif du traitement des dossiers par l'Hospice général</b>						
2.1 Coût moyen par dossier	Efficience	F 4'161	F 4'400	F 4'624	F 4'500	2017

### Commentaires

	Seuils critiques 2015	Seuils critiques 2014
Indicateur 1.1	24 mois	24 mois
Indicateur 1.2	13%	14%
Indicateur 1.3	250 dossiers	N/A
Indicateur 1.4	25%	N/A
Indicateur 1.5	40%	N/A
Indicateur 1.6	15%	N/A
Indicateur 1.7	150	N/A
Indicateur 1.8	60	N/A
Indicateur 2.1	F 4'700	F 4'700

### Notes :

Indicateur 1.1 : A fin décembre, 97'167 mois de prestations pour un total de 3'169 dossiers sortis, soit en moyenne 26 mois par dossier (déduction faite des 5 derniers mois sans aide). Le transfert des dossiers du RMCAS vers l'Aide sociale induit une hausse du nombre de dossiers et par conséquent, une hausse de la durée des dossiers sortis (En 2015, 1'729 personnes ex-RMCAS ont été comptabilisées dans les bénéficiaires de l'aide sociale).

Indicateur 1.2 : Le taux de 14.9% correspond à 1'726 dossiers moyens avec revenu pour un total de 11'601 dossiers moyens avec prestations.

Indicateur 1.3 : Total de 3'464 dossiers sortis en 2015.

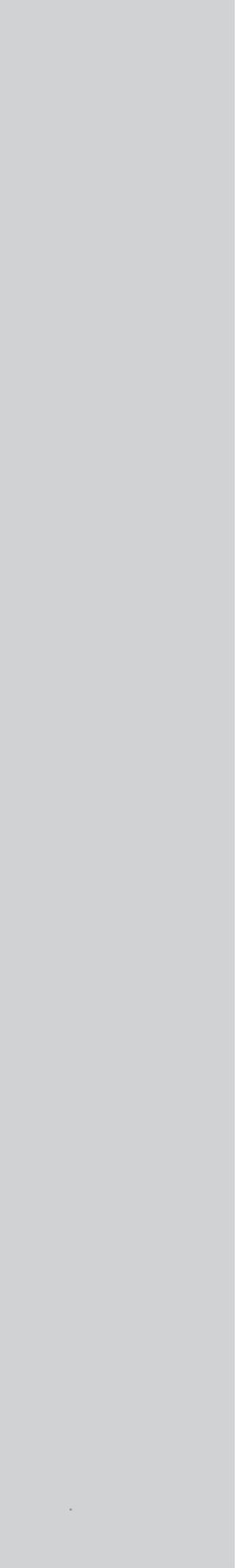
Indicateur 1.4 : 1'077 dossiers sortis au motif d'acquisition de revenu sur un total de 2'932 dossiers sortis (hors dossiers avec motif "en attente de clôture").

Depuis décembre 2015, la méthode de calcul a été alignée à celle de l'OFS (Office fédéral de la statistique). Celui-ci exclut les dossiers en attente de clôture. Ceci induit donc une légère hausse du résultat.

Indicateur 1.5 : Sur 3'791 entrées, 1120 correspondent à des dossiers réouverts.

Indicateurs 1.6 : Le taux de 11% correspond à 1'422 dossiers pour la catégorie 18-25 ans sur un total de 12'979 dossiers financiers.

Indicateur 2.1 : 13'359 dossiers suivis pour un coût direct de F 55.585 mios, soit F 4'161 par dossier.



# C04 Protection des personnes adultes sous curatelle

## Département responsable : DEAS

### COMPTE

	Compte 2015	Variations C15-B15		Budget 2015	Compte 2014
		en F	en %		
<b>CHARGES</b>	<b>10'878'675</b>	<b>272'577</b>	<b>2.6%</b>	<b>10'606'098</b>	<b>10'228'935</b>
30 Charges de personnel	10'628'542	213'225	2.0%	10'415'317	10'025'664
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	221'211	80'130	56.8%	141'081	187'957
36 Charges de transfert	-	-40'000	-100.0%	40'000	8'968
39 Imputations internes	28'922	19'222	198.2%	9'700	6'347
<b>REVENUS</b>	<b>406'502</b>	<b>-265'378</b>	<b>-39.5%</b>	<b>671'880</b>	<b>328'615</b>
42 Taxes	149'056	25'797	20.9%	123'259	96'897
43 Revenus divers	257'447	-291'174	-53.1%	548'621	231'718
<b>RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)</b>	<b>-10'472'173</b>	<b>-537'955</b>	<b>5.4%</b>	<b>-9'934'218</b>	<b>-9'900'320</b>
<i>Coût d'état-major</i>	-337'128	102'197	-23.3%	-439'325	-510'697
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-4'528'796	-466'913	11.5%	-4'061'883	-4'694'420
<b>COÛT COMPLET</b>	<b>-15'338'096</b>	<b>-902'670</b>	<b>6.3%</b>	<b>-14'435'426</b>	<b>-15'105'437</b>

### POSTES

	Compte 2015	Variations C15-B15		Budget 2015	Compte 2014
		en ETP	en %		
<b>TOTAL POSTES</b>	<b>86.10</b>	<b>-3.00</b>	<b>-3.37%</b>	<b>89.10</b>	<b>89.20</b>
<i>ETP fixes</i>	76.10	-3.50	-4.40%	79.60	76.05
<i>ETP auxiliaires</i>	9.00	0.50	5.88%	8.50	12.15
<i>ETP agents spécialisés</i>	1.00	0.00	0.00%	1.00	1.00

## Descriptif du programme

Ce programme a pour but la protection des personnes faisant l'objet d'une décision du Tribunal de protection de l'adulte et de l'enfant (TPAE) et dont les ressources sont insuffisantes pour que le mandat soit confié à un mandataire privé.

Ce programme est mis en oeuvre par la direction générale de l'action sociale et le service de protection de l'adulte.

## Ce programme contient la prestation suivante :

C04.01 Protection des personnes adultes sous curatelle.

## Réalisations des projets prioritaires et justification des écarts 2015

### Justification des écarts

#### 30 Charges de personnel - Ecart d'estimation et dépassement de crédit

Les charges 2015 relatives aux charges de personnel excèdent de 213 225 F le budget.

Sur la base des projections réalisées à fin août 2015 qui laissaient apparaître un dépassement de 60 000 F, une demande en autorisation de crédit supplémentaire a été présentée au Conseil d'Etat qui l'a validée le 28 octobre

## C04 Protection des personnes adultes sous curatelle (suite)

2015. Lors du bouclage, un litige concernant un membre du personnel a nécessité la constitution d'une provision à hauteur de 181 373 F. Pour des raisons de délais, une nouvelle demande de dépassement de crédit n'a pas pu être déposée.

### 43 Revenus divers - Ecart d'estimation

Les revenus comptabilisés sont inférieurs de 291 174 F par rapport au budget.

Cet écart s'explique à hauteur de 548 000 F par l'abandon de l'idée de facturer des frais de gestion de dossier aux personnes protégées du service de protection de l'adulte qui était envisagée au budget 2015. Ce projet a été abandonné au vu des ressources extrêmement faibles à disposition des personnes concernées. Cette perte est compensée à hauteur de 257 000 F par deux reprises de provision, l'une concernant les risques en relation avec les avances accordées, l'autre en lien avec un litige concernant le personnel.

### Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C15	B15	C14	Cible LT	
					Valeur	Année
<b>1. Gérer efficacement les intérêts des personnes protégées</b>						
1.1 Taux d'acceptation des rapports par le tribunal de protection de l'adulte et de l'enfant (TPAE)	Efficacité	100%	100%	100%	100%	2018
<b>2. Assurer une prise en charge rapide et adaptée du mandat de protection</b>						
2.1 Temps moyen entre l'entrée en force de la décision du tribunal de protection de l'adulte et de l'enfant (TPAE) et la prise en charge réelle du dossier	Qualité	11 jours	8 jours	12 jours	8 jours	2018
<b>3. Limiter le coût administratif du traitement des dossiers</b>						
3.1 Coût moyen par dossier	Efficience	F 3'860	F 3'900	F 3'714.16	F 3'900	2018

### Commentaires

	Seuils critiques 2015	Seuils critiques 2014
Indicateur 1.1	99%	99%
Indicateur 2.1	10 jours	10 jours
Indicateur 3.1	F 4'200	F 4'200

### Notes :

Indicateur 1.1 : 1'480 rapports envoyés au TPAE (Tribunal de protection de l'adulte et de l'enfant) au 31.12.2015.

Indicateur 2.1 : 369 nouveaux mandats reçus en 2015.

Indicateur 3.1 : 2'811 dossiers sous gestion pour un coût direct total de F 10'849'753.07, soit F3'860 par dossier.

# C05 Actions en matière d'asile et de migration

## Département responsable : DEAS

### COMPTE

	Compte 2015	Variations C15-B15		Budget 2015	Compte 2014
		en F	en %		
<b>CHARGES</b>	<b>49'443'159</b>	<b>12'493'660</b>	<b>33.8%</b>	<b>36'949'499</b>	<b>39'152'262</b>
30 Charges de personnel	114'087	-8'142	-6.7%	122'229	118'601
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	10'363	-9'226	-47.1%	19'589	11'716
36 Charges de transfert	46'853'106	11'245'425	31.6%	35'607'681	37'539'327
37 Subventions à redistribuer	2'465'603	1'265'603	105.5%	1'200'000	1'482'618
<b>REVENUS</b>	<b>2'465'603</b>	<b>1'265'603</b>	<b>105.5%</b>	<b>1'200'000</b>	<b>1'482'704</b>
42 Taxes	-	-	-	-	86
47 Subventions à redistribuer	2'465'603	1'265'603	105.5%	1'200'000	1'482'618
<b>RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)</b>	<b>-46'977'556</b>	<b>-11'228'057</b>	<b>31.4%</b>	<b>-35'749'499</b>	<b>-37'669'558</b>
<i>Coût d'état-major</i>	-3'619	1'537	-29.8%	-5'156	-6'041
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-38'195	-4'204	12.4%	-33'991	-909'784
<b>COÛT COMPLET</b>	<b>-47'019'370</b>	<b>-11'230'724</b>	<b>31.4%</b>	<b>-35'788'646</b>	<b>-38'585'384</b>

### POSTES

	Compte 2015	Variations C15-B15		Budget 2015	Compte 2014
		en ETP	en %		
<b>TOTAL POSTES</b>	<b>0.67</b>	<b>-0.13</b>	<b>-16.25%</b>	<b>0.80</b>	<b>0.70</b>
ETP fixes	0.63	-0.09	-12.50%	0.72	0.66
ETP auxiliaires	-	-0.04	-100.00%	0.04	-
ETP agents spécialisés	0.04	0.00	0.00%	0.04	0.04

## Descriptif du programme

Ce programme porte sur la planification, la coordination, le soutien et le contrôle des politiques publiques en matière d'asile et de migration. Son but est d'assurer l'accueil, l'hébergement, l'accompagnement et l'aide sociale financière pour les requérants d'asile et les réfugiés statutaires.

Ce programme est mis en oeuvre par la direction générale de l'action sociale et l'Hospice général.

## Ce programme contient la prestation suivante :

C05.01 Pilotage en matière d'asile et de migration

## Réalisations des projets prioritaires et justification des écarts 2015

### Justification des écarts

#### 36 Charges de transfert - Ecart d'estimation et dépassement de crédit

Les charges de transfert sont supérieures de 11 245 425 F par rapport au budget 2015.

Cet écart provient principalement des prestations d'aide aux migrants versées par l'Hospice général qui sont supérieures de 11 420 771 F à celles prévues au budget. Ce dépassement s'explique par une hausse massive

## C05 Actions en matière d'asile et de migration (suite)

d'arrivées de migrants en raison de la situation internationale. Pour illustrer ce phénomène, le nombre net de dossier pris en charge entre fin 2014 et fin 2015 a augmenté de 25%. Cette situation engendre des problématiques d'hébergement d'urgence et de sécurité qui génèrent une forte augmentation des dépenses. Sur la base des projections de l'Hospice général à fin août 2015, une demande en autorisation de crédits supplémentaire de 10 006 000 F a été présentée à la commission des finances qui l'a acceptée en date du 25 octobre 2015.

Durant le dernier trimestre, la situation s'est encore aggravée et la baisse du nombre d'arrivées attendues avec la mauvaise saison ne s'est pas réalisée et le dépassement s'est encore accru. En définitif, la part de dépassement excédant l'autorisation accordée se monte à 1 414 771 F. On peut toutefois relever que ce montant est compensé par le non-dépensé relatif aux prestations d'aide sociale qui s'élève à 1 594 559 F.

Afin de garantir une parfaite transparence, les projections de l'Hospice général en matière de prestations d'aide sociale et d'aide aux migrants sont transmises mensuellement à la commission des finances et au Conseil d'Etat.

Les charges relatives au programme d'aide au retour sont, elles, légèrement inférieures de 175 346 F au montant budgétisé.

### Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C15	B15	C14	Cible LT	
					Valeur	Année
<b>1. Développer l'autonomie financière des bénéficiaires</b>						
1.1 Taux de requérants d'asile qui perçoivent un revenu du travail indépendant ou partiellement assistés	Efficacité	19.2%	24%	23%	25%	2017
1.2 Nombre de sorties (moyennes mensuelles)	Efficacité	111 personnes	110 personnes	N/A	115 personnes	2017
<b>2. Optimiser l'utilisation du dispositif d'hébergement</b>						
2.1 Taux opérationnel d'occupation du dispositif d'hébergement collectif	Efficacité	101.9%	93%	105%	95%	2017
2.2 Taux opérationnel d'occupation du dispositif d'hébergement individuel	Efficacité	92.6%	99%	93%	99%	2017
2.3 Durées moyennes d'hébergement des ayants droits	Efficacité	3 ans et 6 mois	4 ans et 4 mois	N/A	4 ans et 2 mois	2017
<b>3. Limiter le coût administratif du traitement des dossiers</b>						
3.1 Coût moyen par dossier	Efficience	F 6'919	F 8'000	F 7'651	F 8'000	2017

### Commentaires

	Seuils critiques 2015	Seuils critiques 2014
Indicateur 1.1	15%	15%
Indicateur 1.2	80 personnes	N/A
Indicateur 2.1	80%	80%
Indicateur 2.2	80%	80%
Indicateur 2.3	5 ans et 6 mois	N/A
Indicateur 3.1	F 8'200	F 8'000

## C05 Actions en matière d'asile et de migration (suite)

### Notes :

Indicateur 1.1 : A fin décembre, 724 personnes indépendantes ou avec revenu partiel sur un total de 3'762 personnes (permis N, F et réfugiés statutaires).

L'important nombre d'arrivées en 2015 de personnes sans emploi a fait baisser la proportion de personnes avec revenu.

Indicateur 1.2 : 1'332 personnes au total sont sorties en 2015.

Indicateur 2.1 : A fin décembre, 2'794 personnes étaient logées en hébergements collectifs et abris PCi pour une capacité d'hébergement de 2'742 places.

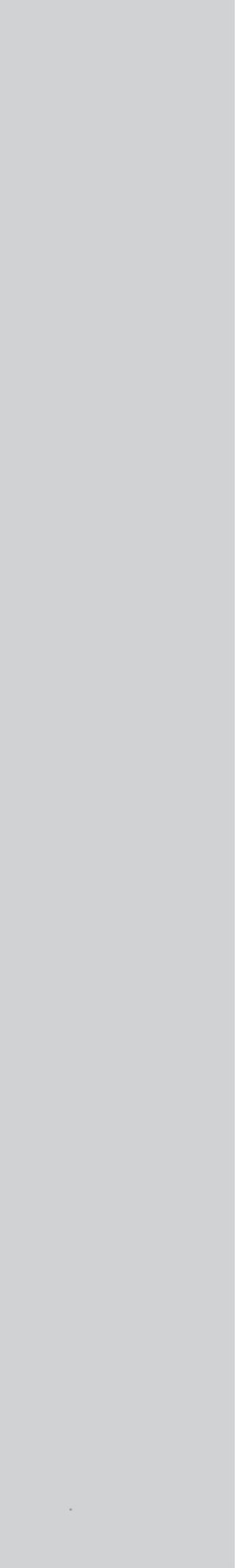
Malgré l'ouverture de 7 nouveaux abris PC en 2015 pour augmenter la capacité d'hébergement afin de faire face aux nombreuses arrivées en 2015, une suroccupation importante des hébergements collectifs est toujours d'actualité résultant à un taux de 101.9% pour fin 2015.

Indicateur 2.2 : A fin décembre, 2'432 personnes étaient logées en individuels pour une capacité d'hébergement de 2'626 places.

Le résultat sur l'année est en hausse (seulement 88.6% au 30.09.2015), malgré la difficulté à modifier l'occupation des appartements individuels.

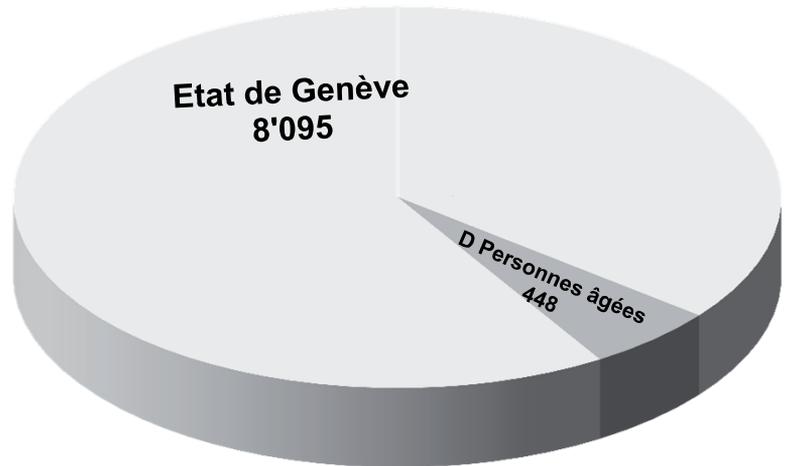
Indicateur 2.3 : 182'654 mois d'hébergement pour 4'303 ayants droit, soit une durée moyenne de 42.4 mois/personne, équivalent à 3 ans et 6 mois. Les nombreuses arrivées en 2015 influencent l'indicateur à la baisse.

Indicateur 3.1 : F 23.308 mio de coûts directs pour un total de 3'369 dossiers suivis. La forte augmentation des dossiers en 2015 influence l'indicateur à la baisse.

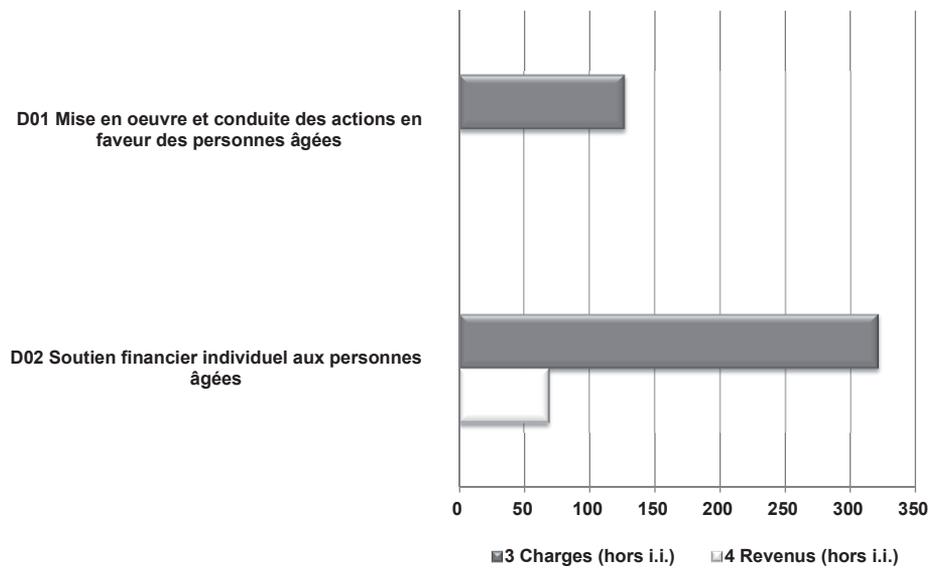


# D Personnes âgées

Charges en millions de francs



Charges et revenus en millions de francs par programme



## **D Personnes âgées**

### **Synthèse des priorités**

L'année 2015 n'a pas connu d'ouverture de nouvelles places d'EMS à l'instar d'une part des années précédentes, et d'autre part des années 2016 et suivantes qui verront l'ouverture de 3 nouveaux établissements médico-sociaux (La Plaine, la Coccinelle 2 et Sécheron) pour un total de 212 lits afin de suivre ainsi les besoins liés à l'évolution démographique des personnes âgées dépendantes.

S'agissant de l'aide individuelle aux personnes âgées à domicile ou en EMS, 14'864 personnes ont été au bénéfice de prestations complémentaires (PC), représentant une dépense de 309.2 millions de francs en 2015. Concernant les personnes séjournant en EMS, elles ont été au nombre de 2'731 sur le canton de Genève à bénéficier de ces prestations (soit 72% des résidents des EMS).

# D01 Mise en œuvre et conduite des actions en faveur des personnes âgées

Département responsable : DEAS

## COMPTE

	Compte 2015	Variations C15-B15		Budget 2015	Compte 2014
		en F	en %		
<b>CHARGES</b>	<b>126'785'206</b>	<b>-645'137</b>	<b>-0.5%</b>	<b>127'430'343</b>	<b>134'086'678</b>
30 Charges de personnel	927'906	-66'223	-6.7%	994'129	964'623
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	84'288	-75'036	-47.1%	159'324	95'286
33 Amortissements du patrimoine administratif	62	2	3.3%	60	62
36 Charges de transfert	125'772'950	-503'880	-0.4%	126'276'830	133'026'707
<b>REVENUS</b>	<b>36'630</b>	<b>-9'791</b>	<b>-21.1%</b>	<b>46'421</b>	<b>12'133'798</b>
42 Taxes	36'630	11'209	44.1%	25'421	29'760
46 Revenus de transferts	-	-21'000	-100.0%	21'000	12'104'038
<b>RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)</b>	<b>-126'748'575</b>	<b>635'347</b>	<b>-0.5%</b>	<b>-127'383'922</b>	<b>-121'952'880</b>
<i>Coût d'état-major</i>	-29'432	12'501	-29.8%	-41'933	-49'137
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-310'656	-34'196	12.4%	-276'460	-5'692'851
<b>COÛT COMPLET</b>	<b>-127'088'664</b>	<b>613'651</b>	<b>-0.5%</b>	<b>-127'702'315</b>	<b>-127'694'868</b>

## POSTES

	Compte 2015	Variations C15-B15		Budget 2015	Compte 2014
		en ETP	en %		
<b>TOTAL POSTES</b>	<b>5.46</b>	<b>-1.04</b>	<b>-16.00%</b>	<b>6.50</b>	<b>5.67</b>
ETP fixes	5.15	-0.74	-12.56%	5.89	5.37
ETP auxiliaires	-	-0.31	-100.00%	0.31	-
ETP agents spécialisés	0.31	0.00	0.00%	0.31	0.31

## Descriptif du programme

Ce programme vise à promouvoir des établissements adaptés aux besoins des personnes âgées. Il vise en outre à garantir aux personnes âgées un environnement, une aide, des soins et une organisation adaptés à leurs besoins notamment dans les EMS.

Ce programme est mis en œuvre par la direction générale de l'action sociale.

## Ce programme contient les prestations suivantes :

- D01.01 Etablissements médico-sociaux pour personnes âgées
- D01.02 Personnes âgées.

## Réalisations des projets prioritaires et justification des écarts 2015

### Justification des écarts

#### 36 Charges de transfert - Ecart d'estimation

Le non dépensé en lien avec les charges de transfert s'élève à 503'880 F.

La planification des places au sein des établissements médico-sociaux et l'ajustement ad hoc des subventions versées

# D01 Mise en œuvre et conduite des actions en faveur des personnes âgées (suite)

permettent d'expliquer ce non dépensé. L'enveloppe nouvelles places est utilisée pour l'adaptation de la subvention si les minutes de soins diffèrent de +15% par rapport à valeur cible du contrat de prestation ou pour une adaptation unique et exceptionnelle. Pour couvrir ces besoins d'adaptation ponctuels, environ 1% de la subvention totale est mis dans l'enveloppe chaque année (B 2015 : 1 148 139 F). En 2015, trois établissements (Nant d'Avril, Saint-Loup et Vessy) ont bénéficié d'une adaptation pour un total de 657 200 F, laissant un solde non utilisé de 490 939 F.

## Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C15	B15	C14	Cible LT	
					Valeur	Année
<b>1. Garantir un nombre suffisant de places en EMS</b>						
1.1 Taux d'adéquation entre les lits disponibles et la planification médico-sociale	Qualité	99.9%	98%	99.74%	98%	2018
<b>2. Optimiser qualitativement et quantitativement l'utilisation des places existant en EMS</b>						
2.1 Coût moyen par lit et par jour	Efficience	F 392	F 386	F 391	F 390	2018
2.2 Taux d'institutionnalisation	Efficacité	13.2%	14%	13.6%	14%	2018
2.3 Taux d'occupation des places	Efficacité	99.2%	98%	98.97%	98%	2018
2.4 Nombre de plaintes	Qualité	2	0	N/A	0	2018
<b>3. Retarder l'entrée en EMS des personnes âgées</b>						
3.1 Age moyen d'entrée en EMS	Efficience	85.2 ans	83.3 ans	84.1 ans	83.5 ans	2020
3.2 Durée moyenne de séjour	Efficacité	3.1 ans	3.4 ans	3.63 ans	3.2 ans	2020

## Commentaires

	Seuil critique 2015	Seuil critique 2014
Indicateur 1.1	95%	95%
Indicateur 2.1	F 420	F 420
Indicateur 2.2	18%	20%
Indicateur 2.3	95%	95%
Indicateur 2.4	10	N/A
Indicateur 3.1	80 ans	80 ans
Indicateur 3.2	3.6 ans	3.6 ans

## Notes :

Indicateur 1.1 : 3'813 lits disponibles sur 3'818 lits au budget.

Indicateur 2.1 : Coût calculé sur la base des comptes 2014. Au 31.12.2014 : F 546'930'821 de charges d'exploitation des EMS pour un total de 3'822 lits.

Indicateur 2.2 : 3'053 personnes de plus de 80 ans hébergées en EMS pour un total de 23'127 personnes de plus de 80 ans domiciliées dans le canton de Genève.

Indicateur 2.4 : 2 plaintes qui ont fait l'objet d'une instruction par la DGAS ou la DGS sur 3'783 personnes hébergées.

## **D01 Mise en œuvre et conduite des actions en faveur des personnes âgées (suite)**

Indicateur 3.1 : Calcul basé sur les dernières valeurs connues, soit celles au 31.10.2015. A titre de comparaison, la valeur inscrite aux comptes 2014 dans le programme K01 (calculée au 31.10.2014) était de 84.1 ans.

Indicateur 3.2 : Les données sont celles au 31.10.2015. En effet, les âges d'admission, les sorties ainsi que les décès ne sont connus qu'au moins 2 mois après la fin d'une période. A titre de comparaison, la valeur inscrite aux comptes 2014 dans le programme K01 (calculée au 31.10.2014) était de 3.63 ans.



# D02 Soutien financier individuel aux personnes âgées

## Département responsable : DEAS

### COMPTE

	Compte 2015	Variations C15-B15		Budget 2015	Compte 2014
		en F	en %		
<b>CHARGES</b>	<b>320'918'360</b>	<b>7'351'270</b>	<b>2.3%</b>	<b>313'567'090</b>	<b>314'266'046</b>
30 Charges de personnel	6'800'448	-56'094	-0.8%	6'856'542	6'681'755
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	3'799'086	-1'016'059	-21.1%	4'815'145	3'141'379
36 Charges de transfert	310'311'880	8'431'042	2.8%	301'880'838	304'429'947
39 Imputations internes	6'945	-7'620	-52.3%	14'565	12'964
<b>REVENUS</b>	<b>68'707'017</b>	<b>3'025'821</b>	<b>4.6%</b>	<b>65'681'196</b>	<b>64'102'098</b>
42 Taxes	251'318	222'718	778.7%	28'600	106'137
43 Revenus divers	111'109	34'827	45.7%	76'282	-
44 Revenus financiers	330	-7'646	-95.9%	7'976	24
46 Revenus de transferts	68'344'260	2'775'922	4.2%	65'568'338	63'995'937
<b>RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)</b>	<b>-252'211'343</b>	<b>-4'325'449</b>	<b>1.7%</b>	<b>-247'885'894</b>	<b>-250'163'948</b>
<i>Coût d'état-major</i>	<i>-215'704</i>	<i>73'510</i>	<i>-25.4%</i>	<i>-289'214</i>	<i>-340'362</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-1'568'558</i>	<i>330'287</i>	<i>-17.4%</i>	<i>-1'898'845</i>	<i>-2'415'816</i>
<b>COÛT COMPLET</b>	<b>-253'995'604</b>	<b>-3'921'651</b>	<b>1.6%</b>	<b>-250'073'953</b>	<b>-252'920'125</b>

### POSTES

	Compte 2015	Variations C15-B15		Budget 2015	Compte 2014
		en ETP	en %		
<b>TOTAL POSTES</b>	<b>57.67</b>	<b>-1.35</b>	<b>-2.29%</b>	<b>59.02</b>	<b>58.08</b>
<i>ETP fixes</i>	<i>54.91</i>	<i>-3.23</i>	<i>-5.56%</i>	<i>58.14</i>	<i>56.76</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>2.77</i>	<i>1.90</i>	<i>218.39%</i>	<i>0.87</i>	<i>1.31</i>

## Descriptif du programme

Ce programme vise à l'intégration des personnes âgées dans la vie de la cité et à leur garantir, après la période active, des ressources financières nécessaires à une vie décente.

Ce programme est mis en oeuvre par la direction générale de l'action sociale et le service des prestations complémentaires.

## Ce programme contient les prestations suivantes :

- D02.01 Prestations complémentaires AVS
- D02.02 Aides complémentaires aux personnes âgées (aide sociale)

## Réalisations des projets prioritaires et justification des écarts 2015

### Justification des écarts

#### 31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation - Ecart d'estimation

L'écart de 1 016 059 F constaté entre le budget et les comptes provient principalement des réévaluations opérées sur les créances qui sont moins importantes que prévu pour un montant de 1 115 484 F.

## D02 Soutien financier individuel aux personnes âgées (suite)

### 36 Charges de transfert - Ecart d'estimation et dépassement de crédit

Les charges de transfert constatées au titre de ce programme dépassent de 8 431 042 F le montant figurant au budget 2015.

Cet écart concerne les prestations complémentaires accordées aux personnes en âge AVS qu'elles ressortent du régime fédéral ou cantonal. Ainsi, les dépenses constatées au titre des prestations complémentaires fédérales dépassent de 3 077 969 F le budget qui leur était alloué, alors que celles relatives aux prestations complémentaires cantonales le dépasse de 3 985 054 F. Les prestations d'aide sociale accordées dépassent également de 513 971 F le budget.

Ces dépassements sont partiellement compensés par un non-dépensé de 831 466 F concernant les abonnements TPG et de 6 080 F en lien avec le service social.

Le dépassement concernant les prestations complémentaires fédérales s'explique par des phénomènes divergents impactant les prestations complémentaires à domicile et en établissement. En effet, les prestations complémentaires à domicile ont connu une croissance de l'ordre de 2.5% alors que celle retenue lors de l'établissement du budget n'était que de 1%. Les prestations complémentaires se rapportant aux personnes en établissement ont été moins importantes que prévu. Dans le premier cas, il en découle un dépassement de l'ordre de 4 300 000 F alors que dans le second, il en découle une économie de l'ordre de 1 500 000 F. Ce dépassement a fait l'objet d'une demande en autorisation de crédit supplémentaire de 2 832 020 F auprès de la commission des finances qui l'a acceptée en date du 25 novembre 2015.

La loi 11542, qui visait à intégrer un montant correspondant à 10 % du subside LAMal dans le calcul du revenu déterminant unifié (RDU), n'est pas entrée en vigueur en 2015 en raison de l'aboutissement d'un référendum sur lequel le Peuple s'est prononcé le 28 février 2016. L'impact de cette mesure était pris en compte à hauteur de 4 000 000 F lors de l'élaboration du budget 2015 relatif aux prestations complémentaires cantonales. Ce dépassement a fait l'objet d'une demande en autorisation de crédit supplémentaire de 4 069 110 F auprès de la commission des finances qui l'a acceptée en date du 25 novembre 2015.

Le dépassement relatif aux prestations d'aide sociale s'explique par le fait que la répartition entre bénéficiaires AVS et AI prise en compte lors de l'élaboration du budget 2015 se fondait sur les comptes 2013. Or, il s'avère que la répartition 2015 n'est plus la même. Il convient toutefois de relever que le montant total (AVS et AI) destiné à ces prestations est respecté puisque les dépenses concernant les prestations d'aide sociale versées aux bénéficiaires AI sont inférieures au budget.

Ce dépassement a fait l'objet d'une demande en autorisation de crédit supplémentaire de 866 426 F auprès de la commission des finances qui l'a acceptée en date du 25 novembre 2015.

A cela s'ajoute l'impact net des constitutions et utilisations de provisions qui pèjore le résultat à hauteur de 1 691 594 F car le budget tablait sur une utilisation plus importante des provisions en rapport avec ce programme.

### 42 Taxes - Ecart d'estimation

Les revenus obtenus en 2015 dépassent de 222 718 F ceux attendus au budget. Cet écart s'explique par des remboursements reçus par les assurances sociales supérieurs à ceux prévus au budget.

### 46 Revenus de transfert - Ecart d'estimation

Les revenus de transfert obtenus au titre de l'exercice 2015 sont supérieurs de 2 775 922 F à ceux escomptés. Cet écart s'explique d'une part, par des contributions obtenues de la part de la Confédération plus importantes que prévu (2 280 290 F) et d'autre part, par des remboursements de prestations indues pour les années précédentes supérieurs de 547 136 F par rapport au budget.

# D02 Soutien financier individuel aux personnes âgées (suite)

## Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C15	B15	C14	Cible LT	
					Valeur	Année
<b>1. Garantir pour les rentiers AVS un examen rapide des dossiers de prestations complémentaires</b>						
1.1 Pourcentage de dossiers aboutis dans un délai inférieur ou égal à 30 jours	Efficacité	70%	90%	68%	88%	2018
<b>2. Garantir un octroi des prestations complémentaires conforme à la loi</b>						
2.1 Taux de décisions non contestées ou confirmées par les tribunaux	Qualité	99%	99%	100%	99%	2018
<b>3. Limiter le coût administratif de traitement des dossiers</b>						
3.1 Coût moyen par dossier	Efficience	F 548	F 560	F 556	F 600	2018

## Commentaires

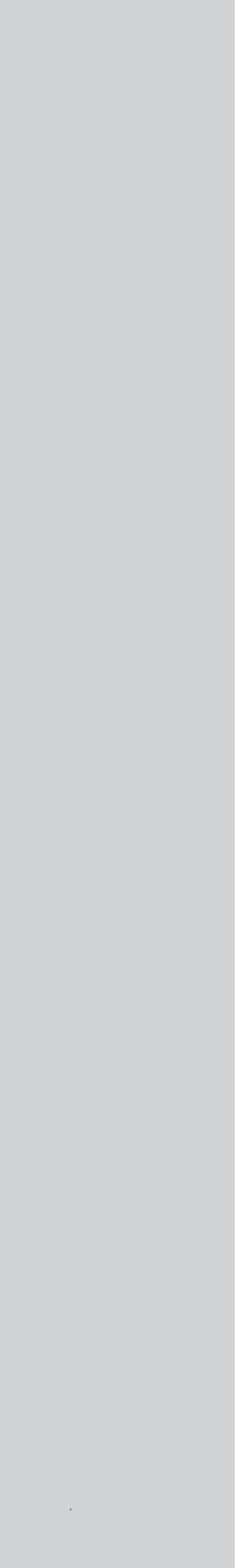
	Seuils critiques 2015	Seuils critiques 2014
Indicateur 1.1	80%	80%
Indicateur 2.1	98%	98%
Indicateur 3.1	F 650	F 650

## Notes :

Indicateur 1.1 : 947 dossiers traités dans les 30 jours sur un total de 1'360 dossiers. Le service des "Cas nouveaux", qui traite des nouvelles demandes de prestations, a du faire face à une augmentation significative du nombre de demandes de prestations déposées en 2015 (+8.5%).

Indicateur 2.1 : 187 oppositions admises sur un total de 26'498 décisions émises.

Indicateur 3.1 : Le coût total attribué à la prestation AVS est de F 6'776'950 pour un total de 12'374 dossiers AVS sous gestion.

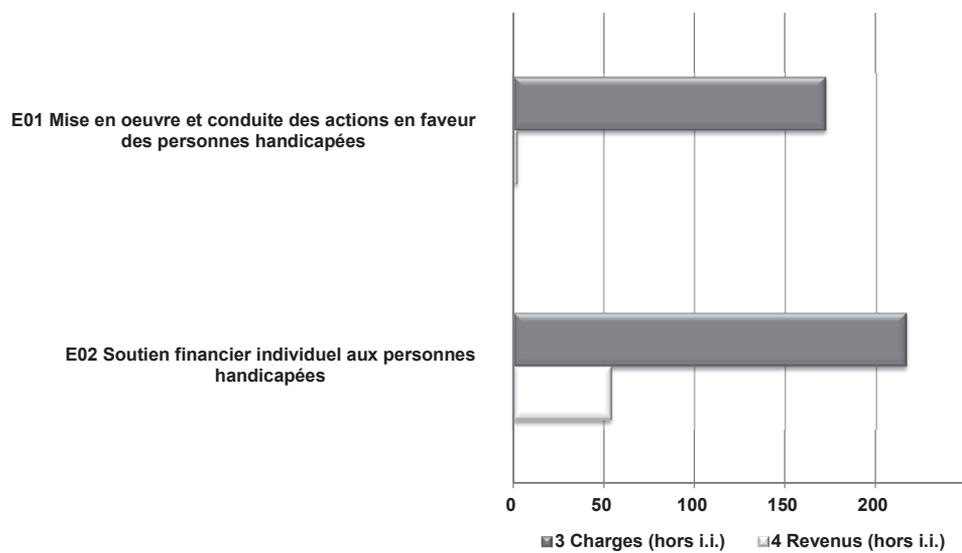


# E Handicap

Charges en millions de francs



Charges et revenus en millions de francs par programme



## **E Handicap**

### **Synthèse des priorités**

La politique genevoise en faveur des personnes en situation de handicap et de leurs proches vise à favoriser leur intégration dans la société. Les actions les plus déterminantes concernent, d'un côté, l'accueil permanent ou de jour au sein d'établissements spécialisés et de l'autre, le versement de prestations ou d'aides complémentaires aux personnes en situation de handicap.

Le coût effectif lié à l'ouverture et l'annualisation des nouvelles places est de 1'013'908 de francs en 2015. Cette enveloppe a permis l'ouverture de 26 places supplémentaires.

S'agissant de l'aide individuelle aux personnes handicapées, le nombre de bénéficiaires de prestations complémentaires AI est de 10'805 en 2015, représentant une dépense totale de 202.9 millions de francs. Concernant les places disponibles en établissements pour personnes handicapées (EPH), elles sont au nombre de 955 pour l'accueil résidentiel au 31 décembre 2015. A cette même date, 969 (+ 91 hors canton) personnes en situation de handicap séjournant en institution, ont été au bénéfice de prestations complémentaires (PC) pour un montant de 56.1 millions de francs en 2015.

# E01 Mise en œuvre et conduite des actions en faveur des personnes handicapées

Département responsable : DEAS

## COMPTE

	Compte 2015	Variations C15-B15		Budget 2015	Compte 2014
		en F	en %		
<b>CHARGES</b>	<b>171'939'492</b>	<b>-1'810'986</b>	<b>-1.0%</b>	<b>173'750'478</b>	<b>168'487'662</b>
30 Charges de personnel	1'019'175	-72'737	-6.7%	1'091'912	1'059'504
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	189'178	14'183	8.1%	174'995	104'658
36 Charges de transfert	170'731'139	-1'752'432	-1.0%	172'483'571	167'323'499
<b>REVENUS</b>	<b>2'029'036</b>	<b>46'940</b>	<b>2.4%</b>	<b>1'982'096</b>	<b>4'647'979</b>
42 Taxes	-	-	-	-	767
44 Revenus financiers	-	-42'096	-100.0%	42'096	-
46 Revenus de transferts	2'029'036	89'036	4.6%	1'940'000	4'647'211
<b>RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)</b>	<b>-169'910'456</b>	<b>1'857'926</b>	<b>-1.1%</b>	<b>-171'768'382</b>	<b>-163'839'683</b>
<i>Coût d'état-major</i>	-32'327	13'731	-29.8%	-46'058	-53'970
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-5'286'372	4'285	-0.1%	-5'290'657	-12'633'551
<b>COÛT COMPLET</b>	<b>-175'229'155</b>	<b>1'875'942</b>	<b>-1.1%</b>	<b>-177'105'097</b>	<b>-176'527'205</b>

## POSTES

	Compte 2015	Variations C15-B15		Budget 2015	Compte 2014
		en ETP	en %		
<b>TOTAL POSTES</b>	<b>6.00</b>	<b>-1.14</b>	<b>-15.97%</b>	<b>7.14</b>	<b>6.23</b>
ETP fixes	5.66	-0.81	-12.52%	6.47	5.90
ETP auxiliaires	-	-0.34	-100.00%	0.34	-
ETP agents spécialisés	0.34	0.00	0.00%	0.34	0.34

## Descriptif du programme

Ce programme vise à promouvoir des établissements adaptés aux personnes handicapées. Il a également pour but de favoriser l'intégration des personnes handicapées en encourageant et en soutenant des actions permettant de réduire, voire de supprimer les obstacles limitant l'intégration ou excluant les personnes handicapées. Il vise en outre l'intégration sociale, professionnelle et culturelle des personnes handicapées et soutient les initiatives visant à prévenir leur exclusion et à assurer leur autonomie.

Ce programme est mis en oeuvre par la direction générale de l'action sociale.

## Ce programme contient les prestations suivantes :

- E01.01 Etablissements pour personnes handicapées
- E01.02 Prestations aux personnes handicapées

## Réalisations des projets prioritaires et justification des écarts 2015

### Justification des écarts

La gestion des places au sein des établissements pour personnes handicapées et l'adaptation correspondante des subventions versées permettent d'expliquer le montant non dépensé de 1 752 432F pour ce programme. L'enveloppe destinée à financer les nouvelles places explique une partie de ce montant, soit 1 298 319F. Ce non-dépensé découle

# E01 Mise en œuvre et conduite des actions en faveur des personnes handicapées (suite)

d'un retard sur le projet Nouveau Prieuré, dont l'ouverture a été décalée en 2016. Par ailleurs, aucune prise en charge au titre de la convention inter-cantonale des institutions sociales (CIIS) n'a été effectuée en 2015. Il s'en suit une non-dépense de 198 832 F. Enfin les dépenses imputées sur le Fonds Hélios sont en deçà de 255 282 F. Cela est dû au fait que les projets financés et réalisés n'ont pas nécessité l'utilisation complète de cette subvention.

## Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C15	B15	C14	Cible LT	
					Valeur	Année
<b>1. Garantir un nombre suffisant de places en EPH</b>						
1.1 Taux de personnes en liste d'attente pendant plus de 90 jours dont le besoin d'institutionnalisation est avéré en regard du nombre d'entrées en EPH	Qualité	64%	55%	49%	45%	2018
<b>2. Optimiser qualitativement et quantitativement l'utilisation des places existant en EPH</b>						
2.1 Coût moyen par lit résidentiel et par jour	Efficience	F 363	F 380	F 362	F 390	2018
2.2 Taux d'institutionnalisation	Efficience	16%	18%	19%	18%	2018
2.3 Taux d'occupation des places	Efficacité	81%	90%	87%	85%	2018
2.4 Nombre de plaintes	Qualité	0	0	N/A	0	2018

## Commentaires

	Seuils critiques 2015	Seuils critiques 2014
Indicateur 1.1	60%	60%
Indicateur 2.1	F 400	F 400
Indicateur 2.2	20%	18%
Indicateur 2.3	85%	85%
Indicateur 2.4	2	N/A

## Notes :

Indicateur 1.1 : 134 dossiers dont le traitement est supérieur à 90 jours sur un total de 209 dossiers.

Indicateur 2.1 : 955 places résidentielles pour un coût total de F 126'634'295.

Indicateur 2.2 : 2'559 places d'accueil à un taux d'occupation de 85% pour un total de 13'541 rentiers AI.

Indicateur 2.3 : 955 places résidentielles sur 280'616 journées réalisées. Le taux d'occupation est en diminution. Celle-ci est marquée par le fait que le nombre de journées considérées étant celui de 2014 est mis en regard du nombre de places au 31.12.2015. Par ailleurs, la complexité des cas, l'hétérogénéité des situations, les absences liées à des hospitalisations longue durée ou encore les taux de rotation importants, comme par exemple dans le domaine du handicap psychique, influent à la baisse le taux d'occupation.

# E02 Soutien financier individuel aux personnes handicapées

Département responsable : DEAS

## COMPTE

	Compte 2015	Variations C15-B15		Budget 2015	Compte 2014
		en F	en %		
<b>CHARGES</b>	<b>216'265'489</b>	<b>9'725'597</b>	<b>4.7%</b>	<b>206'539'892</b>	<b>205'900'666</b>
30 Charges de personnel	4'872'589	-40'197	-0.8%	4'912'786	4'787'551
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	2'721'860	-727'942	-21.1%	3'449'802	2'250'626
36 Charges de transfert	208'666'064	10'499'195	5.3%	198'166'869	198'853'201
39 Imputations internes	4'976	-5'459	-52.3%	10'435	9'288
<b>REVENUS</b>	<b>53'979'064</b>	<b>2'567'198</b>	<b>5.0%</b>	<b>51'411'866</b>	<b>50'087'877</b>
42 Taxes	180'055	159'565	778.7%	20'490	76'041
43 Revenus divers	79'604	24'952	45.7%	54'652	-
44 Revenus financiers	236	-5'478	-95.9%	5'714	17
46 Revenus de transferts	53'719'169	2'388'159	4.7%	51'331'010	50'011'818
<b>RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)</b>	<b>-162'286'425</b>	<b>-7'158'399</b>	<b>4.6%</b>	<b>-155'128'026</b>	<b>-155'812'789</b>
<i>Coût d'état-major</i>	<i>-154'554</i>	<i>52'671</i>	<i>-25.4%</i>	<i>-207'225</i>	<i>-243'873</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-1'123'890</i>	<i>236'654</i>	<i>-17.4%</i>	<i>-1'360'544</i>	<i>-1'892'463</i>
<b>COÛT COMPLET</b>	<b>-163'564'869</b>	<b>-6'869'074</b>	<b>4.4%</b>	<b>-156'695'795</b>	<b>-157'949'125</b>

## POSTES

	Compte 2015	Variations C15-B15		Budget 2015	Compte 2014
		en ETP	en %		
<b>TOTAL POSTES</b>	<b>41.32</b>	<b>-0.97</b>	<b>-2.29%</b>	<b>42.29</b>	<b>41.61</b>
<i>ETP fixes</i>	<i>39.34</i>	<i>-2.32</i>	<i>-5.57%</i>	<i>41.66</i>	<i>40.67</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>1.98</i>	<i>1.35</i>	<i>214.29%</i>	<i>0.63</i>	<i>0.94</i>

## Descriptif du programme

Ce programme vise à garantir aux personnes handicapées le droit à un revenu minimum d'aide sociale par le versement de prestations ou d'aides complémentaires.

Ce programme est mis en oeuvre par la direction générale de l'action sociale et le service des prestations complémentaires.

## Ce programme contient les prestations suivantes :

- E02.01 Prestations complémentaires AI
- E02.02 Aides complémentaires aux personnes handicapées (aide sociale)

## Réalisations des projets prioritaires et justification des écarts 2015

### Justification des écarts

#### 31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation - Ecart d'estimation

L'écart entre le budget et les comptes provient principalement des opérations de réévaluation des créances qui ont été moins importantes que prévues pour un montant de 799 181 F.

# E02 Soutien financier individuel aux personnes handicapées (suite)

## 36 Charges de transfert - Ecart d'estimation et dépassement de crédit

Les prestations complémentaires versées aux personnes physiques dans le cadre du domaine AI sont supérieures au budget de 5 067 230 F. Ce dépassement est dû à hauteur de 1 000 000 F par l'intégration au budget 2015 des effets escomptés du projet de loi 11552 qui visait l'égalité de traitement entre les bénéficiaires de prestations AVS et AI pour les personnes en âge AVS. Or, ce projet de loi a été refusé par le Grand Conseil et n'a donc pas pu déployer ses effets. Le solde du dépassement est dû à l'augmentation du coût moyen par dossier des prestations complémentaires à domicile et ainsi qu'à une répartition inadaptée au budget entre les programmes D02 et E02 des abonnements TPG.

Ces dépenses supplémentaires ont été autorisées par la commission des finances respectivement en dates des 25 novembre 2015 et 3 février 2016.

A cela s'ajoute l'impact des provisions pour 5 431 965 F (augmentation), alors que le budget tablait sur une baisse des montants liés aux provisions pour ce programme.

## 42 Taxes - Ecart d'estimation

Les remboursements reçus des assurances sociales sont supérieurs aux prévisions initiales.

## 46 Revenus de transfert - Ecart d'estimation

La contribution de la Confédération avec 2 058 425 F ainsi que les restitutions de prestations indues pour les années précédentes avec 355 580 F, sont supérieurs aux prévisions budgétaires.

## Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C15	B15	C14	Cible LT	
					Valeur	Année
<b>1. Garantir pour les rentiers AI un examen rapide des dossiers de prestations complémentaires</b>						
1.1 Pourcentage de dossiers aboutis dans un délai inférieur ou égal à 30 jours	Efficacité	72%	91%	73%	91%	2018
<b>2. Garantir un octroi des prestations complémentaires conforme à la loi</b>						
2.1 Taux de décisions non contestées ou confirmées par les tribunaux	Qualité	99%	99%	99%	99%	2018
<b>3. Limiter le coût administratif du traitement des dossiers</b>						
3.1 Coût moyen par dossier	Efficience	F 548	F 560	F 556	F 600	2018

## Commentaires

	Seuils critiques 2015	Seuils critiques 2014
Indicateur 1.1	85%	85%
Indicateur 2.1	98%	98%
Indicateur 3.1	F 650	F 650

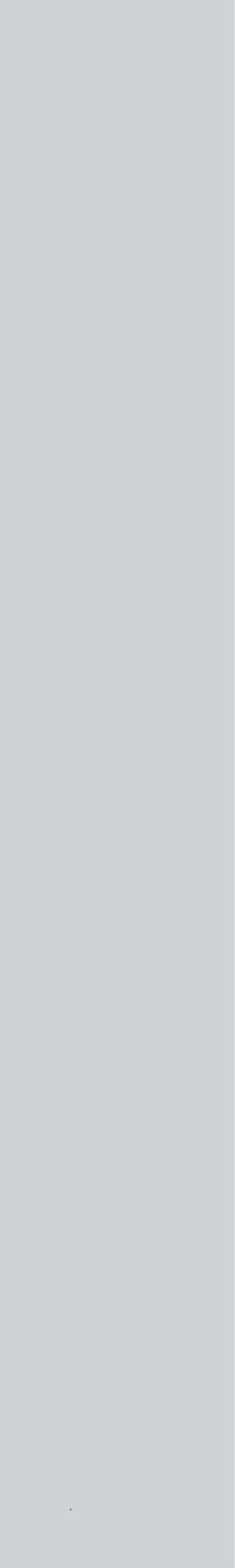
## Notes :

Indicateur 1.1 : 445 dossiers traités dans les 30 jours sur un total de 617 dossiers. Le service des "Cas nouveaux", qui traite les nouvelles demandes de prestations, a dû faire face à une augmentation significative du nombre de demandes de prestations déposées (+8.5%).

## **E02 Soutien financier individuel aux personnes handicapées (suite)**

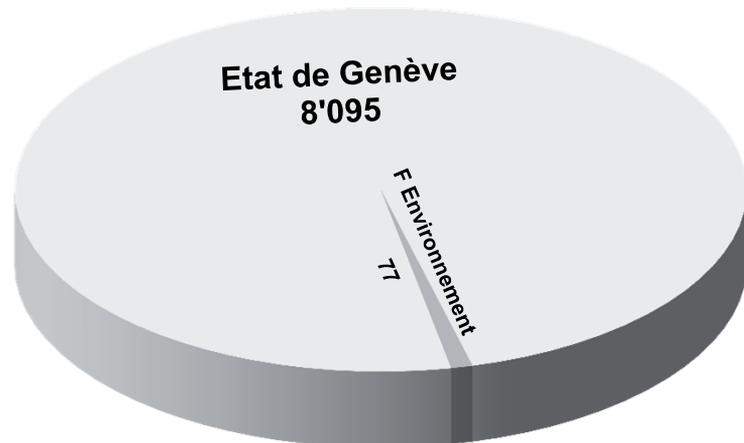
Indicateur 2.1 : Le taux de 99% correspond à 16'696 décisions non contestées ou confirmées par les tribunaux sur un total de 16'880 décisions émises.

Indicateur 3.1 : Le coût total attribué à la prestation AI est de F 4'280'092 pour un total de 7'815 dossiers AI sous gestion.

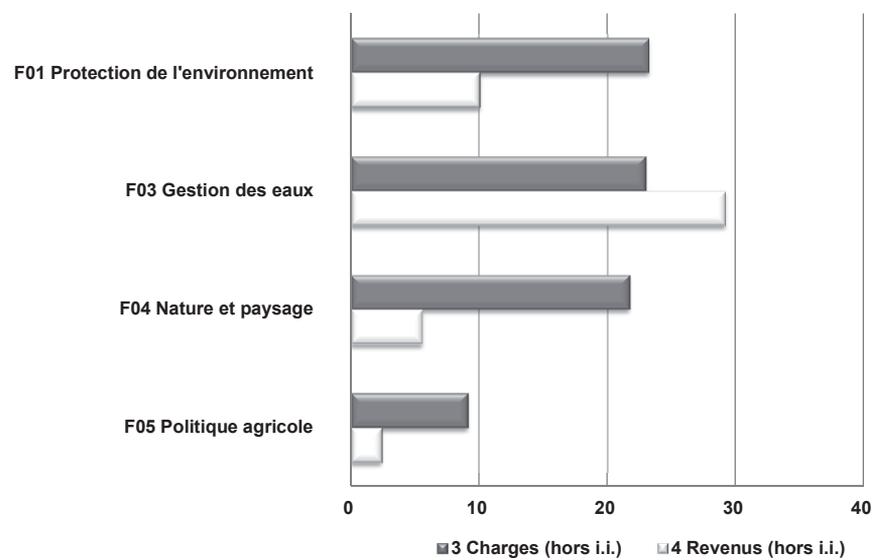


# F Environnement

Charges en millions de francs



Charges et revenus en millions de francs par programme



# F Environnement

## Synthèse des priorités

Cette politique publique regroupe quatre programmes qui, ensemble, représentent la réponse du canton aux problèmes environnementaux au sens large. Ces quatre programmes sont les suivants :

- **Protection de l'environnement** : soit tous les enjeux liés à la protection de l'air, la protection contre le bruit et les rayonnements, la protection des sols, la protection des eaux souterraines, la gestion des déchets, les sites contaminés, les substances dangereuses dans l'environnement bâti et les risques majeurs, ainsi qu'aux études d'impact et évaluations environnementales ;
- **Gestion des eaux** : soit la qualité de l'eau, la renaturation des cours d'eau, le traitement des eaux usées, la gestion des crues (environnement bleu) ;
- **Nature et paysage** : soit tout ce qui touche aux écosystèmes, aux espèces et aux services que délivre la biodiversité, ainsi qu'à l'aménagement du cadre de vie de la population (environnement vert) ;
- **Politique agricole** : soit la mise en œuvre de la politique fédérale et la promotion d'une agriculture productrice, rémunératrice, concurrentielle, respectueuse de l'environnement, répondant aux normes sociales, aux besoins du marché et de la population.

Concernant la **protection de l'environnement**, le nouveau concept cantonal « Environnement 2030 » a été adopté par le Grand Conseil en janvier 2016 après examen par la Commission environnement et agriculture pendant l'année 2015. Par ailleurs, le Conseil d'Etat a adopté fin 2015 la « Stratégie de protection de l'air 2030 » pour le canton de Genève.

Concernant la protection de l'air, le projet transfrontalier G2AME, qui s'est achevé en juin 2015, permet désormais aux décideurs de disposer d'un modèle commun d'analyse et de prévision de la qualité de l'air à l'échelle du Grand Genève. En outre, le premier volet de l'étude visant à examiner la faisabilité de l'introduction à grande échelle de la voiture électrique à Genève s'est achevé et un second volet d'étude consacré aux mécanismes d'incitation à l'électromobilité a été lancé.

Les premiers résultats de la prospection du sous-sol pour la géothermie de grande profondeur (GEOthermie 2020) sont encourageants. Des campagnes de prospection détaillée seront menées dans des zones à plus fort potentiel en 2016 avant d'envisager de faire des forages d'exploration.

En matière de gestion des déchets, 2000 ménages ont participé pendant l'été à un projet pilote concernant la collecte des déchets de cuisine. Au vu du succès des tests, de nouvelles poubelles aérées et des sacs compostables seront distribués à l'ensemble de la population genevoise en 2016 dans le but d'améliorer le taux de recyclage des déchets du canton. Concernant la future décharge bioactive du canton, les études ont commencé en 2015 en vue de sélectionner le site le plus approprié, en collaboration avec les communes concernées.

La plateforme collaborative "Genie.ch", dédiée à la promotion et à la création de projets d'écologie industrielle et réalisée en collaboration avec les SIG, la FTI et l'OPI, a été inaugurée en juin 2015, apportant ainsi des réponses concrètes aux entrepreneurs genevois qui souhaitent allier performance économique et respect de l'environnement.

Concernant la réalisation de quartiers à haute performance environnementale, la priorité a été mise en 2015 sur la prévention des accidents majeurs, en coordination avec l'office de l'urbanisme.

Enfin, le système de management environnemental de l'Etat (SME) a été rendu plus opérationnel en le plaçant sous la responsabilité directe des principaux offices concernés.

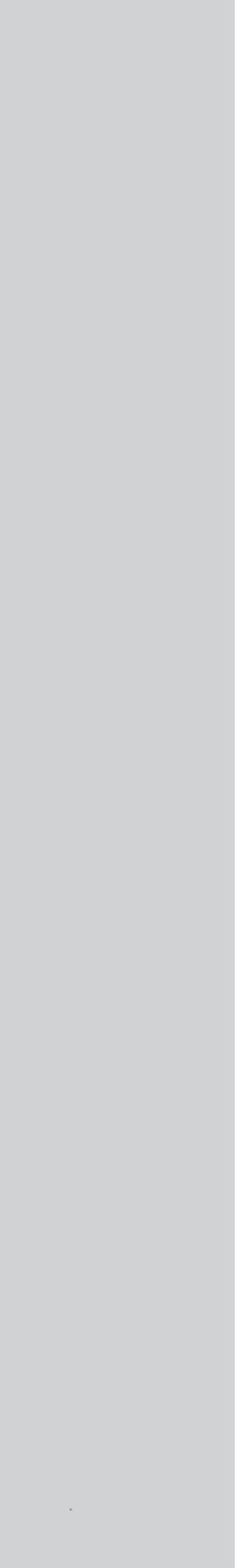
Les objectifs des quatre principaux indicateurs de suivi de **gestion des eaux** ont été atteints ou dépassés : la qualité des cours d'eau s'améliore progressivement et près de 9 kilomètres cumulés de berges ont été réaménagés, en particulier avec l'avancée de la renaturation de l'Aire.

Le nouveau système de financement de l'assainissement est entré en vigueur le 1er janvier 2015 avec la mise en place d'un nouveau fonds intercommunal mutualisant les recettes et les dépenses des communes pour leur réseau secondaire d'assainissement. Par convention avec l'Association des communes genevoises (ACG), la gestion opérationnelle de ce fonds est assurée par la direction générale de l'eau.

En matière de protection des biens et des personnes contre les inondations, l'année 2015 a été marquée par une importante crue de l'Arve. Elle a permis de vérifier la justesse des cartes de danger et a été riche en enseignements, notamment sur le processus d'alerte qui devra être amélioré. Elle a finalement rappelé que les dangers naturels sont omniprésents et qu'il s'agit de s'en prémunir de manière adéquate.

En matière de **nature et paysage**, outre la poursuite de l'établissement d'une stratégie cantonale de la biodiversité, les trois grands thèmes de la Loi sur la biodiversité – nature en ville, corridors biologiques et sensibilisation à la nature – ont fait l'objet de nombreux projets et actions mis en œuvre et la coordination avec les acteurs concernés a ainsi pu être développée. En ce qui concerne la gestion des écosystèmes (y compris ceux nouvellement renaturés) et des espèces, les plans permettant de fixer leur maintien ou leur amélioration se réalisent progressivement d'année en année. Par ailleurs, plusieurs réalisations saisonnières ou durables, augmentant l'accueil de la population pour la pratique des activités nautiques et de randonnée, ont été inaugurées pendant l'année 2015.

La **politique agricole** a eu pour principaux objectifs de rétribuer les agriculteurs pour la réalisation de prestations d'intérêt public, notamment en matière de préservation de la biodiversité et des ressources naturelles. Elle vise également à améliorer la capacité de production des entreprises par des mesures d'adaptation structurelle (Projet de développement régional - PDR et crédits d'investissement) ainsi que promouvoir la production et la valorisation des produits locaux. Ces objectifs ont été poursuivis notamment par la mise en œuvre de la nouvelle politique fédérale 2014-2017 et de la loi cantonale sur la promotion de l'agriculture.



# F01 Protection de l'environnement

## Département responsable : DETA

### COMPTE

	Compte 2015	Variations C15-B15		Budget 2015	Compte 2014
		en F	en %		
<b>CHARGES</b>	<b>23'163'824</b>	<b>1'182'139</b>	<b>5.4%</b>	<b>21'981'685</b>	<b>25'849'835</b>
30 Charges de personnel	12'589'627	-119'297	-0.9%	12'708'924	12'503'735
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	9'458'214	1'250'182	15.2%	8'208'032	12'108'992
33 Amortissements du patrimoine administratif	702'283	49'797	7.6%	652'486	669'513
36 Charges de transfert	392'676	17'301	4.6%	375'375	526'681
39 Imputations internes	21'024	-15'844	-43.0%	36'868	40'913
<b>REVENUS</b>	<b>9'994'068</b>	<b>2'777'901</b>	<b>38.5%</b>	<b>7'216'167</b>	<b>9'049'858</b>
41 Patentes et concessions	5'428'681	-101'319	-1.8%	5'530'000	5'458'300
42 Taxes	1'201'094	105'871	9.7%	1'095'223	1'160'800
43 Revenus divers	2'757'158	2'757'158	-	-	502'673
46 Revenus de transferts	607'135	16'191	2.7%	590'944	1'926'458
49 Imputations internes	-	-	-	-	1'628
<b>RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)</b>	<b>-13'169'756</b>	<b>1'595'762</b>	<b>-10.8%</b>	<b>-14'765'518</b>	<b>-16'799'977</b>
<i>Coût d'état-major</i>	-390'914	281'258	-41.8%	-672'172	-325'330
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-2'947'375	2'438'630	-45.3%	-5'386'005	-3'498'442
<b>COÛT COMPLET</b>	<b>-16'508'045</b>	<b>4'315'651</b>	<b>-20.7%</b>	<b>-20'823'696</b>	<b>-20'623'749</b>

### POSTES

	Compte 2015	Variations C15-B15		Budget 2015	Compte 2014
		en ETP	en %		
<b>TOTAL POSTES</b>	<b>85.17</b>	<b>-1.74</b>	<b>-2.00%</b>	<b>86.91</b>	<b>81.41</b>
ETP fixes	72.36	-0.85	-1.16%	73.21	71.21
ETP auxiliaires	3.22	0.72	28.80%	2.50	2.40
ETP agents spécialisés	9.60	-1.60	-14.29%	11.20	7.80

## Descriptif du programme

La protection de l'environnement a pour objectif de protéger les hommes, les animaux et les plantes contre les atteintes nuisibles ou incommodantes, telles que les émissions de gaz à effet de serre, les émissions de polluants atmosphériques (oxydes d'azote, poussières fines), le bruit, la pollution par les substances dangereuses ou l'élimination sauvage des déchets, ainsi que de conserver durablement les ressources naturelles. La mission de la direction générale de l'environnement est de proposer et de mettre en œuvre cette politique, ainsi que d'appliquer la législation fédérale correspondante, soit la loi sur la protection de l'environnement et ses nombreuses ordonnances d'application, ainsi que les plans de mesures correspondants, notamment le plan OPair (protection de l'air) et le plan de gestion des déchets. Pour ce faire, les principes suivants sont notamment respectés :

- les atteintes à l'environnement doivent être limitées à titre préventif ;
- les atteintes à l'environnement doivent prioritairement être limitées par des mesures prises à la source ;
- les atteintes à l'environnement doivent être évaluées non seulement isolément, mais également collectivement et dans leurs effets conjoints.

Ce programme est mis en œuvre par la direction générale de l'environnement (DGE).

## Ce programme contient les prestations suivantes :

F01.01 Management environnemental

## F01 Protection de l'environnement (suite)

- F01.02 Gestion des déchets
- F01.03 Protection de l'air
- F01.04 Protection contre le bruit et les rayonnements
- F01.05 Gestion des sols, sites pollués et eaux souterraines
- F01.06 Environnement des entreprises et risques majeurs
- F01.07 Contrôle des risques dus aux substances toxiques dans l'espace bâti

### Réalisations des projets prioritaires et justification des écarts 2015

#### **Réalisation du programme de législation**

Le programme GEothermie 2020 a été poursuivi avec succès en 2015 ([www.geothermie.ch](http://www.geothermie.ch)). Le sous-sol du canton a pu être entièrement cartographié dans le cadre de la prospection préliminaire. A ce stade, les résultats tiennent leurs promesses et permettent toujours d'envisager le développement de la géothermie à Genève.

En matière de recyclage des déchets urbains, le canton a travaillé en étroite collaboration avec les communes pour mettre sur pied le déploiement à grande échelle de la collecte des déchets de cuisine dans les communes urbaines. Avec la fin des tolérances communales pour la levée gratuite des déchets urbains des entreprises, cette collecte des déchets de cuisine devrait permettre d'atteindre l'objectif de 50% de recyclage des déchets urbains en 2018. Le déploiement proprement dit aura lieu dans la deuxième moitié de 2016.

#### **Autres projets d'importance stratégique**

Les campagnes de sensibilisation sur les dangers de l'amiante, des PCB (polychlorobiphényles) et du plomb dans l'environnement construit réalisées dans le cadre d'un partenariat public-privé se sont poursuivies comme prévu en 2015.

Concernant la pollution de l'air, le canton a travaillé en 2015 à la réalisation d'un masterplan pour le déploiement de la mobilité électrique à Genève. Sur cette base, une stratégie est en train d'être élaborée et sera mise en œuvre en 2016.

#### **Explication des écarts par rapport au budget 2015**

31 - Charges de biens et services et autres charges d'exploitation :

L'écart trouve son origine principalement dans la sous-estimation des dépenses au budget liées à l'exploitation des Espaces de récupération des déchets (ESREC), lesquelles sont autofinancées par le produit des taxes d'incinération (écart d'estimation: + 421 006 F). La quantité de déchets traités par les ESREC cantonaux a augmenté singulièrement suite à la fermeture temporaire de la déchetterie communale des Eaux-Vives pendant les travaux du CEVA.

Les frais de maintenance de logiciels métier ont été sous-évalués au budget (écart d'estimation: + 40 871 F).

Constitution d'une provision dans le cadre d'un recours à l'encontre d'une décision administrative de la direction générale de l'environnement (écart d'estimation: + 133 426 F) et actualisation d'une provision au bilan pour des frais d'assainissement de sites contaminés (écart d'estimation: + 585 487 F). A noter que les reprises de provisions sont enregistrées sur la nature 43.

33 - Amortissements du patrimoine administratif :

Les charges d'amortissements, qui dépendent des dépenses d'investissement et de la mise en service des actifs, sont en hausse.

36 - Charges de transfert :

Les redevances liées aux gravières ont été plus importantes suite à une adaptation du Règlement d'application de la loi sur les gravières et exploitations assimilées (L 3 10.03 RGEA), notamment de la quote part des revenus aux communes révisée à la hausse ainsi que d'un changement de méthode de calcul du prix par m3 de matériaux minéraux remblayés (écart d'estimation: + 227 229 F).

## F01 Protection de l'environnement (suite)

Dans le cadre du fonds cantonal de gestion des déchets (FCGD), les activités d'information et de sensibilisation engagées par les communes pour augmenter le taux de recyclage des déchets ménagers ont été reportées à 2016 (écart d'estimation: - 100 000 F), de même que le soutien à la Société anonyme pour le traitement des déchets de la Côte (SADEC) concernant les activités d'information, de sensibilisation et de formation (écart d'estimation: - 69 900 F).

La participation au financement intercantonal de l'exploitation du laboratoire régional Ouest mis en place pour couvrir les besoins d'analyse en cas d'événements de type biologiques a été reprise par la Ville de Genève (écart d'estimation: - 40 000 F).

41 - Patentes et concessions :

L'écart sur cette nature est dû au volume de déchets incinérés inférieur aux prévisions (écart d'estimation: - 101 319 F).

42 - Taxes :

Les revenus liés à la redevance sur les gravières, dont la redistribution aux communes figurent sous la rubrique 36, sont plus importants que prévu en raison d'une adaptation réglementaire (L 3 10.03 RGEA) des tarifs en vigueur (écart d'estimation: + 308 098 F).

Le produit des redevances sur les décharges contrôlées de matériaux inertes s'est avéré également supérieur aux prévisions (écart d'estimation: + 40 701 F).

En revanche, les autorisations d'exploitation pour l'élimination de déchets ou d'exportation de matériaux d'excavation non pollués délivrés par le service de géologie, sols et déchets (GESDEC) ont généré moins de revenus que prévu (écart d'estimation: - 258 714 F).

43 - Revenus divers :

L'écart sur cette nature s'explique par une révision à la baisse des provisions liés aux coûts d'assainissement de divers sites contaminés (écart d'estimation: + 2 757 158 F).

### Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C15	B15	C14	Cible LT	
					Valeur	Année
<b>1. Améliorer la qualité de l'air à Genève</b>						
1.1 Taux de variation annuelle des concentrations d'ozone et de particules fines (PM10) selon l'ordonnance fédérale sur la protection de l'air (OPair)	Efficacité	107% / 84%	103% / 93%	N/D	100% / 90%	2019
<b>2. Réduire les risques dus aux substances dangereuses sur les chantiers</b>						
2.1 Proportion de chantiers respectant les normes légales en termes de gestion de l'amiante et des polychlorobiphényles (PCB)	Efficacité	63%	75%	N/D	85%	2019
<b>3. Atteindre les objectifs de recyclage du plan de gestion des déchets</b>						
3.1 Taux de recyclage des déchets urbains	Efficacité	N/D	46.5%	45%	52%	2019
<b>4. Faire respecter le cadre légal lié à l'environnement dans toute prise de décision de l'administration</b>						
4.1 Pourcentage de gains de causes obtenus dans le cadre de recours à l'encontre de décisions de la direction générale de l'environnement	Qualité	100%	80%	N/D	90%	2019
<b>5. Améliorer la protection contre le bruit à Genève</b>						

## F01 Protection de l'environnement (suite)

	Type indicateur	C15	B15	C14	Cible LT	
					Valeur	Année
5.1 Pourcentage cumulé de kilomètres de routes dont le projet d'assainissement a été validé par la commission du Programme des mesures d'assainissement selon l'OPB (PRASSOB)	Efficacité	51%	50%	N/D	100%	2018

### Commentaires

**Indicateur 1.1 :** Nouvel indicateur introduit en 2015. Cet indicateur est composé de deux valeurs. Celles-ci indiquent la déviation en pourcent des taux d'ozone et de PM10 de l'année en cours par rapport aux valeurs de références (moyenne sur la période 2001-2010). L'ozone et les PM10 sont les deux polluants atmosphériques qui posent le plus de problèmes environnementaux. En cas de pics de pollution, le niveau de ces taux est déterminant pour déclencher les plans d'urgence. L'objectif est atteint lorsque le taux est égal ou inférieur à la valeur-cible annoncée. En l'occurrence, l'objectif d'amélioration de la qualité de l'air est largement atteint pour les PM10 (84%) mais pas pour l'ozone (107%), en raison d'un été particulièrement chaud et ensoleillé favorisant la création d'ozone. Les taux atteints en 2014 pour l'ozone et les PM10 sont respectivement de 91% et 76%.

**Indicateur 2.1 :** Nouvel indicateur introduit en 2015. L'amiante et les polychlorobiphényles (PCB) sont des substances qui, bien qu'interdites en Suisse depuis les années 1970, n'ont pas encore disparu du parc immobilier genevois. Si leur présence ne constitue pas un danger pour les occupants des lieux, leurs manipulations nécessitent des précautions particulières pour éviter de libérer des particules extrêmement dangereuses pour la santé. Cet indicateur représente la mise en œuvre des bases légales cantonales en terme de gestion de l'amiante et des polychlorobiphényles (PCB) sur les chantiers. Les actions destinées à faire augmenter ce taux de conformité sont décrites dans le 1er axe d'action du plan de mesures « substances dangereuses dans l'environnement bâti » 2014-2017. Il s'agit notamment d'actions d'information, de formation et de contrôle. Ce taux regroupe les chantiers soumis à autorisation de construire et les chantiers non soumis avec une pondération de 50% chacun. Compte tenu de l'absence, pour des raisons de santé, sur plusieurs mois de l'inspecteur en charge des contrôles de chantier en 2015, la pression mise sur les entreprises et les directions de travaux a diminué avec le nombre de contrôles réalisés. Le taux atteint en 2014 pour cet indicateur est de 63%.

**Indicateur 3.1 :** Cet indicateur mesure le taux de recyclage des déchets produits par les ménages et les déchets assimilés des entreprises. Après plusieurs années de progression continue, la tendance s'oriente plutôt vers une stabilisation de la progression. Les données pour 2015 ne sont pas disponibles avant fin mars 2016.

**Indicateur 4.1 :** Nouvel indicateur introduit en 2015. En prenant les décisions administratives sujettes à recours, les collaborateurs s'efforcent de respecter le cadre législatif et le principe de proportionnalité, deux éléments particulièrement pris en compte par les tribunaux. Ainsi, le pourcentage de recours gagnés par rapport aux décisions de justice rendues dans l'année est un bon indicateur de la qualité du travail de l'administration. Sur une dizaine de procédures pendantes, deux se sont terminées en 2015 en faveur de la direction générale de l'environnement.

**Indicateur 5.1 :** Nouvel indicateur introduit en 2015. Cet indicateur mesure l'avancement des projets d'assainissement du bruit routier selon le Plan des mesures de 1998. La cible de 100% à 2018 a été fixée en raison du délai légal d'achèvement des travaux d'assainissement. L'objectif 2015 pour la validation des projets cantonaux d'assainissement du bruit routier est atteint. Le taux atteint en 2014 pour cet indicateur est de 36%.

# F03 Gestion des eaux

## Département responsable : DETA

### COMPTE

	Compte 2015	Variations C15-B15		Budget 2015	Compte 2014
		en F	en %		
<b>CHARGES</b>	<b>23'477'916</b>	<b>-147'890</b>	<b>-0.6%</b>	<b>23'625'806</b>	<b>22'614'706</b>
30 Charges de personnel	10'325'462	-692'141	-6.3%	11'017'603	10'252'901
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	8'464'972	179'279	2.2%	8'285'693	8'347'969
33 Amortissements du patrimoine administratif	945'804	-138'783	-12.8%	1'084'587	900'047
36 Charges de transfert	3'120'543	-56'858	-1.8%	3'177'401	3'072'381
37 Subventions à redistribuer	585'574	585'574	-	-	-
39 Imputations internes	35'562	-24'960	-41.2%	60'522	41'408
<b>REVENUS</b>	<b>29'680'131</b>	<b>-2'795'566</b>	<b>-8.6%</b>	<b>32'475'697</b>	<b>30'148'963</b>
41 Patentes et concessions	15'076'793	-982'022	-6.1%	16'058'815	15'021'348
42 Taxes	7'015'849	-2'431'413	-25.7%	9'447'262	7'553'326
43 Revenus divers	4'000'000	0	0.0%	4'000'000	5'087'564
44 Revenus financiers	75'000	0	0.0%	75'000	75'000
46 Revenus de transferts	2'926'915	32'295	1.1%	2'894'620	2'411'725
47 Subventions à redistribuer	585'574	585'574	-	-	-
<b>RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)</b>	<b>6'202'215</b>	<b>-2'647'676</b>	<b>-29.9%</b>	<b>8'849'891</b>	<b>7'534'257</b>
<i>Coût d'état-major</i>	-320'611	262'108	-45.0%	-582'719	-266'766
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-2'014'225	1'701'588	-45.8%	-3'715'813	-2'633'164
<b>COÛT COMPLET</b>	<b>3'867'380</b>	<b>-683'980</b>	<b>-15.0%</b>	<b>4'551'360</b>	<b>4'634'326</b>

### POSTES

	Compte 2015	Variations C15-B15		Budget 2015	Compte 2014
		en ETP	en %		
<b>TOTAL POSTES</b>	<b>69.54</b>	<b>-5.26</b>	<b>-7.03%</b>	<b>74.80</b>	<b>67.30</b>
<i>ETP fixes</i>	67.54	-5.26	-7.23%	72.80	65.30
<i>ETP agents spécialisés</i>	2.00	0.00	0.00%	2.00	2.00

## Descriptif du programme

Ce programme vise à une gestion intégrée de l'eau dans une approche transfrontalière et d'usage rationnel de la ressource et de recherche de mutualisation des moyens entre les différents acteurs publics. Il vise également la valorisation écologique des cours d'eaux et la protection de la population à leur égard. Tous les éléments de ce programme sont rassemblés dans les six SPAGE (Schémas de protection, d'aménagement et de gestion des eaux) couvrant l'intégralité du bassin versant.

Il s'articule autour des volets suivants :

- la planification générale et le financement durable des systèmes d'assainissement ;
- la surveillance de l'assainissement des eaux pour l'ensemble du canton ;
- la protection des personnes et des biens contre les atteintes dommageables dues aux crues et aux inondations ;
- l'établissement et le suivi des concessions et autorisations concernant l'usage de l'eau dépassant l'usage commun (prélèvements d'eau, utilisation de l'eau comme force hydraulique) ;
- la mesure et la surveillance de l'état des eaux de surface afin de planifier les actions nécessaires à leur protection ;
- la revitalisation des cours d'eau, de leur milieu naturel et de leur paysage pour retrouver des biotopes, un tracé et des berges voisins de l'état naturel et de restaurer le régime hydrologique ;
- la définition et la gestion de l'espace nécessaire aux cours d'eau ;
- la mise en oeuvre des nouveaux éléments introduits dans la loi et l'Ordonnance fédérales sur la protection des eaux (renaturation, charriage, éclusées et migration piscicole) entrées en vigueur respectivement le 1er janvier et le 1er juin 2011 ;
- la concrétisation d'une communauté transfrontalière de l'eau sur le périmètre du Grand Genève.

## F03 Gestion des eaux (suite)

Ce programme est mis en œuvre par la direction générale de l'eau (DGEau).

### **Ce programme contient les prestations suivantes :**

F03.01 Gestion, surveillance et assainissement des eaux

F03.02 Renaturation des cours d'eau

### **Réalisations des projets prioritaires et justification des écarts 2015**

#### ***Réalisation du programme de législature***

L'objectif n°4 de la feuille de route du Conseil d'Etat (Construire le nouveau barrage de Conflan) a progressé dans le sens de la constitution d'un Comité de pilotage transfrontalier. S'agissant d'une réalisation binationale, il est nécessaire, pour la suite des travaux, que les ministères des affaires étrangères de Suisse et de France se concertent pour l'élaboration d'une convention internationale.

#### ***Réalisation des autres projets d'importance stratégique***

La plupart des schémas de protection, d'aménagement et de gestion des eaux (SPAGE) et des plans régionaux et généraux d'évacuation des eaux (PREE et PGEE) étant terminés, la DGEau doit maintenant initier et suivre la réalisation des actions prévues dans ces outils de planification. Elle le fait notamment dans le suivi des projets d'aménagement du territoire pour lesquels des images directrices ou schémas directeurs de gestion et d'évacuation des eaux sont systématiquement réalisés en coordination avec les études d'urbanisme. Par ailleurs, un plan d'actions détaillé a été élaboré pour le bassin versant de la Seymaz pour la période 2015-2019.

Le nouveau système de financement de l'assainissement respectant le principe de couverture des coûts et de causalité inscrit dans la législation fédérale est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2015. Dans ce cadre, un fonds intercommunal d'assainissement (FIA) a été institué afin de mutualiser les recettes des taxes causales perçues sur l'ensemble du canton et de les redistribuer aux communes pour financer leur réseau secondaire. Par convention avec l'Association des communes genevoises (ACG), la DGEau assure la gestion opérationnelle du FIA depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Afin de pérenniser les efforts réalisés jusqu'ici en matière d'assainissement dans l'intérêt commun de la qualité des cours d'eau transfrontaliers, un accord a été signé avec les communautés de communes françaises du Pays-de-Gex et du Genevois. Cet accord traite des nouvelles conditions tarifaires prévalant jusqu'en 2039 pour le traitement des eaux usées dans les stations d'épuration (STEP) genevoises. Il intègre également les obligations relatives au traitement des micropolluants.

La loi fédérale sur la protection des eaux et son ordonnance ont été modifiées en 2011 de sorte qu'il incombe désormais aux cantons d'établir une planification des assainissements dans les domaines des éclusées, de la migration piscicole et du charriage ainsi que de la revitalisation des cours d'eau. Les planifications stratégiques cantonales dans les trois domaines ont été transmises à l'Office fédéral de l'environnement par le Conseil d'Etat le 17 décembre 2014 respectant ainsi le planning fixé par la Confédération. Cette dernière n'a répondu qu'en toute fin d'année 2015 de sorte que la mise en œuvre des mesures prévues dans la planification ne pourra s'effectuer qu'à partir de 2016.

La 3<sup>ème</sup> étape de renaturation de l'Aire (tronçon aval Lully-pont des Marais), ayant pour objectif majeur la sécurisation du quartier Praille-Acacias-Vernets contre les inondations, a obtenu du Grand Conseil un crédit de réalisation d'un montant de près de 26 millions de francs à l'automne 2011. Les travaux ont débuté à l'été 2012 et se termineront en 2016. Le projet a reçu le prix Hochparterre 2015 décerné à Zürich dans la catégorie paysage.

Pour le projet de parc/plage des Eaux-Vives, le Conseil d'Etat a décidé de lancer la procédure de modification de zones, préalable indispensable au dépôt d'un nouveau projet en autorisation de construire prévu pour le printemps 2016. A l'automne 2015, le projet modifié a fait l'objet d'une large consultation auprès des administrations, des usagers du lac et du monde associatif, partenaires qui lui ont accordé un large soutien.

## F03 Gestion des eaux (suite)

### **Explication des écarts par rapport au budget 2015**

31 - Charges de biens et services et autres charges d'exploitation :

Le dépassement budgétaire concerne une participation aux frais de l'Office fédéral des routes (OFROU) pour la construction d'un collecteur d'eau pluviale en bordure de route nationale. L'écart est entièrement couvert par le report budgétaire accordé par la commission des finances (écart d'estimation: + 209 742 F).

33 - Amortissements du patrimoine administratif :

Les charges d'amortissements, qui dépendent des dépenses d'investissement et de la mise en service des actifs, sont en baisse.

36 - Charges de transfert :

La participation du canton de Genève dans le cadre des contrats rivières a été versée proportionnellement à l'avancement des travaux (écarts d'estimation: - 16 357 F).

La subvention en faveur de la Commission internationale pour la protection des eaux du Léman (CIPEL) a été légèrement inférieure aux prévisions (écart d'estimation: - 17 254 F).

La participation en faveur de l'Office fédéral de l'énergie en lien avec la part fédérale à la redevance hydraulique s'est avérée supérieure aux prévisions (écart d'estimation: + 13 053 F).

Les charges d'amortissements des subventions d'investissement sont en baisse (écart d'estimation: - 32 899 F).

37 - Subventions à redistribuer :

Voir explication sous nature 47.

41 - Patentes et concessions :

Les revenus liés aux redevances sur le captage des eaux souterraines et à des fins de production d'eau potable sont surévalués au budget en raison d'une tarification des redevances du règlement sur l'utilisation des eaux superficielles et souterraines (RUESS) qui n'a pas été adaptée en conséquence (écart d'estimation: - 952 920 F). Cependant, en vertu du principe de sincérité budgétaire, les revenus au budget 2017 seront revus à la baisse car une modification tarifaire n'est plus envisagée à ce stade. En effet, suite au dépôt le 11.11.2015 du PL 11471 modifiant la loi sur l'organisation des Services industriels de Genève (LSIG) (L 2 35) (Attribution de la moitié du bénéfice des SIG à leurs propriétaires, l'Etat et les communes), des revenus supplémentaires pour l'Etat sont attendus.

La redevance hydraulique des barrages de Verbois, Chancy Pougny et du Seujet, facturée selon le relevé 2014, est légèrement inférieure au budget (écart d'estimation: - 43 800 F).

42 - Taxes :

Suite à une recommandation du Service de l'audit interne (SAI), une convention de gestion financière du réseau primaire d'assainissement a été signée entre l'Etat de Genève et les SIG en janvier 2010. Celle-ci a introduit une planification basée sur une meilleure prévisibilité budgétaire. La baisse des recettes est une conséquence directe des réductions d'effectifs et des budgets de fonctionnement (écart d'estimation: - 2 557 529 F).

Cette baisse est partiellement atténuée par l'excédent de revenus liés à des prestations facturées au Fonds intercommunal d'assainissement au coût complet, ce qui n'avait pas été budgétisé (écart d'estimation: + 176 167 F).

46 - Revenus de transferts :

Les subventions accordées par la Confédération dans le cadre de projets de renaturation ont été supérieures aux prévisions (écart d'estimation: + 392 920 F) notamment en raison d'un complément à la convention-programme 2012-2015 dans le domaine de l'aménagement des cours d'eaux (ouvrages de protection et données de base sur les dangers).

Dans le cadre des contrats de rivières, la part de la subvention liée aux travaux effectués en 2015 est enregistrée dans la rubrique 42 "Taxes" (écart d'estimation: - 300 000 F).

47 - Subventions à redistribuer :

## F03 Gestion des eaux (suite)

Le canton a perçu de la Confédération des subventions à redistribuer non prévues au budget dans le cadre de travaux en lien avec le Plan général d'évacuation des eaux (écart d'estimation: + 585 574 F).

Un montant identique sur la nature de charges 37 vient compenser cet écart.

### Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C15	B15	C14	Cible LT	
					Valeur	Année
<b>1. Améliorer la qualité des cours d'eau</b>						
1.1 Part de stations affichant un Indice biologique global normalisé (IBGN) de bon à très bon	Qualité	44%	42%	42%	55%	2021
<b>2. Assainir l'ensemble des zones bâties</b>						
2.1 Pourcentage de zones bâties assainies conformément à la planification	Efficacité	90%	90%	89%	92%	2019
<b>3. Réduire l'exposition des zones à bâtir au risque d'inondation</b>						
3.1 Proportion des zones à bâtir exposées au risque d'inondation en zone de danger moyen ou fort	Efficience	4.5%	4.5%	5%	2%	2021
<b>4. Mettre en oeuvre le plan de renaturation</b>						
4.1 Mètres linéaires cumulés de berges de cours d'eau renaturées selon le programme 2014-2018	Efficacité	9210 mètres	7 650 mètres	5610 mètres	17000 mètres	2018
4.2 Pourcentage des berges de cours d'eau renaturées selon le programme 2014-2018	Efficacité	54%	45%	33%	100%	2018

### Commentaires

**Indicateur 1.1 :** Cet indicateur mesure la qualité biologique d'un cours d'eau, notamment par la mesure de l'Indice biologique global normalisé (IBGN). Bien qu'en croissance constante, il évolue lentement.

**Indicateur 2.1 :** Cet indicateur permet de mesurer l'avancement des réalisations figurant aux planifications directrices de l'assainissement. La marge de progression annuelle est faible.

**Indicateur 3.1 :** Cet indicateur permet de suivre l'évolution du pourcentage de zones à bâtir à risque dont l'objectif est de tendre vers la valeur idéale de zéro. La cible de 2% est à atteindre en 2021. La marge de progression annuelle est faible. Bien que la cible annuelle ait été atteinte, l'indicateur n'intègre pas encore l'amélioration apportée par certains travaux de protection et de renaturation entrepris en 2015. La mise à jour des cartes de dangers et le calcul de l'indicateur sont en cours.

**Indicateur 4.1 :** En 2015, 9210 mètres linéaires de berges de rivière ont été renaturés sur le programme 2014-2018 soit 54% du programme total. A noter que 330 mètres linéaires de berges non prévus dans le programme initial ont également été renaturés (Saugy et Couchefatte). Pour 2016, la cible est fixée à 1850 mètres linéaires de berges supplémentaires renaturés (total: 11060 mètres linéaires soit 65% du programme). A titre d'information, cet indicateur est présenté également en pourcentage (cf 4.2).

**Indicateur 4.2 :** En 2015, le 54% de la cible inscrite au programme a été réalisé, soit 9210 mètres linéaires.

# F04 Nature et paysage

## Département responsable : DETA

### COMPTE

	Compte 2015	Variations C15-B15		Budget 2015	Compte 2014
		en F	en %		
<b>CHARGES</b>	<b>23'803'319</b>	<b>1'104'062</b>	<b>4.9%</b>	<b>22'699'257</b>	<b>23'482'547</b>
30 Charges de personnel	10'885'337	7'357	0.1%	10'877'980	10'988'835
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	6'855'300	45'431	0.7%	6'809'869	7'086'632
33 Amortissements du patrimoine administratif	3'207'409	506'342	18.7%	2'701'067	3'010'750
36 Charges de transfert	693'926	-87'693	-11.2%	781'619	722'382
37 Subventions à redistribuer	1'983'112	736'362	59.1%	1'246'750	1'452'758
39 Imputations internes	178'234	-103'738	-36.8%	281'972	221'189
<b>REVENUS</b>	<b>7'889'883</b>	<b>-193'510</b>	<b>-2.4%</b>	<b>8'083'393</b>	<b>7'443'813</b>
41 Patentes et concessions	986'365	-33'635	-3.3%	1'020'000	963'530
42 Taxes	4'377'002	243'882	5.9%	4'133'120	3'978'281
43 Revenus divers	123'183	-431'717	-77.8%	554'900	279'641
44 Revenus financiers	36'031	-22'969	-38.9%	59'000	28'380
46 Revenus de transferts	41'305	-671'318	-94.2%	712'623	477'018
47 Subventions à redistribuer	1'983'112	736'362	59.1%	1'246'750	1'452'758
49 Imputations internes	342'885	-14'115	-4.0%	357'000	264'206
<b>RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)</b>	<b>-15'913'436</b>	<b>-1'297'572</b>	<b>8.9%</b>	<b>-14'615'864</b>	<b>-16'038'733</b>
<i>Coût d'état-major</i>	-337'995	237'339	-41.3%	-575'334	-285'914
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-2'931'214	1'974'743	-40.3%	-4'905'957	-3'610'816
<i>Coût d'infrastructure voirie</i>	-10'493	4'007	-27.6%	-14'500	-4'389
<b>COÛT COMPLET</b>	<b>-19'193'138</b>	<b>918'516</b>	<b>-4.6%</b>	<b>-20'111'654</b>	<b>-19'939'853</b>

### POSTES

	Compte 2015	Variations C15-B15		Budget 2015	Compte 2014
		en ETP	en %		
<b>TOTAL POSTES</b>	<b>74.84</b>	<b>-4.16</b>	<b>-5.27%</b>	<b>79.00</b>	<b>79.10</b>
<i>ETP fixes</i>	71.24	-4.96	-6.51%	76.20	75.00
<i>ETP auxiliaires</i>	0.80	0.80	-	-	0.50
<i>ETP agents spécialisés</i>	2.80	0.00	0.00%	2.80	3.60

## Descriptif du programme

Ce programme a pour but global de garantir durablement la préservation du patrimoine naturel genevois et de sa diversité. Le maintien, la mise en réseaux et la gestion active des espaces mis à disposition de la population genevoise pour offrir un cadre de vie et des paysages de qualité relèvent de l'objectif principal. Il correspond à l'application des tâches cantonales de préservation et de gestion fixée par les lois et ordonnances fédérales, concernant la forêt, les cours d'eau, les paysages, les biotopes et les espèces dignes de protection ou pêchées, mais aussi leur intégration aux programmes d'autres politiques sectorielles telles que l'aménagement du territoire, l'agriculture, la gestion des eaux et de l'environnement, par le biais des projets (p.ex. Projet d'agglomération, Praille-Acacias-Vernets, etc.) ou des procédures (p.ex. études d'impact) y relatives.

Ce programme s'articule sur un spectre assez large d'activités que l'on peut décomposer ainsi :

- compensation écologique et projets paysagers dans l'agriculture;
- préservation des espèces de la faune et de la flore indigènes menacées et protégées;
- prévention et lutte contre les espèces néobiontes (essentiellement néophytes);
- pêche (gestion durable des espèces exploitées et police);
- conservation et exploitation des forêts (y compris les propriétés privées de l'Etat);
- entretien du lac et des cours d'eau (y compris les infrastructures portuaires);

## F04 Nature et paysage (suite)

- conservation et gestion des milieux et sites naturels dignes de protection ou protégés;
- conservation et gestion du patrimoine arboré;
- nature en ville et préservation des paysages dans le cadre du développement urbain;
- conservation et restauration des continuums et corridors biologiques;
- accueil du public dans les sites et sensibilisation à la nature;
- coordination des activités de plein air dans l'espace rural;
- gestion des espèces animales causant des problèmes.

Ce programme est mis en œuvre par la direction générale nature et paysage (DGNP).

### **Ce programme contient les prestations suivantes :**

- F04.01 Espèces, écosystèmes et paysages
- F04.02 Loisirs de plein air et activités portuaires

## **Réalisations des projets prioritaires et justification des écarts 2015**

### ***Réalisation du programme de législation***

La stratégie cantonale de la biodiversité est toujours en phase de préparation. En revanche, les trois thèmes de la Loi sur la biodiversité – nature en ville, corridors biologiques et sensibilisation à la nature – font partie des actions prioritaires de la législation et font l'objet d'une coordination entre les acteurs et d'une mise en œuvre qui correspond aux objectifs fixés dans les planifications.

#### **Corridors biologiques**

Sur les trois contrats signés avec les partenaires transfrontaliers, tant français que vaudois, 60 mesures sont actuellement en cours sur le territoire du canton, dont la restauration de la réserve naturelle de Vessy, la gestion du site de la Feuillée à Soral, la restauration des grands marais à Versoix, la mise en œuvre des plans d'action pour les batraciens menacés et pour le grand capricorne, etc. Par ailleurs, le Réseau écologique genevois de 2004 a été mis à jour et le plan sectoriel prévu par la Loi sur la biodiversité est en préparation pour intégration au Plan directeur cantonal.

#### **Nature en ville et cadre de vie**

Dans sa 3<sup>ème</sup> année consécutive de déploiement, le programme cantonal a connu de nombreuses mises en œuvre supplémentaires avec ses divers partenaires et acteurs. La collaboration avec les communes a permis entre autres de mettre en place des panneaux expliquant l'entretien différencié des espaces. Dans le cadre de la progression des planifications directrices, localisées et des projets de construction, la thématique du cadre de vie de la population trouve de plus en plus sa traduction concrète au travers des mini-chantiers et des micro-labos urbains. Il faut citer notamment les réalisations menées au Parc des Franchises et au Parc Rigot.

#### **Activités de plein air et accueil dans milieux naturels**

Plusieurs aménagements ont été mis à disposition de la population en 2015 au bord du lac. Ainsi, les Bains de Saugy ont pu être inaugurés avec la commune au début de l'été et les aménagements temporaires à Baby-Plage ont connu une extension très vite utilisée. Le projet d'espace public permettant un accès facilité à tous les usagers sur la jetée du Jet d'eau est entré dans sa phase de chantier à l'automne 2015. Dans la réserve des Douves à Versoix, un cheminement pour les personnes à mobilité réduite et un sentier de randonnée-croquis ont été installés. Le projet "Itinérance lémanique" permettant la découverte de plusieurs portions et caractéristiques du territoire genevois en réalité augmentée a également été abouti.

#### **Sensibilisation et animations sur le terrain**

La majorité des animations portent sur la forêt pour sensibiliser aux prestations délivrées à la population par cet écosystème, mais aussi pour expliquer la gestion forestière. Les écoles, les professionnels de la filière et le grand

## F04 Nature et paysage (suite)

public en bénéficient. Les thèmes du lac, des cours d'eau et de la pêche font l'objet d'une demande croissante en animations sur le terrain et les deux programmes nature en ville et corridors biologiques contribuent à la sensibilisation en développant des supports pédagogiques, des expositions, etc.

### **Explication des écarts par rapport au budget 2015**

31 - Charges de biens et services et autres charges d'exploitation :

L'écart sur cette nature s'explique par la constitution d'une provision pour dépréciation de créances (écart d'estimation: + 51 764 F).

33 - Amortissements du patrimoine administratif :

Les charges d'amortissements, qui dépendent des dépenses d'investissement et de la mise en service des actifs, sont en hausse.

36 - Charges de transfert :

L'écart s'explique par une baisse des demandes de subventions en lien avec la faune, la nature et les sites naturels (écart d'estimation: - 83 679 F).

37 - Subventions à redistribuer :

Voir explication sous nature 47.

41 - Patentes et concessions :

Malgré une légère augmentation par rapport à 2014, le produit des permis de pêche est inférieur aux prévisions budgétaires (écart d'estimation: - 44 924 F).

42 - Taxes :

La baisse des produits d'autorisations d'abattage n'a pas permis d'atteindre la cible budgétaire (écart d'estimation: - 201 662 F) mais a été partiellement compensée par le produit des taxes compensatoires (écart d'estimation: + 135 579 F).

Le produit des taxes d'amarrages s'est avéré supérieur au budget suite à une modification en 2014 du règlement sur la navigation dans les eaux genevoises (Rnav H 2 05.01) (écart d'estimation: + 42 205 F).

Les produits liés à la vente de bois de chauffage et de gibier ont dépassé l'objectif budgétaire (écart d'estimation: + 181 838 F).

Budget des indemnités de personnel en lien avec l'assurance accident sous-estimé (écart d'estimation: + 69 158 F).

43 - Revenus divers :

Moins d'activation de charges de personnel sur des projets d'investissement en raison de décalage de ces derniers (écart d'estimation: - 433 220 F).

46 - Revenus de transferts :

Le canton a reçu moins de subventions fédérales (écart d'estimation: - 671 318 F) pour ses prestations réalisées dans le cadre des conventions programmes RPT 2012-2015.

47 - Subventions à redistribuer :

Le canton a reçu de la Confédération davantage de subventions à redistribuer (écart d'estimation: + 736 362 F) dans le cadre des conventions programmes RPT 2012-2015.

49 - Imputations internes :

La vente de bois d'industrie et de plaquettes à d'autres services de l'Etat a été inférieure aux prévisions (écart d'estimation: - 14 115 F).

# F04 Nature et paysage (suite)

## Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C15	B15	C14	Cible LT	
					Valeur	Année
<b>1. Garantir des sites et des écosystèmes naturels portant une biodiversité optimale selon des critères de gestion durable</b>						
1.1 Pourcentage de la surface totale des réserves naturelles du territoire genevois géré selon des labels ou des plans de gestion intégrant des objectifs concernant la biodiversité	Efficacité	62%	87%	62%	95%	2019
1.2 Pourcentage de la surface totale des forêts du territoire genevois géré selon des labels ou des plans de gestion intégrant des objectifs concernant la biodiversité	Efficacité	75%	75%	60%	75%	2019
1.3 Pourcentage en mètres linéaires de cours d'eau du territoire genevois géré selon des labels ou des plans de gestion intégrant des objectifs concernant la biodiversité	Efficacité	52%	60%	52%	80%	2019
<b>2. Développer des actions permettant le maintien des espèces indigènes sauvages, en particulier celles liées aux écosystèmes naturels et agricoles</b>						
2.1 Faune : Nombre de plans d'actions mis en oeuvre sur plusieurs centaines d'espèces rares, menacées ou protégées	Efficacité	40	45	33	53	2019
2.2 Flore vasculaire : nombre de plans d'actions mis en oeuvre pour des espèces mentionnées sur la liste rouge (espèces rares, menacées ou protégées)	Efficacité	18	18	18	18	2019
<b>3. Maintenir une évolution positive des populations d'espèces prioritaires de la faune les plus représentatives</b>						
3.1 Faune : Pourcentage des plans d'actions pour lesquels les espèces présentent une évolution positive	Efficacité	80%	80%	86%	85%	2019
<b>4. Stabiliser les populations des espèces exploitées (avec permis de pêche ou autorisations de tir)</b>						
4.1 Pourcentage de population de poissons pêchés ou d'espèces régulées présentant une évolution d'effectifs favorable	Efficacité	89%	89%	89%	89%	2019
<b>5. Maintenir l'attractivité du réseau cantonal des chemins de randonnée pédestre</b>						
5.1 Proportion de chemins cantonaux avec un revêtement naturel par rapport aux chemins avec un revêtement en dur (béton, ciment, goudron)	Qualité	40%	40%	40.1%	41%	2019

### Commentaires

#### Quelques définitions:

**Biodiversité** : les critères de la biodiversité comprennent la diversité des espèces (animales, végétales, champignons, etc.), leur diversité génétique (par exemple: les sous-espèces, les variétés ou les races) ainsi que la diversité des écosystèmes (réserves naturelles, forêts, cours d'eau, etc.).

**Gestion durable** : les critères de gestion durable se définissent par une gestion qui préserve les composantes de l'écosystème et leurs fonctions pour les générations présentes et futures.

**Indicateur 1.1** : Cet indicateur mesure par type d'écosystème le nombre ou le pourcentage de surfaces gérées par un plan de gestion ou selon des labels qui intègrent des objectifs de biodiversité. L'objectif de finaliser le plan de gestion de l'Allondon n'a pas été atteint car la consultation auprès des communes est toujours en cours, ce qui explique le taux inférieur au budget en 2015.

**Indicateur 1.2** : Cet indicateur mesure par type d'écosystème le nombre ou le pourcentage de surfaces gérées par un plan de gestion ou selon des labels qui intègrent des objectifs de biodiversité. L'objectif annuel a été atteint en

## F04 Nature et paysage (suite)

2015.

**Indicateur 1.3 :** Cet indicateur mesure par type d'écosystème le nombre ou le pourcentage de surfaces gérées par un plan de gestion ou selon des labels qui intègrent des objectifs de biodiversité. Le développement des outils de planification a nécessité un très gros travail de restructuration des informations qui a retardé l'aboutissement des plans d'entretiens en 2015.

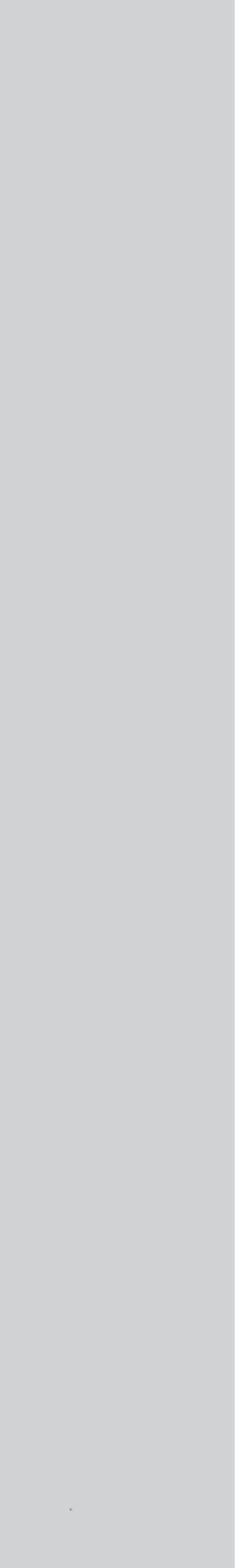
**Indicateur 2.1 :** Le service faune et pêche a défini, parmi plusieurs centaines d'espèces rares, menacées ou protégées, une liste d'espèces prioritaires (actuellement 53) nécessitant un plan d'action pour assurer leur conservation dans le canton de Genève. Cet indicateur mesure combien d'espèces sur les 53 bénéficient d'un plan d'action fonctionnel. En 2015, quelques projets ont pris un peu de retard, mais le programme suit son cours.

**Indicateur 2.2 :** Le service de la conservation de la nature a défini une liste d'espèces prioritaires (actuellement 74) nécessitant un plan d'action pour assurer leur conservation. Un premier "lot" de 25 espèces a été choisi. Cet indicateur mesure combien d'espèces sur les 25 bénéficient d'un plan d'action fonctionnel. La progression de l'objectif cible se fait lentement car actuellement les moyens sont concentrés sur la mise en œuvre des plans d'action existants. Les plans d'action sont rédigés et la mise en œuvre a débuté en 2015. Celle-ci durera plusieurs années pour déployer les effets escomptés. L'indicateur ne devrait donc plus évoluer les prochaines années à moins d'une réduction budgétaire qui induirait des abandons de mesures programmées.

**Indicateur 3.1 :** Cet indicateur mesure l'évolution positive des populations genevoises des espèces prioritaires au bénéfice de plans d'actions opérationnels mentionnés à l'indicateur 2.1. L'objectif annuel a été atteint en 2015.

**Indicateur 4.1 :** Cet indicateur mesure l'évolution des effectifs des espèces régulées ou pêchées (intervention humaine). Neuf espèces sont prises en considération : le sanglier, sept espèces de poissons et l'écrevisse-signal. A noter que les prises d'ombles chevalier se sont stabilisées sur un niveau bas qui reste insatisfaisant pour une évolution favorable de cette espèce.

**Indicateur 5.1 :** Objectif lié à la loi d'application de la loi fédérale sur les chemins pour piétons et les chemins de randonnée pédestre (LaLCPR) L 1 60. Cet indicateur mesure la proportion de revêtement naturel sur l'ensemble des chemins de randonnée pédestre dans le canton. Le taux est resté stable en 2015 à défaut de nouveau projet.



# F05 Politique agricole

## Département responsable : DETA

### COMPTE

	Compte 2015	Variations C15-B15		Budget 2015	Compte 2014
		en F	en %		
<b>CHARGES</b>	<b>30'052'362</b>	<b>-2'690'345</b>	<b>-8.2%</b>	<b>32'742'707</b>	<b>29'075'300</b>
30 Charges de personnel	3'725'681	75'001	2.1%	3'650'680	3'628'652
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	982'458	60'604	6.6%	921'854	867'174
33 Amortissements du patrimoine administratif	35'487	-371'937	-91.3%	407'424	35'512
36 Charges de transfert	4'335'512	-19'005	-0.4%	4'354'517	4'339'989
37 Subventions à redistribuer	20'942'827	-2'449'673	-10.5%	23'392'500	20'171'086
39 Imputations internes	30'397	14'665	93.2%	15'732	32'889
<b>REVENUS</b>	<b>23'482'219</b>	<b>-3'256'398</b>	<b>-12.2%</b>	<b>26'738'617</b>	<b>22'671'729</b>
42 Taxes	2'296'487	-814'630	-26.2%	3'111'117	1'817'939
43 Revenus divers	3'553	553	18.4%	3'000	472'584
46 Revenus de transferts	102'866	13'366	14.9%	89'500	90'175
47 Subventions à redistribuer	20'942'827	-2'449'673	-10.5%	23'392'500	20'171'086
49 Imputations internes	136'485	-6'015	-4.2%	142'500	119'946
<b>RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)</b>	<b>-6'570'143</b>	<b>-566'053</b>	<b>9.4%</b>	<b>-6'004'090</b>	<b>-6'403'571</b>
<i>Coût d'état-major</i>	<i>-115'684</i>	<i>77'400</i>	<i>-40.1%</i>	<i>-193'084</i>	<i>-94'413</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-1'252'340</i>	<i>534'382</i>	<i>-29.9%</i>	<i>-1'786'722</i>	<i>-1'378'740</i>
<b>COÛT COMPLET</b>	<b>-7'938'167</b>	<b>45'728</b>	<b>-0.6%</b>	<b>-7'983'895</b>	<b>-7'876'723</b>

### POSTES

	Compte 2015	Variations C15-B15		Budget 2015	Compte 2014
		en ETP	en %		
<b>TOTAL POSTES</b>	<b>23.43</b>	<b>-0.29</b>	<b>-1.22%</b>	<b>23.72</b>	<b>23.22</b>
<i>ETP fixes</i>	<i>22.63</i>	<i>-1.09</i>	<i>-4.60%</i>	<i>23.72</i>	<i>22.22</i>
<i>ETP agents spécialisés</i>	<i>0.80</i>	<i>0.80</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>1.00</i>

## Descriptif du programme

Dans une perspective de souveraineté alimentaire et de développement durable, ce programme a pour but de mettre en œuvre la politique agricole fédérale et de promouvoir une agriculture productrice, rémunératrice, concurrentielle, respectueuse de l'environnement, répondant aux normes sociales, aux besoins du marché et de la population.

Il vise en particulier à :

- rémunérer, au moyen des paiements directs, les prestations écologiques et celles d'intérêts publics fournies par les exploitations paysannes cultivant le sol ;
- contribuer à l'amélioration des structures notamment par le suivi du programme d'infrastructures agricoles durables ;
- réglementer la protection des végétaux et l'utilisation des moyens de production ;
- suivre le plan de surveillance et d'action contre les organismes de quarantaine ;
- gérer le cadastre de type de production et des AOC et contrôler les cahiers des charges de ces dernières ;
- promouvoir une production diversifiée, saine et de qualité ;
- améliorer les conditions d'existence de la population paysanne, ainsi que les conditions de travail des ouvriers agricoles ;
- assurer et soutenir la promotion et l'écoulement des produits agricoles genevois en tirant parti du label Genève Région Terre Avenir (GRTA) notamment auprès des collectivités publiques ;
- sauvegarder la viabilité des espaces ruraux et préserver les ressources naturelles et le paysage ;
- garantir une formation et une vulgarisation agricoles de qualité ;
- favoriser les liens entre la ville et la campagne, dans une perspective de plus grande proximité ;
- améliorer les échanges au sein de la région franco-valdo-genevoise.

## F05 Politique agricole (suite)

Ce programme est mis en œuvre par la direction générale de l'agriculture (DGA).

### **Ce programme contient les prestations suivantes :**

- F05.01 Administration et contrôle de la politique agricole fédérale
- F05.02 Promotion de l'agriculture locale

### **Réalisations des projets prioritaires et justification des écarts 2015**

#### ***Réalisation du programme de législature***

Le développement d'infrastructures agricoles durables s'est poursuivi conformément aux objectifs fixés par les milieux agricoles dans le cadre du PDR (projet de développement régional), comme en témoigne l'inauguration en juin 2015 de la nouvelle centrale de l'Union maraichère à Perly et l'organisation d'événements promotionnels connexes tels que le concours de cuisine "les toqués GRTA" lors des Automnales.

Pour faire face à l'évolution du contexte économique général et afin d'être à même d'anticiper les changements à venir pour l'agriculture du canton, un processus de réflexion a été lancé par l'administration et les milieux professionnels. Ce processus - dénommé Agriculture 2030 - devrait se conclure d'ici à la fin 2016.

En matière d'octroi de crédits d'investissements, le soutien à l'adaptation des infrastructures agricoles et à la diversification des activités a notamment permis de soutenir un important projet de développement de la filière volaille au niveau cantonal. Il s'agit du troisième projet de ce genre qui voit le jour ces deux dernières années. Parallèlement, quatre jeunes agriculteurs ont bénéficié d'une aide à l'installation sur les domaines au sein desquels ils exercent déjà leur activité.

#### ***Autres projets d'importance stratégique***

Les paiements directs rémunèrent les exploitants agricoles pour les prestations d'intérêt général qu'ils fournissent en matière de sécurité d'approvisionnement de la population, de promotion de la biodiversité, de conservation des ressources naturelles et d'entretien du paysage rural. L'adhésion des agriculteurs à l'ensemble des programmes de la PA 2014-2017 se poursuit et se traduit par un accroissement des contributions accordées dans ces domaines.

Le développement de la marque de garantie Genève Région - Terre Avenir (GRTA) se poursuit. La notoriété spontanée et assistée de la marque auprès de la population genevoise est passée de 38% en 2008 à 66% en 2011 puis à 79% en 2015 (DemoSCOPE 2015). En permettant, par la traçabilité des produits, de recréer un lien entre consommateurs et producteurs, cette marque permet de générer une diversification importante des produits certifiés. Une installation de poules pondeuses produisant 9000 œufs par jour ainsi qu'une malterie ont été mises en activité. Deux élevages de poulets de chair sont en cours de construction. La demande générée par la restauration continue de croître avec 200 restaurants qui s'engagent à valoriser les produits GRTA. Inaugurée en novembre 2014, la plateforme GRTA, véritable catalogue de produits permettant de réaliser des appels d'offres, complète efficacement les outils d'approvisionnement en produits locaux.

Enfin, ce développement réjouissant est induit par la population, dont 86% souhaitent pouvoir consommer plus de produits genevois (DemoSCOPE 2015).

#### ***Explication des écarts par rapport au budget 2015***

31 - Charges de biens et services et autres charges d'exploitation :

L'essentiel de l'écart s'explique par la variation du stock de vin du vignoble de l'Etat en raison de ventes exceptionnelles de fin d'année (écart d'estimation: + 81 300 F). Cet excédent de charges est partiellement compensé par des dépenses moindres en matière de fournitures, marchandises et débours résultant d'économies.

## F05 Politique agricole (suite)

### 33 - Amortissements du patrimoine administratif :

Les charges d'amortissements, qui dépendent des dépenses d'investissement et de la mise en service des actifs, sont en baisse.

### 36 - Charges de transfert :

Le financement de la formation agricole par l'Association des groupements et organisations romands de l'agriculture (AGORA) a été repris par le DIP (écart d'estimation: - 18 000 F).

Moins de subventions versées pour la lutte obligatoire contre les maladies et les ravageurs car les mesures de lutte n'ont pas nécessité de procéder à des indemnités majeures en raison de destructions de plantes (écart d'estimation: - 4 844 F).

Les subventions versées au titre d'améliorations structurelles sont inférieures aux prévisions en raison du retard d'exécution sur des projets dont les maîtres d'ouvrages sont des exploitants agricoles (écart d'estimation: - 15 602 F).

Les contributions pour des prestations écologiques sont moindres en raison de la non-crédation de réseaux agro-environnementaux projetés, ces derniers impliquant la mise en place de surfaces de compensation écologique (écart d'estimation: - 45 254 F).

Les demandes de subventions en vertu de la loi sur la promotion de l'agriculture en lien avec des projets de promotion agricole ont été inférieures aux prévisions (écart d'estimation: - 53 583 F). L'estimation de ces dépenses est difficile à réaliser puisqu'elles dépendent des projets initiés par les agriculteurs.

Les taxes viti-vinicoles redistribuées sont légèrement inférieures au budget en regard notamment de la faible récolte 2015 (écart d'estimation: - 8 457 F).

Les amortissements liés aux subventions d'investissement inscrits au budget ont été sous-estimés (écart d'estimation: + 126 735 F).

### 37 - Subventions à redistribuer :

Les paiements directs redistribués aux agriculteurs se sont avérés inférieurs aux prévisions suite aux difficultés d'estimation liées à l'entrée en vigueur de la nouvelle politique agricole PA 2014-2017 (écart d'estimation: - 2 435 485 F).

### 42 - Taxes :

Le fonds de compensation agricole, instauré par la loi sur la promotion de l'agriculture (M 2 05), est alimenté par une partie des taxes perçues sur les plus-values foncières en application du titre IIIA de la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (L 1 30). Ces dernières étant tributaires du rythme de déclassement des terrains agricoles en terrains constructibles, des écarts par rapport aux prévisions sont inévitables (écart d'estimation: - 501 719 F).

La diminution des taxes de compensation agricole résulte également des travaux ayant un impact sur la surface agricole utile, en baisse sur l'année écoulée (écart d'estimation: - 302 625 F).

Les taxes viti-vinicoles sont inférieures au budget en regard de la petite récolte des vendanges 2015 (écart d'estimation: - 44 107 F).

Les émoluments sont supérieurs aux prévisions en raison essentiellement d'un accroissement des demandes d'analyses de vins (écart d'estimation: + 40 980 F).

### 47 - Subventions à redistribuer :

Voir explications sous la nature 37.

# F05 Politique agricole (suite)

## Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C15	B15	C14	Cible LT	
					Valeur	Année
<b>1. Promouvoir l'agriculture de proximité</b>						
1.1 Nombre d'entreprises agréées à commercialiser des produits labellisés Genève Région Terre Avenir (GRTA)	Qualité	347	360	340	355	2019
<b>2. Maintenir la surface agricole utile (SAU)</b>						
2.1 Pourcentage de surface SAU (hors lac) selon données publiées par l'OFS/OCSTAT	Efficacité	45.8%	46.3%	46.20%	45.2%	2019
<b>3. Veiller au respect des conditions et charges prescrites en matière de droit aux contributions agricoles</b>						
3.1 Pourcentage de contestation des agriculteurs ayant obtenu gain de cause par rapport aux décisions négatives prises par la direction générale de l'agriculture	Efficacité	0%	≤1 %		≤1 %	2019
<b>4. Développer les surfaces de la promotion de la biodiversité (SPB) respectant les conditions et charges prescrites de la qualité II et réseaux dans l'ordonnance sur les paiements directs</b>						
4.1 Taux des surfaces exploitées selon les critères de la qualité II et réseaux par rapport à la totalité des surfaces de promotion de la biodiversité (SPB)	Efficacité	25.75%	8%	13.70%	15%	2019

### Commentaires

**Indicateur 1.1 :** L'indicateur avait été estimé suite à une forte hausse observée entre 2010 (202 entreprises) et 2012 (335 entreprises) liée à la demande de la restauration collective. Depuis, le nombre d'entreprises agréées s'est stabilisé et a atteint sa vitesse de croisière. A noter que la quasi-totalité des entreprises agricoles sont certifiées. Le nombre de restaurants labellisés ou en cours de labellisation proposant des produits certifiés continue de croître fortement et se situe à 200 au 31.12.2015 (126 restaurants au 31.12.2014) générant une augmentation de la demande et une diversification des produits certifiés.

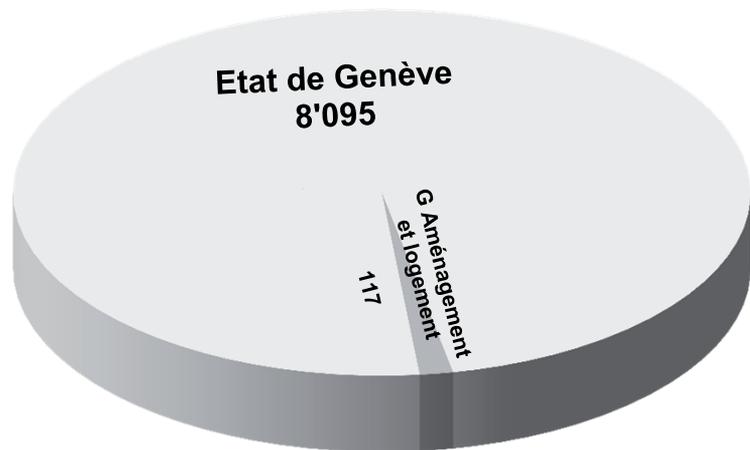
**Indicateur 2.1 :** Cet indicateur permet d'apprécier l'évolution de la Surface agricole utile (SAU) genevoise par rapport à la surface du canton. En moyenne, on observe depuis 2000 une diminution de 0.19% par an, ce qui équivaut à une perte annuelle de SAU de 47.5 hectares. Au vu de la différence observée entre le budget et le réel, le référentiel de prévision a été élargi afin d'affiner les prévisions à venir (3-15 ans). Néanmoins, l'examen des pertes de terrains cultivé depuis 2000 montre que les pertes restent conformes à la tendance générale sur le long terme.

**Indicateur 3.1 :** Le non-respect des prescriptions relatives aux paiements directs fait l'objet de décisions. La qualité des décisions rendues par l'administration peut être appréhendée par l'absence de réclamation de la part des agriculteurs ou la confirmation par les instances de recours des décisions rendues. Les contrôles réalisés dans le cadre des paiements directs apparaissent pertinents et les processus suivis efficaces, considérant que les décisions rendues dans ce domaine par la DGA n'ont fait l'objet durant l'exercice écoulé que d'une seule contestation de la part d'un exploitant qui n'a pas obtenu gain de cause auprès de l'instance de recours.

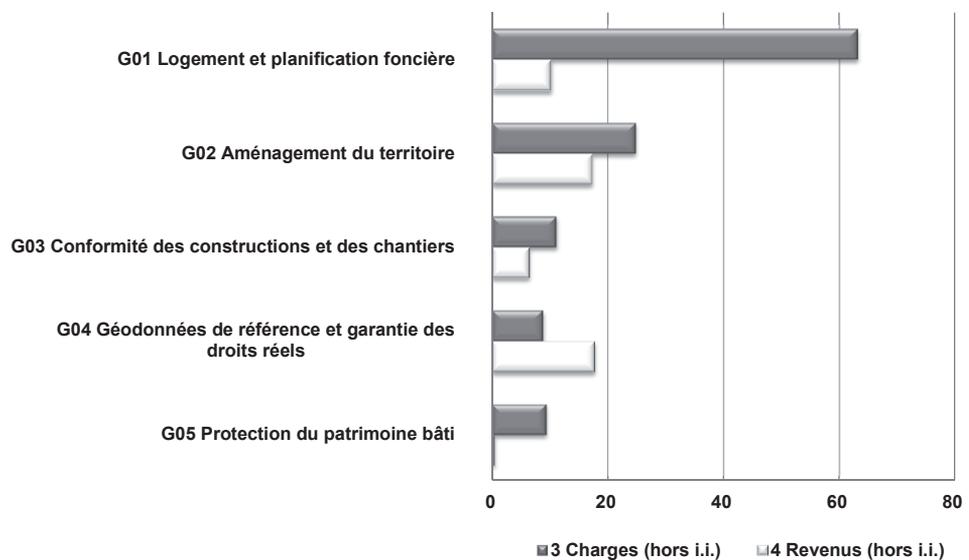
**Indicateur 4.1 :** Les mesures de politique agricole visent notamment à favoriser la qualité des surfaces agricoles exploitées de manière écologique. Les mesures prises dans le domaine des réseaux agro-environnementaux portent leurs fruits et permettent de faire croître le pourcentage des surfaces qui possèdent la qualité requise. Le taux de couverture des surfaces de promotion de la biodiversité de qualité niveau II ou mises en réseau dépasse une nouvelle fois les attentes. L'entrée en vigueur de la politique agricole 2014-2017 se traduit par un accroissement significatif de la qualité des structures, témoignant des efforts consentis par les exploitants en matière de préservation de la biodiversité.

# G Aménagement et logement

Charges en millions de francs



Charges et revenus en millions de francs par programme



## G Aménagement et logement

### Synthèse des priorités

L'amélioration de la qualité de vie des habitants du Canton constitue l'une des priorités du Conseil d'Etat durant cette législature. Parmi les fers de lance de l'accomplissement de cette tâche fondamentale, l'action gouvernementale s'appuie sur le renfort de la mixité sociale des quartiers, la réponse aux besoins en logements des habitants du canton ainsi que l'amélioration de la qualité de vie urbaine. Ce sont là les missions dévolues à la politique publique "aménagement et logement".

Afin de réduire la pénurie de logements qui grève notre Canton, le Conseil d'Etat décline une politique de développement urbain ambitieuse, non seulement par la mise en œuvre du plan directeur cantonal 2030 (PDCn) mais aussi par l'intensification de la planification localisée, selon un programme détaillé d'établissement de plans localisés de quartier (PLQ) : l'objectif fixé par le gouvernement vise à mettre à disposition 2 millions de m<sup>2</sup> potentiels de surfaces brutes de plancher de logement et autant d'activité d'ici la fin de la législature.

Les objectifs de la politique publique G Aménagement et logement se sont matérialisés en 2015 notamment par les actions ci-après :

- mise en œuvre du plan directeur cantonal (PDCn) 2030;
- poursuite des grands projets prioritaires, adoption de huit PLQ, du plan directeur de quartier (PDQ) de Praille Acacias Vernets et de deux modifications de zones (MZ) ;
- suivi de la planification et de la priorisation des projets pour aboutir à l'objectif des 2 x 2 millions de m<sup>2</sup> à la fin de la législature;
- développement du projet Carantec au Grand-Saconnex (place et logement), établissement de PDZDi et PDZDAM à ZIMEYSAVER, adoption du PLQ de l'Etang à Vernier, plan d'affectation sur Balaxert;
- projet de révision de la loi PAV relative à l'équilibre deux logements pour un emploi. Préparation du DDP et mise en œuvre des mandats pour le développement du quartier des Vernets.
- propositions relatives au financement de l'aménagement, notamment réforme de la taxe d'équipement et projet de création d'un fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU);
- élaboration d'une synthèse suite aux Rencontres du logement qui ont réuni les principaux acteurs du domaine, sous forme d'un rapport divers du Conseil d'Etat à l'attention du Grand Conseil. Plusieurs propositions issues de ces rencontres feront rapidement l'objet de projets de concrétisation;
- poursuite des efforts pour l'augmentation du nombre de logements d'utilité publique afin d'atteindre l'objectif légal de 20%;
- poursuite des démarches de simplification et d'accélération des processus d'autorisation de construire ;
- premières étapes de l'actualisation de l'inventaire général du patrimoine architectural digne de protection, permettant d'identifier et de protéger les bâtiments dignes de l'être en amont de la mutation urbaine.

# G01 Logement et planification foncière

## Département responsable : DALE

### COMPTE

	Compte 2015	Variations C15-B15		Budget 2015	Compte 2014
		en F	en %		
<b>CHARGES</b>	<b>63'159'584</b>	<b>-1'611'481</b>	<b>-2.5%</b>	<b>64'771'065</b>	<b>63'874'678</b>
30 Charges de personnel	10'103'838	-572'276	-5.4%	10'676'114	8'901'410
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	1'364'925	215'734	18.8%	1'149'191	540'256
33 Amortissements du patrimoine administratif	3'746'392	3'034'272	426.1%	712'120	2'366'748
36 Charges de transfert	47'896'013	-4'245'627	-8.1%	52'141'640	52'008'291
39 Imputations internes	48'415	-43'585	-47.4%	92'000	57'973
<b>REVENUS</b>	<b>10'173'286</b>	<b>-1'030'734</b>	<b>-9.2%</b>	<b>11'204'020</b>	<b>10'799'187</b>
42 Taxes	8'126'455	-1'108'385	-12.0%	9'234'840	8'621'513
43 Revenus divers	-	-	-	-	13'300
44 Revenus financiers	-5'500	-5'500	-	-	44'400
46 Revenus de transferts	2'052'331	83'151	4.2%	1'969'180	2'119'975
<b>RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)</b>	<b>-52'986'298</b>	<b>580'747</b>	<b>-1.1%</b>	<b>-53'567'045</b>	<b>-53'075'490</b>
<i>Coût d'état-major</i>	<i>-632'672</i>	<i>65'402</i>	<i>-9.4%</i>	<i>-698'074</i>	<i>-486'548</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-1'819'262</i>	<i>847'443</i>	<i>-31.8%</i>	<i>-2'666'705</i>	<i>-2'450'594</i>
<b>COÛT COMPLET</b>	<b>-55'438'233</b>	<b>1'493'591</b>	<b>-2.6%</b>	<b>-56'931'824</b>	<b>-56'012'632</b>

### POSTES

	Compte 2015	Variations C15-B15		Budget 2015	Compte 2014
		en ETP	en %		
<b>TOTAL POSTES</b>	<b>76.90</b>	<b>-4.10</b>	<b>-5.06%</b>	<b>81.00</b>	<b>66.30</b>
<i>ETP fixes</i>	<i>74.40</i>	<i>-4.20</i>	<i>-5.34%</i>	<i>78.60</i>	<i>66.30</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>2.50</i>	<i>0.10</i>	<i>4.17%</i>	<i>2.40</i>	<i>-</i>

## Descriptif du programme

Ce programme, mis en œuvre par l'office cantonal du logement et de la planification foncière (OCLPF), vise à aider les ménages des catégories les moins favorisées de la population à pouvoir disposer d'un logement qui soit accessible et en rapport avec leurs moyens, principalement par le biais de l'attribution de logements, de l'octroi de subventions personnalisées HM ou de l'octroi d'allocations de logement.

Il vise également, par des mesures incitatives à la construction, comme le versement de subventions à la pierre, l'octroi de cautionnements simples ou de prêts à terme à des coopératives d'habitation, à la création et à l'exploitation d'immeubles. Il comprend la diffusion de conseils créant un contexte facilitant le développement de logements. Il intègre également des mesures de contrôle permettant de s'assurer que les logements d'utilité publique répondent aux conditions fixées par les lois et les décisions, et soient occupés en permanence par ceux à qui ils sont destinés.

Par ailleurs, il a pour but de définir la stratégie foncière utile à la mise en œuvre du plan directeur cantonal. Cet axe avait été représenté dès 2014 par la nouvelle prestation G01.03 "Développement et mise en œuvre de la stratégie foncière de l'Etat". A l'occasion de l'exercice 2015, c'est également l'appellation du programme G01, anciennement nommé "Accès au logement", qui reprend dans son intitulé cet objectif.

## Ce programme contient les prestations suivantes :

- G01.01 Aide à la personne en matière de logement
- G01.02 Gestion et développement de l'offre de logements

# G01 Logement et planification foncière (suite)

G01.03 Développement et mise en oeuvre de la stratégie foncière de l'Etat

## Réalisations des projets prioritaires et justification des écarts 2015

### *Réalisations des projets prioritaires*

Le Conseil d'Etat a adopté, le 14 octobre 2015, un rapport divers relatif à la mise en œuvre de la politique cantonale du logement (RD 1108). Avec ce rapport, le Conseil d'Etat entend rappeler les objectifs qu'il poursuit en matière de politique du logement. Il propose également 38 mesures qui doivent permettre de répondre aux défis d'aujourd'hui. Ces mesures visent notamment à accélérer la chaîne de production de logements pour combattre la pénurie et à clarifier les dispositifs légaux. Dans cette perspective, les propositions formulées permettent de favoriser la disponibilité du foncier, d'harmoniser la définition du logement d'utilité publique (LUP), d'encourager la qualité architecturale et de redéfinir les objectifs en matière de prix et loyers des logements en passant d'une logique de moyens à une logique de résultat. Elles font suite aux échanges de la 12<sup>ème</sup> journée du logement du 2 octobre 2014 et aux rencontres du logement qui ont suivi durant le premier semestre 2015. Les mesures proposées feront l'objet de discussions complémentaires avec les partenaires du logement.

D'une manière plus particulière, certaines propositions sont aujourd'hui développées dans le cadre de la réalisation du projet Praille-Acacias-Vernets (PAV). Pour favoriser la mise en œuvre du PDQ n°29951 approuvé le 1er avril 2015, il est prévu de créer une fondation qui aura pour mission principale de favoriser la libération du foncier.

Dans ce contexte, un appel d'offre a été lancé afin de mettre en concurrence des pools de mandataires dont le cahier des charges sera d'établir et de vérifier un « business plan » décrivant la forme (structure juridique), la fonction (cahier des charges, plan d'action, capacité et compétences nécessaires) et les ressources (capitaux nécessaires et méthode pour les réunir) de la Fondation PAV. A l'issue de ce mandat, prévue en juin 2016, les mandataires remettront toutes les informations permettant de mettre en œuvre la Fondation PAV, et de rédiger le projet de loi constituant la fondation.

### *Autres projets d'importance stratégique*

La loi 11141 modifiant la loi générale sur les zones de développement (LGZD) visant à rendre plus équitables les conditions d'accès à la propriété en propriété par étage (PPE) a été annulée par le Tribunal fédéral (TF) le 15 janvier 2015 pour des motifs de proportionnalité. Le TF a toutefois admis qu'une intervention dans ce domaine répondait à un intérêt public. La préoccupation visant à permettre à la classe moyenne d'accéder aux logements PPE contrôlés demeure pleine et entière. A cet égard, l'initiative 156 « Halte aux magouilles immobilières, OUI à la loi Longchamp ! » traitant de ce sujet a été validée par le Conseil d'Etat le 4 février 2015. Elle a fait l'objet de 4 recours auprès de la Chambre constitutionnelle qui a avalisé, en septembre 2015, le dispositif prévu à l'exception des dispositions transitoires contenues. L'un des arrêts de la Chambre constitutionnelle fait actuellement l'objet d'un recours au TF.

Suite à l'arrêt du Tribunal fédéral du 25 septembre 2014 relatif à l'application des principes de l'article 269 du code des obligations aux logements contrôlés par une autorité administrative, l'office cantonal du logement et de la planification foncière (OCLPF) a fait face à une quarantaine de réclamations de locataires invoquant un rendement sur fonds propres abusif. Dans la totalité des cas, l'office a conclu au rejet des demandes en démontrant, conformément aux instructions du TF, que les rendements admis n'étaient pas abusifs notamment au regard des efforts des pouvoirs publics sur la durée du contrôle. Trois recours ont été déposés devant la Chambre administrative de la Cour de justice.

### *Justification des écarts par rapport au budget 2015*

#### 30 - Charges de personnel

La marge dégagée provient principalement du temps de latence dans l'engagement des 5.5 postes accordés au budget 2015 pour le renforcement de la politique foncière qui s'achèvera en 2016. De plus, l'office cantonal du logement et de la planification foncière a eu un renfort en auxiliaires uniquement sur les derniers mois de l'année dégageant ainsi une partie du budget prévu pour cette rubrique.

#### 31 - Charges de biens et services et autres charges d'exploitation

La provision pour débiteurs douteux, difficile à estimer au moment de l'élaboration du projet de budget, a excédé de 410 232 F le budget prévu. Elle concerne essentiellement l'encaissement des surtaxes. Ce dépassement a

## G01 Logement et planification foncière (suite)

partiellement été compensé par des honoraires de tiers un peu moins importants.

### 33 - Amortissements du patrimoine administratif

Un amortissement exceptionnel dû à la démolition planifiée d'un bâtiment prévue en 2017 a été imputé dans les comptes 2015.

### 36 - Charges de transfert

L'écart dans les comptes concerne les subventions au logement accordées aux ménages privés qui regroupent les subventions à la pierre ainsi que les prestations aux locataires sous forme de subventions personnalisées HM et d'allocations au logement.

La différence sur les subventions à la pierre (- 6 903 874 F) s'explique essentiellement par la conjoncture favorable en matière des taux d'intérêts hypothécaires, ce qui a pour effet la diminution ou la suppression du taux de subventionnement. S'ajoutent également les extournes, principalement au moment de la prise des arrêtés définitifs (lorsqu'il est constaté des réserves importantes justifiant des diminutions ou suppressions de subventions de manière rétroactive) et le fait que certains dossiers sont mis en exploitation sans subvention (alors qu'il en était prévue une au moment de la requête en autorisation de construire).

A contrario, l'augmentation des prestations fournies aux locataires (+ 2 656 744 F) s'explique principalement par le fait que les mesures d'économies adoptées par le Conseil d'Etat dans le budget 2015 pour 1 980 000 F et portant sur une augmentation du taux d'effort de 1% et sur une diminution du maximum de la subvention personnalisée HM de 100 F par pièce et par an a fait l'objet d'un référendum et n'a donc pas été mise en place en 2015. Le solde de l'écart, s'explique par une hausse des allocations pour le secteur des logements non subventionnés.

### 42 - Taxes

La baisse des revenus s'explique par la diminution des surtaxes encaissées (- 1 590 344 F) compensée partiellement par une hausse des revenus des émoluments, en particulier en liens avec les requêtes LDTR en autorisation de construire et en autorisation d'aliéner (+ 435 418 F).

S'agissant de la surtaxe, il est à rappeler que la mesure du Conseil d'Etat portant sur l'augmentation du taux d'effort d'un point et faisant l'objet d'un référendum devait rapporter 1 590 000 F, ce qui correspond à l'écart constaté dans les comptes.

### **Atteinte des objectifs et mesure des indicateurs**

Avec un taux de vacance des logements de 0.41% en 2015 (+0.02%), les locataires éprouvent toujours autant de difficultés à trouver un logement répondant à leurs besoins. Cette situation a des effets sur un des objectifs prépondérant qui vise à aider les ménages des catégories les moins favorisées de la population à pouvoir disposer d'un logement qui soit accessible.

Cette situation se reflète au travers de la part de locataires soumis à une surtaxe dans le parc de logement d'utilité publique (indicateur 1.1), qui demeure toujours élevée, ces locataires étant dans l'impossibilité de trouver un logement dans le marché libre. La baisse des taux hypothécaires qui se répercute sur un nombre important de loyers HBM/HLM accentue cet effet. Le nombre de surtaxés a baissé de 4.6% entre les 31 décembre 2014 et 2015 (à 1'241), alors qu'entre ces mêmes dates, le nombre de logements HLM baissait de 7.43% à 7'683 unités (celui des HBM augmentait de 5.87% à 7'140).

Le stock de demandeurs de logements (indicateur 1.2) s'est stabilisé en 2015 (+121, soit 8'090), grâce notamment à une augmentation du nombre de logements attribués durant l'exercice (+126, soit 303; ce chiffre ne porte que sur les attributions du contingent OCLPF; or, il faut noter au demeurant qu'il y a également eu une importante activité d'attribution de la part des FIDP, lesquelles utilisent la même base de données, pour l'attribution de leurs logements). Il est constaté en outre une tendance au non renouvellement des demandes de logements récentes (moins d'un an). Ce faisant, la part des demandeurs de logement dont l'ancienneté est supérieure à 12 mois augmente de +4.5%. 78% des demandes portent sur des logements de 4 pièces et moins.

Le nombre de foyers au bénéfice d'une subvention personnalisée (indicateur 1.3) augmente de 327 au 31 décembre 2015 (+447 logements HM en 2015). La proportion de locataires au bénéfice d'une telle prestation reste légèrement supérieure aux 60% prévus dans la loi.

Pour la première année, il est estimé la proportion de propriétaires occupant leurs logements (indicateur 1.4). Cette

## G01 Logement et planification foncière (suite)

proportion - 63.5% - est inférieure aux estimations initiales. Ces chiffres s'expliquent par le fait que le panel d'immeubles de référence pris en considération comprend un nombre important d'immeubles dont les logements ont été mis en vente avant l'entrée en vigueur de la loi 11141. Compte tenu de l'annulation de cette loi par le TF et du débat en cours sur l'IN 156, il est difficile de faire des pronostics sur l'évolution à l'avenir de cet indicateur.

En ce qui concerne la mise en œuvre du programme de logements d'utilité publique (LUP), le parc de LUP a augmenté en 2015 de 502 unités, dont 481 nouveaux logements construits. Le nombre de nouveaux LUP construits correspond à environ 27 % de la production annuelle totale de logements sur le canton, estimée en l'état à 1'900 unités (non définitif). Le parc de LUP contrôlés par l'Etat (indicateur 2.1) compte, au 31 décembre 2015, 15'845 logements (+3,3 %). Il correspond à environ à 9,88 % du parc locatif (estimé à 160'342), contre 9,65 % au 31 décembre 2014. Pour rappel, l'objectif de la loi vise un taux de 20 %.

Dans ce contexte, les efforts pour parvenir à la constitution d'un parc LUP au taux précité du parc locatif cantonal demeurent toujours importants. 16 parcelles, dont 3 dépendances, ont été acquises, totalisant 13'526 m<sup>2</sup> de terrain pour un montant de 20'051'506 F, soit un potentiel à terme d'environ 230 logements (Indicateur 3.1). La charge financière brute LUP est de 32'668'179 F affectée à 89.9% à l'acquisition de terrain et à la réalisation de logements LUP (Indicateur 3.3).

### Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C15	B15	C14	Cible LT	
					Valeur	Année
<b>1. Favoriser l'accès au logement aux catégories les moins favorisées</b>						
1.1 Proportion de locataires soumis à une surtaxe dans le parc de logements d'utilité publique (LGL + LUP)	Efficacité	8.3%	< 10%	8.7%	<5%	2020
1.2 Pourcentage des demandeurs de logement social pour lesquels l'ancienneté de la demande est supérieure à 12 mois	Efficacité	48.6%	< 35%	46.5%	<10%	2020
1.3 Proportion de locataires bénéficiant d'une subvention personnalisée dans les habitations mixtes (art. 16 al.1 let. d et 30A LGL)	Efficacité	62.2%	≥ 60%		≥ 60%	2020
1.4 Proportion des propriétaires de logements PPE en zone de développement résidant dans leur logement après une année d'exploitation (mise en œuvre L 11141)	Efficacité	63.5%	≥ 75%		≥ 85%	2016
<b>2. Soutenir la construction de logements, en particulier d'utilité publique</b>						
2.1 Part du logement d'utilité publique au sens de la LUP	Efficacité	9.88%	≥ 10.7%	9.5%	≥ 15%	2017
<b>3. Développer et mettre en œuvre la stratégie foncière de l'Etat</b>						
3.1 Nombre de m2 de terrain, en valeur cumulée, acquis pour la réalisation de logement d'utilité publique (LUP) sur la période 2007-2017	Efficacité	134'323 m2	≥ 143'650 m2	137'055m 2	≥ 150'000 m2	2017
3.2 Ressources financières du Fonds LUP affectées	Efficacité	312 mios	≥ 316 mios		≥ 350 mios	2017
3.3 Part des ressources financières du Fonds affectées à l'acquisition de terrains constructibles et la réalisation de LUP neufs	Efficacité	89.9%	≥ 90%		≥ 80%	2017

# G01 Logement et planification foncière (suite)

## Commentaires

**Indicateur 1.1 :** Le locataire dont le revenu dépasse le barème d'entrée est astreint au paiement d'une surtaxe (art. 30A LGL). La surtaxe n'est pas due dans les habitations mixtes HM (18.8% des logements contrôlés au 31.12.2015).

**Indicateur 1.2 :** Les demandes de logements déposées auprès des guichets de l'OCLPF et des FIDP.

**Indicateur 1.3 :** A la location, 60% au moins des logements sont destinés à des locataires pouvant bénéficier d'une subvention personnalisée (art. 30 LGL). La subvention personnalisée maximum est de 1'800 F/pièce/an (art. 23B LGL).

Valeur comparative C2014 : 61.9%

**Indicateur 1.4 :** Comparaison des données du registre foncier (intercapi) et de l'office cantonal de la population (Calvin). 634 logements considérés.

**Indicateur 2.1 :** Quatre modalités président à la constitution du parc LUP : l'intégration volontaire à la loi, l'acquisition de logements existants grâce au fonds, la construction de logements construits en application de l'article 4A LGZD ou grâce au fonds, et enfin la comptabilisation de logements en mains d'entités publiques ou d'organisme sans but lucratif auxquels sont appliqués un taux d'effort et un taux d'occupation. Pour plus de précisions, se référer au rapport annuel d'activité LUP.

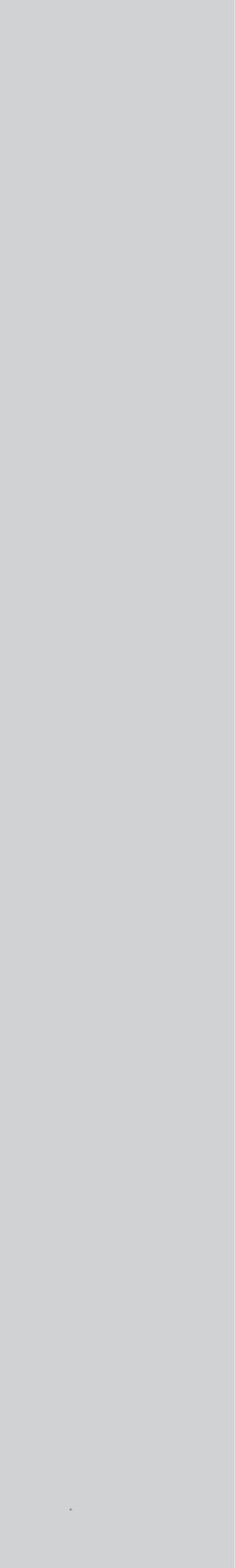
**Indicateur 3.1 :** Il s'exprime en m2 cumulés depuis 2007, date d'entrée en vigueur de la loi pour la construction de logement d'utilité publique (LUP) (I 4 06). La cible annuelle est estimée à 15'000 m2, sur la base d'un coût moyen de F 1'000/m2 et intègre les modifications induites par la loi L 10460. Il a été en outre opéré une soustraction de 16'258 m2 par rapport aux chiffres publiés à la clôture de l'exercice précédent, ces m2 étant maîtrisés grâce à une promesse d'achat et non une acquisition.

**Indicateur 3.2 :** Valeur nette du fonds, soit les dépenses moins les remboursements. Montants exprimés en valeur cumulée depuis 2007.

Valeur comparative C2014 : 280 mios

**Indicateur 3.3 :** Valeur pour l'exercice écoulé. Il est de 83% en valeur cumulée depuis 2007.

Valeur comparative C2014 : 89,7%



# G02 Aménagement du territoire

## Département responsable : DALE

### COMPTE

	Compte 2015	Variations C15-B15		Budget 2015	Compte 2014
		en F	en %		
<b>CHARGES</b>	<b>24'950'904</b>	<b>-2'857'088</b>	<b>-10.3%</b>	<b>27'807'992</b>	<b>22'995'945</b>
30 Charges de personnel	15'009'503	-200'219	-1.3%	15'209'722	13'985'746
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	9'535'437	-2'290'466	-19.4%	11'825'903	8'465'147
33 Amortissements du patrimoine administratif	72'269	-186'461	-72.1%	258'730	72'134
36 Charges de transfert	201'239	-89'398	-30.8%	290'637	472'784
39 Imputations internes	132'457	-90'543	-40.6%	223'000	134
<b>REVENUS</b>	<b>17'277'677</b>	<b>3'092'367</b>	<b>21.8%</b>	<b>14'185'310</b>	<b>17'538'562</b>
42 Taxes	406'272	120'962	42.4%	285'310	473'228
43 Revenus divers	4'871'405	2'971'405	156.4%	1'900'000	5'065'334
44 Revenus financiers	12'000'000	0	0.0%	12'000'000	12'000'000
<b>RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)</b>	<b>-7'673'227</b>	<b>5'949'455</b>	<b>-43.7%</b>	<b>-13'622'682</b>	<b>-5'457'383</b>
<i>Coût d'état-major</i>	-939'851	54'660	-5.5%	-994'511	-765'915
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-2'820'940	871'941	-23.6%	-3'692'881	-3'152'941
<b>COÛT COMPLET</b>	<b>-11'434'018</b>	<b>6'876'056</b>	<b>-37.6%</b>	<b>-18'310'074</b>	<b>-9'376'239</b>

### POSTES

	Compte 2015	Variations C15-B15		Budget 2015	Compte 2014
		en ETP	en %		
<b>TOTAL POSTES</b>	<b>95.95</b>	<b>0.40</b>	<b>0.42%</b>	<b>95.55</b>	<b>87.98</b>
<i>ETP fixes</i>	87.55	-2.00	-2.23%	89.55	82.38
<i>ETP auxiliaires</i>	3.00	1.00	50.00%	2.00	1.00
<i>ETP agents spécialisés</i>	5.40	1.40	35.00%	4.00	4.60

## Descriptif du programme

Ce programme vise à aménager le territoire de manière cohérente et concertée en maintenant un cadre de vie attractif, en assurant une utilisation rationnelle du sol qui garantisse le développement des activités économiques, sociales et culturelles et mette en valeur l'environnement naturel et bâti en tenant compte des enjeux de mobilité et de protection de l'environnement.

Il se développe pour cela 3 échelles d'instruments :

- la planification directrice cantonale et régionale avec le projet d'agglomération franco-valdo-genevois ainsi que le plan directeur cantonal,
- la planification et la mise en œuvre opérationnelle de grands projets,
- l'établissement des plans d'affectation.

Ce programme est mis en œuvre par l'office de l'urbanisme (OU) en collaboration avec d'autres entités de l'Etat.

Dès l'exercice budgétaire 2015, le programme G02 est complété par une nouvelle prestation G02.02 "Développement des zones industrielles", dévolue à la Fondation pour les terrains industriels de Genève (FTI), entité dorénavant rattachée au département de l'aménagement, du logement et de l'énergie.

## G02 Aménagement du territoire (suite)

### Ce programme contient les prestations suivantes :

- G02.01 Aménagement du territoire.
- G02.02 Développement des zones industrielles

### Réalisations des projets prioritaires et justification des écarts 2015

#### *Projets prioritaires et d'importance stratégique*

Le Conseil d'Etat poursuit sa politique de développement urbain ambitieuse par la mise en œuvre du nouveau plan directeur cantonal et en intensifiant la planification localisée, pour enrayer la pénurie de logements, selon un programme détaillé d'établissement de plans localisés de quartier (PLQ) durant la législature 2014-18 totalisant pour plus de 2 millions de m<sup>2</sup> potentiels de surface brute de plancher de logement et autant d'activité.

Les actions suivantes ont été conduites en 2015 :

- les négociations avec la Confédération se sont poursuivies jusqu'à l'approbation du plan directeur cantonal le 29 avril 2015, en arrêtant notamment un nouvel inventaire des surfaces d'assolement (SDA). Cette approbation est assortie d'une réserve pour tous les projets en extension sur la zone agricole n'ayant pas atteint le niveau de coordination en cours et empiétant sur le quota de 8'400 ha ;
- le canton a poursuivi le traitement des thématiques sectorielles déterminantes en participant aux groupes de travail initiés par la Confédération (OPAM et SDA) ou à son niveau (installations commerciales à forte fréquentation (ICFF), équipements, pénétrantes de verdure). En matière de SDA, un nouvel inventaire a été achevé et validé par la Confédération en même temps que le PDCn, un groupe de suivi interdépartemental a été mis en place pour assurer le monitoring de la consommation de SDA, le canton a obtenu de participer au groupe d'experts mis en place par la Confédération pour initier la révision du plan sectoriel. Le canton a également participé activement aux groupes de travail initiés par la Confédération sur l'OPAM. Une réflexion interdépartementale DALE-DETA est en cours pour préciser les modalités d'arbitrage dans la prise en compte des risques. Le rapport sur les pénétrantes de verdure a été finalisé. Le groupe de suivi interdépartemental sur les équipements et sur les ICFF poursuit sa veille ;
- la directive sur les plans directeurs communaux a été revue et soumise aux communes et un calendrier prévisionnel établi par l'OU ;
- les objectifs de réalisation du programme de législature ont été atteints pour l'année 2015, avec un total de plus de 610'000 m<sup>2</sup> SBP logements arrivés au stade de PLQ ou concours approuvés ;
- l'avancement des grands projets prioritaires est conforme aux prévisions avec la mise en œuvre d'un certain nombre de plans d'affectation d'importance (premiers PLQ aux Cherpines et aux Grands Esserts, MZ Bernex-est et Vailly à Bernex, MZ et PLQ de l'Etang, PDZI à Zimeysaver, ...)
- suite au rapport d'adoption du PDCn par la Confédération, une révision des densités et des calendriers de réalisation des projets a été engagée. Par ailleurs, le canton s'est doté d'un instrument supplémentaire, la zone réservée, pour permettre la mutation des zones villas telle que prévue par le PDCn ;
- le plan directeur de quartier (PDQ) du projet Praille Acacias Vernets (PAV) a été adopté et la convention de financement entre l'Etat et les communes a été signée. Un projet de révision de la loi PAV relative à l'équilibre "deux logements pour un emploi" est en cours d'établissement. Le groupe d'investisseurs a été désigné pour le développement du quartier des Vernets et les mandats établis pour engager la phase opérationnelle du dossier. Suite aux résultats du mandat d'études parallèles (MEP) du quartier de l'Etoile, une étude de mise au point du programme a été conduite pour intégrer le futur palais de Justice. La définition du PLQ 1 Acacias a suivi son cours selon le calendrier prévisionnel. De même, l'image directrice Praille ouest a été développée en intégrant le programme d'évolution de Migros ;
- les autorisations de construire déposées en fin d'année 2014 pour la réalisation des espaces publics autour des gares du CEVA ont été délivrées, le PL 11679 relatif à la mise en œuvre de l'aménagement des nouveaux quartiers urbains autour des gares a été mis au point et voté par le Grand Conseil. L'OU s'est organisé pour assumer le pilotage de la réalisation de ces aménagements ;
- les réflexions partenariales Etat-communes relatives au financement de l'aménagement, ont abouti sur la mise au

## G02 Aménagement du territoire (suite)

point concertée de deux PL adoptés par le CE : le PL 11783 réformant la taxe d'équipement et le PL 11784 créant un fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU);

- la réforme du PLQ a été achevée dans les délais voulus par le CE.

### **Justification des écarts par rapport au budget 2015**

#### 30 - Charges de personnel

Le délai dans le recrutement des postes explique en grande partie l'écart constaté.

#### 31 - Charges de biens et services et autres charges d'exploitation

Les études ont été moins importantes que prévu. Cela s'explique en partie par des études décalées dans le temps ou réalisées en interne.

De plus, suite au vote de la modification de la loi générale sur les zones de développement (LGZD) (L 1 35) début 2015, le premier semestre de l'année a été consacré à la mise en place des processus de réalisation du PLQ à travers des ateliers participatifs avec les partenaires concernés, entraînant des décalages dans la production des études.

Enfin la réorientation de l'office de l'urbanisme vers la production concrète de PLQ et MZ visant à augmenter le nombre de logements potentiels a aussi entraîné mécaniquement des dépenses moindres sur les études.

#### 33 - Amortissements du patrimoine administratif

Les amortissements dépendent des dépenses effectuées en investissement et des dates de mise en service des actifs.

#### 36 - Charges de transfert

Les subventions versées aux communes pour les plans directeurs communaux sont inférieures au budget en raison d'approbations de plans directeurs reportées en 2016.

#### 42 - Taxes

Des frais cantonaux de gestion prélevés sur les montants encaissés de la taxe d'équipement plus élevés de même que des remboursements de l'assurance maternité non prévus au budget expliquent les revenus supplémentaires.

#### 43 - Revenus divers

Les revenus provenant des taxes d'équipement rétrocédés par la FTI ont été bien plus importants que prévus, en particulier avec un cas générant à lui seul 2 077 196 F de produits.

### **Atteinte des objectifs et mesure des indicateurs**

A titre de rappel, le programme de législature 2014-2018 fixe l'objectif de 2 millions de m<sup>2</sup> de surface brute de plancher (SBP) de potentiels logements et autant d'activités adoptés dans les plans localisés de quartier (PLQ). Cette cible est dorénavant mesurée en tenant compte des oppositions et recours sur la procédure des PLQ et permet ainsi de mieux évaluer le volume de travail de l'administration. Ainsi, fin 2015, le nombre de m<sup>2</sup> de SBP logements libérés par les PLQ adoptés ou les concours jugés représente 612'000 m<sup>2</sup>, soit 6'120 logements.

L'écart constaté sur l'indicateur 2.1 (103'500 m<sup>2</sup>) s'explique principalement par les surface d'activités du quartier de l'étang, initialement prévues en 2016, totalisant à elles seules 143'500 m<sup>2</sup>.

En ce qui concerne la FTI, la grande majorité de ses acquisitions foncières sur l'année 2015 a été effectuée auprès d'entités publiques, traduisant ainsi la stabilité de l'indicateur 3.1 par rapport à 2014, malgré une cible 2015 estimée comme supérieure ou égale à 50%. En 2015, la FTI a acquis quelques 41.4 ha de fonciers sur l'ensemble du territoire cantonal, principalement à des propriétaires publiques. La conclusion de l'opération d'acquisition de terrains propriété de l'Etat de Genève par la FTI en décembre 2015, permet à la Fondation de porter son patrimoine foncier de 121 à 162 ha dans les périmètres industriels (indicateur 3.2). Une promesse d'achat-vente signée en décembre, permettra d'accroître de 31 ha la maîtrise foncière à vocation industrielle sur l'ensemble du canton. Enfin, l'indicateur 3.4, traduisant le nombre de m<sup>2</sup> faisant l'objet d'autorisations de construire octroyées, illustre l'anticipation par les acteurs immobiliers des mutations territoriales issues des grands projets d'aménagement.

# G02 Aménagement du territoire (suite)

## Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C15	B15	C14	Cible LT	
					Valeur	Année
<b>1. Garantir le potentiel de logements visé par la programmation 2014-2018 des plans localisés de quartier (PLQ) ou concours</b>						
1.1 Nombre de logements planifiés par l'adoption de plans localisés de quartier (PLQ) dans des zones à bâtir existantes, en valeur cumulée, sur la période 2014-2018	Efficacité	6'120 logement s	≥ 6'800 logement s	1'420 logement s	21'000 logement s	2018
<b>2. Garantir le potentiel de surfaces brutes d'activités dans les plans d'affectation par les plans localisés de quartier (PLQ) et les plans directeurs de zone industrielle (PDZI)</b>						
2.1 Nombre de m2 de surface brute de plancher (SBP), en valeur cumulée, destinés aux activités planifiées dans les plans localisés de quartiers (PLQ) et plans directeurs de zone industrielle (PDZI) selon le plan directeur en vigueur (100'000 m2/an en moy.)	Efficacité	233'500 m2	≥ 130'000 m2	37'938 m2	≥2 '100'000 m2	2018
<b>3. Améliorer la mise à disposition d'infrastructures favorisant le développement des entreprises</b>						
3.1 Pourcentage des surfaces propriétés foncières publiques dans les zones industrielles et artisanales (ZIA), les zones de développement industrielles et artisanales (ZDIA), et PAV avant mutation	Efficacité	48%	≥ 50 %	48%	≥ 50%	2015
3.2 Pourcentage des surfaces propriétés foncières FTI dans les ZIA, ZDIA, et PAV avant mutation	Efficacité	22%	≥ 25 %	17%	≥ 25%	2015
3.3 Nombre d'emplois dans les ZIA et ZDIA du canton, y compris celles gérées par la FTI et le PAV avant mutation	Efficacité	62'954	≥ 55'000	59935	≥ 55'000	2015
3.4 Nombre de m2 de surfaces brutes de plancher industriels et artisanaux issus de projets accompagnés par la FTI dans les ZIA et ZDIA gérées par la FTI + parcelles propriété FTI + PAV avant mutation	Efficacité	178'366	≥ 50'000	84933	≥ 50'000	2015
3.5 Répartition du nombre de PME-PMI /Grandes entreprises dans les ZIA et ZDIA gérées par la FTI + parcelles propriété FTI + PAV avant mutation	Efficacité	66%	≥ 70% PMI/PME	70%	≥ 70% PMI/PME	2015
3.6 Répartition sectorielle des activités observées dans les ZIA et ZDIA gérées par la FTI + parcelles propriété FTI + PAV avant mutation	Efficacité	14%	<20%	18%	<20%	2015

### Commentaires

**Indicateur 1.1** : la mesure s'exprime en nombre de logements cumulés depuis 2014.

**Indicateur 2.1** : la mesure s'exprime en m2 cumulés depuis 2014.

**Indicateur 3.1** : cet indicateur permet de démontrer que la maîtrise foncière publique facilite la mise en œuvre d'une politique économique ciblée sur les besoins des activités secondaires. Le périmètre couvert est constitué des ZIA (zones industrielles et artisanales) et ZDIA (Zones de développement industriel et artisanal) propriétés publiques (Etat, communes et FTI) gérées par la FTI, et le secteur PAV (Praille-Acacias-Vernets) avant mutation.

**Indicateur 3.2** : cet indicateur mesure la volonté d'augmenter la part foncière propriété de la FTI au sein de la part

## G02 Aménagement du territoire (suite)

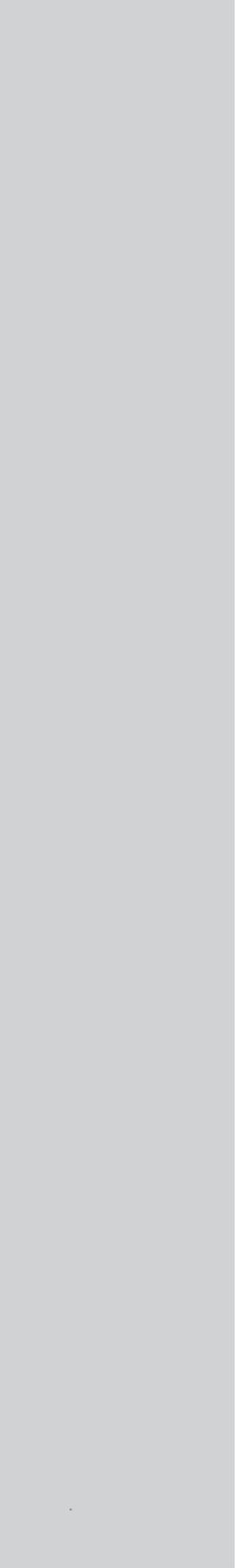
foncière publique.

**Indicateur 3.3** : cet indicateur permet de quantifier l'importance économique en termes de nombre d'emplois des ZIA et ZDIA pour le canton de Genève. Le périmètre couvert est constitué de l'ensemble des zones industrielles du canton y compris celles gérées par la FTI, plus les parcelles propriétés de la FTI et le secteur PAV (Praille - Acacias - Vernets) avant mutation .

**Indicateur 3.4** : cet indicateur permet de mesurer l'augmentation des surfaces brutes de plancher mises à disposition des entreprises. Le périmètre couvert est constitué des zones gérées par la FTI, plus les parcelles propriétés de la FTI et le secteur PAV (Praille-Acacias-Vernets) avant mutation. Les rénovations ne sont pas prises en compte. L'indicateur tient compte des projets au moment de l'obtention de l'autorisation de construire.

**Indicateur 3.5** : cet indicateur permet de calculer la diversification des entreprises en fonction de leur taille. Le périmètre couvert est constitué des zones gérées par la FTI, plus les parcelles propriétés de la FTI et le secteur PAV (Praille-Acacias-Vernets) avant mutation. Une PME (petite et moyenne entreprise) et une PMI (petite et moyenne industrie) comportent moins de 250 emplois. Une grande entreprise comporte plus de 250 emplois.

**Indicateur 3.6** : cet indicateur permet de mesurer le secteur d'activité concentrant le plus d'emplois dans les zones IA et DIA. Pour conserver une hétérogénéité des activités, aucun secteur, classifiés sur la base du traitement des codes NOGA (Nomenclature Générale des Activités économiques), ne doit dépasser 20% en nombre d'emplois. Le périmètre couvert est constitué des zones gérées par la FTI, plus les parcelles propriétés de la FTI et le secteur PAV (Praille-Acacias-Vernets) avant mutation.



# G03 Conformité des constructions et des chantiers

## Département responsable : DALE

### COMPTE

	Compte 2015	Variations C15-B15		Budget 2015	Compte 2014
		en F	en %		
<b>CHARGES</b>	<b>11'223'121</b>	<b>-425'081</b>	<b>-3.6%</b>	<b>11'648'202</b>	<b>11'936'020</b>
30 Charges de personnel	10'330'365	-594'771	-5.4%	10'925'136	11'189'051
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	724'352	219'286	43.4%	505'066	680'826
36 Charges de transfert	60'000	0	0.0%	60'000	60'000
39 Imputations internes	108'404	-49'596	-31.4%	158'000	6'142
<b>REVENUS</b>	<b>6'539'322</b>	<b>1'743'037</b>	<b>36.3%</b>	<b>4'796'285</b>	<b>4'201'108</b>
42 Taxes	6'446'630	1'685'345	35.4%	4'761'285	4'170'795
43 Revenus divers	1'680	1'680	-	-	9'116
49 Imputations internes	91'012	56'012	160.0%	35'000	21'198
<b>RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)</b>	<b>-4'683'799</b>	<b>2'168'118</b>	<b>-31.6%</b>	<b>-6'851'917</b>	<b>-7'734'912</b>
<i>Coût d'état-major</i>	<i>-646'857</i>	<i>67'500</i>	<i>-9.4%</i>	<i>-714'357</i>	<i>-611'589</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-1'983'784</i>	<i>538'336</i>	<i>-21.3%</i>	<i>-2'522'120</i>	<i>-2'817'583</i>
<b>COÛT COMPLET</b>	<b>-7'314'440</b>	<b>2'773'954</b>	<b>-27.5%</b>	<b>-10'088'394</b>	<b>-11'164'083</b>

### POSTES

	Compte 2015	Variations C15-B15		Budget 2015	Compte 2014
		en ETP	en %		
<b>TOTAL POSTES</b>	<b>80.00</b>	<b>-4.80</b>	<b>-5.66%</b>	<b>84.80</b>	<b>82.76</b>
<i>ETP fixes</i>	<i>79.00</i>	<i>-3.80</i>	<i>-4.59%</i>	<i>82.80</i>	<i>80.76</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>1.00</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00%</i>	<i>1.00</i>	<i>2.00</i>
<i>ETP agents spécialisés</i>	<i>-</i>	<i>-1.00</i>	<i>-100.00%</i>	<i>1.00</i>	<i>-</i>

## Descriptif du programme

Ce programme, mis en œuvre par l'office des autorisations de construire (OAC), vise à garantir que tout projet de construction respecte les lois et règlements en vigueur. Il a également pour but d'assurer que le traitement des dossiers d'autorisations de construire intervienne dans des délais raisonnables, et que le suivi du contentieux et la vérification de la conformité des travaux soient réalisés.

Il s'appuie sur la prestation "Conformité des constructions et des chantiers" permettant de recentrer ledit programme sur sa mission principale tout en simplifiant la lecture budgétaire. Celle-ci s'apprécie cependant sur les deux objectifs visant à la garantie de la conformité légale des projets de construction et chantiers et l'amélioration des délais de traitement des demandes en autorisation de construire.

## Ce programme contient la prestation suivante :

G03.03 Conformité des constructions et des chantiers.

# G03 Conformité des constructions et des chantiers (suite)

## Réalisations des projets prioritaires et justification des écarts 2015

### Réalisation et autres projets d'importance stratégique

L'année 2015 a été marquée par la poursuite de la mise en œuvre des réformes en matière de délivrance des autorisations de construire et la stabilisation des nouveaux processus y relatif. La nouvelle procédure accélérée (APA), dont l'objectif fixé est de garantir la délivrance de la prestation en trente jours, donne des résultats significatifs. En effet, le pourcentage de décisions rendues dans les trente jours se stabilise autour de 68%, alors qu'il était de 30% en 2013. S'agissant de la réforme de la procédure ordinaire, visant une amélioration de la qualité du traitement des objets importants et complexes, les mesures mises en œuvre permettent d'atteindre des résultats concrets sur la qualité des dossiers et du pilotage des grands projets complexes. A l'instar des dossiers moins complexes, une réduction du délai moyen de traitement des dossiers est également constatée concernant les immeubles de logements.

On relèvera une augmentation constante des dossiers déposés, phénomène qui résulte vraisemblablement de la mise en œuvre des réformes susmentionnées, en particulier le succès de la procédure APA.

L'année 2015 a également été consacrée à la poursuite du projet de dématérialisation de la procédure APA. En effet, sur la base de l'outil CAMAC (centrale des autorisations en matière d'autorisations de construire) existant dans d'autres cantons, des travaux de prototypage ont été effectués en vue d'une solution adaptée au processus genevois. Le projet se poursuivra en 2016 sur la base des expériences ainsi acquises.

Enfin, une réforme des activités des polices des constructions, des chantiers et du feu doit être menée en vue de rationaliser les contrôles et d'améliorer le suivi des infractions.

### Justification des écarts par rapport au budget 2015

#### 30 - Charges de personnel

L'écart est dû principalement au décalage des engagements dans le temps. Tous les postes d'inspecteurs restés vacants en 2014 ont été repourvus (le dernier en janvier 2016).

#### 31 - Charges de biens et services et autres charges d'exploitation

Le dépassement concerne les provisions pour débiteurs douteux relatifs aux émoluments et amendes facturés par l'office des autorisations de construire. Ce dépassement est étroitement corrélé à l'augmentation forte des émoluments facturés par rapport au budget 2015. Il est partiellement compensé par des charges d'honoraires de tiers moins importantes.

#### 42 - Taxes

Suite à la révision de la facturation des émoluments liés aux autorisations de construire, les revenus ont sensiblement augmenté. Les objectifs fixés par le Conseil d'Etat, soit 1 500 000 F supplémentaires dans le budget 2015 par rapport au budget de l'année précédente, ont été dépassés de 1 264 834 F. La hausse des amendes a également généré un supplément de recettes de 319 780 F sur l'exercice 2015.

### Atteinte des objectifs et mesure des indicateurs

4'211 demandes d'autorisations de construire ont été déposées en 2015, pour lesquelles une réponse positive a été donnée dans 3'178 cas. Ces chiffres étaient respectivement de 4'053 et de 3'100 en 2014. S'agissant des procédures de recours, sur les 337 procédures abouties en 2015, 282 jugements ont confirmé la décision du département et 55 l'ont annulée.

Suite à l'augmentation du tarif des amendes, force est de constater l'amélioration du respect des prescriptions de protection incendie pour les catégories d'exploitations contrôlées par la police du feu. Le nombre d'infractions constatées à la police du feu est passé de 192 en 2014 à 91 cas en 2015.

# G03 Conformité des constructions et des chantiers (suite)

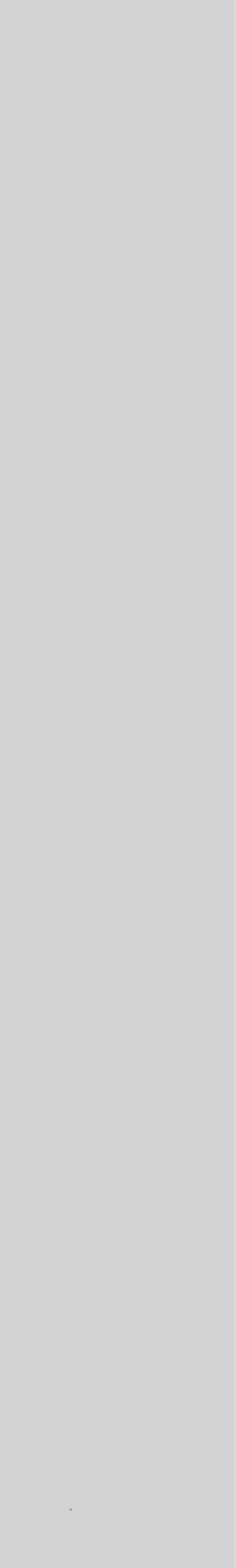
## Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C15	B15	C14	Cible LT	
					Valeur	Année
<b>1. Garantir la conformité des projets de constructions et des chantiers aux cadres légaux et réglementaires en vigueur</b>						
1.1 Taux de décisions non contestées ou confirmées par les tribunaux	Qualité	98.4%	≥ 98%	98.8%	≥ 98%	2018
1.2 Taux des chantiers ouverts annuellement faisant l'objet de contrôles et vérifications par l'inspection des chantiers	Qualité	100%	100%	100%	100%	2018
<b>2. Améliorer les délais de traitement des demandes en autorisation de construire et assurer la satisfaction des acteurs du marché</b>						
2.1 Valeur, en pour cent, des décisions d'autorisations de construire délivrées par procédure accélérée dans un délai de 30 jours calendaires	Efficacité	68.4%	≥ 80%	60.6%	≥ 80%	2018

### Commentaires

**Indicateur 1.2 :** les valeurs cibles reposent sur une moyenne annuelle de 3'500 chantiers ouverts, pour 8'500 visites.

**Indicateur 2.1 :** la mise en œuvre de la nouvelle procédure a débuté en juin 2013. A titre informatif, moins de 1% des APA a fait l'objet d'une décision dans les 30 jours calendaires en 2012, 30.4% en 2013 et 60.6% en 2014.



# G04 Géodonnées de référence et garantie des droits réels

Département responsable : DALE

## COMPTE

	Compte 2015	Variations C15-B15		Budget 2015	Compte 2014
		en F	en %		
<b>CHARGES</b>	<b>8'836'263</b>	<b>113'102</b>	<b>1.3%</b>	<b>8'723'161</b>	<b>8'347'967</b>
30 Charges de personnel	7'526'901	-323'387	-4.1%	7'850'288	7'412'454
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	480'734	41'861	9.5%	438'873	392'426
33 Amortissements du patrimoine administratif	822'310	390'210	90.3%	432'100	529'480
39 Imputations internes	6'318	4'418	232.5%	1'900	13'608
<b>REVENUS</b>	<b>17'825'245</b>	<b>1'147'168</b>	<b>6.9%</b>	<b>16'678'077</b>	<b>14'003'047</b>
42 Taxes	17'170'398	887'941	5.5%	16'282'457	13'494'289
43 Revenus divers	90	90	-	-	14'544
44 Revenus financiers	-	-	-	-	10
46 Revenus de transferts	511'170	295'550	137.1%	215'620	364'893
49 Imputations internes	143'588	-36'412	-20.2%	180'000	129'313
<b>RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)</b>	<b>8'988'982</b>	<b>1'034'066</b>	<b>13.0%</b>	<b>7'954'916</b>	<b>5'655'080</b>
<i>Coût d'état-major</i>	-471'312	41'991	-8.2%	-513'303	-467'675
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-2'007'482	1'346'655	-40.1%	-3'354'137	-2'266'116
<b>COÛT COMPLET</b>	<b>6'510'188</b>	<b>2'422'712</b>	<b>59.3%</b>	<b>4'087'476</b>	<b>2'921'289</b>

## POSTES

	Compte 2015	Variations C15-B15		Budget 2015	Compte 2014
		en ETP	en %		
<b>TOTAL POSTES</b>	<b>56.20</b>	<b>-4.20</b>	<b>-6.95%</b>	<b>60.40</b>	<b>56.57</b>
<i>ETP fixes</i>	54.20	-2.20	-3.90%	56.40	55.57
<i>ETP auxiliaires</i>	2.00	-2.00	-50.00%	4.00	1.00

## Descriptif du programme

Ce programme, mis en oeuvre par l'office du registre foncier et de la mensuration officielle (ORFMO), poursuit un double but :

- assurer en permanence la tenue à jour et la mise à disposition, dans le cadre du système d'information du territoire genevois (SITG), des Géodonnées de référence;
- donner l'état des droits sur les immeubles et assurer leur publicité.

A la direction de la mensuration officielle (DMO), ce programme s'articule autour des activités d'acquisition et gestion des données de référence du système d'information du territoire genevois, de direction, surveillance et vérification de la mensuration officielle, de la surveillance du cadastre du sous-sol, du cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière ainsi que du cadastre technique du sous-sol. Sa mise en oeuvre est confiée à la direction de la mensuration officielle.

Le Registre foncier (RF) transcrit les réquisitions après contrôle de leur bien-fondé juridique, conserve les pièces justificatives, épure les droits et assure leur publicité notamment par la délivrance d'extraits.

## Ce programme contient les prestations suivantes :

- G04.01 Mensuration officielle
- G04.02 Garantie des droits réels

# G04 Géodonnées de référence et garantie des droits réels (suite)

## Réalisations des projets prioritaires et justification des écarts 2015

### *Réalisation des projets prioritaires*

Le Registre foncier a pour objectif de réduire les délais de traitement des réquisitions d'inscription des actes et des demandes d'extraits, de plans et de renseignements, tout en maintenant la bonne qualité des prestations fournies. La direction de la mensuration officielle conçoit, planifie, attribue, surveille et vérifie les travaux de mensuration officielle (au sens des art. 3 et 42 al. 2 de l'ordonnance fédérale de la mensuration officielle (OMO)) sous la haute surveillance de la direction fédérale des mensurations cadastrales. En ce sens, la DMO, autorité d'exécution en matière de mensuration officielle, en assure la surveillance et la mise à jour des données cadastrales dans le cadre du SITG à partir de dossiers de mutation établis par les ingénieurs géomètres officiels ou autres spécialistes en mensuration.

La DMO, conformément à l'OMO et la convention programme 2012-2015, doit également adapter les anciennes données de la mensuration officielle au modèle actuellement en vigueur, soit par renouvellement soit par mise à jour périodique. Les données suivantes sont concernées :

- biens-fonds et divisions administratives (dans le cadre des travaux de mise au "standard MO93");
- couverture du sol (renouvellement et mise à jour de tous les domaines hormis les bâtiments et les routes);
- objets divers (actualisation des données existantes);
- points fixes de référence altimétrique et planimétrique.

### *Autres projets d'importance stratégique*

L'adaptation du système d'information du Registre foncier aux nouvelles exigences techniques, ainsi que les projets de numérisation des réquisitions et de développement des communications et transactions électroniques se sont poursuivis. Dans le cadre de la procédure d'inscription au Registre foncier fédéral, l'enquête publique concernant la commune de Vandoeuvres a été réalisée.

Le législateur fédéral a introduit dans la nouvelle loi sur la géoinformation la création et la tenue d'un cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière. La DMO, organe responsable de ce nouveau cadastre, a piloté le démarrage de sa mise en production, qui est intervenue le 17 septembre 2015. Depuis, les premiers extraits statiques et dynamiques sont disponibles pour les propriétaires fonciers et les acteurs du marché de l'immobilier sur les guichets cartographiques du SITG.

Compte tenu des nouvelles dispositions légales fédérales et cantonales en la matière, le règlement sur la mensuration officielle a été révisé. Le nouveau règlement, intitulé désormais "règlement sur la mensuration officielle et les cadastres des restrictions de droit public à la propriété foncière, du sous-sol et 3D", est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2015 (RMOC - E 1 46.03).

### *Justification des écarts par rapport au budget 2015*

#### 30 - Charges de personnel

Sur les postes restés vacants au 31.12.2015, il faut noter qu'un engagement a été fait début 2016 et qu'un autre a été bloqué en 2015 en raison de sa suppression dans le projet de budget 2016. Cela explique en grande partie le non-dépendu sur 2015.

#### 31 - Charges de biens et services et autres charges d'exploitation

Le dépassement, financé par les reports budgétaires, concerne les frais de publication dans la FAO et s'explique par la perte du rabais de 24% et par l'obligation de publier davantage de publications (art. 157 LaCC et 109 LEx).

#### 33 - Amortissements du patrimoine administratif

L'écart concerne les amortissements du crédit de programme DCTI 2011-2014 dont le budget a été établi en se basant sur des moyennes.

#### 42 - Taxes

Les émoluments du Registre foncier sont plus importants grâce à un gain en productivité, réalisé par un renforcement des compétences des collaborateurs et la mise en œuvre de diverses mesures visant à faciliter, améliorer et simplifier le traitement des dossiers.

# G04 Géodonnées de référence et garantie des droits réels (suite)

46 - revenus de transfert

Les produits différés sur les subventions reçues du crédit de programme DCTI 2011-2014 ont été in fine plus importants alors que leur budget avait été calculé sur des moyennes.

## Atteinte des objectifs et mesure des indicateurs

Compte tenu du nombre important de dossiers en cours de traitement déjà en 2014, de l'augmentation sensible du nombre de dossiers déposés au Registre foncier en 2015, des nombreux dossiers bloqués suite à des recours et renvois de dossiers pour modification/complément, de l'augmentation des activités des juristes hors traitement des réquisitions (consultations, courriers, recours, projets de lois et règlements) et quelques absences de longue durée, le délai de traitement n'a pas pu être réduit en 2015 (cf. indicateur 1.1). Pour ces mêmes motifs, le nombre de réquisitions en cours de traitement a peu diminué (cf. indicateur 1.2). Concernant la mensuration officielle, on observe une nette amélioration, au vu des résultats, des objectifs d'efficacité concernant le traitement des mutations (cf. indicateurs 2.1 et 2.2.). L'atteinte des valeurs cibles est conditionnée par la qualité des dossiers déposés par les spécialistes en mensuration (cf. indicateur 3.2). En effet, plus la qualité de ces dossiers est élevée, plus le temps de traitement (temps de vérification et temps d'intégration des géodonnées) sera rationalisé. Pour ce faire, l'information et le suivi de qualité auprès des spécialistes en mensuration reste une des priorités dans les processus liés à la mise à jour des données de la mensuration officielle. Les objectifs portant sur la qualité des prestations fournies par le registre foncier sont parfaitement atteints (cf. indicateurs 1.3 et 5.1). Enfin, on constate une réduction régulière du délai de réponse aux demandes d'extraits, de plans et de renseignements (cf. indicateur 4.1).

## Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C15	B15	C14	Cible LT	
					Valeur	Année
<b>1. Assurer la tenue et la conservation du registre foncier</b>						
1.1 Délai moyen de traitement, en jours ouvrables, des réquisitions d'inscription au registre foncier	Efficacité	73 jours	≤ 40 jours		≤ 30 jours	2016
1.2 Nombre total de réquisitions en cours de validation à l'office du registre foncier	Efficience	3'367	≤ 1'300	3'651	≤ 1'000	2017
1.3 Nombre de rectifications ordonnées par les Tribunaux	Qualité	0	≤ 3/an	0	≤ 3/an	2018
<b>2. Garantir les délais de mise à jour de la mensuration officielle</b>						
2.1 Pourcentage de mutations juridiques traitées dans les 2 jours	Efficience	94%	100%	79%	100%	2018
2.2 Pourcentage de mutations techniques traitées dans les 10 jours	Efficience	81%	100%	56%	100%	2018
<b>3. Assurer l'exhaustivité et la qualité des données de la mensuration officielle</b>						
3.1 Exhaustivité : Pourcentage de bâtiments enregistrés dans la base de données (semestrielle)	Efficacité	98.5%	100%	98.3%	100%	2018
3.2 Qualité : Pourcentage des dossiers déposés par des géomètres comportant zéro défaut	Qualité	75%	≥ 85%	79%	≥ 85%	2018
<b>4. Assurer la publicité des droits liés aux immeubles</b>						
4.1 Délai moyen de réponse, en jours ouvrables, aux demandes d'extraits et de plans du registre foncier.	Efficacité	0.5 jours	≤ 3 jours	3 jours	≤ 2 jours	2016
<b>5. Exécuter les opérations de mise au feuillet fédéral</b>						

## G04 Géodonnées de référence et garantie des droits réels (suite)

	Type indicateur	C15	B15	C14	Cible LT	
					Valeur	Année
5.1 Nombre de rectifications ordonnées par les tribunaux	Qualité	0	≤ 3/an	0	≤ 3/an	2018

### Commentaires

**Indicateur 1.1** : mesure, en jours ouvrables, du délai moyen de traitement des réquisitions, soit le temps de traitement des réquisitions d'inscription au Registre foncier entre la réception de l'affaire et sa validation (inscription définitive des opérations au Grand livre).

Valeur comparative : C2014 : 60 jours

**Indicateur 1.2** : il s'agit d'un indicateur concernant les réquisitions en cours de traitement, exprimé en termes de volume, complémentaire à l'indicateur 1.1.

**Indicateur 1.3** : il s'agit d'un indicateur permettant d'évaluer, dans le cadre de l'activité liée au traitement des réquisitions d'inscription, la qualité des prestations fournies par le Registre foncier.

**Indicateur 2.1** : mesure d'efficacité des processus internes de vérification et d'intégration en base cadastrale des données relatives aux dossiers de mutations aux biens-fonds et droits distincts permanents. Cet objectif de traitement dans les deux jours est dépendant de l'objectif 3.2.

**Indicateur 2.2** : mesure d'efficacité des processus internes de vérification et d'intégration en base cadastrale des données relatives aux dossiers de mutations aux éléments de la couverture du sol (bâtiments, domaine routier, murs et aménagements divers). Cet objectif de traitement dans les dix jours est dépendant de l'objectif 3.2.

**Indicateur 3.1** : le bâtiment est une des données de référence clé du SITG, de la mensuration officielle et de la loi fédérale d'harmonisation des registres. Lors de la cadastration de bâtiments, les autres objets en liaison avec les bâtiments (mur, escalier, adresse, accès, piscine, couvert, notamment) sont également mis à jour. C'est la raison pour laquelle l'exhaustivité des données de la mensuration officielle est mesurée en prenant les bâtiments comme référence.

**Indicateur 3.2** : cet indicateur permet de mesurer auprès des ingénieurs géomètres officiels la bonne application de la réglementation en vigueur et le respect des règles de l'art en matière cadastrale, de prendre des mesures d'information et/ou formation ciblées vis-à-vis des professionnels de la mensuration afin d'assurer la qualité nécessaire à la tenue à jour de l'œuvre cadastrale. Son périmètre est constitué de l'ensemble des mutations juridiques et techniques traitées par la direction de la mensuration officielle.

**Indicateur 4.1** : mesure, en jours ouvrables, du délai moyen de réponse aux demandes d'extraits, de plans et de renseignements, soit le temps entre la réception de la demande de l'utilisateur et la date de remise de l'extrait, du plan du Registre foncier ou du renseignement sollicité.

**Indicateur 5.1** : il s'agit d'un indicateur permettant d'évaluer, dans le cadre de l'activité liée aux opérations de mise au feuillet fédéral, la qualité des prestations fournies par le Registre foncier.

# G05 Protection du patrimoine bâti

## Département responsable : DALE

### COMPTE

	Compte 2015	Variations C15-B15		Budget 2015	Compte 2014
		en F	en %		
<b>CHARGES</b>	<b>9'358'165</b>	<b>-193'480</b>	<b>-2.0%</b>	<b>9'551'645</b>	<b>9'715'476</b>
30 Charges de personnel	5'088'448	-115'257	-2.2%	5'203'705	5'118'065
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	1'958'653	-47'287	-2.4%	2'005'940	2'327'056
36 Charges de transfert	2'293'525	-475	-0.0%	2'294'000	2'270'222
39 Imputations internes	17'539	-30'461	-63.5%	48'000	133
<b>REVENUS</b>	<b>381'666</b>	<b>72'202</b>	<b>23.3%</b>	<b>309'464</b>	<b>469'168</b>
42 Taxes	42'251	11'342	36.7%	30'909	33'152
43 Revenus divers	101'567	101'567	-	-	99'745
46 Revenus de transferts	237'848	-40'707	-14.6%	278'555	336'271
<b>RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)</b>	<b>-8'976'499</b>	<b>265'682</b>	<b>-2.9%</b>	<b>-9'242'181</b>	<b>-9'246'309</b>
<i>Coût d'état-major</i>	-318'624	21'628	-6.4%	-340'252	-279'751
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-1'224'146	410'608	-25.1%	-1'634'754	-1'495'422
<b>COÛT COMPLET</b>	<b>-10'519'268</b>	<b>697'919</b>	<b>-6.2%</b>	<b>-11'217'187</b>	<b>-11'021'482</b>

### POSTES

	Compte 2015	Variations C15-B15		Budget 2015	Compte 2014
		en ETP	en %		
<b>TOTAL POSTES</b>	<b>32.80</b>	<b>-1.10</b>	<b>-3.24%</b>	<b>33.90</b>	<b>32.57</b>
<i>ETP fixes</i>	31.80	-0.55	-1.70%	32.35	31.57
<i>ETP auxiliaires</i>	-	-0.75	-100.00%	0.75	-
<i>ETP agents spécialisés</i>	1.00	0.20	25.00%	0.80	1.00

## Descriptif du programme

Ce programme a pour but de sauvegarder le patrimoine à travers l'application des dispositions légales en faveur de sa conservation ainsi que par le conseil professionnel et le suivi technique des projets de restauration et de réhabilitation des objets ou sites dignes d'être conservés.

Il vise également à enrichir la connaissance du patrimoine, laquelle se fonde sur les fouilles archéologiques, les recherches et études historiques, les recensements architecturaux et paysagers du canton. La diffusion des connaissances sur le patrimoine genevois, l'information et la sensibilisation du public se traduisent par le biais de manifestations telles que les Journées du patrimoine ou de publications spécialisées et scientifiques régulières.

La mise en œuvre de ce programme et des prestations qui lui sont associées est confiée à l'office du patrimoine et des sites (OPS).

Dès l'exercice budgétaire 2015, ce programme vient compléter la politique publique G "Aménagement et logement" (anciennement N03 "Mise en valeur et protection du patrimoine et des sites genevois")

## Ce programme contient les prestations suivantes :

- G05.01 Connaissance du patrimoine
- G05.02 Protection du patrimoine

# G05 Protection du patrimoine bâti (suite)

## Réalisations des projets prioritaires et justification des écarts 2015

### Projets prioritaires et d'importance stratégique

Afin de maintenir et de préserver le patrimoine architectural, l'office du patrimoine et des sites a pour objectif d'améliorer la connaissance et la conservation des objets dignes de protection, de diffuser le plus largement possible cette connaissance au grand public et aux passionnés, mais aussi aux professionnels de la construction pour lesquels cette connaissance est essentielle à la mise en œuvre des projets.

2015 a marqué le début de la réalisation et de la numérisation du recensement architectural cantonal. Celui-ci constitue la base documentaire nécessaire à l'adoption de mesures de protection. Sans portée contraignante, il forme un instrument de conseil et de contrôle indispensable dans le cadre des objectifs du plandirecteur cantonal 2030 et lors de l'instruction des demandes en autorisation de construire. Il permet par ailleurs aux communes de bénéficier d'une vision d'ensemble de la valeur culturelle du patrimoine situé sur leur territoire. A l'heure de la communication informatique, le projet de numérisation des données du recensement, couvrant de manière homogène la totalité du canton, s'impose comme une priorité pour les acteurs de la construction et de la conservation.

Les recherches sur le patrimoine architectural et urbain de la vieille ville qui visent la publication du tome 4 de l'inventaire des monuments d'art et d'histoire se sont poursuivies pour une publication prévue durant l'été 2016.

Dans le domaine de l'archéologie, le projet de musée de l'esplanade Saint-Antoine a été développé en coordination avec la Ville de Genève. Répondant au rapport du Conseil d'Etat portant sur la motion M 2255, ce projet vise à conserver, préserver et rendre accessibles les vestiges exceptionnels découverts.

Enfin, c'est dans le cadre d'une large concertation entre tous les acteurs impliqués que s'est engagée une réflexion visant à redéfinir les attributions de la CMNS et les règles de répartition des dossiers entre celle-ci et les services de l'administration.

### Justification des écarts par rapport au budget 2015

30 - Charges de personnel

L'écart est essentiellement dû à un poste resté vacant plusieurs mois sur l'année.

43 - Revenus divers

Les montants imputés sur cette nature matérialisent les reprises de charges à payer sur les subventions, soit les différences entre les subventions octroyées les années précédentes et les subventions finalement versées aux requérants sur la nature 36. Ces reprises, imprévisibles, peuvent avoir plusieurs origines : travaux finalement moins importants ou moins coûteux, ou encore refus par l'office du patrimoine et des sites du versement de la subvention pour non-conformité des travaux.

### Atteinte des objectifs et mesure des indicateurs

Les objectifs 2015 ont été atteints et dépassés, cependant le temps de procédure des mises sous protection, incluant notamment les recours, risque de remettre en cause à l'avenir la réalisation de l'objectif matérialisé par l'indicateur 1.1.

## Objectifs et indicateurs

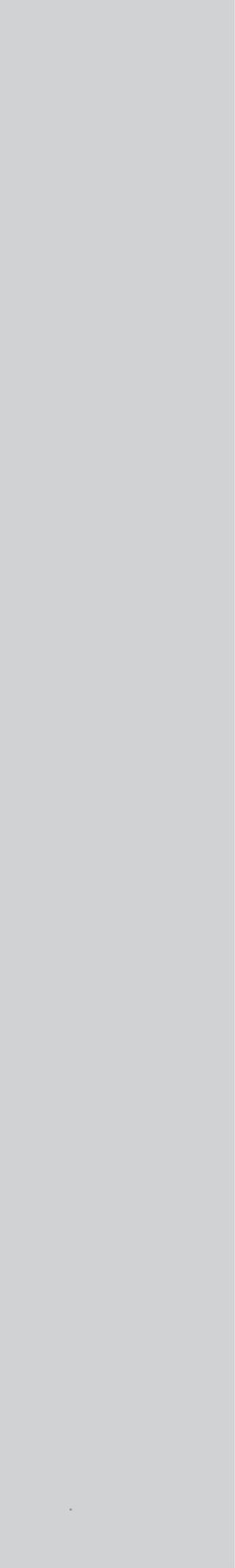
	Type indicateur	C15	B15	C14	Cible LT	
					Valeur	Année
<b>1. Concrétiser la conservation des monuments et sites par des mesures de protection</b>						
1.1 Nombre d'objets dignes de protection protégés par an	Efficacité	67	≥ 60	75	≥ 60	2015
<b>2. Améliorer la préservation des constructions et des sites dignes de protection</b>						

## G05 Protection du patrimoine bâti (suite)

	Type indicateur	C15	B15	C14	Cible LT	
					Valeur	Année
2.1 Nombre d'objets ayant bénéficié d'une aide financière à la restauration	Efficacité	51	≥ 40	36	≥ 40	2015
<b>3. Développer l'information auprès du public sur des patrimoines dignes de protection</b>						
3.1 Nombre de manifestations organisées et publications	Efficacité	117	≥ 50	175	≥ 50	2015

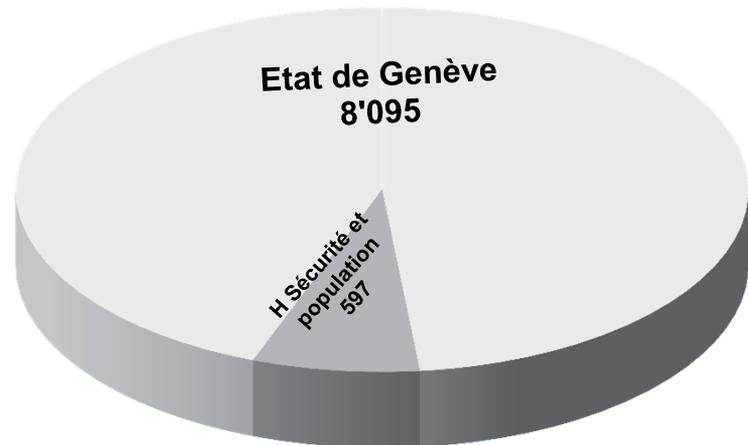
### Commentaires

**Indicateur 3.1** : cet indicateur regroupe des publications d'ouvrages édités par l'Office du patrimoine et des sites, d'articles, de contributions à des ouvrages collectifs, des cours et des conférences, des visites organisées de sites et des journées portes ouvertes (fouilles archéologiques), ainsi que la manifestation annuelle des Journées européennes du patrimoine (comptée comme une manifestation mais comprenant 20 visites).

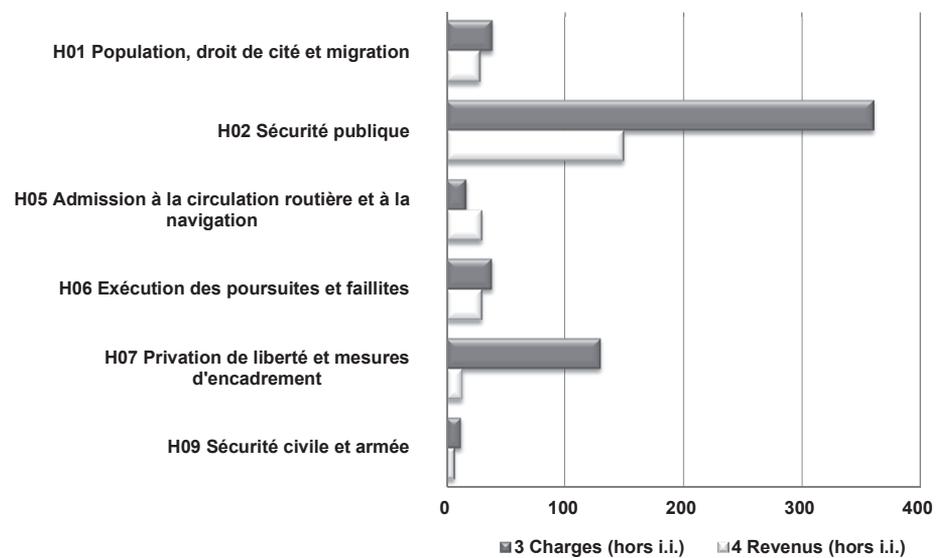


# H Sécurité et population

Charges en millions de francs



Charges et revenus en millions de francs par programme



## H Sécurité et population

### Synthèse des priorités

En 2015, le Conseil d'Etat a maintenu son action visant à créer des conditions favorables pour garantir la sécurité des personnes et des biens. La diminution de la criminalité dans le canton de Genève se confirme et s'inscrit dans la durée : les infractions au code pénal ont diminué de 24% entre 2011 et 2014, ce qui constitue l'évolution la plus favorable en Suisse depuis 2011.

La réforme structurelle de la police, indispensable pour répondre à l'évolution actuelle de la criminalité, est restée suspendue, en 2015, à la décision du Tribunal fédéral concernant le recours contre la loi sur la police, approuvée par le peuple le 8 mars 2015. Dans ce contexte, les projets pilotes, testés dans le cadre de Police 2015, étaient toujours en cours à fin 2015. Le rejet des recours par le TF, le 28 janvier 2016, va enfin permettre la mise en œuvre de la loi.

Dès le mois d'avril 2016, l'académie de police de Savatan délivrera la formation de base des policiers genevois. Officiellement annoncée le 8 décembre 2014 et entrant en vigueur en avril 2016, la Convention réglant la collaboration de formation policière, entre les Cantons de Genève, de Vaud et du Valais a été signée le 2 novembre 2015. Elle s'inscrit dans le cadre de la volonté exprimée au niveau intercantonal d'intensifier les synergies et les regroupements en matière de formation policière.

Le déploiement de la police de proximité s'est poursuivi avec la signature, le 1<sup>er</sup> avril 2015, d'un sixième contrat local de sécurité entre le département de la sécurité et de l'économie et la commune de Lancy. En outre, la révision du règlement sur les agents de la police municipale, entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> septembre 2015, permettra une meilleure utilisation de leurs compétences et une intégration plus opérationnelle dans le concept de sécurité de proximité conduit par la police.

Actif depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2015, l'organe de médiation de la police (OMP) traite les doléances des particuliers et des policiers lorsqu'un conflit, relatif à tout événement en lien avec le travail quotidien de la police, les oppose. L'objectif de l'OMP est de permettre aux parties de parvenir, notamment par la médiation, à un accord satisfaisant pour chacune d'elles.

Le projet de vidéoprotection porte ses fruits. Dans la zone concernée et à l'issue d'une année d'exploitation, 70 % des habitants des Pâquis ont exprimé leur satisfaction et souhaitent conserver ce système de caméras. Un rapport final sur cette expérience-pilote sera publié fin 2016.

Dans le domaine du renvoi, l'année 2015 a été consacrée au renforcement de la coordination entre les divers intervenants, concrétisé, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, par la création d'une brigade gérant les renvois sous la direction de la police de la sécurité internationale. Dans une logique de décloisonnement, le pôle juridique renvoi est placé, à la même date sous la responsabilité de l'office cantonal de la population et des migrations (OCPM).

Dans le cadre de la planification des futurs centres fédéraux, issue de la réforme en cours du domaine de l'asile, le canton, qui s'était engagé très tôt à accueillir un des trois centres de départ prévus dans la région romande, a initié le projet relatif à l'implantation d'un établissement proche de l'aéroport et mené à terme la première étude de faisabilité, en concertation notamment avec le Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM). Genève a d'ores et déjà renforcé son dispositif opérationnel pour prioriser le renvoi des étrangers ayant un passé pénal et garantir une application stricte des accords Dublin.

Dans un contexte migratoire tendu, l'OCPM a préparé, en étroite collaboration avec ses partenaires, la mise en œuvre de deux textes qui auront des incidences concrètes sur ses procédures de travail et sur son volume d'activité : l'initiative "pour le renvoi des étrangers criminels" et l'initiative "contre l'immigration de masse", respectivement acceptées en votation populaire les 28 novembre 2010 et 9 février 2014.

Les modifications apportées au processus cantonal de naturalisation pour en réduire la durée du traitement administratif des dossiers, à un maximum de 18 mois à l'horizon du mois de juin 2016, ont déployé leurs premiers effets positifs sur l'accélération des procédures et l'égalité de traitement des candidats.

Dans le domaine pénitentiaire, 2015 a vu l'ouverture en septembre d'une nouvelle unité de mesures à Curabilis. Les deux prochaines unités de mesures seront ouvertes en mars et en juin 2016. L'ouverture prévue en décembre 2016 de l'unité de psychothérapie finalisera le déploiement

complet de l'établissement. Le nouvel établissement de la Brenaz a été inauguré en octobre 2015. Les premiers détenus en exécution de peine ont été transférés, le déploiement complet sera finalisé en juin 2016.

Pour accompagner le développement des infrastructures, l'accent a été mis sur le recrutement et la formation des agents de détention. En 2015, 77 agents ont été recrutés et formés, portant le total des engagements à 221 en trois ans.

Les travaux législatifs en lien avec le projet de loi réglant l'organisation des établissements pénitentiaires et le statut du personnel pénitentiaire se sont poursuivis en 2015. Ce projet propose de créer un statut unique et spécifique pour le personnel pénitentiaire. Il vise notamment à garantir une égalité de traitement entre fonctionnaires exerçant la même profession et à faciliter la mobilité des collaborateurs en proposant un élargissement des activités ainsi qu'un plan de carrière plus attractif.

Dans la suite des états généraux de la détention et de la probation de 2014, l'OCD a mené les premières réflexions visant à proposer un nouveau concept de réinsertion assurant une prise en charge individualisée des personnes détenues. Après une première phase de consultation en 2015, les travaux se poursuivront jusqu'à la fin de 2016.

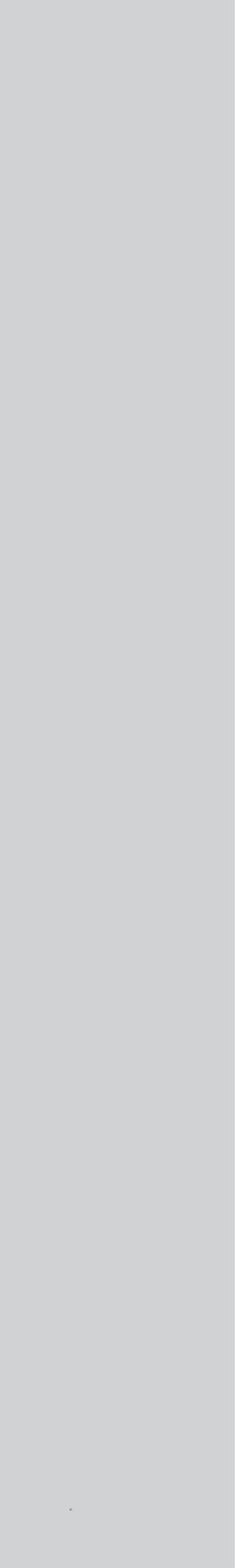
L'office cantonal de la protection de la population et des affaires militaires (OCPAM) a conduit une analyse en profondeur du dispositif de prévention et de de défense incendie, en concertation avec les communes. Un rapport définissant les bases d'une nouvelle organisation et les étapes pour y parvenir a été soumis au comité de l'Association des communes genevoises (ACG) en décembre 2015.

Un groupe de travail, comprenant des magistrats communaux et des représentants des organisations de protection civile a présenté au Comité de l'ACG, en mai 2015, et à la Commission de sécurité de l'ACG, en octobre 2015, ses réflexions sur les réformes à mener pour professionnaliser le dispositif de protection civile et renforcer sa capacité opérationnelle.

Le Grand Conseil a adopté un crédit affecté à l'étude de la réalisation de bâtiments pour le centre d'instruction d'aide en cas de catastrophe sur le site d'Epeisses, un second destiné à l'étude de la transformation des infrastructures du centre de logistique civile et militaire d'Aire-la-Ville et un troisième pour la reconstruction d'un bâtiment de stationnement de troupe sur le site de Meyrin-Mategnin (cette dernière décision ayant fait l'objet d'un référendum cantonal). Le canton et la Confédération mènent des négociations pour concrétiser les modalités de libération des Vernets et du futur usage partagé des trois sites.

Tous les objectifs opérationnels en matière d'admission à la circulation routière et à la navigation ont été atteints, avec notamment le respect des délais de convocation aux contrôles techniques des véhicules devant être contrôlés chaque année et les examens médicaux des conducteurs professionnels et des seniors. De façon préventive, l'effort ici consenti prend tout son sens dans le cadre d'une politique de sécurité.

La certification par le dynamique test center (DTC) de l'assurance qualité des contrôles techniques ainsi que l'harmonisation sur le plan suisse de la traçabilité de ces derniers est une avancée qualitative des prestations sécuritaires fournies par le canton de Genève. Le redéménagement du service de la fourrière des véhicules a également été effectué en 2015.



# H01 Population, droit de cité et migration

## Département responsable : DSE

### COMPTE

	Compte 2015	Variations C15-B15		Budget 2015	Compte 2014
		en F	en %		
<b>CHARGES</b>	<b>38'725'882</b>	<b>-2'245'846</b>	<b>-5.5%</b>	<b>40'971'728</b>	<b>38'216'995</b>
30 Charges de personnel	24'586'626	-1'066'858	-4.2%	25'653'484	24'447'976
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	3'091'934	178'002	6.1%	2'913'932	1'808'795
33 Amortissements du patrimoine administratif	35'615	10'635	42.6%	24'980	38'140
36 Charges de transfert	10'978'982	-1'400'350	-11.3%	12'379'332	10'932'496
39 Imputations internes	32'725	32'725	-	-	989'587
<b>REVENUS</b>	<b>28'087'339</b>	<b>-5'900'714</b>	<b>-17.4%</b>	<b>33'988'053</b>	<b>28'483'221</b>
42 Taxes	22'387'443	-5'127'065	-18.6%	27'514'508	22'624'702
43 Revenus divers	300'587	300'587	-	-	1'741
46 Revenus de transferts	5'395'223	-1'078'322	-16.7%	6'473'545	5'852'795
49 Imputations internes	4'086	4'086	-	-	3'983
<b>RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)</b>	<b>-10'638'543</b>	<b>-3'654'868</b>	<b>52.3%</b>	<b>-6'983'675</b>	<b>-9'733'774</b>
<i>Coût d'état-major</i>	<i>-300'047</i>	<i>32'988</i>	<i>-9.9%</i>	<i>-333'035</i>	<i>-396'572</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-6'851'174</i>	<i>3'644'222</i>	<i>-34.7%</i>	<i>-10'495'396</i>	<i>-7'719'968</i>
<b>COÛT COMPLET</b>	<b>-17'789'764</b>	<b>22'342</b>	<b>-0.1%</b>	<b>-17'812'106</b>	<b>-17'850'314</b>

### POSTES

	Compte 2015	Variations C15-B15		Budget 2015	Compte 2014
		en ETP	en %		
<b>TOTAL POSTES</b>	<b>207.45</b>	<b>-21.45</b>	<b>-9.37%</b>	<b>228.90</b>	<b>210.54</b>
<i>ETP fixes</i>	<i>193.45</i>	<i>-16.05</i>	<i>-7.66%</i>	<i>209.50</i>	<i>195.53</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>10.80</i>	<i>-5.60</i>	<i>-34.15%</i>	<i>16.40</i>	<i>12.61</i>
<i>ETP agents spécialisés</i>	<i>3.20</i>	<i>0.20</i>	<i>6.67%</i>	<i>3.00</i>	<i>2.40</i>

## Descriptif du programme

Ce programme porte sur l'application de la législation sur l'acquisition de la nationalité, la délivrance de documents d'identité, l'état civil, le séjour et l'établissement des confédérés et le séjour et l'établissement des étrangers, ainsi que sur l'asile. La loi genevoise sur le partenariat ainsi que la gestion des traducteurs-jurés en font également partie.

Ce programme est mis en œuvre par l'Office cantonal de la population et des migrations (OCPM).

## Ce programme contient les prestations suivantes :

- H01.01 Etat civil et légalisation
- H01.02 Enregistrement et gestion des cas relevant de la loi sur l'asile
- H01.03 Séjours et établissement
- H01.04 Naturalisation
- H01.06 Passeports
- H01.07 Intégration des étrangers et lutte contre le racisme
- H01.08 Pilotage opérationnel du programme H01

# H01 Population, droit de cité et migration (suite)

## Réalisations des projets prioritaires et justification des écarts 2015

### *Réalisation du programme de législation*

En 2015, les établissements concordataires de Frambois et de Favra ont accueilli un total de 789 étrangers placés en détention administrative par les autorités genevoises compétentes (Office cantonal de la population et de la migration - OCPM, Police) qui se sont opposées à une décision de renvoi de Suisse. Comme les années précédentes, le renvoi des étrangers ayant un passé pénal et des personnes faisant l'objet d'une décision rendue en application du règlement Dublin III dans l'attente de leur renvoi vers leur premier pays d'accueil a été priorisé.

Ce texte (règlement UE n°604/2013) établissant les critères et mécanismes de détermination de l'État membre responsable de l'examen d'une demande de protection internationale introduite dans l'un des États membres par un ressortissant de pays tiers ou un apatride a été repris dans le droit suisse, conformément aux Accords en vigueur entre la Suisse et la Communauté européenne dans le domaine des migrations.

Adoptée par le Conseil d'Etat en 2012, la planification pénitentiaire cantonale prévoit que les 168 places dont dispose l'établissement pénal de la Brenaz seront affectées à la détention administrative à horizon 2018. Favra et Frambois, dotés chacun de 20 places, devant à terme être assignés à d'autres tâches, l'augmentation nette de l'offre de détention administrative sur territoire genevois sera ainsi de 128 unités, qui devraient, en toute logique, être mises à la disposition de l'ensemble des cantons romands, dans le cadre de la réorganisation du domaine de l'asile par région.

Pour mémoire, les gouvernements cantonaux se sont engagés dès 2012, en collaboration avec le Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM), à mettre en œuvre au niveau national, d'ici 2018, une planification de 500 à 700 places supplémentaires de détention administrative en marge de la restructuration en cours du domaine de l'asile.

Dans ce même contexte, le canton projette la construction, d'un centre fédéral de départ, en bordure de l'aéroport international de Genève. Un projet coordonné prévoit, sur le même site, la relocalisation de la Police de la sécurité internationale (PSI) et du centre de coopération policière et douanière (CCPD), ainsi que la construction de 50 places pour la rétention administrative et pour des détentions de très courte durée ("Night stop") avant un vol au départ de Genève.

### *Autres programmes d'importance stratégique*

Les travaux liés à la restructuration du domaine de l'asile, qui a pour principaux objectifs l'accélération des procédures et le renforcement de la protection juridique des requérants d'asile, se sont poursuivis, dans un contexte difficile, marqué par une augmentation conséquente de la pression migratoire sur les pays européens. Si l'entrée en vigueur de la modification de la loi sur l'asile (LAsi), qui fonde sa mise en œuvre, est toujours fixée au 1<sup>er</sup> janvier 2017, la planification de l'implantation des nouveaux centres fédéraux a pris du retard.

Le projet genevois, dont l'étude de faisabilité conduite en 2015 a démontré la pertinence, a été présenté aux autorités de la commune concernée en fin d'année. Ce centre de départ permettant d'héberger quelque 250 requérants d'asile déboutés ayant fait l'objet d'une décision de renvoi de Suisse, sera entièrement financé par la Confédération. Son exploitation devrait débuter en 2020. Pour rappel, la Région romande, qui est une des six régions définies par la nouvelle organisation du domaine de l'asile, mettra également à disposition de la Confédération un centre fédéral de procédure et deux autres centres fédéraux de départ situés dans d'autres cantons. Le SEM et les cantons concernés devraient communiquer au public la liste de tous les sites retenus sur le territoire national au début 2016.

Par ailleurs, l'OCPM a préparé, en étroite collaboration avec ses partenaires institutionnels, la mise en œuvre de deux textes qui auront des incidences significatives sur ses procédures de travail et sur son volume d'activités : l'initiative sur l'expulsion des délinquants étrangers et l'initiative contre l'immigration de masse, acceptées en votation populaire les 28 novembre 2010 et 9 février 2014. Les résultats du vote sur la nouvelle initiative dite de mise en œuvre du 28 février 2016, ainsi que les décisions que le Conseil fédéral doit encore prendre en exécution de la volonté populaire détermineront les processus à mettre en place au niveau cantonal dans ces deux dossiers politiquement sensibles.

Dans l'attente de l'entrée en vigueur des dispositions d'application de la nouvelle loi fédérale sur la nationalité prévue au 1<sup>er</sup> janvier 2017, l'institution d'un nouveau processus de naturalisation, pour ce qui relève des compétences cantonales, s'est poursuivie dans le but de ramener la durée de la procédure ordinaire à un maximum de 18 mois. Le test de validation des connaissances institutionnelles, géographiques et historiques mis en place dès le 1<sup>er</sup> septembre 2014 et dont la réussite est un prérequis au dépôt d'une demande de naturalisation a été informatisé en fin d'année. Les moyens supplémentaires mis à disposition pour traiter l'important stock de dossiers en suspens ont permis

# H01 Population, droit de cité et migration (suite)

d'assermenter plus de 3'750 personnes en 2015.

La collaboration entre les services opérationnels de l'office et le Bureau de l'intégration des étrangers (BIE) s'est encore renforcée en 2015. Elle s'est plus particulièrement concrétisée dans la mise sur pied de nouvelles cérémonies de prestations de serment "grand format" réunissant, à chaque fois, quelque 300 nouveaux naturalisés. Ce redimensionnement a permis non seulement l'aboutissement de nombreuses demandes de naturalisation en attente de cette ultime phase de la procédure, mais également de renforcer l'aspect solennel de l'événement. Cette coopération s'est également manifestée dans la promotion de l'employabilité des étrangers bénéficiant d'une admission provisoire (permis F) ou des réfugiés statutaires (permis B).

En marge de la mise en œuvre du Programme d'intégration cantonal (PIC), des projets novateurs ont aussi été menés à bien par le BIE, à l'exemple des cours de français pour migrants organisés dans les parcs en été (30 juin au 21 août), de la semaine contre le racisme (14 au 22 mars) et de la semaine de la démocratie (14 au 19 septembre).

Enfin, concernant les prestations courantes, dans tous ses secteurs d'activités, l'OCPM a amélioré ses performances grâce à la rationalisation de ces processus internes lancée en 2014. Seul l'examen des premières demandes et des renouvellements d'autorisation de séjour requiert encore la mise en œuvre de mesures d'allègement spécifiques pour atteindre des délais de traitement raisonnables.

Les réorganisations sectorielles permettant de réduire le temps d'instruction des demandes et de fluidifier l'accès du public aux guichets de l'OCPM ont été consolidées par la mise en production d'un nouveau site Internet facilitant l'accès aux prestations et par une mise à jour des formulaires correspondants. La création en 2016 d'un outil de "tracking" permettant aux usagers de consulter en ligne l'état d'avancement de leur dossier devrait contribuer à cet effort d'efficacité.

Afin de mettre davantage de guichets à la disposition des usagers, les horaires d'ouverture au public ont été revus et adaptés aux périodes de forte affluence. Cela étant, l'augmentation des incivilités dans un contexte migratoire tendu a motivé l'engagement d'un agent de sécurité privé en civil chargé de désamorcer toute manifestation d'agressivité, mais également d'orienter et d'accompagner les usagers dans leurs démarches. Les premières expériences faites dans ce domaine ont été extrêmement positives, tant pour les administrés que pour les collaborateurs en contact avec le public.

En vue d'accélérer le renvoi des étrangers ayant commis des délits, l'OCPM a prononcé 947 décisions de renvois et a proposé 1'776 interdictions d'entrée en Suisse au SEM. Par ailleurs, 23 décisions de révocation d'autorisations d'établissement ont été notifiées à des étrangers qui ont commis une ou plusieurs infractions graves.

Dans le domaine de l'état civil, le système d'annonce des faits d'état civil aux contrôles des habitants est passé de la communication papier à la communication électronique pour l'ensemble des cantons. Une formation a été dispensée aux nouveaux magistrats nommés "officiers de l'état civil extraordinaires" et des cours sur le registre des familles et les registres spéciaux ont été organisés pour la formation continue des officiers de l'état civil des arrondissements des cantons.

## **Justification des écarts**

La nature 30 "Charges de personnel" présente un non dépensé de 1 066 858 F en raison de plusieurs départs durant le dernier trimestre 2015 et de la mesure prise par le Conseil d'Etat.

La nature 31 "Charges de biens et services et autres charges d'exploitation" présente un dépassement de 178 002 F dû principalement aux éléments suivants :

- Fournitures (+144 681 F);
- Variation de la provision pour débiteurs douteux (+44 641 F);
- Honoraires de mandataires (-97 511 F);
- Location de locaux (+30 364 F).

La nature 36 "Charges de transfert" présente un non dépensé de -1 400 350 F dû principalement aux éléments suivants :

- rétrocession à la Confédération en matière d'émoluments sur les documents d'identité moins importante que prévue (-1 048 528 F);

# H01 Population, droit de cité et migration (suite)

- subventions du Programme d'intégration cantonal (PIC 2014-2017) moins élevées que prévues (-461 656 F);
- augmentation des placements hors canton dont l'établissement concordataire Frambois (+109 833 F).

La nature 39 "Facturations internes" présente un solde de 32 725 F relatif à la nouvelle méthode de comptabilisation de l'Office des poursuites pour les demandes de renseignements formulées par l'OCPM.

La nature 42 "Taxes" présente une diminution de revenus de -5 127 065 F et concerne :

- le service étrangers (-1 758 504 F) dont l'activité cyclique varie d'une année à l'autre;
- le service Suisses (-1 485 482 F) dont la prévision d'augmentation de 15 % de demandes de documents d'identité ne s'est pas réalisée. De plus, la dénonciation de la convention pour les suisses résident en France a également un effet sur la diminution constatée. Il convient de relever que cette baisse entraîne en parallèle une diminution de la rétrocession à la Confédération en matière d'émoluments sur les documents d'identité (nature 36);
- le secteur des naturalisations (-1 969 654 F) dont la prévision de hausse des requêtes de 25 % ne s'est pas confirmée en 2015.

La nature 43 "Revenus divers" présente un excédent de revenus de 300 587 F lié à la comptabilisation sur demande du service d'audit interne (SAI) de revenus reçus avant 2010.

La nature 46 "Revenus de transferts" présente une diminution de revenus de -1 078 322 F dû principalement au PIC (-996 964 F). Il convient de rappeler que le montant comptabilisé sur cette rubrique correspond au montant reçu de la Confédération mais ajusté du montant des charges effectives de l'année. Le différentiel est comptabilisé au bilan de l'Etat dans un compte d'avance sur subvention de la Confédération et sera utilisé les années ultérieures pour le financement des charges du PIC.

## **Atteinte des objectifs et mesure des indicateurs**

Indicateur 1.1 : Cet indicateur concerne quatre services de l'OCPM :

- service étrangers 100 % (100 % en 2014);
- service Etat civil et légalisations 7 % (12 % en 2014);
- secteur naturalisations 61,7 % (55,8 % en 2014);
- services Suisses 0 % (0 % en 2014).

Il convient de relever que la méthode de calcul de cet indicateur est modifiée dès 2016.

Indicateur 1.2 : Le résultat 2015 est supérieur à l'objectif fixé pour 2015. La restitution de la statistique a été modifiée en 2015 par rapport aux années précédentes et la comparaison des résultats fait actuellement l'objet d'une analyse pour analyser les causes de la baisse entre 2014 et 2015.

Indicateur 2.1 : Aucun écart n'est à constater avec l'objectif fixé pour 2015.

Indicateur 3.1 : Aucun écart n'est à constater avec l'objectif fixé pour 2015.

Indicateur 3.2 : Le taux d'utilisation des prestations en ligne a été calculé sur la base de la prestation "changement d'adresse" qui est la plus représentative. En effet, régulièrement liée à une seconde prestation qui ne peut être demandée en ligne (visa de retour, prolongation de permis, etc.) la demande d'attestation serait sous-évaluée, tandis qu'à l'inverse, celle des recherches d'adresse qui est en ligne depuis de nombreuses années et qui est essentiellement utilisée par des entreprises aurait donné une image surévaluée. La tendance est en léger recul par rapport à l'an dernier et cela est peut-être dû à une procédure d'enrôlement compliquée qui n'incite pas à solliciter des prestations via ce canal.

Indicateur 4.1 : Une attention particulière a continué à être portée sur ce point en 2015.

Indicateur 4.2 : L'objectif n'est pas totalement atteint car il y a beaucoup de cas Dublin. Depuis juillet 2015, cette catégorie de personnes ne peut plus être placée systématiquement en détention administrative et par conséquent le renvoi est devenu compliqué. Il s'agit d'une catégorie de personnes sujette à de fréquents déplacements d'un pays à un autre et peu susceptible de rester dans un abri PC à Genève dans l'attente de l'arrivée de la police.

Indicateur 4.3 : Après examen, l'OCPM considère cet indicateur comme non pertinent. Un nouvel indicateur sera défini en 2016 dans le cadre du budget 2017.

# H01 Population, droit de cité et migration (suite)

Indicateur 4.4 : Le taux de l'année 2015 (78 %) est légèrement en dessous de l'objectif fixé (80 %) et en faible diminution par rapport au taux de l'année 2014 (82 %).

Indicateur 5.1 : Le partenariat avec les communes s'est considérablement intensifié, mais il n'a pas débouché sur des conventions. Il a été choisi d'entente avec les communes de renforcer les partenariats autour de projets ainsi que par le financement de postes de responsable de l'intégration communale. Une phase de test est en cours à Meyrin pour l'année 2016 afin d'être étendu à d'autres communes prioritaires en 2017 (Vernier, Onex, notamment)

Indicateur 5.2 : La valeur cible sera atteinte en 2016 grâce au développement du dispositif de cours de langue pour les personnes issues du domaine de l'asile.

## Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C15	B15	C14	Cible LT	
					Valeur	Année
<b>1. Améliorer l'image de l'OCPM par un accroissement de la qualité des prestations délivrées</b>						
1.1 Taux de dossiers dont la durée de traitement a excédé la normale	Qualité	42 %	4 %	42%	2 %	2019
1.2 Nombre mensuel moyen de prestations délivrées par collaborateur-trice	Efficience	151	135	163	150	2019
<b>2. Assurer le respect des délais de départ dans le cadre des procédures de renvoi Dublin</b>						
2.1 Taux de renvois Dublin exécutés	Efficacité	100 %	100 %	100%	100 %	2019
<b>3. Promouvoir les prestations en ligne via</b>						
3.1 Nombre de prestations disponibles en ligne	Efficacité	6	6	6	10	2019
3.2 Taux d'utilisation des prestations disponibles en ligne	Efficacité	12 %	15 %	13.8%	25 %	2019
<b>4. Améliorer l'efficacité de la lutte contre l'immigration irrégulière</b>						
4.1 Taux d'interdictions d'entrée proposées par le canton et acceptées par le SEM	Qualité	95 %	80 %	98%	100 %	2019
4.2 Taux des départs contrôlés dans le cadre des décisions LAsi (Loi sur l'asile)	Efficacité	38 %	50 %	42%	55 %	2019
4.3 Taux des départs contrôlés dans le cadre des décisions LEtr (Loi fédérale sur les étrangers) frappant des ressortissants extra-UE	Efficacité	N/A	70 %	70%	75 %	2019
4.4 Taux de personnes en détention administrative renvoyées (LEtr et LAsi)	Efficacité	78 %	80 %	82%	85 %	2019
<b>5. Développer les dispositifs d'accueil et d'intégration des étrangers</b>						
5.1 Nombre de partenariats avec les communes genevoises	Efficacité	0	4	N/D	10	2019
5.2 Part du budget du Programme d'intégration cantonal (PIC) alloué au financement de cours de français	Efficacité	18 %	28 %	N/D	28 %	2019

### Commentaires

**Indicateur 1.1 :** Cet indicateur est actuellement renseigné par le service état civil et légalisation et le service suisses comportant le secteur des naturalisations et le secteur des passeports. Il n'inclut par le service étrangers. La présentation sous forme de taux permet de normaliser des durées de traitement de demandes très variables en

## H01 Population, droit de cité et migration (suite)

fonction du type de procédure. Les délais fixés sont par exemple : - procédure de naturalisation ordinaire : 18 mois - procédure de naturalisation facilitée : 12 mois - transcription des faits d'état civil survenus à l'étranger et enregistrement des décisions judiciaires et administratives : sans délai - requêtes en changement de nom en cas de simplification du nom ou de reprise du nom de jeune fille : 3 mois - délivrance d'un passeport ou d'une pièce d'identité : 10 jours ouvrables. Le calcul des délais est fait par sondage et n'est pas possible pour toutes les prestations.

**Indicateur 1.2 :** Cet indicateur est une moyenne obtenue sur la base du nombre de dossiers traités par le service état civil, le nombre d'enquêtes effectuées par le secteur des naturalisations, le nombre de permis pour étrangers délivrés par le service étrangers et le nombre de documents d'identité délivrés par le secteur des passeports.

**Indicateur 2.1 :** Cet indicateur mesure le taux de dossiers traités dans le délai prévu.

**Indicateur 3.1 :** Le projet AeL est arrivé à son terme fin 2013 avec 5 prestations disponibles : changements d'adresse, attestations, prise de rendez-vous biométrie, qui suis-je ? et régies. En 2015, la prestation "demande de renseignements" complète l'offre.

**Indicateur 3.2 :** Cet indicateur permet de mesurer l'appropriation de l'AeL par les usagers de l'OCPM.

**Indicateur 4.1 :** Cet indicateur mesure le rapport entre le nombre d'interdictions acceptées par l'Office fédéral des migrations sur proposition de l'OCPM, et le nombre total de propositions faites par ce dernier. Tout ressortissant étranger refoulé du territoire est susceptible d'être l'objet d'une interdiction d'entrée sur le territoire. Il est de la responsabilité du canton d'émettre une proposition d'interdiction d'entrée. Certaines propositions d'interdiction d'entrée sont systématiquement rejetées par l'autorité fédérale. Parmi ces rejets, on compte celles qui font suite à un délit commis plus de 24 mois avant la proposition.

**Indicateur 4.2 :** Cet indicateur permet de mesurer le taux de vérification par l'OCPM en matière de départs exécutés avec l'aide de la Croix-Rouge ou par la police.

**Indicateur 4.3 :** En cas de refus de renouvellement ou de révocation d'autorisation de séjour ou d'établissement, les ressortissants étrangers arrivés en Suisse dans le cadre de la LEtr sont tenus de quitter le territoire. Ce contrôle est effectué à l'aide de cartes de sortie qui doivent être remises au poste frontière et qui sont retournées par le bureau des douanes, munies de la date du départ. L'indicateur est mesuré en faisant le rapport entre le nombre de cartes de sortie émises et le nombre reçu en retour via un poste frontière ou depuis l'étranger.

**Indicateur 4.4 :** Cet indicateur permet d'évaluer l'efficacité de la procédure de renvoi s'agissant de personnes mises en détention administrative. Le placement de ressortissants étrangers en détention administrative vise à améliorer le taux de réussite des expulsions du territoire, en s'assurant notamment que la personne visée par des mesures d'accompagnement sera effectivement présente au moment de prendre son vol. L'indicateur est le rapport entre le nombre de personnes placées en détention administrative et le nombre de départs effectifs faisant suite à une mise en détention de même nature.

**Indicateur 5.1 :** Cet indicateur montre le nombre de partenaires stratégiques engagés dans l'atteinte des objectifs du programme d'intégration cantonal genevois (PIC). Concrètement, les communes sont invitées à proposer des programmes d'intégration communaux au Bureau de l'intégration des étrangers (BIE). Cette relation de partenariat peut être scellé par des conventions.

**Indicateur 5.2 :** Cet indicateur illustre la priorité inscrite dans la politique fédérale d'intégration des étrangers et dans le programme d'intégration cantonal.

# H02 Sécurité publique

## Département responsable : DSE

### COMPTE

	Compte 2015	Variations C15-B15		Budget 2015	Compte 2014
		en F	en %		
<b>CHARGES</b>	<b>362'984'020</b>	<b>-7'025'863</b>	<b>-1.9%</b>	<b>370'009'883</b>	<b>359'929'814</b>
30 Charges de personnel	289'218'451	-6'327'837	-2.1%	295'546'288	285'762'293
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	53'761'283	-3'561'855	-6.2%	57'323'138	55'190'519
33 Amortissements du patrimoine administratif	4'238'076	858'746	25.4%	3'379'330	4'405'545
34 Charges financières	389'743	0	0.0%	389'743	-
36 Charges de transfert	12'564'319	61'935	0.5%	12'502'384	12'255'284
39 Imputations internes	2'812'148	1'943'148	223.6%	869'000	2'316'173
<b>REVENUS</b>	<b>149'648'119</b>	<b>1'650'107</b>	<b>1.1%</b>	<b>147'998'012</b>	<b>134'269'408</b>
42 Taxes	110'708'770	14'227'928	14.7%	96'480'842	95'049'117
43 Revenus divers	547'401	-5'527'599	-91.0%	6'075'000	69'485
44 Revenus financiers	-	-5'000	-100.0%	5'000	-
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéc.	1'312	1'312	-	-	1'286
46 Revenus de transferts	37'850'247	-6'786'423	-15.2%	44'636'670	38'429'527
49 Imputations internes	540'390	-260'110	-32.5%	800'500	719'994
<b>RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)</b>	<b>-213'335'901</b>	<b>8'675'970</b>	<b>-3.9%</b>	<b>-222'011'871</b>	<b>-225'660'406</b>
<i>Coût d'état-major</i>	<i>-3'529'521</i>	<i>307'277</i>	<i>-8.0%</i>	<i>-3'836'798</i>	<i>-4'568'654</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-59'234'932</i>	<i>-6'476'576</i>	<i>12.3%</i>	<i>-52'758'356</i>	<i>-57'048'056</i>
<b>COÛT COMPLET</b>	<b>-276'100'355</b>	<b>2'506'671</b>	<b>-0.9%</b>	<b>-278'607'026</b>	<b>-287'277'116</b>

### POSTES

	Compte 2015	Variations C15-B15		Budget 2015	Compte 2014
		en ETP	en %		
<b>TOTAL POSTES</b>	<b>1'976.54</b>	<b>-29.01</b>	<b>-1.45%</b>	<b>2'005.55</b>	<b>1'898.36</b>
<i>ETP fixes</i>	<i>1'969.94</i>	<i>-33.41</i>	<i>-1.67%</i>	<i>2'003.35</i>	<i>1'890.66</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>5.00</i>	<i>2.80</i>	<i>127.27%</i>	<i>2.20</i>	<i>6.20</i>
<i>ETP agents spécialisés</i>	<i>1.60</i>	<i>1.60</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>1.50</i>

## Descriptif du programme

Ce programme vise à assurer la sécurité des habitants du canton, fondement de toute vie sociale et garantie en démocratie de l'exercice des droits et des libertés. Il inclut tous les "usagers" du territoire cantonal, notamment les travailleurs et les visiteurs. Ce programme repose sur les attributions confiées à la police par la loi sur la police. Au quotidien, il porte essentiellement sur les prestations relatives au maintien de la sécurité et de l'ordre publics et sur la gestion des infractions au code pénal et aux lois fédérales. Une composante importante de ce programme consiste aussi à garantir la sécurité du milieu international et à agir dans le domaine de la protection de l'État. Elle comprend également la gestion des grands événements et catastrophes (déclenchement du plan OSIRIS). L'exécution de tâches relatives à la police des étrangers et de tâches administratives fait aussi partie de ce programme. L'émission et le traitement des amendes d'ordre et des contraventions, outre l'aspect spécifique et technique de dénonciation et de recouvrement, s'inscrivent dans les prestations liées au maintien de la sécurité et de la tranquillité publiques.

Ce programme est mis en œuvre par le corps de police.

## H02 Sécurité publique (suite)

### **Ce programme contient les prestations suivantes :**

- H02.01 Sécurité et ordre publics
- H02.02 Infractions aux dispositions pénales et autres lois cantonales/fédérales
- H02.03 Protection de l'Etat et du milieu international
- H02.04 Police administrative
- H02.05 Amendes d'ordre et ordonnances pénales
- H02.07 Coordination des actions et lutte contre les violences domestiques
- H02.08 Pilotage opérationnel du programme H02

### **Réalisations des projets prioritaires et justification des écarts 2015**

#### ***Réalisation du programme de législation***

La loi sur la police, approuvée par le peuple le 8 mars 2015, a fait l'objet de deux recours devant le Tribunal fédéral qui les a rejetés en date du 20 janvier 2016. Dans ce contexte, la nouvelle organisation n'a pas pu être déployée. Seuls les projets pilotes testés dans le cadre de Police 2015 se sont poursuivis au cours de l'année 2015.

La première école de police unique, rassemblant les futurs gendarmes et inspecteurs de police judiciaire, prêtera serment le 23 mars 2016. Cette formation commune a nécessité le développement d'une nouvelle ingénierie de formation par le centre de formation de la police, qui a par ailleurs confirmé son label EduQua. Dès avril 2016, les aspirants genevois seront formés à l'Académie de police de Savatan. Cette dernière a largement intégré le plan de formation genevois. Le projet RHODANIUS, selon son nom de code, a impliqué de nombreux travaux de coordination, sur les plans pédagogique, organisationnel et logistique.

#### ***Autres programmes d'importance stratégique***

La deuxième édition de la politique criminelle commune (PCC) 2014-2016, présentée le 17 septembre 2014, reprend les huit axes prioritaires de l'édition précédente et y ajoute un nouveau thème, à savoir la lutte contre la criminalité informatique. Sa mise en œuvre ne dépend pas uniquement de la seule police et s'appuie sur une forte coordination transversale, par exemple dans la lutte contre la migration illégale et le travail au noir, en collaboration avec l'OCIRT et le service du commerce, ainsi que l'OCPM. Le bilan sera établi durant l'été 2016.

Démarré à mi-octobre 2014, le test de vidéoprotection sur un périmètre délimité aux Pâquis a fait l'objet d'une première évaluation intermédiaire après une année d'activité. Plusieurs points positifs ressortent de cette évaluation, menée par l'Université de Neuchâtel et combinant l'analyse de données de la police, des entretiens qualitatifs et un sondage d'opinion. Les effets préventifs de la vidéoprotection correspondent aux principaux résultats des études scientifiques à ce sujet, soit une baisse de la criminalité de type rationnel (qui intègre une réflexion coût-bénéfice de la part du délinquant, par exemple les vols). La criminalité dite « affective » (les actes de nature impulsive), quant à elle, ne varie pas. On constate un déplacement géographique (ou « effet plumeau ») du trafic de stupéfiants de la zone pilote vers les quartiers voisins, effet potentiellement renforcé par une opération de la police axée sur cette thématique. Les statistiques des contrôles de police démontrent que la présence policière n'a pas diminué depuis l'installation des caméras, ce qui répond à la crainte parfois exprimée que les caméras supplantent la présence physique. Dans l'ensemble, depuis la mise en service du dispositif de vidéoprotection, une trentaine d'extractions de séquences d'images a été réalisée pour des enquêtes judiciaires. Dans certaines affaires, les images ont été décisives pour l'identification de l'auteur présumé, notamment pour des vols et un grave incendie volontaire. Le sentiment de sécurité des habitants a augmenté depuis l'installation des caméras, particulièrement la nuit. Fait particulier intéressant, plus de 70% des personnes interrogées estiment qu'il faut conserver le système de caméras dans le quartier des Pâquis et plus de 60% de ces mêmes interviewés pensent qu'il faut étendre ce système à d'autres quartiers. Le rapport final d'évaluation est attendu pour fin 2016.

La mise en œuvre du concept de sécurité qui a débuté en 2013 a permis la signature d'un sixième contrat local de sécurité le 1er avril 2015 entre le département de la sécurité et de l'économie (DSE) et la commune de Lancy. Dans ce cadre, la révision du règlement sur les agents de police municipale entrée en vigueur le 1er septembre 2015, va permettre à ces derniers une meilleure utilisation de leurs compétences et une intégration plus opérationnelle dans le concept de sécurité de proximité conduit par la police. Les prochains enjeux porteront sur l'accessibilité aux différentes bases de données métier, voire le partage des outils informatiques. Cette évolution devient

## H02 Sécurité publique (suite)

incontournable compte tenu des compétences judiciaires des APM et de l'indispensable coordination opérationnelle.

Le dispositif de prévention GE\_veille, conçu d'abord pour lutter contre les cambriolages et augmenter les mesures de prévention, a connu dès le début 2015 une déclinaison au profit des seniors. Ici également, il s'agit de renforcer les approches préventives et les signalements de comportement visant les personnes âgées, ainsi que de faciliter leur accueil lors de dépôt de plaintes. Le dispositif est partenarial et associe les communes, (par les polices municipales), divers services sociaux, et le monde de la santé, en particulier les pharmaciens et les soins privés à domicile. La collaboration est étroite avec la plate-forme des aînés et ses associations membres. Ce réseau est appelé à s'étendre.

L'opération de rationalisation "poIMAXadMIN" qui a pour objectif de remettre sur le terrain un maximum de policiers accaparés par des tâches administratives, s'est poursuivie, même si les contraintes budgétaires en ont un peu ralenti le rythme ou conduit à différer certains engagements.

Dans le domaine des systèmes d'information, deux projets de loi d'investissement importants sont parvenus au Grand conseil en 2015, l'un visant à améliorer les capacités du service des contraventions en matière de recouvrement (adopté par le Grand Conseil le 29 janvier 2016) et l'autre devant permettre à la police de renforcer ses moyens en matière de lutte contre la cybercriminalité et la criminalité informatique, conformément au nouvel axe de la PCC susmentionnée. Il s'y ajoute le crédit d'investissement pour l'équipement du nouveau poste de la Servette adopté le 16 octobre 2015 par le Grand Conseil.

Concernant les violences domestiques, l'outil électronique ge.ch/stopviolence conçu pour les professionnel-le-s a continué à être diffusé.

Une nouvelle campagne de sensibilisation, lancée en 2014, en collaboration avec les TPG et destinée à la population genevoise, vise à inciter celle-ci à recourir aux professionnel-le-s et à utiliser la ligne téléphonique violences domestiques. La Commission consultative et ses sous-commissions ont continué à se réunir. Les neuf recommandations émises par la Cour des Comptes ont été prises en compte dans la mesure du possible, dans la planification et dans les projets mis en œuvre en 2015.

### **Justification des écarts**

La nature 30 "Charges de personnel" présente un non dépensé de -6 327 837 F dû notamment au décalage des engagements des nouveaux postes accordés au budget 2015 et à la mesure prise par le Conseil d'Etat. Il convient de relever que ces postes seront pourvus en 2016.

La rubrique 31 "Charges de biens et services et autres charges d'exploitation" présente un non-dépensé de -3 561 855 F dû notamment aux variations suivantes :

- Frais d'habillement (-1 million). Grâce à la suppression des comptes individuels d'habillement et à une gestion au plus près des besoins, les frais d'habillement des économies ont pu être réalisées;
- Analyses ADN (-1 million). En 2015, le budget pour les analyses ADN avait été ajusté à la hausse sur la base des dépenses effectives des années antérieures. Compte tenu de la mise en place d'un contrôle strict des prélèvements envoyés pour analyse basé sur les chances d'obtenir un profil ADN et de la baisse du nombre de cambriolages, les dépenses effectives se sont révélées moindre;
- Prestations de services et honoraires (-3,7 millions). En 2015, le budget avait été augmenté d'un montant de 4'759'000 F pour couvrir les frais du domaine de la sécurité aéroportuaire, de la sécurité internationale et des missions de garde d'ambassades. Le décalage de certains de ces projets au cours de l'année 2015 a engendré un non dépensé mais qui a également comme effet une diminution des subventions de la Confédération (nature 46 "Revenus de transfert");
- Provision pour débiteurs douteux du service des contraventions (+2.2 millions). Les revenus des amendes d'ordre et contraventions, ainsi que les émoluments du service des contraventions ont connu une forte hausse par rapport au budget prévu en 2015 (+16.5 millions) entraînant une dotation supplémentaire à la provision pour débiteurs douteux.

La nature 36 "Charges de transfert" présente un dépassement de 61 935 F dû principalement à l'augmentation des demandes du service des contraventions auprès de l'office fédéral des routes (OFROU) pour l'identification des détenteurs de véhicules hors canton et aux dépenses liés à des organes intercantonaux auxquels participe la police genevoise.

La nature 42 "Taxes" présente un excédent de revenus de 14 227 928 F dû principalement aux éléments suivants :

## H02 Sécurité publique (suite)

- augmentation (+16,5 millions) des revenus générés par l'activité du service des contraventions (amendes d'ordre, contraventions et émoluments du service);
- contribution de l'Aéroport international de Genève aux frais de sécurité inférieure au montant budgétisé. En effet, dans le cadre de la nouvelle convention signée en décembre 2014, les prestations de la police en faveur de l'Aéroport devait être étendue progressivement durant l'année 2015. Toutefois, le déploiement a pris du retard par rapport au calendrier initialement prévu, ce qui a généré une facturation moindre.

La nature 43 "Revenus divers" présente une diminution de revenus de -5 527 599 F due aux éléments suivants :

- non dissolution de la provision pour débiteurs douteux du SDC prévue au budget à hauteur de 6 millions de francs;
- dissolution à hauteur de 0,5 million d'une provision liée à un litige en matière de personnel.

La nature 46 "Revenus de transferts" présente une diminution de revenus de -6 786 423 F due à des reports de projets financés par la Confédération prévus initialement en 2015 (patrouilles diplomatiques et mission de garde d'ambassades) ainsi que de la diminution de la participation de la Ville de Genève aux dépenses de sécurité sur son réseau routier. Il convient de relever que le report des projets financés par la Confédération a également comme effet des non dépensés sur les natures 30 "Charges de personnel" et 31 "Charges de biens et services et autres charges d'exploitation".

### **Atteinte des objectifs et mesure des indicateurs**

Indicateur 1.1 : L'augmentation constatée entre 2014 et 2015 est en lien avec l'accroissement des infractions liées à l'intégrité sexuelle (contraintes, exhibitionnisme, exercice illicite de la prostitution).

Indicateur 1.2 : Le taux des infractions concernant les atteintes au patrimoine est en diminution entre 2014 (40 ‰) et 2015 (35,2 ‰).

Indicateur 1.3 : Le nombre de cambriolage résidentiels a reculé de 32 % en 2015 par rapport à 2011 année de référence. Le recul est plus élevé qu'en 2014.

Indicateur 2.1 : Le taux est en légère diminution par rapport à 2014 passant de 82 % à 80 %. Le taux d'élucidation concernant les brigandages et les infractions liées à l'intégrité sexuelle est en augmentation. En revanche, le taux relatif aux infractions contre l'intégrité corporelle est en diminution.

Indicateur 2.2 : Le taux est en légère diminution par rapport à 2014 passant de 7,9 % à 7,6 %. Le différentiel de 0,3 % appliqué au volume 2015 représente 51 cas. De plus, certains délits étant commis en série, l'identification d'une personne ou d'un groupe peut influencer de manière importante le résultat de cet indicateur.

Indicateur 3.1 : Le taux est en léger recul par rapport à 2014 passant de 30 % à 28 %. L'augmentation de la mobilisation en 2015 pour les événements diplomatiques a engendré une diminution de la disponibilité pour l'activité "patrouille" mesurée par cet indicateur.

Indicateur 3.2 : Le taux est en augmentation par rapport à 2014 passant de 47 % à 50 %

Indicateur 4.1 : L'effectif des policiers est en augmentation passant de 1368 ETP en 2014 à 1382,3 ETP en 2015.

Indicateur 5.1 : La proportion des accidents avec influence de l'alcool est en diminution passant de 71 % en 2014 à 68 %. La cible n'est toutefois pas atteinte et l'effort doit être renforcé en matière de prévention et de dissuasion.

Indicateur 6.1 : Il s'agit d'un indicateur d'activité sur lequel la police n'a pas d'influence. L'actualité internationale et diplomatique détermine le volume consacré à cette activité.

Indicateur 6.2 : Il s'agit d'un indicateur d'activité sur lequel la police n'a pas d'influence. L'actualité internationale et diplomatique détermine le volume consacré à cette activité.

Indicateur 6.3 : Il s'agit d'un indicateur d'activité sur lequel la police n'a pas d'influence.

## H02 Sécurité publique (suite)

### Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C15	B15	C14	Cible LT	
					Valeur	Année
<b>1. Diminuer les infractions contre l'intégrité corporelle et les atteintes au patrimoine</b>						
1.1 Taux des infractions contre l'intégrité corporelle (en pour mille habitants)	Efficacité	6.1	5.5	5.9	4	2018
1.2 Taux des infractions concernant les atteintes au patrimoine (en pour mille habitants)	Efficacité	35.2	42	40	35	2018
1.3 Evolution du nombre de cambriolages résidentiels (année de référence 2011)	Efficacité	-38 %	-32 %	-27%	-35 %	2018
<b>2. Augmenter le taux d'élucidation des infractions contre l'intégrité corporelle et les atteintes au patrimoine</b>						
2.1 Taux d'infractions élucidées (intégrité corporelle)	Efficacité	80 %	85 %	82%	88 %	2018
2.2 Taux d'infractions élucidées (atteintes au patrimoine)	Efficacité	7.6 %	13 %	7.9%	20 %	2018
<b>3. Augmenter la visibilité de la police par une présence accrue sur le terrain</b>						
3.1 Taux d'engagement des effectifs sur le terrain	Efficacité	28 %	33 %	30%	40 %	2018
3.2 Taux d'interventions prioritaires réalisées dans un délai maximum de 7 minutes 30 secondes après un appel	Efficacité	50 %	60 %	47%	80 %	2018
<b>4. Recruter et former des policiers supplémentaires ainsi que des assistants de sécurité</b>						
4.1 Effectif policiers (Gendarmerie, PSI et PJ)	Efficacité	1382.30	1440	1368	1514	2018
<b>5. Renforcer l'efficacité dans la lutte contre l'insécurité routière</b>						
5.1 % des accidents avec influence de l'alcool	Efficacité	68 %	62 %	71%	55 %	2018
<b>6. Assurer la sécurité lors d'événements diplomatiques</b>						
6.1 Nombre d'heures d'événements diplomatiques nécessitant la présence de la police de la sécurité internationale	Efficacité	2619	2'000	1901	2000	2018
6.2 Nombre d'heures réalisées pour la sécurité des événements diplomatiques	Efficacité	62008	52'000	38698	55000	2018
6.3 Nombre d'heures réalisées par le détachement de protection rapprochée	Efficacité	13344	16'500	22281	20000	2018
<b>7. Améliorer la lutte contre la violence domestique</b>						
7.1 Nombre d'infractions au Code pénal suisse concernant les violences domestiques	Efficacité	1566	1500 (+/-10%)	1438	1500 (+/-10 %)	2018
7.2 Nombre de personnes prises en charge par l'une des 15 institutions membres de l'Observatoire genevois des violences domestiques	Efficacité	7054	6000 (+/-10%)	5879	7000 (+/-10%)	2018

#### Commentaires

**Indicateurs 1.1 et 1.2 :** Les valeurs mentionnées font référence à un taux pour 1000 habitants. Ce ratio a été choisi, d'une part car il est utilisé par l'Office fédéral de la statistique et permet ainsi la comparaison immédiate avec

## H02 Sécurité publique (suite)

d'autres collectivités territoriales et, d'autre part, car il met en relation l'évolution de la criminalité avec celle de la population résidente cantonale.

**Indicateur 1.1 :** Cet indicateur fait référence à toutes les atteintes à l'intégrité corporelle, y compris les brigandages et les atteintes à l'intégrité sexuelle. Il s'agit du volume des infractions rapporté à la population résidente, exprimé en pour mille habitants.

**Indicateur 1.2 :** Cet indicateur fait référence à une sélection d'atteintes au patrimoine (vol avec effraction et introduction clandestine / vol à la tire, astuce, arrachée / effraction de véhicules et vols (dans-sur) véhicules / vols véhicules motorisés).

**Indicateur 1.3 :** Cet indicateur permet de mesurer l'efficacité de la lutte, tant préventive que répressive, contre les cambriolages. La référence est le nombre de cambriolages en 2011 qui était de 5'551.

**Indicateurs 2.1 et 2.2 :** Il a été décidé de ne pas tenir compte d'un taux global, car ce dernier serait biaisé compte tenu des infractions qui sont de fait élucidées à près de 100% (LStup, LEtr, etc.). Sous réserve de l'évolution du taux national et de l'écart entre GE et CH. La double sélection proposée repose sur des catégories suffisamment générales pour qu'elles soient pertinentes (et moins sujettes à des soubresauts conjoncturels ou dus à l'évolution d'une seule infraction). Sous réserve du taux national et de l'écart entre GE et CH.

**Indicateur 3.1 :** Cet indicateur mesure le taux d'effectifs visibles (uniformés) en patrouilles ou en patrouilles diplomatiques par rapport au nombre total des heures effectives (y compris heures supplémentaires) de la PSI et de la gendarmerie.

**Indicateur 3.2 :** Cet indicateur mesure le temps de réponse entre l'appel de la victime et l'arrivée du premier policier sur les lieux.

**Indicateur 4.1 :** La cible fixée pour 2018 se concrétisera grâce à la nouvelle LPol et la réorganisation Police2015.

**Indicateur 5.1 :** Cet indicateur à la baisse sur le long terme traduit les résultats de la prévention contre la conduite sous l'emprise de l'alcool.

**indicateurs 6.1 à 6.3 :** Les indicateurs relatifs aux activités de la police de la sécurité internationale sont fortement impactés par l'actualité internationale. Le rôle de Genève dans la diplomatie multilatérale a une incidence directe.

**Indicateur 6.1 :** Historique : 1'490 heures en 2012 et 2'158 heures en 2013.

**Indicateur 6.2 :** Historique : 47'747 heures en 2012 et 50'288 heures en 2013.

**Indicateur 6.3 :** Historique : 19'418 heures en 2012 et 15'620 heures en 2013.

**Indicateur 7.1 :** Cet indicateur se base sur les données statistiques relevées par l'Office fédéral de la statistique concernant les infractions au code pénal suisse qui ont lieu sur le territoire genevois

**Indicateur 7.2 :** Cet indicateur se base sur le nombre de personnes, victimes ou auteurs de violences domestiques, présent en charge par une institution membre de l'observatoire genevois des violences domestiques.

# H05 Admission à la circulation routière et à la navigation

Département responsable : DETA

## COMPTE

	Compte 2015	Variations C15-B15		Budget 2015	Compte 2014
		en F	en %		
<b>CHARGES</b>	<b>16'716'828</b>	<b>-102'361</b>	<b>-0.6%</b>	<b>16'819'189</b>	<b>16'416'331</b>
30 Charges de personnel	13'631'666	-976'227	-6.7%	14'607'893	13'214'908
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	3'037'704	852'261	39.0%	2'185'443	3'173'845
33 Amortissements du patrimoine administratif	39'098	17'361	79.9%	21'737	26'947
39 Imputations internes	8'360	4'244	103.1%	4'116	631
<b>REVENUS</b>	<b>29'656'711</b>	<b>-50'255</b>	<b>-0.2%</b>	<b>29'706'966</b>	<b>29'211'721</b>
42 Taxes	28'979'261	-62'705	-0.2%	29'041'966	28'535'556
46 Revenus de transferts	677'450	12'450	1.9%	665'000	676'165
<b>RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)</b>	<b>12'939'883</b>	<b>52'106</b>	<b>0.4%</b>	<b>12'887'777</b>	<b>12'795'390</b>
<i>Coût d'état-major</i>	-423'270	349'338	-45.2%	-772'608	-343'834
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-5'892'014	865'288	-12.8%	-6'757'302	-4'965'136
<b>COÛT COMPLET</b>	<b>6'624'598</b>	<b>1'266'732</b>	<b>23.6%</b>	<b>5'357'866</b>	<b>7'486'420</b>

## POSTES

	Compte 2015	Variations C15-B15		Budget 2015	Compte 2014
		en ETP	en %		
<b>TOTAL POSTES</b>	<b>117.17</b>	<b>-7.69</b>	<b>-6.16%</b>	<b>124.86</b>	<b>115.53</b>
<i>ETP fixes</i>	116.17	-6.19	-5.06%	122.36	114.53
<i>ETP auxiliaires</i>	-	-1.00	-100.00%	1.00	1.00
<i>ETP agents spécialisés</i>	1.00	-0.50	-33.33%	1.50	-

## Descriptif du programme

Ce programme vise à s'assurer qu'en matière de circulation routière et lacustre, les bateaux et véhicules immatriculés à Genève répondent aux normes légales en vigueur en matière de sécurité et de protection des nuisances et que les conducteurs respectent les règles fixées dans la législation. La délivrance des permis de conduire pour les véhicules à moteur et pour les bateaux fait aussi partie de ce programme. De plus, afin de garantir un traitement équitable des contrevenants, la direction générale des véhicules est responsable de la prise des mesures administratives concernant les conducteurs et les détenteurs de véhicules à moteur et des bateaux.

Ce programme est mis en œuvre par la direction générale des véhicules (DGV).

## Ce programme contient la prestation suivante :

H05.01 Admission à la circulation routière et à la navigation.

## Réalisations des projets prioritaires et justification des écarts 2015

### Réalisation du programme de législation

Le programme de législation 2014-2018 du Conseil d'Etat prévoit en *priorité 2* : l'élaboration de pistes de nouveaux revenus et rendre l'administration plus agile.

# H05 Admission à la circulation routière et à la navigation (suite)

A cet égard, la DGV a contribué à la réalisation des prestations prévues par la loi 10177 "Administration en ligne" (AEL), notamment par la vente aux enchères de plaques d'immatriculation par internet. Cette opération a rapporté 126 000 F depuis 2014.

La DGV accuse un retard de convocations des contrôles périodiques ramené à l'objectif fixé, soit cinq mois pour les voitures légères et deux mois pour les motocycles, sans pour autant pénaliser les autres objectifs dont la loi impose un respect strict des délais sur les contrôles des autocars et camions ayant une périodicité d'une année, les convocations pour les contrôles médicaux pour les catégories professionnelles et les seniors de plus de 70 ans.

Le système d'assurance qualité national des contrôles techniques de la DGV "asaSAQ" a quant à lui été attesté conforme en 2015 par le Dynamic Test Center (DTC).

Dans le cadre de l'affaire de fraude avérée du constructeur automobile Volkswagen, une plainte pénale a été déposée par le Conseil d'Etat auprès du Ministère public fédéral en décembre 2015 pour notamment escroquerie résultant d'un manque à gagner issu du système de taxation genevois "bonus-malus" en relation avec les émissions polluantes CO<sup>2</sup>.

## Autres projets d'importance stratégique

La DGV a réalisé les objectifs suivants :

Un second déménagement provisoire de la fourrière cantonale des véhicules depuis le commencement du chantier CEVA a eu lieu à fin 2015, déplaçant le site d'exploitation de la commune du Grand-Lancy à un emplacement de la ZIMEYSA sur la commune de Satigny, ceci dans l'attente d'un déménagement définitif sur le futur lieu d'exploitation de la DGV sur la commune de Bernex. L'étude (PL 10305) se poursuit entre les différents partenaires.

## Justification des écarts par rapport au budget 2015

31 - Charges de biens et services et autres charges d'exploitation :

L'écart s'explique principalement par une sous-estimation au budget de la provision pour débiteurs. Cette dernière est étroitement liée à l'évolution des revenus et des encaissements des débiteurs, éléments difficilement prévisibles (écart d'estimation: + 945 381 F).

Le dépassement sur cette nature est en partie compensé par une économie sur les frais de port (écart d'estimation: - 31 904 F) suite à l'introduction du courrier A+, plus économique que le courrier recommandé, ainsi que par l'achat de plaques d'immatriculation à moindre coût auprès d'un nouveau fournisseur (écart d'estimation: - 59 518 F).

42 - Taxes :

Les revenus issus du remboursement des frais de poursuite sont en diminution depuis la reprise des dossiers de contentieux par le service du contentieux de l'Etat (écart d'estimation: - 139 462 F).

Cette diminution est en partie compensée par des remboursements d'assurance maternité non prévus au budget (écart d'estimation: + 59 774 F).

## Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C15	B15	C14	Cible LT	
					Valeur	Année
<b>1. Contribuer à la sécurité routière en maintenant les délais de convocations au contrôle technique périodique en dépit des chantiers et projets en cours</b>						
1.1 Délai d'attente de convocation pour le contrôle technique périodique pour les voitures de tourisme (en mois)	Efficacité	5	5	6	4	2019
1.2 Délai d'attente de convocation pour le contrôle technique périodique pour les autocars et camions (en jours)	Efficacité	0	0	0	0	2019

## H05 Admission à la circulation routière et à la navigation (suite)

	Type indicateur	C15	B15	C14	Cible LT	
					Valeur	Année
1.3 Délai d'attente de convocation pour le contrôle technique périodique pour les motocycles (en mois)	Efficacité	2	3	3	2	2019
<b>2. Contribuer à la sécurité routière et sur les voies d'eau moyennant le retrait de permis de conduire à la suite du constat d'inaptitude médicale</b>						
2.1 Délai d'attente de convocation pour le contrôle médical pour les titulaires de la catégorie professionnelle pour le transport des personnes (en jours)	Efficacité	0	0	0	0	2019
2.2 Délai d'attente de convocation pour le contrôle médical pour les titulaires de permis de conduire de plus de 70 ans (en jours)	Efficacité	0	0	0	0	2019
<b>3. Promouvoir les prestations en ligne</b>						
3.2 Nombre de prestations disponibles en ligne	Efficience	9	9	9	12	2019

### Commentaires

**Indicateur 1.1** : Délai calculé à partir d'une échéance de la périodicité légale (groupe de véhicules 01), déduction faite d'une réserve de trois mois.

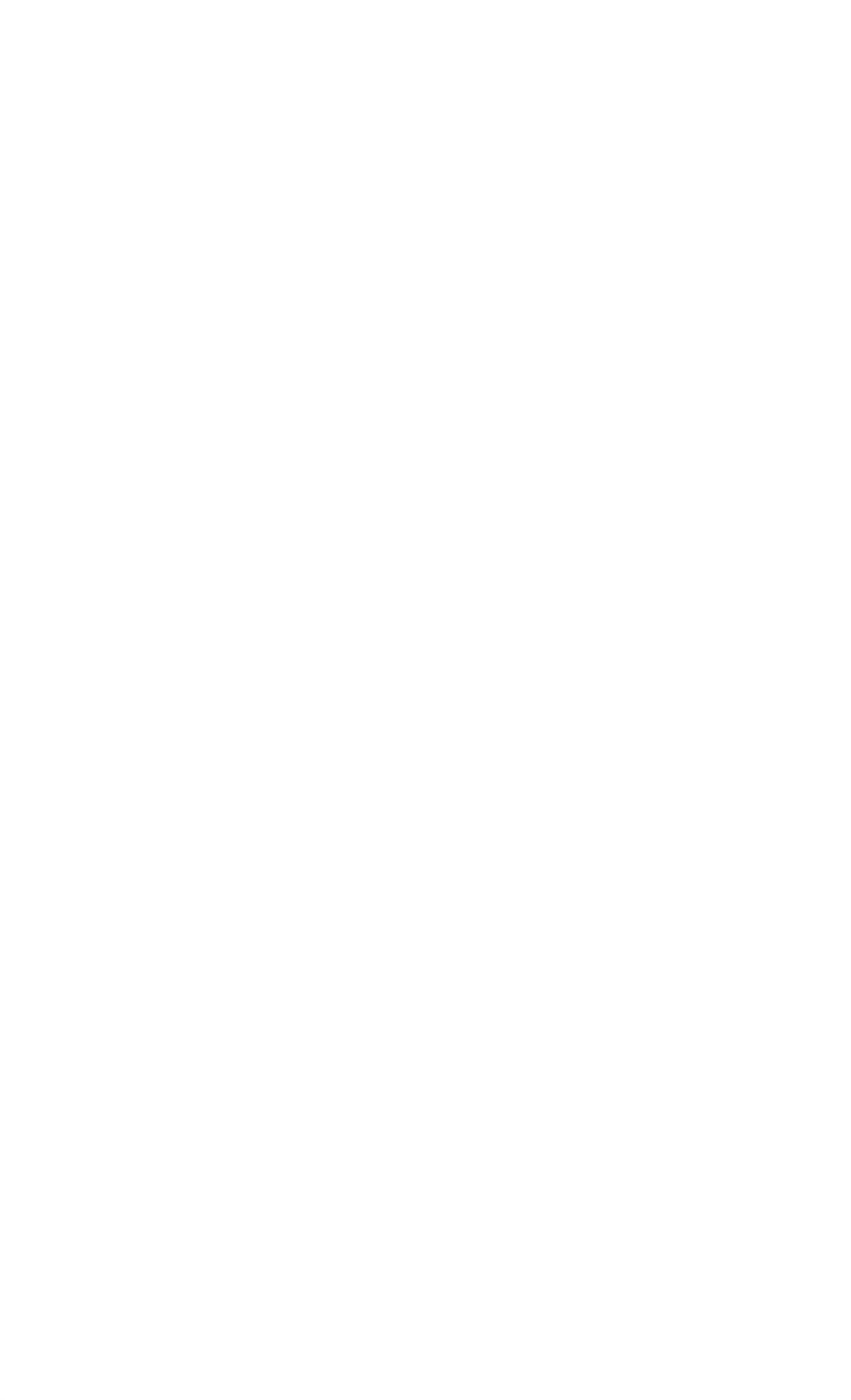
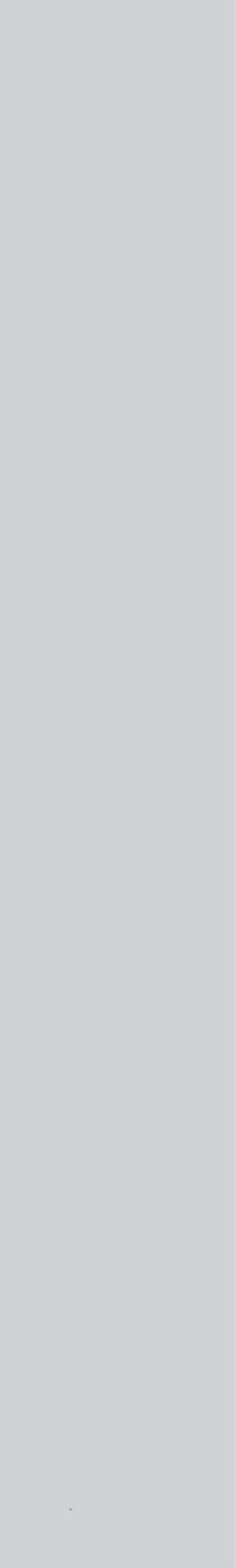
**Indicateur 1.2** : La convocation est immédiate et prioritaire car tous les véhicules affectés au transport de personnes ou de choses sont soumis périodiquement à un contrôle subséquent officiel un an après la première mise en circulation, puis annuellement. Cet indicateur permet de suivre le retard par rapport aux délais légaux fixés pour des motifs de sécurité. Le délai est calculé à partir d'une échéance de la périodicité légale (groupes de véhicules 20 et 35), déduction faite d'une réserve d'un mois.

**Indicateur 1.3** : Délai calculé à partir d'une échéance de la périodicité légale (groupe de véhicules 60), déduction faite d'une réserve de trois mois.

**Indicateur 2.1** : La convocation est immédiate et prioritaire car tous les titulaires d'un permis de conduire des catégories C et D, des sous-catégories C1 et D1 ainsi que de l'autorisation de transporter des personnes à titre professionnel sont soumis à un contrôle médical subséquent auprès d'un médecin-conseil tous les cinq ans jusqu'à 50 ans, puis tous les trois ans. Cet indicateur permet de constater si le délai légal est respecté, ceci afin de s'assurer de ne pas laisser conduire des personnes à titre professionnel alors qu'elles n'en auraient plus l'aptitude. Le délai est calculé à partir d'une échéance de la périodicité légale (groupe d'aptitude 1).

**Indicateur 2.2** : La convocation est immédiate et prioritaire car tous les détenteurs de plus de 70 ans doivent se soumettre à un contrôle médical auprès d'un médecin-conseil tous les deux ans. Cet indicateur permet de constater si le délai légal est respecté, ceci afin de s'assurer de ne pas laisser conduire des personnes qui n'en auraient plus l'aptitude. Le délai est calculé à partir d'une échéance de la périodicité légale (groupe d'aptitude 3).

**Indicateur 3.2** : Cet indicateur mesure le nombre de prestations en ligne offertes au public.



# H06 Exécution des poursuites et faillites

## Département responsable : DF

### COMPTE

	Compte 2015	Variations C15-B15		Budget 2015	Compte 2014
		en F	en %		
<b>CHARGES</b>	<b>38'682'497</b>	<b>274'840</b>	<b>0.7%</b>	<b>38'407'657</b>	<b>39'216'199</b>
30 Charges de personnel	28'736'463	-615'810	-2.1%	29'352'273	29'625'003
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	9'674'387	1'254'243	14.9%	8'420'144	9'124'294
33 Amortissements du patrimoine administratif	125'369	58'629	87.8%	66'740	110'103
34 Charges financières	-	-	-	-	1'596
39 Imputations internes	146'278	-422'222	-74.3%	568'500	355'203
<b>REVENUS</b>	<b>38'437'135</b>	<b>336'620</b>	<b>0.9%</b>	<b>38'100'515</b>	<b>37'910'701</b>
42 Taxes	29'789'645	-953'670	-3.1%	30'743'315	29'633'393
43 Revenus divers	218	218	-	-	-
44 Revenus financiers	194	-6'306	-97.0%	6'500	651
49 Imputations internes	8'647'078	1'296'378	17.6%	7'350'700	8'276'656
<b>RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)</b>	<b>-245'363</b>	<b>61'779</b>	<b>-20.1%</b>	<b>-307'142</b>	<b>-1'305'498</b>
<i>Coût d'état-major</i>	-525'956	195'872	-27.1%	-721'828	-717'256
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-11'084'659	509'446	-4.4%	-11'594'105	-12'210'216
<b>COÛT COMPLET</b>	<b>-11'855'978</b>	<b>767'097</b>	<b>-6.1%</b>	<b>-12'623'075</b>	<b>-14'232'970</b>

### POSTES

	Compte 2015	Variations C15-B15		Budget 2015	Compte 2014
		en ETP	en %		
<b>TOTAL POSTES</b>	<b>237.84</b>	<b>-19.46</b>	<b>-7.56%</b>	<b>257.30</b>	<b>248.60</b>
<i>ETP fixes</i>	229.04	-20.76	-8.31%	249.80	242.04
<i>ETP auxiliaires</i>	7.80	0.30	4.00%	7.50	6.14
<i>ETP agents spécialisés</i>	1.00	1.00	-	-	0.42

## Descriptif du programme

Ce programme a pour but de permettre à un créancier de pouvoir récupérer sa créance, ou une partie de celle-ci, au moyen des procédures de poursuites et de faillites découlant de la loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite, lorsqu'un débiteur ne veut ou ne peut pas s'acquitter de sa dette.

Il s'articule autour des prestations d'exécution des poursuites et d'exécution des faillites.

Il est mis en œuvre par l'office des poursuites et par l'office des faillites.

## Ce programme contient les prestations suivantes :

- H06.01 Exécution des poursuites
- H06.02 Exécution des faillites

## Réalisations des projets prioritaires et justification des écarts 2015

### Réalisations des projets prioritaires

## H06 Exécution des poursuites et faillites (suite)

Pour l'office des poursuites :

Dans le prolongement du vote du Grand Conseil du 8 juin 2012 (L 10759, ouvrant un crédit d'investissement de 8 940 000 F, pour l'acquisition des services, du matériel et des logiciels nécessaires à la refonte du système d'information), la mise en œuvre du nouvel outil s'est poursuivie durant l'année 2015 et la bascule initialement prévue durant cette année-là a été repoussée en 2016.

La documentation du système de contrôle interne est révisée pour se conformer aux modifications organisationnelles et techniques liées au nouvel outil informatique.

Les programmes de formations internes et ceux en lien avec les autres cantons romands (certificat de perfectionnement en matière de poursuites) seront poursuivis.

Pour l'office des faillites :

### Refonte informatique

Suite à la mise en exploitation du nouveau système d'information de l'office des faillites ORFEE, intervenue progressivement dès fin 2013, l'année 2015 a été consacrée à l'intégration des modifications indispensables dans le cadre de la maintenance évolutive. Certaines modifications interviendront encore en 2016.

### Système de contrôle interne

Après avoir dûment standardisé son système de contrôle au niveau 3 en 2013, l'office des faillites a poursuivi en 2015 le déploiement, la maintenance et l'optimisation du SCI (identification des risques, mise en œuvre des plans d'action, mise à jour de la documentation utile, communication des bonnes pratiques, suivi des contrôles) pour atteindre le niveau 4 requis par le Conseil d'Etat.

### Gestion des dossiers

Sur un plan quantitatif, l'office des faillites a généralement respecté les délais de traitement fixés par la loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite (LP) ou l'autorité de surveillance (art. 270 LP). D'un point de vue qualitatif, aucune plainte selon art. 17 LP pour déni de justice n'a été admise durant l'année 2015.

### Déménagement de l'office des faillites

Compte tenu de l'éclatement des sites de l'office des faillites, résultant du déménagement des bureaux administratifs à la rte de Chêne 54 à Genève et du service des ventes à Pré-de-la-Fontaine 10 à Satigny, l'année 2015 a été consacrée à l'optimisation des ventes, impliquant notamment une meilleure valorisation des actifs soumis aux enchères forcées.

### ***Justification des écarts par rapport au budget 2015***

#### 30 - Charges de personnel

L'écart sur cette rubrique est dû principalement aux postes fixes et auxiliaires vacants à l'office des faillites en raison notamment, du non-renouvellement de postes suite à des départs et de l'anticipation des diminutions des charges de personnel prévues au projet de budget 2016 et à l'horizon 2018.

#### 31 - Charges de biens et services et autres charges d'exploitation

Le dépassement provient uniquement des débours en lien avec les dossiers de poursuites et, principalement, des rubriques frais de courrier et frais de poursuites où sont comptabilisées les factures Postlogistics de l'office des poursuites. Ces frais de notification des commandements de payer auprès des débiteurs ont fortement augmenté par rapport à 2014 (+18%). En effet, dans un premier temps, le débiteur est avisé du recommandé, et s'il ne donne pas suite à cette première invitation à retirer son acte de poursuite, celui-ci est remis au réseau Postlogistics. Sachant que la Poste ne monte plus dans les étages pour délivrer les recommandés, l'activité de Postlogistics a pris de l'ampleur. Il convient de noter que ces débours font l'objet d'une refacturation aux créanciers, qui se retrouve dans les revenus, en nature 42 et nature 49 (pour les services de l'Etat). Par ailleurs, les dépenses générales des offices sont en baisse.

Ce dépassement est entièrement couvert par les reports budgétaires du département.

#### 39 - Imputations internes

## H06 Exécution des poursuites et faillites (suite)

Les imputations internes varient en fonction de l'activité. Pour l'office des faillites, le changement de processus de facturation des frais des jugements subséquents du PJ/TPI entraîne une baisse de 0.2 million (les imputations internes sont supprimées et les émoluments sont dorénavant comptabilisés au pouvoir judiciaire).

### 42 - Taxes

La variation sur cette rubrique s'explique par :

- Le montant des émoluments varie en fonction du volume et de la complexité des affaires ainsi que la valeur litigieuse traitée.
- Pour l'office des faillites, le changement de processus de facturation des frais des jugements subséquents du PJ/TPI entraîne une baisse de 0.2 million (voir explication ci-dessus).

### 49 - Imputations internes

L'écart provient, d'une part, de la sous-estimation des besoins en matière de frais de poursuites de la part des services de l'Etat et, d'autre part, de l'augmentation de l'activité de contentieux du service des contraventions.

## Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C15	B15	C14	Cible LT	
					Valeur	Année
<b>1. Optimiser le service au public au niveau de l'édition des commandements de payer</b>						
1.1 Délai, en jours, entre la réception de la réquisition de poursuite et l'édition du commandement de payer	Efficacité	41	20	20	10	2019
<b>2. Optimiser l'efficacité au niveau du traitement des procédures de poursuites</b>						
2.1 Nombre de réquisitions de poursuite par collaborateur	Efficacité	1'469	1'300	1'425	1'500	2019
<b>3. Optimiser les procédures découlant des bases légales lors de la gestion d'un dossier de faillite.</b>						
3.1 Nombre de condamnations de l'Etat à payer un dommage causé de manière illicite par l'OF et relevé par les tribunaux civils, et nombre d'irrégularités constatées par l'autorité de surveillance et le SAI dans le traitement des procédures de faillites	Qualité	0	≤ 1	0	≤1	2018
3.2 Nombre de faillites en traitement par gestionnaire (en moyenne)	Efficacité	41	36	35	42	2018
<b>4. Optimiser le service au public lors de la délivrance des relevés, attestations et inscriptions par l'office des poursuites.</b>						
4.1 % des clients servis en moins de 30 min	Efficacité	87%	100%	83%	100%	2019
4.2 % des clients servis en moins de 20 min	Efficacité	70%	80%	68%	80%	2019
4.3 % des attestations internet traitées dans les 2 jours	Efficacité	90%	90%	100%	100%	2019

### Commentaires

#### Indicateur 1.1

La non-atteinte de l'objectif s'explique principalement par l'implication significative des collaborateurs dans les tests de la nouvelle application, au détriment du traitement des réquisitions. L'obsolescence de l'outil informatique actuel,

## H06 Exécution des poursuites et faillites (suite)

de 30 ans d'âge, et celle de ses nombreuses applications périphériques, ont rendu ces travaux indispensables.

### **Indicateur 2.1**

L'indicateur 2.1 est calculé sur l'ensemble des collaborateurs fixes et auxiliaires de l'OP.

### **Indicateur 3.2**

Ce chiffre est en dessus de l'objectif fixé et s'explique principalement par une hausse des procédures et de leur complexité. Grâce à son nouveau système d'information et à l'adaptation de son organisation, l'office des faillites a assuré la liquidation des faillites en respectant les délais de traitement fixés par la LP ou de l'autorité de surveillance et en appliquant correctement la loi et les directives.

# H07 Privation de liberté et mesures d'encadrement

## Département responsable : DSE

### COMPTE

	Compte 2015	Variations C15-B15		Budget 2015	Compte 2014
		en F	en %		
<b>CHARGES</b>	<b>130'112'534</b>	<b>-7'257'789</b>	<b>-5.3%</b>	<b>137'370'323</b>	<b>117'033'206</b>
30 Charges de personnel	95'333'464	-4'355'158	-4.4%	99'688'622	88'573'477
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	21'160'557	-3'164'483	-13.0%	24'325'040	18'144'917
33 Amortissements du patrimoine administratif	635'498	-533'442	-45.6%	1'168'940	324'216
34 Charges financières	63'447	0	0.0%	63'447	-
36 Charges de transfert	12'886'468	793'194	6.6%	12'093'274	9'940'840
39 Imputations internes	33'100	2'100	6.8%	31'000	49'757
<b>REVENUS</b>	<b>13'080'261</b>	<b>-4'996'770</b>	<b>-27.6%</b>	<b>18'077'031</b>	<b>12'643'380</b>
42 Taxes	4'634'781	-1'298'899	-21.9%	5'933'680	5'410'957
43 Revenus divers	1'825'349	1'825'349	-	-	-
44 Revenus financiers	33	-867	-96.3%	900	241
46 Revenus de transferts	6'607'770	-5'534'681	-45.6%	12'142'451	6'224'596
49 Imputations internes	12'328	12'328	-	-	1'007'587
<b>RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)</b>	<b>-117'032'273</b>	<b>2'261'019</b>	<b>-1.9%</b>	<b>-119'293'292</b>	<b>-104'389'825</b>
<i>Coût d'état-major</i>	<i>-1'163'416</i>	<i>130'747</i>	<i>-10.1%</i>	<i>-1'294'163</i>	<i>-1'416'078</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-26'050'405</i>	<i>-3'844'581</i>	<i>17.3%</i>	<i>-22'205'824</i>	<i>-31'636'396</i>
<b>COÛT COMPLET</b>	<b>-144'246'095</b>	<b>-1'452'815</b>	<b>1.0%</b>	<b>-142'793'280</b>	<b>-137'442'299</b>

### POSTES

	Compte 2015	Variations C15-B15		Budget 2015	Compte 2014
		en ETP	en %		
<b>TOTAL POSTES</b>	<b>748.89</b>	<b>-64.51</b>	<b>-7.93%</b>	<b>813.40</b>	<b>716.10</b>
<i>ETP fixes</i>	<i>725.29</i>	<i>-79.51</i>	<i>-9.88%</i>	<i>804.80</i>	<i>681.65</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>22.80</i>	<i>14.20</i>	<i>165.12%</i>	<i>8.60</i>	<i>34.45</i>
<i>ETP agents spécialisés</i>	<i>0.80</i>	<i>0.80</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>

## Descriptif du programme

Ce programme a pour but d'appliquer les décisions de la justice en matière de détention avant jugement et d'exécution des peines et mesures dans le respect des droits et de la dignité de la personne humaine, conformément aux normes en vigueur. Les principales prestations qui lui sont rattachées sont relatives à l'organisation de l'exécution des peines et mesures, à la détention, au soutien psychosocial et éducatif aux personnes détenues, ainsi qu'à la prévention de la récidive. Pour ce faire, il s'agit :

- d'adapter le niveau de sécurité des établissements pénitentiaires aux diverses catégories de populations accueillies (mineurs et majeurs) tout en permettant le maintien des liens familiaux;
- de développer les types d'aménagements de la peine ou favorisant les conditions d'insertion professionnelle des personnes détenues;
- d'assurer la qualité de la prise en charge des personnes condamnées en milieu ouvert et semi-ouvert;
- d'assurer une formation de qualité à l'ensemble du personnel pénitentiaire.

Ce programme est mis en œuvre par l'Office cantonal de détention (OCD).

## Ce programme contient les prestations suivantes :

H07.08 Détention de personnes adultes

## H07 Privation de liberté et mesures d'encadrement (suite)

- H07.09 Application des peines et mesures
- H07.10 Probation, insertion et autres formes d'exécution des peines
- H07.11 Détention de personnes mineures
- H07.12 Pilotage opérationnel du programme H07

### Réalisations des projets prioritaires et justification des écarts 2015

#### **Réalisation du programme de législature**

La mise en œuvre des actions prévues dans la planification pénitentiaire adoptée par le Conseil d'Etat en 2012 s'est poursuivie en 2015 avec la mise en exploitation d'un pavillon de mesures supplémentaire à Curabilis en septembre ainsi que l'ouverture de Brenaz + 100 qui a été inaugurée en octobre 2015.

Cette nouvelle étape a permis de débiter les travaux de réaménagement de l'ancien bâtiment de la Brenaz qui se termineront en juin 2016. C'est ainsi 168 places qui seront affectées provisoirement à l'exécution des sanctions pénales pour devenir à terme, le centre de détention administrative du canton.

En parallèle, le projet de construction des Dardelles s'est poursuivi par la phase des modifications de zones à bâtir et des plans localisés de quartier. L'appel d'offre pour l'entreprise totale chargée de réaliser le bâtiment a été publié. Cet établissement, offrant 450 places de détention pénale, complétera le dispositif pénitentiaire genevois.

Ce déploiement de nouvelles infrastructures s'est assorti d'importants efforts tant en matière de recrutement et formation que de promotion des métiers de la sécurité. Ces actions ont permis de procéder à l'engagement de 77 agents de détention en 2015.

D'autres travaux de réaménagement ont également débuté à Champ-Dollon afin d'augmenter la capacité d'accueil et d'entretenir un bâtiment vieillissant.

#### **Autres programmes d'importance stratégique**

Le développement d'un outil d'extraction de données pénitentiaires (DATAPEN) s'est concrétisé en 2015 et sera mis en production en 2016. Ce système permettra de disposer de statistiques sur la population carcérale genevoise indispensables au pilotage de l'office cantonal de la détention (OCD). Dans ce cadre, le service d'application des peines et mesures (SAPEM) a piloté la constitution d'une task force afin de mettre à jour la base de données.

Par ailleurs, plusieurs outils managériaux (tableau d'évaluation de la dangerosité, plan stratégique, etc.) ont été développés et les travaux législatifs en lien avec le projet de loi sur l'organisation des établissements et le statut du personnel pénitentiaire (LOPP) ont été poursuivis. Ces différents instruments favoriseront la consolidation de la structure opérationnelle de la direction générale et renforceront ainsi un des maillons de la chaîne sécuritaire.

La mise en œuvre des plans d'exécution de la sanction pénale (PES) pour que chaque détenu dispose d'un document fixant des objectifs et des perspectives de réinsertion avait pris un important retard. L'engagement de psycho-criminologues au service de probation et d'insertion (SPI) a permis de mettre à jour une partie des dossiers. Le plan de rattrapage continuera en 2016.

S'agissant de l'exécution de peine sous la forme des arrêts domiciliaires (bracelets électroniques), Genève faisait partie des cantons pilotes à tester une nouvelle technologie offrant un contrôle renforcé des personnes concernées. Les résultats des essais n'ayant pas été concluants, la Conférence latine des chefs de départements de justice et police a décidé de reporter la mise en service en 2018.

Le Commissaire à la déontologie ayant souhaité être déchargé de sa fonction (art 38 Lpol) et le commissariat à la déontologie étant appelé à évoluer dans le sens de l'organe de médiation prévu par la loi sur la police votée (cf art. 62), le Conseil d'Etat a institué, par voie d'arrêté du 19 août 2015, l'organe de médiation de la police. Charge à ce dernier, en sus de ses missions dévolues, d'exercer aussi longtemps que la loi sur la police du 26 octobre 1957 sera en vigueur, les missions dévolues au commissariat à la déontologie. Par arrêté du 26 août 2015, le Conseil d'Etat a nommé la médiatrice principale de l'organe de médiation pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2015 au 31 août 2019.

L'organe de médiation de la police est chargé :

## H07 Privation de liberté et mesures d'encadrement (suite)

- d'entendre les justiciables qui s'estiment lésés par l'action de la police,
- d'entendre les membres de la police qui s'estiment lésés dans l'exercice de leur fonction,
- de procéder à des tentatives de médiation,
- d'assurer une bonne compréhension par le public du travail de la police,
- de faire part de recommandations adressées au commandant et de rendre compte de son activité au chef du Département de la sécurité et de l'économie.

### **Justification des écarts**

La nature 30 "Charges de personnel" présente un non dépensé de -4 355 158 F en raison du décalage temporel des engagements, notamment sur les nouveaux postes d'agents de détention liés à la planification pénitentiaire. En cours d'année, le département a décidé un gel des engagements qui a ensuite été confirmé par la décision prise par le Conseil d'Etat pour l'ensemble des postes des départements. Ces décisions expliquent l'écart de -79,51 ETP fixes au 31 décembre 2015. Toutefois, il convient de relever que les postes vacants au 31 décembre 2015 seront engagés en 2016.

Le dépassement sur les ETP auxiliaires s'explique en raison de l'engagement de collaborateurs non permanents pour faire face à des surcharges temporaires dans certains établissements et services, ainsi que pour remplacer des absences longues durées, dont des congés maternités.

La nature 31 "Charges de biens et services et autres charges d'exploitation" présente un non dépensé de 3 164 483 F dû principalement au décalage de l'ouverture d'un pavillon supplémentaire pour l'établissement Curabilis en septembre 2015 et à la mise en service progressive de Brenaz+100 dès novembre 2015.

La nature 33 "Amortissements du patrimoine administratif" présente un non dépensé de -533 442 F en lien avec le décalage de certains investissements lors des années antérieures.

La nature 36 "Charges de transfert" présente un dépassement de crédit de 793 194 F dû exclusivement à l'obligation de constituer une provision dans le cadre du concordat intercantonal lié à la prise en charge éventuel du déficit d'un établissement de détention hors canton.

La nature 42 "Taxes" présente une diminution de revenus de -1 298 899 F dû principalement à la modification de la méthode de comptabilisation des débiteurs au service d'application des peines et mesures (SAPEM).

La nature 43 "Revenus divers" présente une variation de 1 825 349 F en lien avec la dissolution de provisions.

La nature 46 "Revenus de transferts" présente une diminution de revenus de -5 534 681 F liée au placement de détenus d'autres cantons. Cet écart s'explique par le décalage de l'ouverture d'un pavillon supplémentaire pour l'établissement Curabilis en septembre 2015 et de la mise en service de Brenaz+100 dès novembre 2015 ainsi que par le recul des placements dans les établissements de Montfleury et du Vallon.

### **Atteinte des objectifs et mesure des indicateurs**

Indicateur 1.1 : Les travaux en cours au 31 décembre 2015 génèrent un écart temporaire de 81 places de détention par rapport à l'objectif initialement fixé (-11 places à Champ-Dollon et -70 place à la Brenaz).

Indicateur 1.2 : Le taux d'occupation en 2015 (177 %) est inférieur à l'objectif fixé (194 %) et en diminution par rapport à l'année 2014 (190 %). la cible à long terme reste fixée à 100 %.

Indicateur 1.3 : L'écart avec l'objectif provient de la diminution de l'occupation des établissements de travail externe Le Vallon et Montfleury.

Indicateur 1.4 : Le taux d'occupation en 2015 (67 %) est inférieur à l'objectif fixé (100 %) mais en augmentation par rapport à l'année 2014 (53 %). La faiblesse du taux d'occupation pour le secteur de la détention préventive de La Clairière est lié au recul de la criminalité des mineurs qui s'observe dans l'ensemble du pays. En revanche, les places du secteur observation de La Clairière sont toutes occupées.

Indicateur 1.5 : La planification pénitentiaire prévoyait la mise à disposition de 10 nouvelles places à Favra pour passer à un total de 30. Toutefois, il a été décidé de renoncer à ces nouvelles places.

Indicateur 1.6 : Le taux d'occupation en 2015 (60 %) est inférieur à l'objectif fixé (75 %) mais également au taux

# H07 Privation de liberté et mesures d'encadrement (suite)

constaté en 2014 (75 %). Il convient de relever que les places attribuées au canton de Genève sont occupées à 100 % contrairement à celles attribuées aux autres cantons concordataires.

Indicateur 2.1 : Le chiffre de 748.10 représente le total des agents de détention et du personnel administratif ainsi que des auxiliaires. L'écart avec l'objectif fixé (810.90) provient de la décision du département et reprise par le Conseil d'Etat de renoncer aux nouveaux engagements. Ces engagements seront effectués en 2016.

Indicateur 2.2 : En 2013, le ratio était de 1:1,67 soit 1,67 ETP pour 1 détenu, en 2014 le ratio a diminué à 1:1,39 et en 2015 à 1:1,16. La diminution en 2015 provient de l'engagement d'agents de détentions pour les structures ouvrant en 2016 ainsi que de la baisse du nombre de détenus. Il convient de relever que le nombre de détenus devrait augmenter avec l'entrée en vigueur de l'IN pour le renvoi des criminels étrangers.

## Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C15	B15	C14	Cible LT	
					Valeur	Année
<b>1. Mise en oeuvre de la planification pénitentiaire</b>						
1.1 Nombre de places de détention pénale à disposition	Efficacité	644	725	650	1007	2021
1.2 Taux d'occupation des établissements avant jugement	Efficience	177 %	194 %	190%	100 %	2021
1.3 Taux d'occupation des établissements d'exécution de peines et de mesures	Efficience	66 %	100 %	79.5%	100 %	2021
1.4 Taux d'occupation des établissements de détention pénale pour mineurs	Efficience	67 %	100 %	53%	100 %	2021
1.5 Nombre de places de détention administrative à disposition	Efficacité	20	30	20	168	2021
1.6 Taux d'occupation des établissements de détention administrative	Efficience	60 %	75 %	75%	100 %	2021
<b>2. Recruter et former du personnel pénitentiaire</b>						
2.1 Effectif total en personnel pénitentiaire	Efficacité	748.10	810.9	665.35	900	2021
2.2 Taux d'encadrement du personnel pénitentiaire	Efficacité	1:1,16	1:1,34	1:1.39	1:1,25	2021

## Commentaires

L'ensemble des indicateurs, concernant le nombre de places disponibles, le taux d'occupation des établissements et le personnel pénitentiaire, permet de suivre l'avancement des objectifs fixés par la planification pénitentiaire 2012-2022, adoptée par le Conseil d'Etat en novembre 2012. La progression annuelle doit permettre d'atteindre progressivement les valeurs indiquées en tant que cible à long terme.

**Indicateur 1.1 :** Cet indicateur comprend uniquement les places de détention sous la responsabilité de l'OCD.

**Indicateur 1.2 :** La construction et la réaffectation de certains établissements permettront à terme le désengorgement de Champ-Dollon.

**Indicateur 2.1 :** Cet indicateur comprend l'ensemble du personnel de l'OCD (administratif, agents de détention, assistants sociaux, directeurs de prison), y compris les auxiliaires.

**Indicateur 2.2 :** Cet indicateur mesure le nombre de détenus encadrés par un effectif en personnel pénitentiaire. En 2013, le taux d'encadrement estimé est de 1:1.67.

# H09 Sécurité civile et armée

## Département responsable : DSE

### COMPTE

	Compte 2015	Variations C15-B15		Budget 2015	Compte 2014
		en F	en %		
<b>CHARGES</b>	<b>13'097'083</b>	<b>-434'270</b>	<b>-3.2%</b>	<b>13'531'353</b>	<b>13'323'690</b>
30 Charges de personnel	10'399'060	-104'145	-1.0%	10'503'205	10'252'420
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	845'732	-196'056	-18.8%	1'041'788	940'313
33 Amortissements du patrimoine administratif	373'193	-306'187	-45.1%	679'380	342'317
36 Charges de transfert	950'801	-29'579	-3.0%	980'380	958'159
37 Subventions à redistribuer	438'512	207'512	89.8%	231'000	741'838
39 Imputations internes	89'785	-5'815	-6.1%	95'600	88'644
<b>REVENUS</b>	<b>7'005'011</b>	<b>376'424</b>	<b>5.7%</b>	<b>6'628'587</b>	<b>7'473'954</b>
41 Patentes et concessions	35'730	0	0.0%	35'730	35'730
42 Taxes	774'133	94'489	13.9%	679'644	796'398
43 Revenus divers	2'068'580	68'580	3.4%	2'000'000	2'016'711
44 Revenus financiers	396'717	-4'142	-1.0%	400'859	419'322
46 Revenus de transferts	3'256'765	2'411	0.1%	3'254'354	3'435'552
47 Subventions à redistribuer	438'512	207'512	89.8%	231'000	741'838
49 Imputations internes	34'573	7'573	28.0%	27'000	28'404
<b>RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)</b>	<b>-6'092'073</b>	<b>810'693</b>	<b>-11.7%</b>	<b>-6'902'766</b>	<b>-5'849'736</b>
<i>Coût d'état-major</i>	-126'907	9'446	-6.9%	-136'353	-163'912
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-13'984'511	-4'266'544	43.9%	-9'717'967	-10'152'261
<b>COÛT COMPLET</b>	<b>-20'203'490</b>	<b>-3'446'404</b>	<b>20.6%</b>	<b>-16'757'086</b>	<b>-16'165'909</b>

### POSTES

	Compte 2015	Variations C15-B15		Budget 2015	Compte 2014
		en ETP	en %		
<b>TOTAL POSTES</b>	<b>79.20</b>	<b>-5.40</b>	<b>-6.38%</b>	<b>84.60</b>	<b>81.94</b>
<i>ETP fixes</i>	78.20	-3.60	-4.40%	81.80	79.20
<i>ETP auxiliaires</i>	1.00	-1.80	-64.29%	2.80	2.74

## Descriptif du programme

### Descriptif du programme

Ce programme a pour but de mettre en œuvre les législations fédérale et cantonale dans les domaines de la protection de la population et en matière de défense. Les principales prestations qui lui sont rattachées relèvent de la surveillance et du contrôle du dispositif de sécurité en matière de lutte contre les incendies, de la surveillance et du contrôle des organisations de protection civile (OPC/ORPC), de l'organisation de tirs hors service, de l'obligation de servir, de l'entretien du matériel d'armée et de l'exploitation des installations de la place d'armes. Elles recouvrent également les activités d'identification et de prévention des risques et catastrophes pouvant menacer la population (protection de la population), la vérification de l'efficacité des organismes de protection civile et leur formation.

L'intervention dans les situations exceptionnelles est réglementée par le dispositif OSIRIS.

Ce programme concerne également les prestations fournies par le Centre de logistique civile et militaire à l'administration cantonale, notamment la mise à disposition et la gestion de surfaces de stockage et la maintenance d'engins ou de véhicules spéciaux, le garde-meubles de l'Etat et la menuiserie cantonale.

Il est mis en œuvre par l'Office cantonal de la protection de la population et des affaires militaires (OCPPAM) avec la contribution du département des finances dans le domaine de la taxe d'exemption de l'obligation de servir.

# H09 Sécurité civile et armée (suite)

## Ce programme contient les prestations suivantes :

- H09.01 Protection civile
- H09.02 Sécurité incendie et technique
- H09.03 Protection de la population
- H09.04 Logistique civile, cantonale et militaire
- H09.05 Organisation de l'obligation militaire de servir
- H09.07 Instruction
- H09.08 Pilotage opérationnel du programme H09

## Réalisations des projets prioritaires et justification des écarts 2015

### *Réalisation du programme de législation*

Les travaux relatifs à la libération anticipée du site de la caserne des Vernets par l'armée se sont poursuivis à un rythme soutenu tout au long de l'année. Il s'agit d'une priorité pour le canton qui souhaite construire 1'500 logements sur ces terrains. Les discussions entre les partenaires cantonaux et la Confédération ont porté sur la programmation fine des futurs bâtiments de Meyrin-Mategnin, Aire-la-Ville et Epeisses ainsi que sur le principe de mutualisation des infrastructures des deux derniers sites, mutualisation qui permettrait de répondre aux besoins logistiques et d'instruction de l'armée et du canton. Il est à noter que le crédit de construction voté par le Parlement le 16 avril 2015 a fait l'objet d'un référendum qui sera soumis à votation le 28 février 2016.

### *Autres programmes d'importance stratégique*

L'organisation de l'OCPPAM s'est affinée en 2015 suite à la fusion des services de la Sécurité civile et des Affaires militaires en 2013. On peut considérer aujourd'hui que l'office a atteint sa stabilité structurelle.

Le dispositif OSIRIS a été mis en œuvre par deux fois en 2015, la première dans le cadre des crues de l'Arve, la seconde pour appuyer l'Hospice général dans sa mission d'accueil et d'hébergement des requérants d'asile.

L'exercice BUTEO 15 qui s'est déroulé au mois de mai a permis d'éprouver les dispositifs d'urgence de l'aéroport de Genève et le dispositif cantonal. Il a fait l'objet d'un rapport externe, rendu en décembre 2015. Les premières analyses démontrent le besoin de revoir la gouvernance globale des dispositifs de sécurité du canton et leurs subordinations respectives. Cette tâche sera circonscrite par la Délégation du Conseil d'Etat à la protection de la population et initiée dès le début de 2016 par les services et entités concernés.

S'agissant du dispositif de prévention et de défense incendie, l'objectif largement approuvé par l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises (ACG) à la fin 2014, est de définir une nouvelle organisation des sapeurs-pompiers qui se fonde, notamment, sur les temps d'intervention de référence.

La structure du dispositif actuel, reposant sur des préceptes datant de 1972, est dépassée et très difficilement évolutive. Un rapport posant les grandes lignes des étapes à franchir a été soumis au Comité de l'ACG en décembre 2015.

La protection civile fait partie intégrante du concept de protection de la population. Il est impératif de lui donner les moyens indispensables à la réalisation de sa mission, qu'il s'agisse de ressources humaines instruites selon les missions, de moyens matériels adaptés ou de structures opérationnelles d'instruction et d'intervention à même d'assurer son rôle et ses tâches pour l'engagement sur le terrain. C'est ce qui ressort des réflexions et projections du Groupe de travail, comprenant des magistrats communaux et des représentants des organisations de protection civile, qui ont été présentées au Comité de l'ACG le 4 mai 2015 et à la Commission de sécurité de l'ACG le 15 octobre 2015.

L'approvisionnement économique du pays (AEP) vise à limiter les conséquences, pour la population, de situations de pénurie affectant différents biens de consommation. Pour le canton, les activités consistent à coordonner la mise en œuvre de l'AEP dans les domaines suivants : les denrées alimentaires, les carburants pour véhicules et les huiles de chauffage. En 2015, le concept "Approvisionnement en carburant", fixant la répartition des compétences en la matière, a été élaboré avec l'appui de l'office fédéral chargé de ce domaine.

## H09 Sécurité civile et armée (suite)

### **Justification des écarts**

La nature 30 "Charges de personnel" présente un non dépensé de -104 144 F dû à la vacance de postes liée notamment au blocage des engagements suite à la mesure prise par le Conseil d'Etat.

La nature 31 "Charges de biens et services et autres charges d'exploitation" présente un non dépensé de -196 056 F dû principalement aux éléments suivants :

- charges de matériel et fournitures (-125 423 F);
- locations (photocopieurs, loyer) (-64 371 F).

La nature 33 "Amortissements du patrimoine administratif" présente un non dépensé de -306 187 F en lien avec la diminution du volume des investissements pour ce programme.

La nature 37 "Subventions à redistribuer" présente un dépassement de 207 512 F en lien avec une subvention de la Confédération en faveur de la Ville de Genève pour des mesures de constructions de protection civile et abris. Ce dépassement est intégralement compensé par un excédent de même montant sur la rubrique 47 "Subventions à redistribuer".

La nature 42 "Taxes" présente un excédent de revenus de 94 489 F composé notamment des éléments suivants :

- augmentation des taxes d'utilisation (+ 157 882 F) découlant des locations des abris de protection civile;
- diminution des amendes perçues en vertu du code pénal militaire et de l'ordonnance sur les contrôles (-126 960 F);
- augmentation des remboursements des assurances (+116 249 F);
- diminution des émoluments relatifs aux autorisations du secteur ascenseurs (-32 895 F);
- diminution des ventes de biens et marchandises concernant les cartes de légitimations et la vente de ferraille (-29 028 F).

La nature 43 "Revenus divers" présente un excédent de revenus de 65 580 F en lien avec un accroissement de la part cantonale de la taxe versée par les assureurs.

La nature 47 "Subventions à redistribuer" présente en excédent de revenus de 207 512 F en lien avec le dépassement de la nature 37 "Subventions à redistribuer".

Il convient de relever que le département a bénéficié d'une subvention non monétaire de 8 000 F octroyée par la Ville de Genève sous la forme de la mise à disposition gratuite du Victoria Hall pour un concert gratuit de La Landwehr de Fribourg au profit de l'Association Genevoise des Diabétiques (AGD). Pour rappel, les subventions non monétaires ne sont pas comptabilisées dans les comptes de l'Etat et seules les subventions non monétaires accordées par l'Etat de Genève figurent en annexe des comptes publiés.

### **Atteinte des objectifs et mesure des indicateurs**

Indicateur 1.1 : Le taux est en progression par rapport à 2014 et supérieur à l'objectif pour 2015. L'objectif à long terme de 95 % devrait être tenu.

Indicateur 1.2 : Le dépassement de la cible résulte du peu de licenciements prononcés pour raisons médicales et administratives. Compte tenu des taux constatés en 2014 (87,54 %) et 2015 (88,08 %), la valeur cible à long terme a été revue à la hausse (90 %).

Indicateur 2.1 : L'objectif est quasiment atteint. L'écart provient de la réduction du nombre d'entités à inspecter qui se traduit par une redéfinition des objectifs dès 2016 (13 à 16).

Indicateur 2.2 : Malgré une absence longue durée déjà identifiée en 2014, le nombre d'inspections a presque pu être atteint pour 2015.

Indicateur 3.1 : Aucun écart n'est à constater avec l'objectif fixé pour 2015. La valeur indiquée pour 2014 correspond au nombre de scénarii étudié en 2014 alors que la valeur pour 2015 et la cible à long terme correspondent au nombre cumulé de scénarii étudiés.

Indicateur 4.1 : Le canton de Genève est légèrement en dessous de la moyenne nationale qui est de 87.05% de

## H09 Sécurité civile et armée (suite)

demandes accordées (chiffre au début décembre 2015). Pour Genève, le taux est de 84.52%, soit un écart de -2.53% par rapport à la moyenne nationale.

Indicateur 5.1 : Aucun écart n'est à constater avec l'objectif fixé pour 2015.

### Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C15	B15	C14	Cible LT	
					Valeur	Année
<b>1. Assurer une formation adéquate pour les sapeurs pompiers volontaires et les astreints à la protection civile</b>						
1.1 Taux d'accomplissement des formations par les sapeurs-pompiers entrés en cours	Efficacité	95,84 %	90 %	94.39%	95 %	2020
1.2 Taux d'accomplissement des formations de base par les astreints à la protection civile entrés en cours	Efficacité	88,08 %	80 %	87.54%	90 %	2020
<b>2. Contrôler la capacité d'intervention des corps de sapeurs-pompiers volontaires et des organisations de protection civile</b>						
2.1 Nombre de corps de sapeurs-pompiers inspectés annuellement	Efficacité	14	15 à 20	18	13 à 16	2020
2.2 Nombre d'organisations de protection civile inspectées annuellement	Efficacité	3	4	1	4	2020
<b>3. Evaluer les moyens d'intervention aux risques identifiés à disposition sur le plan cantonal</b>						
3.1 Kataplan 2 : Nombre de scénarii établis, accompagnés d'une étude approfondie des conséquences possibles et des moyens d'intervention	Efficacité	18	18	3	27	2020
<b>4. Assurer un traitement équitable des demandes de déplacement de service en comparaison nationale</b>						
4.1 Ecart en % entre le canton et la valeur nationale des demandes de déplacement de service accordées pour les cours de répétition	Qualité	-2,53 %	+/- 3 %	-4.94%	+/- 3 %	2020
<b>5. Exécuter les tâches prévues dans les contrats de prestation au profit de la Confédération, dans les affaires militaires</b>						
5.1 Ecart en % entre le nombre d'heures prévues contractuellement et le nombre d'heures effectives du centre de logistique civile et militaire	Efficience	0 %	+/- 5 %	0%	+/- 5%	2018

#### Commentaires

**Indicateur 1.1 :** Cet indicateur permet de mesurer la capacité opérationnelle des corps de sapeurs-pompiers en prenant comme référence le nombre de sapeurs-pompiers volontaires ayant terminé leur formation de base.

**Indicateur 1.2 :** Cet indicateur permet de mesurer le degré de formation des astreints à la protection civile pour le maintien des organisations de protection civile (OPC) et des organisations régionales de protection civile (ORPC) opérationnelles en prenant comme référence le nombre d'astreints à la protection civile ayant terminé leur formation de base.

**Indicateur 2.1 :** Sur 44 compagnies de sapeurs-pompiers, 15 compagnies au minimum doivent être inspectées annuellement. L'ensemble des compagnies doit être inspecté sur 3 ans.

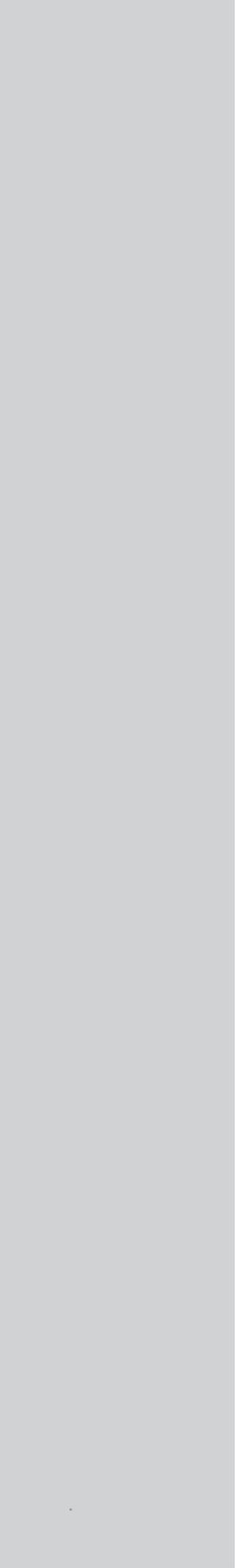
**Indicateur 2.2 :** Sur 11 OPC et ORPC, 4 organisations au minimum doivent être inspectées annuellement.

## H09 Sécurité civile et armée (suite)

**Indicateur 3.1 :** Cet indicateur permet de mesurer l'avancement de l'étude effectuée de manière approfondie sur les scénarii issus de l'analyse des risques (Kataplan) et de les mettre en comparaison des moyens d'intervention disponibles pour identifier les éventuelles lacunes.

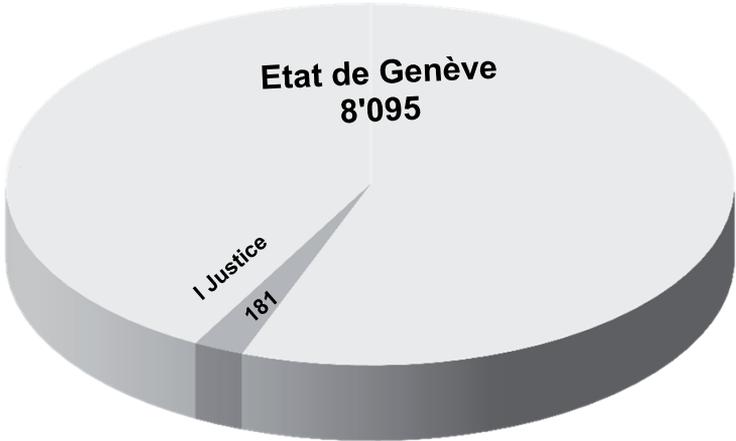
**Indicateur 4.1 :** Les demandes de déplacements de services sont faites par les personnes qui souhaitent modifier la date de leur cours de répétition. Au niveau national en 2009 et 2010, 71 % des demandes ont été accordées, puis 84,47 % en 2012 et 85,14 % en 2013. Pour Genève, les demandes ont été accordées à hauteur de 71 % en 2009, 74 % en 2010, 73 % en 2011, 82 % en 2012 et 85,21 % en 2013.

**Indicateur 5.1 :** La part de travail des collaborateurs du centre de logistique civile et militaire (28 collaborateurs) est d'environ 70 % pour la Confédération et de 30 % pour le canton. Les taux horaires pris en compte pour le calcul sont de CHF 60.-/heure pour la logistique. Les heures des apprentis ne sont pas comptées.

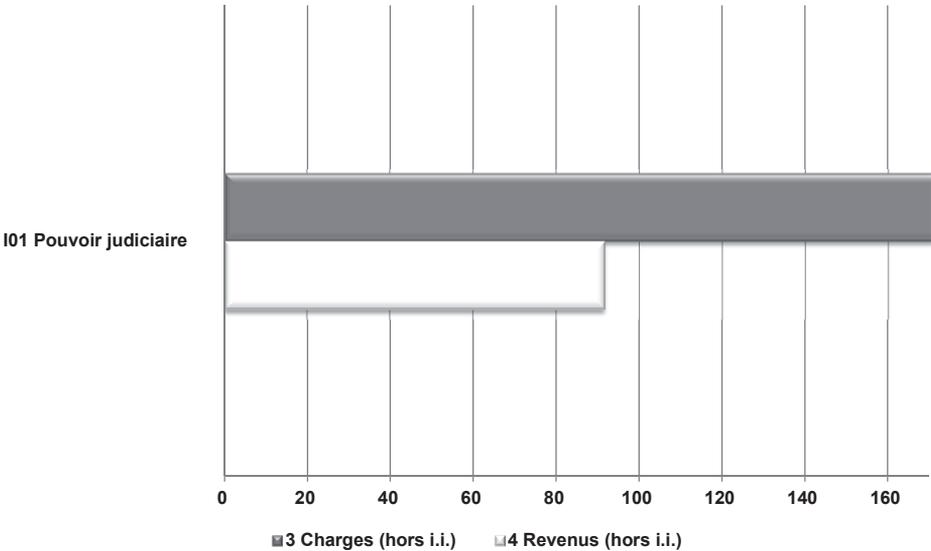


# I Justice

Charges en millions de francs



Charges et revenus en millions de francs par programme



# I Justice

## Synthèse des priorités

Le projet budget 2015 du pouvoir judiciaire prévoyait en priorité et principalement les moyens nécessaires au financement de la mise en œuvre des lois 11312 (renforcement de la filière pénale) et 11311 (création de la cour constitutionnelle). Pour mémoire, les lois précitées ont été votées en 2013, les magistrats ont été élus et sont entrés en fonction courant 2014. Il en a été de même des collaborateurs qui les assistent dans leurs tâches.

Les coupes, notamment linéaires, décidées lors du vote du budget 2015 par le Grand-Conseil ont finalement privé le pouvoir judiciaire des moyens nécessaires au financement du traitement de ces magistrats et collaborateurs pourtant déjà entrés en fonction.

La commission de gestion du pouvoir judiciaire s'est ainsi vue contrainte, dès le printemps 2015, de prendre des mesures d'économies sur les charges de personnel, avec une marge de manœuvre très réduite, cette rubrique étant pour l'essentiel composée des traitements des magistrats élus et collaborateurs fixes. Les mesures ont ainsi principalement porté sur la limitation des formations, le non-remplacement des congés maternité (dans une institution avec 75% de personnel féminin), la limitation du recours à des magistrats suppléants et assesseurs, le renoncement à l'engagement d'avocats stagiaires. Ces mesures, encore renforcées durant l'été 2015, ont finalement permis de limiter le dépassement à tout juste Fr. 1 million au lieu de Fr. 1.7 million projeté au premier semestre 2015.

La commission de gestion du pouvoir judiciaire relève au surplus que si l'effet de ces mesures a été concret sur le résultat financier 2015, elles ne sauraient être poursuivies sans que cela ne remette en question la capacité du pouvoir judiciaire à remplir sa mission de manière appropriée conformément à la planification arrêtée par le pouvoir judiciaire en 2012, ensuite de l'audit réalisé par la cour des comptes (cf. rapport N° 54 du 01.06.2012).

# I01 Pouvoir judiciaire

## Département responsable : PJ

### COMPTE

	Compte 2015	Variations C15-B15		Budget 2015	Compte 2014
		en F	en %		
<b>CHARGES</b>	<b>181'050'592</b>	<b>12'059'628</b>	<b>7.1%</b>	<b>168'990'964</b>	<b>170'375'800</b>
30 Charges de personnel	123'866'038	1'054'257	0.9%	122'811'781	117'628'704
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	54'765'310	11'261'307	25.9%	43'504'003	51'900'293
33 Amortissements du patrimoine administratif	1'951'062	320'382	19.6%	1'630'680	198'562
34 Charges financières	528	-4'472	-89.4%	5'000	536
39 Imputations internes	467'654	-571'846	-55.0%	1'039'500	647'705
<b>REVENUS</b>	<b>92'300'423</b>	<b>53'789'665</b>	<b>139.7%</b>	<b>38'510'758</b>	<b>48'397'025</b>
42 Taxes	46'028'938	14'071'880	44.0%	31'957'058	36'808'786
43 Revenus divers	45'506'943	40'066'943	736.5%	5'440'000	10'580'575
44 Revenus financiers	1	1	-	-	-
49 Imputations internes	764'541	-349'159	-31.4%	1'113'700	1'007'665
<b>RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)</b>	<b>-88'750'169</b>	<b>41'730'037</b>	<b>-32.0%</b>	<b>-130'480'206</b>	<b>-121'978'775</b>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-29'704'290</i>	<i>-6'473'985</i>	<i>27.9%</i>	<i>-23'230'305</i>	<i>-33'827'608</i>
<b>COÛT COMPLET</b>	<b>-118'454'458</b>	<b>35'256'053</b>	<b>-22.9%</b>	<b>-153'710'511</b>	<b>-155'806'383</b>

### POSTES

	Compte 2015	Variations C15-B15		Budget 2015	Compte 2014
		en ETP	en %		
<b>TOTAL POSTES</b>	<b>720.07</b>	<b>-22.28</b>	<b>-3.00%</b>	<b>742.35</b>	<b>720.47</b>
<i>ETP fixes</i>	<i>698.88</i>	<i>-20.47</i>	<i>-2.85%</i>	<i>719.35</i>	<i>670.05</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>21.19</i>	<i>-0.81</i>	<i>-3.68%</i>	<i>22.00</i>	<i>49.42</i>
<i>ETP agents spécialisés</i>	<i>-</i>	<i>-1.00</i>	<i>-100.00%</i>	<i>1.00</i>	<i>1.00</i>

## Descriptif du programme

La mission du troisième pouvoir de l'Etat est de rendre la justice avec dignité, rigueur, assiduité, diligence et humanité, à tous également, au pauvre comme au riche, au faible comme au puissant, à l'étranger comme à l'habitant du pays. Les juridictions civiles règlent les rapports entre personnes physiques ou morales et tranchent les litiges entre celles-ci. Le Ministère public et les juridictions pénales poursuivent et sanctionnent les comportements constitutifs d'infractions. Les juridictions de droit public, quant à elles, statuent sur les recours dirigés contre les décisions de l'administration ou les lois et règlements. Elles ont un rôle de contrôle de l'activité des autorités administratives, des établissements de droit public ou des institutions de droit privé investis du pouvoir de décision par le droit fédéral ou cantonal.

Afin de rendre leurs décisions, les autorités de poursuites pénales et les tribunaux procèdent à l'instruction des affaires; ils convoquent et auditionnent les parties et les témoins éventuels, ils ordonnent des expertises, effectuent des transports sur place, décernent des commissions rogatoires, défèrent aux autorités compétentes toutes les infractions, poursuivent les contrevenants sans acception de personne, veillent à l'observation des lois et des règlements et défendent tous les intérêts que la société leur confie, en particulier des mineurs et des personnes placées sous protection.

Ce programme est mis en œuvre par tous les magistrats titulaires et non titulaires du pouvoir judiciaire, assistés du personnel scientifique et administratif.

# I01 Pouvoir judiciaire (suite)

## Ce programme contient les prestations suivantes :

- I01.01 Gouvernance et direction du pouvoir judiciaire
- I01.02 Justice pénale
- I01.03 Justice civile
- I01.04 Justice administrative

## Réalizations des projets prioritaires et justification des écarts 2015

### Projets prioritaires

L'augmentation des charges de fonctionnement prévue au budget 2015 devait permettre au pouvoir judiciaire de poursuivre la réalisation des projets directement induits par de récentes modifications législatives. Les objectifs n'ont été que très partiellement atteints, dès lors que le pouvoir judiciaire a bien reçu du Grand Conseil les postes à cet effet mais que des coupes, notamment linéaires, effectuées dans le budget de la justice en fin de processus l'on privé des moyens financiers correspondants.

1. adapter la dotation de la filière pénale en personnel et magistrats aux besoins induits par le nouveau droit de procédure pénale et la nouvelle organisation judiciaire, respectivement la mise en œuvre de la convention conclue entre le procureur général et le Conseil d'Etat en matière de politique pénale (très partiellement atteint et pour le surplus reporté à 2016);
2. financer la création de la cour constitutionnelle, en application de l'art. 124 Cst (très partiellement atteint et pour le surplus reporté à 2016);
3. transférer dans le budget du pouvoir judiciaire une partie des charges de fonctionnement relatives aux systèmes d'information. Ces charges apparaissaient jusqu'en 2014 dans les comptes de fonctionnement de la direction générale des systèmes d'information (DGSi) du département de la sécurité et de l'économie. Ce transfert est lié à la mise en œuvre du règlement sur l'organisation et la gouvernance des systèmes d'information et de communication (ROGSIC) (atteint);
4. transférer dans les comptes du pouvoir judiciaire les charges afférentes à la prévoyance professionnelle des magistrats du pouvoir judiciaire, qui ont rejoint la caisse de prévoyance professionnelle de l'Etat de Genève (CPEG) (atteint);
5. financer l'audit interne au pouvoir judiciaire, ensuite de l'entrée en vigueur de la loi sur la surveillance de l'Etat (LSurv) et stabiliser l'activité de contrôle interne, au terme du projet de mise en œuvre des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques (reporté à 2016);
6. compléter le dispositif de prévention et de suivi des situations de santé (atteint);
7. financer le coût supplémentaire de l'indemnisation des avocats dû à la modification de la loi sur la profession d'avocat (LPAv), qui prévoit une extension de l'application du tarif majoré applicable jusqu'alors à l'avocat de la première heure (atteint).

### Écarts significatifs

Les écarts les plus importants entre le budget 2015 et les comptes 2015 du pouvoir judiciaire sont les suivants.

#### • Sur la rubrique 30 : écart négatif de Fr. 1 million - dépassement de crédit

Le dépassement sur la nature 30 est la conséquence des coupes, notamment linéaires, décidées par le Grand Conseil en toute fin du processus budgétaire 2015. Ces dernières ont privé le pouvoir judiciaire des moyens pourtant évidemment nécessaires au financement du traitement de magistrats et collaborateurs entrés en fonction courant 2014 dans le cadre de la création de la cour constitutionnelle et du renforcement de la filière pénale, conformément aux lois 11099, 11311 et 11312, votées par le Grand Conseil.

La commission de gestion du pouvoir judiciaire s'est ainsi vue contrainte de prendre des mesures d'économie difficilement soutenables. Ces dernières ont nui de manière importante sur le fonctionnement des juridictions. Elles ont en revanche permis de limiter le dépassement de crédit à Fr. 1 million.

#### • Sur la rubrique 31 : écart négatif de Fr. 11.3 millions - dépassement de crédit

L'écart au budget se décompose de la manière suivante :

## I01 Pouvoir judiciaire (suite)

- Fr. 7.8 millions de dotation aux provisions sur les créances du pouvoir judiciaire issues de la filière pénale, gérées par le service des contraventions (SDC), dépendant du département de la sécurité et de l'économie.
- Fr. 2.5 millions de dotation aux provisions pour risques et charges, conséquence d'une indemnité accordée par une juridiction pénale en première instance dans le cadre d'une procédure en application de l'art. 429 du code de procédure pénale.
- Fr. 1 million correspondant principalement à l'augmentation des coûts liés à l'assistance judiciaire.

Le dépassement a été partiellement compensé par le report de crédit 2014 de Fr. 0.6 million. Un crédit supplémentaire de Fr. 1 million a pour le surplus été autorisé par la commission des finances du Grand Conseil, ainsi qu'un crédit supplémentaire de Fr. 9.9 millions pour la partie non-monnaire du dépassement, ressortissant à la compétence du Conseil d'Etat.

### • Sur la rubrique 42 : écart positif de Fr. 14.1 millions - Événements uniques + écart d'estimation

L'écart provient principalement de :

- Fr. 2.9 millions d'augmentation des émoluments perçus dans les procédures civiles;
- Fr. 4.9 millions d'augmentation dans les remboursements de frais de justice, s'expliquant par la croissance des créances du pouvoir judiciaire gérées par le service des contraventions et un revenu extraordinaire dans une procédure pénale;
- Fr. 6 millions d'augmentation des amendes en lien avec les créances du pouvoir judiciaire gérées par le SDC.

### • Sur la rubrique 43 : écart positif de Fr. 40 millions - Événement unique

L'écart provient d'un revenu exceptionnel de Fr. 40 millions perçu dans le cadre d'une affaire pénale.

## Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C15	B15	C14	Cible LT	
					Valeur	Année
<b>1. Donner les moyens adéquats au bon fonctionnement de la justice</b>						
1.1 Taux de sortie des procédures judiciaires	Efficacité	0.98	0.99	0.97	1	2018
1.2 Coût moyen par procédure (en CHF)	Efficience	2'894	2'714 (1)	2'752 (1)	N/D	
1.3 Coût moyen de la justice par habitant (en CHF)	Efficience	368	347	352 (1)	N/D	
1.4 Nombre de magistrats de carrière (hors magistrats du Ministère public) par 100'000 habitants	Efficience	20.2	19.2	20.5	N/D	
<b>2. Garantir un procès équitable et l'accès à la justice pour tous</b>						
2.1 Taux de procédures dont la durée est supérieure à 2 ans par degré d'instance	Qualité	4.1%	4.5%	4.1%	N/D	
2.2 Ratio entre le nombre d'octroi de l'AJ civile et administrative et le nombre de procédures civiles et administratives (hors mainlevée) entrées dans l'année	Qualité	10.6%	9.5%	9.7%	N/D	

### Commentaires

#### Commentaires généraux en rapport avec les objectifs et les indicateurs

Le compte rendu annuel de l'activité du pouvoir judiciaire contient des indicateurs plus fins que ceux présentés ici (niveau programme). On y trouve des indicateurs par prestation (justice civile, justice pénale et justice administrative) et des statistiques détaillées au niveau des juridictions.

# I01 Pouvoir judiciaire (suite)

## **Indicateur 1.1**

Ratio calculé en divisant le nombre d'affaires sorties par le nombre d'affaires entrées pour l'ensemble des trois filières (pénale, civile et administrative).

## **Indicateur 1.2.**

Ratio calculé en divisant les charges de fonctionnement hors imputations internes du pouvoir judiciaire par le nombre de dossiers sortis dans l'année dans les 3 filières.

Le coût moyen d'une procédure a augmenté suite à la croissance des charges d'exploitation, principalement l'augmentation du coût de l'assistance judiciaire pénale, les effets de l'intégration des magistrats titulaires dans la caisse de prévoyance professionnelle de l'Etat, l'augmentation du taux de cotisation en matière de prévoyance professionnelle, la croissance des charges de personnel liées à l'entrée en vigueur des lois 11311 et 11312 (création de la cour constitutionnelle et renforcement de la filière pénale).

## **Indicateur 1.3**

Ratio calculé en divisant les charges de fonctionnement hors imputations internes du pouvoir judiciaire par l'estimation du nombre d'habitants du canton de Genève, selon l'OCSTAT.

Ce coût moyen a augmenté suite à l'augmentation des charges d'exploitation (voir indicateur 1.2) le nombre d'habitants du canton de Genève ayant augmenté dans une moindre mesure.

## **Indicateur 1.4**

Ratio calculé en divisant le nombre de charges de magistrats de carrière (ETP hors Ministère public) par l'estimation du nombre d'habitants du canton de Genève.

Ce taux a légèrement diminué par rapport à 2014 en raison de l'augmentation de la population du canton de Genève.

## **Indicateur 2.1**

Il s'agit de garantir un procès qui respecte l'article 6 de la Convention européenne des droits de l'homme. 2 ans constituent le délai raisonnable au sens de la jurisprudence rendue en application de l'article 6 al.1 CEDH. Il s'agit ici du ratio entre le nombre d'affaires (sorties et en stock) inscrites au rôle depuis plus de 2 ans et le total des affaires inscrites au rôle au pouvoir judiciaire sur une année (hors Tribunal de protection de l'adulte et de l'enfant/Justice de paix).

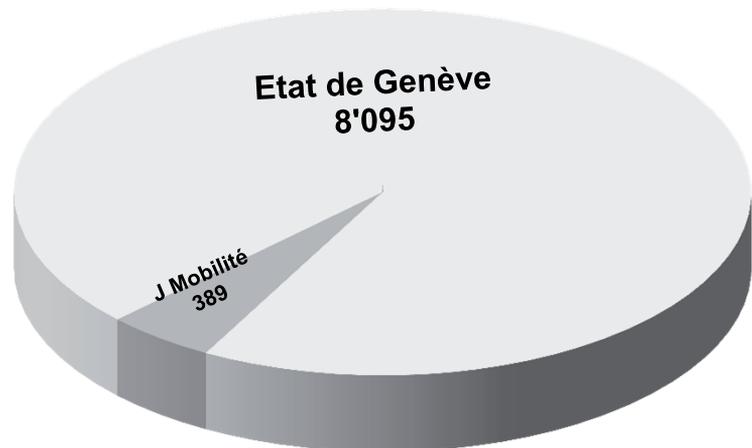
## **Indicateur 2.2**

La justice doit être accessible à tous les justiciables, indépendamment de leurs ressources financières. Cet indicateur est exprimé par un ratio entre le nombre de décisions d'octroi d'assistance judiciaire civile et administrative et le nombre de procédures entrées dans l'année dans les juridictions civiles et administratives, hors procédures sommaires de mainlevée.

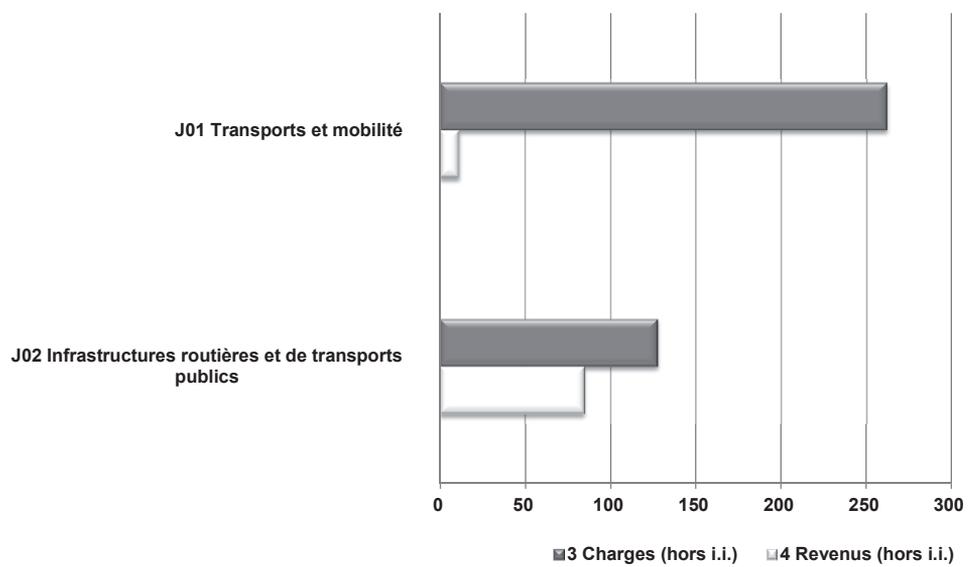
Croissance entre 2014 et 2015, en raison de l'augmentation de 10% du nombre d'octrois de l'assistance juridique civile et administrative.

# J Mobilité

Charges en millions de francs



Charges et revenus en millions de francs par programme



## J Mobilité

### Synthèse des priorités

Cette politique publique a pour but d'assurer une mobilité de qualité dans une vision de complémentarité et de recherche d'efficience, reposant sur quatre piliers : les transports publics, les transports privés, la mobilité douce et le stationnement. En ce sens, il convient de planifier les actions et les infrastructures, y compris au niveau transfrontalier, de commander et contrôler les prestations réalisées par les entreprises de transports publics, de construire et d'entretenir les infrastructures routières, d'organiser et d'exploiter le réseau routier conformément à la législation fédérale et cantonale, tout en veillant à la sécurité des usagers et à protéger la population des nuisances sonores provoquées par la circulation motorisée.

Elle s'articule autour des objectifs suivants :

- Répondre aux besoins de mobilité en assurant l'utilisation complémentaire de tous les modes de transport ;
- Mettre à disposition de la population une offre de transports publics performante ;  
Garantir la sécurité de tous les modes de déplacements et notamment des plus vulnérables ;
- Préserver l'environnement et les secteurs habités des nuisances ;
- Équilibrer la répartition de l'usage de l'espace public entre les modes de transport et les autres activités urbaines.

Cette politique publique englobe les programmes et prestations suivants :

- J01 Transports et Mobilité (resp. DETA-DGT)
  - J01.03 Planification des actions de l'Etat en matière de mobilité
  - J01.04 Mise à disposition des services de mobilité
  - J01.05 Exploitation de l'infrastructure routière
- J02 Infrastructures routières et de transports publics (resp. DETA-DGGC)
  - J02.01 Entretien, construction et assainissement du réseau routier
  - J02.02 Réalisation d'infrastructures pour le réseau des transports publics

Projets prioritaires de l'année 2015 :

Conformément aux orientations stratégiques arrêtées par le Conseil d'Etat, les objectifs ont été dirigés vers la formalisation de réalisations stratégiques au profit d'une mobilité durable reposant sur la complémentarité des modes de transport. En 2015, la planification des mesures envisagées sur le réseau routier, ainsi qu'en matière de mobilité douce, s'est poursuivie pour concrétiser les différentes mesures inscrites dans les plans directeurs du réseau routier et de la mobilité douce encore en vigueur. Cette année a également permis de préparer les nouvelles planifications directrices en la matière pour la période 2015-2018. Le plan d'action de la mobilité douce a par ailleurs été validé par le CE le 28 octobre 2015 et transmis au Grand-Conseil pour adoption. En matière de transports publics, l'année 2015 a vu la mise en application des mesures prévues pour la 1<sup>ère</sup> année d'application du Plan Directeur des Transports Collectifs 2015-2018 et du contrat de prestations entre l'Etat et les Transports publics genevois (TPG) approuvé par le Grand Conseil pour la période 2015-2018. Suite à l'acceptation de l'initiative 146, dite AVIVO, une nouvelle grille tarifaire à la baisse est entrée en vigueur en décembre 2014 et a généré une diminution des recettes de plus de 10 millions F, diminution non compensée dans un contexte budgétaire contraignant.

De ce fait, des mesures d'optimisation mais également de réduction d'offre ont été progressivement mises en œuvre à partir du changement d'horaire de décembre 2014, à l'été 2015 et à nouveau lors du changement d'horaire de décembre 2015. A cette date, l'offre est désormais inférieure de plus de 4 % par rapport à celle déployée durant l'année 2014.

Concernant les projets d'extension du réseau de trams, les études se sont essentiellement poursuivies sur l'opération de l'extension du tramway Palettes-ZIPLO-Perly, notamment avec l'achèvement des études d'avant-projet et l'organisation d'une phase d'information du public dans l'ensemble des communes genevoises concernées. La prochaine étape décisive sera

l'élaboration puis le dépôt de la demande d'approbation des plans auprès de l'Office fédéral des transports (OFT). Concernant les projets d'infrastructures bus, les études de l'axe de Frontenex se sont poursuivies pour arriver au stade de projet à déposer auprès de l'Office fédéral des routes (OFROU) en 2016. Le projet de déploiement, sur la ligne 23 des TPG, de la technologie TOSA (Trolleybus Optimisation Système Alimentation), avec des véhicules articulés 100% électriques sans câble d'alimentation, s'est déroulé avec d'une part la poursuite des études techniques et d'autre part avec l'approbation du projet de loi par le Grand Conseil en décembre 2015 pour son financement (intégrant une subvention d'environ 3.6 millions F obtenue auprès de la Confédération).

En matière de transports ferroviaires, l'année 2015 a été principalement consacrée à la finalisation des études préliminaires concernant l'extension souterraine de la gare de Cornavin qui ont permis d'aboutir à un accord de financement signé par l'ensemble des partenaires en décembre 2015 pour un montant d'environ 1.6 milliard F. L'année 2015 a été également marquée par le lancement des travaux des points de croisement de Mies et Chambésy qui permettra dès l'horaire 2018 d'augmenter progressivement la cadence au 1/4 heure entre Coppet et Genève, ainsi que la sélection du projet de mise en conformité des gares sur la ligne vers La Plaine dans le cadre du financement des mesures d'entretien du réseau CFF pour la période 2017-2019.

Le développement du Réseau express régional franco-valdo-genevois, qui sera mis en service lorsque le CEVA aura achevé ses travaux, est également un axe fort. L'année 2015 a été principalement marquée par la poursuite du travail préparatoire sur la mise en place d'une autorité organisatrice commune, les horaires, l'exploitation, la sécurité et la communication. Concernant ce dernier thème, une étape importante s'est déroulée en juin 2015 avec le choix par la population de LEMAN EXPRESS comme nom de ce futur réseau.

En dépit des efforts déployés par le canton qui a toujours défendu l'idée d'une flotte composée d'un matériel unique, la Région Rhône-Alpes a finalement passé commande de 17 rames auprès du constructeur français Alstom.

En 2015, la construction du CEVA s'est poursuivie. L'investissement de cette année représente 115 millions pour le Canton. L'année 2015 a vu le percement du tunnel de Pinchat et a été marquée par les Journées portes ouvertes qui ont rencontré un vif succès.

Dans le même esprit, les travaux de la Plate-forme chantiers mobilité (PCM), que la direction générale des transports (DGT) préside et à laquelle participent la Ville de Genève, les SIG, la police, les TPG et la direction générale du génie civil (DGGC), ont atteint leur régime de croisière. La PCM joue maintenant pleinement son rôle en assurant une bonne information sur les chantiers à fort impact mobilité par la diffusion des « fiches info mobilité ». Dans le domaine de la signalisation lumineuse, la complexité du réseau et son développement constituent également un élément d'actions important. La veille technologique (fibres optiques, centrale de régulation) fait l'objet d'un suivi attentif, ainsi que les nouvelles installations en termes de programmation en lien avec les projets d'infrastructures importants de type tramways. Par ailleurs, 42 carrefours ont été mis au clignotant la nuit. Des études ont également été menées pour introduire des ondes vertes sur 4 axes structurants du réseau primaire du canton (routes de Vernier, Malagnou, Chancy et U-Lacustre). Si l'onde verte de Vernier est en fonction depuis avril 2015, les premières modifications concernant l'onde verte de Chancy ont commencé en décembre 2015 et se poursuivront en début d'année 2016. La mise en service finale est prévue pour fin février 2016.

Fort du constat d'une demande croissante des entreprises du canton en matière de développement de Plans de mobilité d'entreprise (PME), le département a par ailleurs renforcé sa présence dans ce domaine, permettant par-là d'optimiser les flux pendulaires des travailleurs de ces entités. En particulier, une démarche débutée fin 2014 avec le Département fédéral des affaires extérieures (DFAE) et les Organisations Internationales s'est poursuivie en 2015 avec l'engagement de certaines d'entre elles de se doter de PME.

Un projet de loi sur la mobilité visant à préciser l'application du libre choix du mode de transports a été présenté au Grand Conseil et a servi de base de travail pour élaborer un contreprojet à l'initiative 154. L'initiative et son contreprojet seront soumis à votation populaire en juin 2016.

Concernant les routes nationales de la région genevoise, suite aux résultats des études d'opportunité et de variantes menées par l'OFROU en vue de supprimer les goulets d'étranglement, les études de projet générales relatives à l'élargissement de l'autoroute existante, pilotées par l'OFROU, se sont poursuivies durant l'année 2015. Elles intègrent les enjeux relatifs à la mise en œuvre de la demi-jonction autoroutière de Vernier-Canada. Par ailleurs, les études de la jonction du Gd-Saconnex et de la route des Nations se sont poursuivies pour l'obtention des autorisations de construire (fédérale et cantonale) dans le but de débiter les travaux dès fin 2016.

Concernant la grande Traversée du lac et le contournement Est de Genève, le Conseil d'Etat a validé l'organisation mise en place pour préciser les études relatives à l'implantation de cette infrastructure ainsi que préciser ses opportunités. Une étude juridico-financière a notamment permis de préciser les conditions nécessaires pour l'obtention d'une dérogation auprès de la Confédération permettant la mise en place d'un péage sur l'ouvrage. Des précisions quant au degré de maturité du projet nécessaire pour lancer un éventuel appel d'offres pour un partenariat public-privé ont également été apportées. Concernant la plateforme douanière de Bardonnex, les études pour améliorer la fluidité du trafic se poursuivent afin de proposer à la Confédération des solutions à moyen terme pour augmenter sa capacité. Les travaux liés à la troisième voie en direction de la France ont été réalisés avec une mise en service le 21 août 2015. Les travaux côté français auraient dû être concomitants, mais ils devraient finalement se réaliser à l'été 2016 avec une capacité alors augmentée de 300 véhicules par heure.

L'élaboration des projets d'assainissement du bruit routier sur les routes cantonales s'est quant à elle poursuivie conformément au programme pluriannuel annexé à la loi 8644 ouvrant un crédit de 85 millions de francs sur 11 ans pour les études et les mesures d'assainissement. Ont notamment été réalisées des mesures de modération de la circulation, la pose d'enrobés phonoabsorbants ainsi que l'installation d'éléments et de murs antibruit. Par ailleurs, conformément au contrat de prestations TPG, le gros entretien du réseau ainsi que le renouvellement d'infrastructures se sont poursuivis en coordination avec les TPG. Les études d'avant-projet des liaisons 1 et 2 de Genève Sud sont terminées. Elles se sont réalisées en coordination avec le complément de la jonction de Lancy Sud. Les travaux de renouvellement annuel des revêtements bitumineux des chaussées du réseau routier cantonal ont été effectués comme prévu. La nouvelle liaison route de Jussy - chemin de Mirany, en lien avec le développement des Communaux d'Ambilly, est en cours de traitement pour obtenir l'autorisation de construire. Le renouvellement des installations électromécaniques de sécurité du tunnel de Carouge sont en phase de finalisation. Le revêtement et les joints de dilatation du viaduc de l'Écu ont été remplacés. Une piste cyclable et un giratoire ont été créés sur la route du Mandement. Les travaux de modération et de mobilité douce de la route de la Chapelle ont été réalisés. De plus, toute une série de projets et de réalisations d'aménagements de pistes et bandes cyclables, ainsi que divers aménagements de sécurité, de modération du trafic et en faveur des transports publics, sont en cours de réalisation ou en voie de l'être.

# J01 Transports et mobilité

## Département responsable : DETA

### COMPTE

	Compte 2015	Variations C15-B15		Budget 2015	Compte 2014
		en F	en %		
<b>CHARGES</b>	<b>261'718'733</b>	<b>12'588'535</b>	<b>5.1%</b>	<b>249'130'198</b>	<b>248'873'403</b>
30 Charges de personnel	13'334'797	81'554	0.6%	13'253'243	13'073'043
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	6'450'020	-927'127	-12.6%	7'377'147	9'347'331
33 Amortissements du patrimoine administratif	3'340'734	563'868	20.3%	2'776'866	2'914'907
36 Charges de transfert	238'574'631	12'881'267	5.7%	225'693'364	223'523'906
39 Imputations internes	18'551	-11'027	-37.3%	29'578	14'215
<b>REVENUS</b>	<b>11'228'414</b>	<b>-4'466'985</b>	<b>-28.5%</b>	<b>15'695'399</b>	<b>10'101'448</b>
42 Taxes	9'652'235	-4'481'164	-31.7%	14'133'399	10'549'671
43 Revenus divers	809'289	54'289	7.2%	755'000	1'167'747
44 Revenus financiers	713'777	-93'223	-11.6%	807'000	780'011
46 Revenus de transferts	50'714	50'714	-	-	-2'397'781
49 Imputations internes	2'400	2'400	-	-	1'800
<b>RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)</b>	<b>-250'490'320</b>	<b>-17'055'521</b>	<b>7.3%</b>	<b>-233'434'799</b>	<b>-238'771'955</b>
<i>Coût d'état-major</i>	-414'052	286'909	-40.9%	-700'961	-340'143
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-3'388'214	575'366	-14.5%	-3'963'580	-4'985'634
<i>Coût d'infrastructure voirie</i>	-	20'537'106	-100.0%	-20'537'106	-19'304'651
<b>COÛT COMPLET</b>	<b>-254'292'586</b>	<b>4'343'860</b>	<b>-1.7%</b>	<b>-258'636'446</b>	<b>-263'402'383</b>

### POSTES

	Compte 2015	Variations C15-B15		Budget 2015	Compte 2014
		en ETP	en %		
<b>TOTAL POSTES</b>	<b>89.83</b>	<b>0.61</b>	<b>0.68%</b>	<b>89.22</b>	<b>86.87</b>
<i>ETP fixes</i>	77.53	-0.09	-0.12%	77.62	73.47
<i>ETP auxiliaires</i>	3.70	0.90	32.14%	2.80	5.60
<i>ETP agents spécialisés</i>	8.60	-0.20	-2.27%	8.80	7.80

## Descriptif du programme

Ce programme a pour but d'assurer une mobilité de qualité dans une vision de complémentarité et de recherche d'efficacité, reposant sur 4 piliers: les transports publics, les transports privés, le stationnement et la mobilité douce. En ce sens, il convient de planifier les actions et les infrastructures, y compris au niveau transfrontalier, d'organiser et d'exploiter le réseau routier conformément aux législations fédérale et cantonale ainsi que de commander et de contrôler les prestations réalisées par les entreprises de transports publics.

Il s'articule autour des axes suivants :

- mettre des transports publics à disposition de la population;
- définir la politique de l'Etat en matière de mobilité et sa traduction en termes de plans d'action, de plans directeurs et de programmes d'infrastructures;
- assurer le fonctionnement et la sécurité du réseau routier cantonal, communal et privé ouvert à la circulation, pour l'ensemble des modes de déplacement;
- appliquer les principes d'organisation du stationnement des véhicules automobiles et à deux roues, de manière à répondre aux besoins propres des divers usagers dans le respect de la planification générale.

Ce programme est mis en œuvre par la direction générale des transports (DGT), en partenariat avec les entreprises de transports publics (Transports Publics Genevois, Chemins de Fer Fédéraux, Société Nationale des Chemins de Fer français, Société des Mouettes Genevoises de Navigation SA), ainsi qu'avec la Fondation des parkings.

# J01 Transports et mobilité (suite)

## **Ce programme contient les prestations suivantes :**

- J01.03 Planification des actions de l'Etat en matière de mobilité
- J01.04 Mise à disposition des services de mobilité
- J01.05 Exploitation de l'infrastructure routière

## **Réalisations des projets prioritaires et justification des écarts 2015**

### ***Réalisation du programme de législature***

Conformément aux orientations stratégiques arrêtées par le Conseil d'Etat, les objectifs sont orientés vers la formalisation de réalisations stratégiques au profit d'une mobilité durable reposant sur la complémentarité des modes de déplacements, notamment sous l'égide de Mobilités 2030.

Dans ce cadre, le travail d'accompagnement des grands projets d'urbanisation s'est poursuivi pour définir les nouvelles offres et infrastructures de transport devant impérativement accompagner le développement des nouveaux quartiers de Genève afin de répondre à la demande en déplacement des futurs résidents de ces nouveaux quartiers, tout comme des habitants du canton.

Suite à l'acceptation de l'initiative populaire 146 "Stop aux hausses des tarifs des Transports publics genevois !", les premières mesures d'optimisation et de réduction de l'offre prévue pour 2015 au Plan directeur des transports collectifs (PDTC) 2015-2018 ont été déployées. Ceci a impliqué notamment la mise en œuvre d'une offre "heure creuse" en journée sur le réseau tramway et la réduction de la période de pointe en soirée sur l'ensemble du réseau. Aucune mesure de développement du réseau, mise à part la desserte du nouveau quartier de la Chapelle, n'a été déployée.

Concernant l'offre ferroviaire régionale, aucun déploiement complémentaire n'a été réalisé. Le service n'évoluera pas avant l'achèvement des travaux des points de croisements de Mies et Chambésy en 2018 permettant un déploiement progressif d'une fréquence au ¼ heure sur l'axe Coppet-Genève.

### ***Réalisation des autres projets d'importance stratégique***

Les études sur les grands projets d'infrastructures se sont poursuivies. Le secteur de Genève-Sud a notamment obtenu un crédit pour l'étude du projet définitif (PL 11310) afin de définir l'organisation d'un système de transports répondant à l'évolution de la demande en déplacements et adapté aux différentes contraintes, notamment environnementales et paysagères de ce secteur. Les réflexions se poursuivent en collaboration avec les communes concernées. L'étude d'insertion urbaine et paysagère du barreau Nord menée dans le cadre du Grand projet Bernex a été finalisée. Les études de faisabilité et d'insertion d'un bus à haut niveau de service (BHNS) entre Veyrier-Carouge et Veyrier-Champel ont été menées et finalisées dans le cadre du projet des Grands-Esserts. L'étude d'avant-projet (AVP) pilotée par la DGGC est actuellement en cours en partenariat avec les communes concernées.

En ce qui concerne la mobilité douce, la mise en œuvre du plan directeur y relatif se poursuit de façon ralentie. Les coupes budgétaires menées sur les crédits de renouvellement de la direction générale du génie civil ont sensiblement affecté la mise en œuvre des nombreux tronçons encore à équiper. Ainsi, la réalisation des 4 pénétrantes prioritaires (Meyrin-CERN, Versoix-Ville de Genève, Chancy-Onex, Soral-Certoux) n'a pas pu être menée. Le 28 octobre 2015, le Conseil d'Etat a validé le plan d'action de la mobilité douce 2015 - 2018 (PAMD). Ce plan présente de façon réaliste l'action de l'Etat pour la législature en tenant compte des impératifs budgétaires. Intégrant pour la première fois une dimension financière, le PAMD est complété du PL 11791 ouvrant un crédit d'investissement de 8 000 000 F pour la réalisation d'aménagements inscrits dans ce plan. Il a été validé le 16 décembre 2015 par le Conseil d'Etat.

L'offre de stationnement pour les deux-roues motorisés a fait l'objet d'une analyse systématique dans les lieux où la demande est importante. Cette démarche a permis de réaliser 491 nouvelles places pour ces usagers dans la zone urbaine du canton dont 156 dans les parkings de la Fondation des parkings.

Le 4 mars 2015, le Conseil d'Etat a validé l'organisation de projet relative au bouclage autoroutier. Différentes études permettant d'affiner les questions soulevées par la Confédération en matière d'aménagement du territoire, d'environnement ou encore concernant les mesures à mettre en œuvre dans l'agglomération urbaine pour bénéficier pleinement des atouts de cette nouvelle infrastructure ont été engagées. Par ailleurs, des investigations

## J01 Transports et mobilité (suite)

complémentaires sur le plan juridique ont permis de préciser le niveau de maturité du projet auquel il convenait d'arriver pour intervenir au niveau fédéral ainsi que pour conclure un partenariat public-privé (adresse internet [http://ge.ch/mobilite/media/mobilite/files/fichiers/documents/tlac\\_analyse\\_juridico-economique\\_rapport\\_final.pdf](http://ge.ch/mobilite/media/mobilite/files/fichiers/documents/tlac_analyse_juridico-economique_rapport_final.pdf)).

### **Explication des écarts par rapport au budget 2015**

31 - Charges de biens et services et autres charges d'exploitation :

Le 1er janvier 2015 est entrée en vigueur une nouvelle convention entre l'Etat et la Fondation des parkings portant sur les horodateurs et parcomètres sis en Ville de Genève. Cette convention a induit une modification des flux financiers entre les signataires dans le sens où, dorénavant, la Fondation ne refacture plus à l'Etat ses frais de gestion mais lui reverse un montant forfaitaire contre l'entretien et le renouvellement des appareils collectifs (écart d'estimation: - 1 814 500).

Les frais liés aux diverses études sur les ondes vertes ainsi que la traversée du lac sont couverts par le report budgétaire (écart d'estimation: + 1 472 116 F).

Une économie sur les frais d'électricité a été constatée notamment grâce à l'efficacité énergétique des installations lumineuses équipées de lampes à diodes électroluminescentes (LED) (écart d'estimation: - 123 192 F).

Les frais d'entretien des signalisations routières suite à des accidents ont été inférieurs aux prévisions (écart d'estimation: - 537 262 F).

33 - Amortissements du patrimoine administratif :

Les charges d'amortissements, qui dépendent des dépenses d'investissement et de la mise en service des actifs, sont en hausse.

36 - Charges de transfert :

Dans le cadre du projet d'optimisation fiscale mené par l'Etat de Genève, le Service infrastructures de transports publics (SITP), rattaché à la Direction générale du génie civil, s'est assujéti à la TVA dans l'optique de récupérer la TVA sur les travaux de construction des lignes de transports publics. Cette opération a eu pour conséquence une redéfinition des flux financiers entre l'Etat et les TPG. En effet, l'augmentation de la subvention monétaire en faveur des TPG à hauteur de 13 759 000 F (net de TVA récupérable) dès 2015 doit leur permettre de couvrir le montant du droit de sillon de 14 310 000 F (TVA comprise) facturé par le SITP. Cette hausse de subvention a fait l'objet de la loi 11693, révisant le contrat de prestations 2015-2018 TPG.

Le budget 2015 de la subvention versée à Unireso en faveur des CFF a été sous-évalué (écart d'estimation: + 159 489 F) mais l'écart est compensé par un versement inférieur au budget de l'indemnité aux CFF pour les trains régionaux (écart d'estimation: - 458 853 F) en raison de la réévaluation des indicateurs utilisés pour son calcul (taux d'intérêt et coût moyen de l'énergie).

En 2015, les Transports Publics Nyonnais ont fusionné deux lignes, ayant pour conséquence de diminuer la part dévolue au canton de Genève (écart d'estimation: - 56 118 F).

La subvention octroyée au Groupement Local de Coopération Transfrontalière (GLCT) au titre de participation au déficit des lignes de transports collectifs transfrontalières et aux frais de fonctionnement a été inférieure au budget en raison de la signature du contrat postérieurement à l'élaboration du projet de budget 2015 (écart d'estimation: - 426 443 F).

Les charges d'amortissement de subventions d'investissement sont en baisse (écart d'estimation: - 100 578 F).

42 - Taxes :

Les produits des parcomètres, gérés par la Fondation des Parkings, ont été inférieurs aux prévisions en raison du rejet en 2014 par le Grand Conseil du PL 11000 visant à augmenter davantage les tarifs, d'une diminution de l'usage du stationnement (écart d'estimation: - 2 535 500 F) ainsi que par l'entrée en vigueur dès 2015 d'une nouvelle convention, laquelle prévoit une facturation forfaitaire inférieure au montant prévu lors de l'élaboration budgétaire (écart d'estimation: - 1 814 500 F).

Les remboursements de dégâts à la signalisation lumineuse ont été inférieurs au budget en raison d'une diminution du nombre d'accidents (écart d'estimation: - 200 779 F).

## J01 Transports et mobilité (suite)

### 44- Revenus financiers :

Le renouvellement des contrats annuels de location des canalisations des signaux lumineux existants, de même que la conclusion de nouveaux contrats, par les différents opérateurs, ont été inférieurs aux estimations (écart d'estimation: - 93 223 F).

### 46 - Revenus de transferts :

L'écart s'explique par la part du bénéfice cumulé 2011-2014 de la SMGN revenant à l'Etat de Genève (+ 50 714 F) conformément aux dispositions prévues dans le contrat de prestations 2011-2014.

## Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C15	B15	C14	Cible LT	
					Valeur	Année
<b>1. Assurer et améliorer le bon fonctionnement du transport public en tenant compte des impératifs de sécurité</b>						
1.1 Taux de courses non réalisées Tramways	Qualité	N/D	1.1%	N/D	1.05%	2018
1.2 Taux de courses non réalisées Trolleybus	Qualité	N/D	0.9%	N/D	0.85%	2018
1.3 Taux de courses non réalisées Autobus	Qualité	N/D	0.65%	N/D	0.55%	2018
<b>2. Augmenter l'offre de transports publics conformément aux dispositions légales</b>						
2.1 Croissance annuelle de la fréquentation des Transports publics genevois (%/2014)	Efficacité	N/D	+1%	100%	+4%	2018
<b>3. Evaluer la fluidité du trafic routier</b>						
3.1 Temps moyen, jours ouvrables en régime dit "dense" ou "saturé"	Qualité	5h51	3h05	03h32	6h00	2019
<b>4. Assurer la fonctionnalité et l'entretien des panneaux de signalisation routière</b>						
4.1 Délai de réparation des dysfonctionnements prioritaires	Efficacité	3 jours	3 jours	3 jours	3 jours	2020
4.2 Délai de réparation des dysfonctionnements constatés en situation normale	Efficacité	15 jours	15 jours	15 jours	15 jours	2020
<b>5. Développer et améliorer le réseau de mobilité douce</b>						
5.1 Augmentation de la longueur des aménagements cyclables sur le territoire de Genève (base déc. 2014 en km)	Efficacité	+27.2 km	+10 km	17.2 km	+49 km	2018
5.2 Evolution du trafic vélo pendant les périodes de pointe (base 2011)	Efficacité	+3970 vélos	+1000 vélos	N/D	+3000 vélos	2019
5.3 Nombre de places de vélo équipant les arrêts de transport public	Efficacité	N/D	+400 places	N/D	+4000 places	2020
<b>6. Mettre à disposition des places P+R sur le territoire genevois</b>						
6.1 Nombre de places cumulées exclusivement réservées au P+R	Efficacité	5504 places	5397 places	5354 places	6900 places	2019

## J01 Transports et mobilité (suite)

	Type indicateur	C15	B15	C14	Cible LT	
					Valeur	Année
6.2 Evolution du nombre de places P+R à disposition sur le territoire genevois par la Fondation des parkings par rapport à l'année précédente	Efficacité	+145 places	0	+238 places	+1463 places	2019
6.3 Taux d'occupation des places P+R à disposition par la Fondation des parkings sur le territoire genevois	Efficacité	82%	83%	82%	85%	2019

### Commentaires

**Indicateur 1.1 :** Ce nouvel indicateur est créé au budget 2015. Il est mesuré dans le contrat de prestations 2015-2018 des Transports publics genevois. Il permet d'évaluer le nombre de courses réalisées par rapport au nombre de courses programmées (marge d'erreur de + ou - 5%). La valeur aux comptes 2015 n'est connue que dans le courant de l'année. A titre indicatif, la valeur mesurée en 2014 pour cet indicateur était de 0.90 %.

**Indicateur 1.2 :** Ce nouvel indicateur est créé au budget 2015. Il est mesuré dans le contrat de prestations 2015-2018 des Transports publics genevois. Il permet d'évaluer le nombre de courses réalisées par rapport au nombre de courses programmées (marge d'erreur de + ou - 5%). La valeur aux comptes 2015 n'est connue que dans le courant de l'année. A titre indicatif, la valeur mesurée en 2014 pour cet indicateur était de 0.86 %.

**Indicateur 1.3 :** Ce nouvel indicateur est créé au budget 2015. Il est mesuré dans le contrat de prestations 2015-2018 des Transports publics genevois. Il permet d'évaluer le nombre de courses réalisées par rapport au nombre de courses programmées (marge d'erreur de + ou - 5%). La valeur aux comptes 2015 n'est connue que dans le courant de l'année. A titre indicatif, la valeur mesurée en 2014 pour cet indicateur était de 0.48 %.

**Indicateur 2.1 :** Cet indicateur est mesuré dans le contrat de prestations 2015-2018 des Transports publics genevois. Il permet d'évaluer la variation du nombre de voyageurs utilisant le réseau des Transports public genevois (marge d'erreur de + ou - 5%). La valeur aux comptes 2015 n'est connue que dans le courant de l'année.

**Indicateur 3.1 :** Ce nouvel indicateur a été créé au budget 2015. Il permet de suivre l'évolution de la fluidité du trafic routier sur les pénétrantes de petite et moyenne ceinture en mesurant la durée moyenne horaire (sur 24h) des jours ouvrés durant laquelle le trafic est qualifié de "dense" ou "saturé", ce qui correspond à un état "non fluide". Suite à une panne des appareils de mesure, les valeurs calculées en 2014 étaient sous-évaluées, ce qui explique l'écart entre la cible fixée au budget 2015 et celle des comptes 2015. En effet, le manque de données antérieures n'a pas permis d'établir un référentiel de comparaison fiable afin de détecter à temps les erreurs de comptage. Néanmoins, les valeurs au projet de budget 2016 ainsi que la cible à LT ont été ajustées en conséquence.

**Indicateurs 4.1 et 4.2 :** Les valeurs cibles de ces indicateurs sont fixées selon des prescriptions légales, notamment celles de l'Ordonnance sur la signalisation routière (OSR).

**Indicateur 5.1 :** Cet indicateur mesure la progression des aménagements cyclables (pistes, bandes et autres aménagements séparant les cyclistes du trafic individuel motorisé) sur tout le réseau routier du canton (communal et cantonal). La valeur de référence a été redéfinie sur la base des objectifs inscrits dans le projet du Plan d'action de la mobilité douce (PAMD) 2015-2018. La nouvelle valeur de référence est le nombre de km du réseau cyclable général en date du 31 décembre 2014, à savoir 493 km d'aménagements cyclables dont 276 km sur réseau cantonal. La valeur de la cible à long terme correspond au nombre de kilomètres d'aménagements cyclables restant à réaliser dans le cadre du réseau cyclable général défini dans le PAMD 2015-2018, à savoir + 49 km dont + 12 km sur réseau cantonal.

**Indicateur 5.2 :** La croissance du trafic vélo correspond aux objectifs du Plan directeur de la mobilité douce (PDMD). Malgré une baisse constatée lors des comptages effectués en 2013, le compteur automatique situé à l'avenue d'Aïre (installé en novembre 2011) révèle une augmentation régulière entre 2012 et 2014 des cyclistes passant à cet endroit. Cependant, il est à noter que le nombre de passages de cyclistes est fortement lié à la météo, comme cela s'est confirmé en 2013 par une diminution de 1920 vélos par rapport à 2011 en raison de mauvaises conditions météorologiques pour un mois de mai. A l'inverse, en 2015 la météo était favorable et le nombre de cyclistes a augmenté de 3970 par rapport à 2011.

Nonobstant la volatilité de cet indicateur, la cible à long terme est maintenue à + 3000 vélos par rapport à 2011 conformément aux objectifs du PDMD.

## J01 Transports et mobilité (suite)

**Indicateur 5.3 :** L'objectif au budget 2015 est de + 400 places hors CEVA par rapport au budget 2014. La cible à 2020 de + 4000 places comprend près de 3000 places à réaliser en 2019 aux vélos stations CEVA et aux alentours des gares CEVA.

**Indicateur 6.1 :** L'indicateur mesure le nombre de places mises à disposition par la Fondation des parkings et les CFF, exclusivement réservées aux P+R et non plus le total des places à disposition dans les P+R. La valeur cible est déterminée dans le plan stratégique de la Fondation des parkings - Base 2013 : 5497 places. A l'horizon 2019, l'objectif est de disposer de 6900 places.

**Indicateur 6.2 :** Cet indicateur mesure le nombre de places P+R supplémentaires à disposition par rapport à l'année précédente. Le résultat à atteindre de 1463 places créées d'ici à 2019 prend en compte l'ouverture des P+R suivants : Trèfle-Blanc, Bachet, Bernex-Ouest, Vandoeuvres, Jonction de Ferney. L'augmentation est principalement due à l'ouverture du P+R à Versoix et à une réaffectation de places de parcs P+R dans certains parkings.

**Indicateur 6.3 :** Cet indicateur mesure le taux d'occupation des places P+R à disposition. La baisse de 83% à 82% s'explique par une augmentation du nombre d'abonnements (+ 85 abonnés) proportionnellement inférieure à l'augmentation de l'offre. On compte en 2015 en moyenne 4326 abonnés mensuels et annuels pour 5297 places mises à disposition dans les parkings de la Fondation des parkings.

# J02 Infrastructures routières et de transports publics

## Département responsable : DETA

### COMPTE

	Compte 2015	Variations C15-B15		Budget 2015	Compte 2014
		en F	en %		
<b>CHARGES</b>	<b>130'055'766</b>	<b>12'024'829</b>	<b>10.2%</b>	<b>118'030'937</b>	<b>111'238'963</b>
30 Charges de personnel	19'677'075	-294'011	-1.5%	19'971'086	19'833'987
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	30'978'425	14'245'200	85.1%	16'733'225	16'470'327
33 Amortissements du patrimoine administratif	55'666'417	-514'657	-0.9%	56'181'074	53'476'686
34 Charges financières	55'100	55'100	-	-	388'275
36 Charges de transfert	21'280'464	-6	-0.0%	21'280'470	19'948'985
39 Imputations internes	2'398'284	-1'466'798	-37.9%	3'865'082	1'120'704
<b>REVENUS</b>	<b>87'526'522</b>	<b>32'555'039</b>	<b>59.2%</b>	<b>54'971'483</b>	<b>48'151'992</b>
42 Taxes	16'121'484	12'876'251	396.8%	3'245'233	3'066'955
43 Revenus divers	25'631'171	22'654'422	761.0%	2'976'749	2'023'140
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéc.	90'636	636	0.7%	90'000	124'465
46 Revenus de transferts	42'813'436	-1'266'535	-2.9%	44'079'971	41'192'367
49 Imputations internes	2'869'796	-1'709'734	-37.3%	4'579'530	1'745'064
<b>RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)</b>	<b>-42'529'244</b>	<b>20'530'210</b>	<b>-32.6%</b>	<b>-63'059'454</b>	<b>-63'086'972</b>
<i>Coût d'état-major</i>	-610'983	445'284	-42.2%	-1'056'267	-516'053
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-5'258'915	2'044'730	-28.0%	-7'303'645	-5'602'901
<i>Coûts répartis</i>	10'493	-20'541'113	-99.9%	20'551'606	19'309'040
<b>COÛT COMPLET</b>	<b>-48'388'649</b>	<b>2'479'110</b>	<b>-4.9%</b>	<b>-50'867'759</b>	<b>-49'896'886</b>

### POSTES

	Compte 2015	Variations C15-B15		Budget 2015	Compte 2014
		en ETP	en %		
<b>TOTAL POSTES</b>	<b>157.69</b>	<b>-7.58</b>	<b>-4.59%</b>	<b>165.27</b>	<b>156.66</b>
<i>ETP fixes</i>	145.97	-6.50	-4.26%	152.47	147.86
<i>ETP auxiliaires</i>	1.13	0.13	13.00%	1.00	1.00
<i>ETP agents spécialisés</i>	10.60	-1.20	-10.17%	11.80	7.80

## Descriptif du programme

Ce programme vise à la construction et à l'entretien des infrastructures routières et ferroviaires destinées au trafic privé, à la mobilité douce et aux transports publics, ainsi qu'à la minimisation des nuisances sonores afin de protéger la population riveraine.

Il est mis en place par la direction générale du génie civil (DGGC).

## Ce programme contient les prestations suivantes :

- J02.01 Entretien, construction et assainissement du réseau routier
- J02.02 Réalisation d'infrastructures pour le réseau des transports publics

# J02 Infrastructures routières et de transports publics (suite)

## Réalisations des projets prioritaires et justification des écarts 2015

### *Réalisation du programme de législation*

Les résultats 2015 ont été les suivants :

- Poursuite des travaux de génie civil du CEVA. L'année 2015 a vu le percement du tunnel de Pinchat et a été marquée par les Journées portes ouvertes qui ont rencontré un vif succès;
- Poursuite des études de nouvelles lignes de tramways selon le plan de développement du réseau des transports publics piloté par la direction générale des transports;
- Participation aux études engagées par l'Office fédéral des routes (OFROU) en lien avec la réduction des goulets d'étranglement;
- Réalisation du Plan d'actions cantonal de la Traversée routière du lac et du contournement Est de Genève, mise en place de l'organisation y relative. Etablissement du rapport sur le financement en partenariat public-privé et sur les bases légales en lien avec la mise en place d'un péage.

### *Réalisation des autres projets d'importance stratégique*

En sus des objectifs formulés dans le Programme de législation, la DGGC s'est consacrée en 2015 aux activités suivantes :

- Surveillance, inspection, maintenance et travaux de gros entretien des chaussées et des ouvrages d'art du réseau routier;
- Surveillance, entretien et renouvellement des arbres du domaine public cantonal;
- Poursuite des études de projets d'assainissement du bruit routier selon un programme pluriannuel;
- Poursuite des études de la route des Nations et de l'adaptation de la jonction de Ferney, de la route de liaison Communales d'Ambilly (MICA), du tunnel de liaison Champel-HUG (en liaison avec le CEVA) et divers aménagements routiers liés au Projet d'agglomération franco-valdo-genevois;
- Réalisation des travaux de la route de la Chapelle, création d'une piste cyclable et d'un giratoire sur la route du Mandement, renouvellement des installations électromécaniques et de sécurité du tunnel de Carouge et poursuite d'aménagements planifiés de giratoires, de pistes et bandes cyclables ainsi que d'éléments de modération du trafic et de sécurité;
- Finalisation des études d'avant-projets des liaisons dites L1 et L2 de Genève-Sud en coordination avec le complément de la jonction autoroutière de Lancy-Sud.

### *Explication des écarts par rapport au budget 2015*

31 - Charges de biens et services et autres charges d'exploitation :

Une économie sur les frais d'électricité a été constatée, notamment grâce à l'efficacité énergétique des installations d'éclairage équipées de lampes à diode électroluminescentes (LED) ainsi qu'au dégrèvement de la TVA sur les factures SIG résultant de l'optimisation des relations TVA entre l'Etat de Genève et les entités faisant partie du périmètre de consolidation (écart d'estimation: - 55 391 F).

La taxe annuelle pour l'utilisation du réseau d'écoulement des eaux de pluie, réseau secondaire pour les voiries publiques, a été moins importante que prévue (écart d'estimation: - 120 355 F).

Les conditions météorologiques ont généré des frais d'élimination de déchets recyclables (végétation au bord de routes, herbes et branchages, chutes d'arbres, etc.) ramassés sur le domaine public cantonal légèrement supérieurs au budget (écart d'estimation: + 41 179 F).

Les frais d'entretien du réseau routier cantonal se sont avérés inférieurs au budget en raison de la diminution de petits travaux tels que les réparations de bordures et de grilles (écart d'estimation: - 56 201 F).

Dans le respect et l'application des normes comptables de l'Etat, les frais de remise en état du réseau routier national, causés par des accidents et en attente de remboursement de la part des assurances, sont comptabilisés dans une nature de bilan. Cette nouvelle méthode comptable a ainsi généré un écart au budget (écart d'estimation: - 850 000 F).

Les dépassements sur les fournitures (écart d'estimation: + 224 874 F) et frais d'entretien des véhicules (écart d'estimation: + 126 658 F) découlent de la reprise de l'entretien du parc de véhicules de la direction générale des véhicules à fin 2014 ainsi que de la fusion des garages de la direction de l'entretien des routes et de la police, dans le cadre du Plan de mesures du Conseil d'Etat dont la mise en œuvre postérieure à l'élaboration du budget a généré un écart. L'écart total de 351 532 F a pu être partiellement compensé par une économie sur le budget de matériel de bureau (écart d'estimation: - 120 325 F).

## J02 Infrastructures routières et de transports publics (suite)

Des mises à jour de logiciels métier ainsi que l'achat de licences nécessaires à la gestion technique des projets présentent un dépassement budgétaire (écart d'estimation: + 63 007 F).

Constitution de provisions pour risque fiscal (écart d'estimation: + 14 031 548 F) (voir natures 42 et 43) ainsi que pour risques résultant de procédures judiciaires suite à une demande d'indemnisation pour dommages subis du fait de nuisances causées sur le chantier de la tranchée couverte de Vézenaz (écart d'estimation: + 990 771 F).

Hormis les provisions, l'écart sur cette rubrique est couvert par le report budgétaire accordé par la commission des finances.

33 - Amortissements du patrimoine administratif :

Les charges d'amortissement, qui dépendent des dépenses d'investissement et de la mise en service des actifs, sont en baisse.

34 - Charges financières:

Suite à la démolition d'une passerelle, une moins-value de 55 100 F a été enregistrée dans les comptes .

39 - Imputations internes :

Dans une optique de rationalisation administrative entre services rattachés à la même direction générale, les prestations du Service ateliers et garage (SAG) au Service de la maintenance des routes cantonales (SMRC) ont été abandonnées. Cette nouvelle approche comptable, sans effet sur le résultat, a généré un écart par rapport au budget que l'on retrouve également dans la rubrique de revenus 49 (écart d'estimation: - 2 950 000 F).

42 - Taxes :

Dans le respect et l'application des normes comptables de l'Etat, les frais de remise en état du réseau routier national, causés par des accidents et en attente de remboursement de la part des assurances, sont comptabilisés dans une nature de bilan. Cette nouvelle méthode comptable a ainsi généré un écart au budget (écart d'estimation: - 545 000 F).

De plus, une baisse du nombre d'accidents sur le réseau routier cantonal a engendré une baisse de prestations du Service de la maintenance des routes cantonales - SMRC (contremaître et fourgonnette) refacturées aux assurances (écart d'estimation: - 257 751 F).

Dans le cadre du projet d'optimisation fiscale mené par l'Etat de Genève, le Service infrastructures de transports publics (SITP) s'est assujéti à la TVA dans l'optique de récupérer la TVA sur les travaux de construction des lignes de tramways réalisés ces quelques quinze dernières années (voir natures 31 et 43). Cette opération, non prévue au budget 2015, a eu pour corollaire de facturer aux TPG un droit de sillon et d'usage de 14 310 000 F, TVA comprise. En raison des normes comptables qui s'appliquent, c'est un montant net de TVA qui figure aux comptes 2015 à hauteur de 13 250 000 F (écart d'estimation).

Pour le surplus, l'écart s'explique par des revenus des prestations de services dans le cadre du projet CEVA (frais de personnel pour le suivi et la coordination des travaux ainsi que le support administratif et de communication) supérieurs au budget (écart d'estimation: + 527 681 F).

43 - Revenus divers :

L'écart sur cette nature découle principalement d'un revenu exceptionnel lié à la rétrocession de TVA dans le cadre du projet d'optimisation fiscale mené par l'Etat de Genève (écart d'estimation: + 24 031 548 F).

Le revenu de 150 000 F en lien avec la subvention "Fonds énergie des collectivités publiques" a été reclassé sous la rubrique de revenus 46 "Revenus de transferts" dans le respect des normes comptables.

Diminution de l'activation de charges de personnel sur des projets d'investissement en raison du décalage de certains travaux (écart d'estimation: - 1 227 127 F).

46 - Revenus de transferts :

Revenus complémentaires relatifs aux prestations effectuées par le Service de la maintenance des routes cantonales suite au mandat délivré par l'Office fédéral des routes (OFROU) à l'exploitation des périmètres d'entretien des routes nationales (UH-PERI), notamment l'accès aux bretelles autoroutières (écart d'estimation: + 970 000 F). Ces revenus

## J02 Infrastructures routières et de transports publics (suite)

ne compensent que partiellement une surestimation des revenus au budget liés aux prestations refacturées à la Confédération et enregistrées au bilan dans le respect des normes comptables (écart d'estimation: - 2 055 000 F).

Révision à la hausse par la Confédération des versements relatifs aux droits d'entrée sur les carburants (écart d'estimation: + 683 262 F) et à la baisse de la quote-part des cantons sur la redevance poids lourds liée aux prestations - RPLP (écart d'estimation: - 1 288 285 F).

Les produits différés des subventions reçues, qui dépendent des recettes d'investissement et de la mise en service des actifs sous-jacents, ont été plus importants que prévus (écart d'estimation: + 278 965 F).

Le revenu de 150 000 F en lien avec la subvention "Fonds énergie des collectivités publiques" a été reclassé de la rubrique de revenus 43 "Revenus divers" dans le respect des normes comptables.

49 - Imputations internes :

Voir explication sous rubrique 39.

### Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C15	B15	C14	Cible LT	
					Valeur	Année
<b>1. Réaliser les projets d'infrastructures (routières et de transports publics) approuvés par le CE</b>						
1.1 Pour chaque projet: Ecart en % entre le coût initialement budgété et le coût final prévisionnel (sans effet conjoncturel)	Efficacité	-8.8%	+/-10%	5.12%	+/-10%	2019
1.2 Liaison ferroviaire CEVA: Ecart en % entre le coût annuel budgété et le coût réel annuel	Efficacité	-0.1%	+/-10%	12.96%	+/-10%	2019
<b>2. Planifier et assurer l'entretien des infrastructures routières cantonales</b>						
2.1 Taux de chaussées et d'ouvrages d'art entretenus (dépenses / budget en %)	Efficacité	112%	80%	100.93%	90%	2019
2.2 Taux de satisfaction des usagers relatif à l'entretien des pistes cyclables	Qualité	88%	80%	81%	80%	2019
2.3 Taux de satisfaction des usagers relatif à l'entretien des routes (chaussées)	Qualité	81%	80%	76%	80%	2019
2.4 Taux de satisfaction des usagers relatif à l'entretien des trottoirs	Qualité	94%	80%	94%	80%	2019

### Commentaires

**Indicateurs 1.1** : L'objectif est atteint. Cependant, il faut noter qu'un non dépensé de 20 millions de francs sur le croisement ferroviaire de Mies-Chambesy explique en bonne partie le résultat atteint et sera reporté sur l'année 2016 suite au retard du démarrage du chantier par les Chemins de fer fédéraux (CFF). En effet, cet indicateur est fortement dépendant des aléas relatifs aux difficultés pouvant être rencontrées dans le cadre des acquisitions de terrains nécessaires à la réalisation de nouvelles artères, d'infrastructures ferroviaires ou de réaménagement de tronçons de routes existantes, de constructions de giratoires, d'aménagements en faveur des cyclistes et des piétons, etc. Il est également fortement dépendant des oppositions pouvant être déposées à l'occasion des procédures d'autorisations de construire et des recours qui peuvent s'ensuivre. Le cas échéant, l'avancement de certains projets conjoints peut également être fortement influencé par des projets connexes de la compétence d'autres maîtres d'ouvrages (autres directions ou départements, communes, départements français limitrophes, AIG, etc) ainsi que par leur participation financière aux projets cantonaux.

## J02 Infrastructures routières et de transports publics (suite)

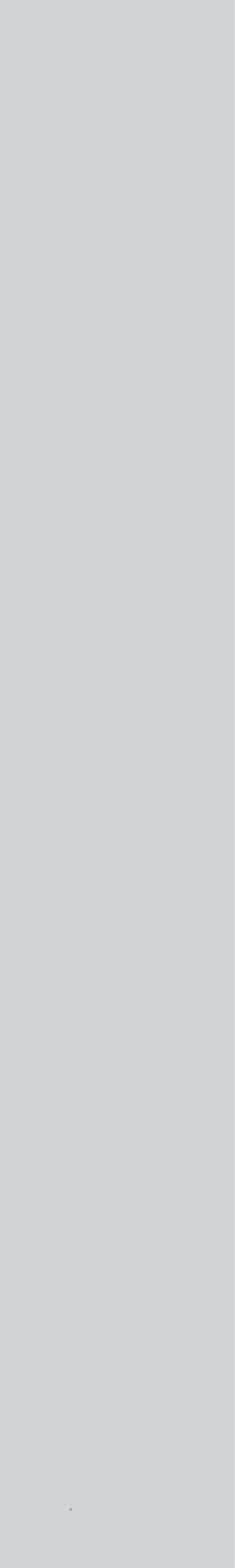
**Indicateur 1.2** : L'objectif annuel est atteint.

**Indicateurs 2.1** : L'objectif est atteint. En tenant compte des recettes perçues de 2,1 millions de francs, le dépassement de budget n'atteint que 1,3 % au lieu de 12 %. Pour rappel, cet indicateur est fortement dépendant des aléas relatifs aux difficultés pouvant être rencontrées dans le cadre des acquisitions de terrains nécessaires à la réalisation de nouvelles artères ou de réaménagement de tronçons de routes existantes, de constructions de giratoires, d'aménagements en faveur des cyclistes et des piétons, etc. Il est également fortement dépendant des oppositions pouvant être déposées à l'occasion des procédures d'autorisations de construire et des recours qui peuvent s'ensuivre. Le cas échéant, l'avancement de certains projets conjoints peut également être fortement influencé par des projets connexes de la compétence d'autres maîtres d'ouvrages (autres directions ou départements, communes, départements français limitrophes, AIG, etc) ainsi que par leur participation financière aux projets cantonaux.

**Indicateurs 2.2** : Une hausse de satisfaction des usagers est constatée. Cet indicateur est basé sur une enquête de satisfaction réalisée une fois par année auprès des autorités communales. En 2015, le taux de réponse est de 73 %. La progression de cet indicateur confirme un taux de satisfaction de l'entretien des routes conforme aux attentes.

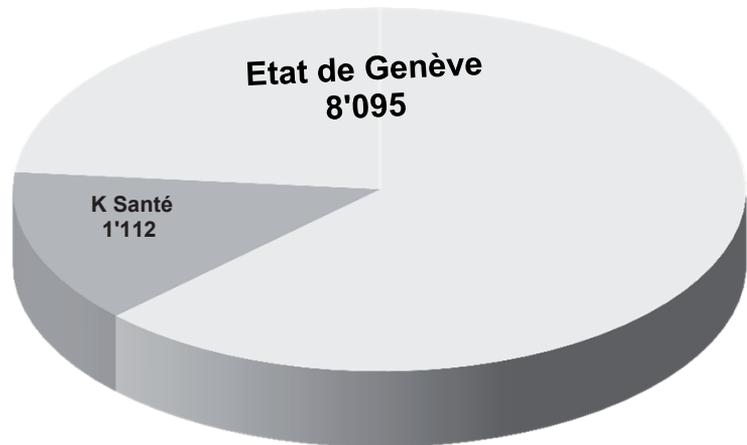
**Indicateurs 2.3** : Hausse sensible de l'indicateur. L'objectif est atteint. Cet indicateur est basé sur une enquête de satisfaction réalisée une fois par année auprès des autorités communales. En 2015, le taux de réponse est de 73 %. La progression de cet indicateur confirme un taux de satisfaction de l'entretien des routes conforme aux attentes.

**Indicateurs 2.4** : L'objectif est atteint. Une stabilité de la satisfaction est constatée. Elle reste bien supérieure à l'objectif. Cet indicateur est basé sur une enquête de satisfaction réalisée une fois par année auprès des autorités communales. En 2015, le taux de réponse est de 73 %. La progression de cet indicateur confirme un taux de satisfaction de l'entretien des routes conforme aux attentes.

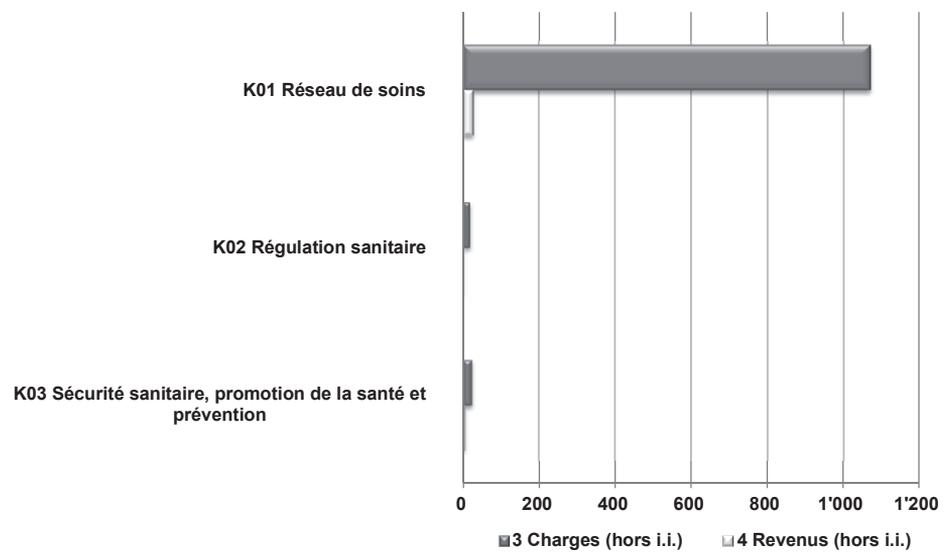


# K Santé

Charges en millions de francs



Charges et revenus en millions de francs par programme



## K SANTE

### Synthèse des priorités politiques

#### Commission de coordination du réseau de soins

Grâce aux contributions des membres de la commission de coordination du réseau de soins, le département de l'emploi, des affaires sociales et de la santé (DEAS) a pu mettre en ligne, en juin 2015, un "portail du réseau de soins" ([www.ge.ch/reseau-de-soins](http://www.ge.ch/reseau-de-soins)), qui informe sur les prestations disponibles dans le canton de Genève pour les personnes âgées atteintes dans leur santé, leur autonomie, ainsi que pour leurs proches.

La commission a œuvré pour faciliter la transmission des informations nécessaires à la continuité des soins lors d'un transfert (hospitalisation depuis le domicile ou depuis un EMS par exemple) en mettant en place une feuille de transfert simplifiée hébergée sur le site de l'Etat.

L'année 2015 est marquée par le déploiement dans l'ensemble des EMS et aux HUG (service social) de l'outil informatique *Gestplace* qui permet de gérer une demande d'admission unique par futur résident, visible par tous les EMS choisis.

Un projet-pilote a été lancé au printemps 2015 afin que les patients dont la situation financière n'est pas clarifiée soient malgré tout transférés dans un EMS, mais à titre provisoire. Pour les patients en attente de placement, mais qui ne pourront de toute façon pas être accueillis dans un EMS, étant donné la lourdeur de leur situation, les HUG ont créé une unité spéciale de 15 lits (par réaffectation interne) à leur intention sur le site de Loëx.

Le quatrième colloque annuel du réseau de soins organisé cette année autour de "*La prévention dans le système de soins*" a remporté un franc succès et a réuni 236 participants, représentatifs du réseau genevois.

#### Renouvellement des contrats de prestations

L'année 2015 a été marquée par les travaux de renouvellement des contrats de prestations pour la période 2016-2019, entre l'Etat de Genève et les principaux partenaires de maintien, d'aide et de soins à domicile, en particulier avec l'imad.

#### Poursuite du déploiement de "MonDossierMedical.ch" (abrégié "MDM")

A fin 2015, le nombre de patients ayant adhéré à MDM s'élève à 10'000 et plus de 500 médecins installés en cabinet – soit un quart de leur effectif – sont connectés. Le projet "*Plan de soins partagé*" est déployé dans le cadre d'un pilote, qui cible les patients chroniques et complexes. Grâce à la fonctionnalité "*Plan de soins partagé*", les données des soins à domicile et des médecins sont consultables en direct par les professionnels de santé et le patient grâce à MDM. Par ailleurs, les processus d'inscription des professionnels et des patients ont été simplifiés.

#### Développement de l'offre en structures intermédiaires

Conformément aux recommandations du rapport d'évaluation de l'exploitation des unités d'accueil temporaire de répit (UATR), la création de lits UATR dans les EMS s'est concrétisée par un projet-pilote mené dès juin 2015 à l'EMS Bon-Séjour à Versoix, qui a ouvert deux lits UATR. Un déploiement progressif sur plusieurs années est prévu afin d'atteindre une offre totale de 100 lits UATR, soit 60 lits de plus qu'aujourd'hui.

S'agissant des immeubles avec encadrement pour personnes âgées (IEPA), 40 logements ont vu le jour rue de Bourgogne, suite à la conversion en IEPA d'un immeuble locatif appartenant à une fondation privée. Actuellement, cinq projets ont reçu un préavis favorable du DEAS sur les quinze projets en cours qui, s'ils aboutissent, permettront la création de plus de 700 logements supplémentaires d'ici à 2019.

#### Proches aidants

En novembre 2014, le Grand Conseil a pris acte du rapport du Conseil d'Etat sur la motion 2155 "*Proches aidants : des solutions pratiques*". Dans son rapport et en réponse à la 2<sup>ème</sup> invite, le Conseil d'Etat annonçait la réalisation d'une étude sur les besoins des proches aidants parue en 2015. Une meilleure connaissance des caractéristiques, des difficultés et des besoins des proches aidants doit permettre d'affiner les prestations qui leur sont proposées aujourd'hui.

Par ailleurs, un inventaire des 42 groupes de soutien ou d'entraide actifs sur le canton de Genève a également été réalisé en 2015.

Enfin, l'exposition itinérante "*Proches aidants tous les jours...*" a été présentée dans la commune du Grand-Saconnex et le canton de Genève a participé, avec 5 autres cantons romands, à la journée du 30 octobre dédiée aux proches aidants.

### **Poursuite de la collaboration entre l'Etat et les cliniques privées du canton**

Les mandats de prestations confiés par le canton aux cliniques privées pour compléter l'offre des hôpitaux publics ont été renouvelés pour la quatrième année consécutive. Les négociations avec les cliniques se sont avérées difficiles dans un premier temps, mais un accord sur 3 ans a finalement pu être conclu avec la majorité des cliniques. On relèvera également que le canton a réalisé une nouvelle estimation des besoins, qui a entraîné une modification de la répartition des cas entre établissements. Comme en 2014, la participation de l'Etat s'est élevée à environ 15 millions. Par ailleurs, l'unité d'accueil temporaire médicalisée (UATM) d'Onex a été inscrite sur la liste hospitalière du canton.

### **Elaboration du rapport de planification sanitaire 2016-2019**

Conformément à l'article 28 de la loi cantonale sur la santé, du 7 avril 2006 (LS) (K 1 03), la planification sanitaire cantonale a pour but de déterminer, tous les quatre ans, les besoins en soins de la population du canton de Genève et de définir les moyens pour les satisfaire de la façon la plus rationnelle et la plus économique possible. Ainsi, un nouveau rapport de planification a été élaboré pour la période 2016-2019. Il comporte notamment des pistes pour affronter les augmentations des besoins dans différents domaines.

### **Pratiques professionnelles**

2'134 autorisations de pratique aux professionnels de la santé ont été émises ce qui représente un nombre constant comparé à l'année passée. Le DEAS délivre également des autorisations d'exploitation pour les institutions de santé. Des inspections inopinées, programmées en fonction de l'analyse des risques pour les résidents du canton, ont été effectuées dans les différents lieux de soins du canton.

### **Promotion d'une politique de santé durable et prévention des maladies**

Le DEAS a présenté un concept de promotion de la santé et prévention (PSP), en préparation des contrats de prestations dans ce domaine pour 2017. Durant l'année 2015, les actions de PSP dans le domaine de la santé mentale ont été renforcées.

Le DEAS a participé à la préparation du déploiement de la nouvelle loi sur la restauration, le débit de boissons, l'hébergement et les divertissements (LRDBHD). La prévention et la réduction des risques associés à des consommations excessives d'alcool et autres substances psychotropes dans les manifestations festives s'en trouvent renforcées. Les autorités cantonales et communales compétentes pourront exiger, dès 2016, que les organisateurs mettent en place les mesures nécessaires.

### **Sécurité sanitaire**

Le DEAS a été mobilisé dans le cadre du dispositif partiel OSIRIS pour la prise en charge des réfugiés.

La commission cantonale d'éthique de la recherche (CCER) a terminé son intégration dans le service du pharmacien cantonal en rejoignant la direction générale de la santé dans les nouveaux locaux d'Adrien-Lachenal. Un logiciel pour la gestion des protocoles de recherche a été mis en place en fin d'année. La CCER a examiné 275 protocoles de recherche. 225 protocoles ont été acceptés d'emblée, 40 ont reçu un avis conditionnel en attente de réponse et dix ont reçu un avis de non-entrée en matière.

La cadence des inspections, des contrôles et des analyses a globalement été respectée, compte tenu des risques inhérents à chaque domaine d'activité.

Ainsi, le service du pharmacien cantonal (SPhC), chargé d'assurer la surveillance du marché des produits thérapeutiques et chimiques, a réalisé 179 inspections concernant des institutions de santé et la vente de produits thérapeutiques, ainsi que 190 inspections en application de la loi fédérale sur les produits chimiques (LChim).

Le service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV) a contrôlé le marché des denrées alimentaires (DA) et des objets usuels en réalisant près de 3'500 inspections dans environ 2'900 établissements publics différents. De plus, concernant les denrées alimentaires et les objets usuels, environ 7'200 produits ont été contrôlés lors de campagnes d'analyses organisées au niveau cantonal, romand ou national, avec un taux de non-conformité proche de 16%. Concernant le contrôle des eaux de piscine, le SCAV a analysé 431 échantillons d'eaux de baignade et mené 192 visites de contrôle. Des non-conformités ont été relevées dans environ 80 cas.

Une cartographie de l'ensemble des exploitations de bovins, ovins, caprins, porcins et de volailles a été effectuée afin de lutter de manière optimale contre toute éventuelle épizootie.

Par mesure de sécurité publique, les annonces d'agressions canines, en augmentation de 12 % par rapport à 2014, sont traitées de manière prioritaire.



# K01 Réseau de soins

## Département responsable : DEAS

### COMPTE

	Compte 2015	Variations C15-B15		Budget 2015	Compte 2014
		en F	en %		
<b>CHARGES</b>	<b>1'069'400'301</b>	<b>2'062'018</b>	<b>0.2%</b>	<b>1'067'338'283</b>	<b>1'052'420'168</b>
30 Charges de personnel	1'917'225	-100'926	-5.0%	2'018'151	1'846'834
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	6'142'770	4'116'820	203.2%	2'025'950	1'011'872
33 Amortissements du patrimoine administratif	533'311	-225'581	-29.7%	758'892	498'933
36 Charges de transfert	1'060'806'775	-1'728'125	-0.2%	1'062'534'900	1'049'062'446
39 Imputations internes	219	-171	-43.8%	390	83
<b>REVENUS</b>	<b>25'958'926</b>	<b>-562'564</b>	<b>-2.1%</b>	<b>26'521'490</b>	<b>24'085'073</b>
42 Taxes	908'637	-2'843'413	-75.8%	3'752'050	1'195'923
43 Revenus divers	24'066'507	1'297'067	5.7%	22'769'440	21'991'113
44 Revenus financiers	898'037	898'037	-	-	898'037
46 Revenus de transferts	85'744	85'744	-	-	-
<b>RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)</b>	<b>-1'043'441'375</b>	<b>-2'624'582</b>	<b>0.3%</b>	<b>-1'040'816'793</b>	<b>-1'028'335'095</b>
<i>Coût d'état-major</i>	-60'813	24'314	-28.6%	-85'127	-94'076
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-75'349'544	-4'299'687	6.1%	-71'049'857	-137'213'997
<b>COÛT COMPLET</b>	<b>-1'118'851'732</b>	<b>-6'899'955</b>	<b>0.6%</b>	<b>-1'111'951'777</b>	<b>-1'165'643'168</b>

### POSTES

	Compte 2015	Variations C15-B15		Budget 2015	Compte 2014
		en ETP	en %		
<b>TOTAL POSTES</b>	<b>11.09</b>	<b>-0.57</b>	<b>-4.89%</b>	<b>11.66</b>	<b>11.70</b>
<i>ETP fixes</i>	10.70	-0.86	-7.44%	11.56	11.70
<i>ETP auxiliaires</i>	0.39	0.29	290.00%	0.10	-

## Descriptif du programme

Ce programme vise à garantir la qualité et l'efficacité des prestations en veillant à la maîtrise de leurs coûts, quel que soit leur lieu d'intervention. Il a pour but de mettre en place un réseau de soins qui :

- garantit l'égalité d'accès aux soins;
- favorise l'aide aux proches;
- assure le développement des compétences des professionnels du réseau par une harmonisation des systèmes de formation continue.

Par ailleurs, l'orientation au sein du réseau de soins vise à favoriser le maintien et/ou le retour à domicile des bénéficiaires.

Ce programme est mis en œuvre par les Hôpitaux Universitaires de Genève (HUG), l'Institution genevoise de maintien à domicile (imad), les cliniques genevoises de Joli-Mont et de Montana, les foyers de jour ainsi que par le service du réseau de soins (direction générale de la santé).

## Ce programme contient les prestations suivantes :

- K01.04 Maintien, aide et soins à domicile
- K01.05 Accès aux soins
- K01.06 Prestations hospitalières

# K01 Réseau de soins (suite)

## Réalisations des projets prioritaires et justification des écarts 2015

### Justification des écarts

#### Justification des écarts relatifs au programme K01

##### **31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation - Ecart d'estimation et dépassement de crédit**

Le dépassement de 4 116 820 F constaté sur cette rubrique découle de la constitution d'une provision à hauteur de 5 043 000 F en lien avec le financement résiduel des soins à domicile non pris en charge par les assureurs. Cette provision concerne 2 recours, un pour le groupement des infirmières indépendantes de Genève et un autre pour des entreprises prestataires. Conformément aux dispositions de l'article 33, alinéa 3 de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (D 1 05), cette charge, non prévue au budget 2015 a fait l'objet d'un crédit supplémentaire validé le 9 décembre 2015 par le Conseil d'Etat.

##### **36 Charges de transfert - Ecart d'estimation et dépassement de crédit**

Les subventions versées aux entités de ce programme sont inférieures de 1 728 125 F par rapport au budget voté. Cet écart découle d'éléments divergents. Ainsi, des charges inférieures au budget 2015 ont notamment été constatées pour les raisons suivantes :

- La comptabilisation de la part du bénéfice 2015 des HUG revenant à l'Etat diminue le montant de la subvention accordée à cette entité de 2 798 385 F ;
- Les dédommagements versés aux communes pour les locaux qu'elles mettent à disposition de l'IMAD ont été inférieures au budget de 1 044 146 F ;
- La mise en œuvre des actions de lutte contre la pénurie de professionnels de la santé a connu du retard ce qui a engendré un non-dépensé de 661 164 F ;
- Des montants relatifs aux hospitalisations privées moins importants que prévus (628 003 F) ;
- Des charges en lien avec les foyers de jour inférieures aux attentes (314 868 F) ;
- Le recours aux unités d'accueil temporaire et de répit (UATR) a été moins important que prévu (187 974 F) ;
- Des actions de soutien aux proches aidants moins importantes qu'attendu (142 000 F) ;
- Des charges relatives aux programmes intercantonaux moindres (100 000 F).

Alors que des charges supplémentaires ont été constatées pour les raisons suivantes :

- Des litiges opposant des cliniques privées à l'Etat ont nécessité une constitution de provision à hauteur de 2 434 595 F. Le Conseil d'Etat a autorisé une dépense supplémentaire correspondante en date du 9 décembre 2015 ;
- La comptabilisation de la part de la perte 2015 de l'Imad revenant à l'Etat augmente le montant de la subvention de 314 481 F ;
- La comptabilisation de la part de la perte 2015 des cliniques de Joli-Mont et Montana revenant à l'Etat augmente le montant de la subvention de 339 488 F ;
- Les amortissements constatés au titre des subventions d'investissement accordées sont supérieurs au budget de 1 072 212 F

##### **42 Taxes - Ecart d'estimation**

Les revenus obtenus suite aux actions récursoires entreprises ont été inférieurs de 2 845 888 F aux montants escomptés et expliquent l'écart constaté sur cette rubrique.

##### **43 Revenus divers - Ecart d'estimation**

Les revenus divers sont supérieurs de 1 297 067 F par rapport au budget 2015. Ceci s'explique principalement par les faits suivants :

- La restitution de montants relatifs à certains mandats confiés à des cliniques privées (473 971 F) ;
- La reprise d'une provision en lien avec un litige concernant le personnel (161 064 F) ;
- Des rétrocessions obtenues des HUG au titre de la part des tarifs provenant des assureurs et destinée au financement des investissements qui ont été supérieures aux prévisions de 3 005 425 F ;
- Des revenus en lien avec les patients extra-cantonaux accueillis à Curabilis inférieurs de 1 345 113 F aux attentes.

## K01 Réseau de soins (suite)

Par ailleurs, le budget relatif à cette rubrique intégrait un montant de 1 000 000 F pour les intérêts sur les fonds détenus par le HUG. A la demande du service des états financiers, ces intérêts ont été comptabilisés sous la rubrique 44.

### 44 Revenus financiers - Ecart d'estimation

Comme indiqué ci-dessus, le montant relatif aux intérêts sur les fonds détenus par les HUG était prévu au budget 2015 sur la rubrique 43 à hauteur de 1 000 000 F.

## Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C15	B15	C14	Cible LT	
					Valeur	Année
<b>1. Retarder l'entrée en EMS des personnes âgées</b>						
1.1 Age moyen d'entrée en EMS	Efficience	85.2 ans	83.3 ans	84.1 ans	83.5 ans	2020
1.2 Nombre de clients pris en charge annuellement par l'IMAD	Efficacité	16'798	17'000	16'621	18'000	2018
1.3 Nombre d'heures de prestations LaMal effectuées par l'IMAD	Efficacité	590'459 heures	500'000 heures	587'755 heures	672'000 heures	2018
1.4 Pourcentage de clients ayant 65 ans et plus ayant dépassé la limite de prise en charge par l'IMAD par rapport au nombre de clients ayant 65 ans et plus recevant des soins	Efficacité	1.7%	entre 1 et 1.5%	1.6%	entre 1 et 1.5%	2018
1.5 Taux d'occupation des unités d'accueil temporaire de répit (UATR)	Efficacité	81.9%	75%	84.4%	80%	2018
<b>2. Améliorer la couverture du besoin de la population</b>						
2.1 Admission immédiate pour urgences 1	Qualité	85.8%	95%	85.9%	95%	2020
2.2 Admission en 20 minutes pour urgences 2	Qualité	62%	75%	58.4%	80%	2020
2.3 Admission en 2h pour urgences 3	Qualité	73.5%	70%	63.8%	75%	2020
2.4 Délai d'attente PTH (prothèse totale de hanche)	Qualité	6 semaines	8 semaines	7 semaines	8 semaines	2020
2.5 Délai d'attente sénologie	Qualité	2.7 semaines	3 à 4 semaines	2.7 semaines	4 semaines	2020
2.6 Taux d'infections nosocomiales	Qualité	8.9%	<10%	7.5%	<10%	2020
2.7 Nombre d'événements indésirables graves (EIG)	Qualité	250	<180	197	160	2020
<b>3. Augmenter le taux de couverture de l'activité ambulatoire</b>						
3.1 Taux de couverture financière de l'activité ambulatoire des HUG	Efficience	78.8%	85%	89.9%	85%	2020
<b>4. Diminuer la durée moyenne de séjour</b>						

## K01 Réseau de soins (suite)

	Type indicateur	C15	B15	C14	Cible LT	
					Valeur	Année
4.1 Durée moyenne de séjour zone DRG - hospitalisation de soins aigus somatiques	Efficience	6.1 jours	<6.3 jours	6 jours	6.1 jours	2018
4.2 Nombre de personnes aux HUG en attente de placement	Efficience	200	<=108	196	108	2018
4.3 Durée d'attente de placement	Efficience	100 jours	<=80 jours	100 jours	<=60 jours	2017
<b>5. Assurer la qualité des prestations</b>						
5.1 Taux de couverture financière par l'assurance obligatoire par point DRG	Efficacité	88.3%	42%	91%	45%	2017

### Commentaires

	Seuils critiques 2015	Seuils critiques 2014
Indicateur 1.1	80 ans	80 ans
Indicateur 1.2	<16'500	<16'500
Indicateur 1.3	<490'000	<490'000
Indicateur 1.4	>2%	>2%
Indicateur 1.5	<70%	<70%
Indicateur 2.1	<90%	<90%
Indicateur 2.2	<70%	<70%
Indicateur 2.3	<65%	<65%
Indicateur 2.4	>12 semaines	>12 semaines
Indicateur 2.5	>4 semaines	>4 semaines
Indicateur 2.6	>11%	>11%
Indicateur 2.7	>220	>220
Indicateur 3.1	<80%	<80%
Indicateur 4.1	>6.5 jours	>6.5 jours
Indicateur 4.2	>180	>180
Indicateur 4.3	>100 jours	>100 jours
Indicateur 5.1	<40%	<40%

### Notes :

L'indicateur 1.1 Age moyen d'entrée en EMS a également été intégré dans le programme D01.

Indicateur 1.3 : Quantité d'heures de soins réalisées pour les clients à leur domicile (hors UATR) en 2015. Les soins LAMal comprennent : les évaluations et conseils, les examens et traitements, et les soins de base. L'accroissement des heures de prestations LAMal s'explique notamment par l'évolution de la complexité des prises en charge de la clientèle, la diminution des durées moyennes de séjour en milieu hospitalier et la volonté de la politique sanitaire de retarder l'entrée en institution.

Indicateur 1.4 : 145 personnes âgées de 65 ans et plus ont dépassé la limite de 40h de soins dans le mois, sur un total de 8'515 clients de 65 ans et plus ayant bénéficié de soins à domicile. L'écart par rapport à la cible équivaut à 17 clients supplémentaires pris en charge.

Indicateur 1.5 : L'écart entre le taux d'occupation des unités d'accueil temporaire de répit (UATR) 2014 et 2015 s'explique par le fait d'une forte augmentation en 2014 du nombre de clients infectés par des punaises de lit. Ceux-ci ont été placés dans les UATR afin de faciliter l'intervention d'entreprises spécialisées à leur domicile. L'année 2014 a donc été une année particulière.

## K01 Réseau de soins (suite)

Indicateur 2.1 : Malgré la constante amélioration de cet indicateur durant l'année, la cible n'a pas pu être atteinte, principalement en raison de la forte progression des urgences 1 (+7.6% d'urgence 1 par rapport à 2014). Les différentes actions mises en place telles que l'extension des horaires dans les plateaux chirurgicaux, l'élargissement des horaires de transfert des patients dans les étages et l'ouverture de nouveaux boxes aux urgences ont néanmoins permis de diminuer les temps de passage totaux dans les urgences de 10 minutes entre 2014 et 2015.

Indicateur 2.2 : Une légère amélioration a été constatée durant l'année. Malgré cela, la cible annuelle n'a pas pu être atteinte. En effet, la hausse du nombre de prises en charge aux urgences adultes (+5.6% aux urgences 2 par rapport à 2014) ainsi que la proportion plus élevée de patients couchés par rapport aux patients debouts n'ont pas permis d'atteindre la cible attendue. Cependant, comme pour les urgences 1, les mesures prises ont conduit à diminuer les temps de passage totaux aux urgences.

Indicateur 2.5 : La cible est largement atteinte. Ce résultat est en lien avec les mesures prises dès 2013 pour l'amélioration de la coordination des pris en charge au centre du sein, maintenant certifié.

Indicateur 2.6 : Les résultats de cet indicateur sont obtenus sur la base d'une enquête menée ponctuellement dans des unités différentes. Il n'est donc pas pertinent de comparer les résultats d'une période à l'autre, ni même d'un hôpital à l'autre. La cible de 10% est la valeur attendue pour un hôpital comme les HUG. A noter que sont inclus dans ce taux tous les patients présents le jour de l'enquête; la fenêtre temporelle pour la récolte des données contient le jour de l'enquête et les 6 jours précédents. Les infections sont définies selon les règles édictées par le Centers for Disease Control and Prevention et repris par SwissNOSO.

Indicateur 2.7 : La forte hausse observée à fin décembre 2015 est en lien avec l'amélioration du processus de déclaration et correspond à une tendance souhaitée par la Direction pour améliorer la qualité des soins.

Indicateur 3.1 : Les données présentées sont celles de 2014. Durant l'année, le taux de couverture n'a cessé de baisser. Ceci s'explique par 3 facteurs :

- 1) La structure TARMED, mal adaptée à l'ambulatorio hospitalier, l'est encore moins depuis que plusieurs chapitres ont été dévalorisés pour renforcer la médecine de ville (ordonnance Berset). Les HUG sont dans la moyenne suisse pour leur taux de couverture ambulatoire et poursuivent leurs efforts d'efficacité pour l'activité ambulatoire.
- 2) Dans le calcul de la comptabilité analytique, le relevé des temps hospitaliers et ambulatoires pour les médecins a été mis à jour via une enquête menée par une entreprise externe dans le but d'assurer la conformité avec les normes REKOLE. Cette enquête a conduit à allouer plus de temps au médecin à l'activité ambulatoire.
- 3) Les HUG ont amélioré le calcul des charges directes, ce qui a augmenté la part des coûts des médicaments liés à l'ambulatorio.

Indicateur 4.2 : Comme les années précédentes, la cible est loin d'être atteinte et le nombre de patients en attente de placement reste beaucoup trop élevé par rapport au nombre de lits à disposition. Les efforts de coordination avec le réseau ont néanmoins permis de stabiliser le nombre de ces patients et ainsi de maintenir le résultat au même niveau que 2014. L'amélioration observée en début d'année suite à l'ouverture de nouvelles places dans des structures d'aval s'est progressivement atténuée dès cet été, les places libérées ayant été immédiatement réoccupées. En conséquence, les délais d'attente ont repris leur croissance sur le dernier trimestre pour atteindre, à fin 2015, 100 jours en moyenne, comme en 2014.

Indicateur 4.3 : Malgré les efforts pour améliorer la coordination avec les structures d'aval, l'indicateur reste bien au-delà de la cible. Comme le montre également l'indicateur 4.1, les difficultés liées aux attentes de placement sont le signe d'un manque manifeste de places d'aval. A signaler que 50% des patients avec des difficultés de placement sont des cas lourds avec des durées de séjours supérieures à 90 jours.

Indicateur 5.1 : Les données présentées sont celles de 2014. Le prix du point DRG ayant baissé par rapport à 2014 (F 10'400 au lieu de F 11'500), il ne permet pas de couvrir les coûts engendrés par les prises en charge. Cette problématique n'est pas propre aux HUG, elle se retrouve dans les autres Hôpitaux universitaires suisses (HUS) à des degrés divers.

Le taux indiqué doit être apprécié par rapport à une cible de 100%. Avec l'ancienne méthode de calcul, le réel aurait été de 37.1%, soit un résultat bien en dessous de la cible de 42%.



# K02 Régulation sanitaire

## Département responsable : DEAS

### COMPTE

	Compte 2015	Variations C15-B15		Budget 2015	Compte 2014
		en F	en %		
<b>CHARGES</b>	<b>18'517'360</b>	<b>892'686</b>	<b>5.1%</b>	<b>17'624'674</b>	<b>16'491'911</b>
30 Charges de personnel	3'301'216	-143'192	-4.2%	3'444'408	3'056'613
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	855'076	16'262	1.9%	838'814	784'554
33 Amortissements du patrimoine administratif	4'927	1'765	55.8%	3'162	3'193
36 Charges de transfert	14'355'922	1'018'022	7.6%	13'337'900	12'647'468
39 Imputations internes	219	-171	-43.8%	390	83
<b>REVENUS</b>	<b>2'318'267</b>	<b>375'990</b>	<b>19.4%</b>	<b>1'942'277</b>	<b>4'217'332</b>
41 Patentes et concessions	16'250	15'650	2'608.3%	600	14'000
42 Taxes	1'908'131	304'085	19.0%	1'604'046	2'100'253
43 Revenus divers	345'414	7'783	2.3%	337'631	2'078'079
46 Revenus de transferts	48'099	48'099	-	-	25'000
49 Imputations internes	373	373	-	-	-
<b>RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)</b>	<b>-16'199'093</b>	<b>-516'696</b>	<b>3.3%</b>	<b>-15'682'397</b>	<b>-12'274'580</b>
<i>Coût d'état-major</i>	<i>-104'712</i>	<i>40'575</i>	<i>-27.9%</i>	<i>-145'287</i>	<i>-155'701</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-788'401</i>	<i>653'304</i>	<i>-45.3%</i>	<i>-1'441'705</i>	<i>-917'142</i>
<b>COÛT COMPLET</b>	<b>-17'092'206</b>	<b>177'183</b>	<b>-1.0%</b>	<b>-17'269'389</b>	<b>-13'347'423</b>

### POSTES

	Compte 2015	Variations C15-B15		Budget 2015	Compte 2014
		en ETP	en %		
<b>TOTAL POSTES</b>	<b>20.92</b>	<b>0.07</b>	<b>0.34%</b>	<b>20.85</b>	<b>18.68</b>
<i>ETP fixes</i>	<i>19.23</i>	<i>-1.52</i>	<i>-7.33%</i>	<i>20.75</i>	<i>18.30</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>1.69</i>	<i>1.59</i>	<i>1'590.00%</i>	<i>0.10</i>	<i>0.38</i>

## Descriptif du programme

Ce programme vise à s'assurer de l'application des prescriptions légales fédérales et cantonales en matière de santé. Il a pour objectif, par le biais de la planification sanitaire et du contrôle des prestataires :

- de déterminer les besoins en soins de la population ;
- d'évaluer l'offre en soins ;
- de définir des moyens adéquats et suffisants de manière à satisfaire ces besoins de la façon la plus rationnelle et la plus économique ;
- de protéger la santé des patients et de la population ;
- de garantir des soins appropriés de qualité.

Il comprend notamment: la planification sanitaire (au sens large), les autorisations d'exploiter des institutions de santé, les autorisations d'exercer des professions et activités médicales et la protection des droits de patients.

Ce programme est mis en œuvre par le Service du réseau de soins, le Service du médecin cantonal et la Commission de surveillance, faisant tous partie de la Direction générale de la santé.

## K02 Régulation sanitaire (suite)

### Ce programme contient les prestations suivantes :

- K02.01 Planification sanitaire
- K02.02 Pratiques professionnelles
- K02.03 Protection des droits des patients

### Réalizations des projets prioritaires et justification des écarts 2015

#### Justification des écarts

##### 30 Charges de personnel - Ecart d'estimation

Les charges de personnel sont inférieures au budget de 143 192 F. Cet écart se justifie par le turnover constaté durant l'exercice.

##### 36 Charges de transfert - Ecart d'estimation et dépassement de crédit

Le dépassement de 1 018 022 F constaté sur cette rubrique découle de frais d'hospitalisations de résidents genevois hors canton plus importants que prévu. Pour mémoire, cette prise en charge est imposée par la loi sur l'assurance maladie (LAMal). Conformément aux dispositions de l'article 33, alinéa 1, ce dépassement a fait l'objet d'une demande en autorisation de crédit supplémentaire validée par la commission des finances le 3 février 2016.

##### 42 Taxes - Ecart d'estimation

Les droits de pratique délivrés par le service du médecin cantonal ont été supérieurs à ceux prévus.

### Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C15	B15	C14	Cible LT	
					Valeur	Année
<b>1. Assurer le traitement administratif et financier des hospitalisations hors-canton</b>						
1.1 Taux de réponses dans les 3 jours attestant de la garantie de paiement des hospitalisations hors canton	Qualité	98%	95%	99.23%	95%	2018
<b>2. Optimiser les délais de traitement des autorisations concernant les professionnels de la santé et les établissements de santé</b>						
2.1 Taux d'autorisations de pratiquer délivrées dans les 7 jours	Qualité	82%	95%	71.6%	95%	2016
<b>3. Assurer la surveillance des institutions de santé</b>						
3.1 Taux de visites d'EMS par an	Efficacité	100%	100%	100%	100%	2016
3.2 Taux d'inspection de suivi réalisé dans les EMS	Efficacité	100%	100%	100%	100%	2016
3.3 Taux d'inspection de cabinets réalisé en matière de stérilisation fixé à 20% par année	Efficacité	8.4%	20%	10%	20%	2016
3.4 Taux d'inspection réalisé sur plaintes des institutions de santé (hors EMS)	Efficacité	100%	100%	100%	100%	2016
<b>4. Assurer le délai de traitement des plaintes et dénonciations en matière disciplinaire par le bureau</b>						

## K02 Régulation sanitaire (suite)

	Type indicateur	C15	B15	C14	Cible LT	
					Valeur	Année
4.1 Pourcentage de décisions prises dans un délai maximum de 6 semaines par le bureau dès sa saisie d'une plainte ou d'une dénonciation	Efficacité	100%	100%	100%	100%	2016

### Commentaires

	Seuil critique 2015	Seuil critique 2014
Indicateur 1.1	90%	90%
Indicateur 2.1	75%	75%
Indicateur 3.1	80%	80%
Indicateur 3.2	80%	80%
Indicateur 3.3	10%	10%
Indicateur 3.4	90%	90%
Indicateur 4.1	95%	95%

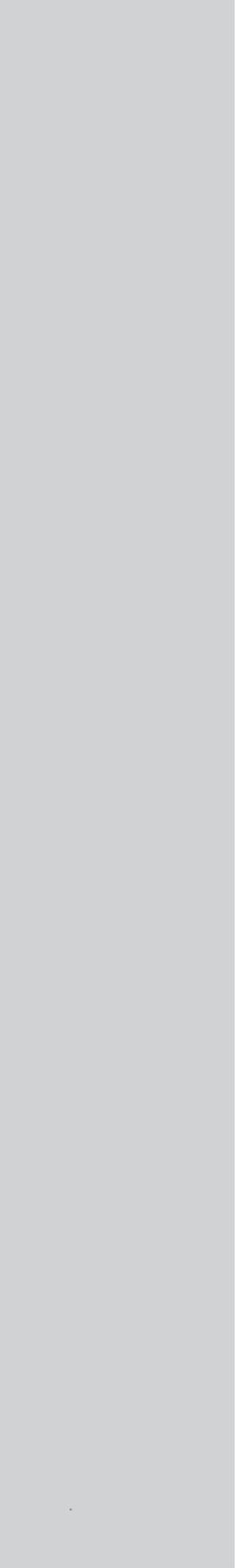
### Notes :

Indicateur 1.1 : 1'822 garanties traitées dans les 3 jours sur un total de 1'859 garanties.

Indicateur 2.1 : 1'819 autorisations de pratiquer délivrées dans les 7 jours sur un total de 2'218 demandes. Le taux se situe en dessous de la cible à cause du manque d'effectif en 2015 pour traiter ces demandes.

Indicateur 3.1 : Tous les EMS ont été visités sur l'année, soit 51 EMS.

Indicateur 3.3 : Le taux de 8.4% correspond à la visite de 42 cabinets sur l'année sur un total de 500. Initialement, un total de 300 visites de cabinets avait été prévu sur 5 ans. En 2014, il s'est avéré lors d'une étude que ce n'était pas 300 cabinets mais 500 cabinets qui devaient être contrôlés sur 5 ans. L'augmentation non prévue du nombre d'inspections à effectuer explique la baisse du taux de visite.



# K03 Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention

Département responsable : DEAS

## COMPTE

	Compte 2015	Variations C15-B15		Budget 2015	Compte 2014
		en F	en %		
<b>CHARGES</b>	<b>24'045'047</b>	<b>-1'035'829</b>	<b>-4.1%</b>	<b>25'080'876</b>	<b>24'010'325</b>
30 Charges de personnel	12'182'140	-213'513	-1.7%	12'395'653	12'119'463
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	1'739'956	-276'461	-13.7%	2'016'417	1'647'864
33 Amortissements du patrimoine administratif	256'629	62'793	32.4%	193'836	270'714
36 Charges de transfert	9'805'932	-592'318	-5.7%	10'398'250	9'908'071
39 Imputations internes	60'389	-16'331	-21.3%	76'720	64'214
<b>REVENUS</b>	<b>4'608'736</b>	<b>-841'494</b>	<b>-15.4%</b>	<b>5'450'230</b>	<b>4'792'990</b>
40 Revenus fiscaux	94'813	24'813	35.4%	70'000	103'792
41 Patentes et concessions	2'300	-5'300	-69.7%	7'600	16'801
42 Taxes	2'525'554	-171'697	-6.4%	2'697'251	2'535'271
43 Revenus divers	205'700	-332'479	-61.8%	538'179	230'420
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéc.	1'753'428	-383'772	-18.0%	2'137'200	1'772'336
46 Revenus de transferts	8'090	8'090	-	-	103'436
49 Imputations internes	18'851	18'851	-	-	30'934
<b>RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)</b>	<b>-19'436'311</b>	<b>194'335</b>	<b>-1.0%</b>	<b>-19'630'646</b>	<b>-19'217'335</b>
<i>Coût d'état-major</i>	<i>-386'406</i>	<i>136'451</i>	<i>-26.1%</i>	<i>-522'857</i>	<i>-617'353</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-3'329'025</i>	<i>1'767'805</i>	<i>-34.7%</i>	<i>-5'096'830</i>	<i>-3'740'306</i>
<b>COÛT COMPLET</b>	<b>-23'151'742</b>	<b>2'098'591</b>	<b>-8.3%</b>	<b>-25'250'333</b>	<b>-23'574'994</b>

## POSTES

	Compte 2015	Variations C15-B15		Budget 2015	Compte 2014
		en ETP	en %		
<b>TOTAL POSTES</b>	<b>83.59</b>	<b>-1.81</b>	<b>-2.12%</b>	<b>85.40</b>	<b>83.62</b>
<i>ETP fixes</i>	<i>83.07</i>	<i>-2.20</i>	<i>-2.58%</i>	<i>85.27</i>	<i>83.21</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>0.52</i>	<i>0.38</i>	<i>271.43%</i>	<i>0.14</i>	<i>0.42</i>

## Descriptif du programme

Ce programme a pour but de maintenir et d'améliorer la santé de la population en offrant aux individus et à la collectivité une offre de prestations adéquates, efficaces et efficaces en matière de promotion de la santé, de prévention des maladies et de sécurité sanitaire. Il vise également à assurer la protection de la population contre des risques environnementaux et les chiens dangereux.

Ce programme est mis en œuvre par le service du médecin cantonal, le service du pharmacien cantonal et le service de la consommation et des affaires vétérinaires (faisant tous partie de la Direction générale de la santé), ainsi que par d'autres institutions œuvrant dans le domaine de la promotion de la santé et de la prévention.

## Ce programme contient les prestations suivantes :

- K03.01 Promotion de la santé et prévention des maladies
- K03.02 Sécurité sanitaire
- K03.03 Protection des animaux
- K03.04 Aide sanitaire d'urgence

# K03 Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention (suite)

## Réalizations des projets prioritaires et justification des écarts 2015

### Justification des écarts

#### 30 Charges de personnel - Ecart d'estimation

Les charges de personnel sont inférieures de 213 513 F au budget. Cet écart se justifie par le turnover constaté durant l'exercice.

#### 31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation - Ecart d'estimation

Cette rubrique présente un non-dépensé de 276 461 F par rapport au budget. Cet écart se justifie principalement par des achats de vaccins HPV et des prises en charge de vaccinations moins élevés que prévu.

De plus, la comptabilisation des actions entreprises à titre fiduciaire grâce à des contributions de tiers a été modifiée. Celles-ci sont désormais comptabilisées directement sur un compte de bilan alors qu'elles étaient auparavant prévues sur des comptes de charges. Cette modification, neutre budgétairement, se traduit par des non-dépenses à hauteur de 27 000 F sur cette rubrique et une absence de revenus du même montant sur la rubrique 45.

#### 36 Charges de transfert - Ecart d'estimation

Le non-dépensé de 592 318 F constaté sur cette rubrique s'explique surtout par des actions de prévention du jeu (151 752 F), des actions de promotion de la santé (179 260 F) et des actions liées au fonds drogue (93 398 F) moins importantes que prévues. De plus, la comptabilisation des actions entreprises à titre fiduciaire grâce à des contributions de tiers a été modifiée. Celles-ci sont désormais comptabilisées directement sur un compte de bilan alors qu'elles étaient auparavant prévues sur des comptes de charges. Cette modification, neutre budgétairement, se traduit par des non-dépenses à hauteur de 164 000 F sur cette rubrique et une absence de revenus du même montant sur la rubrique 45.

#### 42 Taxes - Ecart d'estimation

L'écart de 171 698 F constaté sur cette rubrique s'explique notamment par un nombre moins important que prévu d'amendes ainsi que par des remboursements d'assurance sociales inférieurs à ceux prévus dans le cadre du budget.

#### 43 Revenus divers - Ecart d'estimation

Les actifs saisis par le Pouvoir Judiciaire et destinés au fonds drogue se sont avérés moins élevés que prévu.

#### 45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux - Ecart d'estimation

Les revenus comptabilisés au titre de cette rubrique sont inférieurs de 383 772 F par rapport au budget.

La diminution du versement des subventions liées aux fonds entraîne la baisse des revenus correspondants.

Par ailleurs, la comptabilisation des contributions reçues par des tiers afin de mener à bien des actions à titre fiduciaire a été modifiée. Celles-ci sont désormais comptabilisées directement sur un compte de bilan alors qu'elles étaient auparavant prévues sur des comptes de revenus. Cette modification, neutre budgétairement, se traduit par des non-dépenses sur les rubriques de charges 31 et 36 à hauteur respectivement de 27 000 F et 164 000 F et une absence de revenus du même montant (191 000 F) sur la rubrique 45.

# K03 Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention (suite)

## Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C15	B15	C14	Cible LT	
					Valeur	Année
<b>1. Contrôler l'évolution des maladies transmissibles et éviter la survenue de flambées épidémiques</b>						
1.1 Taux d'enfants de 28 mois vaccinés avec deux doses de vaccin contre la rougeole	Efficacité	94%	95%	94%	95%	2016
1.2 Taux d'annonces de maladies à déclaration obligatoire par les médecins dans les délais prescrits par la loi	Efficacité	91%	95%	92%	95%	2016
<b>2. Surveiller l'évolution du VIH</b>						
2.1 Nombre de nouveaux diagnostics d'infections VIH par an	Efficacité	69	<90	59	<90	2016
<b>3. Stabiliser le nombre d'alcoolisations aiguës chez les jeunes</b>						
3.1 Nombre de cas d'admissions par an aux HUG de jeunes de moins de 16 ans pour intoxications alcooliques	Efficacité	48	<80	50	<80	2016
<b>4. Garantir une intervention efficace des ambulances du 144</b>						
4.1 Taux de conformité des contrôles du matériel sanitaire des ambulances	Efficacité	91%	100%	96%	100%	2016
4.2 Taux de conformité des contrôles des équipages des ambulances selon les normes IAS (Interassociation de sauvetage) lors de contrôles inopinés	Efficacité	98.7%	100%	100%	100%	2016
<b>5. Assurer le respect de la mise sur le marché, la délivrance et l'utilisation des médicaments, des dispositifs médicaux et des produits chimiques</b>						
5.1 Nombre d'inspections en relation avec les produits thérapeutiques (y compris les stupéfiants) et les laboratoires d'analyses médicales	Efficacité	182	160	174	160	2016
5.2 Nombre d'inspections par inspecteur (pour 1 ETP)	Efficacité	85	85	93.3	85	2016
5.3 Nombre d'inspections en relation avec les produits chimiques	Efficacité	190	180	199	180	2016
<b>6. Protéger les consommateurs contre les denrées alimentaires et les objets usuels pouvant mettre leur santé en danger</b>						
6.1 Respect des fréquences de contrôles des entreprises, des commerces et des établissements publics	Efficacité	74%	90%	N/A	95%	2018
6.2 Nombre d'inspections y compris les contrôles des manifestations publiques effectués par contrôleur (pour 1 ETP)	Efficacité	369	350	421	350	2018
6.3 Nombre d'échantillons analysés par les laboratoires	Efficacité	8'037	6'800	7'376	8'000	2018
6.4 Taux des entreprises sensibles (cantines scolaires, crèches, hôpitaux et cliniques, EMS ) contrôlés annuellement	Efficacité	84%	90%	95%	100%	2018
<b>7. Renforcer la protection de la population envers les chiens</b>						
7.1 Taux de réalisation des évaluations devant obligatoirement être menés par la SCAV	Efficacité	94.7%	100%	98.3%	100%	2018
7.2 Taux de traitement des dossiers d'annonces de morsures	Efficacité	97.2%	95%	N/A	95%	2018
<b>8. Veiller à un abattage conforme aux ordonnances</b>						
8.1 Taux de contrôles ante mortem à post mortem effectués lors des abattages	Qualité	100%	95%	N/A	100%	2018

## K03 Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention (suite)

### Commentaires

	Seuils critiques 2015	Seuils critiques 2014
Indicateur 1.1	80%	80%
Indicateur 1.2	80%	80%
Indicateur 2.1	N/A	N/A
Indicateur 3.1	N/A	N/A
Indicateur 4.1	90%	90%
Indicateur 4.3	90%	90%
Indicateur 5.1	N/A	N/A
Indicateur 5.2	N/A	N/A
Indicateur 5.3	N/A	N/A
Indicateur 6.1	80%	80%
Indicateur 6.2	300	300
Indicateur 6.3	6'000	6'000
Indicateur 6.4	80%	75%
Indicateur 7.1	90%	90%
Indicateur 7.2	90%	N/A
Indicateur 8.1	90%	N/A

### Notes :

Indicateur 1.1 : 3740 enfants de 28 mois vaccinés contre la rougeole avec 2 doses.

Indicateur 1.2 : 607 déclarations complémentaires reçues.

Indicateur 4.1 : 27 véhicules inspectés.

Indicateur 4.2 : L'indicateur "Taux de respect des délais d'intervention en zone urbaine (<10 minutes) et rurale (<15 minutes)" a été momentanément retiré étant donné qu'il n'est pas possible à l'heure actuelle de le calculer de manière fiable, les fiches d'intervention préhospitalières (FIP) (support papier) n'étant plus complétées ou complétées en partie par les ambulanciers. Les HUG sont actuellement entrain de mettre en place un système informatisé qui permettra de pouvoir récupérer ces données. Le délai est pour l'heure inconnu.

Indicateur 4.3 : 79 équipages inspectés.

Indicateur 5.2 : 4 ETP d'inspecteurs.

Indicateur 6.1 : 1'722 inspections d'entreprises de denrées alimentaires contrôlées dans les délais fixés par le système d'analyse des risques des chimistes cantonaux de Suisse sur un total de 2'315 inspections. Le nombre d'absences pour cause de maladie en 2015 dans le secteur de l'inspection implique une diminution de l'ordre de 8% des inspections prévues.

Indicateur 6.4 : 158 contrôles effectués sur les 188 établissements sensibles à contrôler.

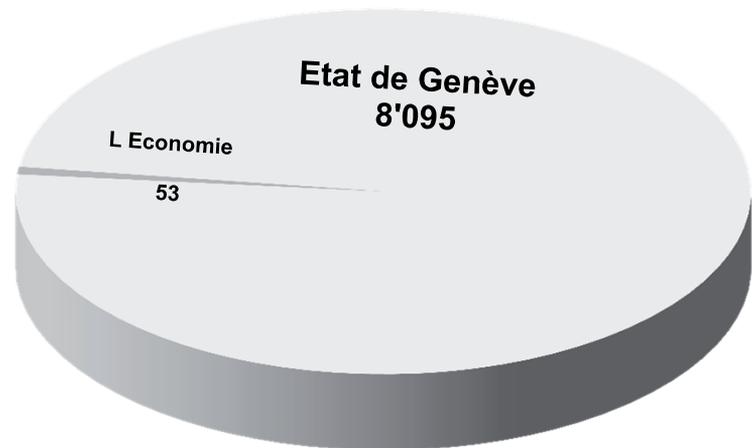
Indicateur 7.1 : 180 évaluations menées par le SCAV. Le grand nombre d'absences chez les éducateurs canins en 2015 n'a pas permis d'atteindre l'objectif fixé. Par ailleurs, une révision des pratiques d'application de la LChiens et une clarification des tâches sera faite en 2016 et devrait permettre de remobiliser les éducateurs canins.

Indicateur 7.2 : 247 annonces de morsures traitées sur 254 annonces de morsures enregistrées.

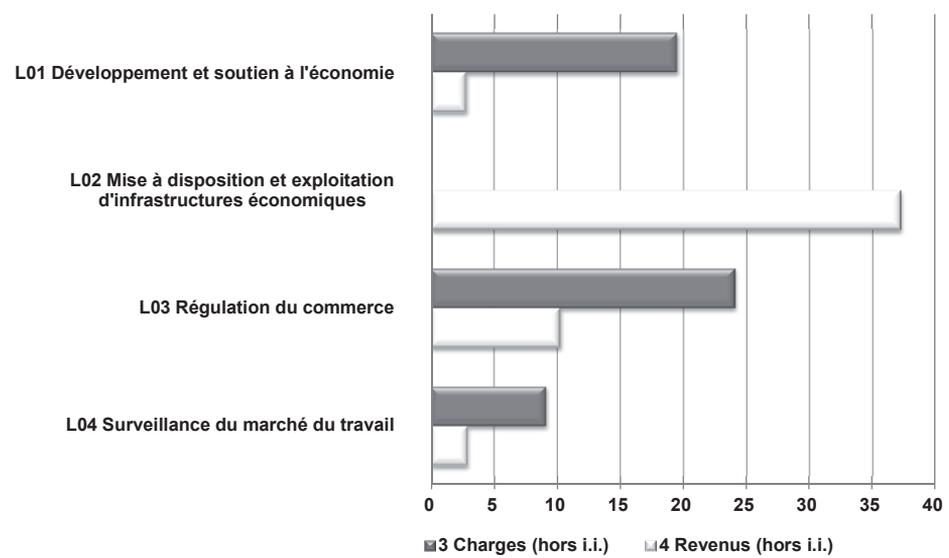
Indicateur 8.1 : 3'539 animaux et 1'068'756 volailles contrôlés.

# L Economie

Charges en millions de francs



Charges et revenus en millions de francs par programme



# L Économie

## Synthèse des priorités

Le début de l'année 2015 a été marqué par l'abandon par la BNS du taux plancher qui maintenait une parité euro/franc suisse à 1,20. Cet élément, peu favorable à une économie fortement tournée vers l'exportation, vient s'ajouter aux incertitudes liées à la troisième réforme de la fiscalité des entreprises ainsi qu'aux difficultés causées par la mise en œuvre de l'initiative sur l'immigration de masse.

Afin de répondre à un climat d'incertitudes et d'imprévisibilité, le Conseil d'Etat a adopté, en juin, une stratégie économique cantonale 2030. Ce document offre une lisibilité et un cadre aux actions soutenues ou menées par le canton en matière de politique de développement économique. Il montre la richesse et la diversité du tissu économique, dévoile les grands enjeux auxquels l'économie cantonale est confrontée et précise la vision et les objectifs stratégiques du canton. Ce document représente la colonne vertébrale de l'action gouvernementale en matière économique et en guide la politique pour la législature en cours et au-delà, à l'horizon 2030.

Dans le même temps, un accent particulier a été placé sur le soutien aux entreprises locales. Dans le contexte du renchérissement lié au franc fort, le Conseil d'Etat a reçu les représentants des différents secteurs économiques du canton afin d'étudier les mesures à mettre en place pour pallier ce problème. Cette démarche a notamment débouché sur l'adoption d'une loi permettant à la Fondation d'aide aux entreprises d'apporter un soutien financier aux entreprises connaissant des difficultés directement liées au franc fort. Une réflexion a également été menée avec le secteur du commerce sur les mesures permettant de limiter le tourisme d'achat transfrontalier.

Toujours en matière de soutien aux entreprises locales, le service de la promotion économique a fourni des prestations à plus de 620 entrepreneurs, porteurs de projets et prestataires sur des problématiques aussi diverses que la création, le développement et la transmission d'entreprises et de commerces. Le soutien à l'innovation demeure une priorité stratégique. Dans un environnement économique difficile et marqué par des incertitudes, les mesures en matière de soutien à la création et au développement des entreprises locales ont été renforcées. Ainsi, près de 190 entreprises ont bénéficié d'une aide du dispositif de soutien.

Enfin, les actions de prospection en vue de l'installation de nouvelles entreprises dans le canton de Genève se sont multipliées et ont confirmé l'intérêt de celles-ci pour les opportunités offertes dans le canton comme base d'affaires. S'agissant des implantations, le canton de Genève a attiré plus de 31 entreprises qui ont contribué au renforcement des clusters de la région. Parallèlement, les sociétés multinationales ont continué à faire l'objet d'un suivi particulier afin d'assurer la consolidation et l'intégration de leurs projets d'investissements dans le tissu économique local.

Le Conseil d'Etat s'engage pour le renforcement du dispositif de surveillance du marché du travail. Il a prononcé en 2015, sur demande des partenaires sociaux, l'arrêté d'extension facilitée de la CCT Mécatronique et la prorogation de l'extension facilitée de la CCT Parcs et jardins. Dans quatre autres secteurs (économie domestique, esthétique, transports de choses pour le compte de tiers, monteurs de stand), des contrats-type de travail sont en place. Genève est l'un des rares cantons à faire usage de cette mesure d'accompagnement à la libre circulation des personnes qui permet d'édicter des salaires minimums impératifs en cas de risque de sous-enchère abusive et répétée.

Le projet tripartite de révision de la loi sur l'inspection et les relations du travail (LIRT – J 1 05), contre-projet à l'IN 151, a été adopté par le Grand Conseil à l'unanimité en novembre 2015. La mise sur pied d'une inspection paritaire des entreprises pouvant agir dans l'ensemble des secteurs permettra d'augmenter la détection de cas potentiels d'infractions aux conditions de travail et favorisera une intervention rapide des instances compétentes.

Ces démarches s'inscrivent aussi dans le contexte de la mise en œuvre du nouvel article constitutionnel sur l'immigration de masse. Un contrôle efficace et crédible du marché du travail

est nécessaire pour préserver la voie bilatérale. Avec un système exhaustif de surveillance du marché du travail, le canton de Genève pourra encore améliorer les résultats de son dispositif.

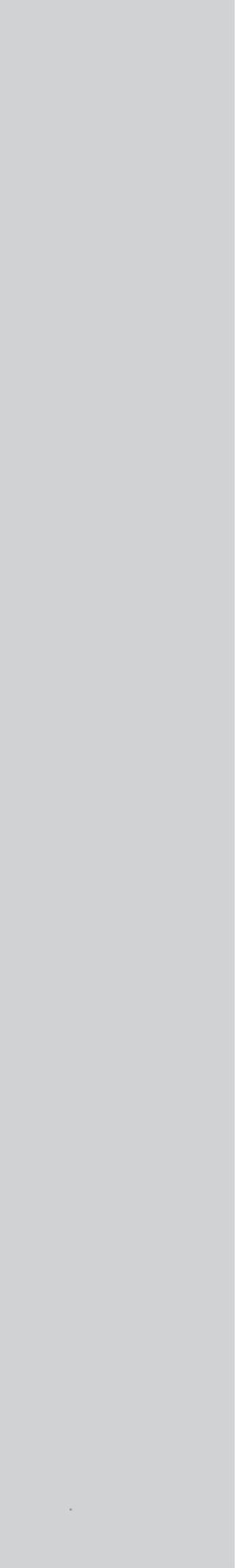
La nouvelle loi sur la restauration, le débit de boissons, l'hébergement et le divertissement (LRDBHD) a été adoptée par le Grand Conseil en mars 2015. La loi renforce la réglementation à plusieurs égards tout en simplifiant le dispositif et en étendant les horaires des établissements. Après une large consultation des parties prenantes, le règlement d'exécution a été adopté par le Conseil d'Etat en octobre 2015. Il est entré en vigueur avec la loi au 1<sup>er</sup> janvier 2016.

L'aéroport international de Genève (AIG), les Ports Francs et Entrepôts de Genève (PFEG) ainsi que Palexpo SA jouent un rôle toujours plus déterminant dans l'activité économique genevoise. La croissance continue du nombre de passager à l'aéroport impose d'importants investissements infrastructurels, entièrement financés par la régie autonome tout en préservant le montant annuel rétrocédé à l'Etat.

Les Ports Francs entrent dans une nouvelle ère avec l'acceptation par le Grand Conseil du transfert d'actifs entré en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2016. Ce transfert permet la mise en conformité de la situation avec les règles comptables, tout en préservant le foncier aux mains de l'Etat.

Tant l'AIG, régie autonome, que les PFEG, société anonyme, génèrent d'importants revenus pour l'Etat.

Enfin, Palexpo SA continue de jouir d'une excellente réputation internationale et contribue à la fois au rayonnement de Genève et à l'essor de l'industrie hôtelière genevoise. Ses manifestations entraînent des retombées économiques essentielles pour le canton.



# L01 Développement et soutien à l'économie

## Département responsable : DSE

### COMPTE

	Compte 2015	Variations C15-B15		Budget 2015	Compte 2014
		en F	en %		
<b>CHARGES</b>	<b>19'554'117</b>	<b>1'566'434</b>	<b>8.7%</b>	<b>17'987'683</b>	<b>22'445'981</b>
30 Charges de personnel	2'282'473	-129'599	-5.4%	2'412'072	3'277'921
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	1'516'025	-74'166	-4.7%	1'590'191	1'124'707
33 Amortissements du patrimoine administratif	1'577	1'147	266.7%	430	268
36 Charges de transfert	15'753'172	1'768'182	12.6%	13'984'990	18'041'799
39 Imputations internes	870	870	-	-	1'286
<b>REVENUS</b>	<b>2'817'400</b>	<b>1'858'331</b>	<b>193.8%</b>	<b>959'069</b>	<b>442'792</b>
42 Taxes	368'233	-180'756	-32.9%	548'989	438'292
43 Revenus divers	2'449'167	2'039'087	497.2%	410'080	4'500
<b>RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)</b>	<b>-16'736'717</b>	<b>291'897</b>	<b>-1.7%</b>	<b>-17'028'614</b>	<b>-22'003'189</b>
<i>Coût d'état-major</i>	-27'855	3'459	-11.0%	-31'314	-52'406
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-394'989	661'514	-62.6%	-1'056'503	-1'195'544
<b>COÛT COMPLET</b>	<b>-17'159'560</b>	<b>956'870</b>	<b>-5.3%</b>	<b>-18'116'430</b>	<b>-23'251'138</b>

### POSTES

	Compte 2015	Variations C15-B15		Budget 2015	Compte 2014
		en ETP	en %		
<b>TOTAL POSTES</b>	<b>11.40</b>	<b>-2.65</b>	<b>-18.86%</b>	<b>14.05</b>	<b>16.27</b>
<i>ETP fixes</i>	11.40	-2.20	-16.18%	13.60	15.43
<i>ETP auxiliaires</i>	-	-0.45	-100.00%	0.45	0.84

## Descriptif du programme

Ce programme a pour but d'assurer un développement économique optimal du canton en soutenant une promotion économique diversifiée tant sur le plan régional et local (promotion économique endogène) que sur le plan international (promotion économique exogène). Par ailleurs, ce programme veille à garantir des conditions cadres adéquates pour encourager et développer les relations économiques du canton, notamment par le biais de l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger et du développement touristique.

Ce programme est mis en œuvre par le service de la promotion économique (SPEG), la Fondation d'aide aux entreprises (FAE), l'Office de promotion des industries et des technologies (OPI), la Fondation genevoise pour l'innovation technologique (FONGIT), la Fondation Ecllosion et Genève Tourisme et Congrès.

## Ce programme contient les prestations suivantes :

- L01.01 Promotion économique
- L01.02 Conditions-cadre de l'économie
- L01.04 Promotion et développement du tourisme

# L01 Développement et soutien à l'économie (suite)

## Réalisations des projets prioritaires et justification des écarts 2015

### **Réalisation du programme de législation**

L'année 2015 a été marquée par un développement économique ralenti, dû notamment à la décision prise par la Banque Nationale Suisse (BNS) de mettre fin au taux plancher. Cette décision a lourdement pénalisé la compétitivité des entreprises suisses exportatrices et les activités des commerces qui ont dû faire face au tourisme d'achat. Il est à relever que l'économie était déjà confrontée à deux enjeux majeurs: la troisième réforme de l'imposition des sociétés et la mise en œuvre de l'initiative contre l'immigration de masse.

Dans ce contexte marqué par l'incertitude, le Conseil d'Etat a défini sa vision du développement économique au travers de la stratégie économique cantonale 2030 qui a été adoptée le 24 juin 2015. Il a déterminé les objectifs stratégiques à moyen terme afin d'assurer une croissance qualitative, équilibrée et diversifiée de l'économie genevoise.

Un premier volet de la stratégie propose un état des lieux de l'économie genevoise et une analyse de ses principaux secteurs d'activité. Cette étude est fondée sur l'avis de plus de 50 experts faisant autorité dans leur domaine. Cet état des lieux a permis de dégager les enjeux des différents secteurs clés de l'économie genevoise. Le second volet présente la vision du Conseil d'Etat ainsi que les axes et les objectifs stratégiques. Un accent particulier a été mis sur la diversification de l'économie, l'innovation et la mobilisation des ressources disponibles.

### **Autres programmes d'importance stratégique**

Le Conseil d'Etat a mis en place un accompagnement ciblé des entreprises dans leurs différentes phases de développement. Ainsi, dans le cadre du renouvellement des contrats de prestations de la Fondation d'aide aux entreprises (FAE), de la Fondation genevoise pour l'innovation technologique (FONGIT) et de l'Office de promotion des industries et des technologies (OPI), un important travail de recentrage sur les activités de base des organismes a été effectué dans le but de renforcer l'efficacité du dispositif de soutien et d'optimiser l'utilisation des ressources.

Afin d'apporter un soutien aux entreprises particulièrement affectées par le franc fort suite à l'abandon du taux plancher par la BNS, le Conseil d'Etat a proposé une loi, votée par le Grand Conseil en décembre 2015. Cette dernière prévoit, au moyen de prêts sans intérêt, de soutenir des entreprises industrielles faisant face à ces difficultés.

Une action importante a été menée afin de développer l'accompagnement des entreprises désireuses de s'implanter dans notre canton. Ainsi, en collaboration avec le Greater Geneva Bern area (GGBa) une approche basée sur les pôles d'excellence (Market Missions) a été mise en place. Cette approche permettra de faire une prospection plus ciblée.

Afin de promouvoir les atouts de la région, d'inciter des entreprises étrangères à investir dans le canton et d'accompagner des entreprises locales désireuses de développer des opportunités d'affaires sur des marchés étrangers, le Service de la promotion économique (SPEG) a organisé deux délégations économiques à Dubaï et à Singapour. Ces missions ont également permis de développer des synergies avec des partenaires institutionnels de ces régions.

Finalement, en réponse aux enjeux relatifs à la cyber sécurité et à l'utilisation de données sensibles, le département de la sécurité et de l'économie a organisé le 20 novembre 2015 le forum économie numérique. Celui-ci a permis de rassembler de nombreux experts du domaine et de déboucher, sur la base de fructueux échanges, sur des actions à développer pour renforcer la place économique genevoise dans ce domaine.

### **Justification des écarts**

La nature 30 "Charges de personnel" présente un non dépensé de 129 599 F dû à la vacance de postes liée notamment au blocage des engagements suite à la mesure prise par le Conseil d'Etat.

La nature 31 "Charges de biens et services et autres charges d'exploitation" présente un non dépensé de -74 166 F dû principalement à une participation moindre versée aux organismes intercantonaux (-71 855 F).

La nature 36 "Charges de transfert" présente un dépassement de 1 768 182 F dû notamment aux éléments suivants :

- enregistrement, à la demande du service d'audit interne (SAI), de l'amortissement à hauteur de 2 391 950 F sur le capital de dotation à la Fondation d'aide aux entreprises (FAE) servant à couvrir les risques sur les prises de participations;
- subvention moins importante que prévue à la FAE pour la part liée au fonctionnement de la fondation (-693 291 F).

# L01 Développement et soutien à l'économie (suite)

La nature 42 "Taxes" présente une diminution de revenus de -180 756 F en lien avec une baisse des autorisations en matière de LFAIE (Loi fédérale sur l'acquisition d'immeubles par des étrangers).

La nature 43 "Revenus divers" présente un excédent de revenus de 2 039 087 F dû à la dissolution d'engagements envers la Fondation d'aide aux entreprises (FAE) sur les dossiers de cautionnements antérieurs à l'année 2012.

## **Atteinte des objectifs et mesure des indicateurs**

Dans le cadre de l'élaboration du projet de budget 2016, l'ensemble des objectifs et indicateurs ont été revu pour le programme L01 "Développement et soutien à l'économie".

Indicateur 1.1 : Le nombre de participants aux événements organisés par le service de la promotion économique (SPEG) en 2015 est supérieur à l'objectif fixé. La diminution constatée entre 2014 et 2015 provient du fait qu'il y a eu un événement de moins (petit déjeuner de l'économie).

Indicateur 1.2 : Cet indicateur repose sur le retour des questionnaires envoyés auprès des participants. Compte tenu du faible taux de retour, cet indicateur a été considéré comme non pertinent et a été abandonné au cours de l'année 2015.

Indicateur 1.3 : Ce chiffre repose sur les données transmises par les organismes. A noter qu'il ne comprend pas les données de la Fondation La Muse.

Indicateur 1.4 : Ce chiffre repose sur les données transmises par les organismes. A noter qu'il ne comprend pas les données de la Fondation La Muse.

Indicateur 1.5 : Ce chiffre est basé sur les données des entreprises suivies par le SPEG (895 en 2015) et pondéré par une estimation de la répartition entre promotion endogène (70 %) et promotion exogène (30 %). La diminution entre 2014 et 2015 est due principalement à une vacance de poste.

Indicateur 1.6 : Le nombre de visite est en augmentation passant de 57834 en 2014 à 59918 en 2015.

Indicateur 2.1 : Il s'agit des projets amenés directement par le SPEG ou par son réseau. Le nombre est stable entre 2014 et 2015 mais en augmentation par rapport à 2013.

Indicateur 2.2 : Le nombre est en diminution entre 2014 et 2015 mais reste supérieur à l'objectif 2015.

Indicateur 2.3 : Ce chiffre est basé sur les données des entreprises suivies par le SPEG (895 en 2015) et pondéré par une estimation de la répartition entre promotion endogène (70 %) et promotion exogène (30 %). La diminution entre 2014 et 2015 est due principalement à une vacance de poste.

Indicateur 2.4 : Le nombre de visites est en augmentation passant de 68350 en 2014 à 71369 en 2015.

Indicateur 3.1 : Le nombre de créations d'entreprises en ligne est en constante augmentation passant de 19 % en 2012 à 22,94 % en 2013, 29,6 % en 2014 et 30,2 % en 2015.

Indicateur 3.2 : Ce chiffre représente le nombre de rendez-vous avec un conseiller. La diminution entre 2014 et 2015 est due à une vacance de poste au cours de l'année 2015.

Indicateur 4.1 : Le nombre de manifestations organisées et soutenues par le SPEG est en augmentation entre 2014 et 2015.

Indicateur 5.1 : Cet indicateur est basé sur les rapports de la CDEP-SO.

Indicateur 5.2 : Cet indicateur est basé sur les rapports de la CDEP-SO.

Indicateur 6.1 : Ce chiffre concerne les données de janvier 2015 à novembre 2015.

Indicateur 6.2 : Genève tourisme et congrès a décidé d'abandonner la marque "Genève un monde en soi".

# L01 Développement et soutien à l'économie (suite)

## Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C15	B15	C14	Cible LT	
					Valeur	Année
<b>1. Soutenir la création et le développement des entreprises locales</b>						
1.1 Nombre de participants aux événements organisés de promotion économique (SPEG)	Efficacité	2208	1000	2357	1000	2016
1.2 Taux de satisfaction des participants aux événements organisés de la promotion économique (SPEG)	Qualité	N/A	70 %	79%	70 %	2016
1.3 Nombre de projets et sociétés aidées par des organismes de soutien (Eclosion, FONGIT, FAE, Genilem, OPI, La Muse)	Efficacité	189	150	170	200	2016
1.4 Nombre d'emplois concernés par les aides apportées par les organismes (Eclosion, FONGIT, FAE, GENILEM, OPI, La Muse)	Efficacité	1901	1700	1601	1700	2016
1.5 Nombre de sociétés locales ayant reçu une prestation de promotion économique (SPEG)	Efficacité	627	200	745	200	2016
1.6 Nombre de visiteurs sur le site internet www.ge.ch/entreprise	Efficacité	59918	30000	57834	35000	2016
<b>2. Développer l'implantation d'entreprises étrangères à haute valeur ajoutée à Genève</b>						
2.1 Nombre de nouvelles entreprises étrangères ayant bénéficié des services du SPEG (hors GGBA)	Efficacité	8	10	8	10	2016
2.2 Nombre de nouvelles entreprises étrangères ayant bénéficié des services du SPEG dans le cadre du GGBA	Efficacité	23	20	26	25	2016
2.3 Nombre de sociétés étrangères ayant reçu une prestation du SPEG	Efficacité	268	120	300	120	2016
2.4 Nombre de visiteurs sur le site internet whygeneva.ch	Efficacité	71369	15000	68350	20000	2016
<b>3. Simplifier les démarches administratives</b>						
3.1 Pourcentage d'entreprises en raison individuelle créées en ligne	Qualité	30.2 %	15 %	29.6%	19 %	2016
3.2 Nombre de rendez-vous au guichet du Service de la promotion économique (SPEG)	Efficacité	380	400	527	400	2016
<b>4. Promouvoir l'excellence du tissu économique</b>						
4.1 Nombre d'actions de promotion avec implication forte de la promotion économique	Efficacité	49	10	24	10	2016
<b>5. Développer les pôles de compétences intercantonaux (NPR, CDEP-SO)</b>						
5.1 Nombre d'entreprises genevoises ayant bénéficié des prestations des plateformes intercantionales dans le cadre de la NPR (BioAlps, AlpiCT, Micronarc, CleantechAlps)	Efficacité	97	80	84	80	2016
5.2 Nombre d'entreprises genevoises ayant bénéficié des prestations des organismes de soutien intercantonaux (CapitalProximité, Alliance, Platinn)	Efficacité	77	50	64	50	2016
<b>6. Développer la place touristique genevoise</b>						

## L01 Développement et soutien à l'économie (suite)

	Type indicateur	C15	B15	C14	Cible LT	
					Valeur	Année
6.1 Nombre de nuitées touristiques à Genève tous secteurs confondus	Efficacité	2'718'92 9	2'750'00 0	2939168	2'750'00 0	2015
6.2 Nombre d'instances de promotion utilisant la marque Genève	Efficacité	N/A	230	N/A	230	2015

### Commentaires

**Indicateur 1.1 :** Cet indicateur permet de mesurer l'attractivité des activités d'information liées à la promotion économique en faveur des entreprises locales et en création. Les événements sont notamment les matinales du commerce, les petits déjeuners de l'économie et le Carrefour des créateurs.

**Indicateur 1.2 :** Cet indicateur permet d'évaluer si les activités d'information mises en place par la promotion économique sont en adéquation avec les attentes des participants.

**Indicateur 1.3 :** Cet indicateur permet de mesurer l'efficacité des organismes de soutien à l'économie subventionnés par l'Etat de Genève. Il s'agit de la Fondation Eclosion, de la Fongit (Fondation genevoise pour l'innovation technologique), de la FAE (Fondation d'aide aux entreprises), de Genilem, de l'OPI (Office de promotion des industries et des technologies) et de la Muse (espace de coworking, entraide entrepreneuriale pour les start-up, porteurs de projet et indépendants).

**Indicateur 1.4 :** Cet indicateur permet de mesurer l'impact sur l'économie locale par le nombre d'emplois qui ont été créés ou sauvés.

**Indicateur 1.5 :** Cet indicateur permet de mesurer une des activités du SPEG relative au soutien, à la création et au développement des entreprises à Genève. L'indicateur représente le nombre de sociétés et de porteurs de projets qui ont obtenu un soutien du SPEG ainsi que les sociétés et les porteurs de projets orientés vers des organismes de soutien.

**Indicateur 1.6 :** Cet indicateur permet de mesurer l'utilisation par le public du site "www.ge.ch/entreprises". Il s'agit de mesurer le nombre de visiteurs uniques.

**Indicateur 2.1 :** Cet indicateur permet de mesurer l'activité du SPEG relative à l'implantation d'entreprises étrangères à haute valeur ajoutée à Genève. L'indicateur représente le nombre de nouvelles entreprises étrangères inscrites au Registre du commerce durant l'année civile en cours qui ont bénéficié de l'aide du SPEG et qui ont créé une structure dans le canton de Genève.

**Indicateur 2.2 :** Cet indicateur permet de mesurer l'activité du SPEG dans sa collaboration avec le GGBA (Greater Geneva Berne Aera) pour l'implantation d'entreprises étrangères à Genève. L'indicateur recense le nombre d'entreprises étrangères inscrites au Registre du commerce durant l'année civile en cours qui ont créé une structure dans le canton de Genève.

**Indicateur 2.3 :** Cet indicateur permet de mesurer une des activités du SPEG relative au développement et à l'implantation d'entreprises étrangères. L'indicateur représente le nombre de sociétés étrangères ayant été orientées vers des prestataires à valeur ajoutée ou auxquelles une présentation des conditions-cadre genevoises a été faite.

**Indicateur 2.4 :** Cet indicateur permet de mesurer l'utilisation par le public du site "whygeneva.ch". Il s'agit de mesurer le nombre de visiteurs uniques.

**Indicateur 3.1 :** Cet indicateur permet de mesurer l'utilisation de la plateforme AeL (Administration en ligne) du guichet du Registre du Commerce. Il s'agit uniquement des nouvelles sociétés de personnes (raisons individuelles, sociétés en nom collectif, sociétés en commandite).

**Indicateur 3.2 :** Cet indicateur permet de mesurer l'activité du guichet d'accueil du SPEG destiné à l'information aux entreprises. Il s'agit du nombre de rendez-vous et de suivis effectués par le SPEG.

**Indicateur 4.1 :** Ce nouvel indicateur permet de mesurer l'une des activités du Service de la Promotion économique relative à la promotion de l'excellence du tissu économique genevois. Sont comptabilisés dans cet indicateur, les partenariats et participations à des salons ainsi que l'organisation de délégations à l'étranger et l'accueil de

## L01 Développement et soutien à l'économie (suite)

délégations étrangères.

**Indicateur 5.1** : Cet indicateur permet de mesurer l'efficacité des plateformes intercantionales pour les entreprises du canton de Genève.

**Indicateur 5.2** : Cet indicateur permet de mesurer l'efficacité des organismes intercantonaux pour les entreprises du canton de Genève.

**Indicateur 6.1** : Cet indicateur permet de mesurer l'évolution du nombre de nuitées touristiques à Genève pour l'ensemble des secteurs (hôtels, auberges de jeunesse, bed and breakfast).

**Indicateur 6.2** : Cet indicateur permet de mesurer l'importance de la marque "Genève, un monde en soi". L'indicateur prend en compte notamment le nombre d'entreprises, d'établissements, d'associations, de chaînes hôtelières et de services de l'Etat qui utilisent la marque "Genève, un monde en soi" sur leurs supports de promotions ou sur des documents administratifs à destination d'interlocuteurs externes.

# L02 Mise à disposition et exploitation d'infrastructures économiques

Département responsable : DSE

## COMPTE

	Compte 2015	Variations C15-B15		Budget 2015	Compte 2014
		en F	en %		
<b>REVENUS</b>	<b>37'265'923</b>	<b>-201'077</b>	<b>-0.5%</b>	<b>37'467'000</b>	<b>51'394'748</b>
44 Revenus financiers	37'265'923	-201'077	-0.5%	37'467'000	51'394'748
<b>RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)</b>	<b>37'265'923</b>	<b>-201'077</b>	<b>-0.5%</b>	<b>37'467'000</b>	<b>51'394'748</b>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-6'755'274</i>	<i>-6'755'274</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-9'959'787</i>
<b>COÛT COMPLET</b>	<b>30'510'649</b>	<b>-6'956'351</b>	<b>-18.6%</b>	<b>37'467'000</b>	<b>41'434'961</b>

## POSTES

	Compte 2015	Variations C15-B15		Budget 2015	Compte 2014
		en ETP	en %		

## Descriptif du programme

### Descriptif du programme

Ce programme porte sur la mise à disposition et l'exploitation d'infrastructures économiques lourdes (plateforme aéroportuaire, Palexpo, Arena et Ports francs) concourant au développement de la vie économique, sociale et culturelle du canton.

Ce programme est mis en œuvre par le secrétariat général du département de la sécurité et de l'économie en collaboration avec les entités concernées.

### Ce programme contient les prestations suivantes :

- L02.01 AIG
- L02.02 Ports Francs
- L02.03 Palexpo-Arena

## Réalisations des projets prioritaires et justification des écarts 2015

### Réalisation du programme de législature

Dans le cadre du programme de législature, le Conseil d'Etat souhaitait préserver la mission de service public de Genève Aéroport et lui donner les moyens d'adapter son infrastructure à l'évolution de l'aéronautique et des exigences environnementales. Pour les Ports Francs et Entrepôts de Genève SA, il désirait procéder à un transfert d'actifs, notamment pour des questions de bonne gouvernance. Enfin, le Conseil d'Etat a souhaité maintenir la mission de Palexpo SA comme promoteur de Genève, en accueillant de nouveaux salons.

### Autres programmes d'importance stratégique

Pour Genève Aéroport, en 2015, les travaux préparatoires à la construction de l'Aile Est ont débuté, avec notamment l'enfouissement de la route douanière, dont le chantier a été mené à la fois plus rapidement que prévu et dans un budget moindre que celui alloué. Les services de l'administration cantonale de trois départements (DALE, DSE, DETA) ont poursuivi les travaux sur le plan sectoriel d'infrastructure aéronautique (PSIA) en lien avec la Confédération. Cela s'est notamment traduit par des séances d'informations aux communes et la prise de positions politiques en faveur d'un plafonnement des activités entre 22h et minuit.

## L02 Mise à disposition et exploitation d'infrastructures économiques (suite)

S'agissant des Ports Francs et Entrepôts de Genève SA, l'année 2015 a été marquée par le vote par le Grand Conseil du PL 11575 autorisant un transfert d'actifs, ainsi que la mise en œuvre de celui-ci. La présidence ainsi qu'une partie du conseil d'administration ont été renouvelés. Conformément au souhait du département de tutelle, la gouvernance a été revue par le conseil d'administration, qui a adopté un premier train de mesures visant à améliorer les contrôles sur les locataires et la traçabilité des marchandises entreposées.

Enfin, concernant Palexpo, l'année 2015 a été positive en termes de fréquentation comme en termes de retombées économiques pour le canton. Afin de répondre à un besoin exprimé pour sa clientèle et suite à la validation par le Conseil d'Etat, Palexpo a mis sur pied et adopté un projet d'hôtel sur son site, dont le montage financier, les plans et le permis de construire ont été validés dans le courant de l'année 2015.

### Justification des écarts

La nature 44 "Revenus financiers" présente une diminution de revenus de -201 077 F en lien avec la part de bénéfice de l'Aéroport international de Genève restitué à l'Etat de Genève.

### Atteinte des objectifs et mesure des indicateurs

Indicateur 1.1 : Le nombre de liaisons internationales au départ de Genève est passé de 134 en 2014 à 139 en 2015. Pour rappel, le nombre était de 122 en 2013.

Indicateur 2.1 : Le taux d'occupation en 2015 (97,4 %) est supérieur à l'objectif fixé (94 %) mais stable par rapport à l'année 2014 (97 %)

Indicateur 3.1 : Le taux d'occupation est proche de l'objectif fixé (48 % pour un objectif de 49 %).

Indicateur 4.1 : Le montant des retombées économiques en 2015 est en diminution par rapport à l'année 2014.

Indicateur 5.1 : Le taux d'occupation connaît une augmentation entre 2014 et 2015 de 23,3 % à 31,5 %.

## Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C15	B15	C14	Cible LT	
					Valeur	Année
<b>1. Maintenir la qualité de la desserte internationale au départ de l'Aéroport International de Genève (AIG)</b>						
1.1 Nombre de liaisons internationales au départ de Genève	Qualité	139	127	134	135-145	2017
<b>2. Maintenir un taux d'occupation élevé des surfaces louées des Ports Francs (Praille et Aéroport)</b>						
2.1 Taux d'occupation	Efficacité	97,4 %	94 %	97%	97 %	2017
<b>3. Augmenter le taux d'occupation des surfaces disponibles du complexe Palexpo</b>						
3.1 Taux d'occupation	Efficacité	48 %	49 %	53%	49 %	2017
<b>4. Développer les retombées économiques directes engendrées par les activités de Palexpo</b>						
4.1 Retombées économiques directes (en mios de CHF)	Efficacité	356	390	378	390	2017
<b>5. Développer le taux d'occupation de la salle de l'Arena</b>						
5.1 Taux d'occupation	Efficacité	31.5 %	35 %	23.3%	37 %	2017

## L02 Mise à disposition et exploitation d'infrastructures économiques (suite)

### Commentaires

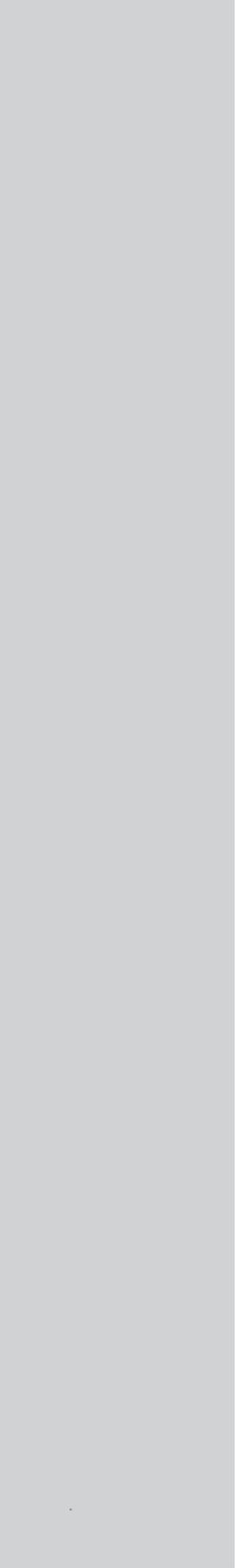
**Indicateur 1.1** : Cet indicateur permet de mesurer l'augmentation du nombre de liaisons internationales au départ de Genève pour le trafic passager. Les destinations de transport aérien concernant le fret ne sont pas prises en compte.

**Indicateur 2.1** : Cet indicateur permet de mesurer l'augmentation du taux d'occupation des surfaces louées des Port-Francs SA sur les sites de la Praille et de l'aéroport.

**Indicateur 3.1** : Cet indicateur permet de mesurer l'augmentation du taux d'occupation des surfaces disponibles du complexe de Palexpo SA.

**Indicateur 4.1** : Cet indicateur permet de mesurer les retombées directes engendrées par les activités de Palexpo SA. L'impact calculé comprend le montant des dépenses de Palexpo SA dans l'économie locale ainsi que l'ensemble des dépenses effectuées par les congressistes auprès des prestataires locaux (hôtels, restaurants, commerces, services,...).

**Indicateur 5.1** : Cet indicateur permet de mesurer le taux d'occupation annuelle de la salle polyvalente de l'Aréna. Il s'agit du nombre de journées de location effective sur 365 jours.



# L03 Régulation du commerce

## Département responsable : DSE

### COMPTE

	Compte 2015	Variations C15-B15		Budget 2015	Compte 2014
		en F	en %		
<b>CHARGES</b>	<b>24'174'827</b>	<b>16'685'507</b>	<b>222.8%</b>	<b>7'489'320</b>	<b>7'601'233</b>
30 Charges de personnel	6'612'409	-9'238	-0.1%	6'621'647	6'450'435
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	16'946'019	16'673'126	6'109.8%	272'893	538'712
33 Amortissements du patrimoine administratif	25'577	8'597	50.6%	16'980	24'172
36 Charges de transfert	550'122	1'122	0.2%	549'000	557'641
39 Imputations internes	40'700	11'900	41.3%	28'800	30'272
<b>REVENUS</b>	<b>10'263'322</b>	<b>-153'920</b>	<b>-1.5%</b>	<b>10'417'242</b>	<b>10'451'439</b>
42 Taxes	10'229'664	-149'578	-1.4%	10'379'242	10'423'030
43 Revenus divers	31'996	-6'004	-15.8%	38'000	27'958
49 Imputations internes	1'662	1'662	-	-	450
<b>RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)</b>	<b>-13'911'504</b>	<b>-16'839'426</b>	<b>-575.1%</b>	<b>2'927'922</b>	<b>2'850'206</b>
<i>Coût d'état-major</i>	-80'696	5'267	-6.1%	-85'963	-103'127
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-1'742'590	115'752	-6.2%	-1'858'342	-2'077'242
<b>COÛT COMPLET</b>	<b>-15'734'790</b>	<b>-16'718'408</b>	<b>-1'699.7%</b>	<b>983'618</b>	<b>669'837</b>

### POSTES

	Compte 2015	Variations C15-B15		Budget 2015	Compte 2014
		en ETP	en %		
<b>TOTAL POSTES</b>	<b>48.30</b>	<b>-2.55</b>	<b>-5.01%</b>	<b>50.85</b>	<b>50.09</b>
<i>ETP fixes</i>	45.30	-3.30	-6.79%	48.60	47.29
<i>ETP auxiliaires</i>	3.00	0.75	33.33%	2.25	2.80

## Descriptif du programme

### Descriptif du programme

Ce programme comprend la tenue du registre du commerce ayant pour objet l'enregistrement des entreprises, la publication des faits juridiquement pertinents et la fourniture de renseignements sur les entités inscrites.

Il vise également à s'assurer de l'application des prescriptions légales fédérales et cantonales en matière de commerce, de loteries et de paris professionnels, de manifestations, de transports professionnels de personnes et de métrologie légale. Il s'attache ainsi à protéger les consommateurs d'erreurs de mesurage, de fausses indications des prix, de publicités mensongères et de transactions commerciales déloyales. Il consiste par ailleurs à réguler les activités de commerce en matière de commerce itinérant, de crédit à la consommation, d'établissements voués à la restauration, d'hébergement, d'installations foraines, de spectacles et divertissements et de vente d'alcool à l'emporter.

A la délivrance d'autorisations pour les professions et activités réglementées susmentionnées s'ajoutent de fait le contrôle des activités précitées et la prise de sanctions administratives et pénales en cas de non-respect des prescriptions légales en la matière. De plus, ce programme comprend l'organisation et la surveillance d'examen cantonaux dans les domaines de la restauration et de l'hébergement ainsi que des taxis et limousines.

Ce programme est mis en œuvre par le service du commerce (SCOM) et le Registre du commerce, à l'Office cantonal de l'inspection et des relations du travail (OCIRT).

## L03 Régulation du commerce (suite)

### Ce programme contient la prestation suivante :

L03.01 Régulation du commerce.

### Réalisations des projets prioritaires et justification des écarts 2015

#### *Réalisation du programme de législature*

Le Conseil d'Etat s'est engagé pour la consolidation de la prospérité du canton. La refonte de la loi sur la restauration, le débit de boissons et l'hébergement (LRDBH) s'inscrit pleinement dans cette stratégie. La nouvelle loi régissant l'hôtellerie, la restauration et le divertissement (LRDBHD) vise à mieux encadrer la profession tout en garantissant la tranquillité, la santé et la sécurité publique. Ce nouveau dispositif vise également à développer la vie sociale et culturelle en créant par exemple de nouvelles catégories permettant un allègement des contraintes administratives.

Suite à l'acceptation de cette nouvelle loi par le Grand-Conseil en mars 2015, le Service du commerce (Scom) a organisé un large processus de consultations et concertations avec les partenaires internes et externes permettant d'élaborer un règlement qui explique clairement les différentes procédures d'autorisation applicables. Dans ce cadre, le SCom a profité de l'arrivée de la nouvelle loi pour standardiser les processus clés, prévoir de nouveaux outils à la décision et optimiser la collaboration ainsi que la coordination entre les parties prenantes participant à l'exécution, dont les communes. Le Conseil d'Etat a fixé l'entrée en vigueur de cette nouvelle loi et son règlement d'application au 1<sup>er</sup> janvier 2016.

#### *Autres programmes d'importance stratégique*

Les projets prioritaires suivants ont été conduits concernant la régulation du commerce :

- Le Conseil d'Etat a déposé, en août 2015, un projet de loi sur les taxis et les voitures de transport avec chauffeur (LTVTC) permettant de poser les bases d'un service de taxis efficace. Ce projet vise la promotion d'un service de qualité et la garantie d'une saine concurrence tout en réglementant les fondamentaux de cette activité, dans l'objectif d'assurer le respect des exigences de sécurité publique, de moralité publique, et de loyauté dans les transactions.
- Les actions de contrôles conduites conjointement entre le service du commerce, la police et le service de lutte contre le travail au noir ont été renforcées.
- L'optimisation de l'organisation du service du commerce et la stabilisation de son secteur juridique ont permis de traiter 81% des rapports en retard accumulés ces dernières années.
- Le registre du commerce a traité 20'889 dossiers (inscriptions nouvelles, modifications et radiations) concernant les 42'000 entités inscrites à Genève.

#### *Justification des écarts*

La nature 30 "Charges de personnel" présente un non dépensé de -9 238 F alors que l'écart en ETP au 31 décembre 2015 est de -3.30 ETP. Cette situation est due au fait que des mouvements de personnel sont intervenus durant les derniers mois de 2015 alors que les francs ont été consommés sur une grande partie de l'exercice. De plus, pour faire face à des absences pour longues durées et à des surcharges dans certains services, des auxiliaires ont été engagés en cours d'année.

La nature 31 "Charges de biens et services et autres charges d'exploitation" présente un dépassement de 16 673 126 F dû essentiellement aux éléments suivants :

- constitution d'une provision de 16 500 000 F pour risques en lien avec le domaine de la révision de la loi sur les taxis rendue nécessaire par le dépôt en 2015 du projet de loi de modification de la loi actuelle et les analyses effectuées sur la loi actuelle en marge des débats en commission parlementaire;
- variation des provisions pour débiteurs douteux du service du commerce (160 621 F) et du registre du commerce (11 702 F).

La nature 42 "Taxes" présente une diminution de revenus de -149 578 F due aux éléments suivants :

## L03 Régulation du commerce (suite)

- diminution des émoluments du registre du commerce compte tenu de la conjoncture économique (-280 360 F);
- augmentation des revenus du service du commerce (+69 396 F) principalement liés aux amendes;
- augmentation des remboursements des assurances pour les deux services (+61 386 F).

### **Atteinte des objectifs et mesure des indicateurs**

Indicateur 1.1 : Cet indicateur n'a plus été suivi en 2015 compte tenu du fait que l'application informatique du service ne permet pas l'extraction automatique de cette donnée. Dès 2016, il est remplacé par l'indicateur "Taux des décisions LRDBH prises dans les 60 jours".

Indicateur 2.1 : Le taux de demandes passe de 46,2 % en 2014 à 49,8 % en 2015.

Indicateur 3.1 : Le taux (10,02 %) est inférieur au taux prévu figurant au budget 2015 (20 %). Il convient toutefois de relever que, suite à une mise à jour du Registre des Entreprises Genevoises (REG), le périmètre de contrôle du secteur inspecteurat est passé de 7'000 à 10'000 magasins, raison pour laquelle le taux pour 2016 et à long terme a été revu à la baisse soit à 10 %.

Indicateur 3.2. : Le taux (34,17 %) est inférieur au taux prévu figurant au budget 2015 (55 %). Il convient de relever qu'un nouveau concept de contrôle pour les inspecteurs du Scm a été défini, avec l'objectif de focaliser les contrôles sur les établissements potentiellement problématiques et de procéder à des contrôles plus globaux. Par conséquent, les valeurs cible pour 2016 et à long termes ont été adaptées à 30 %.

Indicateur 3.3. : Le nombre de jours effectif (71,5) est inférieur au taux prévu figurant au budget 2015 (100). Il convient de relever que le nouveau concept de contrôle du Scm instauré en 2015 vise à effectuer des contrôles plus ciblés et approfondis. Par conséquent, le nombre de jours est en diminution par rapport aux années antérieures. Pour 2016, la cible a été fixée à 50 jours et à 75 jours pour 2017.

Indicateur 4.1 : Le taux est en augmentation, passant de 64 % en 2013 à 75 % en 2014 et à 90 % en 2015.

Indicateur 5.1 : En 2014, l'ancienne direction avait décidé de geler le traitement des rapports en retard. A la fin de l'année 2014, à la demande de la nouvelle cheffe du secteur juridique, le traitement du retard a été repris, les rapports traités de manière groupée et par ordre de priorité selon leur ancienneté et en fonction de la gravité des infractions. Cela a eu pour effet direct d'augmenter le nombre de jours écoulés entre la réception d'un rapport et son traitement.

Indicateur 5.2 : Pendant de nombreuses années, la Chambre administrative de la Cour de justice (CACJ) a accepté la fait que les amendes du SCOM en matière de LTaxis soient prononcées sur la base d'un tableau des amendes, validé par la Commission de discipline. Dans un arrêt de mars 2015, la CACJ a considéré que cette manière de procéder n'était pas conforme à la loi et qu'il fallait solliciter le préavis de la commission de discipline pour chaque cas spécifique. Suite à ce changement de jurisprudence, la CACJ a admis tous les recours de chauffeurs de taxis dont l'amende avait été prononcée selon "l'ancien" système ce qui explique le taux de 51,14 % pour l'année 2015.

Indicateur 6.1 : Le taux d'inscriptions non-conformes est en diminution entre 2014 (1,89 %) et 2015 (1,38 %).

Indicateur 6.2 : L'enquête effectuée tous les 2 ans n'a pas pu être effectuée en 2015. La prochaine est prévue en 2017. Pour rappel, le résultat de la dernière enquête en 2013 donnait un niveau de satisfaction des utilisateurs de 5 sur 6.

Indicateur 6.3 : Selon l'étude de MIS trend d'avril 2015, le taux de satisfaction était de 92 % soit 57 % "tout à fait satisfait" et 35 % assez satisfait".

# L03 Régulation du commerce (suite)

## Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C15	B15	C14	Cible LT	
					Valeur	Année
<b>1. Optimiser le délai de traitement des autorisations</b>						
1.1 Taux des décisions LRDBH prises dans les 48 heures	Qualité	N/A	75 %	70%	80 %	2016
<b>2. Simplifier les démarches administratives</b>						
2.1 Taux de demandes d'autorisation pour manifestations soumises par la voie électronique	Qualité	49.80 %	50 %	46.2%	75 %	2018
<b>3. Renforcer la qualité des inspections sur le terrain</b>						
3.1 Taux de magasins contrôlés sur le canton	Efficacité	10.02 %	20 %	12.04%	10 %	2017
3.2 Taux des établissements publics contrôlés	Efficacité	34.17 %	55 %	47.50%	30 %	2018
3.3 Nombre de jours / hommes de contrôle Ltaxis	Qualité	71.50 jours	100 jours	98 jours	75 jours	2017
<b>4. Assurer les contrôles métrologiques du canton conformément à la réglementation fédérale</b>						
4.1 Taux d'instruments de mesure en service contrôlés par la Métrologie selon les prescriptions légales	Efficacité	90 %	65 %	75%	85 %	2018
<b>5. Optimiser le traitement des rapports d'infraction</b>						
5.1 Délai moyen pour prononcer une sanction sur la base du rapport d'infraction	Qualité	179,77 jours	50 j. ouvrable s	89 jours	30 jours ouvrable s	2017
5.2 Taux de recours sur sanctions rejetés par la Chambre administrative	Qualité	51,14 %	>= 80 %	72.66%	80 %	2018
<b>6. Assurer la qualité des inscriptions enregistrées par le Registre du commerce</b>						
6.1 Taux d'inscriptions non-conformes (% des inscriptions bloquées par l'office fédéral ou qui doivent faire l'objet de rectifications)	Qualité	1,38 %	<=2 %	1.89%	<=2 %	2016
6.2 Niveau de satisfaction des utilisateurs du registre du commerce	Qualité	N/A	Niveau 5 sur 6	N/A	Niveau 5 sur 6	2017
6.3 Niveau de satisfaction des entreprises consultées par les Chambres de commerce	Qualité	92 %	>=90 %	92%	>=90 %	2017

### Commentaires

**Indicateur 1.1 :** Cet indicateur permet de mesurer l'efficacité du service du commerce dans la délivrance des autorisations LRDBH. Le délai de 48 heures commence à courir lorsque le dossier est considéré comme complet selon la liste des documents à fournir pour chaque type d'autorisation.

**Indicateur 2.1 :** Cet indicateur permet de mesurer le degré d'utilisation du "Guichet Unique manifestations". L'indicateur représente le pourcentage de demandes ayant été effectuées par le biais du guichet électronique par rapport au total des demandes reçues sous forme électronique et papier.

**Indicateur 3.1 :** Cet indicateur permet de mesurer l'activité de contrôle du secteur inspectorat du Service du commerce pour les entreprises ayant une activité commerciale consistant à vendre des marchandises au détail ou à fournir des services aux consommateurs à titre permanent ou occasionnel. Suite à une mise à jour du Registre des

## L03 Régulation du commerce (suite)

Entreprises Genevoises (REG), le périmètre de contrôle du secteur inspectorat est passé de 7'000 à 10'000 magasins. L'inspection se porte sur toutes les bases légales applicables à cette catégorie d'établissement et porte en particulier sur la vérification des heures d'ouverture, sur l'affichage des prix et l'interdiction de fumer dans les lieux publics.

**Indicateur 3.2 :** Cet indicateur permet de mesurer l'activité de contrôle du secteur inspectorat du service du commerce pour les établissements publics soumis à une autorisation d'exploiter conformément à la LRDBH (entreprises de restauration et d'hébergement).

**Indicateur 3.3 :** Cet indicateur permet de mesurer l'activité de contrôle de la Ltaxis et porte sur le contrôle des taxis publics et privés, des limousines et des transporteurs étrangers.

**Indicateur 4.1 :** Cet indicateur permet de mesurer l'activité du secteur de la Métrologie du Service du commerce. La fréquence de contrôle des instruments varie selon le type d'instrument (de tous les 6 mois à tous les 4 ans). Il existe actuellement env. 6'000 instruments répertoriés dans le canton, et une planification est effectuée annuellement, spécifiant quels instruments doivent être revus selon les prescriptions légales.

**Indicateur 5.1 :** Cet indicateur permet de mesurer la célérité du secteur juridique du Service du commerce dans le traitement des rapports d'infraction. L'indicateur se base sur la mesure du temps écoulé entre la réception par le secteur juridique d'un rapport d'infraction transmis par les inspecteurs du service ou par la police et le prononcé d'une sanction.

**Indicateur 5.2 :** Cet indicateur permet de mesurer la qualité des prestations du secteur juridique du Service du commerce. L'indicateur se base sur le nombre de recours rejetés par la Chambre administrative par rapport au nombre total de recours. La valeur de l'indicateur peut être influencée en fonction du délai pris par la Chambre administrative pour rendre ses décisions.

**Indicateur 6.1 :** Cet indicateur permet de mesurer la qualité des inscriptions effectuées par le Registre du commerce (RC).

**Indicateur 6.2 :** Cet indicateur permet de mesurer la qualité des prestations du RC. L'indicateur se base sur la moyenne des notes attribuées (entre 1 et 6) sur la base d'un questionnaire comportant 8 questions précises (accueil au guichet, clarté des documents à remplir, délais de traitement, frais d'inscription, coordonnées, horaires, site internet et appréciation globale) et envoyé à 500 clients ayant inscrit une entreprise individuelle durant les 6 derniers mois.

**Indicateur 6.3 :** Cet indicateur de satisfaction est fourni tous les 2 ans par une enquête menée par les Chambres de commerce de Suisse latine au sujet de la compétitivité des administrations cantonales. Pour 2014, le taux a été publié en avril 2015 et il est de 92 %.



# L04 Surveillance du marché du travail

## Département responsable : DSE

### COMPTE

	Compte 2015	Variations C15-B15		Budget 2015	Compte 2014
		en F	en %		
<b>CHARGES</b>	<b>9'168'259</b>	<b>-608'596</b>	<b>-6.2%</b>	<b>9'776'855</b>	<b>8'686'587</b>
30 Charges de personnel	8'839'085	-439'779	-4.7%	9'278'864	8'338'986
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	321'329	-168'562	-34.4%	489'891	341'757
33 Amortissements du patrimoine administratif	2'588	2'588	-	-	-
39 Imputations internes	5'257	-2'843	-35.1%	8'100	5'844
<b>REVENUS</b>	<b>2'941'934</b>	<b>-503'143</b>	<b>-14.6%</b>	<b>3'445'077</b>	<b>2'764'346</b>
42 Taxes	1'120'006	-325'913	-22.5%	1'445'919	1'200'491
43 Revenus divers	2'660	2'660	-	-	200
46 Revenus de transferts	1'818'368	-180'790	-9.0%	1'999'158	1'562'454
49 Imputations internes	900	900	-	-	1'200
<b>RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)</b>	<b>-6'226'325</b>	<b>105'453</b>	<b>-1.7%</b>	<b>-6'331'778</b>	<b>-5'922'241</b>
<i>Coût d'état-major</i>	<i>-107'869</i>	<i>12'590</i>	<i>-10.5%</i>	<i>-120'459</i>	<i>-133'320</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-1'949'053</i>	<i>776'174</i>	<i>-28.5%</i>	<i>-2'725'227</i>	<i>-2'276'787</i>
<b>COÛT COMPLET</b>	<b>-8'283'247</b>	<b>894'216</b>	<b>-9.7%</b>	<b>-9'177'463</b>	<b>-8'332'349</b>

### POSTES

	Compte 2015	Variations C15-B15		Budget 2015	Compte 2014
		en ETP	en %		
<b>TOTAL POSTES</b>	<b>66.70</b>	<b>-1.90</b>	<b>-2.77%</b>	<b>68.60</b>	<b>62.10</b>
<i>ETP fixes</i>	<i>62.90</i>	<i>-4.20</i>	<i>-6.26%</i>	<i>67.10</i>	<i>61.00</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>3.80</i>	<i>2.30</i>	<i>153.33%</i>	<i>1.50</i>	<i>1.10</i>

## Descriptif du programme

### Descriptif du programme

Ce programme a pour but de contribuer à la surveillance et au contrôle du marché du travail, au développement du partenariat social ainsi qu'au maintien de la paix sociale. Il porte sur l'application des mesures d'accompagnement à l'accord sur la libre circulation des personnes, sur l'observation et le contrôle des conditions de travail et des salaires dans diverses branches économiques, sur la lutte contre le travail au noir, sur la protection de la santé physique et psychique des travailleurs, et sur l'attribution d'autorisations de travail pour la main-d'œuvre étrangère. Il comprend également l'enregistrement et la publication d'informations sur les entreprises par le Registre du commerce (RC) et le répertoire des entreprises du canton de Genève (REG) ainsi que l'organisation d'un vaste programme de formations destiné aux employeurs et employés des entreprises genevoises.

Ce programme est mis en œuvre par l'office cantonal de l'inspection et des relations du travail.

### Ce programme contient la prestation suivante :

L04.01 Surveillance du marché du travail.

# L04 Surveillance du marché du travail (suite)

## Réalisations des projets prioritaires et justification des écarts 2015

### **Réalisation du programme de législature**

Le Conseil d'Etat s'est engagé pour le renforcement du dispositif de surveillance du marché du travail. Il a prononcé, en 2015, sur demande des partenaires sociaux, un arrêté d'extension facilitée de la convention collective de travail du secteur des parcs et jardins pour contrer la situation de sous-enchère salariale abusive et répétée constatée dans ce secteur.

Afin de renforcer la collaboration avec les partenaires sociaux, le Conseil d'Etat a souhaité que des contrats de prestations avec les commissions paritaires soient mis en œuvre. Les secteurs du gros œuvre, du second œuvre, des parcs et jardins, du nettoyage, de la métallurgie du bâtiment et du commerce de détail sont désormais couverts par de tels contrats qui permettent de déléguer la compétence de contrôle des entreprises actives sur un marché public et le respect de la loi sur le travail au noir sous l'angle de la détection d'infractions à la loi fédérale sur l'assurance-vieillesse et survivants. L'année 2015 a notamment permis d'affiner les modalités de collaboration organisationnelle entre l'Office cantonal de l'inspection et des relations du travail (OCIRT) et ces différentes commissions paritaires.

S'agissant des contrats-types de travail (CTT) avec salaires minimums impératifs, établis en cas de sous-enchère abusive et répétée, le canton de Genève est l'un des rares cantons à faire usage de cette mesure d'accompagnement à la libre circulation des personnes. Quatre secteurs (économie domestique, esthétique, transports de choses pour le compte de tiers et montage de stands) sont ainsi couverts par un CTT avec salaires minimums impératifs.

Le Conseil d'Etat a également soumis au Grand-Conseil un contre-projet à l'initiative populaire « Pour un renforcement du contrôle des entreprises. Contre la sous-enchère salariale » (IN 151). Les négociations entre le département de la sécurité et de l'économie (DSE), la Communauté genevoise d'action syndicale (CGAS) et l'Union des associations patronales genevoises (UAPG) ont abouti à un projet de révision de la loi sur l'inspection et les relations du travail (LIRT), qui constitue un contreprojet à l'IN 151. Ce résultat témoigne de la volonté tripartite de renforcer le dispositif de surveillance du marché du travail dans le canton de Genève en instituant un nouvel acteur : l'inspection paritaire des entreprises (IPE).

L'IPE pourra agir dans l'ensemble des secteurs. Elle permettra ainsi d'augmenter la détection de cas potentiels d'infractions aux conditions de travail et de favorisera une intervention rapide des instances compétentes. L'OCIRT et les commissions paritaires garderont les compétences actuelles. Ils resteront notamment seuls compétents pour prononcer les sanctions prévues dans la LIRT, respectivement dans les conventions collectives de travail.

Le contreprojet prévoit que l'IPE, comme l'OCIRT, bénéficieront d'au moins un inspecteur du travail pour 10'000 salariés, hors secteur public.

Le Grand-Conseil ayant accepté, le 13 novembre 2015, à l'unanimité, ce contre-projet, sa mise en œuvre est prévue pour 2016.

### **Autres programmes d'importance stratégique**

L'OCIRT a conduit des campagnes prioritaires dans les domaines suivants :

- Respect des contrats-types de travail (CTT) : une campagne de contrôle a été effectuée auprès des entreprises de montage de stands présentes lors du Salon de l'auto.
- Santé et sécurité au travail : à la demande du Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO), l'OCIRT a conduit une large campagne de prévention des risques psychosociaux dans le secteur des banques et de la finance.
- Lutte contre le travail au noir : un accent particulier a été mis sur des contrôles géographiques. Par ailleurs, une étroite collaboration entre les inspecteurs du service de lutte contre le travail au noir et les inspecteurs du service du commerce a été mise en place.

Plus généralement, en 2015, 2'132 contrôles et observations des conditions de travail ont été menés par l'OCIRT, en complément de ceux effectués par les commissions paritaires.

De plus, 1'522 interventions ont été effectuées en 2015 en matière de prévention et contrôle de la santé et sécurité au travail.

Enfin, en matière de lutte contre le travail au noir, l'OCIRT a conduit 330 enquêtes.

# L04 Surveillance du marché du travail (suite)

## **Justification des écarts**

La nature 30 "Charges de personnel" présente un non dépensé de 439 779 F dû à la vacance de postes, au décalage temporel des engagements pour une partie des nouveaux postes octroyés au budget 2015 et au blocage des engagements suite à la mesure prise par le Conseil d'Etat.

Le dépassement des ETP auxiliaires (+2,3 ETP au 31 décembre 2015) est lié à des engagements nécessaires afin de faire face à des absences longues durées ou à des surcharges temporaires dans certains services.

La nature 31 "Charges de biens et services et autres charges d'exploitation" présente un non dépensé de -168 562 F dû principalement aux éléments suivants :

- non dépensé de -141 071 F sur les honoraires de mandataires en raison du fait que certains contrats de prestations prévus avec les partenaires sociaux en vue de contrôles du marché du travail n'ont pas été conclus. Il convient de préciser que les contrats de prestations concernant le contrôle des travailleurs détachés sont conclus entre la Confédération et les partenaires sociaux lorsque ces derniers ont conclu une CCT nationale ou régionale. Si la CCT a été conclue au niveau cantonal, le contrat de prestation est conclu entre les partenaires sociaux et le canton. Le nombre de contrats de prestations conclus par le DSE est donc fluctuant et dépend de la politique conventionnelle des partenaires sociaux;
- non dépensé de -10 873 F sur les frais de photocopies en raison d'une politique accrue de l'usage de la transmission par voie électronique;
- non dépensé de -5 035 F sur les abonnements et littérature spécialisée.

La nature 42 "Taxes" présente une diminution de revenu de -325 913 F en lien avec :

- la diminution des émoluments (-263 775 F) en raison de la baisse des demandes d'autorisation adressées au service de la main-d'œuvre étrangère en raison de la conjoncture économique défavorable. Le nombre de demande est passé de 4906 en 2014 à 3441 en 2015;
- la diminution des amendes (-36 352 F);
- la diminution des remboursements d'assurances (-29 985 F).

La nature 46 "Revenus de transferts" présente une diminution de revenu de -180 790 F concernant la participation de la Confédération dans le domaine des contrôles effectués dans le cadre de l'exécution de la loi fédérale sur l'assurance-accident. Compte tenu du décalage temporel des engagements des nouveaux postes octroyés au budget 2015, l'ensemble des contrôles prévus en 2015 n'a pu être effectué. Il convient de relever que cette nature augmente de +255 914 F entre 2014 et 2015.

## **Atteinte des objectifs et mesure des indicateurs**

Indicateur 1.1 : Le nombre de contrôle est en augmentation, passant de 1907 en 2014 à 2132 en 2015. Compte tenu du nouveau contrat de prestation du 17 décembre 2014 avec le SECO, la cible a été augmentée pour l'année 2016.

Indicateur 1.2 : Le nombre de contrôles par inspecteur est en diminution entre 2014 et 2015 passant de 233 (8 ETP) en 2014 à 194 en 2015 (11 ETP). Il convient de relever que cette diminution est liée à l'augmentation de la complexité des contrôles qui rend la durée de traitement par cas plus importante.

Indicateur 1.3 : Le taux est plus important en 2015 qu'en 2014 car les contrôles ont été ciblés sur les entreprises problématiques dans des secteurs sensibles.

Indicateur 2.1 : Bien que le nombre soit en augmentation entre 2014 et 2015, il s'avère après analyse que l'objectif de 400 contrôles n'est pas atteignable. Un nouvel objectif sera déterminé.

Indicateur 2.2 : Cet indicateur est en lien avec le précédent. Par conséquent, la modification de l'objectif de l'indicateur 2.1 entraînera également le changement de l'objectif du présent indicateur.

Indicateur 3.1 : Le nombre moyen est en diminution entre 2014 et 2015 compte tenu de la stabilisation du personnel et de l'augmentation de ses compétences.

# L04 Surveillance du marché du travail (suite)

## Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C15	B15	C14	Cible LT	
					Valeur	Année
<b>1. Faire respecter les dispositions légales en matière de conditions de travail dans les entreprises</b>						
1.1 Nombre de contrôles effectués, selon l'accord de prestations du SECO	Efficacité	2132	1100	1907	1600	2017
1.2 Nombre de contrôles effectués par inspecteur, selon l'accord de prestations du SECO	Efficience	194	138	233	160	2017
1.3 Taux de récidive des infractions	Qualité	4.41 %	5%	2.26%	5 %	2017
<b>2. Réduire le travail au noir dans le canton de Genève</b>						
2.1 Nombre annuel d'entreprises contrôlées, selon l'accord de prestations du SECO	Efficacité	330	400	323	450	2017
2.2 Nombre annuel d'entreprises contrôlées par inspecteur, selon l'accord de prestations du SECO	Efficience	68.7	80	67.3	90	2017
<b>3. Assurer un traitement rapide des demandes d'autorisation de travail</b>						
3.1 Nombre moyen de jours calendaires écoulés entre l'entrée et la sortie des dossiers du service de la main-d'oeuvre étrangère, inclue la procédure d'approbation à l'office fédéral des migrations	Efficacité	16.5	21	19.4	max. 21	2017

### Commentaires

**Indicateur 1.1 :** Cet indicateur permet de mesurer l'activité de contrôle en matière de conditions de travail d'entreprises genevoises, suisses ou étrangères par le biais de visites d'entreprises, de contrôles sur pièces ou d'enquêtes systématiques.

**Indicateur 1.2 :** Cet indicateur permet de mesurer le volume de contrôle par inspecteur.

**Indicateur 1.3 :** Cet indicateur porte sur les infractions constatées lors de visites, de contrôles sur pièces ou d'enquêtes systématiques. Toute nouvelle infraction constatée dans le contrôle de suivi est prise en considération. La répétition ne suppose pas que la nouvelle infraction soit la même que celle constatée lors du contrôle précédent.

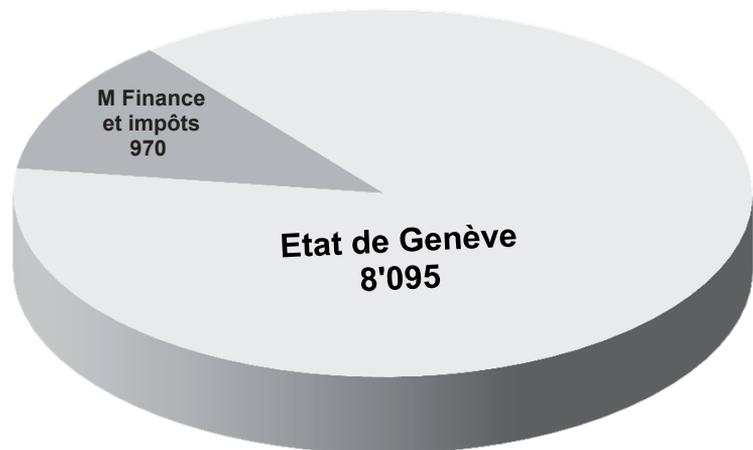
**Indicateur 2.1 :** Cet indicateur permet de mesurer l'activité de contrôle en matière de travail au noir pour les entreprises genevoises, suisses ou étrangères. Le travail au noir consiste en une activité salariée ou indépendante, exercée en violation des dispositions légales (non-déclaration de travailleurs aux assurances sociales; non-déclaration de revenus du travail de la part de bénéficiaires de prestations sociales (chômage, AI, aide sociale); non déclaration de revenu soumis à l'impôt à la source; emploi de travailleurs étrangers en situation illégale).

**Indicateur 2.2 :** Cet indicateur permet de mesurer le volume de contrôle par inspecteur (4,8 ETP).

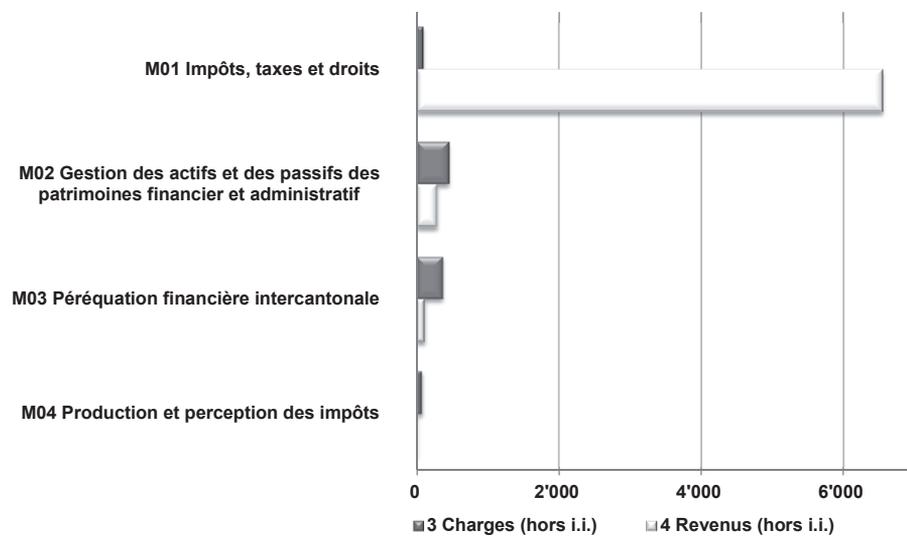
**Indicateur 3.1 :** Cet indicateur porte sur les demandes d'autorisation transmises au service de la main-d'oeuvre étrangère pour examen (première demande Livrets B, L et G, activité indépendante, implantation/création d'une nouvelle structure à Genève, changement d'emploi pour des travailleurs déjà en possession d'un permis, premier emploi pour résident étranger, travailleurs détachés et indépendants). La durée est mesurée en jours calendaires à compter de la date de réception du dossier jusqu'à celle d'expédition de la décision.

# M Finance et impôts

Charges en millions de francs



Charges et revenus en millions de francs par programme



# M Finances et impôts

## Synthèse des priorités

Cette politique publique se singularise par le fait que trois des quatre programmes qui la composent enregistrent exclusivement des flux financiers, liés respectivement aux impôts, à la gestion des actifs et des passifs, et à la péréquation financière inter-cantonale (RPT).

Les hypothèses de croissance retenues pour établir les estimations fiscales concernant les personnes physiques ont été émises par le Groupe de perspectives économiques (GPE) en janvier 2016. La croissance du PIB suisse est évaluée à 0,8% en 2015. Cette prévision a été sensiblement révisée à la baisse par rapport à celle émise en septembre 2014 (2,1%) et utilisée pour l'élaboration du budget. Les impôts des personnes physiques demeurent inférieurs au budget (-41 millions), malgré l'apport lié à des événements ponctuels.

L'impôt des personnes morales est déterminé en exploitant les réponses des plus importantes entreprises du canton au questionnaire de janvier 2016. Celles-ci ont été interrogées sur l'évolution probable de leur bénéfice pour les années 2015 et 2016. Les impôts des personnes morales se fixent légèrement en dessous du budget (-3 millions).

Les revenus liés aux autres impôts directs ou indirects dépassent largement le budget (+117 millions), grâce à la contribution de l'impôt immobilier complémentaire, des droits de successions, des droits d'enregistrement et de la part à l'impôt anticipé.

L'évaluation à la baisse des risques liés aux pertes sur créances se traduit par une reprise de la provision consacrée et génère des revenus supplémentaires (+39 millions).

Le projet de troisième réforme de l'imposition des entreprises (RIE III) qui consacrera l'engagement international de la Suisse à supprimer les statuts fiscaux contestés par l'Union européenne a continué sur le plan national. En effet, le 5 juin 2015, le Conseil fédéral a soumis au Parlement son projet de loi et le Message y relatif. Entamées dans la foulée, les délibérations parlementaires se poursuivent et devraient s'achever dans le courant du 2ème ou du 3ème trimestre de l'année 2016. Dès que les contours de la législation fédérale seront connus, le Conseil d'Etat déposera devant le Grand Conseil un projet de loi contenant des mesures acceptées sur le plan international, qui préservent au mieux les finances cantonales et l'attractivité du canton de Genève, de manière à pouvoir y conserver les activités de négoce international et les entreprises multinationales, ainsi que les emplois qui en découlent.

La gestion courante de l'administration fiscale cantonale (AFC) est rendue plus difficile année après année par l'augmentation constante du nombre de contribuables (+ 8'700 en 2015), non compensée en forces de travail. Le retard observé en 2014, soit 25'000 dossiers non taxés, a pu être maintenu au même niveau en 2015, sans toutefois être diminué, bien que le nombre de taxations effectuées par taxateur ait augmenté.

Le montant des intérêts passifs de la dette diminue de 17 millions par rapport à l'année précédente à 212 millions, soit 19 millions en dessous du montant budgété. Cette évolution s'explique par le bas niveau des taux d'intérêts suite à l'introduction des taux négatifs par la BNS le 15 janvier 2015 et le niveau de la dette inférieur à celui de 2014.

S'agissant enfin de la péréquation financière intercantonale, la facture globale s'allège de 14 millions pour le canton de Genève en 2015. Pour l'année 2015, la facture globale pour Genève s'élève à 256 millions, soit 558 francs par habitant.

# M01 Impôts, taxes et droits

Département responsable : DF

## COMPTE

	Compte 2015	Variations C15-B15		Budget 2015	Compte 2014
		en F	en %		
<b>CHARGES</b>	<b>88'986'743</b>	<b>-313'257</b>	<b>-0.4%</b>	<b>89'300'000</b>	<b>86'481'149</b>
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	88'986'743	-313'257	-0.4%	89'300'000	86'481'149
<b>REVENUS</b>	<b>6'551'772'777</b>	<b>99'625'064</b>	<b>1.5%</b>	<b>6'452'147'713</b>	<b>6'634'224'921</b>
40 Revenus fiscaux	6'045'900'608	65'231'895	1.1%	5'980'668'713	6'144'451'953
42 Taxes	51'556'292	2'996'292	6.2%	48'560'000	44'209'242
43 Revenus divers	39'294'059	39'294'059	-	-	12'905'232
46 Revenus de transferts	415'021'818	-7'897'182	-1.9%	422'919'000	432'658'493
<b>RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)</b>	<b>6'462'786'034</b>	<b>99'938'321</b>	<b>1.6%</b>	<b>6'362'847'713</b>	<b>6'547'743'771</b>
<b>COÛT COMPLET</b>	<b>6'462'786'034</b>	<b>99'938'321</b>	<b>1.6%</b>	<b>6'362'847'713</b>	<b>6'547'743'771</b>

## POSTES

	Compte 2015	Variations C15-B15		Budget 2015	Compte 2014
		en ETP	en %		

## Descriptif du programme

Ce programme intègre :

Pour le DF:

- La production des impôts périodiques et non périodiques, des taxes et droits perçus par l'Etat, auprès des personnes physiques et des personnes morales assujetties dans le canton ;
- les rétrocessions aux autres collectivités publiques (Confédération, communes genevoises, communes frontalières françaises) ;
- les constitutions et dissolutions de provisions pour débiteurs douteux ;
- les créances irrécouvrables.

Pour le DETA:

- L'impôt sur les véhicules routiers et les bateaux.

Pour le DSE:

- L'impôt sur le produit brut des jeux provenant de l'exploitation des casinos.

Les coûts liés aux activités opérationnelles de taxation, de perception et de contrôle de l'impôt (charges de personnel, dépenses générales, amortissements) sont regroupés dans le programme M04.

## Ce programme contient les prestations suivantes :

- M01.01 Impôts directs Personnes Physiques
- M01.02 Impôts directs Personnes Morales
- M01.03 Autres impôts directs ou impôts indirects
- M01.04 Impôts sur la possession, d'affectation, et taxes

# M01 Impôts, taxes et droits (suite)

## Réalisations des projets prioritaires et justification des écarts 2015

### *Réalisation du programme de législation*

Les travaux préparatoires à la ré-estimation du parc immobilier se sont poursuivis tout au long de l'année; il s'est agi plus particulièrement de poursuivre la récolte des données utiles, qui seront ensuite traitées en vue de la ré-estimation. Ces travaux s'effectuent sur la base de la loi relative à la préparation de l'estimation des immeubles entrée en vigueur en juin 2014.

En ce qui concerne le règlement du différend opposant la Suisse et l'Union européenne depuis 2007 au sujet de la fiscalité des entreprises, l'année 2015 a marqué une étape importante: le dépôt par le Conseil fédéral, le 5 juin 2015, du projet de loi relative à la troisième réforme de l'imposition des entreprises (RIE III) accompagné du Message aux Chambres fédérales. Ce projet concrétise la volonté annoncée du Conseil fédéral de proposer l'abrogation des régimes fiscaux contestés, tout en introduisant des mesures d'accompagnement. Si le Conseil des Etats a bien confirmé, en décembre 2015, l'essentiel des mesures proposées par le Conseil fédéral, de nombreuses inconnues demeurent jusqu'à la fin des travaux du Parlement fédéral, en principe au 2<sup>ème</sup> ou 3<sup>ème</sup> trimestre 2016.

Sur un plan genevois, les travaux préparatoires à l'élaboration d'un projet cantonal de RIE III ont continué d'avancer en 2015, de sorte que le dépôt d'un tel projet cantonal puisse s'effectuer aussitôt que les principaux éléments du projet fédéral seront connus de manière plus certaine. Ces travaux préparatoires ont trait à la définition des autres mesures qui, en plus de l'unification d'ores et déjà annoncée du taux d'imposition du bénéfice des entreprises aux alentours de 13%, permettront de donner un souffle nouveau à l'économie et à l'emploi, tout en préservant au mieux la substance fiscale.

### *Justification des écarts par rapport au budget 2015*

#### **M01 Impôts, taxes et droits**

Dans leur ensemble, les revenus du programme M01 dépassent le budget de 99.6 millions de francs (+1.5%). L'essentiel de ce dépassement est imputable aux revenus fiscaux (nature 40) et aux revenus divers (nature 43) qui affichent respectivement des écarts de +65.2 millions (+1.1%) et +39.3 millions. Les revenus fiscaux sont composés de l'ensemble des impôts cantonaux et les revenus divers concernent des ajustements, non évaluables dans le budget, de la provision pour dépréciation de créances. La diminution de cette provision traduit une baisse des risques de non-recouvrement des créances fiscales.

Les taxes (nature 42), formées essentiellement des frais de perception facturés aux communes, présentent un excédent de 3.0 millions (+6.2%), tandis que les revenus de transferts (nature 46; parts cantonales à des revenus fédéraux) sont inférieurs au budget de 7.9 millions (-1.9%).

Le montant des charges, qui sont composées des pertes sur créances, s'écarte très peu du budget (-0.3 million, -0.4%).

#### **M01.01 Impôts directs Personnes physiques**

Les revenus liés aux impôts directs des personnes physiques s'écartent peu du budget (-7.6 millions; -0.2%). Les principaux écarts concernent les revenus fiscaux (impôts ordinaires sur le revenu et la fortune et impôt à la source), qui sont inférieurs au budget de 40.6 millions (-1.0%), et les revenus divers, qui le dépassent de 32.5 millions.

Au niveau des charges, l'écart se fixe à -2.2 millions (-2.9%) et est lié aux pertes sur créances.

#### **M01.02 Impôts directs Personnes morales**

Les revenus relatifs aux impôts directs des personnes morales sont légèrement inférieurs au montant prévu au budget (-10.7 millions; -0.7%). Les revenus de transferts, composés de la part cantonale à l'impôt fédéral direct sur le bénéfice présentent un écart de -14.9 millions (-7.7%), tandis que les revenus fiscaux (impôt cantonal sur le bénéfice et le capital) sont pratiquement alignés sur le budget (-3.3 millions; -0.2%). Ces revenus sont déterminés à l'aide des informations collectées auprès d'un échantillon d'entreprises, parmi les plus importantes, répondant à un questionnaire portant sur leur résultat de l'année écoulée et sur les années suivantes. Enfin, les revenus divers dépassent le budget de 6.8 millions.

L'excédent de charges de 2.1 millions (+17.1%) est à mettre au crédit des pertes sur créances.

# M01 Impôts, taxes et droits (suite)

## **M01.03 Autres impôts directs ou impôts indirects**

Les revenus des autres impôts directs ou impôts indirects présentent un excédent de 117.0 millions de francs (+20.2%) par rapport au budget. Cet écart est principalement dû aux revenus fiscaux et, plus particulièrement, à l'impôt immobilier complémentaire (+57.2 millions), aux droits de successions et donations (+38.8 millions) et aux droits d'enregistrement et timbres (+14.9 millions). Les revenus de transferts présentent également un montant plus élevé que le budget (+8.9 millions), lié à la part cantonale à l'impôt anticipé.

Les charges se fixent à -0.2 million en dessous du montant prévu.

## **M01.04 Impôts sur la possession, d'affectation, et taxes**

Les impôts autos, l'impôt sur les chiens, la taxe personnelle et la taxe d'exemption de l'obligation de servir constituent l'essentiel des revenus de ce programme. Ils dépassent le budget de 1 million (+0.9%). Quant aux charges, elles sont en ligne avec le montant budgété.

[Détail par type d'impôts : page suivante](#)

## **Objectifs et indicateurs**

**Aucun objectif pour ce programme.**

## Détails par type d'impôts

M01.01 Impôts directs Personnes Physiques	Comptes 2015	Variations C15-B15		Budget 2015
		en F	en %	
<b>CHARGES</b>	<b>73'774'886</b>	<b>-2'204'414</b>	<b>-2.9%</b>	<b>75'979'300</b>
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	73'774'886	-2'204'414	-2.9%	75'979'300
36 Charges de transfert	-	-	-	-
<b>REVENUS</b>	<b>4'149'295'250</b>	<b>-7'604'750</b>	<b>-0.2%</b>	<b>4'156'900'000</b>
40 Revenus fiscaux	3'880'969'918	-40'630'082	-1.0%	3'921'600'000
42 Taxes	38'265'807	2'265'807	6.3%	36'000'000
43 Revenus divers	32'535'481	32'535'481	-	-
46 Revenus de transferts	197'524'043	-1'775'957	-0.9%	199'300'000
<b>RESULTAT (REVENUS - CHARGES)</b>	<b>4'075'520'364</b>	<b>-5'400'336</b>	<b>-0.1%</b>	<b>4'080'920'700</b>

M01.02 Impôts directs Personnes Morales	Comptes 2015	Variations C15-B15		Budget 2015
		en F	en %	
<b>CHARGES</b>	<b>14'276'445</b>	<b>2'083'445</b>	<b>17.1%</b>	<b>12'193'000</b>
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	14'276'445	2'083'445	17.1%	12'193'000
<b>REVENUS</b>	<b>1'588'559'478</b>	<b>-10'740'522</b>	<b>-0.7%</b>	<b>1'599'300'000</b>
40 Revenus fiscaux	1'391'269'418	-3'330'582	-0.2%	1'394'600'000
42 Taxes	12'755'269	755'269	6.3%	12'000'000
43 Revenus divers	6'758'578	6'758'578	-	-
46 Revenus de transferts	177'776'212	-14'923'788	-7.7%	192'700'000
<b>RESULTAT (REVENUS - CHARGES)</b>	<b>1'574'283'032</b>	<b>-12'823'968</b>	<b>-0.8%</b>	<b>1'587'107'000</b>

M01.03 Autres impôts directs ou impôts indirects	Comptes 2015	Variations C15-B15		Budget 2015
		en F	en %	
<b>CHARGES</b>	<b>202'976</b>	<b>-215'324</b>	<b>-51.5%</b>	<b>418'300</b>
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	202'976	-215'324	-51.5%	418'300
<b>REVENUS</b>	<b>695'387'938</b>	<b>116'968'938</b>	<b>20.2%</b>	<b>578'419'000</b>
40 Revenus fiscaux	657'424'720	108'024'720	19.7%	549'400'000
46 Revenus de transferts	37'963'218	8'944'218	30.8%	29'019'000
<b>RESULTAT (REVENUS - CHARGES)</b>	<b>695'184'962</b>	<b>117'184'262</b>	<b>20.3%</b>	<b>578'000'700</b>

M01.04 Impôts sur la possession, d'affectation, et taxes	Comptes 2015	Variations C15-B15		Budget 2015
		en F	en %	
<b>CHARGES</b>	<b>732'436</b>	<b>23'036</b>	<b>3.2%</b>	<b>709'400</b>
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	732'436	23'036	3.2%	709'400
<b>REVENUS</b>	<b>118'530'112</b>	<b>1'001'399</b>	<b>0.9%</b>	<b>117'528'713</b>
40 Revenus fiscaux	116'236'552	1'167'839	1.0%	115'068'713
42 Taxes	535'215	-24'785	-	560'000
46 Revenus de transferts	1'758'345	-141'655	-7.5%	1'900'000
<b>RESULTAT (REVENUS - CHARGES)</b>	<b>117'797'676</b>	<b>978'363</b>	<b>0.8%</b>	<b>116'819'313</b>

# M02 Gestion des actifs et des passifs des patrimoines financier et administratif

Département responsable : DF

## COMPTE

	Compte 2015	Variations C15-B15		Budget 2015	Compte 2014
		en F	en %		
<b>CHARGES</b>	<b>449'103'988</b>	<b>194'882'578</b>	<b>76.7%</b>	<b>254'221'410</b>	<b>255'902'849</b>
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	209'716'455	209'716'455	-	-	229'426
33 Amortissements du patrimoine administratif	-	-	-	-	1'000'000
34 Charges financières	239'387'533	-14'833'877	-5.8%	254'221'410	254'673'424
<b>REVENUS</b>	<b>284'971'677</b>	<b>51'824'397</b>	<b>22.2%</b>	<b>233'147'280</b>	<b>134'543'195</b>
41 Patentes et concessions	89'217'305	38'173'305	74.8%	51'044'000	1'237'849
42 Taxes	20'690'686	8'190'686	65.5%	12'500'000	13'074'317
43 Revenus divers	4'320'512	1'105'512	34.4%	3'215'000	1'545'002
44 Revenus financiers	170'743'175	4'354'895	2.6%	166'388'280	118'686'027
<b>RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)</b>	<b>-164'132'311</b>	<b>-143'058'181</b>	<b>678.8%</b>	<b>-21'074'130</b>	<b>-121'359'654</b>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-	-	-	-	22'450'391
<b>COÛT COMPLET</b>	<b>-164'132'311</b>	<b>-143'058'181</b>	<b>678.8%</b>	<b>-21'074'130</b>	<b>-98'909'263</b>

## POSTES

	Compte 2015	Variations C15-B15		Budget 2015	Compte 2014
		en ETP	en %		

## Descriptif du programme

Ce programme regroupe les flux financiers significatifs, dans le compte de fonctionnement de l'Etat, liés à la gestion de la dette financière, aux variations de valeur des actifs et à la rémunération des actifs et passifs financiers :

1. Intérêts actifs et passifs et frais financiers liés à la dette financière de l'Etat.
2. Variations de juste valeur des instruments financiers dérivés, utilisés pour réduire l'exposition de l'Etat aux risques de taux d'intérêt et de change, enregistrés uniquement dans le compte de fonctionnement, avec un montant calculé en fonction des conditions du marché à la date de clôture.
3. Variations de valeur des patrimoines financier et administratif (opérations en capital, dépréciations) ayant une incidence sur le compte de résultat.
4. Rémunération des actifs et passifs financiers du patrimoine financier et du patrimoine administratif: les dividendes relatifs aux actions détenues par l'Etat et intérêts monétaires comptabilisés sur les prêts, les garanties accordées et la rémunération des capitaux de dotation.
5. Intérêts fiscaux - moratoires, rémunérateurs et compensatoires - et escomptes sur acomptes prélevés ou versés par l'administration fiscale cantonale.
6. Contentieux des débiteurs fiscaux et non fiscaux, y compris les revenus liés à la récupération des actes de défaut de biens.

Ce programme est mis en oeuvre par la direction générale des finances de l'Etat et l'administration fiscale cantonale.

## Ce programme contient les prestations suivantes :

M02.01 Intérêts et frais financiers de la dette

## M02 Gestion des actifs et des passifs des patrimoines financier et administratif (suite)

- M02.02 Variations de juste valeur des instruments financiers
- M02.03 Variations de valeur des patrimoines financier et administratif
- M02.04 Rémunération des actifs et passifs financiers du PF et du PA
- M02.05 Intérêts fiscaux
- M02.06 Contentieux fiscal et non fiscal

### Réalisations des projets prioritaires et justification des écarts 2015

#### *Réalisation du programme de législation*

Dans son programme de législation, le Conseil d'Etat s'est fixé un objectif de maîtrise de la dette. Le niveau d'endettement dépend de l'évolution des revenus, des charges, des investissements et du besoin en fonds de roulement.

La stratégie de gestion de la dette (coût de la dette) est à distinguer de la maîtrise de l'endettement de l'Etat (niveau de la dette). Cette stratégie consiste à satisfaire les besoins de financement de l'Etat en ajustant les charges d'intérêts en fonction du niveau de risque accepté par le Conseil d'Etat.

#### *Autres projets d'importance stratégique*

Les principales mesures mises en œuvre :

- Pour réduire le niveau de la dette, par la gestion centralisée des liquidités, l'amélioration de la gestion du contentieux fiscal, ainsi que par les mesures incitatives en faveur des contribuables (taux d'intérêts fiscaux différenciés, escompte).
- Pour maîtriser le coût de la dette, en fixant les contraintes à respecter pour maîtriser les différents risques financiers dans le règlement sur la trésorerie de l'Etat. Chaque année, le Conseil d'Etat revoit la stratégie à court terme et fixe un cadre de gestion : part maximale des emprunts à court terme, part maximale des emprunts à taux variable et objectif de taux moyen annuel de la dette.

#### *Justification des écarts par rapport au budget 2015*

##### **1. Intérêts et frais financiers de la dette**

Le montant des intérêts passifs de la dette est de 212 millions (nature 34), soit 19 millions de moins qu'au budget. Cette différence s'explique par les éléments suivants :

- Les taux d'intérêts réalisés pour les refinancements en 2015 de la dette à court terme ont été inférieurs à ceux anticipés lors de l'élaboration du budget. Au budget 2015, le taux d'intérêt prévisionnel (basé sur les prévisions du GPE de septembre 2014) retenu pour les refinancements à court terme (dont la référence est le Libor CHF 3 mois) était de 0.07%. En raison de l'abandon, le 15 janvier 2015, par la BNS du taux plancher entre l'euro et le franc suisse et de l'introduction d'un taux d'intérêt négatif sur les avoirs en comptes de virement détenus à la BNS, les taux moyens enregistrés en 2015 se sont élevés à -0.41%, ce qui a généré une charge d'intérêts négative de 5 millions (comptabilisée en diminution des charges).
- Pour les refinancements à long terme (dont la référence est le rendement des obligations de la Confédération à 10 ans) le taux estimé au moment de l'élaboration du budget 2015 était de 1.93%. Pour les mêmes raisons, il a été possible de réaliser de nouveaux emprunts à long terme à des taux très bas, les taux moyens enregistrés en 2015 se sont élevés à 0.21% pour les refinancements d'une durée supérieur à un an.
- Le niveau de la dette au 31 décembre 2015 est de 12.7 milliards, alors que le budget tablait sur un montant de 13.8 milliards.

L'objectif de taux moyen de la dette pour 2015 (inférieur à 1.8%) est dès lors atteint puisqu'il s'élève à 1.7%. La part des emprunts à taux variable est de 14% en moyenne et reste inférieure à 30%, celle des emprunts à court terme de

# M02 Gestion des actifs et des passifs des patrimoines financier et administratif (suite)

20% en moyenne et reste inférieure à 25%, conformément au cadre de gestion déterminé par le Conseil d'Etat.

## 2. Variations de juste valeur des instruments financiers

Les flux liés aux variations de valeur des instruments financiers enregistrés dans le compte de fonctionnement ne peuvent pas être budgétés, étant donné qu'ils ne peuvent être évalués qu'à la date de clôture de l'exercice, en fonction des conditions du marché.

En 2015, les variations de valeur (gains et pertes de change réalisées et non réalisées) se sont élevées à 1.1 million pour les charges (nature 34) et à 0.3 million pour les revenus (nature 44). Ces variations de change s'expliquent principalement par l'abandon par la BNS du taux plancher entre l'euro et le franc suisse.

L'Etat de Genève détient des devises étrangères principalement dans le cadre de consignation en dollars.

## 3. Variations de valeur des patrimoines financier et administratif

Les variations de valeur du patrimoine et des participations non cotées comptabilisées dans le compte de fonctionnement sont difficilement prévisibles. Sur la base de l'historique, il était prévu un revenu de 6 millions pour des opérations foncières (nature 44).

L'exercice 2015 se caractérise par un nombre plus important de cessions d'actifs immobiliers, lequel explique les écarts par rapport au budget.

Les plus-values réalisées (nature 44) sur cessions d'actifs immobiliers se montent à 8.9 millions, essentiellement dus à certaines opérations bénéfiques pour l'Etat (cession d'un bâtiment suite à l'octroi d'un droit de superficie, échanges de terrains avec la Commune de Vernier et apport de terrains aux Fondations Immobilières de Droit Public (FIDP)).

Les moins-values réalisées (nature 34) de 4.1 millions s'expliquent par des démolitions de bâtiments pour 2.2 millions et par des pertes sur cessions pour 1.9 million.

## 4. Rémunération des actifs et passifs financiers du patrimoine financier et du patrimoine administratif

La situation financière de la CPEG s'étant dégradée en 2015, le risque que l'Etat, en tant que garant, ait à payer des intérêts si le taux de couverture de la Caisse se trouve en-dessous des paliers intermédiaires LPP s'est accru et est estimé à 410 millions au 31 décembre 2015. Vu que ce risque a été provisionné à concurrence de 203 millions au 31 décembre 2014, une provision supplémentaire de 207 millions a été comptabilisée en 2015.

Si la provision de 203 millions avait été comptabilisée sur le programme P02 en 2014, celle de 207 millions a été comptabilisée en 2015 sur le programme M02, afin de mieux refléter la nature de cette charge. En effet, cette charge couvre un risque d'actionnement d'une garantie financière de l'Etat et ne concerne pas l'Etat dans son rôle d'employeur.

Concernant les revenus, le principal écart (nature 41) résulte de la double distribution de la part au bénéfice de la BNS en raison d'un bénéfice substantiel enregistré par cette dernière en 2014. Alors que le montant planifié dans le budget 2015 s'élevait à 39 millions, les comptes présentent un montant de 77 millions. Pour rappel, le Conseil d'Etat a décidé en 2014 de comptabiliser dorénavant la part aux bénéfices de la BNS l'année de son encaissement.

Les revenus divers (nature 43), c'est-à-dire les successions en déshérence, sont supérieurs de 0.8 million par rapport au montant retenu pour le budget de 1.2 million, calculé sur la base de la moyenne des 3 derniers exercices en raison du caractère aléatoire de ce revenu.

Les revenus financiers (nature 44) dépassent le budget de 5.3 millions. Les raisons principales sont :

- Des nouveaux DDP (droit distinct et permanent de superficie) ont été facturés en 2015 (JTI, Fondation Clair Matin, coopérative Rhône Arve Jonction, Fondation UNIGE etc...) et génèrent des revenus supplémentaires pour environ 3 millions ;
- le transfert d'actifs entre l'Etat de Genève et les Ports Francs de Genève SA inscrit au budget avait pour conséquence de remplacer les revenus de loyers existants par une rente DDP et une plus-value sur la prestation

## M02 Gestion des actifs et des passifs des patrimoines financier et administratif (suite)

M02.03. Ce transfert a été repoussé en 2016, l'impact de ce décalage dans le temps est de +1.8 million (-1 million sur la prestation M02.03).

### 5. Intérêts fiscaux

En 2015, les charges d'intérêts comptabilisées sont inférieures au budget de 0.8 million (nature 34).

En ce qui concerne les recettes d'intérêts, le budget de 120 millions n'a pas été atteint pour 4 millions (nature 44). Globalement, l'addition des recettes et des dépenses comptabilisées sur l'exercice s'écarte du budget d'environ 3%.

Cet écart s'est réduit significativement par rapport à l'année précédente, grâce à une construction budgétaire affinée, et ce malgré l'extrême volatilité des recettes.

En additionnant les diverses catégories d'intérêts liés à chaque versement sur les comptes d'impôt ouverts et en recalculant les intérêts effectivement dus lors de la production des bordereaux d'impôt, l'estimation des revenus d'intérêts fiscaux reste un exercice complexe soumis à de grandes variations. Il est influencé notamment par la masse des comptes débiteurs, l'avancement des travaux de taxation, le montant final du bordereau, les modifications d'acomptes par les contribuables, etc.

Tenant compte de ces éléments, le résultat de 2015 apparaît comme satisfaisant.

### 6. Contentieux fiscal et non fiscal

Les écarts s'expliquent de la manière suivante :

- Taxes (nature 42) : les revenus du service du contentieux sont supérieurs de 5.1 millions au budget, en raison de deux nouvelles conventions de paiement conclues avec des débiteurs (2.2 millions), de produits supplémentaires provenant des bénéfices réalisés suite à la vente d'actifs de deux débiteurs (1.4 million), et de revenus supplémentaires sur actes de défaut de biens (ADB) (1.4 million). Les revenus du contentieux fiscal sont supérieurs de 3.1 millions, la gestion des dossiers de retour à meilleure fortune après ADB ayant été améliorée grâce à un outil plus performant.
- Réévaluations sur créances (nature 31) : le service du contentieux enregistre une charge non budgétée de 2.7 millions en lien avec les deux nouvelles conventions de paiement conclues avec des débiteurs, provisionnées à 100% (2.2 millions), et suite à la dépréciation d'un actif résiduel de l'ex FondVal (0.5 million).

## Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C15	B15	C14	Cible LT	
					Valeur	Année
<b>1. Appliquer la stratégie de gestion de la dette.</b>						
1.1 Taux d'intérêt moyen annuel de la dette financière	Efficacité	1.7%	≤ 1.8%	1.8%	≤ 1.7%	2019
1.2 Part maximale des emprunts à taux variable sur le total de la dette financière	Efficacité	14%	≤ 30%	16%	≤ 30%	2019
1.3 Part maximale des emprunts à court terme sur le total de la dette financière	Efficacité	20%	≤ 25%	22%	≤ 25%	2019

### Commentaires

# M03 Péréquation financière intercantonale

## Département responsable : DF

### COMPTE

	Compte 2015	Variations C15-B15		Budget 2015	Compte 2014
		en F	en %		
<b>CHARGES</b>	<b>363'242'916</b>	<b>1</b>	<b>0.0%</b>	<b>363'242'915</b>	<b>377'452'976</b>
36 Charges de transfert	363'242'916	1	0.0%	363'242'915	377'452'976
<b>REVENUS</b>	<b>107'213'855</b>	<b>0</b>	<b>0.0%</b>	<b>107'213'855</b>	<b>107'158'920</b>
46 Revenus de transferts	107'213'855	0	0.0%	107'213'855	107'158'920
<b>RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)</b>	<b>-256'029'061</b>	<b>-1</b>	<b>0.0%</b>	<b>-256'029'060</b>	<b>-270'294'056</b>
<b>COÛT COMPLET</b>	<b>-256'029'061</b>	<b>-1</b>	<b>0.0%</b>	<b>-256'029'060</b>	<b>-270'294'056</b>

### POSTES

	Compte 2015	Variations C15-B15		Budget 2015	Compte 2014
		en ETP	en %		

## Descriptif du programme

Ce programme comprend les flux financiers liés à la péréquation financière entre la Confédération et les cantons, résultant de la répartition des tâches entre celle-ci et ceux-là (RPT).

Les instruments de péréquation, tels que prévus par la loi fédérale sur la péréquation financière et la compensation des charges (PFCC) sont les suivants :

- Péréquation des ressources : elle vise à doter les cantons dont le potentiel de ressources est inférieur à la moyenne suisse d'une quantité suffisante de fonds à libre disposition. Cette péréquation est financée par la Confédération et par les cantons à fort potentiel de ressources.
- Compensation des charges excessives : les cantons devant supporter des charges excessives en raison de la structure de leur population ou de leur fonction de ville-centre bénéficient de la compensation des charges excessives dues à des facteurs socio-démographiques (CCS). Les cantons devant supporter des charges excessives en raison de l'altitude de leur territoire, de la déclivité du terrain ou de la structure de leur habitat bénéficient de la compensation des charges excessives dues à des facteurs géo-topographiques (CCG). La CCS et la CCG sont entièrement financées par la Confédération.
- Compensation des cas de rigueur : elle vise à faciliter le passage à la nouvelle péréquation pour les cantons à faible potentiel de ressources. Elle est limitée à 28 ans au maximum et son montant diminuera chaque année de 5% dès la neuvième année suivant l'entrée en vigueur de la RPT. Elle est financée par la Confédération pour deux tiers et par les cantons pour un tiers.

Conformément à la PFCC, les contributions de base des cantons à fort potentiel de ressources et de la Confédération sont fixées par l'Assemblée fédérale pour une période quadriennale. L'Assemblée tient compte du rapport sur l'évaluation de l'efficacité de la RPT, réalisé par le Conseil fédéral tous les quatre ans. Le Conseil Fédéral arrête la répartition annuelle des fonds.

Ce programme est mis en œuvre par la Direction générale des finances de l'Etat.

## Ce programme contient les prestations suivantes :

- M03.01 Péréquation des ressources et cas de rigueur
- M03.02 Compensation des charges

## M03 Péréquation financière intercantonale (suite)

### Réalisations des projets prioritaires et justification des écarts 2015

#### *Réalisation du programme de législature*

Le programme de législature ne fixe aucun objectif spécifique concernant la péréquation financière. Ce programme ne constitue pas un regroupement de prestations à proprement parler. Il a été créé avec l'objectif d'isoler et de suivre, dans les comptes de l'Etat, les flux financiers significatifs liés à la péréquation financière intercantonale, qui ont un impact majeur sur la performance financière de l'Etat de Genève et, de ce fait, sur le respect des contraintes financières figurant dans le programme de législature.

#### *Autres projets d'importance stratégique*

L'année 2015 marque la fin de la seconde période quadriennale. Le canton du Tessin a rejoint à nouveau le groupe des cantons à faible potentiel de ressources. Par conséquent, neuf cantons contribuent au financement de la péréquation des ressources, et Genève demeure le deuxième canton contributeur après Zurich.

Le montant versé par le canton de Genève dépend non seulement de l'évolution de sa propre situation, mais également de celle des autres cantons. Les développements ou les problèmes économiques d'un grand canton (ex. Zurich) peuvent ainsi se répercuter de manière sensible sur les montants versés/touchés par les autres cantons. Par conséquent, il n'y a pas d'objectif et d'indicateur associé à ce programme.

### Objectifs et indicateurs

**Aucun objectif pour ce programme.**

# M04 Production et perception des impôts

## Département responsable : DF

### COMPTE

	Compte 2015	Variations C15-B15		Budget 2015	Compte 2014
		en F	en %		
<b>CHARGES</b>	<b>74'675'631</b>	<b>-1'765'732</b>	<b>-2.3%</b>	<b>76'441'363</b>	<b>74'776'699</b>
30 Charges de personnel	62'990'650	-606'165	-1.0%	63'596'815	62'929'687
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	5'322'052	-769'626	-12.6%	6'091'678	5'319'577
33 Amortissements du patrimoine administratif	64'529	12'659	24.4%	51'870	58'042
39 Imputations internes	6'298'399	-402'601	-6.0%	6'701'000	6'469'393
<b>REVENUS</b>	<b>12'057'822</b>	<b>1'863'278</b>	<b>18.3%</b>	<b>10'194'544</b>	<b>9'547'139</b>
42 Taxes	12'046'836	1'952'292	19.3%	10'094'544	9'523'829
43 Revenus divers	10'687	10'687	-	-	7'675
49 Imputations internes	300	-99'700	-99.7%	100'000	15'635
<b>RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)</b>	<b>-62'617'808</b>	<b>3'629'011</b>	<b>-5.5%</b>	<b>-66'246'819</b>	<b>-65'229'560</b>
<i>Coût d'état-major</i>	<i>-1'152'902</i>	<i>411'064</i>	<i>-26.3%</i>	<i>-1'563'966</i>	<i>-1'523'601</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-12'302'141</i>	<i>6'331'980</i>	<i>-34.0%</i>	<i>-18'634'121</i>	<i>-15'603'611</i>
<b>COÛT COMPLET</b>	<b>-76'072'851</b>	<b>10'372'055</b>	<b>-12.0%</b>	<b>-86'444'906</b>	<b>-82'356'772</b>

### POSTES

	Compte 2015	Variations C15-B15		Budget 2015	Compte 2014
		en ETP	en %		
<b>TOTAL POSTES</b>	<b>493.44</b>	<b>-21.46</b>	<b>-4.17%</b>	<b>514.90</b>	<b>492.58</b>
<i>ETP fixes</i>	<i>492.44</i>	<i>-17.96</i>	<i>-3.52%</i>	<i>510.40</i>	<i>489.73</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>1.00</i>	<i>-3.50</i>	<i>-77.78%</i>	<i>4.50</i>	<i>1.91</i>
<i>ETP agents spécialisés</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>0.94</i>

## Descriptif du programme

Ce programme englobe l'ensemble des activités opérationnelles de taxation, de perception et de contrôle de l'impôt conduites par l'administration fiscale cantonale (AFC) (charges de personnel, dépenses générales, amortissements, émoluments).

Tous les flux liés aux impôts (revenus d'impôts et charges de redistribution) sont regroupés dans le programme M01.

## Ce programme contient la prestation suivante :

M04.01 Production et perception des impôts.

## Réalisations des projets prioritaires et justification des écarts 2015

### Réalisation des projets prioritaires

En 2015, l'administration fiscale cantonale (AFC) a continué de participer très activement à tous les travaux importants en cours sur le plan fédéral pour les évolutions législatives, telles que RIE III, les échanges spontanés d'information ou l'impôt à la source.

Sur le plan cantonal, le projet de réestimation du parc immobilier a avancé sur le plan technique.

## M04 Production et perception des impôts (suite)

L'AFC a mis l'accent durant l'année 2015 sur l'amélioration de ses relations avec les contribuables.

Suite à la demande de l'AFC formulée en septembre 2014, la Cour des comptes a analysé la qualité de ses relations avec les contribuables. Un long travail d'investigation et d'observation a eu lieu durant toute l'année 2015.

Parallèlement, une réorganisation de la téléphonie est en cours afin de pouvoir répondre à un plus grand nombre d'appelants.

### Justification des écarts par rapport au budget 2015

#### 30 - Charges de personnel

L'écart négatif de 0.6 million s'explique par le délai de vacance sur l'ensemble des postes de l'AFC au cours de l'année. Cet écart représente 1% du budget global annuel.

#### 31 - Charges de biens et services et autres charges d'exploitation

Sur l'année 2015, les dépenses générales ont été maîtrisées et se soldent par un non dépensé de 0.8 million de francs.

Cet écart s'explique en partie par l'autorisation budgétaire accordée pour mettre en œuvre le travail de ré-estimation du parc immobilier genevois. En phase opérationnelle, les frais engagés pour la mise en œuvre de ce projet de revalorisation des immeubles ont été inférieurs au budget.

L'autre partie du non dépensé résulte de la gestion stricte des frais de publication et d'imprimés. A noter que ce type de dépenses a tendance à décroître, compte tenu des mesures de limitation des envois papier en masse et de la part grandissante des échanges informatisés avec le contribuable.

#### 39 - Imputations internes

Les imputations internes sont constituées par des refacturations de frais (du pouvoir judiciaire et de l'office des poursuites) à l'AFC. Ces facturations varient fortement en fonction des activités.

#### 42 - Taxes

L'écart de 2 millions provient principalement des remboursements (de frais d'affranchissements, de poursuites et d'assurances) et varient plus ou moins fortement d'une année à l'autre.

## Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C15	B15	C14	Cible LT	
					Valeur	Année
<b>1. Assurer le recouvrement de l'impôt dans les meilleurs délais</b>						
1.1 Ratio du montant encaissé par rapport au montant total des impôts produits (PP+PM)	Efficacité	97.5%	96.8%	97.7%	97.7%	2019
<b>2. Optimiser la perception de l'impôt impayé</b>						
2.1 Temps en jours entre l'envoi du bordereau de taxation et l'envoi du commandement de payer (PP-IBO)	Efficacité	181	185	183	175	2019
2.2 Temps en jours entre le 1er janvier de l'année N+1 et l'envoi du commandement de payer (PP-IS)	Efficacité	173	220	188	200	2019
2.3 Temps en jours entre l'envoi du bordereau de taxation et l'envoi du commandement de payer (PM-IBO)	Efficacité	199	220	240	200	2019

## M04 Production et perception des impôts (suite)

	Type indicateur	C15	B15	C14	Cible LT	
					Valeur	Année
2.4 Temps en jours entre l'envoi du bordereau de taxation et l'envoi du commandement de payer (autres impôts)	Efficacité	171	220	196	200	2019
<b>3. Assurer la production de l'impôt de l'année N-1 dans les meilleurs délais</b>						
3.1 Ratio du nombre de taxations produites par rapport au nombre total de contribuables à traiter (PP+PM) de l'année N-1	Efficacité	76.9%	85%	77%	85%	2019
<b>4. Optimiser la productivité des collaborateurs</b>						
4.1 Nombre de taxations par ETP (taxateurs-trices)	Efficience	2'707	2'400	2'541	2'600	2019
<b>5. Favoriser l'impôt en ligne</b>						
5.1 Nombre de formulaires remplis en ligne	Efficacité	223'978	195'000	154'662	200'000	2019
<b>6. Encourager le contribuable à remplir sa déclaration fiscale dans les délais</b>						
6.1 Taux de retour des déclarations fiscales dans les délais (31 mars)	Efficacité	26.2%	25%	26.7%	28%	2019

### Commentaires

#### Acronymes:

PP : Personne physique  
 PM : Personne morale  
 IBO : Impôt barème ordinaire  
 IS : Impôt à la source

Globalement, les objectifs de l'administration fiscale sont atteints, tant en matière de taxation que de perception, à l'exception toutefois du nombre de taxations produites par rapport au nombre total de contribuables à traiter pour l'année fiscale N-1. Cet indicateur 3.1 est en léger repli et n'atteint pas l'objectif fixé (77% au lieu de 85%).

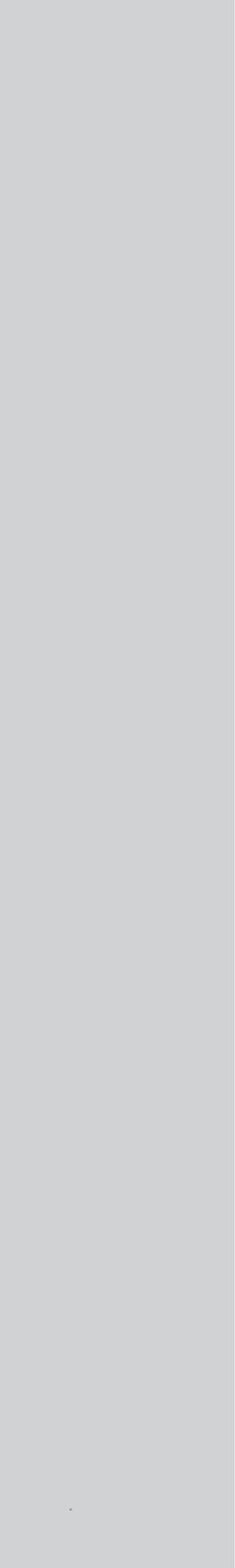
Les objectifs de perception (indicateurs 1 à 2.4), tant en matière de taux de recouvrement que d'optimisation de la perception de l'impôt impayé, sont atteints, voire dépassés.

La dégradation de l'indicateur 3.1 est due à l'augmentation constante des contribuables (+8'681 en 2015) dont les dossiers sont traités à effectifs constants.

La productivité des taxateurs (indicateur 4.1) enregistre une légère hausse, sans toutefois suffire à absorber l'augmentation continue du nombre de contribuables.

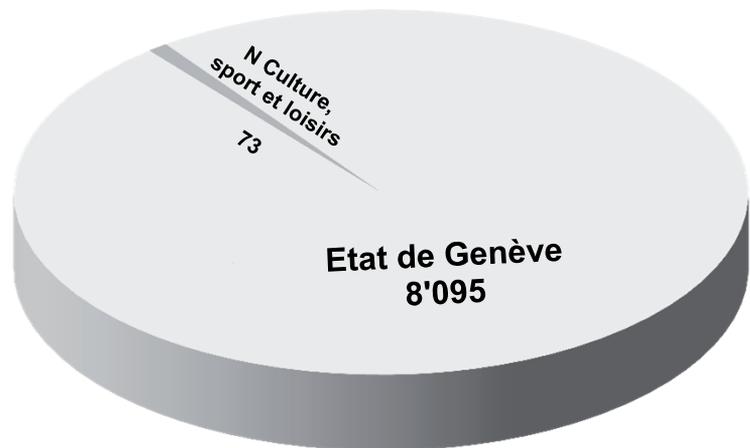
L'indicateur 5.1 permet de mesurer l'intérêt des contribuables pour les prestations en ligne. Cet indicateur continue de croître. Pour 2015, les demandes de délais anonymes pour le retour des déclarations ont été ajoutées.

Indicateur 6.1 : Le taux de déclarations déposées au 31 mars reste stable en 2015. A noter que la facturation d'un émolument de 20 F pour demande de report de délai de retour de la déclaration n'a pas incité les contribuables à effectuer ce retour plus rapidement.

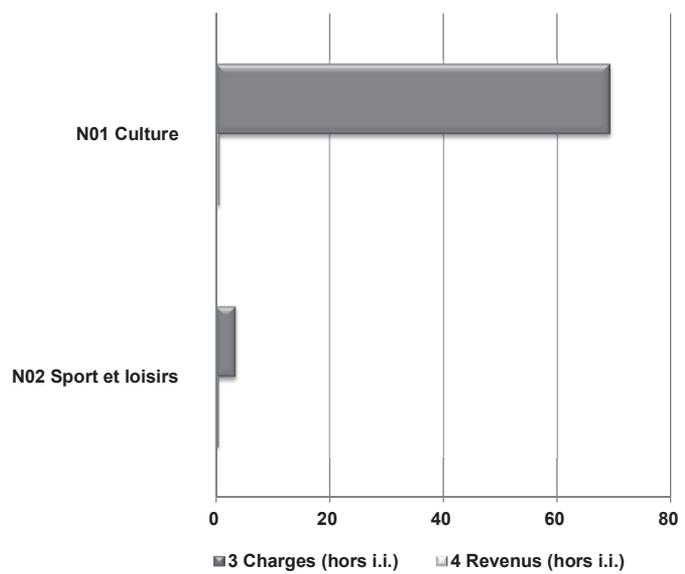


# N Culture, sport et loisirs

Charges en millions de francs



Charges et revenus en millions de francs par programme



## N Culture et sport

### Synthèse des priorités

L'année 2015 a été marquée par la signature en novembre d'une déclaration conjointe du Conseil d'Etat et du Conseil administratif de la Ville de Genève concernant l'application à la politique culturelle de la loi-cadre sur la répartition des tâches entre les communes et le canton (LRT). Cet accord redéfinit les compétences et clarifie les rôles et responsabilités de chacun et devrait être mis en œuvre en plusieurs phases dès 2017. Il prévoit d'une part la reprise par le canton de l'ensemble des subventions et fonds généraux destinés à la diffusion, à la politique du Livre, à l'accès à la culture et au financement du Concours de Genève et de la Fondation romande pour le cinéma ; et d'autre part, le transfert à la Ville du financement d'une trentaine d'institutions et manifestations dites "intermédiaires" ainsi que des fonds généraux de soutien à la création. Dans une seconde phase, le canton reprendrait sous sa responsabilité le Grand Théâtre, l'Orchestre de la Suisse romande (OSR) et la Bibliothèque de Genève, alors que la Fondation d'art dramatique et le fonctionnement de la Nouvelle Comédie seraient pris en charge par la Ville.

En lien avec cette répartition des tâches, le vote de deux projets de loi, portant sur le financement du Grand Théâtre et la construction de la Nouvelle Comédie, ont été reportés à 2016.

Durant l'année, le canton a poursuivi sa politique de soutien dans les domaines du livre, de la création ainsi qu'en faveur des compagnies de danse et théâtre qui rayonnent au-delà de nos frontières. Dans le cadre d'Ecole&Culture, plus de 150'000 élèves ont bénéficié de plus de 400 propositions culturelles.

Les écoles accréditées par le DIP pour dispenser un enseignement artistique de base, dont bénéficient plus de 10'000 élèves du canton, ont poursuivi la mutualisation de leurs moyens administratifs et l'harmonisation de leurs procédures. En raison du contexte budgétaire et de la nécessité de stabiliser et de consolider le réseau d'écoles, le Conseil d'Etat a décidé de suspendre la procédure d'accréditation. Le vote du projet de loi sur les subventions 2015-2018 des écoles accréditées aura lieu en 2016.

Dans le domaine du sport, des travaux ont été menés avec les communes au sujet de la répartition des tâches et devraient être finalisés dans le courant de l'année 2016. Le canton a également poursuivi le travail de planification des équipements sportifs, en particulier pour le développement du projet de nouvelle patinoire sur le site du Trèfle-Blanc et du projet pôle football sur la commune du Grand-Saconnex. Il s'est engagé activement avec la Fondation du Stade pour trouver des pistes de stabilisation de sa situation financière et a réalisé les travaux urgents au niveau de l'infrastructure du Stade de Genève pour assurer la sécurité des utilisateurs et des spectateurs.

Le canton a contribué en 2015 au rayonnement de Genève par l'accueil de manifestations sportives d'envergure, dont la Coupe Davis.

Plus de 550 jeunes artistes et sportifs ont bénéficié en 2015 du dispositif sport-art-études, de l'école primaire aux hautes écoles, dans près de 40 disciplines artistiques et sportives. La qualité de ce dispositif est reconnue au niveau national par la reconduction du label Swiss Olympic Partner School, décerné au dispositif genevois jusqu'en 2019.

55 cours de formation dans 18 disciplines sportives ont été suivis par 1'200 moniteurs Jeunesse + Sport. 7 cours ont porté spécifiquement sur l'enseignement du sport pour des enfants de 5 à 10 ans, et deux modules ont eu pour thème la prévention contre les abus sexuels. Cet effort de formation a permis que la Confédération octroie une subvention de plus de 3 millions de francs pour les clubs sportifs et écoles du canton de Genève.

# N01 Culture

## Département responsable : DIP

### COMPTE

	Compte 2015	Variations C15-B15		Budget 2015	Compte 2014
		en F	en %		
<b>CHARGES</b>	<b>69'209'139</b>	<b>-87'333</b>	<b>-0.1%</b>	<b>69'296'472</b>	<b>68'652'073</b>
30 Charges de personnel	3'104'691	-32'119	-1.0%	3'136'810	3'047'107
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	1'353'786	-172'331	-11.3%	1'526'117	1'415'493
33 Amortissements du patrimoine administratif	101'226	69'066	214.8%	32'160	45'770
36 Charges de transfert	64'647'030	46'295	0.1%	64'600'735	64'141'338
39 Imputations internes	2'406	1'756	270.2%	650	2'366
<b>REVENUS</b>	<b>542'330</b>	<b>223'271</b>	<b>70.0%</b>	<b>319'059</b>	<b>476'172</b>
42 Taxes	29'684	10'625	55.7%	19'059	238'560
43 Revenus divers	3'818	3'818	-	-	2'862
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéc.	200'000	-100'000	-33.3%	300'000	191'300
46 Revenus de transferts	308'828	308'828	-	-	43'450
<b>RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)</b>	<b>-68'666'810</b>	<b>310'603</b>	<b>-0.5%</b>	<b>-68'977'413</b>	<b>-68'175'901</b>
<i>Coût d'état-major</i>	-5'953	8'004	-57.3%	-13'957	-14'252
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-5'988'744	-2'738'700	84.3%	-3'250'044	-6'172'686
<b>COÛT COMPLET</b>	<b>-74'661'507</b>	<b>-2'420'093</b>	<b>3.4%</b>	<b>-72'241'414</b>	<b>-74'362'840</b>

### POSTES

	Compte 2015	Variations C15-B15		Budget 2015	Compte 2014
		en ETP	en %		
<b>TOTAL POSTES</b>	<b>18.15</b>	<b>0.85</b>	<b>4.91%</b>	<b>17.30</b>	<b>17.70</b>
<i>ETP fixes</i>	15.75	-0.05	-0.32%	15.80	15.60
<i>ETP auxiliaires</i>	2.40	0.90	60.00%	1.50	2.10

## Descriptif du programme

Le but du programme est la mise en application de la politique culturelle de l'Etat.

La culture assure la transmission et le renouvellement du patrimoine de la communauté dans sa diversité. Elle est, d'une part, un laboratoire où s'expriment les valeurs, les modes de vie et de pensée, et d'autre part, une composante du développement économique et social, du rayonnement et de l'esprit d'ouverture de Genève.

Ce programme est mis en œuvre par le service cantonal de la culture.

## Ce programme contient les prestations suivantes :

- N01.01 Accès, encouragement à la culture et activités scolaires culturelles
- N01.02 Enseignements artistiques de base délégués

## Réalisations des projets prioritaires et justification des écarts 2015

### Réalisations des projets prioritaires

## N01 Culture (suite)

L'année a été marquée par la signature, en novembre, d'une déclaration conjointe du Conseil d'Etat et du Conseil administratif de la Ville de Genève concernant l'application à la politique culturelle de la loi-cadre sur la répartition des tâches entre les communes et le canton.

Par ailleurs, au printemps 2015, le Conseil d'Etat a adopté le règlement d'application de la loi sur la culture. Ce dernier prévoit notamment l'introduction, dès 2016, de mesures concrètes liées à la prévoyance sociale des artistes. Enfin, les membres du conseil consultatif de la culture ont été nommés en décembre.

### Justification des écarts financiers

Libellé	Écart C 15 - B 15	Justification de l'écart
<b>30 Charges de personnel</b>	- <b>32'119</b>	Ecart d'estimation

Les membres du Conseil consultatif de la culture ont été nommés tardivement et il n'y a pas eu de séance en 2015, contrairement à ce qui avait été budgété.

Par ailleurs, le recours au personnel auxiliaire et suppléant a été moins important que prévu, notamment dans le but de compenser les réductions budgétaire et linéaire liées au personnel administratif.

<b>31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation</b>	- <b>172'331</b>	Ecart d'estimation
---	------------------	--------------------

Suite à la mise en place en 2015 d'un nouveau schéma comptable pour les fonds différés, les charges liées au fonds Barbour (projet école et culture), auparavant comptabilisées en nature 31 du compte de fonctionnement, sont désormais comptabilisées au passif du bilan (-100'000 frs). Les revenus y afférents (nature 45) suivent le même traitement.

En outre, le non-déménagement du service cantonal de la culture, prévu en 2015, se traduit par une économie de 20'000 frs.

<b>36 Charges de transfert</b>	- <b>46'295</b>	Contrainte liée à une loi
--------------------------------	-----------------	---------------------------

*Fondation romande pour le cinéma* - 325'000 *Contrainte liée à une loi*

Alors que le budget 2015, de même que la convention de subventionnement négociée avec la fondation, prévoyait une aide financière de 2'125'000 F, la loi 11301 adoptée par le Grand Conseil modifiait à 1'800'000 F le montant de l'aide financière 2015.

*Remboursement des écolages de musique* + 399'562 *Contrainte liée à une loi*

L'application du revenu déterminant unifié comme base de calcul dans les exonérations des écolages de musique a engendré une augmentation des octrois et, par conséquent, des montants versés aux ayants droit. En 2015, le nombre d'octrois a été supérieur de 18% à celui de 2014.

Une demande de crédit supplémentaire de 275'000 francs a été refusée par la commission des finances.

<b>45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux</b>	- <b>100'000</b>	Ecart d'estimation
---	------------------	--------------------

Suite à la mise en place en 2015 d'un nouveau schéma comptable pour les fonds différés, les revenus liés au fonds Barbour (projet école et culture), auparavant comptabilisés en nature 45 du compte de fonctionnement, sont désormais comptabilisés au passif du bilan (-100'000 frs). Les charges y afférentes (nature 31) suivent le même traitement.

# N01 Culture (suite)

**46 Revenus de transferts**

**+ 308'827**

Ecart d'estimation

Décisions de restitutions notifiées en 2015 pour des bénéficiaires revenant au DIP au terme des conventions de subventionnement arrivées à échéance fin 2014.

## Justification des écarts (indicateurs)

### **Indicateur 5.1 Nombre d'élèves issus de la section pré-professionnelle admis en HEM en Suisse ou à l'étranger**

Cet indicateur est issu des informations transmises et connues des écoles. Il est possible que des élèves entrés en HES à l'étranger ou ailleurs en Suisse, ne soient pas enregistrés s'ils n'en informent pas leur école. Cette année, le Conservatoire de musique de Genève a précisé ne pas disposer de l'ensemble des informations relatives à ses anciens élèves. Cet indicateur demeure intéressant pour s'assurer que la formation de base et préprofessionnelle répond aux exigences d'entrée dans les Hautes Ecoles.

## Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C15	B15	C14	Cible LT	
					Valeur	Année
<b>1. Soutenir la diversité, la relève, l'innovation et l'émergence</b>						
1.1 Taux de renouvellement des bénéficiaires d'aides ponctuelles	Efficacité	30%	>30%	21%	>30%	2018
<b>2. Assurer le rayonnement de la Genève culturelle</b>						
2.1 Nombre de tournées extra-cantoniales soutenues par le DIP via le fonds d'aides à la diffusion	Efficacité	49	50	59	50	2018
2.2 Taux de rayonnement des cinq principaux théâtres subventionnés	Qualité	43%	>28%	41%	>35%	2018
<b>3. Assurer la mise en valeur de la collection d'art de l'Etat</b>						
3.1 Nombre de prêts d'oeuvres mobiles en institutions muséales	Qualité	57	45	73	50	2018
<b>4. Favoriser l'accès à la culture pour les élèves</b>						
4.1 Nombre de prestations par élève de l'EP et de l'enseignement spécialisé proposées par Ecole&Culture	Efficacité	2.5	>=2		≥2	2018
4.2 Nombre de prestations par élève du CO proposées par Ecole&Culture	Efficacité	2.9	>=2		≥2	2018
4.3 Nombre de prestations par élève du PO proposées par Ecole&Culture	Efficacité	1	1		≥2	2018
<b>5. Maintenir un large accès à l'enseignement artistique de base tout en assurant un niveau de formation permettant d'améliorer l'accès aux HEM</b>						
5.1 Nombre d'élèves issus de la section pré-professionnelle admis en HEM en Suisse ou à l'étranger	Qualité	23	30	34	30	2018

## N01 Culture (suite)

	Type indicateur	C15	B15	C14	Cible LT	
					Valeur	Année
<b>6. Assurer des prestations de qualité avec les moyens appropriés</b>						
6.1 Nombre d'élèves par équivalent temps plein pour l'enseignement artistique individuel (tous âges confondus)	Efficiencie	34	>=32	32	≥3 2	2018

### Commentaires

#### Indicateur 1.1

Le maintien d'un taux minimum de 30 % de nouveaux bénéficiaires est souhaitable à terme et favorise le soutien de jeunes compagnies et jeunes artistes. Attention un nouveau bénéficiaire peut ne pas être représentatif de l'émergence.

#### Indicateur 2.1

Une tournée peut comprendre plusieurs lieux ou plusieurs dates, plusieurs villes ou plusieurs pays.

#### Indicateur 2.2

Le taux de rayonnement mesure la proportion des représentations en tournée sur le total des représentations (à Genève et en tournée). Cible et calculs basés sur les objectifs et indicateurs d'activité des théâtres de Carouge, La Comédie, Le Poche, Am Stram Gram et Marionnettes de Genève.

#### Indicateur 4.1

L'enseignement primaire a développé un projet qui vise à offrir au moins deux places par élève par an à des prestations Ecole&culture. L'indicateur tient également compte des prestations Ecole&culture financées par des apports de Vivre Ensemble, du Fonds Barbour, ainsi que par les contre-prestations demandées aux organismes subventionnés.

#### Indicateur 4.2

L'enseignement secondaire I a développé un projet qui vise à offrir au moins un concert par an par élève et dans la mesure du possible une place dans un spectacle vivant. L'indicateur tient également compte des prestations Ecole&culture financées par des apports de Vivre Ensemble, du Fonds Barbour, ainsi que par les contre-prestations demandées aux organismes subventionnés.

#### Indicateur 4.3

Un effort particulier est réalisé auprès des pôles professionnels en proposant des offres culturelles clefs en main. L'indicateur tient également compte des prestations Ecole&culture financées par des apports de Vivre Ensemble ainsi que par les contre-prestations demandées aux organismes subventionnés.

# N02 Sport et loisirs

## Département responsable : DIP

### COMPTE

	Compte 2015	Variations C15-B15		Budget 2015	Compte 2014
		en F	en %		
<b>CHARGES</b>	<b>3'541'966</b>	<b>-559'433</b>	<b>-13.6%</b>	<b>4'101'399</b>	<b>3'638'540</b>
30 Charges de personnel	1'152'746	-283'508	-19.7%	1'436'254	1'212'180
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	409'919	-59'847	-12.7%	469'766	391'015
36 Charges de transfert	1'978'925	-213'364	-9.7%	2'192'289	2'035'234
39 Imputations internes	376	-2'714	-87.8%	3'090	111
<b>REVENUS</b>	<b>429'638</b>	<b>138'275</b>	<b>47.5%</b>	<b>291'363</b>	<b>393'983</b>
42 Taxes	211'879	20'516	10.7%	191'363	238'182
43 Revenus divers	1'420	1'420	-	-	1'450
46 Revenus de transferts	216'339	116'339	116.3%	100'000	154'351
<b>RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)</b>	<b>-3'112'328</b>	<b>697'708</b>	<b>-18.3%</b>	<b>-3'810'036</b>	<b>-3'244'557</b>
<i>Coût d'état-major</i>	<i>-2'210</i>	<i>4'181</i>	<i>-65.4%</i>	<i>-6'391</i>	<i>-5'670</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-797'706</i>	<i>197'595</i>	<i>-19.9%</i>	<i>-995'301</i>	<i>-901'056</i>
<b>COÛT COMPLET</b>	<b>-3'912'244</b>	<b>899'483</b>	<b>-18.7%</b>	<b>-4'811'727</b>	<b>-4'151'283</b>

### POSTES

	Compte 2015	Variations C15-B15		Budget 2015	Compte 2014
		en ETP	en %		
<b>TOTAL POSTES</b>	<b>7.50</b>	<b>-0.85</b>	<b>-10.18%</b>	<b>8.35</b>	<b>7.80</b>
<i>ETP fixes</i>	<i>6.30</i>	<i>-0.10</i>	<i>-1.56%</i>	<i>6.40</i>	<i>6.20</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>1.20</i>	<i>-0.75</i>	<i>-38.46%</i>	<i>1.95</i>	<i>1.60</i>

## Descriptif du programme

Le but du programme est la mise en application de la politique culturelle de l'Etat.

La culture assure la transmission et le renouvellement du patrimoine de la communauté dans sa diversité. Elle est, d'une part, un laboratoire où s'expriment les valeurs, les modes de vie et de pensée, et d'autre part, une composante du développement économique et social, du rayonnement et de l'esprit d'ouverture de Genève.

Ce programme est mis en œuvre par le service cantonal de la culture.

## Ce programme contient la prestation suivante :

N02.01 Coordination du sport, des loisirs et soutien aux associations sportives

## Réalisations des projets prioritaires et justification des écarts 2015

### Réalisations des projets prioritaires

Durant l'année, le travail de planification des équipements sportifs s'est poursuivi pour le développement du projet de nouvelle patinoire sur le site du Trèfle-Blanc et du projet pôle football sur la commune du Grand-Saconnex.

Le canton s'est également engagé activement avec la Fondation du Stade pour trouver des pistes de stabilisation de

## N02 Sport et loisirs (suite)

sa situation financière et a réalisé les travaux urgents au niveau de l'infrastructure du Stade de Genève pour assurer la sécurité des utilisateurs et des spectateurs.

Le canton a contribué en 2015 au rayonnement de Genève par l'accueil de manifestations sportives d'envergure. L'association Swiss Tennis a ainsi choisi Genève pour disputer le match de barrage de la Coupe Davis face aux Pays-Bas, en présence de Roger Federer et de Stanislas Wawrinka. Genève a également accueilli une manche de la coupe du monde de gymnastique acrobatique, les championnats d'Europe universitaires de tennis de table, ainsi que les championnats d'Europe de triathlon. Par ailleurs, la candidature genevoise pour l'organisation des Jeux nationaux d'été 2018 de Special Olympics pour les personnes en situation de handicap mental, pour laquelle le canton s'est fortement impliqué, a été retenue en septembre 2015.

### Justification des écarts financiers

Libellé	Écart C 15 - B 15	Justification de l'écart
<b>30 Charges de personnel</b>	- <b>283'508</b>	Ecart d'estimation

A la suite du départ d'une personne du service cantonal du sport à fin 2014, l'occupation des postes du service a été inférieure à la prévision initiale effectuée pour 2015.

Par ailleurs, le recours au personnel auxiliaire a été moins important que prévu.

<b>31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation</b>	- <b>59'847</b>	Ecart d'estimation
---	-----------------	--------------------

Non-dépensé sur le budget du service cantonal du sport (notamment organisation des cours Jeunesse & Sport, mandats, événements, films, publications). De plus, le service aurait dû déménager en 2015 et une réserve avait été prévue à cet effet.

<b>36 Charges de transfert</b>	- <b>213'364</b>	Ecart d'estimation
--------------------------------	------------------	--------------------

*Encadrement et entraînement des jeunes* - 60'519 *Ecart d'estimation*

Non dépensé dans le cadre de l'encouragement au sport pour les 7-9 ans. Le montant versé varie chaque année en fonction du nombre d'enfants inscrits dans les clubs sportifs.

*Soutien aux mouvements juniors (relève sportive)* - 117'400 *Ecart d'estimation*

Non dépensé sur l'exercice. Les projets de relève sont négociés et se mettent en place au fur et à mesure en fonction des domaines sportifs concernés.

<b>46 Revenus de transferts</b>	+ <b>116'339</b>	Ecart d'estimation
---------------------------------	------------------	--------------------

La subvention de la Confédération pour les cours Jeunesse et Sport a été supérieure aux prévisions (+57'000 F), en raison d'un plus grand nombre de participants que prévu. La Confédération octroie une subvention de 50 F par participant et par jour pour chaque cours de formation des moniteurs Jeunesse et Sport.

De plus, restitution de subvention de 59'339 F par l'association Genève-Plage concernant la période contractuelle 2009-2012.

## N02 Sport et loisirs (suite)

### Justification des écarts (indicateurs)

#### Indicateur 3.1 Nombre d'événements sportifs internationaux organisés à Genève

L'accueil d'événements sportifs internationaux dépend de la mise en place de la stratégie cantonale du sport en collaboration avec la Ville de Genève et l'Association genevoise des communes (ACG). A ce stade, il n'y a pas de données disponibles permettant de calculer cet indicateur qui n'est plus publié dès le projet de budget 2016.

### Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C15	B15	C14	Cible LT	
					Valeur	Année
<b>1. Encourager la pratique du sport à l'école</b>						
1.1 Nombre de jeunes (5-20 ans) qui participent à des cours reconnus par le programme Jeunesse + Sport	Efficacité	35'017	25'000		34'000	2018
<b>2. Soutenir la relève sportive à Genève</b>						
2.1 Nombre de talents sportifs nationaux et régionaux soutenus par le dispositif sport-art-études	Efficacité	120	70		80	2018
2.2 Nombre de talents sportifs détenteurs d'une carte talent nationale de Swiss Olympic	Efficacité	152	105		170	2018
<b>3. Assurer le rayonnement de la Genève sportive</b>						
3.1 Nombre d'événements sportifs internationaux organisés à Genève	Efficacité	ND	1			
3.2 Nombre de sportifs détenteurs d'une carte or, argent, bronze et élite de Swiss Olympic	Efficacité	67	60		90	2018

### Commentaires

#### Indicateur 1.1

Jeunesse + Sport (J+S) est un programme national financé par la Confédération et destiné à promouvoir le sport auprès des jeunes. A Genève, le service cantonal du sport assure la mise en œuvre de ce programme à travers l'organisation de cours de formation pour les moniteurs J+S. le suivi et la validation des offres proposées par les clubs subventionnés.

#### Indicateur 2.1

Nombre d'élèves détenteurs d'une carte Swiss Olympic nationale ou régionale au sein du dispositif sport-études.

#### Indicateur 2.2

Une Swiss Olympic Talents Card est remise aux athlètes des fédérations membres nationales ayant un concept de promotion de la relève reconnu et appliqué.

Les Swiss Olympic Talents Cards nationale et régionale constituent une reconnaissance de la performance sportive et du développement d'un athlète talentueux faisant partie d'un cadre de promotion des talents au sein d'une fédération régionale ou nationale.

Les jeunes athlètes sélectionnés et promus au sein d'une structure de sport de performance locale sont reconnus comme Swiss Olympic Talents locaux.

#### Indicateur 3.1

L'accueil d'événements sportifs internationaux sera mis place conjointement avec la Ville de Genève et l'Association

## N02 Sport et loisirs (suite)

genevoise des communes (ACG).

### Indicateur 3.2

Une Swiss Olympic Card or est remise aux athlètes de haut niveau évoluant dans des spécialités sportives individuelles, par équipe et collectives des disciplines olympiques et paralympiques ainsi que des disciplines non-olympiques de la classification 1-3 si les conditions suivantes sont remplies :

- Résultats dans le top 3 lors de compétitions internationales de la catégorie la plus élevée (JO/JP2/CM/World Ranking), resp. titre aux championnats d'Europe

En cas d'un petit nombre de participants et/ou de nations, Swiss Olympic décide de la remise d'une Swiss Olympic Card or sans tenir compte des prescriptio

Une Swiss Olympic Card argent est remise aux athlètes évoluant dans des spécialités sportives individuelles, par équipe et collectives des disciplines olympiques et paralympiques ainsi que des disciplines non-olympiques de la classification 1-3 si les conditions suivantes sont remplies :

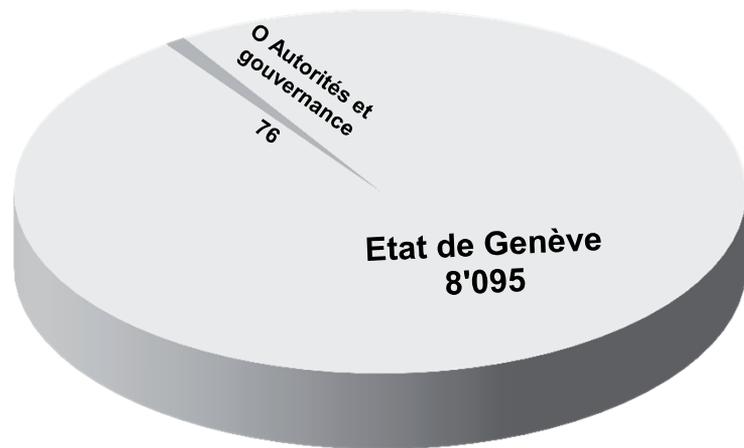
- Résultats dans le top 8 aux JO/JP/CM/World Ranking, resp. top 6 aux Championnats d'Europe
- Se positionner dans le premier quart du classement, resp. dans le premier quart des nations participantes pour les disciplines sportives collectives

Une Swiss Olympic Card bronze est remise aux athlètes réalisant de bonnes performances internationales dans la meilleure catégorie de la relève et de la catégorie de transition des spécialités sportives individuelles, par équipe et collectives des disciplines olympiques et paralympiques ainsi que des disciplines non-olympiques de la classification 1-3 si les conditions suivantes sont remplies :

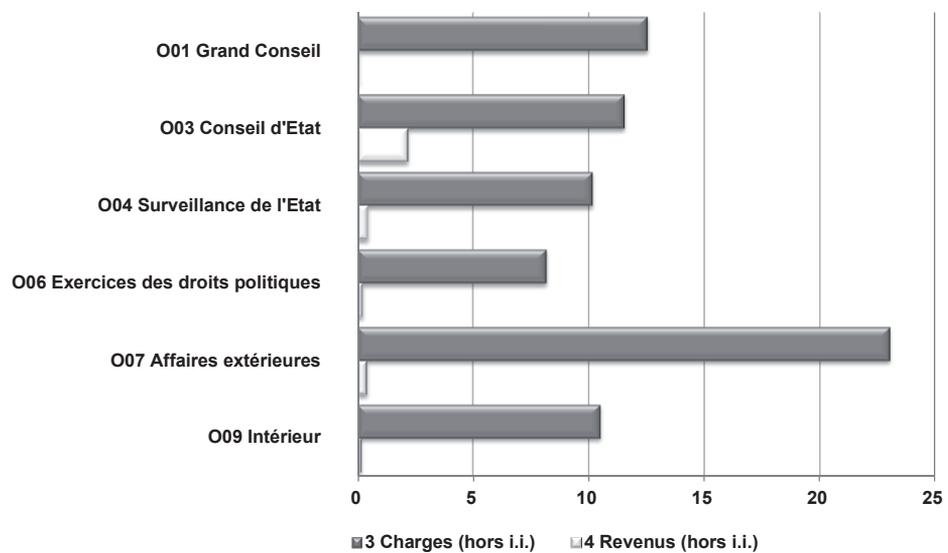
- Top 16 aux CMJ/catégorie de transition CM/World Ranking, resp. top 12 aux CEJ/catégorie de transition CE
- Se positionner dans le premier quart du classement, resp. dans le premier quart des nations participantes pour les disciplines sportives collectives

# O Autorités et gouvernance

Charges en millions de francs



Charges et revenus en millions de francs par programme



## O Autorité et Gouvernance

### Synthèse des priorités

La politique publique intitulée « autorités et gouvernance » doit contribuer à la réalisation de ses objectifs grâce à ses sept programmes - Grand Conseil, Conseil d'Etat, services généraux, développement durable, exercice des droits politiques, Genève internationale, régional et transfrontalier.

Il convient de doter les autorités politiques des moyens et des outils de modernisation indispensables à leur mission de pilotage. Afin de mener à bien les réformes institutionnelles adaptées aux nouveaux défis, les autorités doivent pouvoir compter sur la performance des services généraux qui leur apportent leur concours par leurs activités d'expertise, de contrôle et de surveillance.

L'année 2015 a été particulièrement marquée par d'importantes échéances électorales, à savoir les élections municipales et fédérales, avec pour l'une comme pour l'autres des innovations significatives.

Les élections municipales du 19 avril 2015 ont vu pour la première fois, suite à l'entrée en vigueur de la nouvelle constitution de la République et canton de Genève, la totalité des conseils municipaux élus selon le scrutin proportionnel. Dans le passé, le scrutin majoritaire prévalait encore dans les communes de moins de 800 habitants (Gy, Céligny, Laconnex, Presinge, Russin, Soral).

Le même jour avait lieu le 1<sup>er</sup> tour de l'élection des conseillères et conseillers administratifs (dans les 21 communes de plus de 3000 habitants) et maires, adjointes et adjoints dans les 24 autres communes. Le second tour des élections aux exécutifs communaux s'est déroulé le 10 mai 2015. Le Grand Conseil avait adopté, le 6 juin 2014, le projet de loi 11389 prévoyant notamment la réduction du délai entre les deux tours d'une élection majoritaire de 5 à 3 semaines.

Quant aux élections fédérales (le 18 octobre pour le Conseil National et le 1<sup>er</sup> tour du Conseil des Etats, et le 8 novembre pour le 2<sup>e</sup> tour aux Etats), elles ont aussi connu une innovation liée à la nouvelle constitution, à savoir l'exigence de la majorité absolue au premier tour. Cette élection a vu également l'introduction d'un bulletin à lecture optique, recommandé par la Cour des Comptes, permettant un dépouillement fiable, rapide et plus économique. Cette innovation avait été validée par le Grand Conseil, qui a adopté, le 18 décembre 2014, le projet de loi 11535 introduisant ce dispositif.

# 001 Grand Conseil

## Département responsable : GC

### COMPTE

	Compte 2015	Variations C15-B15		Budget 2015	Compte 2014
		en F	en %		
<b>CHARGES</b>	<b>12'520'502</b>	<b>-222'321</b>	<b>-1.7%</b>	<b>12'742'823</b>	<b>11'855'988</b>
30 Charges de personnel	8'674'231	-451'908	-5.0%	9'126'139	8'729'681
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	3'676'120	211'376	6.1%	3'464'744	2'848'345
33 Amortissements du patrimoine administratif	166'478	17'938	12.1%	148'540	277'899
36 Charges de transfert	-	-	-	-	-1'215
39 Imputations internes	3'673	273	8.0%	3'400	1'280
<b>REVENUS</b>	<b>73'400</b>	<b>7'166</b>	<b>10.8%</b>	<b>66'234</b>	<b>121'261</b>
42 Taxes	36'858	13'560	58.2%	23'298	13'161
43 Revenus divers	35'217	-7'719	-18.0%	42'936	108'100
49 Imputations internes	1'325	1'325	-	-	-
<b>RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)</b>	<b>-12'447'103</b>	<b>229'486</b>	<b>-1.8%</b>	<b>-12'676'589</b>	<b>-11'734'727</b>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-1'135'910</i>	<i>203'934</i>	<i>-15.2%</i>	<i>-1'339'844</i>	<i>-1'333'972</i>
<b>COÛT COMPLET</b>	<b>-13'583'012</b>	<b>433'421</b>	<b>-3.1%</b>	<b>-14'016'433</b>	<b>-13'068'699</b>

### POSTES

	Compte 2015	Variations C15-B15		Budget 2015	Compte 2014
		en ETP	en %		
<b>TOTAL POSTES</b>	<b>22.30</b>	<b>-2.00</b>	<b>-8.23%</b>	<b>24.30</b>	<b>21.30</b>
<i>ETP fixes</i>	<i>22.30</i>	<i>-2.00</i>	<i>-8.23%</i>	<i>24.30</i>	<i>21.30</i>

## Descriptif du programme

Le Grand Conseil exerce le pouvoir législatif : il vote les projets de lois qui lui sont soumis par le Conseil d'Etat et les députés. Il vote également les impôts, décrète les dépenses et arrête les comptes de l'Etat.

Outre la haute surveillance de l'administration qu'il assume au travers de ses commissions de contrôle de gestion et des finances, le Grand Conseil exerce le droit de grâce et certaines fonctions de recours.

Il élit les représentants du Grand Conseil dans les commissions et délégations officielles et les membres du Pouvoir judiciaire dans l'attente des élections générales. En outre, les autorités exécutives et judiciaires, ainsi que les magistrats de la Cour des comptes, prêtent serment devant le Grand Conseil.

## Ce programme contient la prestation suivante :

001.01 Grand Conseil.

## Réalisations des projets prioritaires et justification des écarts 2015

Comparé à l'exercice 2014, les comptes 2015 ne font pas apparaître d'augmentation des indemnités des députés et des dépenses de personnel malgré la création d'une commission d'enquête parlementaire. Cela s'explique par un nombre légèrement inférieur d'objets en suspens devant d'autres commissions. Au niveau des dépenses générales, la

## **001 Grand Conseil (suite)**

principale augmentation au niveau du Secrétariat général est due au rattrapage des impressions papier du Mémorial du Grand Conseil.

### **Objectifs et indicateurs**

**Aucun objectif pour ce programme.**

# 003 Conseil d'Etat

## Département responsable : PRE

### COMPTE

	Compte 2015	Variations C15-B15		Budget 2015	Compte 2014
		en F	en %		
<b>CHARGES</b>	<b>11'591'406</b>	<b>13'049'764</b>	<b>-894.8%</b>	<b>-1'458'358</b>	<b>11'329'907</b>
30 Charges de personnel	9'377'546	-155'043	-1.6%	9'532'589	8'456'435
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	1'942'692	14'209'974	-115.8%	-12'267'282	2'024'744
34 Charges financières	-	-571'589	-100.0%	571'589	-
36 Charges de transfert	211'592	-428'154	-66.9%	639'746	816'625
39 Imputations internes	59'576	-5'424	-8.3%	65'000	32'104
<b>REVENUS</b>	<b>2'184'445</b>	<b>758'493</b>	<b>53.2%</b>	<b>1'425'952</b>	<b>1'220'485</b>
41 Patentes et concessions	384'186	4'186	1.1%	380'000	349'324
42 Taxes	1'795'602	749'670	71.7%	1'045'932	794'972
43 Revenus divers	-	-	-	-	76'043
44 Revenus financiers	-	-20	-100.0%	20	-
49 Imputations internes	4'657	4'657	-	-	146
<b>RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)</b>	<b>-9'406'961</b>	<b>-12'291'271</b>	<b>-426.1%</b>	<b>2'884'310</b>	<b>-10'109'422</b>
<i>Coût d'état-major</i>	-735'656	68'398	-8.5%	-804'054	-944'283
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-1'323'533	99'084	-7.0%	-1'422'617	-2'721'785
<b>COÛT COMPLET</b>	<b>-11'466'150</b>	<b>-12'123'788</b>	<b>-1'843.5%</b>	<b>657'638</b>	<b>-13'775'490</b>

### POSTES

	Compte 2015	Variations C15-B15		Budget 2015	Compte 2014
		en ETP	en %		
<b>TOTAL POSTES</b>	<b>43.90</b>	<b>-1.60</b>	<b>-3.52%</b>	<b>45.50</b>	<b>45.06</b>
<i>ETP fixes</i>	42.90	-2.60	-5.71%	45.50	44.16
<i>ETP auxiliaires</i>	1.00	1.00	-	-	0.90

## Descriptif du programme

Le Conseil d'Etat exerce le pouvoir exécutif. Il assure la haute direction de l'Etat. Il oriente politiquement l'action de l'administration et la contrôle.

Le Conseil d'Etat promulgue les lois; il est chargé de leur exécution et prend, à cet effet, les règlements et arrêtés nécessaires. Il élabore le budget des recettes et des dépenses de l'Etat qu'il présente au Grand Conseil. Il rend compte, chaque année, de l'administration des finances et de la gestion de l'Etat et des établissements rattachés.

Le Conseil d'Etat règle les attributions et l'organisation des départements, nomme et révoque les fonctionnaires et fixe leurs traitements dans le cadre du budget annuel.

Le Conseil d'Etat surveille et dirige les autorités inférieures. Il nomme les personnes chargées de le représenter dans les commissions officielles.

Le Conseil d'Etat édicte les règlements de police dont il ordonne et surveille l'exécution.

Le Conseil d'Etat est chargé des relations extérieures et préavisé dans les cas où le Grand Conseil est appelé à statuer dans ce domaine.

Les services généraux de la Chancellerie sont chargés des activités en lien avec le fonctionnement du Conseil d'Etat.

Celles-ci comprennent, notamment, la préparation des séances du gouvernement, leur bon déroulement et leur suivi, mais aussi le conseil juridique et le traitement des recours au Conseil d'Etat, l'organisation des tâches de représentation, ainsi que la préparation de la communication du Conseil d'Etat.

## 003 Conseil d'Etat (suite)

Le programme "Conseil d'Etat" couvre ainsi l'ensemble des fonctions institutionnelles de soutien au gouvernement, assurées par la Chancellerie et le département Présidentiel, qui sont indispensables à l'accomplissement des prérogatives du gouvernement.

### **Ce programme contient la prestation suivante :**

003.01 Conseil d'Etat.

### **Réalisations des projets prioritaires et justification des écarts 2015**

#### ***Réalisation du programme de législature***

Le suivi des objectifs du programme de législature du Conseil d'Etat est détaillé dans le rapport de gestion 2015.

#### ***Justification des écarts par rapport au budget 2015***

##### **30 Charges de personnel**

L'économie d'environ 150 000 F provient de la décision du Conseil d'Etat de geler les engagements de personnel durant les 4 derniers mois de l'année 2015.

##### **31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation**

Au budget 2015, une économie de 15 millions pour l'ensemble de l'Etat a été centralisée sur ce programme. Le Conseil d'Etat avait choisi ce procédé afin de mettre clairement en évidence l'effort réalisé sur les dépenses générales, contrairement à une ventilation sur l'ensemble des programmes.

Comme prévu, lors de l'exécution du budget 2015, cette économie a été répartie, en prorata des reports budgétaires à disposition, sur l'ensemble des programmes.

Ainsi, l'écart sur ce programme est compensé par une économie d'un montant de 15 millions sur l'ensemble des programmes.

En faisant abstraction de ce montant, le budget du programme 003 pour l'année 2015 s'élève à 2 732 718 F alors que le montant effectivement dépensé est de 1 942 692 F, ce qui représente une économie réelle de 790 026 F. Cet écart se compose des éléments suivants :

- a) économie d'environ 120 000 F représentant l'effort à réaliser sur le programme 003 en lien avec l'économie de 15 millions relevée ci-dessus;
- b) dépenses en lien avec les frais protocolaires et la promotion de Genève moins élevées que prévu;
- c) frais d'impression et de publications en diminution en raison de la publication des documents sur internet.

##### **Rubrique 36 Charges de transferts**

L'économie d'environ 430 000 F provient essentiellement d'une non-dépense sur la rubrique spécifique consacrée aux aides et subventions extraordinaires accordées par le Conseil d'Etat.

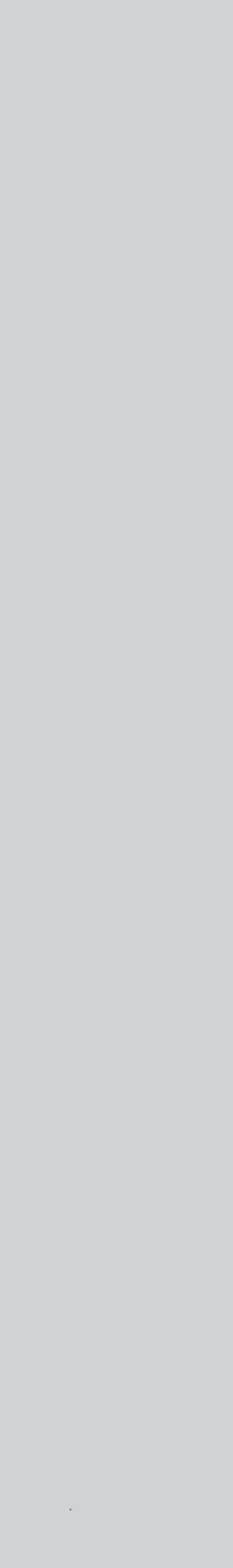
##### **Rubrique 42 Taxes**

Les revenus supplémentaires d'environ 750 000 F correspondent d'une part à l'augmentation des émoluments en lien avec les prestations de serment des nouveaux citoyens (augmentation considérable en 2015 du nombre de citoyens naturalisés) et d'autre part à une baisse des ventes de lois et de publications en lien avec leurs mises à disposition gratuite sur internet.

## **003 Conseil d'Etat (suite)**

### **Objectifs et indicateurs**

**Les objectifs et les indicateurs du Conseil d'Etat sont déclinés dans le programme de législature et sont suivis dans le rapport de gestion du Conseil d'Etat.**



# 004 Surveillance de l'Etat

## 004.01 Audits et évaluations de la Cour des comptes

Département responsable : CDC

### COMPTE

	Compte 2015	Variations C15-B15		Budget 2015	Compte 2014
		en F	en %		
<b>CHARGES</b>	<b>4'381'145</b>	<b>-263'018</b>	<b>-5.7%</b>	<b>4'644'163</b>	<b>4'382'935</b>
30 Charges de personnel	4'181'739	-77'435	-1.8%	4'259'174	3'973'555
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	179'738	-186'054	-50.9%	365'792	398'753
33 Amortissements du patrimoine administratif	10'560	470	4.7%	10'090	10'626
34 Charges financières	9'107	0	0.0%	9'107	-
<b>REVENUS</b>	<b>2'483</b>	<b>-50'205</b>	<b>-95.3%</b>	<b>52'688</b>	<b>53'820</b>
42 Taxes	2'483	-50'205	-95.3%	52'688	37'947
43 Revenus divers	-	-	-	-	15'873
<b>RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)</b>	<b>-4'378'661</b>	<b>212'814</b>	<b>-4.6%</b>	<b>-4'591'475</b>	<b>-4'329'114</b>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-353'831</i>	<i>143'133</i>	<i>-28.8%</i>	<i>-496'964</i>	<i>-520'131</i>
<b>COÛT COMPLET</b>	<b>-4'732'492</b>	<b>355'947</b>	<b>-7.0%</b>	<b>-5'088'439</b>	<b>-4'849'245</b>

### POSTES

	Compte 2015	Variations C15-B15		Budget 2015	Compte 2014
		en ETP	en %		
<b>TOTAL POSTES</b>	<b>16.60</b>	<b>0.10</b>	<b>0.61%</b>	<b>16.50</b>	<b>17.58</b>
<i>ETP fixes</i>	<i>3.00</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00%</i>	<i>3.00</i>	<i>3.00</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>13.60</i>	<i>0.10</i>	<i>0.74%</i>	<i>13.50</i>	<i>14.58</i>

### Descriptif de la prestation

Le rôle de la Cour peut se définir comme étant une surveillance externe exercée par un organe constitutionnel spécialisé, hors hiérarchie. Elle est l'une des quatre autorités de même rang régies par le titre IV de la Constitution. Elle est soumise à la haute surveillance du Grand Conseil, conformément à l'article 94 de la Constitution.

La Cour des comptes a pour but d'assurer un contrôle indépendant et autonome de l'administration cantonale, des communes, des institutions de droit public et des organismes privés subventionnés ou dans lesquels les pouvoirs publics exercent une influence prépondérante (art. 128 al. 1 Cst). Elle a également pour tâche l'évaluation des politiques publiques (art. 128 al. 3 Cst).

La Cour des comptes exerce son contrôle selon les critères de la légalité des activités, de la régularité des comptes et du bon emploi des fonds publics (art. 128 al. 3 Cst). Elle exerce sa tâche d'évaluation dans le respect des critères posés à l'art. 151 de la Constitution genevoise, à savoir sous l'angle de la pertinence, de l'efficacité et de l'efficience de l'action de l'Etat.

Chaque mission fait l'objet d'un rapport détaillé (art. 42 al.1 LSurv). La Cour des comptes rend publics ses rapports. Elle y consigne ses observations, les conclusions de ses investigations, les enseignements qui peuvent en être tirés et ses recommandations éventuelles (art. 43 al.1 et 2 LSurv).

La Cour des comptes publie chaque année un rapport annuel indiquant la suite donnée à ses rapports (art. 43 al.3 LSurv).

De manière succincte, les activités de la Cour des comptes peuvent être résumées comme suit:

1. Analyser les processus de gestion des entités concernées afin de déterminer les secteurs à risque d'un point de vue de l'efficacité, de la régularité des comptes, de la légalité des activités et du bon emploi des fonds publics.

## 004 Surveillance de l'Etat (suite)

### 004.01 Audits et évaluations de la Cour des comptes

2. Sur la base de communications de citoyens ou d'autorités, ou encore par autosaisine, rendre une décision dûment motivée de refus d'entrer en matière ou effectuer une mission d'audit ou d'évaluation.
3. Etablir des rapports portant sur les missions effectuées. Dans la mesure du possible, émettre des recommandations aux entités concernées pour qu'elles puissent résoudre les problèmes de légalité des activités, de régularité des comptes ou de bon emploi des fonds publics identifiés, ou qu'elles puissent prendre des mesures visant à améliorer la pertinence et l'efficacité de la mise en oeuvre des politiques publiques. Identifier des économies ou des gains supplémentaires.
4. Dénoncer au procureur général les infractions relevant du droit pénal. Signaler les autres abus, irrégularités et déficiences aux autorités compétentes par le biais des lettres de non-entrée en matière ou des rapports.
5. Effectuer un suivi des recommandations émises. Etablir un rapport annuel d'activité, intégrant notamment les suites données aux recommandations et ce jusqu'à 3 ans après l'émission du rapport d'audit ou d'évaluation.

Le champ d'investigation de la Cour des comptes comprend près de 300 services de l'Etat, près de 100 organisations de droit public, plusieurs centaines d'organisations subventionnées de droit privé, 45 communes. Ces entités représentent au total plus de 12 milliards de budget de fonctionnement et emploient plus de 35'000 personnes.

### Réalisations des projets prioritaires et justification des écarts 2015

#### *Réalisation du programme de magistrature*

La Cour des comptes a poursuivi ses prestations d'audits et d'évaluation tant à l'égard de l'administration que des administrés dans une perspective de clarté et d'information du public. Elle a maintenu un haut niveau d'activité avec 53 dossiers traités.

#### *Chiffres-clés de l'activité*

La Cour a ouvert 63 nouveaux dossiers durant l'année civile 2015. Parmi ces dossiers, 56 ont été ouverts à la suite de communications de citoyens, 2 à la demande d'autorités et 5 par la Cour elle-même.

Durant cette période, la Cour a publié 11 rapports (représentant 12 dossiers distincts) qui ont fait l'objet de conférences de presse et de présentations aux autorités. La Cour a en outre réalisé 41 examens sommaires. A cela s'ajoute le rapport annuel 2014/2015 permettant de réaliser un suivi des 543 recommandations de la Cour émises dans les rapports des trois dernières années.

Ainsi, l'ensemble des dossiers gérés par la Cour en 2015, y compris les dossiers en cours au 31 décembre 2014, représente 119 objets, dont 53 sont des dossiers traités (11 rapports publiés, représentant 12 dossiers, et 41 examens sommaires) et 66 sont en cours au 31 décembre 2015.

#### *Explication des écarts par rapport au budget 2015*

##### Nature 30 : écart - 77'435 F (écart d'estimation).

Cet écart d'estimation est la résultante de différents facteurs :

- 35 KF en raison d'une rémunération aux collaborateurs et d'une participation des magistrats suppléants, certes en augmentation, mais restant encore inférieures aux prévisions.
- 30 KF en raison de formations groupées pour les collaborateurs qui ont permis d'obtenir des coûts de formation inférieurs aux prévisions.
- 12 KF en raison de divers écarts d'estimation sur les charges sociales.

## 004 Surveillance de l'Etat (suite)

### 004.01 Audits et évaluations de la Cour des comptes

Nature 31: écart -186'054 F (écart d'estimation).

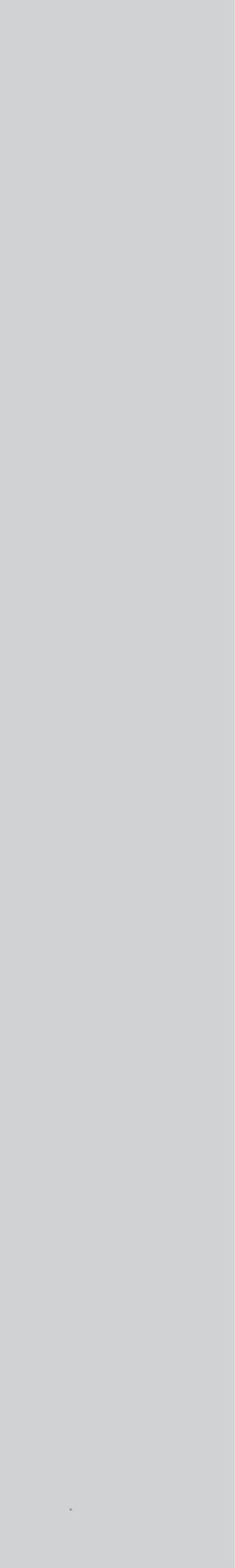
Cet écart d'estimation est dû à un recours aux mandataires externes moins important que prévu.

#### Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C15	B15	C14	Cible LT	
					Valeur	Année
<b>1. Cour des comptes : Permettre à un maximum de citoyens, de parlementaires et de fonctionnaires de connaître le travail effectué par la Cour et de ce fait favoriser la transparence de l'action publique, indirectement la mise en place des recommandations</b>						
1.1 Nombre moyen de téléchargements par rapport publié durant l'année	Qualité	1590	800	1108	800	2018
<b>2. Etre une source de propositions au service du citoyen, du parlementaire et de l'administration en fournissant des connaissances constituant de véritables aides à la prise de décision (cadre d'un rapport ou d'un examen sommaire)</b>						
2.1 Objets traités par an, soit la somme des rapports publiés et des examens sommaires (audits et évaluations)	Efficacité	53	30	49	30	2018
<b>3. Recommander des mesures réalistes amenant à des économies ou des revenus supplémentaires que l'audité pourra mettre en place tout en améliorant sa qualité de gestion.</b>						
3.1 Propositions d'économies sur des frais actuellement dépensés, de revenus supplémentaires. Recommandations permettant d'éviter des dépenses futures (en mio de F)	Efficienc	18.8	4 mio	13.1	4	2018

#### Commentaires

- Progression de 43% du nombre moyen de téléchargements par rapport publié durant l'année (1'108 en 2014).
- Niveau important d'activité maintenu en 2015 (53 objets traités par rapport à 49 en 2014).
- Haut niveau d'économies proposées ressortant des rapports publiés en 2015 : 18.8 mio (13.1 mio en 2014)



# 004 Surveillance de l'Etat

## 004.06 Surveillance de la bonne application de la LIPAD

Département responsable : PRE

### COMPTE

	Compte 2015	Variations C15-B15		Budget 2015	Compte 2014
		en F	en %		
<b>CHARGES</b>	<b>619'513</b>	<b>-43'345</b>	<b>-6.5%</b>	<b>662'858</b>	<b>611'317</b>
30 Charges de personnel	531'682	-35'710	-6.3%	567'392	532'930
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	87'831	-7'635	-8.0%	95'466	78'387
<b>REVENUS</b>	<b>211'590</b>	<b>211'131</b>	<b>45'998.0%</b>	<b>459</b>	<b>412</b>
42 Taxes	421	-38	-8.3%	459	412
43 Revenus divers	211'168	211'168	-	-	-
<b>RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)</b>	<b>-407'924</b>	<b>254'475</b>	<b>-38.4%</b>	<b>-662'399</b>	<b>-610'905</b>
<i>Coût d'état-major</i>	<i>-41'710</i>	<i>6'148</i>	<i>-12.8%</i>	<i>-47'858</i>	<i>-59'509</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-134'405</i>	<i>15'220</i>	<i>-10.2%</i>	<i>-149'625</i>	<i>-164'903</i>
<b>COÛT COMPLET</b>	<b>-584'038</b>	<b>275'844</b>	<b>-32.1%</b>	<b>-859'882</b>	<b>-835'318</b>

### POSTES

	Compte 2015	Variations C15-B15		Budget 2015	Compte 2014
		en ETP	en %		
<b>TOTAL POSTES</b>	<b>2.30</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00%</b>	<b>2.30</b>	<b>2.82</b>
<i>ETP fixes</i>	<i>0.80</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00%</i>	<i>0.80</i>	<i>1.00</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>0.32</i>
<i>ETP agents spécialisés</i>	<i>1.50</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00%</i>	<i>1.50</i>	<i>1.50</i>

### Descriptif de la prestation

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010, le canton de Genève s'est doté d'une nouvelle autorité indépendante de surveillance de la loi sur l'information du public, l'accès aux documents et la protection des données personnelles (LIPAD), le préposé à la protection des données et à la transparence (PPDT).

Le préposé cantonal et la préposée adjointe, élus à cette fonction, ont pour mission de surveiller la bonne application de la LIPAD, qui met en œuvre le droit constitutionnel d'accès à l'information de la population (transparence) et le respect de la protection des données personnelles (articles 13 et 16 de la Constitution fédérale) par les institutions publiques cantonales et communales du canton de Genève.

Pour une mise en œuvre efficace et coordonnée de la loi par les institutions publiques, les préposés offrent information, services et conseils à l'attention des citoyennes et citoyens et des institutions soumises au champ d'application de la LIPAD et gèrent les conflits pouvant naître des données personnelles comme de l'exercice du droit d'accès aux documents.

Dans l'optique d'une application coordonnée de la LIPAD avec la loi sur les archives publiques, ils ont par ailleurs un devoir de concertation avec l'archiviste d'Etat.

Parmi les missions définies dans la loi, le préposé est chargé de recenser et de mettre à jour régulièrement les fichiers contenant des données personnelles dans un catalogue (Catfich). L'objectif poursuivi par la loi est de permettre au public de savoir quelles données personnelles sont traitées par les institutions, le cas échéant pour que les personnes concernées puissent faire valoir leurs droits en matière d'information, de modification, voire de radiation de données non pertinentes ou désuètes.

## 004 Surveillance de l'Etat (suite)

### 004.06 Surveillance de la bonne application de la LIPAD

#### Réalisations des projets prioritaires et justification des écarts 2015

##### *Projets d'importance stratégique*

Les préposés mènent de front l'ensemble des tâches requises par la mise en œuvre de la LIPAD en répondant aux sollicitations qui leur parviennent en matière de transparence et de protection des données (309), en mettant sur pied des actions de formation et de sensibilisation (3 actions ayant touché 310 personnes ainsi que 13 présentations sur demande; 3 brochures de sensibilisation, 12 planches de bandes dessinées et 4 bulletins d'information) et en rendant visite aux institutions publiques soumises à la loi (22).

En 2015, comme annoncé en 2014, le préposé cantonal a remanié le catalogue de façon à permettre une compréhension plus aisée des fichiers annoncés par les institutions publiques genevoises. Il a aussi simplifié la procédure d'annonce. Il s'est consacré à l'épuration des fichiers caducs ou annoncés par erreur (par des entreprises privées). Les autorités publiques ont été sensibilisées à l'obligation d'annonce fixée par la loi.

En matière de formation, le préposé cantonal a organisé, durant l'année écoulée, 2 séminaires à l'attention des institutions publiques cantonales et communales, et 1 conférence ouverte au public :

- Le 31 mars 2015 s'est déroulé le 3ème rendez-vous de la protection des données sur le thème «Cloud computing et risques».
- Le 11 juin 2015 a eu lieu une séance d'information intitulée «Protection des données personnelles : la jurisprudence de la CEDH».
- Le 25 novembre 2015, 170 participants ont assisté à une soirée dont le thème était «Le droit à l'oubli ».

En collaboration avec l'office du personnel de l'Etat de Genève, les préposés ont assuré, lors de plusieurs journées, la formation des apprentis et la sensibilisation des collaboratrices et des collaborateurs de l'administration cantonale dans le cadre du dispositif existant.

En matière de sensibilisation, les préposés ont saisi l'occasion des actions de contrôle et de formation menées durant l'année pour réaliser en parallèle trois fiches informatives, lesquelles font l'objet de fréquentes mises à jour :

- Cloud computing et protection des données personnelles.
- CEDH et protection des données personnelles – La jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme.
- Les drones – Aspects juridiques et pratiques.

##### *Justification des écarts par rapport au budget 2015*

Au niveau des charges, aucun écart significatif n'est à relever sur ce programme.

Concernant les revenus, l'écart d'environ 200'000 F correspond à la dissolution d'une provision effectuée sur les comptes 2013 en lien avec le recours d'un ancien collaborateur contre la résiliation de son contrat de travail. Ce recours ayant été perdu, la provision n'a plus lieu d'être.

## 004 Surveillance de l'Etat (suite)

### 004.06 Surveillance de la bonne application de la LIPAD

#### Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C15	B15	C14	Cible LT	
					Valeur	Année
<b>1. Veiller à la bonne application de la loi sur l'information du public, l'accès aux documents et la protection des données personnelles (LIPAD) dans les institutions soumises à la loi</b>						
1.1 Nombre d'institutions publiques ayant fait une soumission de fichiers de données personnelles dans le catalogue prévu à cet effet	Qualité	191	150	N/D	200	2018
1.2 Nombre d'avis et de préavis en matière de protection des données et de transparence par an	Qualité	27	40	N/D	20	2018
<b>2. Assister et conseiller les particuliers en matière de transparence et de protection des données personnelles</b>						
2.1 Pourcentage des demandes traitées dans un délai de 15 jours	Efficacité	100%	100%	N/D	100%	2018
2.2 Nombre de médiations abouties par an	Efficacité	7	5	N/D	20	2018

#### Commentaires

**Indicateur 1.1.** : le PPDT a opéré un important travail de mise à jour du catalogue grâce notamment à une ressource temporaire en fonction jusqu'au 31 décembre 2015. Toutes les institutions publiques sont approchées, qu'elles aient d'ores et déjà annoncé des fichiers ou non.

**Indicateur 1.2.** : le PPDT a demandé au DSE et aux autres institutions publiques d'examiner préalablement eux-mêmes l'existence d'un intérêt digne de protection. Ce changement de pratique a pour conséquence une diminution du nombre d'avis et de préavis; se référer à l'art. 39 al. 9 LIPAD.

**Indicateur 2.1.** : le PPDT a traité 100% des dossiers dans un délai maximum de 15 jours. Il ne s'agit pas de clore le dossier dans ces 15 jours mais d'assurer son avancement rapide.

**Indicateur 2.2.** : le PPDT est saisi lorsqu'une institution rejette une demande d'accès. Le PPDT engage une procédure de médiation afin de tenter de trouver un accord à l'amiable. Cette procédure ne concerne que la transparence.



# 004 Surveillance de l'Etat

## 004.08 Audits et expertises du SAI

### Département responsable : DF

#### COMPTE

	Compte 2015	Variations C15-B15		Budget 2015	Compte 2014
		en F	en %		
<b>CHARGES</b>	<b>4'058'860</b>	<b>-53'524</b>	<b>-1.3%</b>	<b>4'112'384</b>	<b>4'265'993</b>
30 Charges de personnel	4'011'028	-39'572	-1.0%	4'050'600	4'195'485
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	45'759	-14'265	-23.8%	60'024	68'613
33 Amortissements du patrimoine administratif	2'003	243	13.8%	1'760	1'655
39 Imputations internes	70	70	-	-	240
<b>REVENUS</b>	<b>30'211</b>	<b>21'377</b>	<b>242.0%</b>	<b>8'834</b>	<b>7'657</b>
42 Taxes	30'211	21'377	242.0%	8'834	7'657
<b>RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)</b>	<b>-4'028'650</b>	<b>74'900</b>	<b>-1.8%</b>	<b>-4'103'550</b>	<b>-4'258'336</b>
<i>Coût d'état-major</i>	<i>-73'413</i>	<i>26'199</i>	<i>-26.3%</i>	<i>-99'612</i>	<i>-101'578</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-916'390</i>	<i>-10'839</i>	<i>1.2%</i>	<i>-905'551</i>	<i>-972'205</i>
<b>COÛT COMPLET</b>	<b>-5'018'452</b>	<b>90'261</b>	<b>-1.8%</b>	<b>-5'108'713</b>	<b>-5'332'119</b>

#### POSTES

	Compte 2015	Variations C15-B15		Budget 2015	Compte 2014
		en ETP	en %		
<b>TOTAL POSTES</b>	<b>21.85</b>	<b>-2.05</b>	<b>-8.58%</b>	<b>23.90</b>	<b>22.85</b>
<i>ETP fixes</i>	<i>21.85</i>	<i>-2.05</i>	<i>-8.58%</i>	<i>23.90</i>	<i>22.85</i>

### Descriptif de la prestation

#### Descriptif de la prestation

Le service d'audit interne de l'Etat de Genève (SAI) procède à des audits auprès des entités publiques cantonales, qui peuvent être de 4 types:

- L'audit de fraude a comme objectif de mettre en évidence tout acte illégal caractérisé par la tromperie, la dissimulation ou la violation de confiance. A ce titre, le SAI peut fournir des recommandations en vue d'améliorer le dispositif de prévention ou de détection des fraudes.
- L'audit de gestion a comme objectif de fournir une opinion sur le système de gestion et son efficacité, notamment en regard des prescriptions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève (D 1 05). Il a également pour but d'aider les entités à atteindre leurs objectifs en évaluant leurs processus de gestion des risques, leurs processus de gestion et de contrôle, et en faisant des propositions d'amélioration.
- L'audit des états financiers a comme objectif de fournir une opinion du respect de la LGAF (loi D 1 05) par les états financiers, et d'apprécier si ceux-ci fournissent une image fidèle et complète sur la situation financière, la performance et les flux de trésorerie.
- Les audits informatiques ont comme objectif de fournir une opinion sur le niveau de fiabilité des systèmes d'information de l'Etat de Genève. Ils peuvent être de 3 types: audits de support, audits de projets relatifs aux systèmes d'information, ou audits plus techniques.

Dans les limites fixées par les normes pour la pratique professionnelle de l'audit, le SAI est à disposition de l'administration (Conseil d'Etat, Grand Conseil, services, entités contrôlées) en tant que pôle de compétences en matière de système de gestion, de normes comptables et de finance.

# 004 Surveillance de l'Etat (suite)

## 004.08 Audits et expertises du SAI

### Réalisations des projets prioritaires et justification des écarts 2015

#### Autres projets d'importance stratégique

Les principaux objectifs du service d'audit interne pour 2015 ont été les suivants:

- Répondre dans une démarche proactive aux attentes du parlement et du gouvernement en leur apportant une aide efficace dans leurs tâches de gestion et de haute surveillance de l'Etat ;
- assurer que ces derniers reçoivent, via les audits, les informations utiles et nécessaires à la maîtrise des risques de l'Etat ;
- planifier et réaliser les audits en fonction desdits risques ;
- assurer l'efficacité et l'efficacité de la réalisation des audits dans le respect des normes de la profession ;
- être un pôle de compétences à disposition de l'Etat en matière de systèmes de gestion, de normes comptables et de finance.

Les objectifs fixés ont été remplis par le service d'audit interne. Le taux d'appréciation positive des commissions et des audités ressortant des questionnaires de satisfaction est de 95 % (valeur cible 85 %) et les heures et délais des audits ont été respectés à 90 % (valeur cible 90 %).

#### Justification des écarts par rapport au budget 2015

Les charges 2015 sont parfaitement maîtrisées. Les charges de personnel sont inférieures au budget de 1 % en raison du départ d'un collaborateur en fin d'année.

Les revenus sont légèrement supérieurs au budget. Cette différence provient des remboursements suite à des absences accidents.

### Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C15	B15	C14	Cible LT	
					Valeur	Année
<b>1. Répondre dans une démarche proactive aux attentes de ses clients.</b>						
1.1 Taux d'appréciation positive du CE, des commissions et des audités	Efficacité	95%	85%	92%	85%	2020

#### Commentaires

## 004 Surveillance de l'Etat

### 004.09 Assurance de la protection de la personnalité à l'Etat de Genève

Département responsable : PRE

#### COMPTE

	Compte 2015	Variations C15-B15		Budget 2015	Compte 2014
		en F	en %		
<b>CHARGES</b>	<b>1'101'047</b>	<b>-34'004</b>	<b>-3.0%</b>	<b>1'135'051</b>	<b>1'133'084</b>
30 Charges de personnel	1'073'427	5'947	0.6%	1'067'480	1'088'012
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	25'820	-41'751	-61.8%	67'571	45'072
39 Imputations internes	1'800	1'800	-	-	-
<b>REVENUS</b>	<b>214'086</b>	<b>81'046</b>	<b>60.9%</b>	<b>133'040</b>	<b>169'735</b>
42 Taxes	214'086	81'046	60.9%	133'040	169'735
<b>RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)</b>	<b>-886'961</b>	<b>115'050</b>	<b>-11.5%</b>	<b>-1'002'011</b>	<b>-963'349</b>
<i>Coût d'état-major</i>	<i>-84'209</i>	<i>5'831</i>	<i>-6.5%</i>	<i>-90'040</i>	<i>-121'492</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-207'383</i>	<i>-26'414</i>	<i>14.6%</i>	<i>-180'969</i>	<i>-280'582</i>
<b>COÛT COMPLET</b>	<b>-1'178'553</b>	<b>94'467</b>	<b>-7.4%</b>	<b>-1'273'020</b>	<b>-1'365'423</b>

#### POSTES

	Compte 2015	Variations C15-B15		Budget 2015	Compte 2014
		en ETP	en %		
<b>TOTAL POSTES</b>	<b>6.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00%</b>	<b>6.00</b>	<b>6.00</b>
<i>ETP fixes</i>	<i>6.00</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00%</i>	<i>6.00</i>	<i>6.00</i>

#### Descriptif de la prestation

Cette prestation est mise en œuvre par le Groupe de confiance, rattaché fonctionnellement au Président du Conseil d'Etat. La mission du Groupe de confiance consiste à recevoir les membres du service public qui font appel à lui en vue de contribuer à gérer des conflits ou à faire cesser des atteintes à la personnalité, notamment à travers la médiation, la formulation de recommandations ou la conduite d'investigations.

#### Réalisations des projets prioritaires et justification des écarts 2015

##### *Projets d'importance stratégique*

Un des points forts de l'année 2015 a été l'aboutissement et la diffusion par le président du Conseil d'Etat à l'ensemble du personnel de l'Etat de la plateforme didactique "Prévention et gestion des conflits : que faire ?". Cet outil apporte des premiers repères concrets et représente une base commune et transversale à l'Etat de Genève en matière de prévention et résolution de conflits. Il a été élaboré au sein d'un groupe de travail réunissant des représentants du collège spécialisé aux ressources humaines et du Groupe de confiance, avec le soutien de l'office du personnel de l'Etat pour les aspects graphiques.

L'année 2015 s'est caractérisée par un accroissement des interventions de sensibilisation aux questions de protection de la personnalité dans le cadre des cours proposés par le service de formation de l'Etat. Un accent a été mis cette année sur la sensibilisation des cadres. La lettre d'information du Groupe de confiance, qui présente des actualités juridiques et des informations sur les questions d'organisation et de climat de travail, a été publiée trois fois.

Le périmètre d'intervention du Groupe de confiance s'est étendu à une première commune, la Ville de Vernier, avec un partenariat entré en vigueur en mars 2015. Le Groupe de confiance a atteint son objectif de proposer un premier

## 004 Surveillance de l'Etat (suite)

### 004.09 Assurance de la protection de la personnalité à l'Etat de Genève

rendez-vous rapidement suite au premier contact, ce qui permet déjà d'apaiser les situations; dans 94% des cas, un rendez-vous a ainsi été proposé dans un délai de 3 jours après la première prise de contact téléphonique.

Un nouveau questionnaire de satisfaction en ligne a été développé. Les questionnaires sont envoyés sur le courriel privé de personnes ayant fait appel au Groupe de confiance. Ils sont anonymes afin de permettre aux usagers-ères de s'exprimer en toute liberté. L'enquête de satisfaction a lieu deux fois par année.

#### **Justification des écarts par rapport au budget 2015**

Au niveau des charges aucun écart significatif n'est à relever sur ce programme.

S'agissant des revenus, l'augmentation d'environ 80'000 F correspond à l'élargissement du champ d'intervention du Groupe de confiance, générant ainsi une facturation supplémentaire.

### Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C15	B15	C14	Cible LT	
					Valeur	Année
<b>1. Traiter les demandes du personnel souffrant de comportements au travail pouvant constituer une atteinte à la personnalité</b>						
1.1 Taux de satisfaction des usagers, l'intervention du GDC étant perçue comme une ressource	Qualité	91%	65%	83%	60%	2018
1.2 Pourcentage des demandes dont le délai de traitement est égal ou inférieur à 7 jours pour le premier rendez-vous proposé suite à l'appel au GDC	Efficacité	99%	80%	95%	75%	2018
<b>2. Informer les personnes chargées de définir et promouvoir la politique de prévention du harcèlement psychologique et sexuel</b>						
2.1 Nombre d'interactions avec les partenaires chargés de la prévention et de la mise en œuvre de la politique de protection de la personnalité	Qualité	39	10	17	12	2018
2.2 Présentation systématique de la thématique et des prestations du GDC aux séances d'accueil des nouveaux collaborateurs	Efficacité	100%	100%	100%	100%	2018
2.3 Nombre de publications annuelles d'une lettre d'information	Efficacité	3	3	N/D	3	2018

#### **Commentaires**

**Indicateur 1.1 :** le taux de satisfaction est dorénavant calculé sur les dossiers clos pour lesquels l'appréciation est connue, contrairement à la méthodologie antérieure appliquée jusqu'au budget 2015 qui se basait sur le nombre total de cas traités. Le calcul est effectué sur la base d'un double critère, soit l'appréciation des usagers qui ont répondu à l'enquête de satisfaction et l'évaluation des membres du Groupe de confiance sur la base d'indicateurs objectifs.

**Indicateur 1.2. :** 99% des demandes sont traitées dans un délai de 7 jours maximum, démontrant la capacité du GDC à intervenir précocement, dans un but préventif.

**Indicateur 2.1. :** le GDC a été sollicité pour des interventions de formations, des actions en partenariat interne. Des collaborations avec les établissements affiliés se sont également développées.

## **O04 Surveillance de l'Etat (suite)**

### **O04.09 Assurance de la protection de la personnalité à l'Etat de Genève**

**Indicateur 2.2.** : il s'agit de maintenir un niveau d'information constant sur l'existence de la structure. A noter que cette mission est prévue à l'article 5 al. 2 du règlement relatif à la protection de la personnalité à l'Etat de Genève (RPPers.).

**Indicateur 2.3.** : ces publications présentent des jurisprudences et des éclairages psycho-sociaux sur les thèmes du conflit et de l'atteinte à la personnalité au travail. Elles sont mises en ligne sur le site internet du GDC.



# 006 Exercice des droits politiques

## Département responsable : PRE

### COMPTE

	Compte 2015	Variations C15-B15		Budget 2015	Compte 2014
		en F	en %		
<b>CHARGES</b>	<b>8'163'248</b>	<b>-3'704'510</b>	<b>-31.2%</b>	<b>11'867'758</b>	<b>5'698'281</b>
30 Charges de personnel	4'281'117	-1'231'046	-22.3%	5'512'163	2'512'847
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	3'760'122	-1'825'473	-32.7%	5'585'595	3'179'598
36 Charges de transfert	121'100	-648'900	-84.3%	770'000	4'000
39 Imputations internes	910	910	-	-	1'836
<b>REVENUS</b>	<b>212'833</b>	<b>-611'959</b>	<b>-74.2%</b>	<b>824'792</b>	<b>162'802</b>
42 Taxes	5'157	365	7.6%	4'792	8'796
43 Revenus divers	207'676	-612'324	-74.7%	820'000	154'006
<b>RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)</b>	<b>-7'950'415</b>	<b>3'092'551</b>	<b>-28.0%</b>	<b>-11'042'966</b>	<b>-5'535'479</b>
<i>Coût d'état-major</i>	-335'848	129'092	-27.8%	-464'940	-280'595
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-541'673	-123'311	29.5%	-418'362	-826'009
<b>COÛT COMPLET</b>	<b>-8'827'936</b>	<b>3'098'331</b>	<b>-26.0%</b>	<b>-11'926'267</b>	<b>-6'642'083</b>

### POSTES

	Compte 2015	Variations C15-B15		Budget 2015	Compte 2014
		en ETP	en %		
<b>TOTAL POSTES</b>	<b>15.80</b>	<b>2.00</b>	<b>14.49%</b>	<b>13.80</b>	<b>13.46</b>
<i>ETP fixes</i>	13.80	0.00	0.00%	13.80	13.34
<i>ETP auxiliaires</i>	2.00	2.00	-	-	0.12

## Descriptif du programme

Ce programme vise à permettre et à favoriser la participation active ou passive de chacun à la vie politique du canton. Cela passe par l'organisation et le dépouillement de l'ensemble des scrutins officiels, ainsi que par la gestion des dossiers complets d'une initiative ou d'un référendum.

## Ce programme contient la prestation suivante :

006.01 Exercices de droits politiques.

## Réalisations des projets prioritaires et justification des écarts 2015

### Projets d'importance stratégique

En 2015, la chancellerie d'Etat a assuré l'exercice des droits politiques lors de deux votations fédérales et cantonales pour soumettre six objets fédéraux et deux objets cantonaux.

La moyenne du taux de participation du canton de Genève pour les votations fédérales a été de 46,3 % et le service des votations et élections a traité 551'952 votes par correspondance durant l'année 2015.

Par ailleurs, la chancellerie d'Etat a organisé les deux tours des élections communales les 19 avril et 10 mai 2015. Ce qui représente 90 scrutins en parallèle pour élire les 924 conseillers municipaux et les 137 conseillers administratifs, maires et adjoints des 45 communes genevoises.

## 006 Exercice des droits politiques (suite)

Elle a enfin organisé l'élection du Conseil national et les deux tours de l'élection du Conseil des Etats les 18 octobre et 8 novembre 2015. La lecture optique a été utilisée pour le dépouillement de l'élection du Conseil des Etats, ce qui a permis de diminuer au 2<sup>ème</sup> tour le nombre de jurés convoqués d'environ 800 à une quarantaine.

Le vote électronique a pu être utilisé lors de l'ensemble des opérations non seulement de votations mais aussi d'élections de cette année.

S'agissant des initiatives et référendums, le service des votations et élections a vérifié la validité de 27'344 signatures pour des objets fédéraux et de 53'134 signatures pour des objets cantonaux et communaux.

Le service des votations et élections a de surcroît géré le remplacement de 131 démissions de conseillers municipaux dans l'ensemble du canton durant l'exercice 2015.

### Mise en place et utilisation de la plateforme CHvote

La nouvelle plateforme de vote électronique CHvote, intégrant le principe de la vérifiabilité individuelle, a été utilisée lors des opérations de 2015.

Pour les votations, la plateforme a été mise à disposition de 30% de l'électorat genevois ainsi qu'aux Suisse-sse-s de l'étranger des cantons de Bâle-Ville, Berne, Lucerne et Genève.

Lors des élections communales du 19 avril 2015, 29 communes ont offert l'accès à ce canal de vote à leurs électeurs et 12 communes ont fait ce même choix pour le 2<sup>ème</sup> tour du 10 mai 2015.

Enfin CHvote a obtenu l'autorisation du Conseil fédéral pour son utilisation lors de l'élection du Conseil national. Cela a permis d'offrir, pour les élections du Conseil national et du Conseil des Etats, le vote électronique à 16 communes genevoises soit 30% de l'électorat cantonal ainsi qu'à l'ensemble des Suisses de l'étranger du canton de Genève, Bâle-Ville et Lucerne.

### Lecture optique

Pour le 1<sup>er</sup> et le 2<sup>ème</sup> tour de l'élection au Conseil des Etats, le dépouillement par lecture optique a été utilisé pour la 1<sup>ère</sup> fois. L'utilisation d'un bulletin unique, identique à celui utilisé pour les votations, a permis de réduire le personnel nécessaire pour le dépouillement des votes par correspondance à 10 employés du service des votations et élections durant 5 heures, alors qu'auparavant le dépouillement mobilisait environ 800 jurés durant 12 heures. Cette première utilisation a permis de confirmer le potentiel d'économie de 500'000 F à chaque opération.

### Justification des écarts par rapport au budget 2015

Ce programme présente une économie nette de 3 millions qui s'explique essentiellement par :

1. la suppression de la votation du mois de novembre;
2. la modification du processus de facturation lors des élections communales (frais d'affranchissement assumés directement par les communes);
3. la suppression de la participation de l'Etat aux frais électoraux pour les élections majoritaires, en lien avec l'introduction de la lecture optique;
4. des écarts d'estimations en lien avec les modifications intervenues sur l'organisation des élections et le mode de dépouillement.

## Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C15	B15	C14	Cible LT	
					Valeur	Année
<b>1. Permettre à l'ensemble des électeurs et électrices de voter et assurer le dépouillement de l'ensemble des bulletins dans le respect des délais légaux</b>						
1.1 Nombre de recours fondés	Qualité	0	0	0	0	2020

## 006 Exercice des droits politiques (suite)

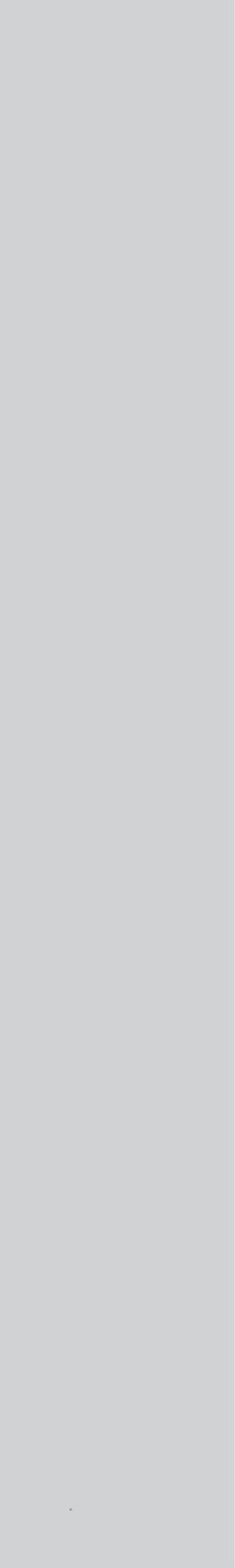
	Type indicateur	C15	B15	C14	Cible LT	
					Valeur	Année
<b>2. Maintenir un contrôle rapide et efficace des signatures à l'appui des initiatives et référendum</b>						
2.1 Sur le plan fédéral : nombre de réclamations de la chancellerie fédérale ou des comités	Qualité	0	0	0	0	2020
2.2 Sur le plan cantonal : nombre de recours fondés et de réclamations sur les délais ou la validation des signatures	Qualité	0	0	0	0	2020
2.3 Sur le plan communal : nombre de recours fondés et/ou d'interpellations des communes au Conseil d'Etat	Qualité	0	0	0	0	2020
<b>3. Développer la rentabilité du vote par internet en hébergeant les électeurs d'autres cantons</b>						
3.1 Nombre des cantons partenaires	Efficience	3	3	3	8	2018

### Commentaires

**Indicateur 1.1, 2.2 et 2.3.** : par recours fondé, on entend un recours admis par la chambre constitutionnelle de la Cour de justice. Ces indicateurs prennent en compte les recours fondés en matière de droits politiques imputables à l'administration et non pas uniquement au service des votations et élections.

**Indicateur 2.1.** : cet indicateur permet de déceler d'éventuels dysfonctionnement quant au contrôle des signatures à l'appui des initiatives et référendum.

**Indicateur 3.1.** : dans un souci d'accroître l'accessibilité du vote électronique, cet indicateur rend compte du nombre de cantons partenaires.



# 007 Affaires extérieures

## Département responsable : PRE

### COMPTE

	Compte 2015	Variations C15-B15		Budget 2015	Compte 2014
		en F	en %		
<b>CHARGES</b>	<b>23'011'122</b>	<b>-1'388'831</b>	<b>-5.7%</b>	<b>24'399'953</b>	<b>24'117'199</b>
30 Charges de personnel	3'889'938	-175'165	-4.3%	4'065'103	4'445'269
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	977'515	-779'663	-44.4%	1'757'178	2'030'775
33 Amortissements du patrimoine administratif	547'442	547'382	912'303.3%	60	68
36 Charges de transfert	17'591'865	-977'747	-5.3%	18'569'612	17'588'183
39 Imputations internes	4'362	-3'638	-45.5%	8'000	52'905
<b>REVENUS</b>	<b>401'945</b>	<b>-121'249</b>	<b>-23.2%</b>	<b>523'194</b>	<b>521'833</b>
42 Taxes	20'033	16'839	527.2%	3'194	63'753
43 Revenus divers	218'490	-301'510	-58.0%	520'000	392'263
44 Revenus financiers	-	-	-	-	8'000
46 Revenus de transferts	163'422	163'422	-	-	57'817
<b>RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)</b>	<b>-22'609'177</b>	<b>1'267'582</b>	<b>-5.3%</b>	<b>-23'876'759</b>	<b>-23'595'366</b>
<i>Coût d'état-major</i>	<i>-305'160</i>	<i>37'723</i>	<i>-11.0%</i>	<i>-342'883</i>	<i>-496'378</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-3'942'316</i>	<i>-469'421</i>	<i>13.5%</i>	<i>-3'472'895</i>	<i>-4'639'420</i>
<b>COÛT COMPLET</b>	<b>-26'856'654</b>	<b>835'883</b>	<b>-3.0%</b>	<b>-27'692'537</b>	<b>-28'731'164</b>

### POSTES

	Compte 2015	Variations C15-B15		Budget 2015	Compte 2014
		en ETP	en %		
<b>TOTAL POSTES</b>	<b>21.20</b>	<b>-1.50</b>	<b>-6.61%</b>	<b>22.70</b>	<b>26.89</b>
<i>ETP fixes</i>	<i>19.40</i>	<i>-0.80</i>	<i>-3.96%</i>	<i>20.20</i>	<i>23.31</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>0.80</i>	<i>0.80</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>0.58</i>
<i>ETP agents spécialisés</i>	<i>1.00</i>	<i>-1.50</i>	<i>-60.00%</i>	<i>2.50</i>	<i>3.00</i>

## Descriptif du programme

Ce programme rassemble les prestations de l'Etat mises en œuvre pour pérenniser et renforcer le rôle de la Genève internationale, assurer un développement harmonieux de notre région avec les partenaires vaudois et français et défendre les intérêts du canton sur le plan fédéral, intercantonal et régional.

Il vise également à mener une politique active en faveur du respect des droits humains par l'action du service de la solidarité internationale.

Ce programme est mise en œuvre par le service de la Genève internationale (SGI), le service de la solidarité internationale (SSI) et le service des affaires extérieures et fédérales (SAEF).

## Ce programme contient les prestations suivantes :

- 007.01 Genève internationale.
- 007.02 Solidarité internationale
- 007.03 Affaires extérieures et fédérales

# 007 Affaires extérieures (suite)

## Réalisations des projets prioritaires et justification des écarts 2015

### *Réalisation du programme de législation*

#### **Genève internationale**

Dans son programme de législation, le Conseil d'Etat s'est engagé à garantir la rénovation du parc immobilier (Palais des Nations, etc.) et à renforcer le rôle de la FIPOI en lui confiant la gestion d'autres biens immobiliers du canton à vocation internationale.

Dans ce contexte, en 2015, le Conseil d'Etat a concrétisé cet objectif en s'engageant à soutenir l'effort financier de la Confédération en faveur des projets immobiliers de l'ONU et l'OMS avec un prêt à hauteur de 89.6 millions sur un prêt total de 526 millions accordé à ces deux organisations. Le Conseil d'Etat soumettra prochainement l'ensemble des solutions retenues à la validation du Grand Conseil.

Par ailleurs et dans la perspective de renforcer le rôle de la FIPOI, un projet de loi a été déposé pour permettre la fusion de la Fondation du centre international de Genève (FCIG) avec la FIPOI. En parallèle une restructuration de la FIPOI visant à améliorer sa gestion a été initiée.

#### **Affaires extérieures et fédérales**

Le Conseil d'Etat a mené des travaux de réforme des instances transfrontalières, approuvés en novembre 2015 par l'ensemble des partenaires concernés. La gouvernance du Grand Genève, incarnée par le Groupement local de coopération transfrontalière (GLCT), est renforcée dans sa fonction de porteur du projet de territoire à l'échelle de l'agglomération. Le Comité régional franco-genevois (CRFG) est quant à lui confirmé dans son rôle d'instance de discussion stratégique avec les autorités françaises. Les questions d'éducation et de culture seront quant à elles traitées prioritairement au sein du Conseil du Léman.

S'agissant du projet d'agglomération de première génération, en octobre 2015, les travaux des deux nouveaux points de croisement à Mies et Chambésy ont été lancés. Ils permettront de monter la cadence au ¼ heure d'ici à l'horizon 2017 pour faire face à l'augmentation de la clientèle. Les deux autres projets (liaison mobilité douce entre Saint-Genis et la ZIMESA, et la place des particules du CERN) sont désormais au bénéfice d'une autorisation de construire et les financements sont garantis.

Par ailleurs, les Conseils d'Etat genevois et vaudois ainsi que la Confédération ont approuvé en été 2015 l'accord sur les prestations du projet d'agglomération de deuxième génération, qui prévoit le versement de 204 millions de francs de subventions fédérales pour la mise en œuvre d'infrastructures de mobilité sur le territoire du Grand Genève.

Sur la scène fédérale, dans le dossier de mise en œuvre de l'article 121a de la Constitution, le canton de Genève a continué à défendre les spécificités du canton dans ce dossier, notamment au travers du groupe de travail spécifique. De même en ce qui concerne la 3<sup>ème</sup> réforme des entreprises (RIEIII), le Conseil d'Etat a été auditionné par la commission de l'économie et des redevances du Conseil des Etats et a régulièrement rencontré la députation genevoise aux chambres fédérales pour l'informer de la position genevoise et des démarches entreprises pour défendre la situation particulière du canton dans ce dossier.

### *Autres projets d'importance stratégique*

#### **Genève internationale**

Les efforts d'information sur l'impact de la Genève internationale se sont poursuivis en étroite coordination avec le Perception Change Plan lancé par l'ONU en 2014. Par ailleurs, les contrats de prestations avec le Centre d'accueil - Genève internationale et le Club suisse de la presse ont été renouvelés pour la période 2016 - 2019.

#### **Solidarité internationale**

Les résultats de l'étude sur la solidarité internationale dans les communes et le canton de Genève ont été présentés en juin 2015. L'étude montre que toutes les communes genevoises, sans exception, sont actives dans la solidarité internationale.

L'aide aux missions diplomatiques des pays les moins avancés a permis de contribuer aux projets de quarante missions présentes à Genève.

Parmi les montants accordés pour des subventions de solidarité internationale à l'étranger, 15% ont été consacrés à

## 007 Affaires extérieures (suite)

des projets en relation avec l'environnement, dépassant l'objectif prévu au budget 2015. Le reste a été utilisé pour l'aide aux victimes des crises humanitaires, principalement en Syrie et dans les pays limitrophes ainsi que pour des projets en lien avec les domaines de la coopération internationale.

### **Affaires extérieures et fédérales**

Le programme européen de coopération transfrontalière Interreg V France-Suisse a officiellement été lancé le 29 mai 2015 au Château de Chillon. Il touche plus de cinq millions d'habitants et concerne sept cantons romands ainsi que cinq départements français. Pour la première fois, les cantons ont souhaité se réunir au sein d'une seule et unique coordination régionale Interreg, confiée à l'arc jurassien. Interreg V s'articule autour de quatre objectifs : l'innovation, la valorisation du patrimoine naturel et culturel, l'encouragement du transport durable ainsi que le soutien à l'emploi.

Lors du premier comité de programmation en octobre, dix projets ont été adoptés dans l'espace de coopération concerné, dont sept concernent le canton de Genève.

### **Justification des écarts par rapport au budget 2015**

#### **30 Charges de personnel**

L'économie d'environ 170 000 F provient de la décision du Conseil d'Etat de geler les engagements de personnel durant les 4 derniers mois de l'année 2015.

#### **31 Charge de biens et services et autres charges d'exploitation**

Le non dépensé d'environ 780 000 F provient de la décision de reporter certaines études en lien avec le projet d'agglomération.

#### **33 Amortissements**

Jusqu'en 2014, les charges salariales du service du projet d'agglomération étaient activées sur le crédit d'investissement de la loi H 1 70 lié au projet d'agglomération de première génération. Les critères d'activation n'étant pas remplis, il a été décidé d'interrompre en 2015 cette activation, ce qui s'est traduit par une baisse des revenus équivalente (rubrique 43).

Dans cette optique et afin de régulariser la situation, un amortissement extraordinaire d'environ 540 000 F, correspondant à la part des salaires 2013 et 2014 activée à tort, a été comptabilisé dans les comptes 2015.

#### **36 Charges de transfert**

L'économie d'environ 1 million sur ce programme provient essentiellement :

1. des subventions en lien avec la solidarité internationale, en raison notamment des retards pris par certaines associations dans la réalisation des projets annoncés;
2. du non versement de la subvention destinée au centre pour la coopération mondiale, puisque ce centre n'a pas entamé ses activités;
3. des subventions pour les projets régionaux et transfrontaliers moins élevées que prévu.

#### **4 Revenus**

La différence d'environ 120 000 F de revenus provient :

a) de l'abandon de l'activation des charges salariales du service du projet d'agglomération pour 250'000 F (voir rubrique 33 Amortissements ci-dessus). Il est à préciser que le projet de budget 2016 prévoit la suppression de ces revenus;

b) de la rétrocession de subventions par des associations financées par la solidarité internationale, en raison de résultats positifs à la fin des projets.

# 007 Affaires extérieures (suite)

## Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C15	B15	C14	Cible LT	
					Valeur	Année
<b>1. Pérenniser et renforcer le rôle de la Genève internationale</b>						
1.1 Nombre d'Etats représentés par une mission permanente à Genève	Efficacité	174	174	173	178	2018
1.2 Nombre de participants aux conférences et rencontres internationales se déroulant sur sol genevois	Efficacité	196'728	190'000	N/D	190'000	2018
1.3 Nombre d'employés d'OI et de missions permanentes à Genève	Efficacité	27'260	26'500	N/D	26'500	2018
<b>2. Garantir et assurer le processus d'attribution et de suivi de financement des projets de solidarité internationale financés par le canton de Genève</b>						
2.1 Pourcentage de projets acceptés par rapport aux demandes de financement traitées annuellement par le service la solidarité internationale	Efficience	81%	70%	N/D	70%	2018
<b>3. Renforcer la politique de solidarité internationale dans le domaine de l'environnement</b>						
3.1 Part des subventions allouées à des projets liés aux conséquences du changement climatique par rapport au budget disponible	Efficacité	15%	10%	12%	10%	2018
<b>4. Mettre en valeurs la politique de la solidarité internationale et les engagements internationaux du canton de Genève à travers des activités de communication et de sensibilisation</b>						
4.1 Nombre de citoyens sensibilisés à l'action du canton dans les projets de solidarité internationale	Efficience	2'000	2'000	N/D	2'000	2018
<b>5. Favoriser la présence à Genève des missions diplomatiques des pays les moins avancés</b>						
5.1 Nombre de missions financées	Efficience	40	entre 40-50	N/D	entre 40-50	2018
<b>6. Soutenir les différentes directions et services de l'Etat dans leurs dossiers nécessitant une coopération transfrontalière</b>						
6.1 Nombre de dossiers sur lesquels le SAEF est saisi par les différentes directions et services de l'Etat	Efficacité	21	18	N/D	18	2017
<b>7. Soutenir les acteurs publics et privés genevois dans leurs projets transfrontaliers</b>						
7.1 Pourcentage des projets Interreg concernant Genève par rapport au nombre total de projets adoptés par le programme France-Suisse	Efficacité	70%	>=30%	N/D	>=30%	2017

### Commentaires

Compte tenu de la réorganisation des programmes et des prestations découlant de la nouvelle arborescence définie pour la législature 2014-2018, des modifications au niveau des objectifs et indicateurs ont été opérées. Ainsi les valeurs historiques relatives aux comptes 2014 ne sont disponibles que pour les indicateurs qui ont été maintenus.

**Indicateur 1.1 :** cet indicateur permet de rendre compte de l'attractivité de Genève dans sa volonté de devenir un centre de gouvernance globale.

**Indicateur 1.2. et 1.3. :** il a été jugé plus pertinent de rendre compte du nombre de personnes plutôt que du nombre absolu d'entités. En effet, l'objectif est d'offrir les meilleures conditions de travail (pérenniser le rôle de la Genève internationale).

## 007 Affaires extérieures (suite)

**Indicateur 2.1.** : la qualité du travail d'instruction des demandes de financement en amont du passage en commission permet de dépasser le pourcentage cible.

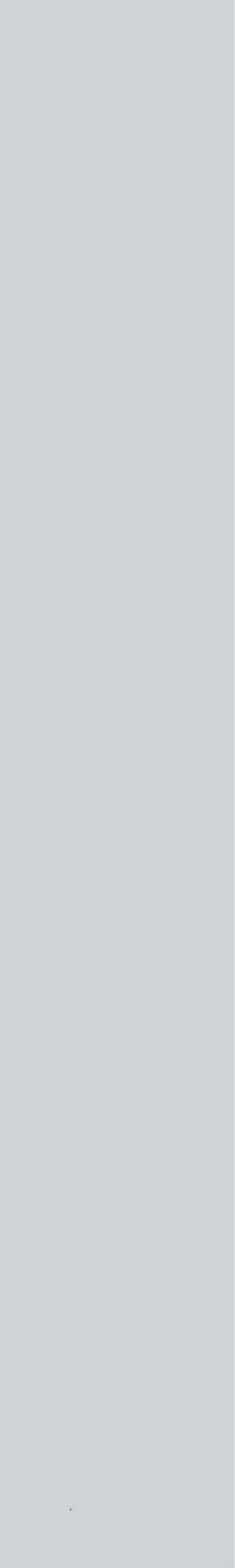
**Indicateur 3.1.** : le rebond dans la part des subventions allouées à des projets liés aux conséquences du changement climatique est du 1) aux actions de communication menées par le SSI dans le domaine de l'environnement en 2015 et 2) à la qualité et la pertinence des demandes de financement reçues.

**Indicateur 4.1.** : les citoyens ont été sensibilisés à l'action du canton dans les projets de solidarité internationale grâce aux canaux de communication suivant: 1) Newsletter du SSI 1'000; 2) évènement annuel 250; 3) site web et point presse du CE su l'étude des acteurs de la Solidarité internationale 750.

**Indicateur 5.1.** : le nombre de missions diplomatiques financées est resté stable.

**Indicateur 6.1.** : cet indicateur permet de rendre compte du nombre d'interventions du SAEF en tant qu'expert dans les dossiers et actions transfrontalières. En 2015, le SAEF a été saisi sur 16 dossiers fédéraux et 5 dossiers régionaux et européens.

**Indicateur 7.1.** : cet indicateur permet de mesurer le pourcentage des projets Interreg adoptés concernant Genève par rapport au nombre total de projets du programme France-Suisse. Le premier comité de programmation s'est tenu le 2 octobre 2015. A cette occasion, 10 projets ont été adoptés dont 7 concernaient Genève.



# 009 Intérieur

## Département responsable : PRE

### COMPTE

	Compte 2015	Variations C15-B15		Budget 2015	Compte 2014
		en F	en %		
<b>CHARGES</b>	<b>10'496'830</b>	<b>-426'731</b>	<b>-3.9%</b>	<b>10'923'561</b>	<b>10'779'836</b>
30 Charges de personnel	8'646'894	-138'663	-1.6%	8'785'557	8'700'290
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	992'520	-271'134	-21.5%	1'263'654	1'170'413
33 Amortissements du patrimoine administratif	9'947	2'097	26.7%	7'850	8'278
36 Charges de transfert	846'627	-19'873	-2.3%	866'500	900'855
39 Imputations internes	841	841	-	-	-
<b>REVENUS</b>	<b>153'308</b>	<b>-31'555</b>	<b>-17.1%</b>	<b>184'863</b>	<b>169'529</b>
42 Taxes	87'329	2'466	2.9%	84'863	54'186
43 Revenus divers	37'100	2'100	6.0%	35'000	37'000
46 Revenus de transferts	28'739	-36'261	-55.8%	65'000	78'343
49 Imputations internes	140	140	-	-	-
<b>RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)</b>	<b>-10'343'522</b>	<b>395'176</b>	<b>-3.7%</b>	<b>-10'738'698</b>	<b>-10'610'307</b>
<i>Coût d'état-major</i>	<i>-678'337</i>	<i>62'707</i>	<i>-8.5%</i>	<i>-741'044</i>	<i>-971'513</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-4'656'797</i>	<i>775'100</i>	<i>-14.3%</i>	<i>-5'431'897</i>	<i>-4'386'095</i>
<b>COÛT COMPLET</b>	<b>-15'678'656</b>	<b>1'232'983</b>	<b>-7.3%</b>	<b>-16'911'639</b>	<b>-15'967'914</b>

### POSTES

	Compte 2015	Variations C15-B15		Budget 2015	Compte 2014
		en ETP	en %		
<b>TOTAL POSTES</b>	<b>58.50</b>	<b>-2.60</b>	<b>-4.26%</b>	<b>61.10</b>	<b>60.83</b>
<i>ETP fixes</i>	<i>57.50</i>	<i>-1.40</i>	<i>-2.38%</i>	<i>58.90</i>	<i>58.70</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>1.00</i>	<i>-1.20</i>	<i>-54.55%</i>	<i>2.20</i>	<i>2.13</i>

## Descriptif du programme

Les services responsables des prestations du programme *009 Intérieur* sont regroupés au sein de la direction générale de l'intérieur (DGI). Les prestations et missions de ces services sont à la fois destinées au public et à l'administration cantonale et aux communes. Dans ce cadre, ils assurent la mise à disposition d'un large éventail de ressources et d'expertise au public et à leurs partenaires internes et externes. La DGI assure et facilite la coordination interdépartementale nécessaire à la mise en œuvre de ces prestations. En outre, elle coordonne, au niveau de l'administration cantonale, les travaux techniques portant sur la réforme de la répartition des tâches entre le canton et les communes.

**L'office cantonal de la statistique (OCSTAT)** assure la gestion de la fonction statistique cantonale. Il coordonne la statistique cantonale et entretient les relations nécessaires aux niveaux fédéral et régional, réalise les principales enquêtes statistiques dans le canton, gère, stocke et documente les informations statistiques cantonales et en assure la diffusion.

**Le service de surveillance des communes (SSCO)** veille à l'application des lois par les communes. Afin de réaliser cette mission, le SSCO conseille, appuie et renseigne les communes dans le cadre de leur gestion, notamment du point de vue juridique.

**Le service cantonal du développement durable (SCDD)** assure, dans le cadre en particulier de l'Agenda 21, la mise à disposition d'outils pratiques, d'expertise, d'accompagnement et de soutien destinés aux autorités, administrations, entreprises et au public en faveur du développement durable.

**Le bureau de la promotion de l'égalité entre femmes et hommes (BPE)** déploie ses activités de promotion de l'égalité des sexes et de lutte contre les discriminations liées au genre dans tous les aspects de la vie sociale, politique, juridique et économique du canton. Depuis septembre 2015, cette structure intègre également la thématique relative

## 009 Intérieur (suite)

aux violences domestiques.

Enfin, **les Archives d'Etat de Genève (AEG)** assurent l'archivage des documents des institutions publiques qui ont une valeur juridique, politique, économique, sociale ou culturelle. Ainsi, il s'agit non seulement de constituer et de conserver les archives de l'Etat, mais également de gérer des fonds d'archives de provenance privée, de rédiger des outils de recherche et de mettre à disposition d'un large public des sources historiques.

### **Ce programme contient les prestations suivantes :**

- 009.01 Mise à disposition d'informations statistiques publiques
- 009.02 Contrôle de la conformité des décisions communales
- 009.03 Développement durable
- 009.04 Promotion de l'égalité H/F et lutte contre les violences domestiques
- 009.05 Archives d'Etat

### **Réalisations des projets prioritaires et justification des écarts 2015**

#### ***Réalisation du programme de législature***

##### **Communes**

La loi 11585 sur la répartition des tâches entre les communes et le canton (LRT) (A 2 04) a été adoptée le 24 septembre 2015. Le PL 11761, 1<sup>er</sup> train de modifications législatives lié à la LRT, est en cours d'examen au Grand Conseil.

##### ***Autres projets d'importance stratégique***

##### **Surveillance des communes**

Le projet de modification de la loi sur l'administration des communes (LAC) pour la mise en place du Modèle comptable harmonisé 2 (MCH2) dans les communes genevoises a été déposé au Grand Conseil.

La modification de la LAC portant sur la création d'une nouvelle forme d'intercommunalité, mise en œuvre de l'article 136 de la constitution genevoise traitant de la collaboration intercommunale, a été adoptée par le Grand Conseil le 24 septembre 2015.

Le projet de loi sur les fusions de communes va être déposé au Grand Conseil au début de l'année 2016.

##### **Statistique cantonale**

L'Office fédéral de la statistique (OFS) a transmis à l'OCSTAT les données provenant de la statistique structurelle des entreprises (STATENT) et du registre fédéral des entreprises et des établissements (REE), qui alimenteront les statistiques des entreprises en lien avec un organisme de promotion économique, des multinationales et des organisations internationales non gouvernementales. Ces données ont été traitées (contrôles, organisation, gestion) en 2015. Les premiers résultats seront produits en 2016.

L'élaboration d'une conception intégrée de traitement des fichiers administratifs (contribuables, population, aides sociales, revenu déterminant unifié) qui permette d'approcher les conditions de vie matérielles de la population n'a malheureusement pas pu démarrer en 2015 étant donné le manque de ressources et les urgences imprévues à traiter.

L'intégration des statistiques du domaine bâti (loyers, locaux vacants) dans le système de gestion statistique des bâtiments et logements s'est poursuivie afin de consolider le système et rationaliser sa gestion. Les échanges réguliers de données par voie informatique avec les gérants d'immeubles n'ont, en revanche, pas été intensifiés.

La loi révisée sur la statistique publique cantonale (LStat) et son nouveau règlement d'exécution ont été mis en œuvre et les diverses directives, procédures et documents en relation avec la loi et le règlement ont été adaptés en

## 009 Intérieur (suite)

conséquence.

### **Développement durable**

Le projet de révision de la loi sur l'action publique en vue d'un développement durable (Agenda 21) (LDD) a été adopté par le Conseil d'Etat et soumis au Grand Conseil. Parallèlement, l'élaboration du concept cantonal du développement durable s'est poursuivie en étroite collaboration avec le comité de pilotage de l'Agenda 21. Dans le cadre de l'application de la LDD, le volet 1 (stratégie) du plan climat cantonal a été adopté par le Conseil d'Etat et l'élaboration du volet 2 (plan d'actions) a démarré fin 2015.

Le service cantonal du développement durable a poursuivi la mise en œuvre d'actions visant à favoriser l'intégration du développement durable dans les pratiques quotidiennes des différents acteurs du canton (entreprises, communes, établissements publics autonomes, population, etc.). Dans ce cadre, le lancement officiel de la version mise à jour du Guide des achats professionnels responsables a été marqué par l'organisation d'une conférence publique. La 14<sup>ème</sup> édition du concours cantonal du développement durable a permis de récompenser deux lauréats pour la bourse, deux pour le prix et quatre pour la distinction. Deux "rencontres communales pour un développement durable" organisées en collaboration avec l'ACG ainsi que quatre "rencontres du management durable" organisées conjointement avec la CIG et la HEG se sont tenues en 2015.

### **Egalité hommes-femmes et prévention des violences domestiques**

Concernant la promotion de l'égalité, les actions de conseil, d'information et de contrôle des entreprises se sont poursuivies (midi-conférences, newsletter, projet marchés publics) pour prévenir les inégalités professionnelles et notamment salariales. Le plan d'action pour promouvoir l'égalité au sein de l'administration cantonale a été adopté (cf. objectif de l'égalité du Conseil d'Etat pour la présente législature).

Dans le domaine de la formation le BPEV a réalisé, en collaboration avec le DIP, des ateliers dans le cadre de la journée annuelle "Futur en tous genres" et de la Cité des métiers. Il travaille également à la réalisation d'un plan d'action cantonale pour promouvoir les filles dans les filières MINT.

Dans le cadre de la représentation des femmes en politique, 2015 ayant été marqué par les élections communales et fédérales, des ateliers et conférences à l'intention des élues des communes genevoises ont été organisés, auxquels plus de 200 femmes se sont inscrites, ainsi qu'une soirée de présentation des candidates aux élections fédérales.

Pour la prévention des violences de genre, une campagne de prévention des mutilations génitales féminines s'est terminée, et une nouvelle action a débuté dans le cadre du programme national de lutte contre les mariages forcés.

Le BPEV a par ailleurs réalisé un état des lieux sur la défense des droits des personnes lesbiennes, gaies, bi et trans, (LGBT) à Genève.

En décembre 2015, la loi réunissant les thématiques "égalité et violence domestiques" au sein du même service a été votée par le Grand Conseil. Le descriptif des projets réalisés sur cette thématique figure ainsi pour 2015 sous le programme H02.

### **Archives d'Etat**

La mise en production de l'archivage numérique a abouti au dépôt de 17 lots de fichiers de données sur la plateforme de pérennisation des Archives fédérales.

L'étude menée sur la relocalisation des AEG en un bâtiment dédié a conclu que le site de l'Arsenal où se trouve l'ancienne caserne de Plainpalais a la capacité de les accueillir. Un projet de loi pour un crédit d'étude sera déposé prochainement.

Dans le cadre de la gouvernance de l'information, les AEG, en collaboration avec la DGSI, ont établi un document de références sur les outils documentaires à disposition, partant des besoins de l'utilisateur et permettant de définir le système d'information adéquat. Des cas d'usages ont été joints à ce document.

En 2015, 270 documents ont été mis en ligne, ce qui correspond à la réalisation de plus de 44'000 images numériques et 29 registres ainsi que 53 plans datant du XVI<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècles ont été restaurés et reconditionnés.

### **Justification des écarts par rapport au budget 2015**

#### **30 Charges de personnel**

## 009 Intérieur (suite)

L'économie d'environ 140 000 F provient de la décision du Conseil d'Etat de geler les engagements de personnel durant les 4 derniers mois de l'année 2015.

### 31 Charge de biens et services et autres charges d'exploitation

L'écart d'environ 270 000 F correspond à des enquêtes ou des projets non réalisés en 2015 qui ont été reportés sur l'année 2016.

### Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C15	B15	C14	Cible LT	
					Valeur	Année
<b>1. Réaliser le programme de production et de diffusion des résultats statistiques tel que planifié</b>						
1.1 Taux de réalisation du programme	Efficacité	93%	95%	96%	95%	2018
<b>2. Veiller à l'application de la loi par les communes</b>						
2.1 Nombre de recours gagnés par les communes ou des tiers concernant les décisions du Conseil d'Etat fondées sur la LAC	Qualité	0	0	0	0	2018
<b>3. Promouvoir l'intégration au quotidien du développement durable auprès des institutions publiques, des entreprises et des citoyens (nes) afin de favoriser un développement équilibré et durable de Genève et de la région</b>						
3.1 Nombre de projets menés dans le cadre de l'Agenda 21 impliquant une collaboration avec un ou plusieurs services de l'Etat ou les communes	Efficacité	26	25	20	25	2020
3.2 Pourcentage de réalisation des projets ayant obtenu la bourse (cumulé depuis 2002)	Efficience	85%	80%	92%	80%	2020
<b>4. Veiller à l'intégration du principe d'égalité entre femmes et hommes dans le monde du travail, la formation et la représentation politique</b>						
4.1 Ecart de salaires entre femmes et hommes (en %)	Efficacité	7.9%	7.9%	9.7%	6%	2020
4.2 Pourcentage de femmes au sein des classes cadres supérieurs (23 et plus) à l'Etat	Efficacité	38%	40%	N/D	40%	2018
4.3 Pourcentage des femmes élues au Grand Conseil et dans les conseil municipaux	Efficacité	34%	30%	N/D	40%	2018
<b>5. Satisfaire les demandes de copies d'actes</b>						
5.1 Pourcentage des demandes traitées dans un délai de 15 jours	Efficacité	100%	100%	N/D	100%	2018
<b>6. Assurer la protection des archives d'Etat par le programme de numérisation</b>						
6.1 Nombre de prises de vues numériques	Efficacité	44'000	50'000	53'000	50'000	2018
<b>7. S'assurer de la bonne tenue des archives communales</b>						
7.1 Nombre de visites d'archives communales par an	Qualité	5	6	1	6	2018

### Commentaires

Compte tenu de la réorganisation des programmes et des prestations découlant de la nouvelle arborescence définie pour la législature 2014-2018, des modifications au niveau des objectifs et indicateurs ont été opérées. Ainsi les valeurs historiques relatives aux comptes 2014 ne sont disponibles que pour les indicateurs qui ont été maintenus.

## 009 Intérieur (suite)

**Indicateur 1.1.** : 100% des résultats statistiques dont les délais de diffusion sont impréatifs ont été mis à disposition dans les temps. De manière générale le calendrier de diffusion est très exigeant. En l'absence de transmission de données, 3 résultats n'ont pas été diffusés ce qui péjore le taux de réalisation.

**Indicateur 2.1.** : la LAC correspond à la loi sur l'administration des communes (B 6 05)

**Indicateur 3.1.** : cet indicateur permet de mesurer l'activité du SCDD dans le cadre de sa participation aux projets en lien avec l'Agenda 21 impliquant des services de l'Etat ou des communes.

**Indicateur 3.2.** : cet indicateur permet de mesurer sur le long terme le taux de réalisation des projets ayant obtenu la bourse cantonale du développement durable. La bourse est attribuée chaque année à un ou plusieurs projets émanant des milieux privés ou associatifs.

**Indicateur 4.1** : cette statistique est mise à jour tous les deux ans. La valeur 2015 se base sur l'enquête 2014 avec les chiffres 2012.

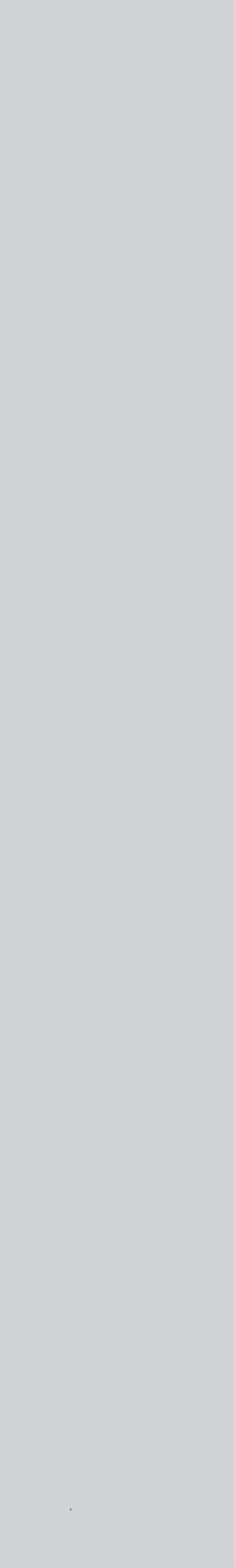
**Indicateur 4.2.** : il s'agit de mesurer la sous-représentation des femmes aux postes à responsabilité et l'évolution de celle-ci.

**Indicateur 4.3.** : le taux de 34% représente le taux pondéré entre les 26 % de femmes élues au GC (26 sur 100) et les 35% de femmes élues dans les conseils municipaux (323 sur 924).

**Indicateur 5.1.** : il s'agit de mesurer la réactivité du service des archives dans ses réponses aux particuliers et aux administrations

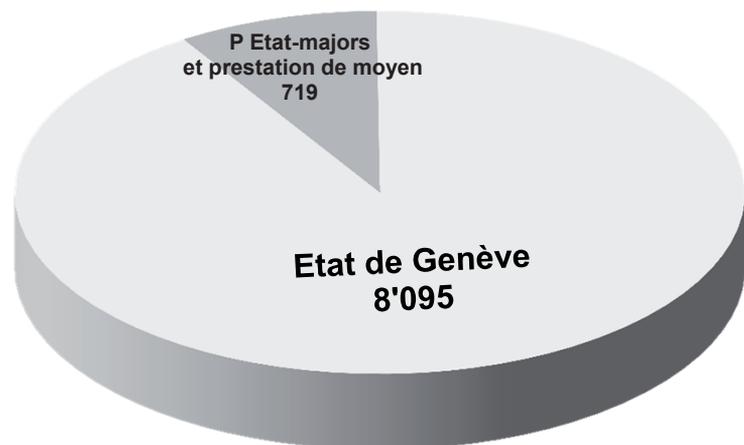
**Indicateur 6.1.** : le programme de numérisation a pour objectifs 1) préserver les fonds d'archives originaux, 2) faciliter l'accès aux archives de l'Etat de Genève 3) valoriser le patrimoine archivistique. En raison de la nature des documents et d'une panne, la valeur cible n'a pas pu être atteinte.

**Indicateur 7.1.** : l'inspection des archives communales porte essentiellement sur le respect du calendrier de conservation, la sécurité matérielle de la conservation et la tenue à jour des inventaires. Faute de ressource, l'objectif n'a pas été atteint. Cette lacune sera compensée par un cours de formation destiné aux administrations communales.

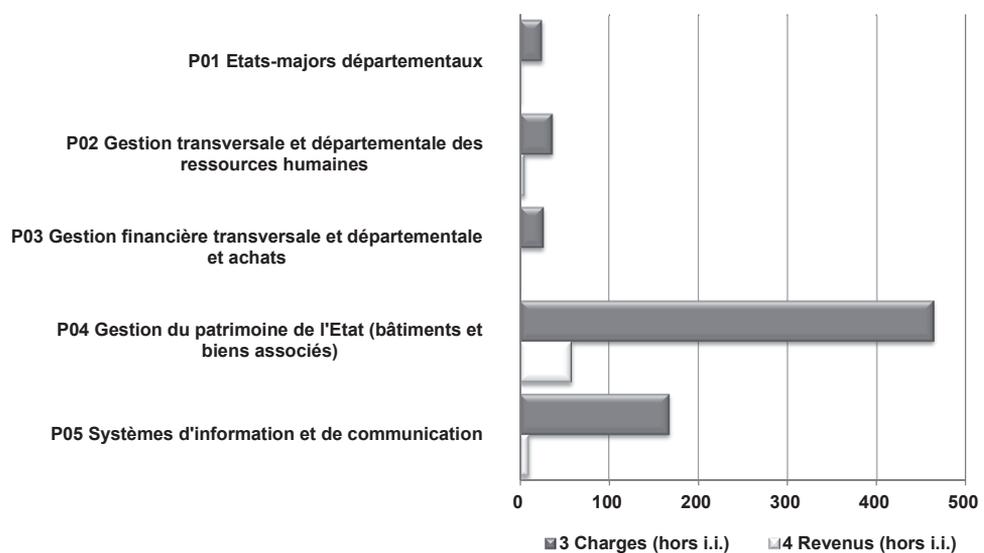


# P Etats-majors et prestations de moyen

Charges en millions de francs



Charges et revenus en millions de francs par programme



## P Activités de support et prestations de moyen

### Synthèse des priorités

Cette politique publique chapeaute les programmes regroupant les activités de support et les prestations de moyens qui sont nécessaires au bon fonctionnement de l'ensemble de l'administration publique, soit les ressources humaines, les bâtiments, les systèmes informatiques et technologies de l'information, les finances et les achats, ainsi que le contrôle interne. Elle regroupe également les états-majors des différents départements qui en assurent la direction stratégique et communiquent aux conseillers d'Etat tous les renseignements propres à les éclairer sur l'ensemble des dossiers et projets stratégiques de l'Etat.

Visant une refonte globale du système d'évaluation des emplois et de rémunération des personnels de l'Etat et des établissements publics autonomes, le projet SCORE (Système Compétence, Rémunération, Evaluation) a fait l'objet durant l'été 2015 d'un protocole entre le Conseil d'Etat et les organisations représentatives du personnel concernant son processus d'achèvement et de mise en œuvre. Ce protocole a ouvert la voie à un partenariat visant à contrôler et ajuster le classement des postes dans la future grille salariale, ainsi qu'à prévoir le suivi du système lorsqu'il sera mis en place. Un projet de loi sera déposé, dans l'objectif d'une entrée en vigueur du nouveau système avant la fin de la législature.

A la suite de l'annonce, faite le 8 septembre, de mesures de réduction de la masse salariale sur trois ans, une délégation du Conseil d'Etat et les organisations représentatives du personnel ont consacré plusieurs rencontres à ce sujet durant l'automne. Les discussions ont abouti, le 17 décembre 2015, à un protocole d'accord qui institue des négociations sur les mesures susceptibles de tendre vers l'assainissement de la situation financière du Canton. Cet accord prévoit notamment une consultation du personnel des sept départements de l'Etat.

Un renforcement de la collaboration entre les différentes entités formatrices de l'Etat (personnel administratif et technique, enseignants, personnel en uniforme) a été initié par le biais d'un rapport soumis en décembre au Conseil d'Etat, qui l'a validé. L'amélioration de la coordination vise un développement des compétences professionnelles, notamment managériales, avec un renforcement de l'analyse des besoins et de la planification des formations.

Dans le domaine de la gestion du patrimoine de l'Etat, de nombreux projets de rénovation ou transformation issus du nouveau crédit de renouvellement 2015-2019 ont démarré. Ces projets, qui avaient été reportés les années précédentes en raison d'insuffisances budgétaires, concernent essentiellement les parties d'ouvrages qu'il y a lieu de rénover urgemment pour garantir leur fonctionnement, comme la réhabilitation des installations techniques, la rénovation des toitures, les améliorations des installations de sécurité, les dépollutions diverses, etc. Des efforts pour réduire les frais d'utilisation des bâtiments ont été consentis, notamment via des diminutions de loyer (Etat locataire) suite à la baisse de l'indice suisse des prix à la consommation, et des économies d'énergie au travers d'actions d'efficacité énergétique. De nouvelles recettes ont été générées via la révision et la constitution de nouveaux DDP (droit distinct et permanent de superficie) et via les réajustements à la hausse des revenus locatifs.

En matière de systèmes d'information et de communication, le Conseil d'Etat a poursuivi en 2015 la réforme entreprise dès 2013 afin de rehausser sensiblement le niveau de maturité de l'administration cantonale dans ce domaine et s'assurer que les ressources sont affectées aux besoins prioritaires. A cet égard, il convient de souligner que la Cour des comptes, dans son rapport 2015, « note avec satisfaction que la direction générale des systèmes d'information (DGSI) poursuit ses démarches d'amélioration qui devraient permettre à terme de répondre aux faiblesses constatées » et « qu'il convient de rester attentif au maintien dans la durée d'une gouvernance exemplaire ». Par ailleurs, la DGSI a poursuivi l'internalisation de ses collaborateurs sous contrat de location de services et a atteint les objectifs annoncés.

Dans le domaine des finances, l'année 2015 a été marquée par l'accompagnement des services financiers dans la mise en œuvre des changements opérés ces dernières années (introduction des normes IPSAS en 2008, du budget par programme en 2011, des comptes consolidés en 2010, passage au nouveau plan comptable du modèle de comptabilité harmonisé des collectivités publiques suisse (MCH2) en 2014). Deux manuels comptables ont été rédigés à l'attention des directions financières, des entités du périmètre de consolidation et de leurs réviseurs (un manuel sur les principes et méthodes, un autre sur la gestion comptable).

Tant dans le domaine transversal comptable et financier que dans les différents départements, la formalisation du système de contrôle interne (SCI) a progressé et nombre de prestations ont atteint ou sont sur le point d'atteindre le niveau 3 standardisé. Le SCI a récemment été complété par un système de gestion des risques, dont le cadre normatif a été défini pour l'ensemble de l'Etat. Les progrès doivent maintenant être consolidés et pérennisés.

# P01 Etats-majors départementaux

## Département responsable : PRE

### COMPTE

	Compte 2015	Variations C15-B15		Budget 2015	Compte 2014
		en F	en %		
<b>CHARGES</b>	<b>25'129'621</b>	<b>-8'496'398</b>	<b>-25.3%</b>	<b>33'626'019</b>	<b>33'466'811</b>
30 Charges de personnel	21'122'246	-2'810'455	-11.7%	23'932'701	29'013'877
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	2'959'865	-582'407	-16.4%	3'542'272	3'615'032
33 Amortissements du patrimoine administratif	265'082	-4'939'548	-94.9%	5'204'630	183'763
36 Charges de transfert	723'762	-144'048	-16.6%	867'810	651'233
37 Subventions à redistribuer	-	-38'400	-100.0%	38'400	-
39 Imputations internes	58'667	18'461	45.9%	40'206	2'906
<b>REVENUS</b>	<b>1'595'920</b>	<b>265'630</b>	<b>20.0%</b>	<b>1'330'290</b>	<b>2'929'165</b>
42 Taxes	631'773	-476'084	-43.0%	1'107'857	616'054
43 Revenus divers	952'433	852'433	852.4%	100'000	2'229'014
44 Revenus financiers	-	-64'033	-100.0%	64'033	-
46 Revenus de transferts	3'177	-16'823	-84.1%	20'000	84'097
47 Subventions à redistribuer	-	-38'400	-100.0%	38'400	-
49 Imputations internes	8'537	8'537	-	-	-
<b>RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)</b>	<b>-23'533'701</b>	<b>8'762'029</b>	<b>-27.1%</b>	<b>-32'295'730</b>	<b>-30'537'646</b>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-7'238'373</i>	<i>3'108'444</i>	<i>-30.0%</i>	<i>-10'346'817</i>	<i>-7'290'636</i>
<i>Coûts répartis</i>	<i>30'772'075</i>	<i>-11'870'472</i>	<i>-27.8%</i>	<i>42'642'547</i>	<i>37'828'282</i>

### POSTES

	Compte 2015	Variations C15-B15		Budget 2015	Compte 2014
		en ETP	en %		
<b>TOTAL POSTES</b>	<b>121.87</b>	<b>-16.06</b>	<b>-11.64%</b>	<b>137.93</b>	<b>145.67</b>
<i>ETP fixes</i>	<i>119.07</i>	<i>-4.50</i>	<i>-3.64%</i>	<i>123.57</i>	<i>137.33</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>0.50</i>	<i>-9.56</i>	<i>-95.03%</i>	<i>10.06</i>	<i>4.23</i>
<i>ETP agents spécialisés</i>	<i>2.30</i>	<i>-2.00</i>	<i>-46.51%</i>	<i>4.30</i>	<i>4.11</i>

## Descriptif du programme

Le programme vise à :

- préparer les dossiers du Conseil d'Etat afin de faciliter sa prise de décision;
- assurer la bonne exécution des travaux confiés aux services départementaux et garantir leur conformité aux décisions prises par le Conseil d'Etat, respectivement par le chef du département;
- prendre toutes les dispositions en vue de la réalisation des objectifs stratégiques et opérationnels fixés par le Conseiller d'Etat, tout en respectant les ressources allouées (humaines, financières, etc.);
- s'assurer que les affaires courantes soient régulièrement tenues à jour (réponses au Grand Conseil, consultations fédérales, etc.);
- assister le conseiller d'Etat chargé du département dans les tâches et devoirs qu'implique l'administration du département et la marche des services.

Ce programme s'articule autour de l'état-major et du contrôle interne départemental. L'état-major départemental (secrétariat général), assure la direction stratégique du département en communiquant au conseiller d'Etat tous les renseignements propres à l'éclairer sur l'ensemble des dossiers et projets stratégiques de l'Etat. Le contrôle interne départemental coordonne et soutient les directions générales, directions et services dans la mise en oeuvre du système de contrôle interne.

Ce programme est mis en oeuvre par les secrétariats généraux et les responsables départementaux du contrôle interne. La coordination des actions des départements s'effectue au travers du collège des secrétaires généraux et des collèges spécialisés (ressources humaines, finances, contrôle interne, systèmes d'information, logistique).

# P01 Etats-majors départementaux (suite)

## Ce programme contient les prestations suivantes :

- P01.01 Etats-majors
- P01.04 Contrôle interne

## Réalisations des projets prioritaires et justification des écarts 2015

### *Projets d'importance stratégique*

Ce programme a notamment pour objectif de piloter et coordonner la mise en œuvre par l'administration du programme de législation et d'en assurer le suivi.

Chaque état-major est directement impliqué dans les grands dossiers de son département. Par ailleurs il traite de dossiers plus spécifiques et participe à la coordination et à l'application des projets touchant l'ensemble de l'administration cantonale, en particulier dans les domaines énumérés ci-dessus.

### *Justification des écarts par rapport au budget 2015*

Les écarts significatifs sont les suivants :

#### **30 Charge de personnel**

L'économie de 2,8 millions provient principalement :

1. De l'effet de la mesure 10 du plan de mesure du Conseil d'Etat visant à appliquer de manière stricte la directive sur les reports de soldes de vacances. Par ailleurs, les besoins de provisions en matière d'heures supplémentaires ont également été inférieurs.
2. Du non renouvellement de certains postes vacants sur les 4 derniers mois de l'année conformément à la décision du Conseil d'Etat

#### **31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation**

L'économie d'environ 600'000 F provient d'une gestion rigoureuse des ressources et le décalage dans le temps de projets départementaux.

#### **33 Amortissements du patrimoine administratif**

L'écart d'environ 4,9 millions sur les charges d'amortissements provient d'une allocation différente des amortissements entre le budget et les comptes (budget centralisé sur la P01 alors que les dépenses sont ventilées sur les programmes concernés).

#### **42 Taxes**

Les revenus provenant des dédommagements de tiers (remboursements des assurances maternité, accident, invalidité, militaire, etc.) ont été moins importants que prévus au budget.

#### **43 Revenus divers**

Le surplus de revenus sur cette rubrique provient majoritairement du DIP, en lien d'une part avec une reprise de provisions pour risque et charges concernant des litiges avec le personnel, et d'autre part du versement du solde du compte de la conférence universitaire suisse suite à sa dissolution.

# P01 Etats-majors départementaux (suite)

## Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C15	B15	C14	Cible LT	
					Valeur	Année
<b>1. Respecter les délais de réponses au Parlement.</b>						
1.1 Proportion d'objets parlementaires (motion, interpellation urgente écrite, pétition, question écrite) pour lesquels les réponses sont fournies dans les délais	Efficacité	79.4%	85%	86.6%	80%-90%	2017
<b>2. Maîtriser les charges administratives</b>						
2.1 Quote-part des états-majors dans le budget de l'Etat (natures 30, 31 et 363 et 369)	Efficacité	0.35%	0.42%	1.1%	0.39%	2017
<b>3. Atteindre le niveau 3 de l'échelle d'évaluation du SCI pour toutes les prestations.</b>						
3.1 Taux de déploiement de la démarche SCI sur les prestations associées	Efficacité	90%	96%	N/D	100%	2018
<b>4. Respecter les délais de mise en oeuvre des recommandations du service de l'audit interne de l'Etat de Genève</b>						
4.1 Taux de recommandations "trois étoiles" traitées dans les délais	Efficacité	90%	90%	85%	90%	2017
<b>5. Respecter les délais de mise en oeuvre des recommandations de la Cour des comptes acceptées par les départements.</b>						
5.1 Taux de recommandations à risque	Efficacité	81%	90%	81%	90%	2017

### Commentaires

**Indicateur 2.1 :** cet indicateur a été recentré uniquement sur les états-majors dans le cadre de la nouvelle arborescence des programmes.

**Indicateur 3.1 :** le résultat final est proche de la projection faite à mi-2015 (92%) et en bonne progression par rapport à 2014 où le score était de 82%. Le niveau de déploiement s'approche de la cible à long-terme de 100%. Le retard accumulé dans certaines entités dans le passé ralentit l'atteinte complète du niveau 3. En revanche, l'administration progresse en parallèle dans la mise en place du niveau de maturité supérieur (niveau 4), avec un taux estimé à 76% à fin 2015.

**Indicateur 5.1 :** la mesure de cet indicateur est influencée par une période sous revue (2013-2015) plus courte que celle relative à l'indicateur 4.1 (à partir de 2008) et est sujette à des fluctuations importantes en raison du nombre relativement faible de recommandations de haute importance. De plus, le calcul est "binaire" (recommandation mise en place / pas mise en place) et ne tient pas compte du niveau d'avancement réel des travaux.



# P02 Gestion transversale et départementale des ressources humaines

Département responsable : DF

## COMPTE

	Compte 2015	Variations C15-B15		Budget 2015	Compte 2014
		en F	en %		
<b>CHARGES</b>	<b>36'817'789</b>	<b>-3'430'206</b>	<b>-8.5%</b>	<b>40'247'995</b>	<b>239'497'476</b>
30 Charges de personnel	34'459'385	-2'901'625	-7.8%	37'361'010	33'304'241
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	1'714'542	-535'783	-23.8%	2'250'325	204'298'686
33 Amortissements du patrimoine administratif	640'804	5'144	0.8%	635'660	1'332'860
34 Charges financières	-	-	-	-	476'087
36 Charges de transfert	-	-	-	-	67'127
39 Imputations internes	3'058	2'058	205.8%	1'000	18'476
<b>REVENUS</b>	<b>5'339'705</b>	<b>1'601'571</b>	<b>42.8%</b>	<b>3'738'134</b>	<b>8'557'569</b>
42 Taxes	3'289'602	1'197'468	57.2%	2'092'134	3'665'066
43 Revenus divers	48'364	-1'555'636	-97.0%	1'604'000	3'243'265
46 Revenus de transferts	2'001'739	1'959'739	4'666.0%	42'000	1'649'238
<b>RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)</b>	<b>-31'478'085</b>	<b>5'031'776</b>	<b>-13.8%</b>	<b>-36'509'861</b>	<b>-230'939'908</b>
<i>Coût d'état-major</i>	<i>-700'970</i>	<i>299'606</i>	<i>-29.9%</i>	<i>-1'000'576</i>	<i>-842'353</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-5'384'950</i>	<i>1'496'278</i>	<i>-21.7%</i>	<i>-6'881'228</i>	<i>-7'375'559</i>
<i>Coûts répartis</i>	<i>37'564'005</i>	<i>-6'827'660</i>	<i>-15.4%</i>	<i>44'391'665</i>	<i>239'157'820</i>

## POSTES

	Compte 2015	Variations C15-B15		Budget 2015	Compte 2014
		en ETP	en %		
<b>TOTAL POSTES</b>	<b>139.91</b>	<b>0.87</b>	<b>0.63%</b>	<b>139.04</b>	<b>138.76</b>
<i>ETP fixes</i>	<i>129.21</i>	<i>0.05</i>	<i>0.04%</i>	<i>129.16</i>	<i>129.30</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>9.90</i>	<i>1.02</i>	<i>11.49%</i>	<i>8.88</i>	<i>6.55</i>
<i>ETP agents spécialisés</i>	<i>0.80</i>	<i>-0.20</i>	<i>-20.00%</i>	<i>1.00</i>	<i>2.91</i>

## Descriptif du programme

Il s'agit ici de prestations en matière de ressources humaines fournies par l'office du personnel de l'Etat (OPE) à l'ensemble de l'administration et par les directions des ressources humaines (RH) à leur département. Ce programme regroupe la mise en œuvre cohérente de la politique des ressources humaines définie par le Conseil d'Etat, la garantie de l'application des lois et des règlements, la formation continue, le perfectionnement et l'évolution professionnelle, la mise en place des mesures de santé et de prévention et la gestion ressource humaine, administrative et financière du personnel.

Le secrétariat général du département des finances assure la surveillance des caisses de pensions publiques et l'OPE assure la gestion des caisses des anciens magistrats du Conseil d'Etat, de la Cour des comptes et des mesures transitoires pour les magistrats du pouvoir judiciaire suite au transfert de la caisse à la CPEG. Les recettes et dépenses correspondantes sont comptabilisées dans les programmes concernés, respectivement O03, O04 et I01.

## Ce programme contient les prestations suivantes :

- P02.01 Développement des ressources humaines de l'Etat
- P02.02 Gestion administrative, budgétaire et financière du personnel de l'Etat
- P02.03 Gestion des pensions et retraites de l'Etat
- P02.90 Ressources humaines départementales

# P02 Gestion transversale et départementale des ressources humaines (suite)

## Réalisations des projets prioritaires et justification des écarts 2015

### *Réalisation programme de législation*

La modernisation de la politique de gestion des ressources humaines constitue l'une des principales priorités du gouvernement. L'objectif est de rendre l'administration plus agile, en simplifiant son fonctionnement et en luttant contre les complications administratives. La mobilité professionnelle des fonctionnaires doit être favorisée, ainsi que la compatibilité des systèmes de rémunération entre le privé et le public. Pour les ressources humaines, le changement de culture est en cours et passe par une professionnalisation accrue du management et la responsabilisation du personnel. L'évolution statutaire accompagne ce changement.

Le projet SCORE (Système COMPétence, Rémunération, Evaluation) de modernisation du système de rémunération a fait l'objet durant l'été 2015 d'un accord entre le Conseil d'Etat et les organisations représentatives du personnel, par la signature d'un protocole relatif au processus visant la mise en œuvre du nouveau système. Ce protocole institue un partenariat de travail dont la première phase, entamée à l'automne, vise à contrôler et ajuster le classement relatif de l'évaluation des postes. Les étapes suivantes consisteront à adapter la courbe salariale qui sera proposée au Grand Conseil par un projet de loi et, enfin, à assurer le suivi du système lorsqu'il sera en place, en principe dès la fin de la législature.

### *Autres projets d'importance stratégique*

Le projet dit de "Lien au travail" (LT), qui vise à une réduction des absences, a été déployé avec des résultats encourageants dans deux départements (DF et DALE). Il s'inscrit dans la nouvelle approche du service de santé qui s'oriente vers des actions collectives et cherche à être plus actif au niveau de la prévention; il intègre également une vision des Ressources humaines (RH) qui cherche à responsabiliser les collaborateurs/trices et à mieux professionnaliser le management. Ce changement de regard a suscité de nombreux débats avec les partenaires sociaux membres du groupe de pilotage et la publication du rapport final a été retardée. Il devrait cependant être finalisé pour le premier trimestre 2016. Il conviendra alors, d'une part, de mettre en œuvre un déploiement progressif et adapté aux spécificités des différentes structures, d'autre part, de reprendre le volet de la gestion des absences de courte durée, notamment la formation des cadres de proximité visant à intégrer les principes de gestion des absences. L'objectif consiste à déployer une approche intégrée des absences.

Le service de santé du personnel de l'Etat (SPE) a été profondément restructuré au cours de l'année 2015. Sa mission, redéfinie et validée par le Conseil d'Etat, donne une importance nouvelle aux actions collectives et de prévention, et valorise les partenariats. En outre, le suivi des situations individuelles a été optimisé grâce à une restructuration interne et au renforcement du dialogue avec les RH et les hiérarchies. La décision a également été prise d'internaliser toutes les ressources dédiées à la santé au travail en ne gardant que deux médecins externes, seuls habilités à délivrer les prestations de médecin-conseil.

Dans le cadre de la Commission santé et sécurité au travail (COSST), plusieurs cantons se sont réunis pour développer des outils communs pour les métiers des administrations cantonales. Cette solution de branche intercantonale se concrétise à travers la mise en œuvre d'une politique de prévention, par la création d'un site internet, de fiches métiers et d'un guide pour l'évaluation des dangers. Ce concept a été validé par la Commission fédérale pour la sécurité au travail. Depuis novembre 2015, le directeur général de l'office du personnel de l'Etat (OPE) assure la présidence de la commission intercantonale de santé et sécurité au travail (CSST), et le SPE en assure le secrétariat.

Des réunions avec les responsables des autres entités de formation de l'Etat de Genève ont permis de reprendre les travaux sur la rédaction d'une politique de formation et de rédiger un document générique assorti de recommandations de mise en œuvre. Ce texte a été présenté et discuté au collège spécialisé des ressources humaines (CSRH) et au collège des secrétaires généraux (CSG). Il a été validé par le Conseil d'Etat le 13 janvier 2016. Ces travaux ont permis de renforcer significativement les synergies entre les différents centres et de mettre en place des collaborations fructueuses; à titre d'exemple, le service de formation de l'Etat s'est ainsi fortement impliqué pour accompagner le service de formation de la police dans la migration de son offre de formation sur le système d'information RH (SIRH).

Pour la deuxième année consécutive, l'OPE a publié un *Bilan social de l'Etat et des institutions autonomes*. Ce document complète le bilan social de l'Etat publié annuellement depuis 2011. Réunissant les principales données relatives aux ressources humaines de l'administration cantonale et des institutions autonomes au 31 décembre 2014, il apporte des informations clés sur les conditions de travail de plus de 45'000 personnes. Au-delà des indicateurs

## P02 Gestion transversale et départementale des ressources humaines (suite)

prévus initialement par l'arrêté du Conseil d'État du 6 novembre 2013 instituant ce rapport, l'édition 2014 a été enrichie conformément à l'intention du Conseil d'État et prend en compte les entrées et sorties de personnel ainsi que des informations sur les charges sociales. La collecte de ces informations a incité les responsables RH des institutions concernées à poursuivre les échanges en parallèle afin d'améliorer leurs pratiques respectives en matière de couverture sociale. Elle a donné à l'OPE l'occasion de fournir à titre exceptionnel une documentation spécifique aux EMS afin qu'ils puissent se comparer les uns par rapport aux autres.

Après une phase test en 2014 au sein du département des finances, le déploiement du nouveau module de gestion du temps de travail et des absences (GTA) au sein des départements concernés a été un succès. Son système de *workflow*, via l'espace RH dédié et réservé aux membres du personnel, permet une gestion efficace des demandes d'absence. Une statistique montre que 95% des demandes sont bien enregistrées en respectant le processus du *Workflow*. De plus, différentes améliorations ont été constatées par les utilisateurs, apportant ainsi un meilleur confort d'utilisation.

Les directions des ressources humaines départementales sont notamment garantes de la qualité de la gestion administrative du personnel, de la légalité des décisions et du bon fonctionnement des processus opérationnels ressources humaines départementaux (recrutement, évaluation, formation continue, évolution professionnelle, gestion des absences, gestion des conflits, fin de collaboration). Ceux-ci passent par un ensemble cohérent de règles d'organisation, de fonctionnement et de normes de qualité.

### ***Justification des écarts par rapport au budget 2015***

#### 30 - Charges du personnel

L'écart constaté de - 2.9 millions résulte des effets suivants :

- Un non dépensé de 0.6 million provient des ressources humaines départementales.
- Suite à l'adoption de la nouvelle loi sur la rente pont-AVS, les demandes de rente pont-AVS (57 pour l'ensemble du petit Etat) ont été inférieures aux estimations prévues au budget, ce qui a généré une dépense moindre de 2.9 millions.
- Dans le cadre du règlement de formation des employés de commerce (ORFO 2012), le nombre d'engagements des stagiaires employés de commerce a été adapté afin de respecter l'ensemble des exigences de formation, ce qui engendre un non dépensé de 0.4 million.
- Une charge complémentaire en lien avec le transfert de la caisse des magistrats du Pouvoir Judiciaire à la CPEG est enregistrée pour un montant de 1.3 million.

#### 31 - Charges de biens et services et autres charges d'exploitation

Ces charges présentent un non dépensé de 0.5 million :

- La démedicalisation d'une partie des dossiers traités par le SPE et une utilisation plus rationnelle du temps de nos médecins ont généré des dépenses de prestations médicales inférieures de 0.2 million.
- Les charges d'honoraires de mandataires sont inférieures au budget de 0.2 million.

#### 42 - Taxes

Les comptes sont supérieurs de 1.2 million au budget, suite au transfert de revenus initialement budgétés sur la nature 43. Les raisons principales sont :

- Les remboursements des assurances sociales pour la part AVS employeurs, supérieurs aux années antérieures.
- Un remboursement (boni) de la part des assureurs accident et assurances sociales, suite à des contrôles et des calculs finaux de leur part.

#### 43 - Revenus divers

Le transfert de la redistribution de la taxe C02 sur la nature 46 ainsi que les remboursements d'assurances et divers sur la nature 42 engendrent une diminution des revenus divers de 1.6 million.

# P02 Gestion transversale et départementale des ressources humaines (suite)

## 46 - Revenus de transferts

La redistribution de la taxe C02 qui est dorénavant comptabilisée sur la nature 46 génère un revenu de 1.7 million. De plus, les subventions concernant la formation des apprenti-e-s ainsi que les contributions de la fondation en faveur de la formation professionnelle et continue (FFPC) ont été plus importantes de 0.3 million en raison de reliquats d'exercices précédents.

## Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C15	B15	C14	Cible LT	
					Valeur	Année
<b>1. Limiter le taux d'absence.</b>						
1.1 Taux d'absence maladie et accidents (global sans les absences maternité).	Efficacité	4.9%	<5%	4.8%	<5%	2019
<b>2. Améliorer les conditions de travail.</b>						
2.1 Taux de réalisation des entretiens d'évaluation et de développement du personnel (EEDP) après période probatoire	Efficacité	80%	80%	74%	80%	2019
<b>3. Développer les compétences managériales.</b>						
3.1 Taux de cadres certifiés Cap Manager sur l'ensemble des cadres avec encadrement	Efficacité	27%	27%	23%	30%	2019
<b>4. Garantir un environnement de formation de qualité aux apprentis.</b>						
4.1 Taux de réussite aux examens annuels des apprentis de commerce et du technique	Efficacité	96%	90%	94%	90%	2019
<b>5. Garantir une prévision optimale en matière d'évolution de la masse salariale.</b>						
5.1 Ecart entre les prévisions et les comptes	Efficacité	0.5%	<1%	0.1%	<1%	2019
<b>6. Optimiser la gestion du versement des salaires aux collaborateurs</b>						
6.1 Montants indûment versés annuellement (nombre)	Efficacité	2	<20	3	<20	2019
6.2 Montants indûment versés annuellement (en francs)	Efficacité	2'242	<17'800	2'075	<17'800	2019
6.3 Nombre d'opérations/Fiches de paies mensuelles par ETP (gestionnaire de paie)	Efficience	1'345	1'200	1'265	1'200	2019

## Commentaires

# P03 Gestion financière transversale et départementale et achats

## Département responsable : DF

### COMPTE

	Compte 2015	Variations C15-B15		Budget 2015	Compte 2014
		en F	en %		
<b>CHARGES</b>	<b>26'601'777</b>	<b>-1'718'010</b>	<b>-6.1%</b>	<b>28'319'787</b>	<b>28'578'067</b>
30 Charges de personnel	25'108'571	-796'623	-3.1%	25'905'194	25'926'048
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	1'240'721	-764'802	-38.1%	2'005'523	2'163'470
33 Amortissements du patrimoine administratif	170'318	3'648	2.2%	166'670	244'647
34 Charges financières	4'058	-942	-18.8%	5'000	50'823
36 Charges de transfert	-	-	-	-	61'652
39 Imputations internes	78'109	-159'291	-67.1%	237'400	131'427
<b>REVENUS</b>	<b>805'087</b>	<b>310'896</b>	<b>62.9%</b>	<b>494'191</b>	<b>792'466</b>
42 Taxes	200'473	-68'034	-25.3%	268'507	325'749
43 Revenus divers	604'497	380'286	169.6%	224'211	466'425
44 Revenus financiers	117	-1'356	-92.1%	1'473	44
49 Imputations internes	-	-	-	-	248
<b>RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)</b>	<b>-25'796'690</b>	<b>2'028'906</b>	<b>-7.3%</b>	<b>-27'825'596</b>	<b>-27'785'600</b>
<i>Coût d'état-major</i>	<i>-558'366</i>	<i>189'286</i>	<i>-25.3%</i>	<i>-747'652</i>	<i>-666'460</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-5'708'384</i>	<i>309'530</i>	<i>-5.1%</i>	<i>-6'017'914</i>	<i>-7'481'892</i>
<i>Coûts répartis</i>	<i>32'063'439</i>	<i>-2'527'723</i>	<i>-7.3%</i>	<i>34'591'162</i>	<i>35'933'952</i>

### POSTES

	Compte 2015	Variations C15-B15		Budget 2015	Compte 2014
		en ETP	en %		
<b>TOTAL POSTES</b>	<b>161.85</b>	<b>-12.18</b>	<b>-7.00%</b>	<b>174.03</b>	<b>163.80</b>
ETP fixes	156.35	-9.93	-5.97%	166.28	157.38
ETP auxiliaires	5.50	-1.25	-18.52%	6.75	5.56
ETP agents spécialisés	-	-1.00	-100.00%	1.00	0.87

## Descriptif du programme

Ce programme est mis en œuvre par la direction générale des finances de l'Etat (DGFE) et par les directions financières départementales. Il vise à :

- Produire l'information financière permettant de rendre compte de l'action publique, selon des processus standardisés et sur la base de la comptabilité financière intégrée ;
- fournir une aide à la décision au Conseil d'Etat et au Grand Conseil, au travers des analyses nécessaires au pilotage transversal de l'Etat et à l'amélioration de la performance publique ;
- assurer les financements de l'Etat ;
- gérer l'approvisionnement des biens et services de l'Etat.

Ce programme regroupe les prestations de moyens liées à la gestion transversale et verticale des finances, ainsi qu'à la gestion transversale des achats de l'Etat :

1. Gestion transversale et départementale des finances : planification financière quadriennale, planification décennale des investissements, budgets de fonctionnement et d'investissement, comptes de fonctionnement et d'investissement par politique publique, contrôle de gestion financier transversal, suivi des crédits budgétaires de fonctionnement et d'investissement, comptabilité générale, comptabilité transversale des projets d'investissement et des immobilisations, états financiers IPSAS individuels et consolidés, comptabilité transversale des fournisseurs, contentieux des débiteurs non fiscaux, gestion centralisée des liquidités et de la dette de l'Etat, trafic des paiements, caisse des consignations, caisse de l'Etat, systèmes d'information financiers.

2. Achats de l'Etat : stratégie globale d'achat, achats de fournitures et services non liés à la construction, mise à

## **P03 Gestion financière transversale et départementale et achats (suite)**

disposition d'un catalogue informatique pour l'administration et certaines entités autonomes et subventionnées, référence et conseil en matière de définition de marché et application du règlement sur les marchés publics (RMP), appels d'offres publics et sur invitation en conformité au RMP, contrats y relatifs.

### **Ce programme contient les prestations suivantes :**

- P03.01 Administration transversale des finances
- P03.03 Acquisition des biens et services
- P03.90 Finances départementales

### **Réalisations des projets prioritaires et justification des écarts 2015**

#### ***Réalisation du programme de législature***

Une des priorités du programme de législature du Conseil d'Etat est la réforme du fonctionnement de l'Etat. L'objectif est de rendre l'administration plus agile, en simplifiant son fonctionnement et en luttant contre la bureaucratiation.

Le Conseil d'Etat constate en effet que la machine étatique est trop lourde et que les niveaux d'exigences administratives sont trop élevés, notamment en comparaison de ce qui est pratiqué dans les autres cantons. L'efficacité de l'administration peut être améliorée par la simplification de certaines procédures et contrôles en application du principe de proportionnalité, ainsi que par l'affinement des prérogatives financières en application du principe de subsidiarité. Les modes de fonctionnement et de production internes doivent être mis à plat et gagner en efficacité.

Concrètement, pour la fonction finance, il s'agira de faire preuve de plus de proportionnalité en simplifiant le système de contrôle interne comptable et financier et en augmentant la matérialité des contrôles du système de contrôle interne.

#### ***Autres projets opérationnels***

Les réformes structurelles engagées lors de la précédente législature (LGAF, MCH2, SCI, consolidation financière, budget par prestation) ont significativement amélioré la qualité de l'information financière et facilité le pilotage de l'Etat. Elles nécessitent encore des développements opérationnels.

L'accent a été mis en 2015 sur l'accompagnement des services financiers dans la mise en œuvre des changements opérés ces dernières années. Deux manuels comptables ont été rédigés et présentés aux directions financières, aux entités du périmètre de consolidation et à leurs réviseurs (un manuel sur les principes et méthodes, un autre sur la gestion comptable). Un travail important sur les fonds a également été mené afin de simplifier leur gestion quotidienne.

En ce qui concerne la formalisation du système de contrôle interne transversal comptable et financier, les directives transversales comptables et financières ont été revues dans un but de simplification du SCI.

#### ***Justification des écarts par rapport au budget 2015***

30 - Charges de personnel

Les charges de personnel sont inférieures de 0.8 million au budget 2015. Cet écart provient :

- Des mesures temporaires prises par le Conseil d'Etat dès le mois de septembre (gel partiel des engagements de personnel) ;
- de l'anticipation de la diminution de 1% des charges de personnel prévues au projet de budget 2016 et de la

## P03 Gestion financière transversale et départementale et achats (suite)

réduction de 5% des charges de personnel à l'horizon 2018 (non renouvellement de certains départs).

### 31 - Charges de biens et services et autres charges d'exploitation

Les comptes sont inférieurs de 0.8 million par rapport au budget en raison principalement :

- Du report d'un certain nombre de mandats dans l'esprit des mesures temporaires prises par le Conseil d'Etat dès le mois de septembre (-0.3 million) ;
- de la diminution des frais bancaires et postaux notamment due à la renégociation du contrat de gestion globale des liquidités (-0.2 million).

### 43 - Revenus divers

Les comptes sont supérieurs de 0.4 million au budget 2015. Cette différence s'explique par des revenus supplémentaires à la trésorerie générale, des bonus fournisseurs de fin d'année à la CCA et une reprise de dépréciation de créances non budgétée de 0.1 million.

## Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C15	B15	C14	Cible LT	
					Valeur	Année
<b>1. Optimiser la gestion comptable par la centralisation de la saisie des factures fournisseurs et des écritures dans le grand livre.</b>						
1.1 Nombre d'opérations comptables par ETP moyen annuel du personnel de la comptabilité transversale de la DGFE affecté à la saisie des lignes de factures fournisseurs (postes fixes et auxiliaires)	Efficience	23'738	23'000	23'407	23'000	2018
<b>2. Garantir une gestion optimale de la comptabilité fournisseurs.</b>						
2.1 Délai moyen exprimé en jours entre l'échéance de paiement d'une facture à 30 jours et son paiement effectif	Efficacité	4.1	4	4.5	4	2018
2.2 Taux d'engagement dans le cadre de la directive sur les engagements systématiques pour les achats de biens et services supérieurs à Fr 1'000	Efficacité	45%	45%	45.7%	43%	2018
<b>3. Maîtriser les coûts d'achats de l'Etat.</b>						
3.1 Montants économisés par la globalisation et la standardisation des achats (différence entre le prix public et celui négocié par la CCA - en %)	Efficacité	20%	15%	19%	15%	2018
<b>4. Optimiser le service rendu par la centrale commune d'achats.</b>						
4.1 Nombre annuel de réclamations en %	Qualité	3.7%	4.5%	4.1%	4.3%	2018
<b>5. Optimiser l'acquisition des biens et services de l'Etat par une gestion centralisée des achats et conformément au règlement de la centrale commune d'achats.</b>						
5.1 Nombre de commandes par ETP moyen annuel de la centrale commune d'achats	Efficience	876	700	804	850	2018
5.2 % d'appels d'offres publics et sur invitation intégrant des critères de développement durable	Qualité	100%	100%		100%	2018
<b>6. Respecter le cadre budgétaire</b>						
6.1 Ecart en pourcents entre le budget évolué et les comptes finaux sur les natures de charges (hors éléments d'ajustement, provisions, nat. 37 et 39)	Efficacité	1.2%	1.5%	2.0%	1.5%	2018

## P03 Gestion financière transversale et départementale et achats (suite)

	Type indicateur	C15	B15	C14	Cible LT	
					Valeur	Année
6.2 Ecart en pourcents entre le budget et les comptes finaux sur les natures de revenus non fiscaux (hors éléments d'ajustement, impôts, provisions, nat. 47 et 49)	Efficacité	9.1%	4.0%	4.0%	4.0%	2018
<b>7. Optimiser le processus des dépassements de crédits.</b>						
7.1 Nombre de dépassements de crédit n'ayant pas fait l'objet de demande de dépassements de crédit à la commission des finances dans les délais	Efficacité	4	0	3	0	2018

### Commentaires

#### **Indicateur 3.1**

Les économies réalisées s'élèvent à 24.2 millions pour un volume d'achats traité par la CCA de 94.2 millions. Le taux de 20% a pu être atteint grâce, d'une part, à l'abandon du taux plancher CHF/Euro début 2015 qui a conduit à une révision des prix à la baisse et d'autre part, à des actions spécifiques de commandes anticipées en vue de bénéficier de meilleures conditions.

#### **Indicateur 4.1**

Le nombre de réclamations se monte à 1 054 pour 28 322 commandes. Une baisse de 5% des réclamations a été constatée entre 2014 et 2015, alors que les commandes ont augmenté de 4% pendant la même période.

#### **Indicateur 5.1**

La cible inscrite au budget 2015 prévoyait une baisse du nombre de commandes par ETP en raison d'un niveau de commandes généralement faible lors de la première année du crédit de renouvellement. Cette baisse ne s'est pas réalisée en 2015, en effet, le nombre de commandes a été plus important que prévu (+4% entre 2014 et 2015), parallèlement, le nombre d'ETP moyen de la CCA a diminué, ce qui a eu pour conséquence d'augmenter la productivité par ETP.

#### **Indicateur 5.2**

La totalité des appels d'offres contiennent des critères de développement durable.

#### **Indicateur 6.2**

La variation de 9% des revenus, par rapport au budget 2015, s'explique principalement par la double distribution de la part au bénéfice de la BNS, le projet d'optimisation fiscale (TVA) mené par le service d'infrastructure de transports publics, et par l'augmentation des revenus du service des contraventions.

# P04 Gestion du patrimoine de l'Etat (bâtiments et biens associés)

Département responsable : DF

## COMPTE

	Compte 2015	Variations C15-B15		Budget 2015	Compte 2014
		en F	en %		
<b>CHARGES</b>	<b>463'921'083</b>	<b>11'237'550</b>	<b>2.5%</b>	<b>452'683'533</b>	<b>480'922'342</b>
30 Charges de personnel	37'003'937	70'569	0.2%	36'933'368	34'881'004
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	142'489'747	-263'148	-0.2%	142'752'895	168'895'766
33 Amortissements du patrimoine administratif	268'742'244	10'073'594	3.9%	258'668'650	260'987'603
36 Charges de transfert	15'259'740	1'336'000	9.6%	13'923'740	15'845'771
39 Imputations internes	425'415	20'535	5.1%	404'880	312'199
<b>REVENUS</b>	<b>58'297'671</b>	<b>3'235'677</b>	<b>5.9%</b>	<b>55'061'994</b>	<b>76'550'615</b>
41 Patentes et concessions	191'776	39'776	26.2%	152'000	191'947
42 Taxes	3'167'267	922'023	41.1%	2'245'244	2'287'839
43 Revenus divers	4'819'837	631'772	15.1%	4'188'065	4'877'000
44 Revenus financiers	38'048'019	1'595'804	4.4%	36'452'215	57'613'745
46 Revenus de transferts	11'705'509	297'859	2.6%	11'407'650	11'404'929
49 Imputations internes	365'262	-251'558	-40.8%	616'820	175'156
<b>RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)</b>	<b>-405'623'412</b>	<b>-8'001'872</b>	<b>2.0%</b>	<b>-397'621'540</b>	<b>-404'371'726</b>
<i>Coût d'état-major</i>	-799'525	230'146	-22.4%	-1'029'671	-911'153
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-8'257'716	-868'380	11.8%	-7'389'336	-9'326'693
<i>Coûts répartis</i>	414'680'654	8'640'108	2.1%	406'040'546	414'609'572

## POSTES

	Compte 2015	Variations C15-B15		Budget 2015	Compte 2014
		en ETP	en %		
<b>TOTAL POSTES</b>	<b>295.57</b>	<b>-12.68</b>	<b>-4.11%</b>	<b>308.25</b>	<b>288.27</b>
<i>ETP fixes</i>	284.57	-14.52	-4.85%	299.09	274.76
<i>ETP auxiliaires</i>	6.00	1.84	44.23%	4.16	8.34
<i>ETP agents spécialisés</i>	5.00	0.00	0.00%	5.00	5.16

## Descriptif du programme

Ce programme est mis en œuvre par l'office des bâtiments (OBA) ainsi que par les entités logistiques départementales.

La gestion du patrimoine de l'Etat a pour but d'une part, de valoriser, promouvoir, construire, maintenir, exploiter, gérer les bâtiments et terrains publics, cantonaux et extra-cantonaux, et d'autre part, d'assurer la logistique interdépartementale via la programmation des locaux, les déménagements, le courrier, la reprographie et la centrale téléphonique. Cela implique :

- L'affectation des locaux ;
- l'inventaire régulier des biens immobiliers ;
- l'étude et la construction de bâtiments neufs ;
- la location et l'acquisition de locaux auprès de tiers ;
- la maintenance, rénovation et transformation des bâtiments existants ;
- l'entretien courant des bâtiments existants ;
- la gestion des approvisionnements en énergie ;
- la gestion administrative du patrimoine de l'Etat ;
- la valorisation du patrimoine ;
- la logistique départementale.

## P04 Gestion du patrimoine de l'Etat (bâtiments et biens associés) (suite)

### Ce programme contient les prestations suivantes :

- P04.04 Planification des besoins en bâtiments et terrains pour l'Etat
- P04.05 Réalisation et mise à disposition de bâtiments et terrains pour l'Etat
- P04.06 Préservation de la valeur des bâtiments et terrains pour l'Etat
- P04.07 Valorisation des biens immobiliers du patrimoine de l'Etat
- P04.90 Logistique départementale

### Réalisations des projets prioritaires et justification des écarts 2015

#### *Réalisations des projets prioritaires*

##### Planification et affectation des locaux

Dans le cadre de la stratégie immobilière d'"Optimisation et Rationalisation des Locaux" (ORLO), l'office des bâtiments (OBA) a procédé aux opérations suivantes:

- Le relogement de deux centres de consultation du DIP à Onex dans des locaux achetés par l'Etat a permis de favoriser des synergies, d'améliorer l'accueil des visiteurs ainsi que les conditions de travail des collaborateurs/-trices, et de résilier deux baux.
- Le relogement de la direction générale de la santé du DEAS au 8, rue Adrien-Lachenal (bâtiment propriété de l'Etat) a permis la libération du bâtiment du 22-24 avenue de Beau-Séjour et permettra la vente du bâtiment à la CPEG. La mise à disposition du bâtiment au 8, rue Adrien-Lachenal a également permis de rationaliser l'occupation des locaux de 4, rue Ami-Lullin, 64-66 rue du Grand-Pré et du 19, route des Franchises; la rationalisation de surfaces au 8, rue des Gazomètres permettra au DETA de libérer le site de la STEP d'Aire (17, chemin de la Verseuse). Les locaux libérés seront réutilisés pour d'autres besoins de relogement.
- Le relogement du poste de police de la Servette au sein de locaux neufs, achetés par l'Etat (24, route de Meyrin), permettra la résiliation des locaux abritant le poste actuel au 59-61, avenue Wendt.

Parallèlement, une étude a été menée pour le relogement des services de l'environnement au sein d'un nouveau bâtiment d'une surface d'environ 8'200 m<sup>2</sup> qui sera loué en zone industrielle de Plan-les-Ouates au sein de l'Espace Tourbillon. Les locaux devraient être remis d'ici au printemps 2019. Par ce relogement, les locaux du 7, rue des Battoirs, du 109, chemin du Pont-du-Centenaire, du 4-6, chemin de la Gravière, du 23, avenue Sainte Clotilde, du 17, chemin de la Verseuse, du 12, Quai du Rhône, du 5, rue David-Dufour, du 18bis, quai Ernest Ansermet seront libérés, résiliés et/ou alloués à d'autres besoins de l'Etat. Le site de Sainte Clotilde, dont les locaux sont extrêmement vétustes, sera libéré de tout occupant jusqu'à la construction de Sciences III.

##### Rénovation et transformation des bâtiments

L'année 2015 a été une année de démarrage pour de très nombreux projets de rénovation ou transformation issus du nouveau crédit de renouvellement 2015-2019, projets qui avaient été reportés les années précédentes en raison d'insuffisances budgétaires. Durant cette première année, il y a eu principalement des appels d'offres "marchés publics" relatifs aux mandataires qui piloteront ensuite les études et les chantiers ainsi que la poursuite des chantiers qui avaient démarré avant 2015. Les projets de rénovation, priorisés à l'aide de l'outil Immostrat, concernent essentiellement les parties d'ouvrages qu'il faut rénover urgemment pour garantir leur fonctionnement, comme la réhabilitation des installations techniques, la rénovation des toitures, les améliorations des installations de sécurité, les dépollutions diverses (amiante, plomb, hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP), etc.). Parallèlement, les bénéficiaires ont fait de nombreuses demandes de transformations, qu'ils ont priorisées en fonction de leurs besoins, et dont les processus ont été lancés. A fin décembre 2015, plus de 300 projets (études ou travaux) étaient en cours.

##### Gestion et valorisation du patrimoine bâti

Dans le cadre de sa mission en tant que représentant de l'Etat propriétaire, l'OBA a augmenté les revenus locatifs de l'ensemble des biens par la révision des rentes de DDP (droit distinct et permanent de superficie), par des réajustements de loyer et par la conclusion de nouveaux contrats.

## P04 Gestion du patrimoine de l'Etat (bâtiments et biens associés) (suite)

S'agissant des locaux loués auprès de tiers, les demandes de diminution de loyer qui ont été sollicitées durant l'année suite à la baisse de l'indice suisse des prix à la consommation ont permis de réduire le coût de plusieurs locations. Par ailleurs, l'OBA s'emploie à optimiser les locaux existants afin de résilier des baux et limiter les nouvelles locations au strict nécessaire.

La constitution de nouveaux DDP a permis de générer de nouvelles recettes sous forme de cash ou de subventions non monétaires.

L'entretien des bâtiments de l'Etat a représenté une gestion d'environ 20'000 demandes de travaux réalisés sur environ 700 bâtiments.

### Efficacité énergétique

Le projet de loi n°10209, qui a permis de financer des actions d'efficacité énergétique durant la période 2009-2015 touche à sa fin. Ces actions ont permis de maîtriser les dépenses énergétiques du parc immobilier de l'Etat de Genève, malgré un prix de l'énergie et un parc immobilier en constante hausse durant cette période. Entre 2005 et fin 2014, le projet de loi "efficacité énergétique" a ainsi permis de réaliser près de 9% d'économie sur l'électricité, de réduire de 42% la consommation d'eau, d'atteindre 14% d'économies sur les consommations thermiques et près de 9% d'énergie renouvelable sur la part thermique, et de substituer plus de 2% d'énergie électrique par du photovoltaïque. Les émissions de CO2 ont globalement été réduites de plus de 13%. A l'écriture de ce rapport, les données 2015 ne sont pas encore disponibles.

Un deuxième projet de loi est en cours de rédaction afin de poursuivre les actions d'efficacité énergétique pour la période 2017-2023. Ce projet sera déposé courant 2016.

### Chantiers de construction d'importance

La mise en service de l'ouvrage de Brenaz+100 a marqué une étape importante dans la nouvelle planification pénitentiaire. D'autre part, l'étude des Dardelles s'est poursuivie en 2015.

La réalisation du centre médical universitaire (CMU) étapes 5 et 6, l'extension de l'observatoire de Sauverny et la construction de l'école de Commerce de Frontenex ont avancé conformément à la planification et aux budgets initiaux. Les grands chantiers hospitaliers, à savoir la Maternité étape 3.3. et le bâtiment des lits 2 qui seront livrés en 2016, ont généré une importante activité en 2015. La HEG Batelle et l'Hôpital des enfants ont été achevés durant l'exercice. L'étude du centre d'instruction d'aide en cas de catastrophe sur le site d'Epeisses et celle sur la transformation des infrastructures du centre de logistique civile et militaire d'Aire-la-Ville, contribuant à la libération du site des Vernets pour la construction de logements, ont été lancées en 2015.

### Logistique départementale

Les objectifs fixés dans la feuille de route du collège spécialisé logistique ont été poursuivis. L'ensemble des départements ont participé au déploiement de l'outil IMAGE pour la tenue des inventaires avec l'alimentation de la base de données, pour une valeur totale de 269 millions de francs. On constate également l'avancement positif de différents dossiers traités en collaboration avec l'office des bâtiments tel que la sécurisation des bâtiments, la directive sur la sécurité incendie, la gestion des locaux, la mise en route des projets dans le cadre du crédit de renouvellement 2015-2019 et le suivi des travaux d'entretien au travers du déploiement de l'outil iPorta.

### **Autres projets d'importance stratégique**

En plus des projets prioritaires formulés ci-dessus, l'office des bâtiments a réalisé un certain nombre d'initiatives dans les domaines de l'efficacité et l'efficacité :

- L'adaptation de l'organisation de la direction administrative et support, en fusionnant les domaines SI et SCI et par la réattribution de l'effectif du secteur de la valorisation. Les priorités ont été axées sur l'amélioration de la transversalité, via des actions de formations internes, d'optimisation des procédures et d'amélioration de la planification et de la communication.
- L'atteinte du niveau 4 pour la moitié des processus du système de contrôle interne (200 procédures et 700 documents associés), et la poursuite du tableau de bord de l'office, avec un suivi trimestriel des 27 indicateurs de performance relatifs aux prestations de l'office.
- La poursuite de l'optimisation du système d'information par l'amélioration et le déploiement d'outils pour la

## P04 Gestion du patrimoine de l'Etat (bâtiments et biens associés) (suite)

maintenance préventive et la gestion documentaire des projets des bâtiments.

- La continuation du travail de mise à disposition des informations relatives au patrimoine bâti pour les départements utilisateurs (revue de portefeuille de projets d'investissements, mise à disposition d'outils de gestion, mise à disposition des plans et autres données utiles à la prise de décisions).
- La poursuite de la mise en œuvre de solutions pérennes pour les observations d'audits (88% des observations sont réglées dans les délais) et de la réduction des risques (14% des risques ont été réduits en 2015).

### **Justification des écarts par rapport au budget 2015**

#### 30 - Charges de personnel

Dans l'ensemble, les charges de personnel de l'OBA et des logistiques départementales sont en ligne avec le budget. Le très faible dépassement (0.2%) provient de la logistique départementale du DIP où l'utilisation de ressources supplémentaires a été nécessaire pour mener à bien les missions relatives aux bâtiments scolaires. Ce dépassement doit être mis en relation avec un non-dépensé du DIP de 1.5 million sur les autres programmes de la politique publique P. Le projet de budget 2016 prévoit une réallocation visant à faire disparaître cet écart.

#### 31 - Charges de biens et services et autres charges d'exploitation

L'écart entre les comptes et le budget a plusieurs origines. Certaines rubriques sont en dépassement et d'autres dégagent des économies:

##### *312 - Alimentation et élimination, biens-fonds, PA*

En 2015, les dépenses liées aux énergies sont inférieures au budget en raison de la comptabilisation de nouveaux décomptes de chauffage et d'une diminution des charges sur les locaux loués (Etat locataire).

De plus, les conditions climatiques particulièrement clémentes cette année, ajoutées au fait que le prix du mazout est exceptionnellement bas, ont permis de diminuer les dépenses d'énergie.

##### *313 - Prestations de service et honoraires*

En 2015, comme chaque année, l'OBA a dû réaliser des études dont le montant total est supérieur au budget.

Des honoraires imprévus et liés à la vente du bâtiment sis à Calvin 11 ont été comptabilisés.

Des contrôles OIBT obligatoires (Ordonnance sur les Installations électriques Basse Tension) ont été effectués en 2015 sur de nombreux bâtiments.

De nombreux diagnostics amiante ont dû être effectués en 2015 dans le cadre de travaux sur les bâtiments de l'Etat de Genève.

Des mandats ont été confiés à des tiers dans le cadre d'appels d'offre.

Enfin, une provision a dû être constituée en 2015 pour couvrir le risque de devoir payer aux HUG une participation aux coûts de locaux occupés par l'Etat de Genève.

##### *314 - Gros entretien et entretien courant*

Le budget de l'OBA ne permet pas de faire face à l'ensemble des travaux d'entretien courant et des contrats de maintenance. De ce fait, les économies réalisées en cours d'année sur d'autres natures sont prioritairement réaffectées aux travaux d'entretien. De plus, en 2015 des dépenses liées aux sinistres et non couvertes par l'assurance ont été comptabilisées sur cette nature.

##### *316 - Loyers, leasing, baux à ferme, taxes d'utilisation*

L'écart constaté sur les locations de bâtiments (Etat locataire) correspond à des reports de projets tels que le relogement du Pouvoir judiciaire durant la période de travaux dans ses locaux, le relogement de la Fourrière cantonale qui a été décalé en fin d'année 2015 et le relogement du service de l'environnement sis à Sainte-Clotilde qui, finalement, sera réalisé dans le cadre du projet Tourbillon.

## P04 Gestion du patrimoine de l'Etat (bâtiments et biens associés) (suite)

### 319 - Diverses charges d'exploitation

La diminution du prix du mazout en 2015 a généré une perte sur stock. De plus, des indemnités diverses imprévisibles ont été comptabilisées. (Indemnité bail de fermage versée dans le cadre du projet Brenaz II, indemnité sortie anticipée Rothschild 22, dégrèvement loyers dans le cadre de travaux etc...).

### 33 - Amortissements du patrimoine administratif

L'écart provient pour moitié des amortissements anticipés liés à des démolitions futures de bâtiments, ainsi qu'à des résiliations de baux pour des locaux dans lesquels des travaux d'investissement ont été effectués. Le report d'un an du transfert d'actifs aux Ports Francs de Genève SA explique l'autre moitié de ce dépassement budgétaire.

### 36 - Charges de transfert

L'écart résulte de reclassement entre des immobilisations corporelles et des subventions d'investissement accordées.

### 42 - Taxes

L'écart principal provient de revenus non récurrents suite à un remboursement du Gesdec pour un site pollué et à une correction comptable par le service de la gérance concernant l'OSR.

### 43 - Revenus divers

L'écart s'explique par des indemnités liées notamment à des sorties anticipées (Bucher & Moret Chancy 87A) et des reprises de provisions non budgétisées.

### 44 - Revenus financiers

L'augmentation sur cette nature provient de nouveaux produits de locations et d'utilisations, tels que la Société nautique de Genève ou les loyers pour la téléphonie mobile.

## Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C15	B15	C14	Cible LT	
					Valeur	Année
<b>1. Améliorer la planification des besoins en bâtiments et terrains pour l'Etat</b>						
1.1 Ratio entre le nombre de demandes d'affectation de locaux traitées dans les délais définis et le nombre de demandes d'affectation de locaux totales enregistrées	Qualité	96.2%	80%	93.5%	90%	2019
<b>2. Réduire les coûts des locations pour l'Etat</b>						
2.1 Taux de réduction de l'état locatif au 31.12.2012 par rapport à l'état locatif au temps T des biens loués (Etat locataire)	Efficience	-13.6%	-6%	N/A		
<b>3. Améliorer la préservation de la valeur des bâtiments et terrains pour l'Etat</b>						
3.1 Ratio des dépenses de travaux d'investissements par rapport à la valeur brute au bilan des bâtiments.	Efficacité	0.9%	2.12%		2.12%	2016
3.2 Ratio en % de la consommation thermique (chauffage + eau chaude sanitaire) d'énergie renouvelable du parc immobilier	Efficience	8.6%	8.6%	7.7%	15%	2020
3.3 Taux de clôture des demandes d'intervention curatives et préventives dans les délais convenus	Efficience	84%	80%	86.5%	90%	2019
<b>4. Optimiser la valorisation des biens immobilier du patrimoine de l'Etat</b>						

## P04 Gestion du patrimoine de l'Etat (bâtiments et biens associés) (suite)

	Type indicateur	C15	B15	C14	Cible LT	
					Valeur	Année
4.1 Ratio entre le nombre de parkings vacants et le nombre total de parkings gérés par l'Etat	Efficience	11.8%	<20%	13.2%	<20%	2016
4.2 Ratio entre le montant des loyers dus ayant fait l'objet d'une mise en demeure, et les loyers facturés	Efficacité	0.3%	<3%	1.61%	<3%	2019
4.3 Ratio entre les loyers facturables à temps donné et les loyers facturables de l'année précédente (Etat bailleur)	Efficience	1.6%	ISPC en %	0.41%	ISPC en %	2019
<b>5. Piloter, organiser et contrôler l'office des bâtiments</b>						
5.1 Taux de réalisation des points d'audit par rapport à la date cible fixée	Efficacité	88.5%	90%	92%	90%	2019
5.2 Ecart en % entre le budget quadriennal voté et les dépenses effectives ou les estimations des projets des crédits de programme 2008-2010 et 2011-2014	Efficacité	-0.61%	-2% à 0%	+2.86%		

### Commentaires

L'OBA a poursuivi le développement d'indicateurs stratégiques dans le but d'objectiver davantage les prestations fournies en termes de qualité, d'efficience et d'efficacité. La formalisation d'autres indicateurs plus opérationnels ou de type "projets" se poursuivra. Bien que ces derniers ne soient pas "stratégiques", ils permettront de compléter cette vision et de mieux mesurer le suivi des projets. Il est à noter que l'OBA a initié un nouveau concept de suivi et de déploiement d'indicateurs, qui sera utilisé comme un vrai outil de management en fixant des objectifs aux équipes.

Indicateur 1.1 : Les mesures permettant d'atteindre la cible ont été de poursuivre la coordination/transversalité avec les directions de l'OBA afin que les délais de mise à disposition des locaux soient connus de tous dès le départ, de communiquer les enjeux de certaines demandes de manière transversale, pour éviter des décisions unilatérales et de s'assurer que ces enjeux soient compris de tous.

Indicateur 2.1 : En 2015, 5 résiliations ont eu lieu pour un montant de 644 695 F, ainsi que diverses réductions de loyers pour un montant de 331 460 F. Les principaux objets sont Acacias 45B, Pierre-Fatio 15 et Evaux 11. Cet indicateur, qui avait une cible limitée dans le temps, se termine fin 2015 et ne sera pas reconduit. L'OBA a constaté, d'une part, qu'il soulevait davantage de questions qu'il n'apportait de réponses et, d'autre part, qu'il nécessitait des ressources et un temps de traitement trop important. Cependant, les actions d'optimisation du parc immobilier de l'Etat propriétaire (comprenant les résiliations de loyer) se poursuivront avec détermination.

Indicateur 3.1 : Les travaux d'investissements de rénovation et/ou transformation ont représenté 60 millions sur 6 438 millions de valeur au bilan considérée. La cible, qui résulte d'expertises faites sur l'état de vétusté d'une partie représentative du parc immobilier de l'Etat, ne peut pas être atteinte avec le budget mis à disposition de l'OBA pour les années à venir. Néanmoins, la base de données actuelle permet de cibler de façon précise les travaux urgents sur des parties d'ouvrages. Parallèlement, la campagne d'expertises se poursuivra à hauteur d'environ 150 sites par an afin de pouvoir compléter la base de données.

Indicateur 3.2 : L'objectif est atteint. Cependant, la progression de la part d'énergie renouvelable tend à stagner et est essentiellement due à une baisse de la récupération d'énergie et à un ralentissement des raccordements sur des réseaux CAD (chauffage à distance). L'OBA poursuivra la réalisation des assainissements de production de chaleur et lancera une nouvelle série de 12 audits d'assainissement de chaufferies en priorisant les scénarii d'utilisation d'énergie renouvelable.

Indicateur 3.3 : Cet indicateur vise à maîtriser le volume de travaux sous-traités issu des demandes d'intervention (DI) curatives et préventives en contrôlant et en assurant le bon suivi des travaux depuis la commande jusqu'à la réception des travaux. Les mesures permettant de maîtriser ce flux consistent à allouer un budget par secteur, établir un reporting mensuel par secteur, effectuer des rappels périodiques des factures en retard.

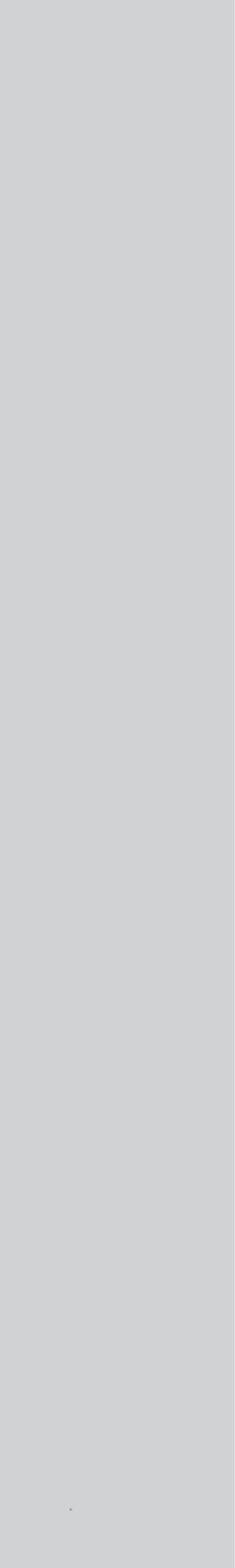
Indicateur 4.1 : Le nombre de parkings vacants continue de diminuer. Les places de parking situées au centre-Ville sont moins demandées. L'OBA va cibler les directions dont les collaborateurs pourraient être intéressés par la location des places de parc vacantes et leur adresser périodiquement une liste remise à jour.

## **P04 Gestion du patrimoine de l'Etat (bâtiments et biens associés) (suite)**

Indicateur 4.3 : L'indice ISPC considéré était à -0.30%. Ce bon résultat est dû aux mesures prises pour diminuer les surfaces vacantes via des actions ciblées, analyser mensuellement les baux qui arrivent à échéance, renégocier les baux en cours et adapter les loyers aux prix du marché en cas de relocation. Ces mesures se poursuivront en 2016.

Indicateur 5.1 : La cible est presque atteinte. L'OBA admet une marge de tolérance de 10 points sur l'atteinte de l'objectif. 69 observations ont été résolues sur 78, dont 9\*\*\* sur 10\*\*\*. Les taux pour les recommandations à trois étoiles est de 90%. L'OBA a mis en œuvre un SCI complet qui contribue à régler et à prévenir les futures observations. Comme tout système qualité, le défi est de l'appliquer et de le faire vivre au fil des années, ce à quoi l'office s'emploie.

Indicateur 5.2 : Le budget validé a été respecté. L'écart de -0.61 % est très satisfaisant, compte tenu des nombreuses variables qui ont influencé les études et réalisations du CP 2011-2014.



# P05 Systèmes d'information et de communication

## Département responsable : DSE

### COMPTE

	Compte 2015	Variations C15-B15		Budget 2015	Compte 2014
		en F	en %		
<b>CHARGES</b>	<b>167'587'254</b>	<b>1'496'851</b>	<b>0.9%</b>	<b>166'090'403</b>	<b>156'594'618</b>
30 Charges de personnel	80'348'928	-1'528'094	-1.9%	81'877'022	69'935'441
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	36'640'999	-1'383'239	-3.6%	38'024'238	36'725'593
33 Amortissements du patrimoine administratif	50'587'017	4'422'590	9.6%	46'164'427	49'852'073
36 Charges de transfert	-	-	-	-	69'888
39 Imputations internes	10'310	-14'406	-58.3%	24'716	11'622
<b>REVENUS</b>	<b>10'177'558</b>	<b>-7'091'386</b>	<b>-41.1%</b>	<b>17'268'944</b>	<b>13'764'723</b>
42 Taxes	2'131'958	932'179	77.7%	1'199'779	1'653'459
43 Revenus divers	7'435'942	-8'383'763	-53.0%	15'819'705	11'556'822
46 Revenus de transferts	609'658	360'198	144.4%	249'460	554'442
<b>RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)</b>	<b>-157'409'696</b>	<b>-8'588'236</b>	<b>5.8%</b>	<b>-148'821'460</b>	<b>-142'829'895</b>
<i>Coût d'état-major</i>	-1'150'766	175'327	-13.2%	-1'326'093	-1'264'008
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-22'544'509	3'231'670	-12.5%	-25'776'179	-24'848'779
<i>Coûts répartis</i>	181'104'971	5'181'239	2.9%	175'923'732	168'942'682

### POSTES

	Compte 2015	Variations C15-B15		Budget 2015	Compte 2014
		en ETP	en %		
<b>TOTAL POSTES</b>	<b>522.00</b>	<b>-34.81</b>	<b>-6.25%</b>	<b>556.81</b>	<b>441.57</b>
<i>ETP fixes</i>	506.65	-30.94	-5.76%	537.59	388.69
<i>ETP auxiliaires</i>	9.00	-1.93	-17.66%	10.93	10.42
<i>ETP agents spécialisés</i>	6.35	-1.94	-23.40%	8.29	42.46

## Descriptif du programme

### Descriptif du programme

Les systèmes d'information et de communication sont les principaux outils de production de l'Etat de Genève et constituent en quelque sorte son système nerveux. Ils relient de surcroît l'administration cantonale aux citoyens et aux entreprises, par les prestations mises en ligne sur internet (« e-démarches », <http://ge.ch/e-demarches/>).

Le présent programme vise à:

- Etablir la stratégie de l'Etat en matière de systèmes d'information et de communication ;
- Fournir les services numériques de l'Etat à l'intention des citoyens et des entreprises, dans le cadre de la cyberadministration, ainsi qu'au sein de l'administration cantonale ;
- Garantir un niveau de sécurité de l'information conforme aux exigences légales et aux besoins de l'Etat ;
- Organiser l'information au sein de l'Etat et assurer la protection des données.

Ce programme est mis en oeuvre par la Direction générale des systèmes d'information (DGS) et par les directions départementales responsables de l'organisation et de la sécurité de l'information (DOSI).

Pour rappel, dans le cadre de l'élaboration du budget 2015, le Conseil d'Etat a décidé de modifier le périmètre du programme P03. Partant du constat que l'ancienne structure du programme P01 "Etat-major et activités de supports départementaux" ne permettait pas de distinguer les états-majors au sens strict, des activités de support lors de discussions budgétaires, le Conseil d'Etat a décidé de limiter le programme P01 uniquement aux états-majors des départements. Par conséquent, le programme P05 étend son périmètre aux directions départementales responsables de l'organisation et de la sécurité de l'information (DOSI).

# P05 Systèmes d'information et de communication (suite)

## Ce programme contient les prestations suivantes :

- P05.04 Sécurité de l'information
- P05.08 Services
- P05.09 Pilotage et stratégie
- P05.90 Organisation départementale de l'information

## Réalisations des projets prioritaires et justification des écarts 2015

### *Réalisation du programme de législation*

Consolider, réformer et développer sont les trois principes qui fondent le programme de législation 2014-2018. Les systèmes d'information et de communication (SIC) ont un rôle important à jouer dans la concrétisation de chacune des priorités fixées par le Conseil d'Etat, que cela soit en support à d'autres politiques publiques, ou plus directement dans le cadre d'une véritable politique du numérique, qui doit progressivement se mettre en place avant la fin de la présente législature. Pour parvenir à cet objectif, le Conseil d'Etat a engagé en 2013 une réforme de la gouvernance et de l'organisation de ses SIC.

Cette action en profondeur s'est poursuivie en 2015, avec pour but :

- de rehausser sensiblement le niveau de maturité de l'Etat dans ce domaine, en adéquation avec son importance croissante dans le fonctionnement de l'administration cantonale ainsi que dans le quotidien des citoyens et des entreprises ;
- de s'assurer que les ressources sont affectées aux besoins prioritaires de l'Etat et de manière efficiente ;
- de permettre à la Direction générale des systèmes d'information (DGSI) de fonctionner en véritable prestataire de services.

Dans le domaine de la cyberadministration, l'approche « big bang » du programme « administration en ligne » (AeL) lancé en 2008 s'est vue remplacée en 2015 par une démarche pragmatique et au plus près des objectifs définis à l'échelon fédéral, dans la stratégie suisse en matière de cyberadministration. Concrètement, l'objectif visé est de faire en sorte que les prestations en ligne ne soient plus le résultat d'une mesure extraordinaire, mais soient intégrées dans chacun des projets de l'administration cantonale menés dans la perspective de simplifier le rapport entre les citoyens et l'Etat.

### *Autres programmes d'importance stratégique*

En 2015, le programme P05 concerne notamment :

- 205 000 comptes utilisateurs, dont la moitié pour l'AeL ;
- Des actifs corporels et incorporels, composés de 86 SIC et 16 catégories d'actifs mutualisés, pour une valeur brute d'acquisition de 666 millions de francs, dont les deux tiers sont amortis ;
- Un réseau métropolitain constitué de 383 km de fibre optique ainsi que de 67 000 prises informatiques et téléphoniques, réparties sur 500 sites géographiques ;
- 25 000 lignes de télécommunication, fixes et mobiles ;
- 69 300 équipements numériques, à savoir : 29 600 ordinateurs, dont la moitié pour le secteur pédagogique, 3 700 serveurs informatiques et 36 000 appareils divers (téléphones, télécopieurs, smartphones, routeurs, imprimantes, photocopieurs, etc.) ;
- 1,8 million de giga-octets de stockage bruts, soit l'équivalent de 380 000 DVD ;
- 40 000 boîtes aux lettres électroniques, qui voient l'échange de 110 millions de messages par an ;
- 25 millions de pages d'imprimés, pour 7 millions d'envois ;
- 660 applications « métier » ;
- 113 projets (en cours à fin 2015) ;
- La coordination informatique dans le cadre de plus de 50 opérations menées par la Police pour la sécurité d'événements (telles que les conférences internationales) ou d'autres manifestations organisées par l'Etat.

Le remplacement et l'évolution de ces actifs sont principalement financés par un crédit de renouvellement. Dans une période économique difficile, ce crédit a sensiblement été revu à la baisse dès 2015. En contrepartie, la DGSI prend toutes les mesures pour gagner en agilité et préserver la qualité de ses services, dans le cadre de la gouvernance des

## P05 Systèmes d'information et de communication (suite)

SIC, qui veillera à ce que ces moyens soient bien affectés aux priorités de l'Etat.

Conformément aux recommandations de la Cour des comptes, la DGSJ a poursuivi l'internalisation de ses collaborateurs sous contrat de location de services. En 2013, l'effectif de la DGSJ était composé de 33% d'externes, malgré un surcoût significatif de ce type d'embauche, des risques accrus en matière de sécurité et de gestion des connaissances ainsi qu'une précarisation de l'emploi pour les personnes concernées. Le plan d'action mis en place par le Conseil d'Etat a permis en 2015 de réduire ce ratio à 8%, proche de la moyenne mesurée dans les autres administrations publiques.

### **Justification des écarts**

La nature 30 "Charges de personnel" présente un montant non dépensé de -1 528 094 F en raison du décalage temporel des engagements liés à l'internalisation des 60 externes de la DGSJ sous contrats de location de service (L.S.E) prévus au budget 2015 et à la décision prise par le Conseil d'Etat en matière de gel des engagements. Il convient de relever que les postes vacants au 31 décembre 2015 seront engagés en 2016.

La nature 31 "Charges de biens et services et autres charges d'exploitation" présente un non dépensé de -1 383 239 F dû aux éléments suivants :

- une économie de 0.9 million de francs liée à la non reconduction des contrats de 18 collaborateurs sous contrat de location de service (L.S.E), en plus des 60 L.S.E supprimés dans le cadre du processus d'internalisation. De plus, l'activité globale des L.S.E s'est répartie à hauteur de 45% en fonctionnement et 55% en investissement et a donc moins impacté les coûts de fonctionnement;
- une économie de 0.3 million de francs sur la maintenance des logiciels et du matériel informatique;
- différentes économies ont pu être réalisées sur l'acquisition de petits matériels pour 0.1 million de francs.

La nature 33 "Amortissement du patrimoine administratif" présente un dépassement de 4 422 590 F dû aux éléments suivants :

- un amortissement exceptionnel de 0.6 million de francs pour des dépenses d'investissement comptabilisées par erreur en 2012 et 2013 sur la loi de refonte du répertoire des entreprises et référentiel adapté à l'administration en ligne (Reg@). Cet amortissement a été comptabilisé sur demande du service d'audit interne (SAI);
- les dépenses effectives d'investissement ont porté sur des actifs de durée de vie plus courte par rapport à ce qui avait été prévu initialement;
- le budget 2015 a été élaboré sur la base du précédent plan décennal des investissements (PDI) de 2013 d'où un décalage entre la planification et la réalisation. Pour information, le projet de budget 2016 a d'ores et déjà été ajusté en fonction du nouveau PDI élaboré en 2015;
- les dépenses relatives à la dernière tranche du crédit de renouvellement 2011-2014 ont été plus élevées que prévues tout en respectant le crédit total voté dans la loi.

La nature 42 "Taxes" présente un excédent de revenu de 932 179 F dû à :

- la facturation aux communes des prestations de mise sous plis des documents pour les élections communales 2015 pour 0.2 million de francs;
- une participation de l'Office fédéral de la police de 0.2 million de francs pour la mise à disposition par la DGSJ de moyens informatiques au Centre de coordination policière et douanière;
- une participation de la Confédération de 0.1 million de francs pour le programme e-government dans le cadre de l'ouverture du code source du vote électronique;
- une augmentation de la facturation de prestations délivrées à des établissements publics tels que l'Institution genevoise de maintien à domicile (IMAD) et l'Hospice général de 0.4 million de francs.

La nature 43 "Revenus divers" présente une diminution de revenus de -8 383 763 F dû à :

- une diminution de l'activation des charges de personnel pour 8 millions de francs. Cette baisse est en lien avec, d'une part, la forte diminution opérée sur le crédit de renouvellement 2015-2019 par rapport au précédent (-44%) et, d'autre part, le décalage temporel des projets informatiques du nouveau crédit de renouvellement compte tenu de la date de vote, du délai référendaire et des procédures d'appel d'offres. De plus, la DGSJ a apporté une plus

## P05 Systèmes d'information et de communication (suite)

grande rigueur dans l'imputation de ses dépenses entre fonctionnement et investissement. Il convient de relever que le projet de budget 2016 tient compte de ces éléments;

- une réaffectation neutre de recettes entre les natures 42 et 43 pour 0.3 million de francs.

La nature 46 "Revenus de transferts" présente un excédent de revenus de 360 198 F concernant une recette non budgétée de la part du secrétariat à l'économie (SECO).

### Atteinte des objectifs et mesure des indicateurs

Indicateur 1.1 : Le taux de satisfaction des utilisateurs est en légère progression (88 %) par rapport à 2014 (87,8 %) et supérieur à l'objectif 2015 (80 %).

Indicateur 1.2 : Le montant des dépenses informatiques par collaborateur est en diminution par rapport à l'année 2014.

Indicateur 1.3 : La part de l'informatique dans les dépenses de l'administration est en diminution entre 2014 et 2015, mais supérieur à la cible prévue. Il convient de relever que cet indicateur est influencé par le montant total des charges de l'Etat de Genève et celles de la DGSI. Ainsi, pour 2015, le montant total des charges de l'Etat a été inférieur au budget alors que celles de la DGSI ont été supérieures compte tenu du dépassement sur les amortissements, ce qui explique l'écart avec l'objectif.

Indicateur 2.1 : Le taux de 95 % pour 2015 est conforme à l'objectif 2015 et démontre une maîtrise par la DGSI du respect des crédits d'ouvrages.

Indicateur 2.2 : Le nombre de mois de retard sur la réalisation des crédits d'ouvrage diminue entre 2014 (36 mois) et 2015 (24 mois).

Indicateur 3.1 : Aucun écart n'est à constater avec l'objectif fixé pour 2015.

Indicateur 3.2 : Aucun écart n'est à constater avec l'objectif fixé pour 2015.

Indicateur 4.1 : L'augmentation entre 2014 et 2015 est en lien avec la diminution du volume des investissements.

Indicateur 4.2 : La forte baisse constatée entre 2014 (24 %) et 2015 (9 %) est due à la non reconduction de 18 postes L.S.E. et au programme d'internalisation de 60 % L.S.E. entrepris en 2015.

Indicateur 4.3 : Un incident de type ransomware (rançongiciel qui est un logiciel malveillant prenant en otage des données) a été constaté et circonscrit.

### Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C15	B15	C14	Cible LT	
					Valeur	Année
<b>1. Fournir les services avec le meilleur rapport qualité-prix</b>						
1.1 Part des utilisateurs satisfaits de l'assistance fournie par la DGSI au sein de l'administration cantonale	Qualité	88 %	80 %	87.8%	88 %	2018
1.2 Dépenses informatiques par collaborateur de l'administration cantonale	Efficience	8'476 F	8'418 F	9'160 F	8'000 F	2018
1.3 Part de l'informatique dans les dépenses de l'administration cantonale	Efficacité	1,6 %	1,4 %	1,7%	1,7 %	2018
<b>2. Maîtriser la réalisation des nouveaux services</b>						
2.1 Part prévisionnelle de consommation des crédits d'ouvrage	Efficacité	95 %	<100 %	95%	<100 %	2018

## P05 Systèmes d'information et de communication (suite)

	Type indicateur	C15	B15	C14	Cible LT	
					Valeur	Année
2.2 Nombre de mois de retard prévisionnel sur la réalisation des crédits d'ouvrage	Efficacité	24	30	20	18	2018
<b>3. Etoffer l'offre en matière de cyberadministration</b>						
3.1 Part des prestations en ligne	Efficacité	38 %	38 %	38%	42 %	2018
3.2 Degré de maturité des prestations en ligne	Efficacité	58 %	58 %	58%	70 %	2018
<b>4. Pérenniser et sécuriser les systèmes d'information et de communication</b>						
4.1 Part des dépenses de fonctionnement	Efficacité	70 %	60 %	56%	75 %	2018
4.2 Part du personnel externalisé	Efficacité	9 %	8 %	24%	5 %	2018
4.3 Nombre d'incidents majeurs de sécurité	Efficacité	1	0	0	0	2018

### Commentaires

**Indicateur 1.1** : Indicateur agrégé de 5 mesures du niveau de satisfaction des utilisateurs du service d'assistance de la DGSI, cumulant les niveaux "très satisfaits" et "plutôt satisfaits". Il ne concerne pas l'assistance fournie aux usagers de l'AeL (donc à l'extérieur de l'administration cantonale). L'enjeu est ici de maintenir un bon niveau de satisfaction

**Indicateur 1.2** : Indicateur de la Conférence suisse pour l'informatique et du Gartner, hors secteur pédagogique. En 2011, la moyenne suisse était de 11'505 F. En 2012, la valeur mesurée par le Gartner était de \$7'100 (≈6'500 CHF).

**Indicateur 1.3** : Indicateur de la Conférence suisse pour l'informatique, hors secteur pédagogique. En 2011, la moyenne suisse était de 1,62%.

**Indicateur 2.1** : Indicateur correspondant à la moyenne, calculée sur l'ensemble des crédits d'ouvrage placés sous la responsabilité de la DGSI, du ratio entre les dépenses estimées pour réaliser ceux-ci et le budget voté par le Grand conseil. Le crédit de renouvellement n'est pas inclus dans le calcul de cet indicateur.

**Indicateur 2.2** : Indicateur correspondant à la moyenne, calculée sur l'ensemble des crédits d'ouvrage placés sous la responsabilité de la DGSI, du retard estimé pour la réalisation de ceux-ci par rapport aux délais prévus. La valeur 2014 de ce retard prévisionnel, estimée à 3 ans en moyenne, illustre la situation actuelle. Plusieurs années seront nécessaires pour le résorber. Le crédit de renouvellement n'est pas inclus dans le calcul de cet indicateur.

**Indicateur 3.1** : Indicateur "disponibilité des transactions" de la Confédération suisse et de la Conférence des gouvernements cantonaux. Le ratio est mesuré sur la base d'un catalogue de prestations défini par la Confédération. Il s'agit ici de la mesure agrégée pour les particuliers et les entreprises, à l'intérieur du canton, y compris les communes. En 2012, la moyenne suisse était de 15%.

**Indicateur 3.2** : Indicateur de la Confédération suisse et de la Conférence des gouvernements cantonaux. Le degré de maturité des prestations en ligne correspond à une mesure du développement de l'offre en ligne sur une échelle à 6 niveaux (de 0 à 5). Il s'agit ici de la mesure agrégée pour les particuliers et les entreprises, à l'intérieur du canton, y compris les communes. En 2012, la moyenne suisse était de 43%.

**Indicateur 4.1** : Indicateur du Gartner. Il s'agit du rapport entre les dépenses de fonctionnement et les dépenses globales. Ces dernières agrègent les dépenses de fonctionnement et d'investissement. Les dépenses de fonctionnement se calculent hors amortissement. En 2012, la valeur moyenne dans le secteur public mesurée par le Gartner était de 77%. L'enjeu est ici de mieux maîtriser l'effet "boule de neige" dû à une part trop élevée des dépenses d'investissement. En effet, à chaque franc investi correspond mécaniquement 10 à 20 centimes (ordre de grandeur) d'augmentation du budget de fonctionnement, nécessaire à la maintenance; il s'agit d'un rythme de croissance des charges qui ne peut être supporté par l'Etat compte tenu des restrictions budgétaires.

**Indicateur 4.2** : Indicateur du Gartner, repris également par la Cour des comptes. En 2012, la valeur moyenne dans le secteur public mesurée par le Gartner était de 10%. Un taux trop élevé de collaborateurs externes (c'est-à-dire sous contrat de location de services) a au moins deux incidences négatives. La première est financière: à cahier des

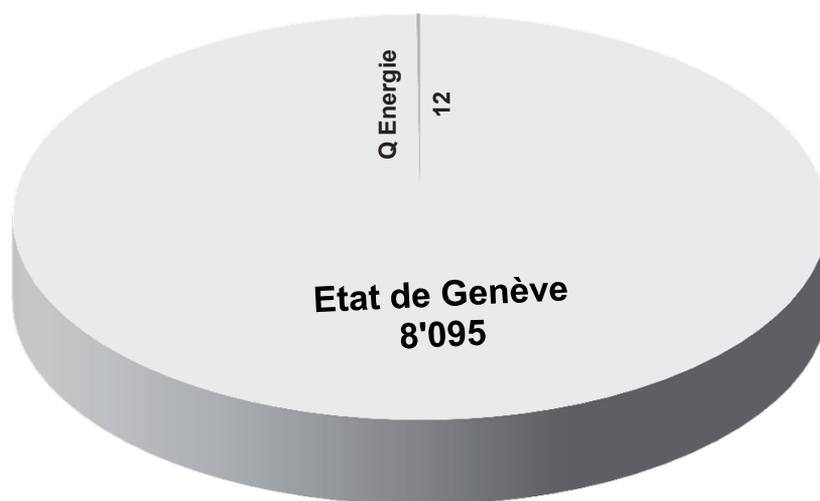
## P05 Systèmes d'information et de communication (suite)

charges équivalents, ces personnes sous contrats "coûtent" plus chers que des fonctionnaires. La seconde est liée à la pérennité: le contrat liant un collaborateur externe étant par nature peu pérenne, il y a là un risque important de perdre des compétences et des connaissances parfois critiques sur les systèmes d'information et de communication.

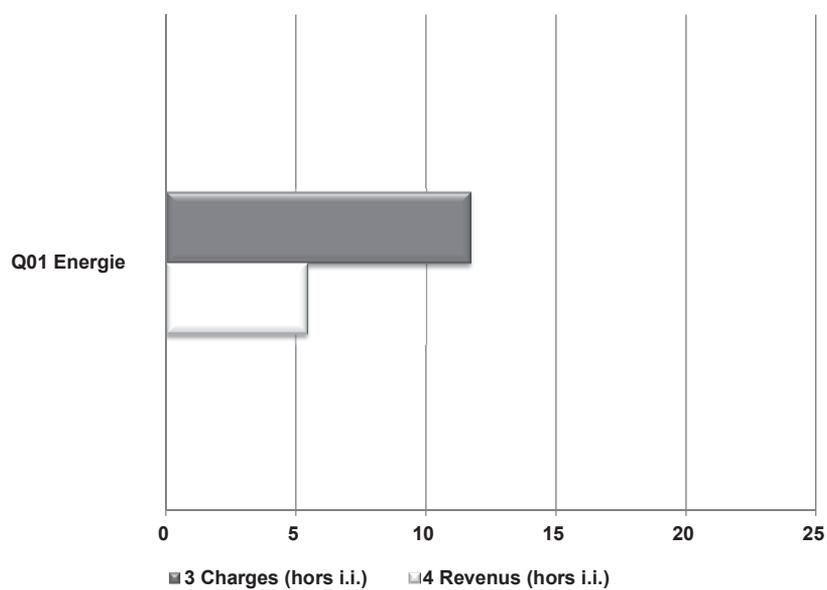
**Indicateur 4.3** : Il s'agit du nombre d'incidents identifiés.

# Q Energie

Charges en millions de francs



Charges et revenus en millions de francs par programme



## Q Energie

### Synthèse des priorités

La politique de l'énergie vise à favoriser un approvisionnement suffisant, sûr, économique, diversifié et respectueux de l'environnement. Ses priorités sont les économies d'énergies, le développement des énergies renouvelables, la valorisation énergétique du territoire et la mobilisation des acteurs publics et privés, avec pour objectif de long terme une société à 2000 watts sans nucléaire.

En accord avec la stratégie énergétique de la Confédération, le Conseil d'Etat a fixé des jalons en matière de réduction de consommation d'énergie finale par rapport au niveau de l'an 2000, dans le but de diminuer la consommation énergétique annuelle moyenne par personne de 15% d'ici 2020 et de 35% d'ici 2035. En particulier, le programme de législature du Conseil d'Etat affiche l'ambition de réduire de 13% la consommation thermique par habitant d'ici 2018 (sur la base 2000).

En 2015, l'accent a été mis sur les actions suivantes :

- la poursuite des travaux en vue d'établir le nouveau plan directeur de l'énergie ainsi que le plan directeur des énergies de réseau ;
- la signature de la convention d'objectifs avec les SIG fixant les attentes de l'Etat et des autres collectivités publiques propriétaires de cet établissement de droit public, notamment concernant son rôle dans la mise en œuvre du plan directeur de l'énergie ;
- la continuation des travaux d'audits et d'amélioration énergétique des bâtiments les moins performants;
- la poursuite de l'engagement des grands consommateurs dans des programmes d'efficacité énergétique ;
- l'accompagnement des travaux liés à l'assainissement des simples vitrages dans la perspective du délai du 31 janvier 2016 pour leur mise en conformité ;
- le maintien de mesures incitatives pour favoriser la rénovation des bâtiments et le recours aux énergies renouvelables, en tenant compte du cadre budgétaire tel que restreint par les décisions du Grand Conseil ;
- l'engagement de campagnes de contrôle du respect des prescriptions applicables exposant les contrevenants à des sanctions, cas échéant;
- la poursuite de la phase de prospection du programme GEothermie 2020.

# Q01 Energie

## Département responsable : DALE

### COMPTE

	Compte 2015	Variations C15-B15		Budget 2015	Compte 2014
		en F	en %		
<b>CHARGES</b>	<b>12'695'537</b>	<b>-3'680'240</b>	<b>-22.5%</b>	<b>16'375'777</b>	<b>14'613'320</b>
30 Charges de personnel	3'961'869	-1'008'804	-20.3%	4'970'673	3'908'719
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	1'368'022	-140'870	-9.3%	1'508'892	1'443'443
33 Amortissements du patrimoine administratif	466'840	3'006	0.6%	463'834	465'840
36 Charges de transfert	5'873'972	-2'357'768	-28.6%	8'231'740	8'187'040
37 Subventions à redistribuer	1'023'150	-176'850	-14.7%	1'200'000	607'317
39 Imputations internes	1'684	1'046	163.9%	638	961
<b>REVENUS</b>	<b>6'444'395</b>	<b>-2'457'163</b>	<b>-27.6%</b>	<b>8'901'558</b>	<b>17'499'478</b>
41 Patentes et concessions	-	-	-	-	8'028'903
42 Taxes	313'115	-323'046	-50.8%	636'161	165'726
43 Revenus divers	4'739'724	-1'665'876	-26.0%	6'405'600	5'530'164
44 Revenus financiers	368'406	-291'391	-44.2%	659'797	3'167'368
47 Subventions à redistribuer	1'023'150	-176'850	-14.7%	1'200'000	607'317
<b>RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)</b>	<b>-6'251'142</b>	<b>1'223'077</b>	<b>-16.4%</b>	<b>-7'474'219</b>	<b>2'886'157</b>
<i>Coût d'état-major</i>	<i>-371'098</i>	<i>216'815</i>	<i>-36.9%</i>	<i>-587'913</i>	<i>-213'649</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-751'777</i>	<i>280'053</i>	<i>-27.1%</i>	<i>-1'031'830</i>	<i>-910'497</i>
<b>COÛT COMPLET</b>	<b>-7'374'018</b>	<b>1'719'944</b>	<b>-18.9%</b>	<b>-9'093'962</b>	<b>1'762'012</b>

### POSTES

	Compte 2015	Variations C15-B15		Budget 2015	Compte 2014
		en ETP	en %		
<b>TOTAL POSTES</b>	<b>26.88</b>	<b>-6.38</b>	<b>-19.18%</b>	<b>33.26</b>	<b>25.45</b>
<i>ETP fixes</i>	<i>25.08</i>	<i>-2.91</i>	<i>-10.40%</i>	<i>27.99</i>	<i>20.65</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>-</i>	<i>-1.00</i>	<i>-100.00%</i>	<i>1.00</i>	<i>2.00</i>
<i>ETP agents spécialisés</i>	<i>1.80</i>	<i>-2.47</i>	<i>-57.85%</i>	<i>4.27</i>	<i>2.80</i>

## Descriptif du programme

L'objectif de ce programme est de favoriser un approvisionnement suffisant, sûr, économique, diversifié et respectueux de l'environnement, afin de réduire la dépendance du canton à l'égard des énergies fossiles et non renouvelables. Pour y parvenir, le programme met l'accent sur les économies d'énergie et le développement des énergies renouvelables. Il favorise également le développement des systèmes de transformation et de distribution d'énergie efficaces, notamment en créant des réseaux de chaleur et de froid permettant la diminution de la pollution due aux cheminées individuelles, l'intégration de sources renouvelables (biomasse, géothermie, chaleur du lac, etc.) et la récupération des sources diffuses de chaleur et de froid.

Le programme est mis en œuvre par l'office cantonal de l'énergie (OCEN) avec la collaboration des Services industriels de Genève (SIG).

## Ce programme contient les prestations suivantes :

- Q01.01 Définition et mise en oeuvre de la politique énergétique
- Q01.02 Services industriels de Genève (SIG)

# Q01 Energie (suite)

## Réalisations des projets prioritaires et justification des écarts 2015

### **Projets prioritaires**

Genève et la Confédération ont décidé un tournant énergétique visant simultanément à réduire nos besoins en énergies fossiles et à affranchir la Suisse du nucléaire. Afin d'éviter que cette stratégie conduise à augmenter notre dépendance à l'égard de la production énergétique étrangère (en particulier le gaz ou l'électricité), il est impératif de réduire progressivement la consommation énergétique des individus, des entreprises et du patrimoine bâti, pour atteindre un niveau compatible avec les ressources planétaires (société à 2000W) le plus rapidement possible.

Dans son programme de législature, le Conseil d'Etat ambitionne de réduire de 13% la consommation thermique par habitant d'ici 2018 (sur la base 2000), notamment par un assainissement énergétique des bâtiments et l'amélioration de l'efficacité énergétique des entreprises. Il souhaite renforcer la production d'énergie renouvelable indigène afin d'accroître notre indépendance énergétique et lancer les travaux de prospection de géothermie, avec nos partenaires du Grand Genève.

Pour atteindre ces objectifs, l'OCEN a mis en œuvre la loi sur l'énergie tant au niveau des prescriptions que des encouragements financiers.

Le Conseil d'Etat a établi avec les SIG, et en concertation avec les communes, une convention d'objectifs fixant les attentes de l'Etat quant au rôle des SIG dans la mise en œuvre du plan directeur au travers, notamment, de programmes d'efficacité énergétique et de développement des énergies renouvelables.

### **Autres projets d'importance stratégique**

L'office cantonal de l'énergie a poursuivi en 2015 la mise en œuvre des nouvelles dispositions de la loi sur l'énergie, acceptées en votation populaire début 2010, avec le démarrage des travaux obligatoires d'audits et d'amélioration énergétique de 3% des grands bâtiments, en commençant par les bâtiments les moins performants, soit environ 450 bâtiments. Plus de 40% des grands consommateurs du canton, au sens de la loi, sont dorénavant engagés dans des programmes d'efficacité énergétique.

Suite à la clarification par le Conseil d'Etat en 2014 sur l'échéance à respecter par les propriétaires pour l'assainissement des simples vitrages, l'OCEN et l'hépiä ont organisé en 2015, à destination des professionnels du bâtiment concernés, une formation spécialisée sur les problématiques multiples (énergétiques, phoniques, patrimoniales, substances dangereuses, aération) liées à l'assainissement des fenêtres. Le règlement d'application a également été modifié pour faciliter l'assainissement des fenêtres des bâtiments protégés et une directive a été produite pour proposer des solutions d'assainissement protégeant le patrimoine. En parallèle, des mesures incitatives pour les propriétaires souhaitant rénover ou développer le recours aux énergies renouvelables ont été maintenues et étendues aux petits propriétaires.

Le département de l'aménagement, du logement et de l'énergie, en coordination avec le département de l'économie et de la sécurité concerné par les projets d'extension de l'aéroport, a engagé en 2015 le projet Axe Stratégique Réseau (ASR) qui vise d'une part à valoriser le lac en tant que ressource énergétique et d'autre part à augmenter les droits à bâtir le long du front sud de l'aéroport, lesquels sont limités en raison de la présence d'une ligne électrique aérienne. Ce projet piloté par le canton vise à co-financer, avec le partenariat des privés et des collectivités publiques concernés, l'enfouissement le long de l'aéroport de la ligne électrique aérienne à très haute tension. A la faveur de ces travaux pourront être développées les conduites du nouveau réseau GeniLac inscrit dans le plan directeur cantonal et développé par les SIG,

Le Conseil d'Etat a poursuivi la phase de prospection sur le terrain du programme cantonal de prospection et d'exploration en matière de géothermie «Géothermie 2020», qui s'est concrétisé par l'acquisition en surfaces de nouvelles lignes sismiques. La phase de prospection ciblée sera engagée en 2016.

Le comité de pilotage instauré par le Conseil d'Etat a poursuivi ses travaux en vue d'élaborer un plan directeur des énergies de réseau, avec la collaboration des SIG.

# Q01 Energie (suite)

## **Justification des écarts par rapport au budget 2015**

### 30 - Charges de personnel

Avec la réorganisation de l'office de l'énergie, l'engagement des 5 postes accordés au budget 2015 a été décalé dans le temps (fin 2015 et début 2016). De plus, les budgets accordés pour les agents spécialisés et les jetons de présence n'ont été que partiellement consommés.

### 31 - Charges de biens et services et autres charges d'exploitation

Certains mandats n'ont pas pu être terminés au 31 décembre 2015, expliquant ainsi l'écart entre le budget voté et les comptes.

### 36 - Charges de transfert

Suite à une recommandation du SAI, les subventions versées en faveur de l'Etat et financées par le fonds des collectivités publiques ont été imputées directement sur un compte de bilan, générant une non-dépense de - 1 750 240 F.

Le nombre d'installations réalisées par les communes et financées par ce même fonds a été moins important que prévu (- 642 616 F).

La loi instituant 2 fonds pour le développement des énergies renouvelables et les économies d'énergies (LFDER) (L 2 40) prévoit que les intérêts des prêts consentis à travers le fonds des privés peuvent être utilisés pour financer le versement de subventions. Or seul un dossier a été financé sur cette nature en 2015, creusant l'écart de - 444 398 F supplémentaires.

A l'inverse, une provision pour débiteurs douteux sur les prêts en investissement a été constituée, générant des charges non prévues au budget de 479 940 F.

### 37 - Subventions à redistribuer

L'office cantonal de l'énergie ne dispose d'aucun moyen permettant de connaître la date de réalisation des projets subventionnés.

### 42 - Taxes

L'écart provient du faible envoi d'amendes administratives relatives à la non-communication de l'indice de chaleur par des propriétaires soumis à cette obligation en application des articles 15C LEn, 14 et 14A REn. Des lettres de rappel ont été adressées en octobre dernier aux propriétaires, ce qui a eu pour conséquence qu'un grand nombre d'entre eux se sont conformés à cette obligation légale.

De plus, aucun contrôle "chantier" n'a été effectué durant l'année.

### 43 - Revenus divers

Les montants imputés sur cette nature matérialisent les reprises de charges à payer sur les subventions, soit les différences entre les subventions octroyées les années précédentes et les subventions finalement versées aux requérants sur la nature 36. Moins de reprises de charges à payer ont été comptabilisées en 2015 car des délais supplémentaires de réalisation ont été accordés par l'office cantonal de l'énergie, suite aux lettres de relance envoyées informant les bénéficiaires que les subventions promises arrivaient à échéance.

### 44 - Revenus financiers

Les revenus des intérêts des prêts octroyés en investissements ont été moins importants que prévus.

### 47 - Subventions à redistribuer

Les revenus inscrits sur cette nature s'équilibrent avec les subventions redistribuées sur la nature 37.

## **Atteinte des objectifs et mesure des indicateurs**

## Q01 Energie (suite)

Les travaux de réorganisation de l'OCEN ont inclus les réflexions relatives aux modalités des contrôles ainsi que l'amélioration continue de la qualité et de la fiabilité des données via, notamment, une analyse critique de l'ensemble des indicateurs, dont une nouvelle production est prévue pour le projet de budget 2017. Dans ce contexte, des indicateurs n'ont pas été renseignés en 2015. Tel est le cas pour l'indicateur 2.2, en raison du report du suivi énergétique des petits immeubles de logement. L'indicateur 3.1, reflétant le nombre de m<sup>2</sup> de panneaux solaires thermiques installés, est abandonné car la pose de capteurs solaires thermiques n'est plus soumise à autorisation de construire et l'administration n'est donc plus en mesure de suivre de manière fiable cet indicateur. Une réflexion a été engagée en vue de le modifier ou de le remplacer par un indicateur de l'évolution des panneaux solaires photovoltaïques, plus facile à suivre en raison du rôle joué par les Services industriels de Genève pour le rachat de l'électricité qui est réinjecté dans le réseau électrique. Enfin, l'indicateur 5.2 n'est pas renseigné en 2015 car les contrôles effectués n'ont pas porté sur un échantillon suffisamment représentatif pour évaluer un taux de conformité moyen à une prescription énergétique donnée.

En ce qui concerne l'indicateur 1.1, son évolution est consécutive à l'adoption de 16 nouveaux concepts énergétiques territoriaux. Ceux-ci comprennent entre autres les plans directeurs des énergies de la Commune du Grand Saconnex et de la Ville de Vernier ainsi que le concept énergétique territorial associé au Grand Projet Vernier-Meyrin-Aéroport. L'objectif portant sur le suivi énergétique des bâtiments de plus de 5 preneurs (indicateur 2.1) est quasiment atteint : seuls 7% des bâtiments ne sont pas encore suivis, sachant que le suivi des petits bâtiments de logements a été reporté jusqu'à nouvel avis.

43% des grands consommateurs sont engagés dans des programmes d'efficacité énergétiques (269 sur 627 sites). L'objectif déterminé pour l'indicateur 2.3 est dépassé car certaines entreprises ont décidé d'anticiper leurs obligations légales.

L'aménagement du quartier de l'Etang est en grande partie à l'origine du nombre plus élevé que prévu de projets exemplaires approuvés (indicateur 4.1) et représente à lui seul plus des deux tiers des surfaces énergétiques exemplaires soutenues par le canton (indicateur 4.2).

Les activités de contrôle (Indicateur 5.1) ont été limitées dans l'attente d'une stratégie en cours d'élaboration. Deux contrôles découlent de plaintes liées au bruit d'installation énergétiques. Vingt-deux contrôles découlent de l'analyse de demandes d'autorisation de construire laissant suspecter des non-conformités : ils ont débouché sur une mise en projet des propriétaires vers des projets plus performants que la mise aux normes.

Enfin, la cible de l'évolution de la consommation d'électricité annuelle par habitant (Indicateur 5.1) est dépassée avec une valeur de consommation de 5.90 MWh/hab/an. Une analyse plus poussée devra être conduite pour évaluer l'impact d'autres facteurs de baisse de la consommation (ex. baisse de l'activité économique) qui ne sont pas liés à l'effet des mesures de politique énergétique.

### Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C15	B15	C14	Cible LT	
					Valeur	Année
<b>1. Favoriser le développement des sources d'énergie renouvelables dans l'aménagement du territoire</b>						
1.1 Pourcentage du territoire du canton impacté par un CET (concept énergétique territorial)	Efficience	27.6%	≥ 28%	25%	≥ 34%	2018
<b>2. Appliquer les mesures d'utilisation économe et rationnelle de l'énergie dans le parc de bâtiments existants et auprès des grands consommateurs</b>						
2.1 Part des bâtiments de plus de 5 preneurs faisant l'objet d'un suivi énergétique	Qualité	93%	≥ 44%	36%	100%	2018
2.2 Part de la consommation de chaleur des bâtiments faisant l'objet d'un suivi énergétique	Qualité	n.c	≥ 80%	n.c	100%	2018
2.3 Etat d'avancement du programme d'optimisation de la consommation des grands consommateurs	Efficacité	43%	≥ 40%	33%	100%	2020

## Q01 Energie (suite)

	Type indicateur	C15	B15	C14	Cible LT	
					Valeur	Année
2.4 Part d'énergie électrique des grands consommateurs engagés dans un programme d'efficacité énergétique	Efficacité	80%	≥ 77%	72%	100%	2020
<b>3. Augmenter la production d'énergie solaire</b>						
3.1 Nombre de m2 de panneaux solaires thermiques installés	Efficacité	n.c	N/A	2'666	5'000	2018
<b>4. Encourager la conservation de l'énergie dans le secteur immobilier</b>						
4.1 Nombre de réalisations exemplaires : nombre de labels Minergie P, Minergie-Eco ou Minergie-Rénovation + nombre de constructions/rénovations satisfaisant aux critères de très haute performance énergétique	Efficacité	31	≥ 13	20	≥ 40	2018
4.2 Surface énergétique des réalisations exemplaires soutenues par le canton, en m2 par an	Efficacité	207'297	≥ 18'000	59'464	≥ 6 0'000	2018
<b>5. Contrôler le respect des dispositions de la loi sur l'énergie dans le domaine du bâtiment</b>						
5.1 Nombre de chantiers contrôlés	Efficacité	24	≥ 30/an	24/an	≥ 7 0/an	2018
5.2 Taux de conformité à la loi des chantiers contrôlés	Efficacité	N/A	≥ 75%	62.5%	≥ 9 0%	2018
<b>6. Maîtriser la consommation d'électricité</b>						
6.1 Evolution de la consommation d'électricité annuelle par habitant par rapport au niveau de l'an 2000	Efficacité	-4.5%	≤ -0.5%	-3.4%	≤ -2%	2020

### Commentaires

**Indicateur 1.1 :** la planification énergétique territoriale doit permettre la construction d'infrastructures efficaces alimentées tout ou partie en rejets de chaleur et/ou énergies renouvelables locales en adéquation avec les ressources indigènes et les besoins (par exemple le réseau CADIOM ou les réseaux de distribution d'eau du lac). L'administration intervient dans la planification stratégique de tels projets et dans l'accompagnement des phases opérationnelles le cas échéant (soutien, conditions cadre). Lorsqu'ils sont en phase d'exploitation, ces projets sont, en général, pilotés par des entités hors administration. L'indicateur permet de quantifier le développement de la planification énergétique territoriale à l'échelle du territoire cantonal, hors lac. Les objectifs tiennent compte de l'évolution de la planification dans les périmètres des grands projets. A l'horizon 2025, la moitié du territoire cantonal devrait avoir fait l'objet d'un concept énergétique territorial contre 22% à mi-2013.

**Indicateur 2.1 et indicateur 2.2 :** l'indicateur 2.1 se réfère à l'obligation de calculer l'indice annuel de dépense de chaleur (IDC), sa valeur reflète la progression du suivi énergétique des bâtiments. Les objectifs au B2015 sont en baisse par rapport à ceux inscrits au B2014 qui prévoyait le suivi de tous les grands bâtiments de logements, des bâtiments ayant une autre affectation ainsi que d'une première cohorte de villas. Ce suivi d'une première cohorte de villas n'a pas été engagé en 2014, et ne l'a pas été non plus en 2015, les ressources de l'Office cantonal de l'énergie (OCEN) étant en priorité consacrées au suivi des autres bâtiments (qui représentent 80% de la consommation thermique du canton) ainsi qu'au remplacement des simples vitrages dont l'échéance est fixée à fin janvier 2016. Cette priorisation explique la différence entre les objectifs du B2015 et ceux du B2014 qui intégrait un plus grand nombre de bâtiments à suivre.

**Indicateur 2.3 :** cet indicateur fait référence à l'obligation des quelques 600 grands consommateurs d'énergie du canton (consommation électrique supérieure à 0.5 Wh/an ou consommation de chaleur supérieure à 5 Wh/an) de s'engager dans des programmes d'amélioration de leur efficacité (convention d'objectifs ou mise en œuvre des actions de performance énergétique identifiées par un audit).

**Indicateur 2.4 :** cet indicateur mesure la part de l'énergie électrique des grands consommateurs, couverte par le programme d'efficacité. Cet indicateur est à comparer avec l'indicateur 2.3 sachant que ce sont d'abord les plus grands des grands consommateurs qui ont été appelés à engager des programmes d'efficacité. L'obligation légale s'applique de manière échelonnée en commençant par les grands consommateurs dont la consommation est la plus importante. A ce titre, 43% des grands consommateurs représentent à eux seuls le 80% des consommations des

## Q01 Energie (suite)

grands consommateurs du canton.

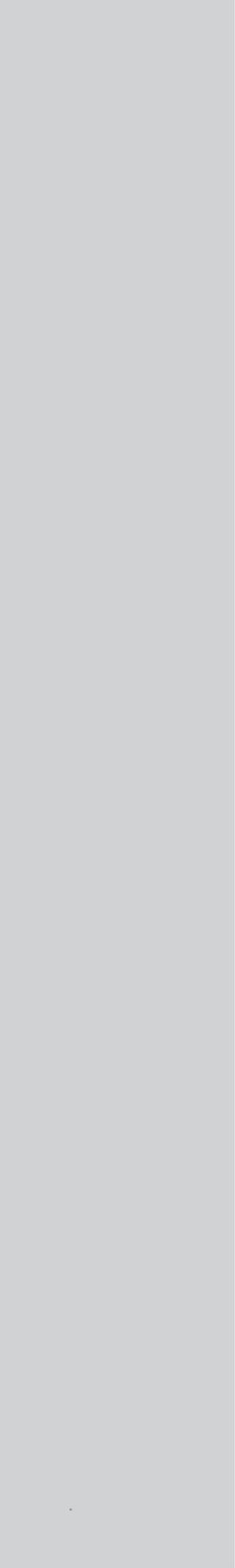
**Indicateurs 4.1 et 4.2 :** ces indicateurs représentent la capacité de l'OCEN à faire évoluer les projets vers des performances meilleures que le minimum légal, notamment grâce aux subventions. Pour 2015, l'objectif a été réduit de près de 50% par rapport à 2014 en raison de la réduction du budget des subventions.

**Indicateur 5.1 :** la simplification des procédures d'autorisation de construire introduite par l'OCEN dès 2010 responsabilise les propriétaires et les professionnels et rétablit un lien de confiance entre administration et professionnels, nécessaire à l'établissement de partenariats. En contrepartie, l'OCEN développera davantage des contrôles de chantiers pour faire respecter la loi et pour améliorer les pratiques en partenariat avec les associations professionnelles. L'activité de contrôle est appelée à évoluer dans son volume, mais aussi dans sa forme étant donnée la simplification des procédures et le développement de travaux hors autorisation. L'OCEN suit à travers cet indicateur des contrôles de chantiers liés à des mesures constructives (fenêtres, isolation) ou techniques (i.e. chauffage, climatisation ventilation). Cet indicateur sera redéfini en fonction de la stratégie de contrôle en cours d'élaboration.

**Indicateur 6.1 :** cet indicateur mesure l'atteinte de l'objectif de la conception générale de l'énergie 2013 en matière de consommation d'électricité. Le but fixé est de réduire à l'horizon 2020 de 2% le niveau annuel moyen de consommation d'électricité par habitant par rapport à la valeur de référence définie comme étant celle de l'an 2000, soit une diminution annuelle de 0.6% par an.

Correctif valeur B2015 :  $\leq -3.9 \%$

### 3. Compte de fonctionnement en francs par politique publique et programme



## Récapitulation du COMPTE de Fonctionnement de l'Etat

RUBRIQUE	COMPTE 2015		VARIATION C-B 2015		BUDGET 2015	COMPTE 2014
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
<b>RÉCAPITULATION DU COMPTE DE L'ÉTAT</b>						
<i>Postes fixes</i>	<i>15.047,295 ETP</i>		<i>-380,328 ETP</i>	<i>-2,5%</i>	<i>15.427,623 ETP</i>	<i>14.739,878 ETP</i>
<b>3 Charges</b>	<b>8.395.787.368,39</b>		<b>533.447.659</b>	<b>6,8</b>	<b>7.862.339.709</b>	<b>8.227.279.334,09</b>
<b>4 Revenus</b>		<b>8.374.963.208,01</b>	<b>498.863.970</b>	<b>6,3</b>	<b>7.876.099.238</b>	<b>8.232.404.745,33</b>
<b>Couverture en F</b>	<b>-20.824.160,38</b>		<b>-34.583.689</b>		<b>13.759.529</b>	<b>5.125.411,24</b>
<b>Couverture en %</b>	<b>-0,25%</b>			<b>-241,7</b>	<b>0,18%</b>	<b>0,06%</b>
30 Charges de personnel	2.295.097.825,04		-35.482.429	-1,5	2.330.580.254	2.237.964.764,74
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	821.683.034,79		250.164.285	43,8	571.518.750	801.725.362,45
33 Amortissements du patrimoine administratif	404.297.091,83		14.638.942	3,8	389.658.150	389.977.098,20
34 Charges financières	239.909.538,18		-15.355.758	-6,0	255.265.296	255.590.740,49
36 Charges de transfert	4.334.429.584,23		62.009.725	1,5	4.272.419.859	4.256.836.705,81
37 Subventions à redistribuer	286.229.693,69		258.921.044	948,1	27.308.650	271.594.597,79
39 Facturations internes	14.140.600,63		-1.448.149	-9,3	15.588.750	13.590.064,61
40 Revenus fiscaux		6.045.995.420,98	65.256.708	1,1	5.980.738.713	6.144.555.744,65
41 Patentes et concessions		111.339.387,18	37.110.642	50,0	74.228.745	31.317.729,85
42 Taxes		451.530.894,78	40.514.715	9,9	411.016.180	391.890.792,10
43 Revenus divers		191.014.468,42	100.982.555	112,2	90.031.913	108.573.353,00
44 Revenus financiers		260.541.062,08	6.097.488	2,4	254.443.574	245.116.024,99
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux		2.726.630,47	-770.130	-22,0	3.496.760	2.342.298,98
46 Revenus de transferts		1.011.445.049,78	-7.800.903	-0,8	1.019.245.953	1.023.424.139,36
47 Subventions à redistribuer		286.229.693,69	258.921.044	948,1	27.308.650	271.594.597,79
49 Facturations internes		14.140.600,63	-1.448.149	-9,3	15.588.750	13.590.064,61



# Récapitulation A - FORMATION

RUBRIQUE	COMPTE 2015		VARIATION C-B 2015		BUDGET 2015	COMPTE 2014
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
<b>A - FORMATION</b>						
<i>Postes fixes</i>	7.583.550 ETP		-38.176 ETP	-0,5%	7.621.726 ETP	7.524.716 ETP
<b>3 Charges</b>	<b>2.221.041.201,10</b>		<b>270.054.471</b>	<b>13,8</b>	<b>1.950.986.730</b>	<b>2.142.642.880,39</b>
<b>4 Revenus</b>		<b>337.389.500,49</b>	<b>252.928.194</b>	<b>299,5</b>	<b>84.461.306</b>	<b>326.065.413,56</b>
<b>Couverture en F</b>	<b>-1.883.651.700,61</b>		<b>-17.126.276</b>		<b>-1.866.525.424</b>	<b>-1.816.577.466,82</b>
<b>Couverture en %</b>	<b>-84,81%</b>			<b>-11,4</b>	<b>-95,67%</b>	<b>-84,78%</b>
30 Charges de personnel	1.170.542.194,21		-5.469.971	-0,5	1.176.012.165	1.139.207.349,28
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	51.876.591,69		-3.398.262	-6,1	55.274.854	52.538.484,82
33 Amortissements du patrimoine administratif	5.743.886,48		810.556	16,4	4.933.330	5.272.000,11
34 Charges financières	22,00		22	ND		0,00
36 Charges de transfert	733.914.761,61		19.402.381	2,7	714.512.381	698.268.731,94
37 Subventions à redistribuer	258.790.915,47		258.790.915	ND		247.138.982,05
39 Facturations internes	172.829,64		-81.170	-32,0	254.000	217.332,20
42 Taxes		19.732.435,51	-30.217	-0,2	19.762.653	20.655.508,16
43 Revenus divers		6.984.750,34	-994.352	-12,5	7.979.102	4.117.019,28
44 Revenus financiers		566,30	-145	-20,4	711	
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux		681.254,88	-288.305	-29,7	969.560	252.911,98
46 Revenus de transferts		51.147.144,49	-4.316.136	-7,8	55.463.280	53.862.140,04
47 Subventions à redistribuer		258.790.915,47	258.790.915	ND		247.138.982,05
49 Facturations internes		52.433,50	-233.567	-81,7	286.000	38.852,05

# A - FORMATION

RUBRIQUE	COMPTE 2015		VARIATION C-B 2015		BUDGET 2015	COMPTE 2014
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
<b>A - FORMATION</b>						
<i>Postes fixes</i>	7.583,550 ETP		-38,176 ETP	-0,5%	7.621,726 ETP	7.524,716 ETP
<b>3 Charges</b>	<b>2.221.041.201,10</b>		<b>270.054.471</b>	<b>13,8</b>	<b>1.950.986.730</b>	<b>2.142.642.880,39</b>
<b>4 Revenus</b>		<b>337.389.500,49</b>	<b>252.928.194</b>	<b>299,5</b>	<b>84.461.306</b>	<b>326.065.413,56</b>
<b>Couverture en F</b>	<b>-1.883.651.700,61</b>		<b>-17.126.276</b>		<b>-1.866.525.424</b>	<b>-1.816.577.466,82</b>
<b>Couverture en %</b>	<b>-84,81%</b>			<b>-11,4</b>	<b>-95,67%</b>	<b>-84,78%</b>
<b>A01 - ENSEIGNEMENT OBLIGATOIRE ET ORIENTATION</b>						
<i>Postes fixes</i>	3.966,582 ETP		-13,630 ETP	-0,3%	3.980,212 ETP	3.939,627 ETP
<b>3 Charges</b>	<b>619.725.090,99</b>		<b>-8.135.660</b>	<b>-1,3</b>	<b>627.860.751</b>	<b>600.791.555,76</b>
<b>4 Revenus</b>		<b>10.642.857,75</b>	<b>1.035.559</b>	<b>10,8</b>	<b>9.607.299</b>	<b>9.698.649,28</b>
<b>Couverture en F</b>	<b>-609.082.233,24</b>		<b>9.171.218</b>		<b>-618.253.452</b>	<b>-591.092.906,47</b>
<b>Couverture en %</b>	<b>-98,28%</b>			<b>-0,2</b>	<b>-98,47%</b>	<b>-98,39%</b>
30 Charges de personnel	603.811.902,28		-6.714.769	-1,1	610.526.671	584.005.350,23
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	14.286.832,34		-1.998.072	-12,3	16.284.905	15.274.515,96
33 Amortissements du patrimoine administratif	1.343.460,42		414.240	44,6	929.220	1.311.262,71
34 Charges financières	0,00		0	ND		0,00
36 Charges de transfert	275.274,20		155.469	129,8	119.805	137.034,90
39 Facturations internes	7.621,75		7.472	NS	150	63.391,97
42 Taxes		9.325.462,74	724.084	8,4	8.601.379	7.495.406,01
43 Revenus divers		515.562,66	513.063	NS	2.500	1.441.291,67
44 Revenus financiers			-20	-100,0	20	
46 Revenus de transferts		801.832,35	-201.568	-20,1	1.003.400	761.951,60
<b>A02 - ENSEIGNEMENT SECONDAIRE II ET FORMATION CONTINUE</b>						
<i>Postes fixes</i>	2.513,694 ETP		-8,878 ETP	-0,4%	2.522,572 ETP	2.508,594 ETP
<b>3 Charges</b>	<b>491.419.626,43</b>		<b>16.720.080</b>	<b>3,5</b>	<b>474.699.546</b>	<b>481.779.315,73</b>
<b>4 Revenus</b>		<b>53.453.996,46</b>	<b>-1.851.277</b>	<b>-3,3</b>	<b>55.305.273</b>	<b>52.898.564,92</b>
<b>Couverture en F</b>	<b>-437.965.629,97</b>		<b>-18.571.357</b>		<b>-419.394.273</b>	<b>-428.880.750,81</b>
<b>Couverture en %</b>	<b>-89,12%</b>			<b>0,9</b>	<b>-88,35%</b>	<b>-89,02%</b>
30 Charges de personnel	408.025.383,60		4.145.596	1,0	403.879.788	403.400.872,67
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	20.430.199,96		126.921	0,6	20.303.279	20.153.321,45
33 Amortissements du patrimoine administratif	3.611.888,48		845.708	30,6	2.766.180	3.380.251,10
34 Charges financières	22,00		22	ND		
36 Charges de transfert	59.308.526,50		11.587.028	24,3	47.721.499	54.806.961,86
39 Facturations internes	43.605,89		14.806	51,4	28.800	37.908,65
42 Taxes		6.862.310,67	-616.562	-8,2	7.478.873	7.221.843,84
43 Revenus divers		465.249,68	-435.530	-48,4	900.780	452.632,88

## A - FORMATION

RUBRIQUE	COMPTE 2015		VARIATION C-B 2015		BUDGET 2015	COMPTE 2014
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
<b>A02 - ENSEIGNEMENT SECONDAIRE II ET FORMATION CONTINUE</b>						
44 Revenus financiers		193,75	174	868,8	20	
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux		0,00	-82.560	-100,0	82.560	0,00
46 Revenus de transferts		46.104.672,86	-738.367	-1,6	46.843.040	45.218.346,15
49 Facturations internes		21.569,50	21.570	ND		5.742,05
<b>A03 - SUIVI ÉDUCATIF ET SOUTIEN AUX FAMILLES</b>						
<i>Postes fixes</i>	<i>551,102 ETP</i>		<i>-10,554 ETP</i>	<i>-1,9%</i>	<i>561,656 ETP</i>	<i>539,873 ETP</i>
<b>3 Charges</b>	<b>185.255.465,78</b>		<b>7.010.610</b>	<b>3,9</b>	<b>178.244.856</b>	<b>181.474.774,70</b>
<b>4 Revenus</b>		<b>12.323.468,82</b>	<b>3.109.763</b>	<b>33,8</b>	<b>9.213.706</b>	<b>12.246.426,23</b>
<b>Couverture en F</b>	<b>-172.931.996,97</b>		<b>-3.900.847</b>		<b>-169.031.150</b>	<b>-169.228.348,46</b>
<b>Couverture en %</b>	<b>-93,35%</b>			<b>-1,6</b>	<b>-94,83%</b>	<b>-93,25%</b>
30 Charges de personnel	79.440.054,14		-406.034	-0,5	79.846.088	75.331.829,85
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	3.685.564,37		-520.356	-12,4	4.205.920	4.805.190,71
33 Amortissements du patrimoine administratif	293.246,79		88.359	43,1	204.888	244.663,02
36 Charges de transfert	96.893.934,52		3.081.076	3,3	93.812.859	96.232.025,98
37 Subventions à redistribuer	4.848.441,00		4.848.441	ND		4.780.186,00
39 Facturations internes	94.224,98		-80.875	-46,2	175.100	80.879,13
42 Taxes		1.806.116,17	-438.697	-19,5	2.244.813	4.318.434,81
43 Revenus divers		5.393.873,57	-962.548	-15,1	6.356.422	2.203.867,33
44 Revenus financiers			-671	-100,0	671	
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux		85.981,88	-169.018	-66,3	255.000	73.068,54
46 Revenus de transferts		158.591,20	38.591	32,2	120.000	837.759,56
47 Subventions à redistribuer		4.848.441,00	4.848.441	ND		4.780.186,00
49 Facturations internes		30.465,00	-206.335	-87,1	236.800	33.110,00
<b>A04 - HAUTES ÉCOLES</b>						
<b>3 Charges</b>	<b>769.584.325,12</b>		<b>256.899.387</b>	<b>50,1</b>	<b>512.684.938</b>	<b>727.188.419,84</b>
<b>4 Revenus</b>		<b>258.489.341,76</b>	<b>250.575.809</b>	<b>NS</b>	<b>7.913.533</b>	<b>249.562.620,83</b>
<b>Couverture en F</b>	<b>-511.094.983,36</b>		<b>-6.323.578</b>		<b>-504.771.405</b>	<b>-477.625.799,01</b>
<b>Couverture en %</b>	<b>-66,41%</b>			<b>-32,5</b>	<b>-98,46%</b>	<b>-65,68%</b>
33 Amortissements du patrimoine administratif	9.256,32		-946.444	-99,0	955.700	9.256,32
36 Charges de transfert	515.632.594,33		3.903.356	0,8	511.729.238	484.820.367,47
37 Subventions à redistribuer	253.942.474,47		253.942.474	ND		242.358.796,05
42 Taxes		305.097,30	-101.596	-25,0	406.693	152.158,35
43 Revenus divers		92.712,20	-77.288	-45,5	170.000	7.583,70

# A - FORMATION

RUBRIQUE	COMPTE 2015		VARIATION C-B 2015		BUDGET 2015	COMPTE 2014
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
<b>A04 - HAUTES ÉCOLES</b>						
44 Revenus financiers		372,55	373	ND		
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux			-120.000	-100,0	120.000	0,00
46 Revenus de transferts		4.148.685,24	-3.068.155	-42,5	7.216.840	7.044.082,73
47 Subventions à redistribuer		253.942.474,47	253.942.474	ND		242.358.796,05
<b>A05 - ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ.</b>						
<i>Postes fixes</i>	<i>448,700 ETP</i>		<i>-1,766 ETP</i>	<i>-0,4%</i>	<i>450,466 ETP</i>	<i>433,583 ETP</i>
<b>3 Charges</b>	<b>134.352.901,27</b>		<b>-2.296.601</b>	<b>-1,7</b>	<b>136.649.503</b>	<b>130.990.031,73</b>
<b>4 Revenus</b>		<b>1.769.966,47</b>	<b>56.592</b>	<b>3,3</b>	<b>1.713.375</b>	<b>1.216.198,41</b>
<b>Couverture en F</b>	<b>-132.582.934,80</b>		<b>2.353.193</b>		<b>-134.936.128</b>	<b>-129.773.833,32</b>
<b>Couverture en %</b>	<b>-98,68%</b>			<b>-0,1</b>	<b>-98,75%</b>	<b>-99,07%</b>
30 Charges de personnel	63.432.040,43		-2.349.124	-3,6	65.781.165	60.913.571,55
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	9.714.881,64		-694.759	-6,7	10.409.641	8.382.219,31
33 Amortissements du patrimoine administratif	133.884,01		56.542	73,1	77.342	85.478,39
36 Charges de transfert	61.048.767,31		717.362	1,2	60.331.405	61.578.614,18
39 Facturations internes	23.327,88		-26.622	-53,3	49.950	30.148,30
42 Taxes		1.318.852,40	480.678	57,3	838.175	1.216.198,41
43 Revenus divers		517.352,23	-28.648	-5,2	546.000	
46 Revenus de transferts		-66.637,16	-346.637	-123,8	280.000	
49 Facturations internes		399,00	-48.801	-99,2	49.200	
<b>A06 - PROGRAMME TRANSVERSAL À LA POLITIQUE A</b>						
<i>Postes fixes</i>	<i>103,472 ETP</i>		<i>-3,348 ETP</i>	<i>-3,1%</i>	<i>106,820 ETP</i>	<i>103,040 ETP</i>
<b>3 Charges</b>	<b>20.703.791,50</b>		<b>-143.346</b>	<b>-0,7</b>	<b>20.847.137</b>	<b>20.418.782,63</b>
<b>4 Revenus</b>		<b>709.869,23</b>	<b>1.749</b>	<b>0,2</b>	<b>708.120</b>	<b>442.953,89</b>
<b>Couverture en F</b>	<b>-19.993.922,27</b>		<b>145.095</b>		<b>-20.139.017</b>	<b>-19.975.828,74</b>
<b>Couverture en %</b>	<b>-96,57%</b>			<b>0,0</b>	<b>-96,60%</b>	<b>-97,83%</b>
30 Charges de personnel	15.832.813,76		-145.639	-0,9	15.978.453	15.555.724,97
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	3.759.113,38		-311.996	-7,7	4.071.109	3.923.237,40
33 Amortissements du patrimoine administratif	352.150,46		352.150	ND		241.088,56
36 Charges de transfert	755.664,75		-41.910	-5,3	797.575	693.727,55
39 Facturations internes	4.049,15		4.049	ND		5.004,15
42 Taxes		114.596,23	-78.124	-40,5	192.720	251.466,75
43 Revenus divers			-3.400	-100,0	3.400	11.643,70
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux		595.273,00	83.273	16,3	512.000	179.843,44

## Récapitulation B - EMPLOI

RUBRIQUE	COMPTE 2015		VARIATION C-B 2015		BUDGET 2015	COMPTE 2014
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
<b>B - EMPLOI</b>						
<i>Postes fixes</i>	<i>255,762 ETP</i>		<i>-10,741 ETP</i>	<i>-4,0%</i>	<i>266,503 ETP</i>	<i>257,800 ETP</i>
<b>3 Charges</b>	<b>115.405.964,93</b>		<b>-5.757.295</b>	<b>-4,8</b>	<b>121.163.260</b>	<b>119.929.210,52</b>
<b>4 Revenus</b>		<b>48.646.425,63</b>	<b>2.024.437</b>	<b>4,3</b>	<b>46.621.989</b>	<b>47.984.779,55</b>
<b>Couverture en F</b>	<b>-66.759.539,30</b>		<b>7.781.732</b>		<b>-74.541.271</b>	<b>-71.944.430,97</b>
<b>Couverture en %</b>	<b>-57,85%</b>			<b>-6,0</b>	<b>-61,52%</b>	<b>-59,99%</b>
30 Charges de personnel	36.590.689,25		-1.277.174	-3,4	37.867.863	37.001.785,67
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1.252.796,76		-350.280	-21,9	1.603.077	3.776.535,45
33 Amortissements du patrimoine administratif	17.023,94		4	0,0	17.020	17.023,93
36 Charges de transfert	77.444.982,73		-4.225.017	-5,2	81.670.000	79.131.027,62
39 Facturations internes	100.472,25		95.172	NS	5.300	2.837,85
42 Taxes		456.101,80	140.333	44,4	315.769	1.147.348,64
43 Revenus divers		71.887,42	-527.853	-88,0	599.740	21.086,05
46 Revenus de transferts		48.021.436,41	2.314.956	5,1	45.706.480	46.816.344,86
49 Facturations internes		97.000,00	97.000	ND		

## B - EMPLOI

RUBRIQUE	COMPTE 2015		VARIATION C-B 2015		BUDGET 2015	COMPTE 2014
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
<b>B - EMPLOI</b>						
<i>Postes fixes</i>	255,762 ETP		-10,741 ETP	-4,0%	266,503 ETP	257,800 ETP
<b>3 Charges</b>	<b>115.405.964,93</b>		<b>-5.757.295</b>	<b>-4,8</b>	<b>121.163.260</b>	<b>119.929.210,52</b>
<b>4 Revenus</b>		<b>48.646.425,63</b>	<b>2.024.437</b>	<b>4,3</b>	<b>46.621.989</b>	<b>47.984.779,55</b>
<b>Couverture en F</b>	<b>-66.759.539,30</b>		<b>7.781.732</b>		<b>-74.541.271</b>	<b>-71.944.430,97</b>
<b>Couverture en %</b>	<b>-57,85%</b>			<b>-6,0</b>	<b>-61,52%</b>	<b>-59,99%</b>
<b>B01 - RÉINSERTION DES DEMANDEURS D'EMPLOIS</b>						
<i>Postes fixes</i>	255,762 ETP		-10,741 ETP	-4,0%	266,503 ETP	257,800 ETP
<b>3 Charges</b>	<b>115.405.964,93</b>		<b>-5.757.295</b>	<b>-4,8</b>	<b>121.163.260</b>	<b>119.929.210,52</b>
<b>4 Revenus</b>		<b>48.646.425,63</b>	<b>2.024.437</b>	<b>4,3</b>	<b>46.621.989</b>	<b>47.984.779,55</b>
<b>Couverture en F</b>	<b>-66.759.539,30</b>		<b>7.781.732</b>		<b>-74.541.271</b>	<b>-71.944.430,97</b>
<b>Couverture en %</b>	<b>-57,85%</b>			<b>-6,0</b>	<b>-61,52%</b>	<b>-59,99%</b>
30 Charges de personnel	36.590.689,25		-1.277.174	-3,4	37.867.863	37.001.785,67
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1.252.796,76		-350.280	-21,9	1.603.077	3.776.535,45
33 Amortissements du patrimoine administratif	17.023,94		4	0,0	17.020	17.023,93
36 Charges de transfert	77.444.982,73		-4.225.017	-5,2	81.670.000	79.131.027,62
39 Facturations internes	100.472,25		95.172	NS	5.300	2.837,85
42 Taxes		456.101,80	140.333	44,4	315.769	1.147.348,64
43 Revenus divers		71.887,42	-527.853	-88,0	599.740	21.086,05
46 Revenus de transferts		48.021.436,41	2.314.956	5,1	45.706.480	46.816.344,86
49 Facturations internes		97.000,00	97.000	ND		

## Récapitulation C - ACTION SOCIALE

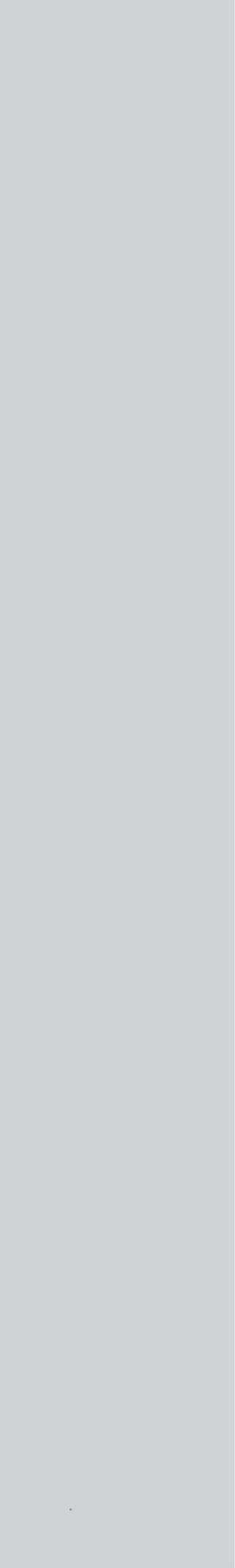
RUBRIQUE	COMPTE 2015		VARIATION C-B 2015		BUDGET 2015	COMPTE 2014
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
<b>C - ACTION SOCIALE</b>						
<i>Postes fixes</i>	<i>152,186 ETP</i>		<i>-8,805 ETP</i>	<i>-5,5%</i>	<i>160,992 ETP</i>	<i>153,160 ETP</i>
<b>3 Charges</b>	<b>809.945.234,75</b>		<b>26.132.028</b>	<b>3,3</b>	<b>783.813.207</b>	<b>783.041.650,51</b>
<b>4 Revenus</b>		<b>154.654.860,57</b>	<b>13.655.696</b>	<b>9,7</b>	<b>140.999.165</b>	<b>147.399.916,96</b>
<b>Couverture en F</b>	<b>-655.290.374,18</b>		<b>-12.476.333</b>		<b>-642.814.042</b>	<b>-635.641.733,55</b>
<b>Couverture en %</b>	<b>-80,91%</b>			<b>-1,3</b>	<b>-82,01%</b>	<b>-81,18%</b>
30 Charges de personnel	20.920.850,11		-129.140	-0,6	21.049.990	19.986.477,92
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	6.756.694,72		-211.972	-3,0	6.968.667	4.628.468,65
36 Charges de transfert	779.589.254,49		25.274.404	3,4	754.314.850	756.733.060,53
37 Subventions à redistribuer	2.465.603,00		1.265.603	105,5	1.200.000	1.482.618,00
39 Facturations internes	212.832,43		-66.868	-23,9	279.700	211.025,41
42 Taxes		1.193.256,84	-859.578	-41,9	2.052.835	1.054.470,31
43 Revenus divers		5.176.556,96	4.626.916	841,8	549.641	9.550.880,94
46 Revenus de transferts		145.819.443,77	8.622.755	6,3	137.196.689	135.311.947,71
47 Subventions à redistribuer		2.465.603,00	1.265.603	105,5	1.200.000	1.482.618,00

## C - ACTION SOCIALE

RUBRIQUE	COMPTE 2015		VARIATION C-B 2015		BUDGET 2015	COMPTE 2014
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
<b>C - ACTION SOCIALE</b>						
<i>Postes fixes</i>	152,186 ETP		-8,805 ETP	-5,5%	160,992 ETP	153,160 ETP
<b>3 Charges</b>	809.945.234,75		26.132.028	3,3	783.813.207	783.041.650,51
<b>4 Revenus</b>		154.654.860,57	13.655.696	9,7	140.999.165	147.399.916,96
<b>Couverture en F</b>	-655.290.374,18		-12.476.333		-642.814.042	-635.641.733,55
<b>Couverture en %</b>	-80,91%			-1,3	-82,01%	-81,18%
<b>C01 - ACCÈS À L'ASSURANCE-MALADIE</b>						
<i>Postes fixes</i>	26,613 ETP		-0,831 ETP	-3,0%	27,445 ETP	27,510 ETP
<b>3 Charges</b>	341.995.031,64		9.166.582	2,8	332.828.450	327.485.722,56
<b>4 Revenus</b>		148.782.734,90	11.618.292	8,5	137.164.443	142.964.238,23
<b>Couverture en F</b>	-193.212.296,74		2.451.710		-195.664.007	-184.521.484,33
<b>Couverture en %</b>	-56,50%			-3,9	-58,79%	-56,34%
30 Charges de personnel	3.720.248,84		-26.148	-0,7	3.746.397	3.633.449,27
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	3.411.703,94		970.296	39,7	2.441.408	1.954.899,60
36 Charges de transfert	334.862.461,99		8.221.817	2,5	326.640.645	321.893.224,03
39 Facturations internes	616,86		617	ND		4.149,66
42 Taxes		46.091,20	39.657	616,4	6.434	18.133,49
43 Revenus divers		4.712.837,68	4.712.518	NS	320	8.989.475,32
46 Revenus de transferts		144.023.806,02	6.866.117	5,0	137.157.689	133.956.629,42
<b>C02 - SOUTIEN À LA FAMILLE</b>						
<i>Postes fixes</i>	42,414 ETP		-3,799 ETP	-8,2%	46,213 ETP	43,216 ETP
<b>3 Charges</b>	66.514.138,33		6.463.007	10,8	60.051.131	58.829.686,76
<b>4 Revenus</b>		2.778.397,59	1.054.556	61,2	1.723.842	2.026.983,19
<b>Couverture en F</b>	-63.735.740,74		-5.408.451		-58.327.289	-56.802.703,57
<b>Couverture en %</b>	-95,82%			-1,3	-97,13%	-96,55%
30 Charges de personnel	5.420.091,95		-260.598	-4,6	5.680.690	5.278.678,40
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	3.024.228,44		-1.208.306	-28,5	4.232.534	2.389.263,00
36 Charges de transfert	57.886.592,65		8.018.686	16,1	49.867.907	50.961.528,85
39 Facturations internes	183.225,28		-86.775	-32,1	270.000	200.216,51
42 Taxes		982.337,54	-740.804	-43,0	1.723.142	921.410,00
43 Revenus divers		422,30	-278	-39,7	700	1.210,94
46 Revenus de transferts		1.795.637,75	1.795.638	ND		1.104.362,25
<b>C03 - MISE EN OEUVRE ET CONDUITE DES MESURES D'ACTION SOCIALE</b>						
<i>Postes fixes</i>	6,426 ETP		-0,585 ETP	-8,3%	7,011 ETP	5,725 ETP
<b>3 Charges</b>	341.114.230,91		-2.263.798	-0,7	343.378.029	347.345.044,26
<b>4 Revenus</b>		221.622,90	-17.377	-7,3	239.000	597.376,95
<b>Couverture en F</b>	-340.892.608,01		2.246.421		-343.139.029	-346.747.667,31
<b>Couverture en %</b>	-99,94%			0,0	-99,93%	-99,83%

## C - ACTION SOCIALE

RUBRIQUE	COMPTE 2015		VARIATION C-B 2015		BUDGET 2015	COMPTE 2014
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
<b>C03 - MISE EN OEUVRE ET CONDUITE DES MESURES D'ACTION SOCIALE</b>						
30 Charges de personnel	1.037.880,44		-47.476	-4,4	1.085.357	930.085,54
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	89.188,13		-44.867	-33,5	134.055	84.633,74
36 Charges de transfert	339.987.093,80		-2.171.523	-0,6	342.158.617	346.330.012,65
39 Facturations internes	68,54		69	ND		312,34
42 Taxes		15.772,45	-184.228	-92,1	200.000	17.943,81
43 Revenus divers		205.850,45	205.850	ND		328.477,10
46 Revenus de transferts			-39.000	-100,0	39.000	250.956,04
<b>C04 - PROTECTION DES PERSONNES ADULTES SOUS CURATELLE</b>						
<i>Postes fixes</i>	<i>76,099 ETP</i>		<i>-3,500 ETP</i>	<i>-4,4%</i>	<i>79,599 ETP</i>	<i>76,050 ETP</i>
<b>3 Charges</b>	<b>10.878.674,82</b>		<b>272.577</b>	<b>2,6</b>	<b>10.606.098</b>	<b>10.228.935,22</b>
<b>4 Revenus</b>		<b>406.502,18</b>	<b>-265.378</b>	<b>-39,5</b>	<b>671.880</b>	<b>328.614,73</b>
<b>Couverture en F</b>	<b>-10.472.172,64</b>		<b>-537.955</b>		<b>-9.934.218</b>	<b>-9.900.320,49</b>
<b>Couverture en %</b>	<b>-96,26%</b>			<b>2,8</b>	<b>-93,67%</b>	<b>-96,79%</b>
30 Charges de personnel	10.628.542,10		213.225	2,0	10.415.317	10.025.663,50
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	221.210,97		80.130	56,8	141.081	187.956,82
36 Charges de transfert			-40.000	-100,0	40.000	8.968,00
39 Facturations internes	28.921,75		19.222	198,2	9.700	6.346,90
42 Taxes		149.055,65	25.797	20,9	123.259	96.897,15
43 Revenus divers		257.446,53	-291.174	-53,1	548.621	231.717,58
<b>C05 - ACTIONS EN MATIÈRE D'ASILE ET DE MIGRATION</b>						
<i>Postes fixes</i>	<i>0,634 ETP</i>		<i>-0,090 ETP</i>	<i>-12,4%</i>	<i>0,724 ETP</i>	<i>0,660 ETP</i>
<b>3 Charges</b>	<b>49.443.159,05</b>		<b>12.493.660</b>	<b>33,8</b>	<b>36.949.499</b>	<b>39.152.261,71</b>
<b>4 Revenus</b>		<b>2.465.603,00</b>	<b>1.265.603</b>	<b>105,5</b>	<b>1.200.000</b>	<b>1.482.703,86</b>
<b>Couverture en F</b>	<b>-46.977.556,05</b>		<b>-11.228.057</b>		<b>-35.749.499</b>	<b>-37.669.557,85</b>
<b>Couverture en %</b>	<b>-95,01%</b>			<b>-1,8</b>	<b>-96,75%</b>	<b>-96,21%</b>
30 Charges de personnel	114.086,77		-8.142	-6,7	122.229	118.601,21
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	10.363,23		-9.226	-47,1	19.589	11.715,50
36 Charges de transfert	46.853.106,05		11.245.425	31,6	35.607.681	37.539.327,00
37 Subventions à redistribuer	2.465.603,00		1.265.603	105,5	1.200.000	1.482.618,00
42 Taxes				ND		85,86
47 Subventions à redistribuer		2.465.603,00	1.265.603	105,5	1.200.000	1.482.618,00



## Récapitulation D - PERSONNES ÂGÉES

RUBRIQUE	COMPTE 2015		VARIATION C-B 2015		BUDGET 2015	COMPTE 2014
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
<b>D - PERSONNES ÂGÉES</b>						
<i>Postes fixes</i>	60,059 ETP		-3,970 ETP	-6,2%	64,029 ETP	62,132 ETP
<b>3 Charges</b>	<b>447.703.565,13</b>		<b>6.706.132</b>	<b>1,5</b>	<b>440.997.433</b>	<b>448.352.723,42</b>
<b>4 Revenus</b>		<b>68.743.647,19</b>	<b>3.016.030</b>	<b>4,6</b>	<b>65.727.617</b>	<b>76.235.895,77</b>
<b>Couverture en F</b>	<b>-378.959.917,95</b>		<b>-3.690.102</b>		<b>-375.269.816</b>	<b>-372.116.827,65</b>
<b>Couverture en %</b>	<b>-84,65%</b>			<b>-0,5</b>	<b>-85,10%</b>	<b>-83,00%</b>
30 Charges de personnel	7.728.354,23		-122.317	-1,6	7.850.671	7.646.378,49
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	3.883.373,89		-1.091.095	-21,9	4.974.469	3.236.665,29
33 Amortissements du patrimoine administratif	61,94		2	3,2	60	61,94
36 Charges de transfert	436.084.829,78		7.927.162	1,9	428.157.668	437.456.653,33
39 Facturations internes	6.945,29		-7.620	-52,3	14.565	12.964,36
42 Taxes		287.947,68	233.927	433,0	54.021	135.897,14
43 Revenus divers		111.109,39	34.827	45,7	76.282	
44 Revenus financiers		329,96	-7.646	-95,9	7.976	23,85
46 Revenus de transferts		68.344.260,15	2.754.922	4,2	65.589.338	76.099.974,77

## D - PERSONNES ÂGÉES

RUBRIQUE	COMPTE 2015		VARIATION C-B 2015		BUDGET 2015	COMPTE 2014
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
<b>D - PERSONNES ÂGÉES</b>						
<i>Postes fixes</i>	<i>60,059 ETP</i>		<i>-3,970 ETP</i>	<i>-6,2%</i>	<i>64,029 ETP</i>	<i>62,132 ETP</i>
<b>3 Charges</b>	<b>447.703.565,13</b>		<b>6.706.132</b>	<b>1,5</b>	<b>440.997.433</b>	<b>448.352.723,42</b>
<b>4 Revenus</b>		<b>68.743.647,19</b>	<b>3.016.030</b>	<b>4,6</b>	<b>65.727.617</b>	<b>76.235.895,77</b>
<b>Couverture en F</b>	<b>-378.959.917,95</b>		<b>-3.690.102</b>		<b>-375.269.816</b>	<b>-372.116.827,65</b>
<b>Couverture en %</b>	<b>-84,65%</b>			<b>-0,5</b>	<b>-85,10%</b>	<b>-83,00%</b>
<b>D01 - MISE EN OEUVRE ET CONDUITE DES ACTIONS EN FAVEUR DES PERSONNES ÂGÉES</b>						
<i>Postes fixes</i>	<i>5,154 ETP</i>		<i>-0,732 ETP</i>	<i>-12,4%</i>	<i>5,887 ETP</i>	<i>5,368 ETP</i>
<b>3 Charges</b>	<b>126.785.205,56</b>		<b>-645.137</b>	<b>-0,5</b>	<b>127.430.343</b>	<b>134.086.677,86</b>
<b>4 Revenus</b>		<b>36.630,15</b>	<b>-9.791</b>	<b>-21,1</b>	<b>46.421</b>	<b>12.133.798,00</b>
<b>Couverture en F</b>	<b>-126.748.575,41</b>		<b>635.347</b>		<b>-127.383.922</b>	<b>-121.952.879,85</b>
<b>Couverture en %</b>	<b>-99,97%</b>			<b>0,0</b>	<b>-99,96%</b>	<b>-90,95%</b>
30 Charges de personnel	927.905,77		-66.223	-6,7	994.129	964.623,18
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	84.287,58		-75.036	-47,1	159.324	95.286,07
33 Amortissements du patrimoine administratif	61,94		2	3,2	60	61,94
36 Charges de transfert	125.772.950,27		-503.880	-0,4	126.276.830	133.026.706,67
42 Taxes		36.630,15	11.209	44,1	25.421	29.759,80
46 Revenus de transferts			-21.000	-100,0	21.000	12.104.038,20
<b>D02 - SOUTIEN FINANCIER INDIVIDUEL AUX PERSONNES ÂGÉES</b>						
<i>Postes fixes</i>	<i>54,905 ETP</i>		<i>-3,238 ETP</i>	<i>-5,6%</i>	<i>58,143 ETP</i>	<i>56,764 ETP</i>
<b>3 Charges</b>	<b>320.918.359,57</b>		<b>7.351.269</b>	<b>2,3</b>	<b>313.567.090</b>	<b>314.266.045,56</b>
<b>4 Revenus</b>		<b>68.707.017,04</b>	<b>3.025.821</b>	<b>4,6</b>	<b>65.681.196</b>	<b>64.102.097,76</b>
<b>Couverture en F</b>	<b>-252.211.342,54</b>		<b>-4.325.448</b>		<b>-247.885.894</b>	<b>-250.163.947,80</b>
<b>Couverture en %</b>	<b>-78,59%</b>			<b>-0,6</b>	<b>-79,05%</b>	<b>-79,60%</b>
30 Charges de personnel	6.800.448,46		-56.094	-0,8	6.856.542	6.681.755,31
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	3.799.086,32		-1.016.059	-21,1	4.815.145	3.141.379,23
36 Charges de transfert	310.311.879,51		8.431.042	2,8	301.880.838	304.429.946,66
39 Facturations internes	6.945,29		-7.620	-52,3	14.565	12.964,36
42 Taxes		251.317,53	222.718	778,7	28.600	106.137,34
43 Revenus divers		111.109,39	34.827	45,7	76.282	
44 Revenus financiers		329,96	-7.646	-95,9	7.976	23,85
46 Revenus de transferts		68.344.260,15	2.775.922	4,2	65.568.338	63.995.936,57

# Récapitulation E - HANDICAP

RUBRIQUE	COMPTE 2015		VARIATION C-B 2015		BUDGET 2015	COMPTE 2014
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
<b>E - HANDICAP</b>						
<i>Postes fixes</i>	<i>45,001 ETP</i>		<i>-3,124 ETP</i>	<i>-6,5%</i>	<i>48,125 ETP</i>	<i>46,568 ETP</i>
<b>3 Charges</b>	<b>388.204.980,49</b>		<b>7.914.610</b>	<b>2,1</b>	<b>380.290.370</b>	<b>374.388.328,19</b>
<b>4 Revenus</b>		<b>56.008.099,26</b>	<b>2.614.137</b>	<b>4,9</b>	<b>53.393.962</b>	<b>54.735.855,33</b>
<b>Couverture en F</b>	<b>-332.196.881,22</b>		<b>-5.300.473</b>		<b>-326.896.408</b>	<b>-319.652.472,86</b>
<b>Couverture en %</b>	<b>-85,57%</b>			<b>-0,5</b>	<b>-85,96%</b>	<b>-85,38%</b>
30 Charges de personnel	5.891.764,41		-112.934	-1,9	6.004.698	5.847.055,05
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	2.911.038,11		-713.759	-19,7	3.624.797	2.355.284,36
36 Charges de transfert	379.397.202,06		8.746.762	2,4	370.650.440	366.176.700,55
39 Facturations internes	4.975,91		-5.459	-52,3	10.435	9.288,24
42 Taxes		180.054,82	159.565	778,7	20.490	76.808,46
43 Revenus divers		79.603,61	24.952	45,7	54.652	
44 Revenus financiers		236,39	-47.574	-99,5	47.810	17,09
46 Revenus de transferts		55.748.204,45	2.477.195	4,7	53.271.010	54.659.029,78

## E - HANDICAP

RUBRIQUE	COMPTE 2015		VARIATION C-B 2015		BUDGET 2015	COMPTE 2014
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
<b>E - HANDICAP</b>						
<i>Postes fixes</i>	<i>45,001 ETP</i>		<i>-3,124 ETP</i>	<i>-6,5%</i>	<i>48,125 ETP</i>	<i>46,568 ETP</i>
<b>3 Charges</b>	<b>388.204.980,49</b>		<b>7.914.610</b>	<b>2,1</b>	<b>380.290.370</b>	<b>374.388.328,19</b>
<b>4 Revenus</b>		<b>56.008.099,26</b>	<b>2.614.137</b>	<b>4,9</b>	<b>53.393.962</b>	<b>54.735.855,33</b>
<b>Couverture en F</b>	<b>-332.196.881,22</b>		<b>-5.300.473</b>		<b>-326.896.408</b>	<b>-319.652.472,86</b>
<b>Couverture en %</b>	<b>-85,57%</b>			<b>-0,5</b>	<b>-85,96%</b>	<b>-85,38%</b>
<b>E01 - MISE EN OEUVRE ET CONDUITE DES ACTIONS EN FAVEUR DES PERSONNES HANDICAPÉES</b>						
<i>Postes fixes</i>	<i>5,661 ETP</i>		<i>-0,804 ETP</i>	<i>-12,4%</i>	<i>6,466 ETP</i>	<i>5,896 ETP</i>
<b>3 Charges</b>	<b>171.939.491,85</b>		<b>-1.810.987</b>	<b>-1,0</b>	<b>173.750.478</b>	<b>168.487.662,01</b>
<b>4 Revenus</b>		<b>2.029.035,53</b>	<b>46.940</b>	<b>2,4</b>	<b>1.982.096</b>	<b>4.647.978,53</b>
<b>Couverture en F</b>	<b>-169.910.456,32</b>		<b>1.857.926</b>		<b>-171.768.382</b>	<b>-163.839.683,47</b>
<b>Couverture en %</b>	<b>-98,82%</b>			<b>0,0</b>	<b>-98,86%</b>	<b>-97,24%</b>
30 Charges de personnel	1.019.175,19		-72.737	-6,7	1.091.912	1.059.504,15
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	189.178,16		14.183	8,1	174.995	104.658,47
36 Charges de transfert	170.731.138,50		-1.752.433	-1,0	172.483.571	167.323.499,39
42 Taxes				ND		767,05
44 Revenus financiers			-42.096	-100,0	42.096	
46 Revenus de transferts		2.029.035,53	89.036	4,6	1.940.000	4.647.211,48
<b>E02 - SOUTIEN FINANCIER INDIVIDUEL AUX PERSONNES HANDICAPÉES</b>						
<i>Postes fixes</i>	<i>39,340 ETP</i>		<i>-2,320 ETP</i>	<i>-5,6%</i>	<i>41,660 ETP</i>	<i>40,672 ETP</i>
<b>3 Charges</b>	<b>216.265.488,64</b>		<b>9.725.597</b>	<b>4,7</b>	<b>206.539.892</b>	<b>205.900.666,19</b>
<b>4 Revenus</b>		<b>53.979.063,73</b>	<b>2.567.198</b>	<b>5,0</b>	<b>51.411.866</b>	<b>50.087.876,80</b>
<b>Couverture en F</b>	<b>-162.286.424,91</b>		<b>-7.158.399</b>		<b>-155.128.026</b>	<b>-155.812.789,39</b>
<b>Couverture en %</b>	<b>-75,04%</b>			<b>-0,1</b>	<b>-75,11%</b>	<b>-75,67%</b>
30 Charges de personnel	4.872.589,22		-40.196	-0,8	4.912.786	4.787.550,90
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	2.721.859,95		-727.942	-21,1	3.449.802	2.250.625,89
36 Charges de transfert	208.666.063,56		10.499.195	5,3	198.166.869	198.853.201,16
39 Facturations internes	4.975,91		-5.459	-52,3	10.435	9.288,24
42 Taxes		180.054,82	159.565	778,7	20.490	76.041,41
43 Revenus divers		79.603,61	24.952	45,7	54.652	
44 Revenus financiers		236,39	-5.478	-95,9	5.714	17,09
46 Revenus de transferts		53.719.168,92	2.388.159	4,7	51.331.010	50.011.818,30

# Récapitulation

## F - ENVIRONNEMENT

RUBRIQUE	COMPTE 2015		VARIATION C-B 2015		BUDGET 2015	COMPTE 2014
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
<b>F - ENVIRONNEMENT</b>						
<i>Postes fixes</i>	233,767 ETP		-12,169 ETP	-4,9%	245,936 ETP	233,736 ETP
<b>3 Charges</b>	<b>100.497.420,47</b>		<b>-552.034</b>	<b>-0,5</b>	<b>101.049.454</b>	<b>101.022.387,60</b>
<b>4 Revenus</b>		<b>71.046.301,72</b>	<b>-3.467.572</b>	<b>-4,7</b>	<b>74.513.874</b>	<b>69.314.362,69</b>
<b>Couverture en F</b>	<b>-29.451.118,75</b>		<b>-2.915.539</b>		<b>-26.535.580</b>	<b>-31.708.024,92</b>
<b>Couverture en %</b>	<b>-29,31%</b>			<b>11,6</b>	<b>-26,26%</b>	<b>-31,39%</b>
30 Charges de personnel	37.526.106,99		-729.081	-1,9	38.255.188	37.374.122,19
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	25.760.942,68		1.535.496	6,3	24.225.447	28.410.767,08
33 Amortissements du patrimoine administratif	4.890.982,86		45.420	0,9	4.845.563	4.615.822,24
36 Charges de transfert	8.542.658,56		-146.253	-1,7	8.688.912	8.661.433,25
37 Subventions à redistribuer	23.511.513,07		-1.127.737	-4,6	24.639.250	21.623.843,14
39 Facturations internes	265.216,31		-129.878	-32,9	395.094	336.399,70
41 Patentes et concessions		21.491.839,58	-1.116.975	-4,9	22.608.815	21.443.177,64
42 Taxes		14.890.431,62	-2.896.291	-16,3	17.786.722	14.510.345,14
43 Revenus divers		6.883.894,15	2.325.994	51,0	4.557.900	6.342.461,95
44 Revenus financiers		111.031,13	-22.969	-17,1	134.000	103.380,45
46 Revenus de transferts		3.678.221,92	-609.465	-14,2	4.287.687	4.905.374,67
47 Subventions à redistribuer		23.511.513,07	-1.127.737	-4,6	24.639.250	21.623.843,14
49 Facturations internes		479.370,25	-20.130	-4,0	499.500	385.779,70

## F - ENVIRONNEMENT

RUBRIQUE	COMPTE 2015		VARIATION C-B 2015		BUDGET 2015	COMPTE 2014
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
<b>F - ENVIRONNEMENT</b>						
<i>Postes fixes</i>	233,767 ETP		-12,169 ETP	-4,9%	245,936 ETP	233,736 ETP
<b>3 Charges</b>	<b>100.497.420,47</b>		<b>-552.034</b>	<b>-0,5</b>	<b>101.049.454</b>	<b>101.022.387,60</b>
<b>4 Revenus</b>		<b>71.046.301,72</b>	<b>-3.467.572</b>	<b>-4,7</b>	<b>74.513.874</b>	<b>69.314.362,69</b>
<b>Couverture en F</b>	<b>-29.451.118,75</b>		<b>-2.915.539</b>		<b>-26.535.580</b>	<b>-31.708.024,92</b>
<b>Couverture en %</b>	<b>-29,31%</b>			<b>11,6</b>	<b>-26,26%</b>	<b>-31,39%</b>
<b>F01 - PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT</b>						
<i>Postes fixes</i>	72,355 ETP		-0,857 ETP	-1,2%	73,212 ETP	71,212 ETP
<b>3 Charges</b>	<b>23.163.824,07</b>		<b>1.182.139</b>	<b>5,4</b>	<b>21.981.685</b>	<b>25.849.834,83</b>
<b>4 Revenus</b>		<b>9.994.068,50</b>	<b>2.777.902</b>	<b>38,5</b>	<b>7.216.167</b>	<b>9.049.857,70</b>
<b>Couverture en F</b>	<b>-13.169.755,57</b>		<b>1.595.763</b>		<b>-14.765.518</b>	<b>-16.799.977,14</b>
<b>Couverture en %</b>	<b>-56,85%</b>			<b>-15,4</b>	<b>-67,17%</b>	<b>-64,99%</b>
30 Charges de personnel	12.589.627,33		-119.297	-0,9	12.708.924	12.503.734,88
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	9.458.213,78		1.250.182	15,2	8.208.032	12.108.991,77
33 Amortissements du patrimoine administratif	702.282,77		49.797	7,6	652.486	669.513,32
36 Charges de transfert	392.676,40		17.301	4,6	375.375	526.681,40
39 Facturations internes	21.023,79		-15.844	-43,0	36.868	40.913,47
41 Patentes et concessions		5.428.681,23	-101.319	-1,8	5.530.000	5.458.299,80
42 Taxes		1.201.094,07	105.871	9,7	1.095.223	1.160.799,76
43 Revenus divers		2.757.158,00	2.757.158	ND		502.672,59
46 Revenus de transferts		607.135,20	16.191	2,7	590.944	1.926.458,05
49 Facturations internes				ND		1.627,50
<b>F03 - GESTION DES EAUX</b>						
<i>Postes fixes</i>	67,539 ETP		-5,264 ETP	-7,2%	72,803 ETP	65,303 ETP
<b>3 Charges</b>	<b>23.477.915,70</b>		<b>-147.890</b>	<b>-0,6</b>	<b>23.625.806</b>	<b>22.614.705,81</b>
<b>4 Revenus</b>		<b>29.680.131,12</b>	<b>-2.795.566</b>	<b>-8,6</b>	<b>32.475.697</b>	<b>30.148.962,56</b>
<b>Couverture en F</b>	<b>6.202.215,42</b>		<b>-2.647.676</b>		<b>8.849.891</b>	<b>7.534.256,75</b>
<b>Couverture en %</b>	<b>26,42%</b>			<b>-29,5</b>	<b>37,46%</b>	<b>33,32%</b>
30 Charges de personnel	10.325.461,63		-692.142	-6,3	11.017.603	10.252.900,69
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	8.464.971,50		179.279	2,2	8.285.693	8.347.969,32
33 Amortissements du patrimoine administratif	945.804,04		-138.782	-12,8	1.084.587	900.046,60
36 Charges de transfert	3.120.543,28		-56.858	-1,8	3.177.401	3.072.380,90
37 Subventions à redistribuer	585.573,50		585.574	ND		
39 Facturations internes	35.561,75		-24.960	-41,2	60.522	41.408,30
41 Patentes et concessions		15.076.793,25	-982.022	-6,1	16.058.815	15.021.348,29
42 Taxes		7.015.849,02	-2.431.413	-25,7	9.447.262	7.553.326,15

## F - ENVIRONNEMENT

RUBRIQUE	COMPTE 2015		VARIATION C-B 2015		BUDGET 2015	COMPTE 2014
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
<b>F03 - GESTION DES EAUX</b>						
43 Revenus divers		4.000.000,00	0	0,0	4.000.000	5.087.563,55
44 Revenus financiers		75.000,00	0	0,0	75.000	75.000,00
46 Revenus de transferts		2.926.915,35	32.295	1,1	2.894.620	2.411.724,57
47 Subventions à redistribuer		585.573,50	585.574	ND		
<b>F04 - NATURE ET PAYSAGE</b>						
<i>Postes fixes</i>	<i>71,239 ETP</i>		<i>-4,964 ETP</i>	<i>-6,5%</i>	<i>76,203 ETP</i>	<i>75,003 ETP</i>
<b>3 Charges</b>	<b>23.803.318,85</b>		<b>1.104.062</b>	<b>4,9</b>	<b>22.699.257</b>	<b>23.482.546,59</b>
<b>4 Revenus</b>		<b>7.889.883,31</b>	<b>-193.510</b>	<b>-2,4</b>	<b>8.083.393</b>	<b>7.443.813,11</b>
<b>Couverture en F</b>	<b>-15.913.435,54</b>		<b>-1.297.572</b>		<b>-14.615.864</b>	<b>-16.038.733,48</b>
<b>Couverture en %</b>	<b>-66,85%</b>			<b>3,8</b>	<b>-64,39%</b>	<b>-68,30%</b>
30 Charges de personnel	10.885.337,19		7.357	0,1	10.877.980	10.988.835,01
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	6.855.299,77		45.431	0,7	6.809.869	7.086.632,11
33 Amortissements du patrimoine administratif	3.207.409,00		506.342	18,7	2.701.067	3.010.750,48
36 Charges de transfert	693.926,47		-87.693	-11,2	781.619	722.382,14
37 Subventions à redistribuer	1.983.112,32		736.362	59,1	1.246.750	1.452.757,50
39 Facturations internes	178.234,10		-103.738	-36,8	281.972	221.189,35
41 Patentes et concessions		986.365,10	-33.635	-3,3	1.020.000	963.529,55
42 Taxes		4.377.001,66	243.881	5,9	4.133.120	3.978.280,62
43 Revenus divers		123.183,10	-431.717	-77,8	554.900	279.641,49
44 Revenus financiers		36.031,13	-22.969	-38,9	59.000	28.380,45
46 Revenus de transferts		41.305,00	-671.318	-94,2	712.623	477.017,50
47 Subventions à redistribuer		1.983.112,32	736.362	59,1	1.246.750	1.452.757,50
49 Facturations internes		342.885,00	-14.115	-4,0	357.000	264.206,00
<b>F05 - POLITIQUE AGRICOLE</b>						
<i>Postes fixes</i>	<i>22,634 ETP</i>		<i>-1,084 ETP</i>	<i>-4,6%</i>	<i>23,718 ETP</i>	<i>22,218 ETP</i>
<b>3 Charges</b>	<b>30.052.361,85</b>		<b>-2.690.345</b>	<b>-8,2</b>	<b>32.742.707</b>	<b>29.075.300,37</b>
<b>4 Revenus</b>		<b>23.482.218,79</b>	<b>-3.256.398</b>	<b>-12,2</b>	<b>26.738.617</b>	<b>22.671.729,32</b>
<b>Couverture en F</b>	<b>-6.570.143,06</b>		<b>-566.053</b>		<b>-6.004.090</b>	<b>-6.403.571,05</b>
<b>Couverture en %</b>	<b>-21,86%</b>			<b>19,2</b>	<b>-18,34%</b>	<b>-22,02%</b>
30 Charges de personnel	3.725.680,83		75.001	2,1	3.650.680	3.628.651,61
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	982.457,62		60.604	6,6	921.854	867.173,87
33 Amortissements du patrimoine administratif	35.487,06		-371.937	-91,3	407.424	35.511,85
36 Charges de transfert	4.335.512,41		-19.005	-0,4	4.354.517	4.339.988,81

## F - ENVIRONNEMENT

RUBRIQUE	COMPTE 2015		VARIATION C-B 2015		BUDGET 2015	COMPTE 2014
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
<b>F05 - POLITIQUE AGRICOLE</b>						
37 Subventions à redistribuer	20.942.827,25		-2.449.673	-10,5	23.392.500	20.171.085,64
39 Facturations internes	30.396,68		14.665	93,2	15.732	32.888,60
42 Taxes		2.296.486,87	-814.630	-26,2	3.111.117	1.817.938,61
43 Revenus divers		3.553,05	553	18,4	3.000	472.584,32
46 Revenus de transferts		102.866,37	13.366	14,9	89.500	90.174,55
47 Subventions à redistribuer		20.942.827,25	-2.449.673	-10,5	23.392.500	20.171.085,64
49 Facturations internes		136.485,25	-6.015	-4,2	142.500	119.946,20

## Récapitulation G - AMÉNAGEMENT ET LOGEMENT

RUBRIQUE	COMPTE 2015		VARIATION C-B 2015		BUDGET 2015	COMPTE 2014
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
<b>G - AMÉNAGEMENT ET LOGEMENT</b>						
<i>Postes fixes</i>	<i>326,948 ETP</i>		<i>-12,752 ETP</i>	<i>-3,8%</i>	<i>339,700 ETP</i>	<i>316,572 ETP</i>
<b>3 Charges</b>	<b>117.528.037,57</b>		<b>-4.974.027</b>	<b>-4,1</b>	<b>122.502.065</b>	<b>116.870.086,86</b>
<b>4 Revenus</b>		<b>52.197.196,03</b>	<b>5.024.040</b>	<b>10,7</b>	<b>47.173.156</b>	<b>47.011.073,12</b>
<b>Couverture en F</b>	<b>-65.330.841,54</b>		<b>9.998.067</b>		<b>-75.328.909</b>	<b>-69.859.013,75</b>
<b>Couverture en %</b>	<b>-55,59%</b>			<b>-9,6</b>	<b>-61,49%</b>	<b>-59,77%</b>
30 Charges de personnel	48.059.054,10		-1.805.911	-3,6	49.864.965	46.606.726,60
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	14.064.101,43		-1.860.872	-11,7	15.924.973	12.405.710,66
33 Amortissements du patrimoine administratif	4.640.972,42		3.238.022	230,8	1.402.950	2.968.361,36
36 Charges de transfert	50.450.777,28		-4.335.500	-7,9	54.786.277	54.811.297,24
39 Facturations internes	313.132,34		-209.768	-40,1	522.900	77.991,00
42 Taxes		32.192.005,31	1.597.204	5,2	30.594.801	26.792.976,10
43 Revenus divers		4.974.742,05	3.074.742	161,8	1.900.000	5.202.039,41
44 Revenus financiers		11.994.500,00	-5.500	0,0	12.000.000	12.044.409,55
46 Revenus de transferts		2.801.349,42	337.994	13,7	2.463.355	2.821.137,91
49 Facturations internes		234.599,25	19.599	9,1	215.000	150.510,15

# G - AMÉNAGEMENT ET LOGEMENT

RUBRIQUE	COMPTE 2015		VARIATION C-B 2015		BUDGET 2015	COMPTE 2014
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
<b>G - AMÉNAGEMENT ET LOGEMENT</b>						
<i>Postes fixes</i>	<i>326,948 ETP</i>		<i>-12,752 ETP</i>	<i>-3,8%</i>	<i>339,700 ETP</i>	<i>316,572 ETP</i>
<b>3 Charges</b>	<b>117.528.037,57</b>		<b>-4.974.027</b>	<b>-4,1</b>	<b>122.502.065</b>	<b>116.870.086,86</b>
<b>4 Revenus</b>		<b>52.197.196,03</b>	<b>5.024.040</b>	<b>10,7</b>	<b>47.173.156</b>	<b>47.011.073,12</b>
<b>Couverture en F</b>	<b>-65.330.841,54</b>		<b>9.998.067</b>		<b>-75.328.909</b>	<b>-69.859.013,75</b>
<b>Couverture en %</b>	<b>-55,59%</b>			<b>-9,6</b>	<b>-61,49%</b>	<b>-59,77%</b>
<b>G01 - LOGEMENT ET PLANIFICATION FONCIÈRE</b>						
<i>Postes fixes</i>	<i>74,399 ETP</i>		<i>-4,201 ETP</i>	<i>-5,3%</i>	<i>78,600 ETP</i>	<i>66,300 ETP</i>
<b>3 Charges</b>	<b>63.159.584,26</b>		<b>-1.611.481</b>	<b>-2,5</b>	<b>64.771.065</b>	<b>63.874.677,71</b>
<b>4 Revenus</b>		<b>10.173.286,27</b>	<b>-1.030.734</b>	<b>-9,2</b>	<b>11.204.020</b>	<b>10.799.187,40</b>
<b>Couverture en F</b>	<b>-52.986.297,99</b>		<b>580.747</b>		<b>-53.567.045</b>	<b>-53.075.490,31</b>
<b>Couverture en %</b>	<b>-83,89%</b>			<b>1,4</b>	<b>-82,70%</b>	<b>-83,09%</b>
30 Charges de personnel	10.103.837,95		-572.276	-5,4	10.676.114	8.901.409,52
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1.364.925,42		215.734	18,8	1.149.191	540.256,32
33 Amortissements du patrimoine administratif	3.746.392,49		3.034.272	426,1	712.120	2.366.747,65
36 Charges de transfert	47.896.013,45		-4.245.627	-8,1	52.141.640	52.008.290,92
39 Facturations internes	48.414,95		-43.585	-47,4	92.000	57.973,30
42 Taxes		8.126.454,82	-1.108.385	-12,0	9.234.840	8.621.512,90
43 Revenus divers				ND		13.300,00
44 Revenus financiers		-5.500,00	-5.500	ND		44.400,00
46 Revenus de transferts		2.052.331,45	83.151	4,2	1.969.180	2.119.974,50
<b>G02 - AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE..</b>						
<i>Postes fixes</i>	<i>87,550 ETP</i>		<i>-2,000 ETP</i>	<i>-2,2%</i>	<i>89,550 ETP</i>	<i>82,377 ETP</i>
<b>3 Charges</b>	<b>24.950.904,37</b>		<b>-2.857.088</b>	<b>-10,3</b>	<b>27.807.992</b>	<b>22.995.945,45</b>
<b>4 Revenus</b>		<b>17.277.677,36</b>	<b>3.092.367</b>	<b>21,8</b>	<b>14.185.310</b>	<b>17.538.562,25</b>
<b>Couverture en F</b>	<b>-7.673.227,01</b>		<b>5.949.455</b>		<b>-13.622.682</b>	<b>-5.457.383,20</b>
<b>Couverture en %</b>	<b>-30,75%</b>			<b>-37,2</b>	<b>-48,99%</b>	<b>-23,73%</b>
30 Charges de personnel	15.009.502,67		-200.219	-1,3	15.209.722	13.985.746,28
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	9.535.436,58		-2.290.466	-19,4	11.825.903	8.465.146,69
33 Amortissements du patrimoine administratif	72.269,49		-186.461	-72,1	258.730	72.133,93
36 Charges de transfert	201.238,83		-89.398	-30,8	290.637	472.784,32
39 Facturations internes	132.456,80		-90.543	-40,6	223.000	134,23
42 Taxes		406.272,31	120.962	42,4	285.310	473.228,20
43 Revenus divers		4.871.405,05	2.971.405	156,4	1.900.000	5.065.334,05
44 Revenus financiers		12.000.000,00	0	0,0	12.000.000	12.000.000,00
<b>G03 - CONFORMITÉ DES CONSTRUCTIONS ET DES CHANTIERS</b>						
<i>Postes fixes</i>	<i>78,999 ETP</i>		<i>-3,801 ETP</i>	<i>-4,6%</i>	<i>82,800 ETP</i>	<i>80,758 ETP</i>

## G - AMÉNAGEMENT ET LOGEMENT

RUBRIQUE	COMPTE 2015		VARIATION C-B 2015		BUDGET 2015	COMPTE 2014
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
<b>G03 - CONFORMITÉ DES CONSTRUCTIONS ET DES CHANTIERS</b>						
<b>3 Charges</b>	11.223.120,78		-425.081	-3,6	11.648.202	11.936.020,05
<b>4 Revenus</b>		6.539.321,74	1.743.037	36,3	4.796.285	4.201.108,44
<b>Couverture en F</b>	-4.683.799,04		2.168.118		-6.851.917	-7.734.911,61
<b>Couverture en %</b>	-41,73%			-29,1	-58,82%	-64,80%
30 Charges de personnel	10.330.364,70		-594.771	-5,4	10.925.136	11.189.051,48
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	724.352,24		219.286	43,4	505.066	680.826,10
36 Charges de transfert	60.000,00		0	0,0	60.000	60.000,00
39 Facturations internes	108.403,84		-49.596	-31,4	158.000	6.142,47
42 Taxes		6.446.629,99	1.685.345	35,4	4.761.285	4.170.794,59
43 Revenus divers		1.680,00	1.680	ND		9.116,20
49 Facturations internes		91.011,75	56.012	160,0	35.000	21.197,65
<b>G04 - GÉODONNÉES DE RÉFÉRENCE ET GARANTIE DES DROITS RÉELS</b>						
<i>Postes fixes</i>	<i>54,200 ETP</i>		<i>-2,200 ETP</i>	<i>-3,9%</i>	<i>56,400 ETP</i>	<i>55,568 ETP</i>
<b>3 Charges</b>	8.836.262,91		113.102	1,3	8.723.161	8.347.967,31
<b>4 Revenus</b>		17.825.244,50	1.147.168	6,9	16.678.077	14.003.047,42
<b>Couverture en F</b>	8.988.981,59		1.034.066		7.954.916	5.655.080,11
<b>Couverture en %</b>	101,73%			11,6	91,19%	67,74%
30 Charges de personnel	7.526.900,55		-323.387	-4,1	7.850.288	7.412.454,24
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	480.733,77		41.861	9,5	438.873	392.425,59
33 Amortissements du patrimoine administratif	822.310,44		390.210	90,3	432.100	529.479,78
39 Facturations internes	6.318,15		4.418	232,5	1.900	13.607,70
42 Taxes		17.170.397,50	887.941	5,5	16.282.457	13.494.288,65
43 Revenus divers		90,00	90	ND		14.544,16
44 Revenus financiers				ND		9,55
46 Revenus de transferts		511.169,50	295.550	137,1	215.620	364.892,56
49 Facturations internes		143.587,50	-36.413	-20,2	180.000	129.312,50
<b>G05 - PROTECTION DU PATRIMOINE BATI</b>						
<i>Postes fixes</i>	<i>31,800 ETP</i>		<i>-0,550 ETP</i>	<i>-1,7%</i>	<i>32,350 ETP</i>	<i>31,570 ETP</i>
<b>3 Charges</b>	9.358.165,25		-193.480	-2,0	9.551.645	9.715.476,34
<b>4 Revenus</b>		381.666,16	72.202	23,3	309.464	469.167,60
<b>Couverture en F</b>	-8.976.499,09		265.682		-9.242.181	-9.246.308,74
<b>Couverture en %</b>	-95,92%			-0,9	-96,76%	-95,17%
30 Charges de personnel	5.088.448,23		-115.257	-2,2	5.203.705	5.118.065,08
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1.958.653,42		-47.287	-2,4	2.005.940	2.327.055,96

## G - AMÉNAGEMENT ET LOGEMENT

RUBRIQUE	COMPTE 2015		VARIATION C-B 2015		BUDGET 2015	COMPTE 2014
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
<b>G05 - PROTECTION DU PATRIMOINE BATI</b>						
36 Charges de transfert	2.293.525,00		-475	0,0	2.294.000	2.270.222,00
39 Facturations internes	17.538,60		-30.461	-63,5	48.000	133,30
42 Taxes		42.250,69	11.342	36,7	30.909	33.151,75
43 Revenus divers		101.567,00	101.567	ND		99.745,00
46 Revenus de transferts		237.848,47	-40.707	-14,6	278.555	336.270,85

## Récapitulation H - SÉCURITÉ ET POPULATION

RUBRIQUE	COMPTE 2015		VARIATION C-B 2015		BUDGET 2015	COMPTE 2014
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
<b>H - SÉCURITÉ ET POPULATION</b>						
<i>Postes fixes</i>	3.312,088 ETP		-159,524 ETP	-4,6%	3.471,612 ETP	3.203,605 ETP
<b>3 Charges</b>	<b>600.318.844,45</b>		<b>-16.791.289</b>	<b>-2,7</b>	<b>617.110.133</b>	<b>584.136.234,53</b>
<b>4 Revenus</b>		<b>265.914.575,02</b>	<b>-8.584.589</b>	<b>-3,1</b>	<b>274.499.164</b>	<b>249.992.384,48</b>
<b>Couverture en F</b>	<b>-334.404.269,43</b>		<b>8.206.700</b>		<b>-342.610.969</b>	<b>-334.143.850,05</b>
<b>Couverture en %</b>	<b>-55,70%</b>			<b>0,3</b>	<b>-55,52%</b>	<b>-57,20%</b>
30 Charges de personnel	461.905.730,17		-13.446.035	-2,8	475.351.765	451.876.076,32
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	91.571.596,05		-4.637.889	-4,8	96.209.485	88.382.682,21
33 Amortissements du patrimoine administratif	5.446.851,06		105.744	2,0	5.341.107	5.247.268,92
34 Charges financières	453.190,00		0	0,0	453.190	1.596,27
36 Charges de transfert	37.380.569,30		-574.801	-1,5	37.955.370	34.086.778,97
37 Subventions à redistribuer	438.512,15		207.512	89,8	231.000	741.837,60
39 Facturations internes	3.122.395,73		1.554.180	99,1	1.568.216	3.799.994,24
41 Patentes et concessions		35.730,00	0	0,0	35.730	35.730,00
42 Taxes		197.274.032,63	6.880.078	3,6	190.393.955	182.050.122,86
43 Revenus divers		4.742.134,13	-3.332.866	-41,3	8.075.000	2.087.935,90
44 Revenus financiers		396.943,40	-16.316	-3,9	413.259	420.213,85
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux		1.311,70	1.312	ND		1.285,50
46 Revenus de transferts		53.787.456,06	-13.384.564	-19,9	67.172.020	54.618.634,52
47 Subventions à redistribuer		438.512,15	207.512	89,8	231.000	741.837,60
49 Facturations internes		9.238.454,95	1.060.255	13,0	8.178.200	10.036.624,25

# H - SÉCURITÉ ET POPULATION

RUBRIQUE	COMPTE 2015		VARIATION C-B 2015		BUDGET 2015	COMPTE 2014
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
<b>H - SÉCURITÉ ET POPULATION</b>						
<i>Postes fixes</i>	3.312,088 ETP		-159,524 ETP	-4,6%	3.471,612 ETP	3.203,605 ETP
<b>3 Charges</b>	<b>600.318.844,45</b>		<b>-16.791.289</b>	<b>-2,7</b>	<b>617.110.133</b>	<b>584.136.234,53</b>
<b>4 Revenus</b>		<b>265.914.575,02</b>	<b>-8.584.589</b>	<b>-3,1</b>	<b>274.499.164</b>	<b>249.992.384,48</b>
<b>Couverture en F</b>	<b>-334.404.269,43</b>		<b>8.206.700</b>		<b>-342.610.969</b>	<b>-334.143.850,05</b>
<b>Couverture en %</b>	<b>-55,70%</b>			<b>0,3</b>	<b>-55,52%</b>	<b>-57,20%</b>
<b>H01 - POPULATION, DROIT DE CITÉ ET MIGRATION</b>						
<i>Postes fixes</i>	193,449 ETP		-16,051 ETP	-7,7%	209,500 ETP	195,529 ETP
<b>3 Charges</b>	<b>38.725.882,16</b>		<b>-2.245.846</b>	<b>-5,5</b>	<b>40.971.728</b>	<b>38.216.994,66</b>
<b>4 Revenus</b>		<b>28.087.339,06</b>	<b>-5.900.714</b>	<b>-17,4</b>	<b>33.988.053</b>	<b>28.483.220,53</b>
<b>Couverture en F</b>	<b>-10.638.543,10</b>		<b>-3.654.868</b>		<b>-6.983.675</b>	<b>-9.733.774,13</b>
<b>Couverture en %</b>	<b>-27,47%</b>			<b>61,2</b>	<b>-17,05%</b>	<b>-25,47%</b>
30 Charges de personnel	24.586.626,05		-1.066.858	-4,2	25.653.484	24.447.975,85
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	3.091.934,04		178.002	6,1	2.913.932	1.808.794,93
33 Amortissements du patrimoine administratif	35.615,42		10.635	42,6	24.980	38.140,35
36 Charges de transfert	10.978.981,75		-1.400.350	-11,3	12.379.332	10.932.496,25
39 Facturations internes	32.724,90		32.725	ND		989.587,28
42 Taxes		22.387.442,72	-5.127.065	-18,6	27.514.508	22.624.701,73
43 Revenus divers		300.587,02	300.587	ND		1.740,57
46 Revenus de transferts		5.395.223,32	-1.078.322	-16,7	6.473.545	5.852.795,23
49 Facturations internes		4.086,00	4.086	ND		3.983,00
<b>H02 - SÉCURITÉ PUBLIQUE</b>						
<i>Postes fixes</i>	1.969,943 ETP		-33,407 ETP	-1,7%	2.003,350 ETP	1.890,658 ETP
<b>3 Charges</b>	<b>362.984.019,99</b>		<b>-7.025.863</b>	<b>-1,9</b>	<b>370.009.883</b>	<b>359.929.814,40</b>
<b>4 Revenus</b>		<b>149.648.119,08</b>	<b>1.650.107</b>	<b>1,1</b>	<b>147.998.012</b>	<b>134.269.408,02</b>
<b>Couverture en F</b>	<b>-213.335.900,91</b>		<b>8.675.970</b>		<b>-222.011.871</b>	<b>-225.660.406,38</b>
<b>Couverture en %</b>	<b>-58,77%</b>			<b>-2,0</b>	<b>-60,00%</b>	<b>-62,70%</b>
30 Charges de personnel	289.218.451,24		-6.327.837	-2,1	295.546.288	285.762.293,41
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	53.761.282,60		-3.561.855	-6,2	57.323.138	55.190.518,67
33 Amortissements du patrimoine administratif	4.238.076,09		858.746	25,4	3.379.330	4.405.544,99
34 Charges financières	389.743,00		0	0,0	389.743	
36 Charges de transfert	12.564.319,00		61.935	0,5	12.502.384	12.255.284,35
39 Facturations internes	2.812.148,06		1.943.148	223,6	869.000	2.316.172,98
42 Taxes		110.708.769,78	14.227.928	14,7	96.480.842	95.049.116,83
43 Revenus divers		547.400,50	-5.527.600	-91,0	6.075.000	69.484,70
44 Revenus financiers			-5.000	-100,0	5.000	

## H - SÉCURITÉ ET POPULATION

RUBRIQUE	COMPTE 2015		VARIATION C-B 2015		BUDGET 2015	COMPTE 2014
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
<b>H02 - SÉCURITÉ PUBLIQUE</b>						
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux		1.311,70	1.312	ND		1.285,50
46 Revenus de transferts		37.850.247,25	-6.786.423	-15,2	44.636.670	38.429.526,99
49 Facturations internes		540.389,85	-260.110	-32,5	800.500	719.994,00
<b>H05 - ADMISSION À LA CIRCULATION ROUTIÈRE ET À LA NAVIGATION</b>						
<i>Postes fixes</i>	<i>116.172 ETP</i>		<i>-6.187 ETP</i>	<i>-5,1%</i>	<i>122.359 ETP</i>	<i>114.525 ETP</i>
<b>3 Charges</b>	<b>16.716.828,32</b>		<b>-102.361</b>	<b>-0,6</b>	<b>16.819.189</b>	<b>16.416.330,85</b>
<b>4 Revenus</b>		<b>29.656.711,16</b>	<b>-50.255</b>	<b>-0,2</b>	<b>29.706.966</b>	<b>29.211.720,60</b>
<b>Couverture en F</b>	<b>12.939.882,84</b>		<b>52.106</b>		<b>12.887.777</b>	<b>12.795.389,75</b>
<b>Couverture en %</b>	<b>77,41%</b>			<b>1,0</b>	<b>76,63%</b>	<b>77,94%</b>
30 Charges de personnel	13.631.665,61		-976.227	-6,7	14.607.893	13.214.907,70
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	3.037.703,96		852.261	39,0	2.185.443	3.173.845,21
33 Amortissements du patrimoine administratif	39.098,38		17.361	79,9	21.737	26.947,24
39 Facturations internes	8.360,37		4.244	103,1	4.116	630,70
42 Taxes		28.979.260,96	-62.705	-0,2	29.041.966	28.535.556,00
46 Revenus de transferts		677.450,20	12.450	1,9	665.000	676.164,60
<b>H06 - EXÉCUTION DES POURSUITES ET FAILLITES</b>						
<i>Postes fixes</i>	<i>229.040 ETP</i>		<i>-20.763 ETP</i>	<i>-8,3%</i>	<i>249.803 ETP</i>	<i>242.044 ETP</i>
<b>3 Charges</b>	<b>38.682.497,19</b>		<b>274.840</b>	<b>0,7</b>	<b>38.407.657</b>	<b>39.216.198,84</b>
<b>4 Revenus</b>		<b>38.437.134,54</b>	<b>336.620</b>	<b>0,9</b>	<b>38.100.515</b>	<b>37.910.700,77</b>
<b>Couverture en F</b>	<b>-245.362,65</b>		<b>61.779</b>		<b>-307.142</b>	<b>-1.305.498,07</b>
<b>Couverture en %</b>	<b>-0,63%</b>			<b>-20,7</b>	<b>-0,80%</b>	<b>-3,33%</b>
30 Charges de personnel	28.736.463,40		-615.810	-2,1	29.352.273	29.625.002,66
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	9.674.386,70		1.254.243	14,9	8.420.144	9.124.293,90
33 Amortissements du patrimoine administratif	125.369,34		58.629	87,8	66.740	110.102,91
34 Charges financières				ND		1.596,27
39 Facturations internes	146.277,75		-422.222	-74,3	568.500	355.203,10
42 Taxes		29.789.645,07	-953.670	-3,1	30.743.315	29.633.393,47
43 Revenus divers		218,17	218	ND		
44 Revenus financiers		193,60	-6.306	-97,0	6.500	651,05
49 Facturations internes		8.647.077,70	1.296.378	17,6	7.350.700	8.276.656,25
<b>H07 - PRIVATION DE LIBERTÉ ET MESURES D'ENCADREMENT</b>						
<i>Postes fixes</i>	<i>725.285 ETP</i>		<i>-79.515 ETP</i>	<i>-9,9%</i>	<i>804.800 ETP</i>	<i>681.650 ETP</i>
<b>3 Charges</b>	<b>130.112.533,73</b>		<b>-7.257.789</b>	<b>-5,3</b>	<b>137.370.323</b>	<b>117.033.205,70</b>
<b>4 Revenus</b>		<b>13.080.260,64</b>	<b>-4.996.770</b>	<b>-27,6</b>	<b>18.077.031</b>	<b>12.643.380,33</b>
<b>Couverture en F</b>	<b>-117.032.273,09</b>		<b>2.261.019</b>		<b>-119.293.292</b>	<b>-104.389.825,37</b>
<b>Couverture en %</b>	<b>-89,95%</b>			<b>3,6</b>	<b>-86,84%</b>	<b>-89,20%</b>

# H - SÉCURITÉ ET POPULATION

RUBRIQUE	COMPTE 2015		VARIATION C-B 2015		BUDGET 2015	COMPTE 2014
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
<b>H07 - PRIVATION DE LIBERTÉ ET MESURES D'ENCADREMENT</b>						
30 Charges de personnel	95.333.463,71		-4.355.158	-4,4	99.688.622	88.573.476,85
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	21.160.556,59		-3.164.483	-13,0	24.325.040	18.144.916,54
33 Amortissements du patrimoine administratif	635.498,48		-533.442	-45,6	1.168.940	324.216,11
34 Charges financières	63.447,00		0	0,0	63.447	
36 Charges de transfert	12.886.468,00		793.194	6,6	12.093.274	9.940.839,65
39 Facturations internes	33.099,95		2.100	6,8	31.000	49.756,55
42 Taxes		4.634.780,65	-1.298.899	-21,9	5.933.680	5.410.956,53
43 Revenus divers		1.825.348,90	1.825.349	ND		
44 Revenus financiers		32,65	-867	-96,4	900	240,80
46 Revenus de transferts		6.607.770,04	-5.534.681	-45,6	12.142.451	6.224.596,20
49 Facturations internes		12.328,40	12.328	ND		1.007.586,80
<b>H09 - SÉCURITÉ CIVILE ET ARMÉE</b>						
<i>Postes fixes</i>	<i>78,199 ETP</i>		<i>-3,601 ETP</i>	<i>-4,4%</i>	<i>81,800 ETP</i>	<i>79,200 ETP</i>
<b>3 Charges</b>	<b>13.097.083,06</b>		<b>-434.270</b>	<b>-3,2</b>	<b>13.531.353</b>	<b>13.323.690,09</b>
<b>4 Revenus</b>		<b>7.005.010,54</b>	<b>376.424</b>	<b>5,7</b>	<b>6.628.587</b>	<b>7.473.954,23</b>
<b>Couverture en F</b>	<b>-6.092.072,52</b>		<b>810.693</b>		<b>-6.902.766</b>	<b>-5.849.735,86</b>
<b>Couverture en %</b>	<b>-46,51%</b>			<b>-8,8</b>	<b>-51,01%</b>	<b>-43,90%</b>
30 Charges de personnel	10.399.060,15		-104.145	-1,0	10.503.205	10.252.419,85
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	845.732,16		-196.056	-18,8	1.041.788	940.312,97
33 Amortissements du patrimoine administratif	373.193,35		-306.187	-45,1	679.380	342.317,32
36 Charges de transfert	950.800,55		-29.579	-3,0	980.380	958.158,72
37 Subventions à redistribuer	438.512,15		207.512	89,8	231.000	741.837,60
39 Facturations internes	89.784,70		-5.815	-6,1	95.600	88.643,63
41 Patentes et concessions		35.730,00	0	0,0	35.730	35.730,00
42 Taxes		774.133,45	94.489	13,9	679.644	796.398,30
43 Revenus divers		2.068.579,54	68.580	3,4	2.000.000	2.016.710,63
44 Revenus financiers		396.717,15	-4.142	-1,0	400.859	419.322,00
46 Revenus de transferts		3.256.765,25	2.411	0,1	3.254.354	3.435.551,50
47 Subventions à redistribuer		438.512,15	207.512	89,8	231.000	741.837,60
49 Facturations internes		34.573,00	7.573	28,0	27.000	28.404,20

# Récapitulation

## I - JUSTICE

RUBRIQUE	COMPTE 2015		VARIATION C-B 2015		BUDGET 2015	COMPTE 2014
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
<b>I - JUSTICE</b>						
<i>Postes fixes</i>	<i>698,884 ETP</i>		<i>-20,466 ETP</i>	<i>-2,8%</i>	<i>719,350 ETP</i>	<i>670,048 ETP</i>
<b>3 Charges</b>	<b>181.050.592,20</b>		<b>12.059.628</b>	<b>7,1</b>	<b>168.990.964</b>	<b>170.375.800,10</b>
<b>4 Revenus</b>		<b>92.300.423,37</b>	<b>53.789.665</b>	<b>139,7</b>	<b>38.510.758</b>	<b>48.397.025,23</b>
<b>Couverture en F</b>	<b>-88.750.168,83</b>		<b>41.730.037</b>		<b>-130.480.206</b>	<b>-121.978.774,87</b>
<b>Couverture en %</b>	<b>-49,02%</b>			<b>-36,5</b>	<b>-77,21%</b>	<b>-71,59%</b>
30 Charges de personnel	123.866.038,19		1.054.257	0,9	122.811.781	117.628.704,15
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	54.765.309,86		11.261.307	25,9	43.504.003	51.900.292,60
33 Amortissements du patrimoine administratif	1.951.062,39		320.382	19,6	1.630.680	198.562,42
34 Charges financières	527,67		-4.472	-89,4	5.000	536,23
39 Facturations internes	467.654,09		-571.846	-55,0	1.039.500	647.704,70
42 Taxes		46.028.938,26	14.071.880	44,0	31.957.058	36.808.786,02
43 Revenus divers		45.506.942,61	40.066.943	736,5	5.440.000	10.580.574,71
44 Revenus financiers		1,05	1	ND		
49 Facturations internes		764.541,45	-349.159	-31,4	1.113.700	1.007.664,50

# I - JUSTICE

RUBRIQUE	COMPTE 2015		VARIATION C-B 2015		BUDGET 2015	COMPTE 2014
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
<b>I - JUSTICE</b>						
<i>Postes fixes</i>	698,884 ETP		-20,466 ETP	-2,8%	719,350 ETP	670,048 ETP
<b>3 Charges</b>	181.050.592,20		12.059.628	7,1	168.990.964	170.375.800,10
<b>4 Revenus</b>		92.300.423,37	53.789.665	139,7	38.510.758	48.397.025,23
<b>Couverture en F</b>	-88.750.168,83		41.730.037		-130.480.206	-121.978.774,87
<b>Couverture en %</b>	-49,02%			-36,5	-77,21%	-71,59%
<b>I01 - POUVOIR JUDICIAIRE.</b>						
<i>Postes fixes</i>	698,884 ETP		-20,466 ETP	-2,8%	719,350 ETP	670,048 ETP
<b>3 Charges</b>	181.050.592,20		12.059.628	7,1	168.990.964	170.375.800,10
<b>4 Revenus</b>		92.300.423,37	53.789.665	139,7	38.510.758	48.397.025,23
<b>Couverture en F</b>	-88.750.168,83		41.730.037		-130.480.206	-121.978.774,87
<b>Couverture en %</b>	-49,02%			-36,5	-77,21%	-71,59%
30 Charges de personnel	123.866.038,19		1.054.257	0,9	122.811.781	117.628.704,15
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	54.765.309,86		11.261.307	25,9	43.504.003	51.900.292,60
33 Amortissements du patrimoine administratif	1.951.062,39		320.382	19,6	1.630.680	198.562,42
34 Charges financières	527,67		-4.472	-89,4	5.000	536,23
39 Facturations internes	467.654,09		-571.846	-55,0	1.039.500	647.704,70
42 Taxes		46.028.938,26	14.071.880	44,0	31.957.058	36.808.786,02
43 Revenus divers		45.506.942,61	40.066.943	736,5	5.440.000	10.580.574,71
44 Revenus financiers		1,05	1	ND		
49 Facturations internes		764.541,45	-349.159	-31,4	1.113.700	1.007.664,50

# Récapitulation J - MOBILITÉ

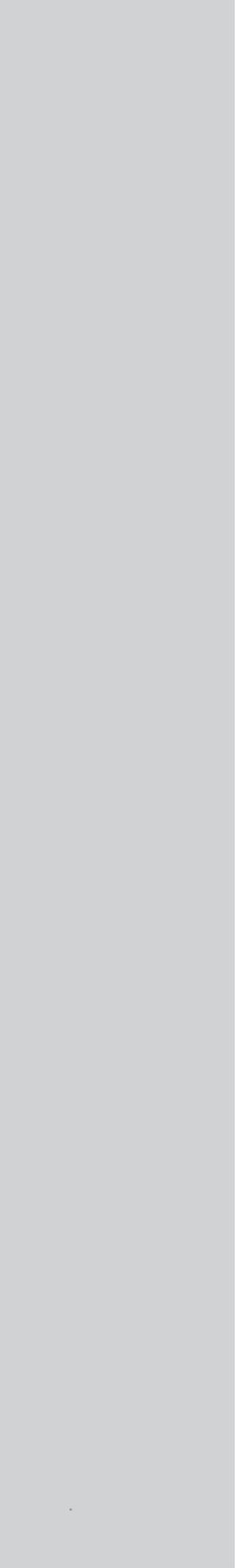
RUBRIQUE	COMPTE 2015		VARIATION C-B 2015		BUDGET 2015	COMPTE 2014
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
<b>J - MOBILITÉ</b>						
<i>Postes fixes</i>	223,498 ETP		-6,592 ETP	-2,9%	230,090 ETP	221,327 ETP
<b>3 Charges</b>	<b>391.774.499,14</b>		<b>24.613.364</b>	<b>6,7</b>	<b>367.161.135</b>	<b>360.112.366,06</b>
<b>4 Revenus</b>		<b>98.754.935,84</b>	<b>28.088.053</b>	<b>39,7</b>	<b>70.666.882</b>	<b>58.253.439,68</b>
<b>Couverture en F</b>	<b>-293.019.563,30</b>		<b>3.474.689</b>		<b>-296.494.252</b>	<b>-301.858.926,38</b>
<b>Couverture en %</b>	<b>-74,79%</b>			<b>-7,4</b>	<b>-80,75%</b>	<b>-83,82%</b>
30 Charges de personnel	33.011.872,70		-212.456	-0,6	33.224.329	32.907.030,87
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	37.428.445,37		13.318.073	55,2	24.110.372	25.817.658,16
33 Amortissements du patrimoine administratif	59.007.151,45		49.211	0,1	58.957.940	56.391.593,14
34 Charges financières	55.100,10		55.100	ND		388.274,56
36 Charges de transfert	259.855.095,19		12.881.261	5,2	246.973.834	243.472.890,78
39 Facturations internes	2.416.834,34		-1.477.826	-37,9	3.894.660	1.134.918,56
42 Taxes		25.773.719,00	8.395.087	48,3	17.378.632	13.616.626,58
43 Revenus divers		26.440.459,21	22.708.710	608,5	3.731.749	3.190.886,83
44 Revenus financiers		713.777,12	-93.223	-11,6	807.000	780.010,57
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux		90.635,80	636	0,7	90.000	124.465,20
46 Revenus de transferts		42.864.149,17	-1.215.822	-2,8	44.079.971	38.794.586,43
49 Facturations internes		2.872.195,54	-1.707.334	-37,3	4.579.530	1.746.864,07

# J - MOBILITÉ

RUBRIQUE	COMPTE 2015		VARIATION C-B 2015		BUDGET 2015	COMPTE 2014
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
<b>J - MOBILITÉ</b>						
<i>Postes fixes</i>	<i>223,498 ETP</i>		<i>-6,592 ETP</i>	<i>-2,9%</i>	<i>230,090 ETP</i>	<i>221,327 ETP</i>
<b>3 Charges</b>	<b>391.774.499,14</b>		<b>24.613.364</b>	<b>6,7</b>	<b>367.161.135</b>	<b>360.112.366,06</b>
<b>4 Revenus</b>		<b>98.754.935,84</b>	<b>28.088.053</b>	<b>39,7</b>	<b>70.666.882</b>	<b>58.253.439,68</b>
<b>Couverture en F</b>	<b>-293.019.563,30</b>		<b>3.474.689</b>		<b>-296.494.252</b>	<b>-301.858.926,38</b>
<b>Couverture en %</b>	<b>-74,79%</b>			<b>-7,4</b>	<b>-80,75%</b>	<b>-83,82%</b>
<b>J01 - TRANSPORTS ET MOBILITÉ</b>						
<i>Postes fixes</i>	<i>77,533 ETP</i>		<i>-0,089 ETP</i>	<i>-0,1%</i>	<i>77,622 ETP</i>	<i>73,472 ETP</i>
<b>3 Charges</b>	<b>261.718.733,46</b>		<b>12.588.535</b>	<b>5,1</b>	<b>249.130.198</b>	<b>248.873.402,58</b>
<b>4 Revenus</b>		<b>11.228.413,92</b>	<b>-4.466.985</b>	<b>-28,5</b>	<b>15.695.399</b>	<b>10.101.447,81</b>
<b>Couverture en F</b>	<b>-250.490.319,54</b>		<b>-17.055.521</b>		<b>-233.434.799</b>	<b>-238.771.954,77</b>
<b>Couverture en %</b>	<b>-95,71%</b>			<b>2,1</b>	<b>-93,70%</b>	<b>-95,94%</b>
30 Charges de personnel	13.334.797,26		81.555	0,6	13.253.243	13.073.043,42
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	6.450.020,09		-927.127	-12,6	7.377.147	9.347.331,20
33 Amortissements du patrimoine administratif	3.340.734,27		563.868	20,3	2.776.866	2.914.907,21
36 Charges de transfert	238.574.631,17		12.881.267	5,7	225.693.364	223.523.905,76
39 Facturations internes	18.550,67		-11.027	-37,3	29.578	14.214,99
42 Taxes		9.652.234,64	-4.481.165	-31,7	14.133.399	10.549.671,16
43 Revenus divers		809.288,51	54.289	7,2	755.000	1.167.746,83
44 Revenus financiers		713.777,12	-93.223	-11,6	807.000	780.010,57
46 Revenus de transferts		50.713,65	50.714	ND		-2.397.780,75
49 Facturations internes		2.400,00	2.400	ND		1.800,00
<b>J02 - INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES ET DE TRANSPORTS PUBLICS</b>						
<i>Postes fixes</i>	<i>145,965 ETP</i>		<i>-6,503 ETP</i>	<i>-4,3%</i>	<i>152,468 ETP</i>	<i>147,855 ETP</i>
<b>3 Charges</b>	<b>130.055.765,68</b>		<b>12.024.829</b>	<b>10,2</b>	<b>118.030.937</b>	<b>111.238.963,48</b>
<b>4 Revenus</b>		<b>87.526.521,92</b>	<b>32.555.039</b>	<b>59,2</b>	<b>54.971.483</b>	<b>48.151.991,88</b>
<b>Couverture en F</b>	<b>-42.529.243,76</b>		<b>20.530.210</b>		<b>-63.059.454</b>	<b>-63.086.971,60</b>
<b>Couverture en %</b>	<b>-32,70%</b>			<b>-38,8</b>	<b>-53,43%</b>	<b>-56,71%</b>
30 Charges de personnel	19.677.075,44		-294.010	-1,5	19.971.086	19.833.987,45
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	30.978.425,27		14.245.200	85,1	16.733.225	16.470.326,96
33 Amortissements du patrimoine administratif	55.666.417,18		-514.657	-0,9	56.181.074	53.476.685,93
34 Charges financières	55.100,10		55.100	ND		388.274,56
36 Charges de transfert	21.280.464,02		-6	0,0	21.280.470	19.948.985,02
39 Facturations internes	2.398.283,67		-1.466.798	-37,9	3.865.082	1.120.703,57
42 Taxes		16.121.484,36	12.876.251	396,8	3.245.233	3.066.955,43
43 Revenus divers		25.631.170,70	22.654.422	761,0	2.976.749	2.023.140,00

## J - MOBILITÉ

RUBRIQUE	COMPTE 2015		VARIATION C-B 2015		BUDGET 2015	COMPTE 2014
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
<b>J02 - INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES ET DE TRANSPORTS PUBLICS</b>						
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux		90.635,80	636	0,7	90.000	124.465,20
46 Revenus de transferts		42.813.435,52	-1.266.535	-2,9	44.079.971	41.192.367,18
49 Facturations internes		2.869.795,54	-1.709.734	-37,3	4.579.530	1.745.064,07



## Récapitulation K - SANTÉ

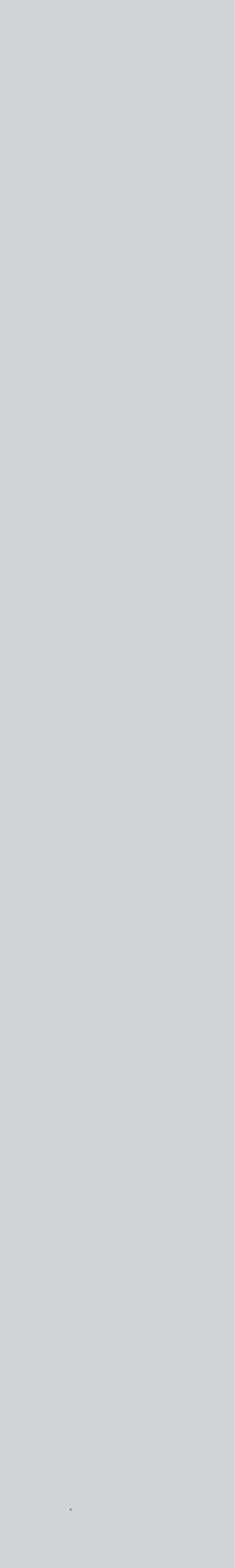
RUBRIQUE	COMPTE 2015		VARIATION C-B 2015		BUDGET 2015	COMPTE 2014
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
<b>K - SANTÉ</b>						
<i>Postes fixes</i>	<i>112,997 ETP</i>		<i>-4,579 ETP</i>	<i>-3,9%</i>	<i>117,576 ETP</i>	<i>113,200 ETP</i>
<b>3 Charges</b>	<b>1.111.962.707,72</b>		<b>1.918.875</b>	<b>0,2</b>	<b>1.110.043.833</b>	<b>1.092.922.403,95</b>
<b>4 Revenus</b>		<b>32.885.928,39</b>	<b>-1.028.069</b>	<b>-3,0</b>	<b>33.913.997</b>	<b>33.095.394,55</b>
<b>Couverture en F</b>	<b>-1.079.076.779,33</b>		<b>-2.946.943</b>		<b>-1.076.129.836</b>	<b>-1.059.827.009,40</b>
<b>Couverture en %</b>	<b>-97,04%</b>			<b>0,1</b>	<b>-96,94%</b>	<b>-96,97%</b>
30 Charges de personnel	17.400.580,96		-457.631	-2,6	17.858.212	17.022.909,74
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	8.737.801,69		3.856.621	79,0	4.881.181	3.444.290,00
33 Amortissements du patrimoine administratif	794.867,82		-161.022	-16,8	955.890	772.839,99
36 Charges de transfert	1.084.968.629,36		-1.302.421	-0,1	1.086.271.050	1.071.617.984,87
39 Facturations internes	60.827,89		-16.672	-21,5	77.500	64.379,35
40 Revenus fiscaux		94.813,11	24.813	35,4	70.000	103.791,75
41 Patentes et concessions		18.550,00	10.350	126,2	8.200	30.801,00
42 Taxes		5.342.321,95	-2.711.025	-33,7	8.053.347	5.831.446,60
43 Revenus divers		24.617.621,79	972.372	4,1	23.645.250	24.299.612,20
44 Revenus financiers		898.037,00	898.037	ND		898.037,00
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux		1.753.428,09	-383.772	-18,0	2.137.200	1.772.336,30
46 Revenus de transferts		141.932,95	141.933	ND		128.435,50
49 Facturations internes		19.223,50	19.224	ND		30.934,20

# K - SANTÉ

RUBRIQUE	COMPTE 2015		VARIATION C-B 2015		BUDGET 2015	COMPTE 2014
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
<b>K - SANTÉ</b>						
<i>Postes fixes</i>	<i>112,997 ETP</i>		<i>-4,579 ETP</i>	<i>-3,9%</i>	<i>117,576 ETP</i>	<i>113,200 ETP</i>
<b>3 Charges</b>	<b>1.111.962.707,72</b>		<b>1.918.875</b>	<b>0,2</b>	<b>1.110.043.833</b>	<b>1.092.922.403,95</b>
<b>4 Revenus</b>		<b>32.885.928,39</b>	<b>-1.028.069</b>	<b>-3,0</b>	<b>33.913.997</b>	<b>33.095.394,55</b>
<b>Couverture en F</b>	<b>-1.079.076.779,33</b>		<b>-2.946.943</b>		<b>-1.076.129.836</b>	<b>-1.059.827.009,40</b>
<b>Couverture en %</b>	<b>-97,04%</b>			<b>0,1</b>	<b>-96,94%</b>	<b>-96,97%</b>
<b>K01 - RÉSEAU DE SOINS</b>						
<i>Postes fixes</i>	<i>10,695 ETP</i>		<i>-0,865 ETP</i>	<i>-7,5%</i>	<i>11,560 ETP</i>	<i>11,695 ETP</i>
<b>3 Charges</b>	<b>1.069.400.301,19</b>		<b>2.062.018</b>	<b>0,2</b>	<b>1.067.338.283</b>	<b>1.052.420.167,89</b>
<b>4 Revenus</b>		<b>25.958.925,79</b>	<b>-562.564</b>	<b>-2,1</b>	<b>26.521.490</b>	<b>24.085.072,84</b>
<b>Couverture en F</b>	<b>-1.043.441.375,40</b>		<b>-2.624.582</b>		<b>-1.040.816.793</b>	<b>-1.028.335.095,05</b>
<b>Couverture en %</b>	<b>-97,57%</b>			<b>0,1</b>	<b>-97,52%</b>	<b>-97,71%</b>
30 Charges de personnel	1.917.225,10		-100.926	-5,0	2.018.151	1.846.833,84
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	6.142.769,94		4.116.820	203,2	2.025.950	1.011.871,88
33 Amortissements du patrimoine administratif	533.311,50		-225.581	-29,7	758.892	498.933,23
36 Charges de transfert	1.060.806.775,21		-1.728.125	-0,2	1.062.534.900	1.049.062.446,06
39 Facturations internes	219,44		-171	-43,7	390	82,88
42 Taxes		908.637,31	-2.843.413	-75,8	3.752.050	1.195.922,58
43 Revenus divers		24.066.507,41	1.297.067	5,7	22.769.440	21.991.113,26
44 Revenus financiers		898.037,00	898.037	ND		898.037,00
46 Revenus de transferts		85.744,07	85.744	ND		
<b>K02 - RÉGULATION SANITAIRE</b>						
<i>Postes fixes</i>	<i>19,233 ETP</i>		<i>-1,515 ETP</i>	<i>-7,3%</i>	<i>20,748 ETP</i>	<i>18,297 ETP</i>
<b>3 Charges</b>	<b>18.517.359,94</b>		<b>892.686</b>	<b>5,1</b>	<b>17.624.674</b>	<b>16.491.911,14</b>
<b>4 Revenus</b>		<b>2.318.266,79</b>	<b>375.990</b>	<b>19,4</b>	<b>1.942.277</b>	<b>4.217.331,50</b>
<b>Couverture en F</b>	<b>-16.199.093,14</b>		<b>-516.697</b>		<b>-15.682.397</b>	<b>-12.274.579,64</b>
<b>Couverture en %</b>	<b>-87,48%</b>			<b>-1,7</b>	<b>-88,98%</b>	<b>-74,43%</b>
30 Charges de personnel	3.301.215,73		-143.192	-4,2	3.444.408	3.056.613,38
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	855.075,93		16.262	1,9	838.814	784.553,88
33 Amortissements du patrimoine administratif	4.927,00		1.765	55,8	3.162	3.192,85
36 Charges de transfert	14.355.921,85		1.018.022	7,6	13.337.900	12.647.468,16
39 Facturations internes	219,44		-171	-43,7	390	82,88
41 Patentes et concessions		16.250,00	15.650	NS	600	14.000,00
42 Taxes		1.908.130,97	304.085	19,0	1.604.046	2.100.252,81
43 Revenus divers		345.414,34	7.783	2,3	337.631	2.078.078,69
46 Revenus de transferts		48.098,76	48.099	ND		25.000,00

# K - SANTÉ

RUBRIQUE	COMPTE 2015		VARIATION C-B 2015		BUDGET 2015	COMPTE 2014
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
<b>K02 - RÉGULATION SANITAIRE</b>						
49 Facturations internes		372,72	373	ND		
<b>K03 - SÉCURITÉ SANITAIRE, PROMOTION DE LA SANTÉ ET PRÉVENTION</b>						
<i>Postes fixes</i>	<i>83,069 ETP</i>		<i>-2,199 ETP</i>	<i>-2,6%</i>	<i>85,268 ETP</i>	<i>83,208 ETP</i>
<b>3 Charges</b>	<b>24.045.046,59</b>		<b>-1.035.830</b>	<b>-4,1</b>	<b>25.080.876</b>	<b>24.010.324,91</b>
<b>4 Revenus</b>		<b>4.608.735,81</b>	<b>-841.494</b>	<b>-15,4</b>	<b>5.450.230</b>	<b>4.792.990,21</b>
<b>Couverture en F</b>	<b>-19.436.310,79</b>		<b>194.335</b>		<b>-19.630.646</b>	<b>-19.217.334,71</b>
<b>Couverture en %</b>	<b>-80,83%</b>			<b>3,3</b>	<b>-78,27%</b>	<b>-80,04%</b>
30 Charges de personnel	12.182.140,13		-213.513	-1,7	12.395.653	12.119.462,52
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1.739.955,82		-276.461	-13,7	2.016.417	1.647.864,24
33 Amortissements du patrimoine administratif	256.629,33		62.793	32,4	193.836	270.713,91
36 Charges de transfert	9.805.932,30		-592.318	-5,7	10.398.250	9.908.070,65
39 Facturations internes	60.389,01		-16.331	-21,3	76.720	64.213,60
40 Revenus fiscaux		94.813,11	24.813	35,4	70.000	103.791,75
41 Patentes et concessions		2.300,00	-5.300	-69,7	7.600	16.801,00
42 Taxes		2.525.553,67	-171.698	-6,4	2.697.251	2.535.271,21
43 Revenus divers		205.700,04	-332.479	-61,8	538.179	230.420,25
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux		1.753.428,09	-383.772	-18,0	2.137.200	1.772.336,30
46 Revenus de transferts		8.090,12	8.090	ND		103.435,50
49 Facturations internes		18.850,78	18.851	ND		30.934,20



# Récapitulation

## L - ECONOMIE

RUBRIQUE	COMPTE 2015		VARIATION C-B 2015		BUDGET 2015	COMPTE 2014
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
<b>L - ECONOMIE</b>						
<i>Postes fixes</i>	<i>119,600 ETP</i>		<i>-9,700 ETP</i>	<i>-7,5%</i>	<i>129,300 ETP</i>	<i>123,716 ETP</i>
<b>3 Charges</b>	<b>52.897.202,80</b>		<b>17.643.345</b>	<b>50,0</b>	<b>35.253.858</b>	<b>38.733.801,10</b>
<b>4 Revenus</b>		<b>53.288.580,03</b>	<b>1.000.192</b>	<b>1,9</b>	<b>52.288.388</b>	<b>65.053.324,59</b>
<b>Couverture en F</b>	<b>391.377,23</b>		<b>-16.643.153</b>		<b>17.034.530</b>	<b>26.319.523,49</b>
<b>Couverture en %</b>	<b>0,74%</b>			<b>-98,5</b>	<b>48,32%</b>	<b>67,95%</b>
30 Charges de personnel	17.733.966,75		-578.616	-3,2	18.312.583	18.067.341,78
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	18.783.372,36		16.430.397	698,3	2.352.975	2.005.176,39
33 Amortissements du patrimoine administratif	29.741,58		12.332	70,8	17.410	24.439,86
36 Charges de transfert	16.303.294,61		1.769.305	12,2	14.533.990	18.599.440,57
39 Facturations internes	46.827,50		9.928	26,9	36.900	37.402,50
42 Taxes		11.717.903,76	-656.246	-5,3	12.374.150	12.061.813,87
43 Revenus divers		2.483.823,32	2.035.743	454,3	448.080	32.658,37
44 Revenus financiers		37.265.923,00	-201.077	-0,5	37.467.000	51.394.748,00
46 Revenus de transferts		1.818.367,95	-180.790	-9,0	1.999.158	1.562.454,35
49 Facturations internes		2.562,00	2.562	ND		1.650,00

## L - ECONOMIE

RUBRIQUE	COMPTE 2015		VARIATION C-B 2015		BUDGET 2015	COMPTE 2014
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
<b>L - ECONOMIE</b>						
<i>Postes fixes</i>	119,600 ETP		-9,700 ETP	-7,5%	129,300 ETP	123,716 ETP
<b>3 Charges</b>	52.897.202,80		17.643.345	50,0	35.253.858	38.733.801,10
<b>4 Revenus</b>		53.288.580,03	1.000.192	1,9	52.288.388	65.053.324,59
<b>Couverture en F</b>	391.377,23		-16.643.153		17.034.530	26.319.523,49
<b>Couverture en %</b>	0,74%			-98,5	48,32%	67,95%
<b>L01 - DÉVELOPPEMENT ET SOUTIEN À L'ÉCONOMIE</b>						
<i>Postes fixes</i>	11,400 ETP		-2,200 ETP	-16,2%	13,600 ETP	15,428 ETP
<b>3 Charges</b>	19.554.117,12		1.566.434	8,7	17.987.683	22.445.981,16
<b>4 Revenus</b>		2.817.400,40	1.858.331	193,8	959.069	442.792,45
<b>Couverture en F</b>	-16.736.716,72		291.897		-17.028.614	-22.003.188,71
<b>Couverture en %</b>	-85,59%			-9,6	-94,67%	-98,03%
30 Charges de personnel	2.282.473,00		-129.599	-5,4	2.412.072	3.277.920,61
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1.516.024,99		-74.166	-4,7	1.590.191	1.124.707,24
33 Amortissements du patrimoine administratif	1.576,97		1.147	266,7	430	267,94
36 Charges de transfert	15.753.172,16		1.768.182	12,6	13.984.990	18.041.799,37
39 Facturations internes	870,00		870	ND		1.286,00
42 Taxes		368.233,30	-180.756	-32,9	548.989	438.292,45
43 Revenus divers		2.449.167,10	2.039.087	497,2	410.080	4.500,00
<b>L02 - MISE À DISPOSITION ET EXPLOITATION D'INFRASTRUCTURES ÉCONOMIQUES</b>						
<b>4 Revenus</b>		37.265.923,00	-201.077	-0,5	37.467.000	51.394.748,00
<b>Couverture en F</b>	37.265.923,00		-201.077		37.467.000	51.394.748,00
44 Revenus financiers		37.265.923,00	-201.077	-0,5	37.467.000	51.394.748,00
<b>L03 - RÉGULATION DU COMMERCE</b>						
<i>Postes fixes</i>	45,300 ETP		-3,300 ETP	-6,8%	48,600 ETP	47,288 ETP
<b>3 Charges</b>	24.174.826,75		16.685.507	222,8	7.489.320	7.601.232,97
<b>4 Revenus</b>		10.263.322,26	-153.920	-1,5	10.417.242	10.451.438,53
<b>Couverture en F</b>	-13.911.504,49		-16.839.426		2.927.922	2.850.205,56
<b>Couverture en %</b>	-57,55%			-247,2	39,09%	37,50%
30 Charges de personnel	6.612.408,70		-9.238	-0,1	6.621.647	6.450.435,17
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	16.946.018,51		16.673.126	NS	272.893	538.712,43
33 Amortissements du patrimoine administratif	25.577,04		8.597	50,6	16.980	24.171,92
36 Charges de transfert	550.122,45		1.122	0,2	549.000	557.641,20
39 Facturations internes	40.700,05		11.900	41,3	28.800	30.272,25
42 Taxes		10.229.664,19	-149.578	-1,4	10.379.242	10.423.030,16
43 Revenus divers		31.996,07	-6.004	-15,8	38.000	27.958,37

# L - ECONOMIE

RUBRIQUE	COMPTE 2015		VARIATION C-B 2015		BUDGET 2015	COMPTE 2014
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
<b>L03 - RÉGULATION DU COMMERCE</b>						
49 Facturations internes		1.662,00	1.662	ND		450,00
<b>L04 - SURVEILLANCE DU MARCHÉ DU TRAVAIL...</b>						
<i>Postes fixes</i>	<i>62,900 ETP</i>		<i>-4,200 ETP</i>	<i>-6,3%</i>	<i>67,100 ETP</i>	<i>61,000 ETP</i>
<b>3 Charges</b>	<b>9.168.258,93</b>		<b>-608.596</b>	<b>-6,2</b>	<b>9.776.855</b>	<b>8.686.586,97</b>
<b>4 Revenus</b>		<b>2.941.934,37</b>	<b>-503.143</b>	<b>-14,6</b>	<b>3.445.077</b>	<b>2.764.345,61</b>
<b>Couverture en F</b>	<b>-6.226.324,56</b>		<b>105.453</b>		<b>-6.331.778</b>	<b>-5.922.241,36</b>
<b>Couverture en %</b>	<b>-67,91%</b>			<b>4,9</b>	<b>-64,76%</b>	<b>-68,18%</b>
30 Charges de personnel	8.839.085,05		-439.779	-4,7	9.278.864	8.338.986,00
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	321.328,86		-168.562	-34,4	489.891	341.756,72
33 Amortissements du patrimoine administratif	2.587,57		2.588	ND		
39 Facturations internes	5.257,45		-2.843	-35,1	8.100	5.844,25
42 Taxes		1.120.006,27	-325.913	-22,5	1.445.919	1.200.491,26
43 Revenus divers		2.660,15	2.660	ND		200,00
46 Revenus de transferts		1.818.367,95	-180.790	-9,0	1.999.158	1.562.454,35
49 Facturations internes		900,00	900	ND		1.200,00



## Récapitulation M - FINANCE ET IMPÔTS

RUBRIQUE	COMPTE 2015		VARIATION C-B 2015		BUDGET 2015	COMPTE 2014
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
<b>M - FINANCE ET IMPÔTS</b>						
<i>Postes fixes</i>	<i>492,435 ETP</i>		<i>-17,965 ETP</i>	<i>-3,5%</i>	<i>510,400 ETP</i>	<i>489,727 ETP</i>
<b>3 Charges</b>	<b>976.009.277,36</b>		<b>192.803.589</b>	<b>24,6</b>	<b>783.205.688</b>	<b>794.613.673,27</b>
<b>4 Revenus</b>		<b>6.956.016.131,38</b>	<b>153.312.739</b>	<b>2,3</b>	<b>6.802.703.392</b>	<b>6.885.474.174,17</b>
<b>Couverture en F</b>	<b>5.980.006.854,02</b>		<b>-39.490.850</b>		<b>6.019.497.704</b>	<b>6.090.860.500,90</b>
<b>Couverture en %</b>	<b>612,70%</b>			<b>-20,3</b>	<b>768,57%</b>	<b>766,52%</b>
30 Charges de personnel	62.990.649,70		-606.165	-1,0	63.596.815	62.929.686,88
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	304.025.249,91		208.633.572	218,7	95.391.678	92.030.151,57
33 Amortissements du patrimoine administratif	64.529,11		12.659	24,4	51.870	1.058.042,11
34 Charges financières	239.387.533,36		-14.833.877	-5,8	254.221.410	254.673.423,53
36 Charges de transfert	363.242.916,00		1	0,0	363.242.915	377.452.976,00
39 Facturations internes	6.298.399,28		-402.601	-6,0	6.701.000	6.469.393,17
40 Revenus fiscaux		6.045.900.607,87	65.231.895	1,1	5.980.668.713	6.144.451.952,90
41 Patentes et concessions		89.217.305,15	38.173.305	74,8	51.044.000	1.237.848,55
42 Taxes		84.293.813,72	13.139.270	18,5	71.154.544	66.807.387,85
43 Revenus divers		43.625.256,81	40.410.257	NS	3.215.000	14.457.909,88
44 Revenus financiers		170.743.174,61	4.354.895	2,6	166.388.280	118.686.026,81
46 Revenus de transferts		522.235.673,22	-7.897.182	-1,5	530.132.855	539.817.413,18
49 Facturations internes		300,00	-99.700	-99,7	100.000	15.635,00

# M - FINANCE ET IMPÔTS

RUBRIQUE	COMPTE 2015		VARIATION C-B 2015		BUDGET 2015	COMPTE 2014
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
<b>M - FINANCE ET IMPÔTS</b>						
<i>Postes fixes</i>	492,435 ETP		-17,965 ETP	-3,5%	510,400 ETP	489,727 ETP
<b>3 Charges</b>	976.009.277,36		192.803.589	24,6	783.205.688	794.613.673,27
<b>4 Revenus</b>		6.956.016.131,38	153.312.739	2,3	6.802.703.392	6.885.474.174,17
<b>Couverture en F</b>	5.980.006.854,02		-39.490.850		6.019.497.704	6.090.860.500,90
<b>Couverture en %</b>	612,70%			-20,3	768,57%	766,52%
<b>M01 - IMPÔTS, TAXES ET DROITS</b>						
<b>3 Charges</b>	88.986.742,95		-313.257	-0,4	89.300.000	86.481.149,15
<b>4 Revenus</b>		6.551.772.776,68	99.625.064	1,5	6.452.147.713	6.634.224.920,56
<b>Couverture en F</b>	6.462.786.033,73		99.938.321		6.362.847.713	6.547.743.771,41
<b>Couverture en %</b>	7.262,64%			1,9	7.125,25%	7.571,30%
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	88.986.742,95		-313.257	-0,4	89.300.000	86.481.149,15
40 Revenus fiscaux		6.045.900.607,87	65.231.895	1,1	5.980.668.713	6.144.451.952,90
42 Taxes		51.556.291,99	2.996.292	6,2	48.560.000	44.209.242,19
43 Revenus divers		39.294.058,60	39.294.059	ND		12.905.232,29
46 Revenus de transferts		415.021.818,22	-7.897.182	-1,9	422.919.000	432.658.493,18
<b>M02 - GESTION DES ACTIFS ET DES PASSIFS DES PATRIMOINES FINANCIER ET ADMINISTRATIF</b>						
<b>3 Charges</b>	449.103.987,86		194.882.578	76,7	254.221.410	255.902.849,18
<b>4 Revenus</b>		284.971.677,34	51.824.397	22,2	233.147.280	134.543.194,93
<b>Couverture en F</b>	-164.132.310,52		-143.058.181		-21.074.130	-121.359.654,25
<b>Couverture en %</b>	-36,55%			340,9	-8,29%	-47,42%
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	209.716.454,50		209.716.455	ND		229.425,65
33 Amortissements du patrimoine administratif				ND		1.000.000,00
34 Charges financières	239.387.533,36		-14.833.877	-5,8	254.221.410	254.673.423,53
41 Patentes et concessions		89.217.305,15	38.173.305	74,8	51.044.000	1.237.848,55
42 Taxes		20.690.685,92	8.190.686	65,5	12.500.000	13.074.317,08
43 Revenus divers		4.320.511,66	1.105.512	34,4	3.215.000	1.545.002,49
44 Revenus financiers		170.743.174,61	4.354.895	2,6	166.388.280	118.686.026,81
<b>M03 - PÉRÉQUATION FINANCIÈRE INTERCANTONALE</b>						
<b>3 Charges</b>	363.242.916,00		1	0,0	363.242.915	377.452.976,00
<b>4 Revenus</b>		107.213.855,00	0	0,0	107.213.855	107.158.920,00
<b>Couverture en F</b>	-256.029.061,00		-1		-256.029.060	-270.294.056,00
<b>Couverture en %</b>	-70,48%			0,0	-70,48%	-71,61%
36 Charges de transfert	363.242.916,00		1	0,0	363.242.915	377.452.976,00
46 Revenus de transferts		107.213.855,00	0	0,0	107.213.855	107.158.920,00
<b>M04 - PRODUCTION ET PERCEPTION DES IMPÔTS</b>						
<i>Postes fixes</i>	492,435 ETP		-17,965 ETP	-3,5%	510,400 ETP	489,727 ETP

## M - FINANCE ET IMPÔTS

RUBRIQUE	COMPTE 2015		VARIATION C-B 2015		BUDGET 2015	COMPTE 2014
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
<b>M04 - PRODUCTION ET PERCEPTION DES IMPÔTS</b>						
<b>3 Charges</b>	<b>74.675.630,55</b>		<b>-1.765.732</b>	<b>-2,3</b>	<b>76.441.363</b>	<b>74.776.698,93</b>
<b>4 Revenus</b>		<b>12.057.822,36</b>	<b>1.863.278</b>	<b>18,3</b>	<b>10.194.544</b>	<b>9.547.138,68</b>
<b>Couverture en F</b>	<b>-62.617.808,19</b>		<b>3.629.011</b>		<b>-66.246.819</b>	<b>-65.229.560,25</b>
<b>Couverture en %</b>	<b>-83,85%</b>			<b>-3,2</b>	<b>-86,66%</b>	<b>-87,23%</b>
30 Charges de personnel	62.990.649,70		-606.165	-1,0	63.596.815	62.929.686,88
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	5.322.052,46		-769.626	-12,6	6.091.678	5.319.576,77
33 Amortissements du patrimoine administratif	64.529,11		12.659	24,4	51.870	58.042,11
39 Facturations internes	6.298.399,28		-402.601	-6,0	6.701.000	6.469.393,17
42 Taxes		12.046.835,81	1.952.292	19,3	10.094.544	9.523.828,58
43 Revenus divers		10.686,55	10.687	ND		7.675,10
49 Facturations internes		300,00	-99.700	-99,7	100.000	15.635,00



## Récapitulation N - CULTURE, SPORT ET LOISIRS

RUBRIQUE	COMPTE 2015		VARIATION C-B 2015		BUDGET 2015	COMPTE 2014
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
<b>N - CULTURE, SPORT ET LOISIRS</b>						
<i>Postes fixes</i>	22,049 ETP		-0,151 ETP	-0,7%	22,200 ETP	21,800 ETP
<b>3 Charges</b>	<b>72.751.104,95</b>		<b>-646.766</b>	<b>-0,9</b>	<b>73.397.871</b>	<b>72.290.613,43</b>
<b>4 Revenus</b>		<b>971.967,58</b>	<b>361.546</b>	<b>59,2</b>	<b>610.422</b>	<b>870.155,65</b>
<b>Couverture en F</b>	<b>-71.779.137,37</b>		<b>1.008.312</b>		<b>-72.787.449</b>	<b>-71.420.457,78</b>
<b>Couverture en %</b>	<b>-98,66%</b>			<b>-0,5</b>	<b>-99,17%</b>	<b>-98,80%</b>
30 Charges de personnel	4.257.436,55		-315.627	-6,9	4.573.064	4.259.287,03
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1.763.705,39		-232.178	-11,6	1.995.883	1.806.507,49
33 Amortissements du patrimoine administratif	101.225,76		69.066	214,8	32.160	45.769,89
36 Charges de transfert	66.625.955,45		-167.069	-0,3	66.793.024	66.176.571,92
39 Facturations internes	2.781,80		-958	-25,6	3.740	2.477,10
42 Taxes		241.563,05	31.141	14,8	210.422	476.742,90
43 Revenus divers		5.238,03	5.238	ND		4.311,95
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux		200.000,00	-100.000	-33,3	300.000	191.300,00
46 Revenus de transferts		525.166,50	425.167	425,2	100.000	197.800,80

# N - CULTURE, SPORT ET LOISIRS

RUBRIQUE	COMPTE 2015		VARIATION C-B 2015		BUDGET 2015	COMPTE 2014
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
<b>N - CULTURE, SPORT ET LOISIRS</b>						
<i>Postes fixes</i>	22,049 ETP		-0,151 ETP	-0,7%	22,200 ETP	21,800 ETP
<b>3 Charges</b>	<b>72.751.104,95</b>		<b>-646.766</b>	<b>-0,9</b>	<b>73.397.871</b>	<b>72.290.613,43</b>
<b>4 Revenus</b>		<b>971.967,58</b>	<b>361.546</b>	<b>59,2</b>	<b>610.422</b>	<b>870.155,65</b>
<b>Couverture en F</b>	<b>-71.779.137,37</b>		<b>1.008.312</b>		<b>-72.787.449</b>	<b>-71.420.457,78</b>
<b>Couverture en %</b>	<b>-98,66%</b>			<b>-0,5</b>	<b>-99,17%</b>	<b>-98,80%</b>
<b>N01 - CULTURE</b>						
<i>Postes fixes</i>	15,749 ETP		-0,051 ETP	-0,3%	15,800 ETP	15,600 ETP
<b>3 Charges</b>	<b>69.209.139,12</b>		<b>-87.333</b>	<b>-0,1</b>	<b>69.296.472</b>	<b>68.652.073,05</b>
<b>4 Revenus</b>		<b>542.329,53</b>	<b>223.271</b>	<b>70,0</b>	<b>319.059</b>	<b>476.172,40</b>
<b>Couverture en F</b>	<b>-68.666.809,59</b>		<b>310.603</b>		<b>-68.977.413</b>	<b>-68.175.900,65</b>
<b>Couverture en %</b>	<b>-99,22%</b>			<b>-0,3</b>	<b>-99,54%</b>	<b>-99,31%</b>
30 Charges de personnel	3.104.690,65		-32.119	-1,0	3.136.810	3.047.106,74
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1.353.786,46		-172.331	-11,3	1.526.117	1.415.492,90
33 Amortissements du patrimoine administratif	101.225,76		69.066	214,8	32.160	45.769,89
36 Charges de transfert	64.647.030,15		46.295	0,1	64.600.735	64.141.337,52
39 Facturations internes	2.406,10		1.756	270,2	650	2.366,00
42 Taxes		29.683,90	10.625	55,7	19.059	238.560,45
43 Revenus divers		3.818,03	3.818	ND		2.861,95
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux		200.000,00	-100.000	-33,3	300.000	191.300,00
46 Revenus de transferts		308.827,60	308.828	ND		43.450,00
<b>N02 - SPORT ET LOISIRS</b>						
<i>Postes fixes</i>	6,300 ETP		-0,100 ETP	-1,6%	6,400 ETP	6,200 ETP
<b>3 Charges</b>	<b>3.541.965,83</b>		<b>-559.433</b>	<b>-13,6</b>	<b>4.101.399</b>	<b>3.638.540,38</b>
<b>4 Revenus</b>		<b>429.638,05</b>	<b>138.275</b>	<b>47,5</b>	<b>291.363</b>	<b>393.983,25</b>
<b>Couverture en F</b>	<b>-3.112.327,78</b>		<b>697.708</b>		<b>-3.810.036</b>	<b>-3.244.557,13</b>
<b>Couverture en %</b>	<b>-87,87%</b>			<b>-5,4</b>	<b>-92,90%</b>	<b>-89,17%</b>
30 Charges de personnel	1.152.745,90		-283.508	-19,7	1.436.254	1.212.180,29
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	409.918,93		-59.847	-12,7	469.766	391.014,59
36 Charges de transfert	1.978.925,30		-213.364	-9,7	2.192.289	2.035.234,40
39 Facturations internes	375,70		-2.714	-87,8	3.090	111,10
42 Taxes		211.879,15	20.516	10,7	191.363	238.182,45
43 Revenus divers		1.420,00	1.420	ND		1.450,00
46 Revenus de transferts		216.338,90	116.339	116,3	100.000	154.350,80

## Récapitulation O - AUTORITÉS ET GOUVERNANCE

RUBRIQUE	COMPTE 2015		VARIATION C-B 2015		BUDGET 2015	COMPTE 2014
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
<b>O - AUTORITÉS ET GOUVERNANCE</b>						
<i>Postes fixes</i>	<i>187,548 ETP</i>		<i>-8,852 ETP</i>	<i>-4,5%</i>	<i>196,400 ETP</i>	<i>193,660 ETP</i>
<b>3 Charges</b>	<b>75.943.673,57</b>		<b>6.913.481</b>	<b>10,0</b>	<b>69.030.193</b>	<b>74.174.540,25</b>
<b>4 Revenus</b>		<b>3.484.299,89</b>	<b>264.244</b>	<b>8,2</b>	<b>3.220.056</b>	<b>2.427.533,99</b>
<b>Couverture en F</b>	<b>-72.459.373,68</b>		<b>-6.649.237</b>		<b>-65.810.137</b>	<b>-71.747.006,27</b>
<b>Couverture en %</b>	<b>-95,41%</b>			<b>0,1</b>	<b>-95,34%</b>	<b>-96,73%</b>
30 Charges de personnel	44.667.601,04		-2.298.596	-4,9	46.966.197	42.634.503,89
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	11.688.118,48		11.295.376	NS	392.742	11.844.697,94
33 Amortissements du patrimoine administratif	736.430,77		568.131	337,6	168.300	298.526,31
34 Charges financières	9.107,00		-571.589	-98,4	580.696	
36 Charges de transfert	18.771.183,53		-2.074.674	-10,0	20.845.858	19.308.447,30
39 Facturations internes	71.232,75		-5.167	-6,8	76.400	88.364,82
41 Patentes et concessions		384.186,10	4.186	1,1	380.000	349.323,51
42 Taxes		2.192.180,53	835.081	61,5	1.357.100	1.150.618,85
43 Revenus divers		709.650,55	-708.285	-50,0	1.417.936	783.285,29
44 Revenus financiers			-20	-100,0	20	8.000,00
46 Revenus de transferts		192.161,02	127.161	195,6	65.000	136.160,00
49 Facturations internes		6.121,69	6.122	ND		146,34

# O - AUTORITÉS ET GOUVERNANCE

RUBRIQUE	COMPTE 2015		VARIATION C-B 2015		BUDGET 2015	COMPTE 2014
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
<b>O - AUTORITÉS ET GOUVERNANCE</b>						
<i>Postes fixes</i>	<i>187,548 ETP</i>		<i>-8,852 ETP</i>	<i>-4,5%</i>	<i>196,400 ETP</i>	<i>193,660 ETP</i>
<b>3 Charges</b>	<b>75.943.673,57</b>		<b>6.913.481</b>	<b>10,0</b>	<b>69.030.193</b>	<b>74.174.540,25</b>
<b>4 Revenus</b>		<b>3.484.299,89</b>	<b>264.244</b>	<b>8,2</b>	<b>3.220.056</b>	<b>2.427.533,99</b>
<b>Couverture en F</b>	<b>-72.459.373,68</b>		<b>-6.649.237</b>		<b>-65.810.137</b>	<b>-71.747.006,27</b>
<b>Couverture en %</b>	<b>-95,41%</b>			<b>0,1</b>	<b>-95,34%</b>	<b>-96,73%</b>
<b>O01 - GRAND CONSEIL..</b>						
<i>Postes fixes</i>	<i>22,300 ETP</i>		<i>-2,000 ETP</i>	<i>-8,2%</i>	<i>24,300 ETP</i>	<i>21,300 ETP</i>
<b>3 Charges</b>	<b>12.520.502,29</b>		<b>-222.321</b>	<b>-1,7</b>	<b>12.742.823</b>	<b>11.855.988,14</b>
<b>4 Revenus</b>		<b>73.399,75</b>	<b>7.166</b>	<b>10,8</b>	<b>66.234</b>	<b>121.260,65</b>
<b>Couverture en F</b>	<b>-12.447.102,54</b>		<b>229.486</b>		<b>-12.676.589</b>	<b>-11.734.727,49</b>
<b>Couverture en %</b>	<b>-99,41%</b>			<b>-0,1</b>	<b>-99,48%</b>	<b>-98,98%</b>
30 Charges de personnel	8.674.231,15		-451.908	-5,0	9.126.139	8.729.680,65
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	3.676.120,06		211.376	6,1	3.464.744	2.848.344,60
33 Amortissements du patrimoine administratif	166.478,08		17.938	12,1	148.540	277.898,59
36 Charges de transfert				ND		-1.215,45
39 Facturations internes	3.673,00		273	8,0	3.400	1.279,75
42 Taxes		36.857,70	13.560	58,2	23.298	13.160,80
43 Revenus divers		35.216,95	-7.719	-18,0	42.936	108.099,85
49 Facturations internes		1.325,10	1.325	ND		
<b>O03 - CONSEIL D'ETAT</b>						
<i>Postes fixes</i>	<i>42,900 ETP</i>		<i>-2,600 ETP</i>	<i>-5,7%</i>	<i>45,500 ETP</i>	<i>44,160 ETP</i>
<b>3 Charges</b>	<b>11.591.405,92</b>		<b>13.049.764</b>	<b>-894,8</b>	<b>-1.458.358</b>	<b>11.329.907,45</b>
<b>4 Revenus</b>		<b>2.184.444,97</b>	<b>758.493</b>	<b>53,2</b>	<b>1.425.952</b>	<b>1.220.485,28</b>
<b>Couverture en F</b>	<b>-9.406.960,95</b>		<b>-12.291.271</b>		<b>2.884.310</b>	<b>-10.109.422,17</b>
<b>Couverture en %</b>	<b>-81,15%</b>			<b>-59,0</b>	<b>-197,78%</b>	<b>-89,23%</b>
30 Charges de personnel	9.377.546,05		-155.043	-1,6	9.532.589	8.456.434,73
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1.942.692,02		14.209.974	-115,8	-12.267.282	2.024.743,89
34 Charges financières			-571.589	-100,0	571.589	
36 Charges de transfert	211.591,60		-428.154	-66,9	639.746	816.625,25
39 Facturations internes	59.576,25		-5.424	-8,3	65.000	32.103,59
41 Patentes et concessions		384.186,10	4.186	1,1	380.000	349.323,51
42 Taxes		1.795.602,28	749.670	71,7	1.045.932	794.972,13
43 Revenus divers				ND		76.043,30
44 Revenus financiers			-20	-100,0	20	
49 Facturations internes		4.656,59	4.657	ND		146,34

# O - AUTORITÉS ET GOUVERNANCE

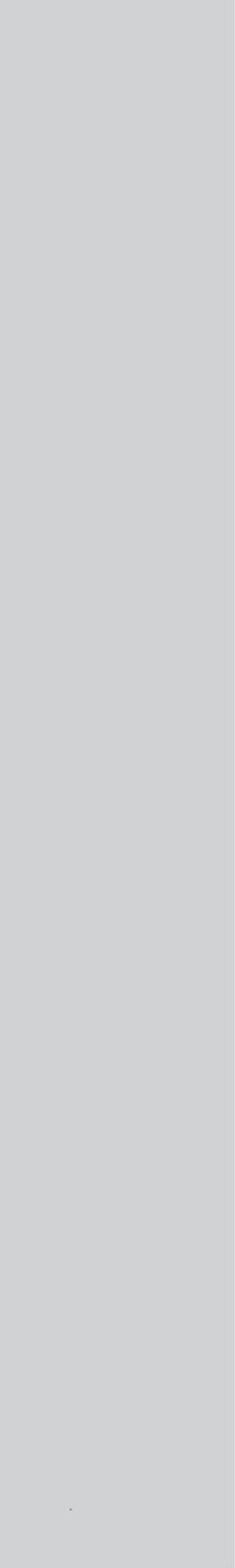
RUBRIQUE	COMPTE 2015		VARIATION C-B 2015		BUDGET 2015	COMPTE 2014
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
<i>004.01 - AUDITS ET ÉVALUATIONS DE LA COUR DES COMPTES</i>						
<i>Postes fixes</i>	<i>3,000 ETP</i>		<i>0,000 ETP</i>	<i>0,0%</i>	<i>3,000 ETP</i>	<i>3,000 ETP</i>
<b>3 Charges</b>	<b>4.381.144,59</b>		<b>-263.018</b>	<b>-5,7</b>	<b>4.644.163</b>	<b>4.382.934,63</b>
<b>4 Revenus</b>		<b>2.483,25</b>	<b>-50.205</b>	<b>-95,3</b>	<b>52.688</b>	<b>53.820,30</b>
<b>Couverture en F</b>	<b>-4.378.661,34</b>		<b>212.814</b>		<b>-4.591.475</b>	<b>-4.329.114,33</b>
<b>Couverture en %</b>	<b>-99,94%</b>			<b>1,1</b>	<b>-98,87%</b>	<b>-98,77%</b>
30 Charges de personnel	4.181.738,85		-77.435	-1,8	4.259.174	3.973.555,29
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	179.738,43		-186.054	-50,9	365.792	398.752,86
33 Amortissements du patrimoine administratif	10.560,31		470	4,7	10.090	10.626,48
34 Charges financières	9.107,00		0	0,0	9.107	
42 Taxes		2.483,25	-50.205	-95,3	52.688	37.947,30
43 Revenus divers				ND		15.873,00
<i>004.06 - SURVEILLANCE DE LA BONNE APPLICATION DE LA LIPAD</i>						
<i>Postes fixes</i>	<i>0,800 ETP</i>		<i>0,000 ETP</i>	<i>0,0%</i>	<i>0,800 ETP</i>	<i>1,000 ETP</i>
<b>3 Charges</b>	<b>619.513,21</b>		<b>-43.345</b>	<b>-6,5</b>	<b>662.858</b>	<b>611.316,87</b>
<b>4 Revenus</b>		<b>211.589,70</b>	<b>211.131</b>	<b>NS</b>	<b>459</b>	<b>411,50</b>
<b>Couverture en F</b>	<b>-407.923,51</b>		<b>254.475</b>		<b>-662.399</b>	<b>-610.905,37</b>
<b>Couverture en %</b>	<b>-65,85%</b>			<b>-34,1</b>	<b>-99,93%</b>	<b>-99,93%</b>
30 Charges de personnel	531.681,90		-35.710	-6,3	567.392	532.930,05
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	87.831,31		-7.635	-8,0	95.466	78.386,82
42 Taxes		421,50	-38	-8,2	459	411,50
43 Revenus divers		211.168,20	211.168	ND		
<i>004.08 - AUDITS ET EXPERTISES DU SAI</i>						
<i>Postes fixes</i>	<i>21,849 ETP</i>		<i>-2,051 ETP</i>	<i>-8,6%</i>	<i>23,900 ETP</i>	<i>22,850 ETP</i>
<b>3 Charges</b>	<b>4.058.860,37</b>		<b>-53.524</b>	<b>-1,3</b>	<b>4.112.384</b>	<b>4.265.993,48</b>
<b>4 Revenus</b>		<b>30.210,75</b>	<b>21.377</b>	<b>242,0</b>	<b>8.834</b>	<b>7.657,45</b>
<b>Couverture en F</b>	<b>-4.028.649,62</b>		<b>74.900</b>		<b>-4.103.550</b>	<b>-4.258.336,03</b>
<b>Couverture en %</b>	<b>-99,26%</b>			<b>-0,5</b>	<b>-99,79%</b>	<b>-99,82%</b>
30 Charges de personnel	4.011.027,55		-39.572	-1,0	4.050.600	4.195.485,30
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	45.759,38		-14.265	-23,8	60.024	68.613,13
33 Amortissements du patrimoine administratif	2.003,44		243	13,8	1.760	1.655,05
39 Facturations internes	70,00		70	ND		240,00
42 Taxes		30.210,75	21.377	242,0	8.834	7.657,45
<i>004.09 - ASSURANCE DE LA PROTECTION DE LA PERSONNALITÉ À L'ETAT DE GENÈVE</i>						
<i>Postes fixes</i>	<i>6,000 ETP</i>		<i>0,000 ETP</i>	<i>0,0%</i>	<i>6,000 ETP</i>	<i>6,000 ETP</i>
<b>3 Charges</b>	<b>1.101.047,01</b>		<b>-34.004</b>	<b>-3,0</b>	<b>1.135.051</b>	<b>1.133.083,71</b>
<b>4 Revenus</b>		<b>214.085,90</b>	<b>81.046</b>	<b>60,9</b>	<b>133.040</b>	<b>169.735,00</b>
<b>Couverture en F</b>	<b>-886.961,11</b>		<b>115.050</b>		<b>-1.002.011</b>	<b>-963.348,71</b>

# O - AUTORITÉS ET GOUVERNANCE

RUBRIQUE	COMPTE 2015		VARIATION C-B 2015		BUDGET 2015	COMPTE 2014
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
<b>Couverture en %</b>	<b>-80,56%</b>			<b>-8,7</b>	<b>-88,28%</b>	<b>-85,02%</b>
30 Charges de personnel	1.073.426,60		5.947	0,6	1.067.480	1.088.011,95
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	25.820,41		-41.751	-61,8	67.571	45.071,76
39 Facturations internes	1.800,00		1.800	ND		
42 Taxes		214.085,90	81.046	60,9	133.040	169.735,00
<b>004 - SURVEILLANCE DE L'ETAT</b>						
<i>Postes fixes</i>	<i>31,649 ETP</i>		<i>-2,051 ETP</i>	<i>-6,1%</i>	<i>33,700 ETP</i>	<i>32,850 ETP</i>
<b>3 Charges</b>	<b>10.160.565,18</b>		<b>-393.891</b>	<b>-3,7</b>	<b>10.554.456</b>	<b>10.393.328,69</b>
<b>4 Revenus</b>		<b>458.369,60</b>	<b>263.349</b>	<b>135,0</b>	<b>195.021</b>	<b>231.624,25</b>
<b>Couverture en F</b>	<b>-9.702.195,58</b>		<b>657.239</b>		<b>-10.359.435</b>	<b>-10.161.704,44</b>
<b>Couverture en %</b>	<b>-95,49%</b>			<b>-2,7</b>	<b>-98,15%</b>	<b>-97,77%</b>
30 Charges de personnel	9.797.874,90		-146.771	-1,5	9.944.646	9.789.982,59
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	339.149,53		-249.703	-42,4	588.853	590.824,57
33 Amortissements du patrimoine administratif	12.563,75		714	6,0	11.850	12.281,53
34 Charges financières	9.107,00		0	0,0	9.107	
39 Facturations internes	1.870,00		1.870	ND		240,00
42 Taxes		247.201,40	52.180	26,8	195.021	215.751,25
43 Revenus divers		211.168,20	211.168	ND		15.873,00
<b>006 - EXERCICES DES DROITS POLITIQUES</b>						
<i>Postes fixes</i>	<i>13,800 ETP</i>		<i>0,000 ETP</i>	<i>0,0%</i>	<i>13,800 ETP</i>	<i>13,342 ETP</i>
<b>3 Charges</b>	<b>8.163.248,45</b>		<b>-3.704.510</b>	<b>-31,2</b>	<b>11.867.758</b>	<b>5.698.280,75</b>
<b>4 Revenus</b>		<b>212.833,16</b>	<b>-611.959</b>	<b>-74,2</b>	<b>824.792</b>	<b>162.801,72</b>
<b>Couverture en F</b>	<b>-7.950.415,29</b>		<b>3.092.551</b>		<b>-11.042.966</b>	<b>-5.535.479,03</b>
<b>Couverture en %</b>	<b>-97,39%</b>			<b>4,7</b>	<b>-93,05%</b>	<b>-97,14%</b>
30 Charges de personnel	4.281.116,90		-1.231.046	-22,3	5.512.163	2.512.846,60
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	3.760.121,55		-1.825.473	-32,7	5.585.595	3.179.597,77
36 Charges de transfert	121.100,00		-648.900	-84,3	770.000	4.000,00
39 Facturations internes	910,00		910	ND		1.836,38
42 Taxes		5.157,35	365	7,6	4.792	8.795,53
43 Revenus divers		207.675,81	-612.324	-74,7	820.000	154.006,19
<b>007 - AFFAIRES EXTÉRIEURES</b>						
<i>Postes fixes</i>	<i>19,399 ETP</i>		<i>-0,801 ETP</i>	<i>-4,0%</i>	<i>20,200 ETP</i>	<i>23,308 ETP</i>
<b>3 Charges</b>	<b>23.011.121,84</b>		<b>-1.388.831</b>	<b>-5,7</b>	<b>24.399.953</b>	<b>24.117.199,03</b>
<b>4 Revenus</b>		<b>401.944,56</b>	<b>-121.249</b>	<b>-23,2</b>	<b>523.194</b>	<b>521.832,63</b>
<b>Couverture en F</b>	<b>-22.609.177,28</b>		<b>1.267.582</b>		<b>-23.876.759</b>	<b>-23.595.366,39</b>
<b>Couverture en %</b>	<b>-98,25%</b>			<b>0,4</b>	<b>-97,86%</b>	<b>-97,84%</b>

## O - AUTORITÉS ET GOUVERNANCE

RUBRIQUE	COMPTE 2015		VARIATION C-B 2015		BUDGET 2015	COMPTE 2014
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
30 Charges de personnel	3.889.938,00		-175.165	-4,3	4.065.103	4.445.268,86
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	977.515,24		-779.663	-44,4	1.757.178	2.030.774,53
33 Amortissements du patrimoine administratif	547.441,62		547.382	NS	60	68,04
36 Charges de transfert	17.591.864,93		-977.747	-5,3	18.569.612	17.588.182,50
39 Facturations internes	4.362,05		-3.638	-45,5	8.000	52.905,10
42 Taxes		20.032,95	16.839	527,2	3.194	63.752,70
43 Revenus divers		218.489,59	-301.510	-58,0	520.000	392.262,93
44 Revenus financiers				ND		8.000,00
46 Revenus de transferts		163.422,02	163.422	ND		57.817,00
<b>009 - INTÉRIEUR</b>						
<i>Postes fixes</i>	<i>57,500 ETP</i>		<i>-1,400 ETP</i>	<i>-2,4%</i>	<i>58,900 ETP</i>	<i>58,700 ETP</i>
<b>3 Charges</b>	<b>10.496.829,89</b>		<b>-426.731</b>	<b>-3,9</b>	<b>10.923.561</b>	<b>10.779.836,19</b>
<b>4 Revenus</b>		<b>153.307,85</b>	<b>-31.555</b>	<b>-17,1</b>	<b>184.863</b>	<b>169.529,45</b>
<b>Couverture en F</b>	<b>-10.343.522,04</b>		<b>395.176</b>		<b>-10.738.698</b>	<b>-10.610.306,74</b>
<b>Couverture en %</b>	<b>-98,54%</b>			<b>0,2</b>	<b>-98,31%</b>	<b>-98,43%</b>
30 Charges de personnel	8.646.894,04		-138.663	-1,6	8.785.557	8.700.290,46
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	992.520,08		-271.134	-21,5	1.263.654	1.170.412,58
33 Amortissements du patrimoine administratif	9.947,32		2.097	26,7	7.850	8.278,15
36 Charges de transfert	846.627,00		-19.873	-2,3	866.500	900.855,00
39 Facturations internes	841,45		841	ND		
42 Taxes		87.328,85	2.466	2,9	84.863	54.186,43
43 Revenus divers		37.100,00	2.100	6,0	35.000	37.000,02
46 Revenus de transferts		28.739,00	-36.261	-55,8	65.000	78.343,00
49 Facturations internes		140,00	140	ND		



# Récapitulation

## P - ETATS-MAJORS ET PRESTATIONS DE MOYENS

RUBRIQUE	COMPTE 2015		VARIATION C-B 2015		BUDGET 2015	COMPTE 2014
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
<b>P - ETATS-MAJORS ET PRESTATIONS DE MOYENS</b>						
<i>Postes fixes</i>	1.195.841 ETP		-59.856 ETP	-4,8%	1.255.697 ETP	1.087.460 ETP
<b>3 Charges</b>	<b>720.057.524,94</b>		<b>-910.213</b>	<b>-0,1</b>	<b>720.967.738</b>	<b>939.059.313,52</b>
<b>4 Revenus</b>		<b>76.215.940,78</b>	<b>-1.677.610</b>	<b>-2,2</b>	<b>77.893.551</b>	<b>102.594.538,42</b>
<b>Couverture en F</b>	<b>-643.841.584,16</b>		<b>-767.398</b>		<b>-643.074.187</b>	<b>-836.464.775,10</b>
<b>Couverture en %</b>	<b>-89,42%</b>			<b>0,2</b>	<b>-89,20%</b>	<b>-89,07%</b>
30 Charges de personnel	198.043.066,98		-7.966.228	-3,9	206.009.295	193.060.610,13
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	185.045.873,94		-3.529.380	-1,9	188.575.254	415.698.546,30
33 Amortissements du patrimoine administratif	320.405.464,66		9.565.428	3,1	310.840.037	312.600.946,12
34 Charges financières	4.058,05		-942	-18,8	5.000	526.909,90
36 Charges de transfert	15.983.502,24		1.191.952	8,1	14.791.550	16.695.670,61
37 Subventions à redistribuer	0,00		-38.400	-100,0	38.400	
39 Facturations internes	575.559,07		-132.643	-18,7	708.202	476.630,46
41 Patentes et concessions		191.776,35	39.776	26,2	152.000	191.946,50
42 Taxes		9.421.073,55	2.507.554	36,3	6.913.519	8.548.166,87
43 Revenus divers		13.861.073,61	-8.074.907	-36,8	21.935.981	22.372.526,45
44 Revenus financiers		38.048.136,47	1.530.415	4,2	36.517.721	57.613.789,41
46 Revenus de transferts		14.320.082,30	2.600.972	22,2	11.719.110	13.692.704,84
47 Subventions à redistribuer			-38.400	-100,0	38.400	
49 Facturations internes		373.798,50	-243.022	-39,4	616.820	175.404,35

# P - ETATS-MAJORS ET PRESTATIONS DE MOYENS

RUBRIQUE	COMPTE 2015		VARIATION C-B 2015		BUDGET 2015	COMPTE 2014
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
<b>P - ETATS-MAJORS ET PRESTATIONS DE MOYENS</b>						
<i>Postes fixes</i>	<i>1.195,841 ETP</i>		<i>-59,856 ETP</i>	<i>-4,8%</i>	<i>1.255,697 ETP</i>	<i>1.087,460 ETP</i>
<b>3 Charges</b>	<b>720.057.524,94</b>		<b>-910.213</b>	<b>-0,1</b>	<b>720.967.738</b>	<b>939.059.313,52</b>
<b>4 Revenus</b>		<b>76.215.940,78</b>	<b>-1.677.610</b>	<b>-2,2</b>	<b>77.893.551</b>	<b>102.594.538,42</b>
<b>Couverture en F</b>	<b>-643.841.584,16</b>		<b>-767.398</b>		<b>-643.074.187</b>	<b>-836.464.775,10</b>
<b>Couverture en %</b>	<b>-89,42%</b>			<b>0,2</b>	<b>-89,20%</b>	<b>-89,07%</b>
<b>P01 - ETATS-MAJORS DÉPARTEMENTAUX</b>						
<i>Postes fixes</i>	<i>119,066 ETP</i>		<i>-4,506 ETP</i>	<i>-3,6%</i>	<i>123,572 ETP</i>	<i>137,331 ETP</i>
<b>3 Charges</b>	<b>25.129.621,16</b>		<b>-8.496.398</b>	<b>-25,3</b>	<b>33.626.019</b>	<b>33.466.810,53</b>
<b>4 Revenus</b>		<b>1.595.920,07</b>	<b>265.630</b>	<b>20,0</b>	<b>1.330.290</b>	<b>2.929.164,89</b>
<b>Couverture en F</b>	<b>-23.533.701,09</b>		<b>8.762.029</b>		<b>-32.295.730</b>	<b>-30.537.645,65</b>
<b>Couverture en %</b>	<b>-93,65%</b>			<b>-2,5</b>	<b>-96,04%</b>	<b>-91,25%</b>
30 Charges de personnel	21.122.245,62		-2.810.456	-11,7	23.932.701	29.013.876,79
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	2.959.865,07		-582.407	-16,4	3.542.272	3.615.031,55
33 Amortissements du patrimoine administratif	265.081,78		-4.939.548	-94,9	5.204.630	183.762,72
36 Charges de transfert	723.761,92		-144.048	-16,6	867.810	651.232,99
37 Subventions à redistribuer			-38.400	-100,0	38.400	
39 Facturations internes	58.666,76		18.461	45,9	40.206	2.906,48
42 Taxes		631.773,26	-476.083	-43,0	1.107.857	616.053,84
43 Revenus divers		952.433,26	852.433	852,4	100.000	2.229.014,35
44 Revenus financiers			-64.033	-100,0	64.033	
46 Revenus de transferts		3.176,55	-16.823	-84,1	20.000	84.096,70
47 Subventions à redistribuer			-38.400	-100,0	38.400	
49 Facturations internes		8.537,00	8.537	ND		
<b>P02 - GESTION TRANSVERSALE ET DÉPARTEMENTALE DES RESSOURCES HUMAINES</b>						
<i>Postes fixes</i>	<i>129,210 ETP</i>		<i>0,049 ETP</i>	<i>0,0%</i>	<i>129,161 ETP</i>	<i>129,296 ETP</i>
<b>3 Charges</b>	<b>36.817.789,48</b>		<b>-3.430.205</b>	<b>-8,5</b>	<b>40.247.995</b>	<b>239.497.476,40</b>
<b>4 Revenus</b>		<b>5.339.704,90</b>	<b>1.601.571</b>	<b>42,8</b>	<b>3.738.134</b>	<b>8.557.568,72</b>
<b>Couverture en F</b>	<b>-31.478.084,58</b>		<b>5.031.776</b>		<b>-36.509.861</b>	<b>-230.939.907,68</b>
<b>Couverture en %</b>	<b>-85,50%</b>			<b>-5,7</b>	<b>-90,71%</b>	<b>-96,43%</b>
30 Charges de personnel	34.459.385,30		-2.901.625	-7,8	37.361.010	33.304.241,08
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1.714.542,37		-535.783	-23,8	2.250.325	204.298.686,00
33 Amortissements du patrimoine administratif	640.803,56		5.144	0,8	635.660	1.332.859,82
34 Charges financières				ND		476.087,00
36 Charges de transfert				ND		67.126,82
39 Facturations internes	3.058,25		2.058	205,8	1.000	18.475,69

## P - ETATS-MAJORS ET PRESTATIONS DE MOYENS

RUBRIQUE	COMPTE 2015		VARIATION C-B 2015		BUDGET 2015	COMPTE 2014
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
<b>P02 - GESTION TRANSVERSALE ET DÉPARTEMENTALE DES RESSOURCES HUMAINES</b>						
42 Taxes		3.289.602,30	1.197.468	57,2	2.092.134	3.665.065,79
43 Revenus divers		48.363,90	-1.555.636	-97,0	1.604.000	3.243.265,13
46 Revenus de transferts		2.001.738,70	1.959.739	NS	42.000	1.649.237,80
<b>P03 - GESTION FINANCIÈRE TRANSVERSALE ET DÉPARTEMENTALE ET ACHATS</b>						
<i>Postes fixes</i>	<i>156,346 ETP</i>		<i>-9,933 ETP</i>	<i>-6,0%</i>	<i>166,279 ETP</i>	<i>157,375 ETP</i>
<b>3 Charges</b>	<b>26.601.777,41</b>		<b>-1.718.009</b>	<b>-6,1</b>	<b>28.319.787</b>	<b>28.578.066,83</b>
<b>4 Revenus</b>		<b>805.087,43</b>	<b>310.897</b>	<b>62,9</b>	<b>494.191</b>	<b>792.466,50</b>
<b>Couverture en F</b>	<b>-25.796.689,98</b>		<b>2.028.906</b>		<b>-27.825.596</b>	<b>-27.785.600,33</b>
<b>Couverture en %</b>	<b>-96,97%</b>			<b>-1,3</b>	<b>-98,25%</b>	<b>-97,23%</b>
30 Charges de personnel	25.108.571,22		-796.623	-3,1	25.905.194	25.926.047,71
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1.240.720,97		-764.802	-38,1	2.005.523	2.163.469,63
33 Amortissements du patrimoine administratif	170.318,43		3.648	2,2	166.670	244.647,39
34 Charges financières	4.058,05		-942	-18,8	5.000	50.822,90
36 Charges de transfert				ND		61.651,94
39 Facturations internes	78.108,74		-159.291	-67,1	237.400	131.427,26
42 Taxes		200.472,87	-68.034	-25,3	268.507	325.749,17
43 Revenus divers		604.497,21	380.286	169,6	224.211	466.425,18
44 Revenus financiers		117,35	-1.356	-92,0	1.473	44,15
49 Facturations internes				ND		248,00
<b>P04 - GESTION DU PATRIMOINE DE L'ETAT (BÂTIMENTS ET BIENS ASSOCIÉS)</b>						
<i>Postes fixes</i>	<i>284,568 ETP</i>		<i>-14,524 ETP</i>	<i>-4,9%</i>	<i>299,092 ETP</i>	<i>274,764 ETP</i>
<b>3 Charges</b>	<b>463.921.083,36</b>		<b>11.237.550</b>	<b>2,5</b>	<b>452.683.533</b>	<b>480.922.341,71</b>
<b>4 Revenus</b>		<b>58.297.670,88</b>	<b>3.235.677</b>	<b>5,9</b>	<b>55.061.994</b>	<b>76.550.615,25</b>
<b>Couverture en F</b>	<b>-405.623.412,48</b>		<b>-8.001.873</b>		<b>-397.621.540</b>	<b>-404.371.726,46</b>
<b>Couverture en %</b>	<b>-87,43%</b>			<b>-0,5</b>	<b>-87,84%</b>	<b>-84,08%</b>
30 Charges de personnel	37.003.936,67		70.569	0,2	36.933.368	34.881.003,62
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	142.489.747,01		-263.148	-0,2	142.752.895	168.895.765,69
33 Amortissements du patrimoine administratif	268.742.244,22		10.073.594	3,9	258.668.650	260.987.602,95
36 Charges de transfert	15.259.740,32		1.336.000	9,6	13.923.740	15.845.770,81
39 Facturations internes	425.415,15		20.535	5,1	404.880	312.198,64
41 Patentes et concessions		191.776,35	39.776	26,2	152.000	191.946,50
42 Taxes		3.167.267,22	922.024	41,1	2.245.244	2.287.838,84
43 Revenus divers		4.819.837,24	631.772	15,1	4.188.065	4.876.999,56

## P - ETATS-MAJORS ET PRESTATIONS DE MOYENS

RUBRIQUE	COMPTE 2015		VARIATION C-B 2015		BUDGET 2015	COMPTE 2014
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
<b>P04 - GESTION DU PATRIMOINE DE L'ETAT (BÂTIMENTS ET BIENS ASSOCIÉS)</b>						
44 Revenus financiers		38.048.019,12	1.595.804	4,4	36.452.215	57.613.745,26
46 Revenus de transferts		11.705.509,45	297.859	2,6	11.407.650	11.404.928,74
49 Facturations internes		365.261,50	-251.559	-40,8	616.820	175.156,35
<b>P05 - SYSTÈMES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION</b>						
<i>Postes fixes</i>	<i>506,651 ETP</i>		<i>-30,941 ETP</i>	<i>-5,8%</i>	<i>537,592 ETP</i>	<i>388,693 ETP</i>
<b>3 Charges</b>	<b>167.587.253,52</b>		<b>1.496.850</b>	<b>0,9</b>	<b>166.090.403</b>	<b>156.594.618,04</b>
<b>4 Revenus</b>		<b>10.177.557,50</b>	<b>-7.091.386</b>	<b>-41,1</b>	<b>17.268.944</b>	<b>13.764.723,06</b>
<b>Couverture en F</b>	<b>-157.409.696,02</b>		<b>-8.588.236</b>		<b>-148.821.460</b>	<b>-142.829.894,98</b>
<b>Couverture en %</b>	<b>-93,93%</b>			<b>4,8</b>	<b>-89,60%</b>	<b>-91,21%</b>
30 Charges de personnel	80.348.928,18		-1.528.094	-1,9	81.877.022	69.935.440,92
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	36.640.998,52		-1.383.240	-3,6	38.024.238	36.725.593,42
33 Amortissements du patrimoine administratif	50.587.016,66		4.422.590	9,6	46.164.427	49.852.073,24
36 Charges de transfert				ND		69.888,06
39 Facturations internes	10.310,17		-14.406	-58,3	24.716	11.622,40
42 Taxes		2.131.957,90	932.179	77,7	1.199.779	1.653.459,22
43 Revenus divers		7.435.942,00	-8.383.763	-53,0	15.819.705	11.556.822,24
46 Revenus de transferts		609.657,60	360.198	144,4	249.460	554.441,60

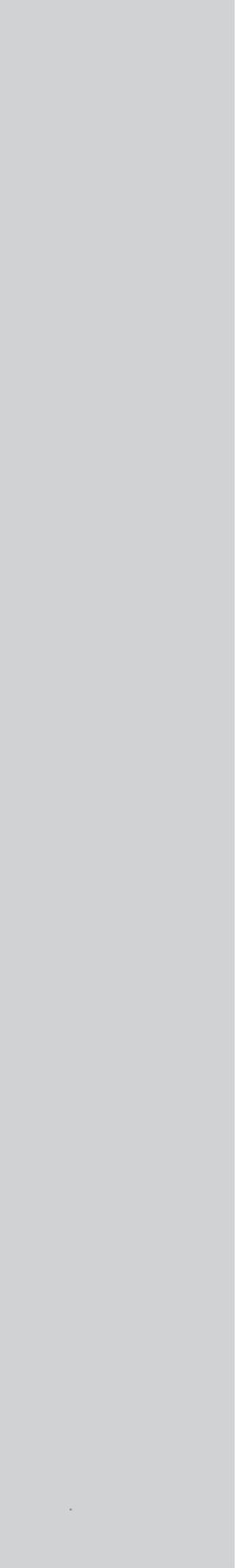
## Récapitulation Q - ENERGIE

RUBRIQUE	COMPTE 2015		VARIATION C-B 2015		BUDGET 2015	COMPTE 2014
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
<b>Q - ENERGIE</b>						
<i>Postes fixes</i>	25,081 ETP		-2,906 ETP	-10,4%	27,987 ETP	20,650 ETP
<b>3 Charges</b>	12.695.536,81		-3.680.240	-22,5	16.375.777	14.613.320,39
<b>4 Revenus</b>		6.444.394,84	-2.457.163	-27,6	8.901.558	17.499.477,60
<b>Couverture en F</b>	-6.251.141,97		1.223.077		-7.474.219	2.886.157,21
<b>Couverture en %</b>	-49,24%			7,9	-45,64%	19,75%
30 Charges de personnel	3.961.868,71		-1.008.805	-20,3	4.970.673	3.908.718,77
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1.368.022,46		-140.870	-9,3	1.508.892	1.443.443,48
33 Amortissements du patrimoine administratif	466.839,59		3.006	0,6	463.834	465.839,86
36 Charges de transfert	5.873.972,04		-2.357.768	-28,6	8.231.740	8.187.040,33
37 Subventions à redistribuer	1.023.150,00		-176.850	-14,7	1.200.000	607.317,00
39 Facturations internes	1.684,01		1.046	164,0	638	960,95
41 Patentes et concessions				ND		8.028.902,65
42 Taxes		313.114,75	-323.046	-50,8	636.161	165.725,75
43 Revenus divers		4.739.724,44	-1.665.876	-26,0	6.405.600	5.530.163,79
44 Revenus financiers		368.405,65	-291.391	-44,2	659.797	3.167.368,41
47 Subventions à redistribuer		1.023.150,00	-176.850	-14,7	1.200.000	607.317,00

## Q - ENERGIE

RUBRIQUE	COMPTE 2015		VARIATION C-B 2015		BUDGET 2015	COMPTE 2014
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
<b>Q - ENERGIE</b>						
<i>Postes fixes</i>	<i>25,081 ETP</i>		<i>-2,906 ETP</i>	<i>-10,4%</i>	<i>27,987 ETP</i>	<i>20,650 ETP</i>
<b>3 Charges</b>	<b>12.695.536,81</b>		<b>-3.680.240</b>	<b>-22,5</b>	<b>16.375.777</b>	<b>14.613.320,39</b>
<b>4 Revenus</b>		<b>6.444.394,84</b>	<b>-2.457.163</b>	<b>-27,6</b>	<b>8.901.558</b>	<b>17.499.477,60</b>
<b>Couverture en F</b>	<b>-6.251.141,97</b>		<b>1.223.077</b>		<b>-7.474.219</b>	<b>2.886.157,21</b>
<b>Couverture en %</b>	<b>-49,24%</b>			<b>7,9</b>	<b>-45,64%</b>	<b>19,75%</b>
<b>Q01 - ENERGIE.</b>						
<i>Postes fixes</i>	<i>25,081 ETP</i>		<i>-2,906 ETP</i>	<i>-10,4%</i>	<i>27,987 ETP</i>	<i>20,650 ETP</i>
<b>3 Charges</b>	<b>12.695.536,81</b>		<b>-3.680.240</b>	<b>-22,5</b>	<b>16.375.777</b>	<b>14.613.320,39</b>
<b>4 Revenus</b>		<b>6.444.394,84</b>	<b>-2.457.163</b>	<b>-27,6</b>	<b>8.901.558</b>	<b>17.499.477,60</b>
<b>Couverture en F</b>	<b>-6.251.141,97</b>		<b>1.223.077</b>		<b>-7.474.219</b>	<b>2.886.157,21</b>
<b>Couverture en %</b>	<b>-49,24%</b>			<b>7,9</b>	<b>-45,64%</b>	<b>19,75%</b>
30 Charges de personnel	3.961.868,71		-1.008.805	-20,3	4.970.673	3.908.718,77
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1.368.022,46		-140.870	-9,3	1.508.892	1.443.443,48
33 Amortissements du patrimoine administratif	466.839,59		3.006	0,6	463.834	465.839,86
36 Charges de transfert	5.873.972,04		-2.357.768	-28,6	8.231.740	8.187.040,33
37 Subventions à redistribuer	1.023.150,00		-176.850	-14,7	1.200.000	607.317,00
39 Facturations internes	1.684,01		1.046	164,0	638	960,95
41 Patentes et concessions				ND		8.028.902,65
42 Taxes		313.114,75	-323.046	-50,8	636.161	165.725,75
43 Revenus divers		4.739.724,44	-1.665.876	-26,0	6.405.600	5.530.163,79
44 Revenus financiers		368.405,65	-291.391	-44,2	659.797	3.167.368,41
47 Subventions à redistribuer		1.023.150,00	-176.850	-14,7	1.200.000	607.317,00

# Annexes



## Liste des programmes par département

## Liste des programmes par département responsable

### 01 Présidence

- O03 Conseil d'Etat
- O04 Surveillance de l'Etat :
  - O04.06 Surveillance de la bonne application de la LIPAD*
  - O04.09 Assurance de la protection de la personnalité à l'Etat de Genève*
- O06 Exercices des droits politiques
- O07 Affaires extérieures
- O09 Intérieur
- P01 Etats-majors départementaux

### 02 Finances

- H06 Exécution des poursuites et faillites
- M01 Impôts, taxes et droits
- M02 Gestion des actifs et des passifs des patrimoines financier et administratif
- M03 Péréquation financière intercantonale
- M04 Production et perception des impôts
- O04 Surveillance de l'Etat :
  - O04.08 Audits et expertises du SAI*
- P02 Gestion transversale et départementale des ressources humaines
- P03 Gestion financière transversale et départementale et achats
- P04 Gestion du patrimoine de l'Etat (bâtiments et biens associés)

### 03 Instruction publique, culture et sport

- A01 Enseignement obligatoire et orientation
- A02 Enseignement secondaire II et formation continue
- A03 Suivi éducatif et soutien aux familles
- A04 Hautes écoles
- A05 Enseignement spécialisé
- A06 Programme transversal à la politique A
- N01 Culture
- N02 Sport et loisirs

### 04 Sécurité et économie

- H01 Population, droit de cité et migration
- H02 Sécurité publique
- H07 Privation de liberté et mesures d'encadrement
- H09 Sécurité civile et armée
- L01 Développement et soutien à l'économie
- L02 Mise à disposition et exploitation d'infrastructures économiques
- L03 Régulation du commerce
- L04 Surveillance du marché du travail
- P05 Systèmes d'information et de communication

### 05 Aménagement, logement et énergie

- G01 Logement et planification foncière
- G02 Aménagement du territoire
- G03 Conformité des constructions et des chantiers
- G04 Géodonnées de référence et garantie des droits réels
- G05 Protection du patrimoine bâti
- Q01 Energie

## Liste des programmes par département responsable

### 06 Environnement, transports et agriculture

- F01 Protection de l'environnement
- F03 Gestion des eaux
- F04 Nature et paysage
- F05 Politique agricole
- H05 Admission à la circulation routière et à la navigation
- J01 Transports et mobilité
- J02 Infrastructures routières et de transports publics

### 07 Emploi, affaires sociales et santé

- B01 Réinsertion des demandeurs d'emplois
- C01 Accès à l'assurance-maladie
- C02 Soutien à la famille
- C03 Mise en oeuvre et conduite des mesures d'action sociale
- C04 Protection des personnes adultes sous curatelle
- C05 Actions en matière d'asile et de migration
- D01 Mise en oeuvre et conduite des actions en faveur des personnes âgées
- D02 Soutien financier individuel aux personnes âgées
- E01 Mise en oeuvre et conduite des actions en faveur des personnes handicapées
- E02 Soutien financier individuel aux personnes handicapées
- K01 Réseau de soins
- K02 Régulation sanitaire
- K03 Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention

### 11 Grand Conseil

- O01 Grand Conseil

### 12 Cour des comptes

- O04 Surveillance de l'Etat :
  - O04.01 Audits et évaluations de la Cour des comptes*

### 14 Pouvoir judiciaire

- I01 Pouvoir judiciaire



Comparaison et classification par nature à  
4 positions et par politique publique

**Classification par nature des charges de fonctionnement  
Compte 2015**

Nature	Libellés	Compte 2015	Écart par rapport au Budget 2015		Budget 2015	Compte 2014
<b>30</b>	<b>Charges de personnel</b>	<b>2'295'097'825</b>	<b>-35'482'429</b>	<b>-1.5%</b>	<b>2'330'580'254</b>	<b>2'237'964'765</b>
3000	Salaires des autorités et juges	35'841'686	436'208	1.2%	35'405'478	34'901'532
3001	Paiements aux autorités et juges	10'841'863	-960'731	-8.1%	11'802'594	10'841'783
3010	Salaires du personnel administratif et d'exploitation	1'024'907'531	-24'330'902	-2.3%	1'049'238'433	1'010'287'246
3018	Nature technique - personnel administratif	19'429	19'429		-	9'628
3020	Salaires des enseignants	735'578'154	-3'443'351	-0.5%	739'021'505	722'843'718
3028	Nature technique - enseignants	507	507		-	845
3030	Travailleurs temporaires	316'389	-227'114	-41.8%	543'503	460'509
3049	Autres indemnités	50'844'015	-24'664	0.0%	50'868'679	48'730'376
3050	Cotisations patronales AVS, APG, AC, frais administratifs	118'954'830	-3'043'823	-2.5%	121'998'653	115'652'793
3052	Cotisations patronales aux caisses de pensions	239'043'779	-14'073	0.0%	239'057'852	220'967'185
3053	Cotisations patronales aux assurances-accidents	3'024'410	-1'131'697	-27.2%	4'156'107	3'778'017
3054	Cotisations patronales aux caisses d'allocations familiales	44'305'467	-1'043'877	-2.3%	45'349'344	41'518'399
3056	Cotisations patronales aux primes de caisses maladie	10'401'201	618'024	6.3%	9'783'177	9'526'231
3059	Autres cotisations patronales	-1'447'192	-742'996	105.5%	-704'196	757'435
3060	Pensions	1'634'891	-146'526	-8.2%	1'781'417	1'086'379
3062	Allocations de renchérissement sur rentes et parts de rente	46'662	46'662		-	46'663
3064	Rentes transitoires	4'060'917	1'926'361	90.2%	2'134'556	2'646'464
3069	Autres prestations de l'employeur	1'386'318	-2'176'554	-61.1%	3'562'872	302'897
3090	Formation et perfectionnement du personnel	7'199'943	-1'115'673	-13.4%	8'315'616	6'569'653
3091	Recrutement du personnel	368'450	-112'050	-23.3%	480'500	346'573
3099	Autres charges de personnel	7'768'576	-15'588	-0.2%	7'784'164	6'690'442
<b>31</b>	<b>Charges de biens et services et autres charges d'exploitation</b>	<b>821'683'035</b>	<b>250'164'285</b>	<b>43.8%</b>	<b>571'518'750</b>	<b>801'725'362</b>
3100	Matériel de bureau	13'205'308	-3'326'430	-20.1%	16'531'738	14'602'623
3101	Matériel d'exploitation, fournitures	6'828'859	1'174'777	20.8%	5'654'082	6'443'271
3102	Imprimés, publications	4'002'583	-919'246	-18.7%	4'921'829	3'294'272
3103	Littérature spécialisée, magazines	1'572'897	-88'431	-5.3%	1'661'328	1'684'572
3104	Matériel didactique	2'859'166	-361'554	-11.2%	3'220'720	3'079'545
3105	Denrées alimentaires	5'050'961	-4'866'093	-49.1%	9'917'054	7'080'214
3106	Matériel médical	630'239	146'739	30.3%	483'500	379'819
3109	Autres charges de matériel et de marchandises	2'352'816	172'518	7.9%	2'180'298	1'371'609
3110	Meubles et appareils de bureau	224'644	-217'225	-49.2%	441'869	168'850
3111	Machines, appareils et véhicules	293'241	-58'457	-16.6%	351'698	351'461
3112	Vêtements, linge, rideaux	2'539'696	-1'315'076	-34.1%	3'854'772	2'521'093
3113	Matériel informatique	105'204	-87'705	-45.5%	192'909	88'761
3116	Appareils médicaux	30'978	-56'022	-64.4%	87'000	65'115
3118	Immobilisations incorporelles	70'706	24'566	53.2%	46'140	18'375
3119	Autres immobilisations ne pouvant être portées à l'actif	869'753	-565'557	-39.4%	1'435'310	1'115'383
3120	Alimentation et élimination, biens-fonds, PA	26'478'528	-6'060'710	-18.6%	32'539'238	36'880'873
3130	Prestations de services de tiers	94'028'064	3'531'816	3.9%	90'496'248	90'443'129
3131	Planifications et projections de tiers	8'759'183	-4'919'900	-36.0%	13'679'083	8'021'635
3132	Honoraires conseillers externes, experts, spécialistes, etc.	57'457'727	-3'441'925	-5.7%	60'899'652	59'198'729
3133	Charges d'utilisations informatiques	443'763	-30'235	-6.4%	473'998	460'131
3134	Primes d'assurances choses	5'258'719	105'641	2.1%	5'153'078	4'883'131
3135	Charges de prestations de service pour personnes en garde	9'905'524	418'030	4.4%	9'487'494	6'903'164
3137	Impôts et taxes	256'175	-942'815	-78.6%	1'198'990	549'802
3138	Cours, examens et conseils	12'540	-11'960	-48.8%	24'500	19'927
3139	Examens de fin d'apprentissage	11'181	11'181		-	1'000
3140	Entretien des terrains	7'997'144	940'268	13.3%	7'056'876	8'909'133
3141	Entretien des routes	8'154'458	-1'547'796	-16.0%	9'702'254	8'088'173
3142	Entretien des aménagements de cours d'eau	5'579'974	221'448	4.1%	5'358'526	5'238'904
3143	Entretien d'autres travaux de génie civil	862'165	-82'855	-8.8%	945'020	904'096
3144	Entretien des bâtiments, immeubles	53'929'569	6'809'274	14.5%	47'120'295	60'498'426
3145	Entretien des forêts	101'589	101'589		-	-0
3149	Entretien d'autres immobilisations corporelles	2'169	-546'731	-99.6%	548'900	491'458
3150	Entretien de meubles et appareils de bureau	623'110	-7'719	-1.2%	630'829	542'182
3151	Entretien de machines, appareils, véhicules	2'788'822	-180'138	-6.1%	2'968'960	2'643'448
3153	Entretien informatique (matériel)	3'501'520	-148'960	-4.1%	3'650'480	1'024'053
3156	Entretien des appareils médicaux	33'985	-158'975	-82.4%	192'960	70'436
3158	Entretien des immobilisations incorporelles	15'405'488	-317'203	-2.0%	15'722'690	15'821'821
3159	Entretien d'autres biens meubles	1'687'840	571'986	51.3%	1'115'854	1'667'060
3160	Loyer et bail à ferme des biens-fonds	44'349'154	-7'475'841	-14.4%	51'824'995	51'336'640
3161	Loyers, frais d'utilisation des immobilisations	4'963'548	264'461	5.6%	4'699'087	4'766'019
3169	Autres loyers et frais d'utilisation	401'659	40'339	11.2%	361'320	410'006
3170	Frais de déplacements et autres frais	5'235'047	-891'225	-14.5%	6'126'272	6'534'211
3171	Excursions, voyages scolaires et camps	2'303'859	-517'961	-18.4%	2'821'820	3'036'251
3179	Rubrique réservée pour la statistique financière fédérale	-	15'805'220	-100.0%	-15'805'220	-
3180	Réévaluations sur créances	27'999'969	-3'773'169	-11.9%	31'773'138	17'648'810
3181	Pertes sur créance effectives	127'151'901	15'718'826	14.1%	111'433'075	133'825'509
3190	Prestations de dommages et intérêts	3'552'989	1'400'475	65.1%	2'152'514	4'829'231
3192	Indemnisation de droits	139'964	139'964		-	1'626
3199	Autres charges d'exploitation	261'668'657	245'483'080	1516.7%	16'185'577	223'811'385

**Classification par nature des charges de fonctionnement**  
**Compte 2015**

Nature	Libellés	Compte 2015	Écart par rapport au Budget 2015		Budget 2015	Compte 2014
<b>33</b>	<b>Amortissements du patrimoine administratif</b>	<b>404'297'092</b>	<b>14'638'942</b>	<b>3.8%</b>	<b>389'658'150</b>	<b>389'977'098</b>
3300	Amortissements planifiés, immobilisations corporelles	367'177'802	15'584'192	4.4%	351'593'610	353'188'017
3301	Amortissements des immobilisations corporelles non planifiés	-	-		-	1'000'000
3320	Amortissements planifiés, immobilisations incorporelles	37'119'290	-945'250	-2.5%	38'064'540	35'789'081
<b>34</b>	<b>Charges financières</b>	<b>239'909'538</b>	<b>-15'355'758</b>	<b>-6.0%</b>	<b>255'265'296</b>	<b>255'590'740</b>
3400	Intérêts passifs des engagements courants	21'202'409	-1'152'591	-5.2%	22'355'000	21'004'335
3401	Intérêts passifs des engagements financiers à court terme	-4'614'945	-6'514'945	-342.9%	1'900'000	1'437'696
3406	Intérêts passifs des engagements financiers	215'897'022	-12'764'388	-5.6%	228'661'410	226'686'832
3409	Autres intérêts passifs	1'099'858	539'858	96.4%	560'000	1'451'098
3410	Pertes (de change) réalisées sur les placements financiers PF	723'885	723'885		-	425'454
3411	Pertes réalisées sur immobilisations corporelles (PF)	4'161'420	4'161'420		-	3'396'606
3419	Pertes de change sur monnaies étrangères	399'441	399'441		-	41'804
3420	Acquisition et administration de capital	574'092	-175'908	-23.5%	750'000	620'007
3499	Autres charges financières	466'355	-572'531	-55.1%	1'038'886	526'910
<b>36</b>	<b>Charges de transfert</b>	<b>4'334'429'584</b>	<b>62'009'725</b>	<b>1.5%</b>	<b>4'272'419'859</b>	<b>4'256'836'706</b>
3600	Parts de revenus destinées à la Confédération	3'665'231	-1'163'769	-24.1%	4'829'000	3'843'052
3602	Parts de revenus destinées aux communes et aux groupes intercommunaux	390'079	227'229	139.5%	162'850	407'481
3610	Dédommagements à la Confédération	1'209'595	125'017	11.5%	1'084'578	1'138'557
3611	Dédommagements aux cantons et aux concordats	57'411'759	7'484'580	15.0%	49'927'179	50'678'955
3612	Dédommagements aux communes et aux syndicats intercommunaux	22'773'847	-1'114'973	-4.7%	23'888'820	21'439'621
3614	Dédommagements aux entreprises publiques	1'000'000	-	0.0%	1'000'000	1'000'000
3621	RPT aux cantons et concordats	363'242'916	1	0.0%	363'242'915	377'452'976
3630	Subventions à la Confédération	-	-		-	75'639
3631	Subventions accordées aux cantons et aux concordats	99'353'835	-2'175'148	-2.1%	101'528'983	95'096'080
3632	Subventions accordées aux communes et aux groupes intercommunaux	7'977'186	-2'819'765	-26.1%	10'796'950	9'260'809
3633	Subventions accordées aux assurances sociales publiques	13'398'000	-602'000	-4.3%	14'000'000	13'819'000
3634	Subventions accordées aux entreprises publiques	1'818'840'434	10'727'457	0.6%	1'808'112'977	1'767'410'938
3635	Subventions accordées aux entreprises privées	18'648'343	1'430'643	8.3%	17'217'700	19'723'115
3636	Subventions accordées aux organisations privées à but non lucratif	419'716'609	-6'871'578	-1.6%	426'588'187	431'097'105
3637	Subventions accordées aux ménages privés	1'392'125'461	48'431'882	3.6%	1'343'693'579	1'354'542'980
3638	Subventions à redistribuer à l'étranger	16'818'220	-729'780	-4.2%	17'548'000	17'026'621
3640	Réévaluations, prêts patrimoine administratif (PA)	3'309'971	2'711'971	453.5%	598'000	2'190'792
3650	Réévaluations, participations PA	2'391'950	2'391'950		-	3'395'563
3660	Amortissement planifié, subventions d'investissements	72'908'555	5'218'125	7.7%	67'690'430	72'162'180
3690	Autres charges de transfert	19'239'789	-1'269'922	-6.2%	20'509'711	15'076'459
3698	Compte de liaison produits différés (FA)	-65	-65		-	-
3699	Redistributions	7'868	7'868		-	-1'215
	<b>Totaux intermédiaires</b>	<b>8'095'417'074</b>	<b>275'974'765</b>	<b>3.5%</b>	<b>7'819'442'309</b>	<b>7'942'094'672</b>
<b>37</b>	<b>Subventions à redistribuer</b>	<b>286'229'694</b>	<b>258'921'044</b>	<b>948.1%</b>	<b>27'308'650</b>	<b>271'594'598</b>
3701	Cantons et concordats	44'554	-125'946	-73.9%	170'500	70'300
3702	Communes et groupes intercommunaux	1'288'370	530'870	70.1%	757'500	1'164'521
3704	Entreprises publiques	258'549'559	258'249'559	n.s.	300'000	245'862'650
3705	Entreprises privées	21'222'351	-2'225'649	-9.5%	23'448'000	20'340'689
3706	Organisations privées à but non lucratif	5'079'709	2'807'059	123.5%	2'272'650	4'156'437
3707	Ménages privés	45'150	-314'850	-87.5%	360'000	-
<b>39</b>	<b>Facturations internes</b>	<b>14'140'601</b>	<b>-1'448'149</b>	<b>-9.3%</b>	<b>15'588'750</b>	<b>13'590'065</b>
3900	Approvisionnement en matériel et en marchandises	143'966	1'466	1.0%	142'500	155'147
3910	Prestations de service facturées en interne	13'516'157	-1'930'093	-12.5%	15'446'250	13'434'537
3920	Bail à ferme, loyers, frais d'utilisation	430'477	430'477		-	-
3930	Frais administratifs et d'exploitation facturés en interne	50'000	50'000		-	380
	<b>Totaux généraux</b>	<b>8'395'787'368</b>	<b>533'447'659</b>	<b>6.8%</b>	<b>7'862'339'709</b>	<b>8'227'279'334</b>

**Classification par nature des revenus de fonctionnement  
Compte 2015**

Nature	Libellés	Compte 2015	Écart par rapport au Budget 2015		Budget 2015	Compte 2014
<b>40</b>	<b>Revenus fiscaux</b>	<b>6'045'995'421</b>	<b>65'256'708</b>	<b>1.1%</b>	<b>5'980'738'713</b>	<b>6'144'555'745</b>
4000	Impôts sur le revenu, personnes physiques	2'646'802'462	-25'497'538	-1.0%	2'672'300'000	2'831'396'315
4001	Impôts sur la fortune, personnes physiques	694'163'973	17'963'973	2.7%	676'200'000	695'712'187
4002	Impôts à la source, personnes physiques	515'171'798	-45'128'202	-8.1%	560'300'000	387'816'315
4008	Impôts des personnes	6'990'674	271'961	4.0%	6'718'713	6'742'057
4009	Autres impôts directs, personnes physiques	24'831'685	12'031'685	94.0%	12'800'000	19'310'457
4010	Impôts sur les bénéficiaires, personnes morales	1'099'080'077	15'780'077	1.5%	1'083'300'000	1'156'823'519
4011	Impôts sur le capital, personnes morales	287'128'993	-19'471'007	-6.4%	306'600'000	298'205'862
4019	Autres impôts directs, personnes morales	5'060'349	360'349	7.7%	4'700'000	9'905'226
4021	Impôts fonciers	240'381'995	57'181'995	31.2%	183'200'000	140'312'717
4022	Impôts sur les gains en capital	74'194'132	494'132	0.7%	73'700'000	55'707'602
4023	Droits de mutation et timbre	184'924'574	14'924'574	8.8%	170'000'000	161'900'016
4024	Impôts sur les successions et les donations	146'784'241	38'784'241	35.9%	108'000'000	261'495'101
4025	Impôts sur les maisons de jeu et machines à sous	11'139'778	-3'360'222	-23.2%	14'500'000	12'547'003
4030	Taxes routières	105'850'540	750'540	0.7%	105'100'000	105'252'390
4031	Impôts sur les bateaux	2'174'471	74'471	3.5%	2'100'000	-
4033	Impôts sur les chiens	1'315'680	95'680	7.8%	1'220'000	1'428'976
<b>41</b>	<b>Patentes et concessions</b>	<b>111'339'387</b>	<b>37'110'642</b>	<b>50.0%</b>	<b>74'228'745</b>	<b>31'317'730</b>
4100	Patentes	388'714	-78'886	-16.9%	467'600	423'586
4110	Part au bénéfice net de la BNS	76'852'859	38'168'859	98.7%	38'684'000	-
4120	Concessions	34'097'814	-979'311	-2.8%	35'077'145	30'894'144
<b>42</b>	<b>Taxes</b>	<b>451'539'895</b>	<b>40'514'715</b>	<b>9.9%</b>	<b>411'016'180</b>	<b>391'890'792</b>
4200	Taxes de compensation	470'984	470'984	-	-	-
4210	Emoluments pour actes administratifs	164'327'154	1'744'591	1.1%	162'582'563	150'535'626
4220	Taxes et subventions aux frais de pension	2'611'939	-829'250	-24.1%	3'441'189	5'420'235
4221	Paiement pour prestations particulières	42'209	42'209	-	-	101'549
4230	Frais d'écolage	422'908	-37'672	-8.2%	460'580	316'025
4231	Taxes de cours	169'230	24'231	16.7%	144'999	160'317
4240	Taxes d'utilisation et prestations de service	91'471'155	10'371'937	12.8%	81'099'218	70'426'005
4250	Ventes	5'717'860	-61'885	-1.1%	5'779'745	5'766'985
4260	Remboursements et participations de tiers	69'765'238	3'647'775	5.5%	66'117'463	66'986'901
4270	Amendes	87'321'636	19'387'013	28.5%	67'934'623	70'177'121
4290	Autres taxes	29'210'582	5'754'782	24.5%	23'455'800	22'000'027
<b>43</b>	<b>Revenus divers</b>	<b>191'014'468</b>	<b>100'982'555</b>	<b>112.2%</b>	<b>90'031'913</b>	<b>108'573'353</b>
4300	Honoraires de l'activité de médecine privée	5'740'311	-1'145'689	-16.6%	6'886'000	2'203'264
4301	Actifs saisis	2'457'889	-2'569'511	-51.1%	5'027'400	2'921'548
4309	Autres revenus d'exploitation	82'980'441	43'920'304	112.4%	39'060'137	39'025'052
4310	Prestations propres sur immobilisations corporelles portées à l'actif	8'215'925	-1'610'824	-16.4%	9'826'749	13'428'448
4311	Prestations propres sur immobilisations incorporelles portées à l'actif	6'080'151	-9'129'555	-60.0%	15'209'705	5'475'968
4320	Variations de stocks, produits semi-finis et finis	-	-	-	-	21'400
4329	Autres variations de stocks	9'941	7'441	297.6%	2'500	187'075
4390	Autres revenus	85'529'811	71'510'389	510.1%	14'019'422	45'310'597
<b>44</b>	<b>Revenus financiers</b>	<b>260'541'062</b>	<b>6'097'488</b>	<b>2.4%</b>	<b>254'443'574</b>	<b>245'116'025</b>
4400	Intérêts des liquidités	-51'370	-349'987	-117.2%	298'617	161'700
4401	Intérêts des créances et comptes courants	116'074'785	-4'140'226	-3.4%	120'215'011	103'113'626
4407	Intérêts des placements financiers à long terme	760'861	-2'580'472	-77.2%	3'341'333	480'452
4409	Autres intérêts du patrimoine financier	898'037	896'964	83594.0%	1'073	898'037
4410	Gains provenant des ventes des placements financiers PF	21'785	21'785	-	-	20'436
4411	Gain provenant des ventes des immobilisations corporelles PF	8'904'886	2'774'739	45.3%	6'130'147	910'619
4419	Autres gains réalisés à partir du patrimoine financier	139'509	139'509	-	-	448'568
4420	Dividendes	4'710'712	-709'289	-13.1%	5'420'000	4'762'134
4443	Adaptations aux valeurs marchandes, immeubles	103'900	103'900	-	-	-
4450	Revenus provenant de prêts PA	780'336	113'347	17.0%	666'989	641'747
4451	Revenus provenant de participations PA	57'348'032	1'026'032	1.8%	56'322'000	63'963'106
4461	Entreprises publiques des cantons avec forme juridique de droit public, co	3'300'370	69'570	2.2%	3'230'800	3'353'466
4470	Loyers et fermages des biens-fonds du PA	66'946'427	8'714'093	15.0%	58'232'334	65'713'154
4472	Paiement pour utilisations des immeubles du PA	602'693	17'423	3.0%	585'270	648'981
4490	Réévaluations PA	100	100	-	-	-
<b>45</b>	<b>Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux</b>	<b>2'726'630</b>	<b>-770'130</b>	<b>-22.0%</b>	<b>3'496'760</b>	<b>2'342'299</b>
4501	Prélèvements provenant de fonds des capitaux de tiers	2'726'630	-770'130	-22.0%	3'496'760	2'342'299
<b>46</b>	<b>Revenus de transferts</b>	<b>1'011'445'050</b>	<b>-7'800'903</b>	<b>-0.8%</b>	<b>1'019'245'953</b>	<b>1'023'424'139</b>
4600	Parts aux revenus de la Confédération	439'821'856	-1'321'144	-0.3%	441'143'000	457'855'339
4610	Dédommagements de la Confédération	73'822'382	-9'036'280	-10.9%	82'858'662	73'018'123
4611	Dédommagements des cantons et des concordats	13'791'336	-6'076'165	-30.6%	19'867'501	13'528'686
4612	Dédommagements des communes et des syndicats intercommunaux	13'805'261	-1'360'538	-9.0%	15'165'799	14'019'345
4614	Indemnités des entreprises publiques	-	-7'000	-100.0%	7'000	-
4620	RPT de la Confédération	107'213'855	-	0.0%	107'213'855	107'158'920
4630	Subventions de la Confédération	292'521'636	-1'668'487	-0.6%	294'190'123	283'169'505

**Classification par nature des revenus de fonctionnement  
Compte 2015**

Nature	Libellés	Compte 2015	Écart par rapport au Budget 2015		Budget 2015	Compte 2014
4631	Subventions des cantons et des concordats	206'443	206'443		-	105'000
4634	Subventions des entreprises publiques	2'224'664	572'664	34.7%	1'652'000	2'162'688
4660	Dissolution planifiée des subventions d'investissements portées au passif	18'458'437	1'006'087	5.8%	17'452'350	17'621'442
4690	Autres revenus de transferts	47'920'534	8'224'871	20.7%	39'695'663	53'514'202
4699	Redistributions	1'658'645	1'658'645		-	1'270'890
	<b>Totaux intermédiaires</b>	<b>8'074'592'914</b>	<b>241'391'076</b>	<b>152.7%</b>	<b>7'833'201'838</b>	<b>7'947'220'083</b>
<b>47</b>	<b>Subventions à redistribuer</b>	<b>286'229'694</b>	<b>258'921'044</b>	<b>948.1%</b>	<b>27'308'650</b>	<b>271'594'598</b>
4700	Subventions à redistribuer par la Confédération	163'396'156	136'087'506	498.3%	27'308'650	162'701'375
4701	Subventions à redistribuer par les cantons et les concordats	122'833'538	122'833'538		-	108'893'223
<b>49</b>	<b>Facturations internes</b>	<b>14'140'601</b>	<b>-1'448'149</b>	<b>-9.3%</b>	<b>15'588'750</b>	<b>13'590'065</b>
4900	Approvisionnement en matériel et en marchandises	143'620	1'120	0.8%	142'500	154'726
4910	Prestations de services	13'516'503	-1'929'747	-12.5%	15'446'250	13'435'338
4920	Bail à ferme, loyers, frais d'utilisation	430'477	430'477		-	-
4930	Frais administratifs et d'exploitation facturés en interne	50'000	50'000		-	-
	<b>Totaux généraux</b>	<b>8'374'963'208</b>	<b>498'863'970</b>	<b>6.3%</b>	<b>7'876'099'238</b>	<b>8'232'404'745</b>

**Classification par nature et par politique publique des charges de fonctionnement  
Compte 2015**

Nature	Libellés	ÉTAT DE GENÈVE	A Formation	B Emploi	C Action sociale	D Personnes âgées	E Handicap	F Environnement
<b>30</b>	<b>Charges de personnel</b>	<b>2'295'097'825</b>	<b>1'170'542'194</b>	<b>36'590'689</b>	<b>20'920'850</b>	<b>7'728'354</b>	<b>5'891'764</b>	<b>37'526'107</b>
3000	Salaires des autorités et juges	35'841'686	-	-	-	-	-	-
3001	Paiements aux autorités et juges	10'841'863	17'400	1'560	21'900	18'554	20'379	180'520
3010	Salaires du personnel administratif et d'exploitation	1'024'907'531	207'486'314	29'720'797	17'161'985	6'355'883	4'836'985	30'232'744
3018	Nature technique - personnel administratif	19'429	3'262	-	-	-	-	-
3020	Salaires des enseignants	735'578'154	735'327'795	-	-	-	-	-
3028	Nature technique - enseignants	507	507	-	-	-	-	-
3030	Travailleurs temporaires	316'389	276'111	-	-	-	-	-
3049	Autres indemnités	50'844'015	18'756'101	55'366	33'185	3'448	2'557	267'607
3050	Cotisations patronales AVS, APG, AC, frais administratifs	118'954'830	61'870'444	1'903'081	1'088'612	391'131	298'650	1'950'853
3052	Cotisations patronales aux caisses de pensions	239'043'779	121'528'138	3'865'716	2'174'841	802'387	613'093	3'971'011
3053	Cotisations patronales aux assurances-accidents	3'024'410	1'606'353	49'950	28'342	10'106	7'662	49'225
3054	Cotisations patronales aux caisses d'allocations familiales	44'305'467	23'050'511	708'555	404'972	145'868	111'429	727'337
3056	Cotisations patronales aux primes de caisses maladie	10'401'201	-	-	-	-	-	-
3059	Autres cotisations patronales	-1'447'192	-1'336'874	-	-	-	-	-
3060	Pensions	1'634'891	-	-	-	-	-	-
3062	Allocations de renchérissement sur rentes et parts de rente	46'662	-	-	-	-	-	-
3064	Rentes transitoires	4'060'917	-109	-	-	-	-	-
3069	Autres prestations de l'employeur	1'386'318	-	-	-	-	-	-
3090	Formation et perfectionnement du personnel	7'199'943	1'415'374	250'550	547	142	156	14'088
3091	Recrutement du personnel	368'450	18'883	-	-	-	-	810
3099	Autres charges de personnel	7'768'576	521'984	35'114	6'466	836	854	131'912
<b>31</b>	<b>Charges de biens et services et autres charges d'exploitation</b>	<b>821'683'035</b>	<b>51'876'592</b>	<b>1'252'797</b>	<b>6'756'695</b>	<b>3'883'374</b>	<b>2'911'038</b>	<b>25'760'943</b>
3100	Matériel de bureau	13'205'308	10'013'229	127'642	54'687	22'220	16'511	58'034
3101	Matériel d'exploitation, fournitures	6'828'859	552'605	6'015	3'167	184	132	551'650
3102	Imprimés, publications	4'002'583	606'039	40'826	15'389	15'265	12'581	92'707
3103	Littérature spécialisée, magazines	1'572'897	617'664	3'979	3'894	877	905	39'495
3104	Matériel didactique	2'859'166	2'821'823	-	4	-	-	55
3105	Denrées alimentaires	5'050'961	1'565'869	-	-	-	-	9'142
3106	Matériel médical	630'239	309'185	1'910	-	-	-	1'921
3109	Autres charges de matériel et de marchandises	2'352'816	553'302	-	361	-	-	93'630
3110	Meubles et appareils de bureau	224'644	127'302	3'001	16	53	38	18'480
3111	Machines, appareils et véhicules	293'241	77'555	25	8	-	-	42'572
3112	Vêtements, linge, rideaux	2'539'696	46'267	-	-	-	-	47'268
3113	Matériel informatique	105'204	24'088	4'627	390	120	86	6'983
3116	Appareils médicaux	30'978	7'209	-	-	-	-	-
3118	Immobilisations incorporelles	70'706	20'516	206	-	-	-	35'479
3119	Autres immobilisations ne pouvant être portées à l'actif	869'753	235'155	2'141	33	-	-	40'249
3120	Alimentation et élimination, biens-fonds, PA	26'478'528	6'091	-	-	-	-	116'665
3130	Prestations de services de tiers	94'028'064	19'047'200	240'886	595'499	424'145	325'036	6'164'976
3131	Planifications et projections de tiers	8'759'183	285	-	-	-	-	49'488
3132	Honoraires conseillers externes, experts, spécialistes, etc.	57'457'727	6'745'406	328'500	26'903	26'957	25'856	8'321'327
3133	Charges d'utilisations informatiques	443'763	-1'699	-	-	-	-	11'866
3134	Primes d'assurances choses	5'258'719	791'299	-	1'364	-	-	6'690
3135	Charges de prestations de service pour personnes en garde	9'905'524	1'497	-	-	-	-	-
3137	Impôts et taxes	256'175	47'943	-	100	-	-	19'083
3138	Cours, examens et conseils	12'540	2'989	-	-	-	-	1'821
3139	Examens de fin d'apprentissage	11'181	1'077	-	-	-	-	-
3140	Entretien des terrains	7'997'144	-	-	-	-	-	2'741'694
3141	Entretien des routes	8'154'458	-	-	-	-	-	-
3142	Entretien des aménagements de cours d'eau	5'579'974	-	-	-	-	-	5'579'191
3143	Entretien d'autres travaux de génie civil	862'165	-	-	-	-	-	2'933
3144	Entretien des bâtiments, immeubles	53'929'569	4'375	-	-	-	-	466'267
3145	Entretien des forêts	101'589	-	-	-	-	-	101'589
3149	Entretien d'autres immobilisations corporelles	2'169	-	-	-	-	-	-
3150	Entretien de meubles et appareils de bureau	623'110	475'058	11'656	864	-	-	-
3151	Entretien de machines, appareils, véhicules	2'788'822	113'259	521	6'492	929	666	203'315
3153	Entretien informatique (matériel)	3'501'520	4'774	5'918	-	-	-	-
3156	Entretien des appareils médicaux	33'985	30'598	-	-	-	-	3'387
3158	Entretien des immobilisations incorporelles	15'405'488	2'167'774	524	-	-	-	53'704
3159	Entretien d'autres biens meubles	1'687'840	120'473	-	-	-	-	13'080
3160	Loyer et bail à ferme des biens-fonds	44'349'154	15'192	4'995	-	-	-	96'348
3161	Loyers, frais d'utilisation des immobilisations	4'963'548	2'916'260	49'717	46'510	15'642	11'724	134'185
3169	Autres loyers et frais d'utilisation	401'659	287'608	-	-	-	-	13'134
3170	Frais de déplacements et autres frais	5'235'047	1'057'985	19'287	16'592	6'447	6'105	284'927
3171	Excursions, voyages scolaires et camps	2'303'859	2'143'503	-	-	-	-	-
3180	Réévaluations sur créances	27'999'969	135'837	301'649	2'508'160	1'848'688	1'324'480	157'945
3181	Pertes sur créance effectives	127'151'901	98'331	94'995	3'410'054	1'521'848	1'186'918	37'340
3190	Prestations de dommages et intérêts	3'552'989	1'931	3'775	66'206	-	-	31'060
3192	Indemnisation de droits	139'964	-	-	-	-	-	29'964
3199	Autres charges d'exploitation	261'668'657	34'738	-	-	-	-	81'300

**Classification par nature et par politique publique des charges de fonctionnement  
Compte 2015**

G Aménagement et logement	H Sécurité et population	I Justice	J Mobilité	K Santé	L Economie	M Finance et impôts	N Culture, sport et loisirs	O Autorités et gouvernance	P Etats-majors et prestations de moyens	Q Energie	Nature
<b>48'059'054</b>	<b>461'905'730</b>	<b>123'866'038</b>	<b>33'011'873</b>	<b>17'400'581</b>	<b>17'733'967</b>	<b>62'990'650</b>	<b>4'257'437</b>	<b>44'667'601</b>	<b>198'043'067</b>	<b>3'961'869</b>	<b>30</b>
-	-	33'022'727	-	-	-	-	-	2'818'959	-	-	3000
349'874	39'427	4'759'986	8'168	115'457	146'046	650	72'149	5'056'249	24'710	8'836	3001
38'956'503	332'067'217	63'515'225	26'594'741	14'091'714	14'354'777	51'624'035	3'306'572	28'223'856	153'148'685	3'229'500	3010
-	16'166	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3018
-	-	-	-	-	-	-	-	-	250'359	-	3020
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3028
-	-	27'660	-	-	-	-	-	-	12'618	-	3030
51'643	29'705'784	146'952	483'549	53'493	11'927	77'912	150'297	24'440	1'018'721	1'033	3049
2'510'556	22'956'866	6'357'382	1'731'830	908'777	927'461	3'306'746	224'805	2'172'085	10'148'764	206'787	3050
5'124'791	49'643'790	12'974'015	3'406'503	1'836'422	1'886'855	6'646'153	406'055	3'588'015	20'148'326	427'667	3052
63'350	598'464	137'363	44'127	22'148	23'564	85'229	5'641	45'451	242'331	5'105	3053
938'062	8'557'013	2'397'710	646'532	339'836	345'965	1'232'354	83'791	815'535	3'722'600	77'398	3054
-	10'388'224	-	-	-	-	-	-	12'977	-	-	3056
-	88'374	20'311	-	-	-	-	-	-4'825	-214'178	-	3059
-	-	4'313	-	-	-	-	-	1'525'145	105'433	-	3060
-	-	-	-	-	-	-	-	-	46'662	-	3062
-	1'426'131	-4'313	-	-	-	-	-	-	2'639'208	-	3064
-	58'167	-	-	-	-	-	-	-	1'328'152	-	3069
12'405	1'164'757	240'878	2'515	12'939	210	-	2'800	36'017	4'045'980	585	3090
-	76'052	81'755	-	-	10'407	-	-	30	180'514	-	3091
51'871	5'119'298	184'074	93'908	19'795	26'755	17'572	5'327	353'669	1'194'182	4'957	3099
<b>14'064'101</b>	<b>91'571'596</b>	<b>54'765'310</b>	<b>37'428'445</b>	<b>8'737'802</b>	<b>18'783'372</b>	<b>304'025'250</b>	<b>1'763'705</b>	<b>11'688'118</b>	<b>185'045'874</b>	<b>1'368'022</b>	<b>31</b>
104'232	1'410'325	368'083	32'463	20'539	49'843	107'348	18'066	125'719	671'969	4'398	3100
2'613	3'259'632	3'411	1'667'708	230'181	4'318	1'019	313	1'322	544'097	492	3101
370'466	124'359	102'194	8'060	22'601	68'272	272'689	18'042	2'064'810	152'714	15'571	3102
35'229	117'382	273'117	9'677	5'282	8'123	9'042	4'842	86'814	353'075	3'501	3103
23	35'864	37	269	-	-	102	826	55	108	-	3104
-	3'467'349	-	1'434	4'036	-	-	-	-	3'126	6	3105
-	50'787	102	1'272	263'488	-	59	-	-	1'503	12	3106
16'638	1'572'532	-	13'679	54'034	3'523	-	562	4'074	38'088	2'394	3109
10'867	32'134	9'963	1'708	997	979	783	86	3'849	14'048	340	3110
967	79'425	3'855	60'279	7'389	-230	29	-	0	21'367	-	3111
176	2'392'853	5'088	41'484	3'230	86	-	-	859	2'384	-	3112
655	7'098	2'941	613	-	300	30	-	8'071	49'202	-	3113
-	6'290	-	-	17'479	-	-	-	-	-	-	3116
-	4'174	-	-4	-	-	-	-	7'481	2'855	-	3118
11'273	318'403	16'282	55'431	67'718	4'484	2'327	2'744	3'469	110'009	34	3119
5'335	-	-	3'543'342	-	-	-	3'658	-	22'803'438	-	3120
658'129	26'121'620	14'845'879	282'968	6'430'156	1'455'530	4'397'434	945'421	6'728'254	5'068'736	296'194	3130
6'756'699	-	-	-	-	-	-	-	385'920	1'566'792	-	3131
3'276'584	2'335'682	862'001	5'461'833	1'293'178	332'639	404'173	457'601	1'158'088	25'403'763	997'238	3132
-	7'754	-	121	2'211	-	-	-	330'000	93'444	66	3133
-	421'493	7'227	18'544	-	2'015	-	898	-	4'009'189	-	3134
-	9'904'027	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3135
-	16'489	4'608	111'599	-	953	-	-	-	55'401	-	3137
-	6'230	-	-	1'500	-	-	-	-	-	-	3138
-	9'528	-	576	-	-	-	-	-	-	-	3139
-	-	-	888'608	-	-	-	-	-	4'366'841	-	3140
-	-	-	8'129'409	-	-	-	-	-	25'048	-	3141
-	-	-	-	-	-	-	-	-	784	-	3142
-	17'754	-	763'695	-	-	-	-	-	77'783	-	3143
1'620	27'339	-	21'859	-	-	-	-	-	53'408'109	-	3144
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3145
-	2'169	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3149
-	40'135	13'848	-	-	2'731	1'366	-	3'402	74'050	-	3150
17'166	1'715'969	2'655	522'357	53'077	2'011	11'934	-	16'763	120'996	713	3151
-	1'153	-	-	-	-	-	-	39'288	3'450'386	-	3153
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3156
12'221	7'792	22'199	73'007	522	-	-	-	-	15'018'745	-	3158
270	499'544	7'469	22'204	2'779	-	-	-	-	1'022'011	10	3159
534	85'946	-	26'990	7'197	24'463	2'614	44'475	29	44'036'771	3'601	3160
124'800	644'406	245'757	112'184	31'850	38'028	47'450	8'326	102'081	419'944	14'683	3161
-	62'051	-	4'391	7'131	-	-	50	3'834	23'107	352	3169
177'629	1'695'881	145'689	345'891	116'811	58'974	63'655	48'973	597'480	569'753	22'968	3170
-	-	-	1'538	-	-	-	158'818	-	-	-	3171
589'272	15'463'664	9'582'537	30'885	28'755	-72'221	-3'283'009	-	-	-616'672	-	3180
743'629	17'251'455	6'389'502	3	64'162	292'050	94'938'205	20'004	4'456	1'093'949	5'000	3181
-	2'304'930	-	1'110'407	1'500	1'000	-	-	12'000	20'180	-	3190
-	-	-	-	-	-	-	-	-	110'000	-	3192
1'147'079	49'977	21'850'866	14'061'962	-	16'505'500	207'048'002	30'000	-	858'783	450	3199

**Classification par nature et par politique publique des charges de fonctionnement  
Compte 2015**

Nature	Libellés	É T A T D E G E N È V E	A Formation	B Emploi	C Action sociale	D Personnes âgées	E Handicap	F Environnement
<b>33</b>	<b>Amortissements du patrimoine administratif</b>	<b>404'297'092</b>	<b>5'743'886</b>	<b>17'024</b>	<b>-</b>	<b>62</b>	<b>-</b>	<b>4'890'983</b>
3300	Amortissements planifiés, immobilisations corporelles	367'177'802	5'613'708	16'659	-	62	-	4'603'549
3320	Amortissements planifiés, immobilisations incorporelles	37'119'290	130'179	365	-	-	-	287'434
<b>34</b>	<b>Charges financières</b>	<b>239'909'538</b>	<b>22</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
3400	Intérêts passifs des engagements courants	21'202'409	-	-	-	-	-	-
3401	Intérêts passifs des engagements financiers à court terme	-4'614'945	-	-	-	-	-	-
3406	Intérêts passifs des engagements financiers	215'897'022	-	-	-	-	-	-
3409	Autres intérêts passifs	1'099'858	-	-	-	-	-	-
3410	Pertes (de change) réalisées sur les placements financiers PF	723'885	-	-	-	-	-	-
3411	Pertes réalisées sur immobilisations corporelles (PF)	4'161'420	-	-	-	-	-	-
3419	Pertes de change sur monnaies étrangères	399'441	22	-	-	-	-	-
3420	Acquisition et administration de capital	574'092	-	-	-	-	-	-
3499	Autres charges financières	466'355	-	-	-	-	-	-
<b>36</b>	<b>Charges de transfert</b>	<b>4'334'429'584</b>	<b>733'914'762</b>	<b>77'444'983</b>	<b>779'589'254</b>	<b>436'084'830</b>	<b>379'397'202</b>	<b>8'542'659</b>
3600	Parts de revenus destinées à la Confédération	3'665'231	-	-	-	-	-	-
3602	Parts de revenus destinées aux communes et aux groupes intercommunaux	390'079	-	-	-	-	-	390'079
3610	Dédommagements à la Confédération	1'209'595	-	-	-	-	-	88'053
3611	Dédommagements aux cantons et aux concordats	57'411'759	27'999'956	-	-	-	-	-
3612	Dédommagements aux communes et aux syndicats intercommunaux	22'773'847	-	-	-	-	-	2'754
3614	Dédommagements aux entreprises publiques	1'000'000	1'000'000	-	-	-	-	-
3621	RPT aux cantons et concordats	363'242'916	-	-	-	-	-	-
3631	Subventions accordées aux cantons et aux concordats	99'353'835	98'800'790	-	-	-	-	-
3632	Subventions accordées aux communes et aux groupes intercommunaux	7'977'186	4'425'000	-	-	-	-	93'300
3633	Subventions accordées aux assurances sociales publiques	13'398'000	-	13'398'000	-	-	-	-
3634	Subventions accordées aux entreprises publiques	1'818'840'434	412'694'235	-	78'449'945	17'482'732	58'849'532	270'600
3635	Subventions accordées aux entreprises privées	18'648'343	-	-	-	-	-	1'800'725
3636	Subventions accordées aux organisations privées à but non lucratif	419'716'609	87'252'788	-	10'573'471	105'236'269	111'881'607	2'915'042
3637	Subventions accordées aux ménages privés	1'392'125'461	81'010'836	53'423'237	690'241'184	310'311'880	208'666'064	-
3638	Subventions à redistribuer à l'étranger	16'818'220	-	-	324'654	-	-	-
3640	Réévaluations, prêts patrimoine administratif (PA)	3'309'971	2'828'528	-	-	-	-	-
3650	Réévaluations, participations PA	2'391'950	-	-	-	-	-	-
3660	Amortissement planifié, subventions d'investissements	72'908'555	17'902'629	-	-	3'053'949	-	2'184'752
3690	Autres charges de transfert	19'239'789	-	10'615'878	-	-	-	797'354
3698	Compte de liaison produits différés (FA)	-65	-	-	-	-	-	-
3699	Redistributions	7'868	-	7'868	-	-	-	-
	<b>Totaux intermédiaires</b>	<b>8'095'417'074</b>	<b>1'962'077'456</b>	<b>115'305'493</b>	<b>807'266'799</b>	<b>447'696'620</b>	<b>388'200'005</b>	<b>76'720'691</b>
<b>37</b>	<b>Subventions à redistribuer</b>	<b>286'229'694</b>	<b>258'790'915</b>	<b>-</b>	<b>2'465'603</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>23'511'513</b>
3701	Cantons et concordats	44'554	-	-	-	-	-	37'060
3702	Communes et groupes intercommunaux	1'288'370	-	-	-	-	-	871'852
3704	Entreprises publiques	258'549'559	256'269'053	-	2'280'506	-	-	-
3705	Entreprises privées	21'222'351	-	-	-	-	-	21'222'351
3706	Organisations privées à but non lucratif	5'079'709	2'521'862	-	185'097	-	-	1'380'250
3707	Ménages privés	45'150	-	-	-	-	-	-
<b>39</b>	<b>Facturations internes</b>	<b>14'140'601</b>	<b>172'830</b>	<b>100'472</b>	<b>212'832</b>	<b>6'945</b>	<b>4'976</b>	<b>265'216</b>
3900	Approvisionnement en matériel et en marchandises	143'966	3'328	-	-	-	-	16'152
3910	Prestations de service facturées en interne	13'516'157	169'502	15'472	212'832	6'945	4'976	249'065
3920	Bail à ferme, loyers, frais d'utilisation	430'477	-	35'000	-	-	-	-
3930	Frais administratifs et d'exploitation facturés en interne	50'000	-	50'000	-	-	-	-
	<b>Totaux généraux</b>	<b>8'395'787'368</b>	<b>2'221'041'201</b>	<b>115'405'965</b>	<b>809'945'235</b>	<b>447'703'565</b>	<b>388'204'980</b>	<b>100'497'420</b>

**Classification par nature et par politique publique des charges de fonctionnement  
Compte 2015**

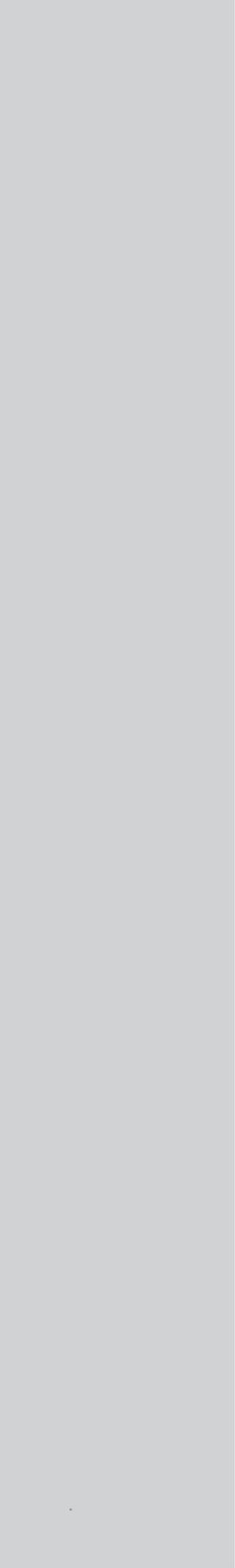
G Aménagement et logement	H Sécurité et population	I Justice	J Mobilité	K Santé	L Economie	M Finance et impôts	N Culture, sport et loisirs	O Autorités et gouvernance	P Etats-majors et prestations de moyens	Q Energie	Nature
<b>4'640'972</b>	<b>5'446'851</b>	<b>1'951'062</b>	<b>59'007'151</b>	<b>794'868</b>	<b>29'742</b>	<b>64'529</b>	<b>101'226</b>	<b>736'431</b>	<b>320'405'465</b>	<b>466'840</b>	<b>33</b>
3'827'697	5'413'009	248'791	59'007'151	794'868	29'742	64'529	101'226	657'595	286'332'376	466'840	3300
813'275	33'842	1'702'271	-	-	-	-	-	78'836	34'073'089	-	3320
-	<b>453'190</b>	<b>528</b>	<b>55'100</b>	-	-	<b>239'387'533</b>	-	<b>9'107</b>	<b>4'058</b>	-	<b>34</b>
-	-	98	-	-	-	21'202'311	-	-	-	-	3400
-	-	-	-	-	-	-4'614'945	-	-	-	-	3401
-	-	-	-	-	-	215'897'022	-	-	-	-	3406
-	-	-	-	-	-	1'099'858	-	-	-	-	3409
-	-	100	-	-	-	723'785	-	-	-	-	3410
-	-	-	55'100	-	-	4'106'320	-	-	-	-	3411
-	-	330	-	-	-	399'089	-	-	-	-	3419
-	-	-	-	-	-	574'092	-	-	-	-	3420
-	453'190	-	-	-	-	-	-	9'107	4'058	-	3499
<b>50'450'777</b>	<b>37'380'569</b>	-	<b>259'855'095</b>	<b>1'084'968'629</b>	<b>16'303'295</b>	<b>363'242'916</b>	<b>66'625'955</b>	<b>18'771'184</b>	<b>15'983'502</b>	<b>5'873'972</b>	<b>36</b>
-	3'115'109	-	-	-	550'122	-	-	-	-	-	3600
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3602
-	1'113'941	-	-	7'602	-	-	-	-	-	-	3610
-	14'991'593	-	-	14'099'095	-	-	14'679	14'427	292'009	-	3611
65'000	4'927	-	21'200'000	1'291'166	-	-	-	210'000	-	-	3612
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3614
-	-	-	-	-	-	363'242'916	-	-	-	-	3621
-	100'000	-	-	453'045	-	-	-	-	-	-	3631
-	508'886	-	-	-	-	-	2'950'000	-	-	-	3632
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3633
-	11'230'676	-	232'812'417	998'472'761	6'772'389	-	1'805'148	-	-	-	3634
-	-	-	-	16'847'618	-	-	-	-	-	-	3635
799'940	5'805'562	-	5'769'283	21'052'251	6'125'670	-	60'510'737	1'774'191	19'800	-	3636
47'126'870	-	-	-	-	-	-	1'345'391	-	-	-	3637
-	-	-	-	-	-	-	-	16'493'566	-	-	3638
1'503	-	-	-	-	-	-	-	-	-	479'940	3640
-	-	-	-	-	2'391'950	-	-	-	-	-	3650
303'939	509'876	-	73'396	32'745'092	463'163	-	-	-	15'671'758	-	3660
2'153'525	-	-	-	-	-	-	-	279'000	-	5'394'032	3690
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-65	-	3698
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3699
<b>117'214'905</b>	<b>596'757'937</b>	<b>180'582'938</b>	<b>389'357'665</b>	<b>1'111'901'880</b>	<b>52'850'375</b>	<b>969'710'878</b>	<b>72'748'323</b>	<b>75'872'441</b>	<b>719'481'966</b>	<b>11'670'703</b>	
-	438'512	-	-	-	-	-	-	-	-	1'023'150	37
-	7'494	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3701
-	416'518	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3702
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3704
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3705
-	14'500	-	-	-	-	-	-	-	-	978'000	3706
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	45'150	3707
<b>313'132</b>	<b>3'122'396</b>	<b>467'654</b>	<b>2'416'834</b>	<b>60'828</b>	<b>46'828</b>	<b>6'298'399</b>	<b>2'782</b>	<b>71'233</b>	<b>575'559</b>	<b>1'684</b>	<b>39</b>
1'659	16'890	3'349	2'099	556	301	-	376	61'609	36'887	761	3900
311'473	3'105'506	464'305	2'019'258	60'272	46'527	6'298'399	2'406	9'623	538'672	923	3910
-	-	-	395'477	-	-	-	-	-	-	-	3920
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3930
<b>117'528'038</b>	<b>600'318'844</b>	<b>181'050'592</b>	<b>391'774'499</b>	<b>1'111'962'708</b>	<b>52'897'203</b>	<b>976'009'277</b>	<b>72'751'105</b>	<b>75'943'674</b>	<b>720'057'525</b>	<b>12'695'537</b>	

**Classification par nature et par politique publique des revenus de fonctionnement  
Compte 2015**

Nature	Libellés	ÉTAT DE GENÈVE	A Formation	B Emploi	C Action sociale	D Personnes âgées	E Handicap	F Environnement
<b>40</b>	<b>Revenus fiscaux</b>	<b>6'045'995'421</b>	-	-	-	-	-	-
4000	Impôts sur le revenu, personnes physiques	2'646'802'462	-	-	-	-	-	-
4001	Impôts sur la fortune, personnes physiques	694'163'973	-	-	-	-	-	-
4002	Impôts à la source, personnes physiques	515'171'798	-	-	-	-	-	-
4008	Impôts des personnes	6'990'674	-	-	-	-	-	-
4009	Autres impôts directs, personnes physiques	24'831'685	-	-	-	-	-	-
4010	Impôts sur les bénéficiaires, personnes morales	1'099'080'077	-	-	-	-	-	-
4011	Impôts sur le capital, personnes morales	287'128'993	-	-	-	-	-	-
4019	Autres impôts directs, personnes morales	5'060'349	-	-	-	-	-	-
4021	Impôts fonciers	240'381'995	-	-	-	-	-	-
4022	Impôts sur les gains en capital	74'194'132	-	-	-	-	-	-
4023	Droits de mutation et timbre	184'924'574	-	-	-	-	-	-
4024	Impôts sur les successions et les donations	146'784'241	-	-	-	-	-	-
4025	Impôts sur les maisons de jeu et machines à sous	11'139'778	-	-	-	-	-	-
4030	Taxes routières	105'850'540	-	-	-	-	-	-
4031	Impôts sur les bateaux	2'174'471	-	-	-	-	-	-
4033	Impôts sur les chiens	1'315'680	-	-	-	-	-	-
<b>41</b>	<b>Patentes et concessions</b>	<b>111'339'387</b>	-	-	-	-	-	<b>21'491'840</b>
4100	Patentes	388'714	-	-	-	-	-	285'076
4110	Part au bénéfice net de la BNS	76'852'859	-	-	-	-	-	-
4120	Concessions	34'097'814	-	-	-	-	-	21'206'764
<b>42</b>	<b>Taxes</b>	<b>451'530'895</b>	<b>19'732'436</b>	<b>456'102</b>	<b>1'193'257</b>	<b>287'948</b>	<b>180'055</b>	<b>14'890'432</b>
4200	Taxes de compensation	470'984	-	-	-	-	-	470'984
4210	Emoluments pour actes administratifs	164'327'154	122'058	89'120	1'955	9'900	-	694'819
4220	Taxes et subventions aux frais de pension	2'611'939	2'183'709	-	-	-	-	-
4221	Paiement pour prestations particulières	42'209	42'209	-	-	-	-	-
4230	Frais d'écolage	422'908	422'908	-	-	-	-	-
4231	Taxes de cours	169'230	35'720	-	-	-	-	-
4240	Taxes d'utilisation et prestations de service	91'471'155	427'998	-	-	-	-	3'706'638
4250	Ventes	5'717'860	1'518'736	-	-	-	-	732'651
4260	Remboursements et participations de tiers	69'765'238	14'979'129	343'982	1'191'302	278'048	180'055	7'322'775
4270	Amendes	87'321'636	-	23'000	-	-	-	80'568
4290	Autres taxes	29'210'582	-31	-	-	-	-	1'881'998
<b>43</b>	<b>Revenus divers</b>	<b>191'014'468</b>	<b>6'984'750</b>	<b>71'887</b>	<b>5'176'557</b>	<b>111'109</b>	<b>79'604</b>	<b>6'883'894</b>
4300	Honoraires de l'activité de médecine privée	5'740'311	5'740'311	-	-	-	-	-
4301	Actifs saisis	2'457'889	-	-	-	-	-	-
4309	Autres revenus d'exploitation	82'980'441	1'029'335	18'457	19'468	-	-	4'041'036
4310	Prestations propres sur immobilisations corporelles portées à l'actif	8'215'925	-	-	-	-	-	66'780
4311	Prestations propres sur immobilisations incorporelles portées à l'actif	6'080'151	-	-	173'880	-	-	-
4329	Autres variations de stocks	9'941	9'941	-	-	-	-	-
4390	Autres revenus	85'529'811	205'164	53'431	4'983'209	111'109	79'604	2'776'078
<b>44</b>	<b>Revenus financiers</b>	<b>260'541'062</b>	<b>566</b>	-	-	<b>330</b>	<b>236</b>	<b>111'031</b>
4400	Intérêts des liquidités	-51'370	-	-	-	15	10	-
4401	Intérêts des créances et comptes courants	116'074'785	373	-	-	189	135	-
4407	Intérêts des placements financiers à long terme	760'861	-	-	-	-	-	-
4409	Autres intérêts du patrimoine financier	898'037	-	-	-	-	-	-
4410	Gains provenant des ventes des placements financiers PF	21'785	-	-	-	-	-	-
4411	Gain provenant des ventes des immobilisations corporelles PF	8'904'886	-	-	-	-	-	-
4419	Autres gains réalisés à partir du patrimoine financier	139'509	194	-	-	127	91	-
4420	Dividendes	471'071'212	-	-	-	-	-	-
4443	Adaptations aux valeurs marchandes, immeubles	103'900	-	-	-	-	-	-
4450	Revenus provenant de prêts PA	780'336	-	-	-	-	-	-
4451	Revenus provenant de participations PA	57'348'032	-	-	-	-	-	-
4461	Entreprises publiques des cantons avec forme juridique de droit public, co	3'300'370	-	-	-	-	-	-
4470	Loyers et fermages des biens-fonds du PA	66'946'427	-	-	-	-	-	111'031
4472	Paiement pour utilisations des immeubles du PA	602'693	-	-	-	-	-	-
4490	Réévaluations PA	100	-	-	-	-	-	-
<b>45</b>	<b>Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux</b>	<b>2'726'630</b>	<b>681'255</b>	-	-	-	-	-
4501	Prélèvements provenant de fonds des capitaux de tiers	2'726'630	681'255	-	-	-	-	-
<b>46</b>	<b>Revenus de transferts</b>	<b>1'011'445'050</b>	<b>51'147'144</b>	<b>48'021'436</b>	<b>145'819'444</b>	<b>68'344'260</b>	<b>55'748'204</b>	<b>3'678'222</b>
4600	Parts aux revenus de la Confédération	439'821'856	-	-	-	-	-	-
4610	Dédommagements de la Confédération	73'822'382	-	30'280'524	-	-	-	185'366
4611	Dédommagements des cantons et des concordats	13'791'336	6'108'720	-	-	-	1'863'957	60'176
4612	Dédommagements des communes et des syndicats intercommunaux	13'805'261	289'844	-	-	-	-	6'921
4620	RPT de la Confédération	107'213'855	-	-	-	-	-	-
4630	Subventions de la Confédération	292'521'636	39'975'682	-	137'163'815	58'302'098	47'192'841	3'246'617
4634	Subventions des entreprises publiques	2'224'664	1'812'347	-	-	-	-	-
4660	Dissolution planifiée des subventions d'investissements portées au passif	18'458'437	983'925	6'476	-	-	-	160'498
4690	Autres revenus de transferts	47'920'534	1'935'526	17'734'436	8'655'629	10'042'162	6'691'407	18'644
4699	Redistributions	1'658'645	-	-	-	-	-	-
	<b>Totaux intermédiaires</b>	<b>8'074'592'914</b>	<b>78'546'152</b>	<b>48'549'426</b>	<b>152'189'258</b>	<b>68'743'647</b>	<b>56'008'099</b>	<b>47'055'418</b>
<b>47</b>	<b>Subventions à redistribuer</b>	<b>286'229'694</b>	<b>258'790'915</b>	-	<b>2'465'603</b>	-	-	<b>23'511'513</b>
4700	Subventions à redistribuer par la Confédération	163'396'156	135'957'378	-	2'465'603	-	-	23'511'513
4701	Subventions à redistribuer par les cantons et les concordats	122'833'538	122'833'538	-	-	-	-	-
<b>49</b>	<b>Facturations internes</b>	<b>14'140'601</b>	<b>52'434</b>	<b>97'000</b>	-	-	-	<b>479'370</b>
4900	Approvisionnement en matériel et en marchandises	143'620	5'060	-	-	-	-	135'163
4910	Prestations de services	13'516'503	47'374	12'000	-	-	-	344'208
4920	Bail à ferme, loyers, frais d'utilisation	430'477	-	35'000	-	-	-	-
4930	Frais administratifs et d'exploitation facturés en interne	50'000	-	50'000	-	-	-	-
	<b>Totaux généraux</b>	<b>8'374'963'208</b>	<b>337'389'500</b>	<b>48'646'426</b>	<b>154'654'861</b>	<b>68'743'647</b>	<b>56'008'099</b>	<b>71'046'302</b>

**Classification par nature et par politique publique des revenus de fonctionnement  
Compte 2015**

G Aménagement et logement	H Sécurité et population	I Justice	J Mobilité	K Santé	L Economie	M Finance et impôts	N Culture, sport et loisirs	O Autorités et gouvernance	P Etats-majors et prestations de moyens	Q Energie	Nature
-	-	-	-	94'813	-	6'045'900'608	-	-	-	-	40
-	-	-	-	-	-	2'646'802'462	-	-	-	-	4000
-	-	-	-	-	-	694'163'973	-	-	-	-	4001
-	-	-	-	-	-	515'171'798	-	-	-	-	4002
-	-	-	-	-	-	6'990'674	-	-	-	-	4008
-	-	-	-	-	-	24'831'685	-	-	-	-	4009
-	-	-	-	-	-	1'099'080'077	-	-	-	-	4010
-	-	-	-	-	-	287'128'993	-	-	-	-	4011
-	-	-	-	-	-	5'060'349	-	-	-	-	4019
-	-	-	-	-	-	240'381'995	-	-	-	-	4021
-	-	-	-	-	-	74'194'132	-	-	-	-	4022
-	-	-	-	-	-	184'924'574	-	-	-	-	4023
-	-	-	-	-	-	146'784'241	-	-	-	-	4024
-	-	-	-	-	-	11'139'778	-	-	-	-	4025
-	-	-	-	-	-	105'850'540	-	-	-	-	4030
-	-	-	-	-	-	2'174'471	-	-	-	-	4031
-	-	-	-	94'813	-	1'220'867	-	-	-	-	4033
-	35'730	-	-	18'550	-	89'217'305	-	384'186	191'776	-	41
-	-	-	-	2'300	-	101'338	-	-	-	-	4100
-	-	-	-	-	-	76'852'859	-	-	-	-	4110
-	35'730	-	-	16'250	-	12'263'108	-	384'186	191'776	-	4120
32'192'005	197'274'033	46'028'938	25'773'719	5'342'322	11'717'904	84'293'814	241'563	2'192'181	9'421'074	313'115	42
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4200
24'413'279	104'218'502	14'938'490	112'011	2'990'168	10'944'355	3'818'842	-	1'479'791	263'034	230'831	4210
-	359'830	-	-	-	-	-	-	-	68'400	-	4220
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4221
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4230
-	-	-	-	-	-	-	133'510	-	-	-	4231
-	7'118'961	3'128	25'070'510	156'255	11'374	51'641'932	-	231'267	3'103'092	-	4240
42'980	1'595'734	500'049	50'060	49'322	-	-	-	286'890	941'438	-	4250
477'982	12'240'558	16'561'141	541'013	1'825'226	375'808	8'142'354	108'053	194'220	4'983'809	19'784	4260
636'780	71'740'447	14'026'129	-	321'350	369'561	-	-	-	61'300	62'500	4270
6'620'985	-	-	126	-	16'805	20'690'686	-	14	-	-	4290
4'974'742	4'742'134	45'506'943	26'440'459	24'617'622	2'483'823	43'625'257	5'238	709'651	13'861'074	4'739'724	43
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4300
-	-	2'266'188	-	191'701	-	-	-	-	-	-	4301
4'531'705	2'070'672	40'015'505	72'399	23'053'243	2'483'823	11'762	5'238	471'694	1'250'505	3'905'600	4309
331'380	-	-50	2'336'513	-	-	-	-	-	5'481'303	-	4310
-	-	-	-	-	-	-	-	-	5'906'271	-	4311
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4329
111'657	2'671'462	3'225'300	24'031'548	1'372'677	-	43'613'495	-	237'956	1'222'996	834'124	4390
11'994'500	396'943	1	713'777	898'037	37'265'923	170'743'175	-	-	38'048'136	368'406	44
-	226	-	-	-	-	-51'622	-	-	-	-	4400
-	-	-	-	-	-	116'074'071	-	-	17	-	4401
-	-	-	-	-	-	760'861	-	-	-	-	4407
-	-	-	-	898'037	-	-	-	-	-	-	4409
-	-	1	-	-	-	21'784	-	-	-	-	4410
-	-	-	-	-	-	8'904'886	-	-	-	-	4411
-	-	-	-	-	-	139'097	-	-	-	-	4419
-	-	-	-	-	-	4'710'712	-	-	-	-	4420
-	-	-	-	-	-	103'900	-	-	-	-	4443
-	320'860	-	-	-	-	424'717	-	-	-	34'760	4450
12'000'000	-	-	-	-	37'265'923	8'082'109	-	-	-	-	4451
-	-	-	-	-	-	3'300'370	-	-	-	-	4461
-5'500	-	-	713'777	-	-	28'272'289	-	-	37'521'184	333'646	4470
-	75'857	-	-	-	-	-	-	-	526'835	-	4472
-	-	-	-	-	-	-	-	-	100	-	4490
-	1'312	-	90'636	1'753'428	-	-	200'000	-	-	-	45
-	1'312	-	90'636	1'753'428	-	-	200'000	-	-	-	4501
2'801'349	53'787'456	-	42'864'149	141'933	1'818'368	522'235'673	525'167	192'161	14'320'082	-	46
-	0	-	24'800'038	-	-	415'021'818	-	-	-	-	4600
-	28'459'334	-	9'929'513	-	1'818'368	-	-	7'494	3'141'784	-	4610
-	5'758'484	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4611
-	13'508'496	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4612
-	-	-	-	-	-	107'213'855	-	-	-	-	4620
237'848	5'547'918	-	-	-	-	-	157'000	8'200	689'617	-	4630
-	-	-	-	-	-	-	-	-	412'317	-	4634
538'919	391'884	-	7'938'875	-	-	-	-	43'650	8'394'210	-	4660
2'024'582	121'341	-	50'714	141'933	-	-	368'166	132'817	3'177	-	4690
-	-	-	-	-	-	-	-	-	1'658'645	-	4699
51'962'597	256'237'608	91'535'882	95'882'740	32'866'705	53'286'018	6'956'015'831	971'968	3'478'178	75'842'142	5'421'245	
-	438'512	-	-	-	-	-	-	-	-	1'023'150	47
-	438'512	-	-	-	-	-	-	-	-	1'023'150	4700
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4701
234'599	9'238'455	764'541	2'872'196	19'224	2'562	300	-	6'122	373'799	-	49
-	-	-	2'543	777	78	-	-	-	-	-	4900
234'599	9'238'455	764'541	2'474'175	18'447	2'484	300	-	6'122	373'799	-	4910
-	-	-	395'477	-	-	-	-	-	-	-	4920
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4930
52'197'196	265'914'575	92'300'423	98'754'936	32'885'928	53'288'580	6'956'016'131	971'968	3'484'300	76'215'941	6'444'395	



## Effectifs par politique publique et par département



**Evolution du nombre de postes par politique publique (2014 à 2015)  
ETP Permanents / Auxiliaires / Agents spécialisés**

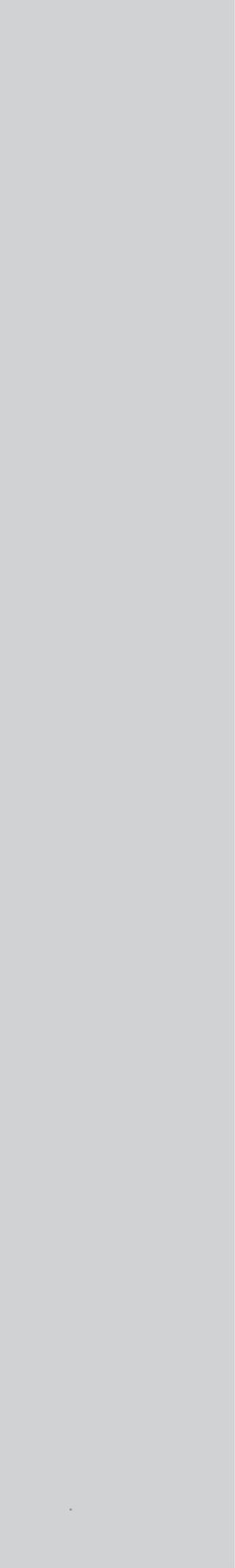
Politique publique ETAT	Budget 2014	Budget 2015	Consommés au 31 décembre 2015	Ecart consommation au 31 décembre 2015 vs budget 2015	
				en nombre de postes	en %
A Formation	7'582.3	7'680.6	7'844.8	*1 164.1	2.1%
B Emploi	291.4	290.5	273.8	-16.7	-5.8%
C Action sociale	169.6	176.2	166.0	-10.2	-5.8%
D Personnes âgées	66.2	65.5	63.1	-2.4	-3.6%
E Handicap	49.9	49.4	47.3	-2.1	-4.3%
F Environnement	263.2	264.4	253.0	-11.5	-4.3%
G Aménagement et logement	346.5	355.7	341.8	-13.8	-3.9%
H Sécurité et population	3'397.9	3'514.6	3'367.1	-147.5	-4.2%
I Justice	704.3	742.4	720.1	-22.3	-3.0%
J Mobilité	255.9	254.5	247.5	-7.0	-2.7%
K Santé	118.5	117.9	115.6	-2.3	-2.0%
L Economie	136.3	133.5	126.4	-7.1	-5.3%
M Finance et impôts	522.8	514.9	493.4	-21.5	-4.2%
N Culture, sport et loisirs	25.5	25.7	25.6	-0.0	0.0%
O Autorités et gouvernance	225.5	216.1	208.4	-7.7	-3.5%
P Etats-majors et prestations de moyens	1'248.5	1'316.1	1'241.2	-74.9	-5.7%
Q Energie	27.0	33.3	26.9	-6.4	-19.2%
<b>Total Général</b>	<b>15'431.1</b>	<b>15'751.2</b>	<b>15'562.1</b>	<b>-189.1</b>	<b>-1.2%</b>

Entités contrôlées	Budget 2014	Budget 2015	Consommés au 31 décembre 2015	Ecart consommation au 31 décembre 2015 vs budget 2015	
				en nombre de postes	en % du budget
A Formation (Université)	2'928.1	2'955.7	2'982.9	27.2	0.9%
C Action sociale (Hospice général)	834.7	834.7	862.9	28.2	3.4%
G Aménagement et logement (FPLC, FTI, FIDP)	56.3	62.9	63.9	1.0	1.6%
J Mobilité (TPG & Fondation des parkings)	2'032.2	1'998.5	1'990.8	-7.6	-0.4%
K Santé (HUG & IMAD)	11'253.6	11'294.4	11'218.2	-76.2	-0.7%
L Economie (AIG & Palexpo SA)	1'045.7	1'105.8	1'089.2	-16.6	-1.5%
O Autorités et gouvernance (FIPOI)	50.4	56.0	50.5	-5.5	-9.9%
Q Energie (SIG)	1'626.0	1'623.4	1'607.0	-16.4	-1.0%
<b>Total entités contrôlées</b>	<b>19'827.0</b>	<b>19'931.4</b>	<b>19'865.4</b>	<b>-66.0</b>	<b>-0.3%</b>

Autres subventionnés	Budget 2014	Budget 2015	Consommés au 31 décembre 2015	Ecart consommation au 31 décembre 2015 vs budget 2015	
				en nombre de postes	en % du budget
A Formation (HES)	890.5	921.7	946.6	25.0	2.7%
D Personnes âgées (EMS)	3'607.5	3'607.5	3'657.6	50.1	1.4%
E Handicap (EPI)	599.0	599.0	622.4	23.4	3.9%
K Santé (Joli-Mont & Montana)	238.0	245.2	245.1	-0.1	0.0%
<b>Total Autres Subventionnés</b>	<b>5'335.0</b>	<b>5'373.4</b>	<b>5'471.8</b>	<b>98.4</b>	<b>1.8%</b>

Tableau comprenant les ETP des magistrats.

\*1 Essentiellement pour des remplaçants d'enseignants non budgétés en ETP auxiliaires mais en Francs uniquement (env. 200).



## Subventions accordées

## SUBVENTIONS ACCORDEES EN 2014 ET 2015 PAR PROGRAMME

Les comptes 2014 ont été retraités à des fins de comparaison (en grisé avec explication sous le tableau)

Les subventions figurant dans ce tableau correspondent aux natures MCH2 363 Subventions à des collectivités et à des tiers et 369099 Différentes charges de transfert. La nature 36 Charges de transfert contient d'autres éléments.

dept	LIBELLÉ	Liaf	Méc Sal	Loi	Echéance	COMPTES 2015	VARIATION C2015 / B2015		BUDGET 2015	COMPTES 2014
	<b>Total</b>					<b>3'795'501'999</b>	<b>35'505'912</b>	<b>0.9%</b>	<b>3'759'996'087</b>	<b>3'712'291'414</b>
	<b>A01 Enseignement obligatoire et orientation</b>					<b>49'005</b>	<b>-</b>		<b>49'005</b>	<b>49'005</b>
dip	Groupement genevois des associations de parents d'élèves du primaire	af	non			39'204	-		39'204	39'204
dip	Fédération des associations de parents d'élèves du CO	af	non			9'801	-		9'801	9'801
	<b>A02 Enseignement secondaire II et formation continue</b>					<b>49'813'563</b>	<b>9'778'064</b>	<b>24.4%</b>	<b>40'035'499</b>	<b>46'166'040</b>
dip	Fondation pour la formation des adultes (IFAGE)	ind	non	L 10897	2015	2'249'638	-		2'249'638	2'272'362
dip	École hôtelière de Genève	ind	non	L 11316	2017	905'289	-		905'289	914'433
dip	Centre de bilan Genève (CEBIG)	ind	non	L 11316	2017	415'800	-		415'800	420'000
dip	Association des répétiteurs AJETA	af	non	L 11316	2017	1'616'000	-		1'616'000	1'616'000
dip	Université ouvrière de Genève (UOG)	af	non	PL 11810	2017	1'033'025	-		1'033'025	1'033'025
dip	Subventions pour cours à divers organismes	af	non			681'852	86'931	14.6%	594'921	611'048
dip	Université populaire du canton de Genève	af	non			142'114	-		142'114	142'114
dip	Université du 3ème âge	af	non			68'263	-		68'263	68'263
dip	Association Reliance	af	non			40'000	-		40'000	40'000
dip	Fondation pour l'avenir	af	non			20'582	-		20'582	20'582
dip	Cours interentreprise - subvention pour la formation de base	ns	non			5'533'725	-22	0.0%	5'533'747	5'533'747
dip	Subvention Qualification + (CFC pour adultes)	ns	non			3'832'709	-		3'832'709	3'885'709
dip	Fondation en faveur de la formation professionnelle et continue (FFPC)	ns	non			3'766'530	-		3'766'530	3'024'000
dip	Subvention extraordinaire à la FFPC	ns	non			3'467'302	-		3'467'302	3'330'632
dip	Cours interentreprise hors canton - subv. pour la formation de base	ns	non			532'790	-21	0.0%	532'811	458'445
dip	Bourses d'études - enseignement secondaire II	pp	non			20'629'815	8'901'411	75.9%	11'728'404	18'088'404
dip	Chèques formation	pp	non			4'827'605	912'241	23.3%	3'915'364	4'663'956
dip	Bons repas cafétéria PO	pp	non			30'525	525	1.7%	30'000	22'320
dip	Appui social - postobligatoire	pp	non			20'000	-		20'000	21'000
dip	Fonds spéciaux formation professionnelle PO	pp	non			-	-23'000	-100.0%	23'000	-
dip	Fonds spéciaux OFPC	pp	non			-	-100'000	-100.0%	100'000	-
	<b>A03 Suivi éducatif et soutien aux familles</b>					<b>96'877'937</b>	<b>3'081'078</b>	<b>3.3%</b>	<b>93'796'859</b>	<b>96'049'411</b>
dip	Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle (FASe)	ind	non	L 11223	2016	23'471'971	-		23'471'971	23'526'496
dip	Fondation officielle de la jeunesse (FOJ) - éducation spécialisée	ind	oui	L 11466	2017	31'859'364	-		31'859'364	31'733'042
dip	Association genevoise d'actions préventives et éducatives (AGAPÉ)	ind	oui	L 11466	2017	8'044'924	-		8'044'924	8'136'856
dip	Astural - éducation spécialisée	ind	oui	L 11466	2017	5'357'116	-		5'357'116	5'423'471
dip	Ecole protestante d'altitude - éducation spécialisée	ind	oui	L 11466	2017	1'526'731	-		1'526'731	1'544'611
dip	Atelier X	ind	oui	L 11466	2017	379'090	-		379'090	382'312
dip	Enveloppe pour l'ouverture de nouvelles places d'éducation spécialisée	ind	oui	L 11466	2017	-	-250'906	-100.0%	250'906	-
dip	Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP)	ind	non			4'425'000	-		4'425'000	3'988'000
dip	Pro Juventute Genève	af	non	L 11121	2016	374'555	-		374'555	574'555
dip	Fondation suisse du service social international	af	non	L 11121	2016	341'319	-		341'319	341'319
dip	Ecole des parents	af	non	L 11121	2016	310'114	-		310'114	310'114

## SUBVENTIONS ACCORDEES EN 2014 ET 2015 PAR PROGRAMME

Les comptes 2014 ont été retraités à des fins de comparaison (en grisé avec explication sous le tableau)

Les subventions figurant dans ce tableau correspondent aux natures MCH2 363 Subventions à des collectivités et à des tiers et 369099 Différentes charges de transfert. La nature 36 Charges de transfert contient d'autres éléments.

dept	LIBELLÉ	Liaf	Méc Sal	Loi	Echéance	COMPTES 2015	VARIATION		BUDGET 2015	COMPTES 2014
							C2015 / B2015			
dip	Colonies de vacances - Centre protestant de vacances	af	non	L 11317	2017	350'000	-		350'000	350'000
dip	Colonies de vacances - Association du scoutisme genevois	af	non	L 11317	2017	270'000	-		270'000	270'000
dip	Colonies de vacances - Caritas-Jeunesse	af	non	L 11317	2017	172'000	-		172'000	172'000
dip	Colonies de vacances - Vacances Nouvelles	af	non	L 11317	2017	95'000	-		95'000	95'000
dip	Colonies de vacances - Mouvement de la jeunesse suisse romande	af	non	L 11317	2017	83'000	-		83'000	83'000
dip	Colonies de vacances - divers +	af	non			423'537	-11'926	-2.7%	435'463	433'103
dip	Groupement genevois centres d'entraîn. aux méthodes d'éducation active	af	non			131'676	-		131'676	131'676
dip	Groupement liaison genevois des associations de jeunesse (GLAJ-GE)	af	non			127'413	-		127'413	127'413
dip	Soutien à l'enfance +	af	non			97'716	-		97'716	97'716
dip	Unions Chrésiennes de Genève	af	non			88'209	-		88'209	88'209
dip	Centre de consultation pour les victimes d'abus sexuels	af	non			29'403	-		29'403	29'403
dip	Frais de placements éducation spécialisée	pp	non			16'819'120	3'404'231	25.4%	13'414'889	16'097'397
dip	Assistance éducative en milieu ouvert (AEMO)	pp	non			1'798'200	-1'800	-0.1%	1'800'000	1'821'420
dip	Fonds animation jeunesse	pp	non			279'501	-499	-0.2%	280'000	280'416
dip	Appui social mineurs	pp	non			22'977	-48'023	-67.6%	71'000	11'882
dip	Fonds Lombard	pp	non				-10'000	-100.0%	10'000	
	<b>A04 Hautes écoles</b>					<b>475'638'712</b>	<b>-4'421'257</b>	<b>-0.9%</b>	<b>480'059'968</b>	<b>450'562'211</b>
dip	Université de Genève	ind	oui	L 11023	2015	338'147'404	-		338'147'404	319'223'537
dip	Institut de hautes études internationales et du développement	ind	non	L 11122	2016	15'497'200	-		15'497'200	15'653'737
dip	Contribution intercantonale à la HESSO	ind	non			98'268'000	-		98'268'000	93'542'000
dip	HES-SO Genève Conditions locales particulières	ind	oui			11'981'664	-		11'981'664	9'846'432
dip	Fondation Hardt	af	non			39'204	-		39'204	39'204
dip	Bourses d'études - enseignement HES et universitaire	pp	non			9'203'260	-4'326'237	-32.0%	13'529'496	9'739'496
dip	HES-SO Genève Indemnités de stages	pp	non			2'501'980	-95'020	-3.7%	2'597'000	2'517'805
	<b>A05 Enseignement spécialisé.</b>					<b>61'048'767</b>	<b>717'362</b>	<b>1.2%</b>	<b>60'331'405</b>	<b>61'578'614</b>
dip	Fondation Clair Bois - secteur mineurs	ind	oui	L 11294	2017	14'389'884	-		14'389'884	14'467'984
dip	Fondation Ensemble - secteur mineurs	ind	oui	L 11294	2017	7'356'413	-		7'356'413	7'438'910
dip	Fondation SGIPA - secteur mineurs	ind	oui	L 11294	2017	4'691'318	-		4'691'318	4'748'991
dip	Astural - enseignement spécialisé	ind	oui	L 11466	2017	4'907'825	-		4'907'825	4'966'504
dip	L'ARC, une autre école	ind	oui	L 11466	2017	2'426'956	-		2'426'956	2'422'750
dip	La Voie lactée	ind	oui	L 11466	2017	1'558'448	-		1'558'448	1'576'568
dip	Ecole protestante d'altitude - enseignement spécialisé	ind	oui	L 11466	2017	1'043'525	-		1'043'525	1'055'746
dip	Fondation officielle de la jeunesse (FOJ) - enseignement spécialisé	ind	non				-			410'464
dip	Subsides pour la formation scolaire spéciale	pp	non			21'629'896	1'244'860	6.1%	20'385'036	21'201'323
dip	Frais de placements enseignement spécialisé	pp	non			3'044'502	-527'498	-14.8%	3'572'000	3'289'375
	<b>A06 Programme transversal à la politique A</b>					<b>755'665</b>	<b>-41'910</b>	<b>-5.3%</b>	<b>797'575</b>	<b>693'728</b>
dip	Contribution à la promotion de la paix +	af	non			245'409	-1'311	-0.5%	246'720	208'425
dip	Vivre Ensemble +	af	non			174'301	-21'719	-11.1%	196'020	181'950
dip	Subventions ponctuelles DIP +	af	non			132'500	-2'335	-1.7%	134'835	133'300
dip	Association mondiale pour l'école instrument de paix	af	non				-			32'177

## SUBVENTIONS ACCORDEES EN 2014 ET 2015 PAR PROGRAMME

Les comptes 2014 ont été retraités à des fins de comparaison (en grisé avec explication sous le tableau)

Les subventions figurant dans ce tableau correspondent aux natures MCH2 363 Subventions à des collectivités et à des tiers et 369099 Différentes charges de transfert. La nature 36 Charges de transfert contient d'autres éléments.

dept	LIBELLÉ	Liaf	Méc Sal	Loi	Echéance	COMPTES 2015	VARIATION C2015 / B2015		BUDGET 2015	COMPTES 2014
dip	Subvention à la restauration collective	pp	non			203'455	-16'545	-7.5%	220'000	137'876
	<b>B01 Réinsertion des demandeurs d'emplois</b>					<b>66'821'237</b>	<b>-14'848'763</b>	<b>-18.2%</b>	<b>81'670'000</b>	<b>68'293'697</b>
deas	Participation Cantonale LACI	ns	non			13'398'000	-602'000	-4.3%	14'000'000	13'819'000
deas	Mesures cantonales en faveur du chômage	pp	non			52'423'497	-1'326'503	-2.5%	53'750'000	52'774'667
deas	Mesures marché du travail en faveur des personnes non indemnisées	pp	non			999'740	-260	0.0%	1'000'000	1'700'030
deas	PC maladie et maternité pour chômeurs (PCM) <sup>(1)</sup>	pp	non						12'920'000	
	<b>C01 Accès à l'assurance-maladie</b>					<b>334'862'462</b>	<b>8'221'817</b>	<b>2.5%</b>	<b>326'640'645</b>	<b>321'893'224</b>
deas	ASSUAS - association suisse des assurés	af	non			39'766	-		39'766	39'766
deas	Association pour la permanence de défense des patients et des assurés	af	non			39'766	-		39'766	39'766
deas	Subsides aux assurés à ressources modestes @	pp	non			288'212'866	1'951'753	0.7%	286'261'113	277'268'418
deas	Couverture des créances des assureurs pour primes impayées	pp	non			46'570'064	6'270'064	15.6%	40'300'000	44'545'274
	<b>C02 Soutien à la famille</b>					<b>57'886'593</b>	<b>8'018'686</b>	<b>16.1%</b>	<b>49'867'907</b>	<b>50'961'529</b>
deas	Solidarité femmes	af	non	L 11012	2016	725'999	-		725'999	725'999
deas	Arabelle foyer d'hébergement	af	non	L 11012	2016	544'991	-		544'991	544'991
deas	SOS femmes	af	non	L 11012	2016	355'000	-		355'000	355'000
deas	Viol secours	af	non	L 11012	2016	295'001	-		295'001	295'001
deas	Office protestant de consultations conjugales et familiales	af	non			183'898	-		183'898	187'887
deas	Maison genevoise des médiations	af	non			127'238	-		127'238	129'999
deas	Association couple et famille	af	non			114'315	-		114'315	116'795
deas	Association des familles monoparentales	af	non			102'883	-		102'883	105'114
deas	Compagna	af	non			34'792	-		34'792	35'547
deas	Pro-filia Genève	af	non			30'070	-		30'070	30'723
deas	Commission cantonale de la famille	ns	non				-			431
deas	Allocations familiales pour personnes non actives @	pp	non			37'066'896	6'066'896	19.6%	31'000'000	33'467'771
deas	Prestations complémentaires familiales @	pp	non			13'624'575	2'556'595	23.1%	11'067'980	10'473'232
deas	Aides sociales FAM	pp	non			4'284'935	-500'805	-10.5%	4'785'740	4'073'039
deas	Allocations familiales dans l'agriculture	pp	non			396'000	-104'000	-20.8%	500'000	420'000
	<b>C03 Mise en oeuvre et conduite des mesures d'action sociale</b>					<b>339'987'094</b>	<b>-2'171'523</b>	<b>-0.6%</b>	<b>342'158'617</b>	<b>346'330'013</b>
deas	Centre genevois de consultation LAVI	ind	non	L 11058	2016	1'167'985	-		1'167'985	1'176'101
deas	Association Argos	ind	non	L 11101	2016	2'731'038	-		2'731'038	2'751'698
deas	Hospice Général - Fonctionnement - Action sociale	ind	oui	L 11307	2017	64'328'956	-		64'328'956	64'756'174
deas	Fondation Phénix	af	non	L 10971	2016	367'281	-		367'281	367'281
deas	Croix-Rouge genevoise (CRG)	af	non	L 11054	2016	893'385	-		893'385	893'385
deas	Centre social protestant de Genève (CSP)	af	non	L 11054	2016	643'546	-		643'546	643'546
deas	Caritas Genève	af	non	L 11054	2016	451'656	-		451'656	451'656
deas	Entreprise sociale l'Orangerie	af	non	L 11059	2016	244'192	-		244'192	244'192
deas	Diverses actions sociales ponctuelles +	af	non			411'684	-105'751	-20.4%	517'435	408'090
deas	Intégration pour tous (IPT)	af	non			190'093	-		190'093	190'093
deas	Carrefour prison	af	non			173'714	-		173'714	173'714
deas	Association pour le patrimoine industriel (API)	af	non			149'890	-		149'890	149'890

## SUBVENTIONS ACCORDEES EN 2014 ET 2015 PAR PROGRAMME

Les comptes 2014 ont été retraités à des fins de comparaison (en grisé avec explication sous le tableau)

Les subventions figurant dans ce tableau correspondent aux natures MCH2 363 Subventions à des collectivités et à des tiers et 369099 Différentes charges de transfert. La nature 36 Charges de transfert contient d'autres éléments.

dept	LIBELLÉ	Liaf	Méc Sal	Loi	Echéance	COMPTES 2015	VARIATION		BUDGET 2015	COMPTES 2014
							C2015 / B2015			
deas	Tél 143 la main tendue	af	non			126'861	-		126'861	126'861
deas	Antenne drogue famille	af	non			35'735	-		35'735	35'735
deas	Hospice Général - Prestations - Action Sociale	pp	non			265'971'291	-1'594'559	-0.6%	267'565'850	271'366'033
deas	LAVI - Prestations destinées aux victimes	pp	non			881'000	-		881'000	881'000
deas	Remise de cotisations AVS @	pp	non			730'561	330'561	82.6%	400'000	892'164
deas	LAVI indemnités	pp	non			488'226	-801'774	-62.2%	1'290'000	822'400
	<b>C04 Protection des personnes adultes sous curatelle</b>					-	<b>-40'000</b>	<b>-100.0%</b>	<b>40'000</b>	<b>8'968</b>
deas	Appui social - SPAd	pp	non				-40'000	-100.0%	40'000	8'968
	<b>C05 Actions en matière d'asile et de migration</b>					<b>46'853'106</b>	<b>11'245'425</b>	<b>31.6%</b>	<b>35'607'681</b>	<b>37'539'327</b>
deas	Hospice Général - Fonctionnement - Asile *	ind	oui	L 11307	2017	14'120'989	-		14'120'989	14'214'769
deas	Pluriels - Centre de consultation d'études ethnopsychologiques	af	non	L 11013	2016	233'627	-		233'627	233'627
deas	Appartenances - Genève	af	non			94'445	-		94'445	94'445
deas	Elisa Asile	af	non			49'708	-		49'708	49'708
deas	AGORA Aumônerie genevoise oecuménique auprès des requérants d'asile	af	non			14'912	-		14'912	14'912
deas	Programme cantonal d'aide au retour	ns	non			324'654	-175'346	-35.1%	500'000	439'225
deas	Hospice Général - Prestations - Asile @	pp	non			32'014'771	11'420'771	55.5%	20'594'000	22'492'641
	<b>D01 Mise en oeuvre et conduite des actions en faveur des personnes âgées</b>					<b>122'719'001</b>	<b>-737'569</b>	<b>-0.6%</b>	<b>123'456'570</b>	<b>130'105'297</b>
deas	EMS - Maison de Vessy	ind	oui	L 11271	2017	7'096'491	-		7'096'491	7'103'334
deas	EMS - Val Fleury	ind	oui	L 11271	2017	6'641'628	-		6'641'628	6'682'053
deas	EMS - Maison de retraite du Petit-Saconnex (MRPS)	ind	oui	L 11271	2017	6'213'883	-		6'213'883	6'197'108
deas	EMS - Butini	ind	oui	L 11271	2017	4'297'759	-		4'297'759	4'317'379
deas	EMS - Les Châtaigniers	ind	oui	L 11271	2017	3'865'476	-		3'865'476	3'883'227
deas	EMS - Les Charmettes	ind	oui	L 11271	2017	3'197'945	-		3'197'945	3'214'618
deas	EMS - La Terrassière	ind	oui	L 11271	2017	3'027'138	-		3'027'138	3'039'208
deas	EMS - Le Prieuré	ind	oui	L 11271	2017	3'009'299	-		3'009'299	3'026'456
deas	EMS - Eynard Fatio	ind	oui	L 11271	2017	2'952'976	-		2'952'976	2'968'266
deas	EMS - Résidence de Bon Séjour	ind	oui	L 11271	2017	2'831'971	-		2'831'971	2'842'645
deas	EMS - Les Charmilles	ind	oui	L 11271	2017	2'752'620	-		2'752'620	2'752'952
deas	EMS - Le Nouveau-Kermont	ind	oui	L 11271	2017	2'737'064	-		2'737'064	2'751'293
deas	EMS - Châtelaine	ind	oui	L 11271	2017	2'681'178	-		2'681'178	2'690'396
deas	EMS - Foyer St-Paul	ind	oui	L 11271	2017	2'656'425	-57'530	-2.1%	2'713'955	2'829'806
deas	EMS - Résidence Les Tilleuls	ind	oui	L 11271	2017	2'623'115	-		2'623'115	2'638'497
deas	EMS - Liotard	ind	oui	L 11271	2017	2'401'079	-		2'401'079	1'395'239
deas	EMS - De la Rive	ind	oui	L 11271	2017	2'394'690	-		2'394'690	2'403'135
deas	EMS - Notre Dame	ind	oui	L 11271	2017	2'328'895	-		2'328'895	2'335'586
deas	EMS - St-Loup - Vandelle	ind	oui	L 11271	2017	2'264'134	-		2'264'134	2'272'670
deas	EMS - Résidence Fort Barreau	ind	oui	L 11271	2017	2'247'353	-		2'247'353	2'257'699
deas	EMS - Domaine de la Louvière	ind	oui	L 11271	2017	2'193'025	-		2'193'025	2'202'985
deas	EMS - Résidence Les Arénières	ind	oui	L 11271	2017	2'189'699	-		2'189'699	2'188'064
deas	EMS - Résidence Vendée	ind	oui	L 11271	2017	2'161'748	-		2'161'748	2'169'620

## SUBVENTIONS ACCORDEES EN 2014 ET 2015 PAR PROGRAMME

Les comptes 2014 ont été retraités à des fins de comparaison (en grisé avec explication sous le tableau)

Les subventions figurant dans ce tableau correspondent aux natures MCH2 363 Subventions à des collectivités et à des tiers et 369099 Différentes charges de transfert. La nature 36 Charges de transfert contient d'autres éléments.

dept	LIBELLÉ	Liaf	Méc Sal	Loi	Echéance	COMPTES 2015	VARIATION C2015 / B2015		BUDGET 2015	COMPTES 2014
deas	EMS - La Petite Boissière	ind	oui	L 11271	2017	2'153'482	-		2'153'482	2'154'634
deas	EMS - Foyer Vallon	ind	oui	L 11271	2017	2'142'187	-		2'142'187	2'153'350
deas	EMS - Fondation de l'Age d'Or	ind	oui	L 11271	2017	2'121'731	-		2'121'731	2'131'095
deas	EMS - Les Bruyères	ind	oui	L 11271	2017	2'115'592	-		2'115'592	2'123'596
deas	EMS - Résidence des Franchises	ind	oui	L 11271	2017	2'096'509	-		2'096'509	2'102'939
deas	EMS - Foyer Béthel	ind	oui	L 11271	2017	1'998'853	-		1'998'853	1'475'474
deas	EMS - Pierre de la Fée	ind	oui	L 11271	2017	1'996'848	-		1'996'848	2'005'539
deas	EMS - Les Pins	ind	oui	L 11271	2017	1'996'161	-		1'996'161	2'004'943
deas	EMS - Poterie	ind	oui	L 11271	2017	1'982'659	-		1'982'659	1'980'363
deas	EMS - Bessonnette - fdt Les Marronniers	ind	oui	L 11271	2017	1'970'956	-		1'970'956	1'977'373
deas	EMS - Les Pervenches	ind	oui	L 11271	2017	1'959'174	-		1'959'174	1'967'723
deas	EMS - Mouilles	ind	oui	L 11271	2017	1'900'179	-		1'900'179	1'905'719
deas	EMS - Résidence Happy Days	ind	oui	L 11271	2017	1'898'560	-		1'898'560	1'907'512
deas	EMS - La Provvidenza	ind	oui	L 11271	2017	1'775'209	-		1'775'209	1'782'945
deas	EMS - Drize	ind	oui	L 11271	2017	1'730'163	-		1'730'163	1'736'072
deas	EMS - Résidence Saconnay	ind	oui	L 11271	2017	1'687'549	-		1'687'549	1'694'947
deas	EMS - Résidence Jura	ind	oui	L 11271	2017	1'655'323	-		1'655'323	1'662'613
deas	EMS - Armée du Salut - Résidence Amitié	ind	oui	L 11271	2017	1'648'117	-		1'648'117	1'657'053
deas	EMS - Plantamour	ind	oui	L 11271	2017	1'543'142	-		1'543'142	1'546'839
deas	EMS - Résidence Mandement	ind	oui	L 11271	2017	1'521'142	-		1'521'142	1'526'398
deas	EMS - Résidence de la Champagne	ind	oui	L 11271	2017	1'443'049	-		1'443'049	1'508'818
deas	EMS - Maison de la Tour	ind	oui	L 11271	2017	1'437'293	-		1'437'293	1'437'596
deas	EMS - Villa Mona	ind	oui	L 11271	2017	1'406'887	-		1'406'887	1'408'396
deas	EMS - Résidence Beauregard	ind	oui	L 11271	2017	1'378'078	-		1'378'078	1'382'718
deas	EMS - Les Mimosas	ind	oui	L 11271	2017	1'098'360	-		1'098'360	1'102'422
deas	EMS - Résidence Nant-d'Avril	ind	oui	L 11271	2017	1'026'309	-		1'026'309	1'031'260
deas	EMS - Le Léman	ind	oui	L 11271	2017	963'996	-		963'996	967'637
deas	EMS - Enveloppe destinée aux nouvelles places	ind	oui	L 11271	2017	657'200	-490'939	-42.8%	1'148'139	8'428'876
deas	EMS - La Méridienne	ind	oui	L 11271	2017	568'281	-		568'281	571'361
deas	EMS - Maison de Pressy	ind	oui	L 11271	2017		-			526'429
deas	APAF - Aide et accompagnement des personnes âgées en EMS	af	non			50'000	-		50'000	50'000
deas	Pro Senectute	af	non			30'421	-		30'421	30'421
deas	Mesures de soutien aux personnes âgées (101 LAVS)	pp	non				-189'100	-100.0%	189'100	
	<b>D02 Soutien financier individuel aux personnes âgées</b>					<b>310'311'880</b>	<b>8'431'042</b>	<b>2.8%</b>	<b>301'880'838</b>	<b>304'429'947</b>
deas	Prestations complémentaires fédérales - AVS @	pp	non			24'1453'181	4'332'327	1.8%	237'120'854	235'530'579
deas	Prestations complémentaires cantonales - AVS @	pp	non			62'272'536	4'422'290	7.6%	57'850'246	62'193'281
deas	Prestations d'aide sociale - AVS @	pp	non			4'447'545	513'971	13.1%	3'933'574	3'813'944
deas	Abonnements TPG - AVS @	pp	non			2'138'618	-83'1466	-28.0%	2'970'084	2'892'143
deas	Service social - AVS	pp	non				-6'080	-100.0%	6'080	

## SUBVENTIONS ACCORDEES EN 2014 ET 2015 PAR PROGRAMME

Les comptes 2014 ont été retraités à des fins de comparaison (en grisé avec explication sous le tableau)

Les subventions figurant dans ce tableau correspondent aux natures MCH2 363 Subventions à des collectivités et à des tiers et 369099 Différentes charges de transfert. La nature 36 Charges de transfert contient d'autres éléments.

dept	LIBELLÉ	Liaf	Méc Sal	Loi	Echéance	COMPTES 2015	VARIATION C2015 / B2015		BUDGET 2015	COMPTES 2014
	<b>E01 Mise en oeuvre et conduite des actions en faveur des personnes handicapées</b>					<b>170'731'139</b>	<b>-1'752'433</b>	<b>-1.0%</b>	<b>172'483'571</b>	<b>167'323'499</b>
deas	EPH - Clair-Bois - Adultes	ind	oui	L 11294	2017	19'521'838	-		19'521'838	19'316'233
deas	EPH - Fondation SGIPA - Adultes	ind	oui	L 11294	2017	18'226'928	-		18'226'928	18'341'942
deas	EPH - Fondation Ensemble - Adultes	ind	oui	L 11294	2017	9'889'409	-		9'889'409	9'815'431
deas	EPH - Etablissements publics pour l'intégration (EPI)	ind	oui	L 11295	2017	58'849'532	-		58'849'532	58'043'111
deas	EPH - Foyer Handicap	ind	oui	L 11295	2017	18'454'579	-		18'454'579	18'507'571
deas	EPH - Aigues-Vertes	ind	oui	L 11295	2017	17'619'051	-		17'619'051	17'463'488
deas	EPH - Fondation Trajets	ind	oui	L 11295	2017	6'854'534	-		6'854'534	6'886'142
deas	EPH - Centre Espoir (Armée du salut)	ind	oui	L 11295	2017	4'652'352	-		4'652'352	4'559'309
deas	EPH - Enveloppe destinée aux nouvelles places	ind	oui	L 11295	2017	3'886'708	-1'298'319	-25.0%	5'185'027	1'795'762
deas	EPH - Fondation Pro entreprise sociale privée	ind	oui	L 11295	2017	3'332'018	-		3'332'018	3'287'172
deas	EPH - Association La Corolle	ind	oui	L 11295	2017	3'008'872	-		3'008'872	2'966'703
deas	EPH - La Maison des Champs	ind	oui	L 11295	2017	1'837'109	-		1'837'109	1'851'240
deas	EPH - Réalise	ind	oui	L 11295	2017	685'297	-		685'297	688'416
deas	EPH - Association pour l'appartement de jour (APAJ)	ind	oui	L 11295	2017	631'576	-		631'576	637'925
deas	EPH - Association Arcade 84	ind	oui	L 11295	2017	487'012	-		487'012	489'668
deas	EPH - Association Point du Jour	ind	oui	L 11295	2017	311'545	-		311'545	310'816
deas	Pro Mente Sana	af	non	L 11268	2017	203'802	-		203'802	203'802
deas	Fondation Cap loisirs	af	non	L 11269	2017	994'257	-		994'257	994'257
deas	Pro Infirmis	af	non	L 11270	2017	298'247	-		298'247	298'247
deas	Fonds Helios - actions soutien intégration handicap	af	non			241'798	-255'282	-51.4%	497'079	29'769
deas	Insieme Genève	af	non			159'065	-		159'065	159'065
deas	Association Autrement aujourd'hui	af	non			154'293	-		154'293	154'293
deas	Association Parole	af	non			124'270	-		124'270	124'270
deas	Association Actif	af	non			104'884	-		104'884	104'884
deas	Association Cérébral Genève	af	non			79'533	-		79'533	79'533
deas	Association genevoise d'insertion sociale (AGIS)	af	non			48'068	-		48'068	48'068
deas	Anyatas - Association pour personnes mentalement handicapées	af	non			39'766	-		39'766	39'766
deas	Association Danse habile	af	non			34'796	-		34'796	34'796
deas	CIIS - Subventions accord intercantonal	ns	non			-	-198'832	-100.0%	198'832	89'553
deas	Commission cantonale d'indication	ns	non			-	-		-	2'268
	<b>E02 Soutien financier individuel aux personnes handicapées</b>					<b>208'666'064</b>	<b>10'499'195</b>	<b>5.3%</b>	<b>198'166'869</b>	<b>198'853'201</b>
deas	Prestations complémentaires fédérales - AI @	pp	non			136'063'720	7'269'594	5.6%	128'794'126	128'229'949
deas	Prestations complémentaires cantonales - AI @	pp	non			69'062'591	3'399'871	5.2%	65'662'720	65'880'819
deas	Abonnements TPG - AI @	pp	non			2'169'388	693'232	47.0%	1'476'156	3'104'457
deas	Prestations d'aide sociale - AI	pp	non			1'370'363	-859'584	-38.5%	2'229'947	1'637'975
deas	Service social - AI	pp	non			-	-3'920	-100.0%	3'920	-
	<b>F01 Protection de l'environnement</b>					<b>-</b>	<b>-169'900</b>	<b>-100.0%</b>	<b>169'900</b>	<b>116'652</b>
deta	Déchets information sensibilisation communes	ns	non			-	-100'000	-100.0%	100'000	86'652
deta	Déchets SADEC	ns	non			-	-69'900	-100.0%	69'900	30'000

## SUBVENTIONS ACCORDEES EN 2014 ET 2015 PAR PROGRAMME

Les comptes 2014 ont été retraités à des fins de comparaison (en grisé avec explication sous le tableau)

Les subventions figurant dans ce tableau correspondent aux natures MCH2 363 Subventions à des collectivités et à des tiers et 369099 Différentes charges de transfert. La nature 36 Charges de transfert contient d'autres éléments.

dept	LIBELLÉ	Liaf	Méc Sal	Loi	Echéance	COMPTES 2015	VARIATION C2015 / B2015		BUDGET 2015	COMPTES 2014
	<b>F03 Gestion des eaux</b>					<b>1'111'700</b>	<b>-37'011</b>	<b>-3.2%</b>	<b>1'148'711</b>	<b>1'165'052</b>
deta	Barrage du sujet	af	non			171'600	-3'400	-1.9%	175'000	172'300
deta	Commission internationale pour la protection du Léman (CIPEL)	af	non			92'746	-17'254	-15.7%	110'000	106'547
deta	Fonds renaturation Foron	ns	non			797'354	-16'357	-2.0%	813'711	
deta	Fonds cantonal de renaturation : subventions accordées aux communes	ns	non			50'000	-		50'000	50'000
deta	Fonds cantonal de renaturation : participation à des privés	ns	non				-			21'476
deta	Fonds renaturation contrats rivières	ns	non				-			814'728
	<b>F04 Nature et paysage</b>					<b>677'580</b>	<b>-87'679</b>	<b>-11.5%</b>	<b>765'259</b>	<b>706'036</b>
deta	Fondation Neptune	af	non	L 11498	2018	253'459	-		253'459	253'459
deta	Subventions associations diverses +	af	non			5'000	-2'000	-28.6%	7'000	5'000
deta	Education à la nature +	af	non			7'000	-3'000	-30.0%	10'000	7'000
deta	Fonds forestier : subventions diverses +	af	non			10'000	-		10'000	10'000
deta	Faune	af	non			10'000	-20'000	-66.7%	30'000	
deta	Biodiversité Nature et aux sites naturels	af	non			30'900	15'900	106.0%	15'000	
deta	DGNP Nature et sites naturels	af	non				-11'500	-100.0%	11'500	5'631
deta	Fonds forestier communes	ns	non			43'300	-		43'300	43'250
deta	Dégâts dus à la faune	ns	non			317'921	-65'079	-17.0%	383'000	381'696
deta	Pêcheurs professionnels pour l'écoulement du poisson blanc	ns	non				-2'000	-100.0%	2'000	
	<b>F05 Politique agricole</b>					<b>4'087'741</b>	<b>-122'896</b>	<b>-2.9%</b>	<b>4'210'637</b>	<b>4'135'310</b>
deta	Améliorations structurelles	ns	non			511'998	-15'602	-3.0%	527'600	479'493
deta	Contrôle des mesures paiements directs	ns	non				-			48'000
deta	Fondation pour les zones agricoles spéciales (FZAS)	ind	non	L 11495	2018	99'000	-		99'000	100'000
deta	Lutte obligatoire contre les maladies et les ravageurs privés	ns	non			5'000	-		5'000	-222
deta	Opage, promotion agricole	ind	non	L 10993	2016	2'505'937	-		2'505'937	2'531'250
deta	Contributions pour des prestations écologiques	ns	non			344'746	-45'254	-11.6%	390'000	318'481
deta	Promotion de l'agriculture +	af	non			7'600	-10'000	-56.8%	17'600	7'600
deta	Viticulture +	af	non			86'543	-8'457	-8.9%	95'000	91'509
deta	Vulgarisation AgriGenève	af	non	L 10984	2016	215'000	-		215'000	215'000
deta	Vulgarisation divers +	af	non			200'000	-		200'000	200'000
deta	Promotion de l'agriculture non soumis à la LIAF	ns	non			111'917	-43'583	-28.0%	155'500	144'199
	<b>G01 Logement et planification foncière</b>					<b>47'726'810</b>	<b>-4'247'130</b>	<b>-8.2%</b>	<b>51'973'940</b>	<b>51'818'091</b>
dale	Cité Universitaire Extension	ind	non	L 10974	2015	253'440	-		253'440	256'000
dale	Cité Universitaire	ind	non	L 10975	2015	346'500	-		346'500	350'000
dale	Rassemblement en faveur d'une politique sociale du logement (RPSL)	af	non				-			50'000
dale	Subvention au logement social	pp	non			47'126'870	-4'247'130	-8.3%	51'374'000	51'162'091
	<b>G02 Aménagement du territoire</b>					<b>-</b>	<b>-28'202</b>	<b>-100.0%</b>	<b>28'202</b>	<b>-</b>
dale	OU Subventions diverses	af	non				-28'202	-100.0%	28'202	
	<b>G03 Conformité des constructions et des chantiers</b>					<b>60'000</b>	<b>-</b>		<b>60'000</b>	<b>60'000</b>
dale	Association handicap architecture urbanisme (HAU)	af	non			60'000	-		60'000	60'000

## SUBVENTIONS ACCORDEES EN 2014 ET 2015 PAR PROGRAMME

Les comptes 2014 ont été retraités à des fins de comparaison (en grisé avec explication sous le tableau)

Les subventions figurant dans ce tableau correspondent aux natures MCH2 363 Subventions à des collectivités et à des tiers et 369099 Différentes charges de transfert. La nature 36 Charges de transfert contient d'autres éléments.

dept	LIBELLÉ	Liaf	Méc Sal	Loi	Echéance	COMPTES 2015	VARIATION C2015 / B2015		BUDGET 2015	COMPTES 2014
	<b>G05 Protection du patrimoine bâti</b>					<b>2'293'525</b>	<b>-475</b>	<b>0.0%</b>	<b>2'294'000</b>	<b>2'270'222</b>
dale	Cathédrale St-Pierre	af	non			108'000	-		108'000	108'000
dale	Musée habitat rural de Ballenberg	af	non			32'000	-		32'000	32'000
dale	Subventions à la restauration des bâtiments	ns	non			2'153'525	-475	0.0%	2'154'000	2'130'222
	<b>H01 Population, droit de cité et migration</b>					<b>5'250'994</b>	<b>-461'656</b>	<b>-8.1%</b>	<b>5'712'649</b>	<b>5'068'237</b>
dse	Centre de contact suisse-immigrés	af	non	L 11277	2017	377'280	-		377'280	377'280
dse	Camarada	af	non	L 11277	2017	290'000	-		290'000	290'000
dse	Université populaire albanaise	af	non			110'000	-		110'000	110'000
dse	Association Maison Kultura	af	non			100'000	-		100'000	100'000
dse	PIC - Programme d'intégration cantonal	ns	non			3'596'516	140'147	4.1%	3'456'369	3'728'391
dse	BIE Subventions accordées aux communes	ns	non			310'369	-544'631	-63.7%	855'000	80'982
dse	BIE autres subventions	ns	non			178'489	-1'511	-0.8%	180'000	179'784
dse	BIE cours de français	ns	non			115'340	-54'660	-32.2%	170'000	27'800
dse	BIE cours de langue d'origine	ns	non			99'000	-1'000	-1.0%	100'000	100'000
dse	BIE mandats de prestations	ns	non			74'000	-		74'000	74'000
	<b>H02 Sécurité publique</b>					<b>11'733'132</b>	<b>-752</b>	<b>0.0%</b>	<b>11'733'884</b>	<b>11'840'730</b>
dse	Fondation des parkings	ind	non	L 11243	2016	9'871'651	-		9'871'651	9'971'365
dse	Fondation officielle de la jeunesse (FOJ) - foyer Le Pertuis	ind	oui	L 11466	2017	1'150'294	-		1'150'294	1'158'178
dse	Association Vires	af	non	L 11100	2016	300'000	-		300'000	300'000
dse	Centre intercantonal d'information sur les croyances (CIC) <sup>(2)</sup>	af	non			166'617	-		166'617	166'617
dse	Association Face-à-Face	af	non			150'000	-		150'000	150'000
dse	Musique de la police	af	non			42'984	-		42'984	42'984
dse	Sections genevoises de sauvetage sur le lac Léman	af	non			32'338	-		32'338	32'338
dse	Association Violence que faire	af	non			19'248	-752	-3.8%	20'000	19'248
	<b>H07 Privation de liberté et mesures d'encadrement</b>					<b>225'000</b>	<b>-125'000</b>	<b>-35.7%</b>	<b>350'000</b>	<b>343'796</b>
dse	Association la Pâquerette des Champs	af	non	L 11169	2016	125'000	-125'000	-50.0%	250'000	250'000
dse	Fondation romande de détention administrative	af	non			100'000	-		100'000	93'796
	<b>H09 Sécurité civile et armée</b>					<b>435'997</b>	<b>-14'503</b>	<b>-3.2%</b>	<b>450'500</b>	<b>441'881</b>
dse	PC instruction communes	af	non			108'520	-20'630	-16.0%	129'150	81'820
dse	PC matériel communes	af	non			89'997	-3	0.0%	90'000	91'527
dse	Musée militaire genevois	af	non			20'000	-		20'000	54'000
dse	Fédération des corps de sapeurs-pompiers	af	non			4'000	-		4'000	6'150
dse	PC divers +	af	non			3'250	-1'150	-26.1%	4'400	3'250
dse	Vieux-artilleurs (entretien des uniformes)	af	non			1'000	-		1'000	2'000
dse	Cérémonie à la mémoire des soldats morts au service du pays (Mon-Repos)	af	non			500	-		500	500
dse	PC instruction institutions privées	af	non				-650	-100.0%	650	
dse	PC matériel institutions privées	af	non				-1'000	-100.0%	1'000	
dse	ICF matériel et équipement	af	non				-			-44'342
dse	Jeunes sapeurs-pompiers	af	non				-1'000	-100.0%	1'000	
dse	Rétribution des chefs de musique	ns	non			153'777	9'977	6.9%	143'800	157'892

## SUBVENTIONS ACCORDEES EN 2014 ET 2015 PAR PROGRAMME

Les comptes 2014 ont été retraités à des fins de comparaison (en grisé avec explication sous le tableau)

Les subventions figurant dans ce tableau correspondent aux natures MCH2 363 Subventions à des collectivités et à des tiers et 369099 Différentes charges de transfert. La nature 36 Charges de transfert contient d'autres éléments.

dept	LIBELLÉ	Liaf	Méc Sal	Loi	Echéance	COMPTES 2015	VARIATION C2015 / B2015		BUDGET 2015	COMPTES 2014
dse	Subvention de fonctionnement aux musiques cantonales	ns	non			40'000	-		40'000	60'000
dse	Habillage et équipement des musiques cantonales	ns	non			14'954	-46	-0.3%	15'000	29'085
	<b>J01 Transports et mobilité</b>					<b>238'521'699</b>	<b>12'981'845</b>	<b>5.8%</b>	<b>225'539'854</b>	<b>223'424'726</b>
deta	Société des mouettes genevoises navigation S.A. (SMGN)	ind	non	L 11530	2018	2'634'725	6'770	0.3%	2'627'955	2'793'370
deta	Transports Publics Genevois (TPG) @	ind	non	L 11531	2018	221'759'000	13'759'000	6.6%	208'000'000	206'904'820
deta	Indemnités aux CFF pour les trains régionaux	ind	non			8'541'147	-458'853	-5.1%	9'000'000	8'978'744
deta	Unireso Frais communauté tarifaire	ind	non			400'000	-		400'000	400'000
deta	GLCT : Lignes transfrontalières	af	non			2'973'557	-426'443	-12.5%	3'400'000	3'105'331
deta	Indemnités aux TPN pour le trafic régional	af	non			208'383	-56'118	-21.2%	264'501	243'471
deta	Transports collectifs - subventions diverses +	af	non			101'000	-2'000	-1.9%	103'000	101'000
deta	Indemnités tarifaires Unireso pour les CFF @	ns	non			1'903'887	159'489	9.1%	1'744'398	897'990
	<b>J02 Infrastructures routières et de transports publics</b>					<b>60'000</b>	<b>-</b>		<b>60'000</b>	<b>60'000</b>
deta	Génie civil subventions diverses +	af	non			60'000	-		60'000	60'000
	<b>K01 Réseau de soins</b>					<b>1'026'835'317</b>	<b>-1'766'703</b>	<b>-0.2%</b>	<b>1'028'602'020</b>	<b>1'011'991'150</b>
deas	Cliniques de Jolimont et Montana	ind	non	L 10860	2015	20'032'816	339'488	1.7%	19'693'328	19'297'017
deas	Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) - fonctionnement	ind	oui	L 10865	2015	501'574'554	-2'798'385	-0.6%	504'372'939	490'220'634
deas	Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) - recherche et enseignement	ind	oui	L 10865	2015	190'281'430	-		190'281'430	190'137'355
deas	Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) - mission d'intérêt général	ind	oui	L 10865	2015	138'896'601	-		138'896'601	138'614'642
deas	Institution de maintien, d'aide et de soins à domicile (IMAD)	ind	non	L 11168	2015	147'687'360	314'481	0.2%	147'372'879	144'626'350
deas	Foyer de jour-nuit Pavillon de la Rive	ind	non	L 11168	2015	1'143'824	-		1'143'824	1'141'398
deas	Foyer de jour Relais Dumas	ind	non	L 11168	2015	674'317	-		674'317	670'653
deas	Foyer de jour l'Oasis	ind	non	L 11168	2015	671'142	-		671'142	692'537
deas	Foyer de jour Le Caroubier	ind	non	L 11168	2015	650'898	-		650'898	651'004
deas	Foyer de jour Pavillon Butini	ind	non	L 11168	2015	646'549	-		646'549	645'864
deas	Foyer de jour Soubeyran	ind	non	L 11168	2015	632'248	-		632'248	630'814
deas	Foyer de jour Aux Cinq Colosses	ind	non	L 11168	2015	613'993	-		613'993	609'954
deas	Foyer de jour La Seymaz	ind	non	L 11168	2015	605'193	-		605'193	601'749
deas	Foyer de jour Livada	ind	non	L 11168	2015	604'120	-		604'120	603'468
deas	Sitex SA	af	non	L 11168	2015	2'062'222	-		2'062'222	1'818'000
deas	Coopérative de soins infirmiers	af	non	L 11168	2015	1'795'269	-		1'795'269	1'795'269
deas	Sages-Femmes à domicile	af	non	L 11168	2015	542'000	-		542'000	542'000
deas	Le Chaperon rouge	af	non	L 11168	2015	415'700	-		415'700	415'700
deas	Programme Alzheimer	af	non			167'500	-		167'500	167'300
deas	Actions de lutte contre la pénurie des professionnels de la santé	af	non			138'836	-661'164	-82.6%	800'000	
deas	Fondation IRIS	af	non			76'000	-4'000	-5.0%	80'000	60'000
deas	Actions ponctuelles d'aide à domicile +	af	non			42'800	-7'200	-14.4%	50'000	44'080
deas	Unités d'accueil temporaire (UAT)	af	non			41'026	-187'974	-82.1%	229'000	82'149
deas	Proches aidants	af	non			8'000	-142'000	-94.7%	150'000	
deas	Autres foyers de soins, d'aide et de maintien à domicile	af	non				-314'868	-100.0%	314'868	
deas	Hospitalisations secteur privé @	ns	non			16'806'592	1'806'592	12.0%	15'000'000	17'803'210

## SUBVENTIONS ACCORDEES EN 2014 ET 2015 PAR PROGRAMME

Les comptes 2014 ont été retraités à des fins de comparaison (en grisé avec explication sous le tableau)

Les subventions figurant dans ce tableau correspondent aux natures MCH2 363 Subventions à des collectivités et à des tiers et 369099 Différentes charges de transfert. La nature 36 Charges de transfert contient d'autres éléments.

dept	LIBELLÉ	Liaf	Méc Sal	Loi	Echéance	COMPTES 2015	VARIATION C2015 / B2015		BUDGET 2015	COMPTES 2014
deas	Observatoire de la santé	ns	non			24'327	-11'673	-32.4%	36'000	24'327
deas	Programmes intercantonaux K01	ns	non				-100'000	-100.0%	100'000	95'676
	<b>K02 Régulation sanitaire</b>					<b>256'827</b>	<b>-41'073</b>	<b>-13.8%</b>	<b>297'900</b>	<b>256'827</b>
deas	Programme latin de don d'organes	ns	non			232'500	-29'400	-11.2%	261'900	232'500
deas	Observatoire de la santé	ns	non			24'327	-11'673	-32.4%	36'000	24'327
	<b>K03 Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention</b>					<b>9'733'531</b>	<b>-573'719</b>	<b>-5.6%</b>	<b>10'307'250</b>	<b>9'835'635</b>
deas	Fondation genevoise pour le dépistage du cancer du sein	af	non	L 10858	2015	1'080'000	-		1'080'000	1'080'000
deas	Carrefour Addictions - dîme de l'alcool	af	non	L 11014	2016	1'396'200	-		1'396'200	1'396'200
deas	Association pour la prévention du tabagisme - Carrefour Addictions	af	non	L 11014	2016	347'790	-		347'790	347'790
deas	Carrefour Addictions - prévention du jeu	af	non	L 11014	2016	154'800	-		154'800	154'800
deas	Action prévention du jeu +	af	non	L 11014	2016	148'248	-151'752	-50.6%	300'000	148'761
deas	Première ligne	af	non	L 11016	2016	2'414'170	-		2'414'170	2'414'170
deas	Groupe sida - Genève	af	non	L 11016	2016	1'743'250	-		1'743'250	1'743'250
deas	Dialogai	af	non	L 11016	2016	694'750	-		694'750	694'750
deas	Personnes vivant avec (PVA)	af	non	L 11016	2016	200'000	-		200'000	200'000
deas	Boulevards	af	non	L 11016	2016	146'090	-		146'090	146'090
deas	Action de promotion de la santé +	af	non			299'740	-179'260	-37.4%	479'000	300'715
deas	Fonds drogue DEAS +	af	non			306'602	-93'398	-23.3%	400'000	399'554
deas	Association fourchette verte	af	non			170'000	-		170'000	170'000
deas	Ligue genevoise contre le rhumatisme	af	non			130'000	-1'000	-0.8%	131'000	130'000
deas	Croix-bleue genevoise	af	non			110'000	-		110'000	110'000
deas	Accompagnants hospitalisations psychiatriques	af	non			70'000	-		70'000	70'000
deas	Santé mentale	af	non			65'000	-		65'000	65'000
deas	Dime de l'alcool : actions de préventions +	af	non			60'000	-40'000	-40.0%	100'000	117'900
deas	Programme de prévention des accidents par morsure	af	non			20'000	-		20'000	20'000
deas	Fondation Health on the net	af	non				-			20'000
deas	Epizooties	af	non				-25'000	-100.0%	25'000	
deas	Fondation sécurité des patients	ns	non			60'998	-2	0.0%	61'000	60'164
deas	Interassociation de sauvetage	ns	non			41'679	-321	-0.8%	42'000	41'679
deas	ISOPHT	ns	non			28'175	-32'825	-53.8%	61'000	29'880
deas	Programmes intercantonaux K03	ns	non			18'875	-34'325	-64.5%	53'200	16'569
deas	Observatoire de la santé	ns	non			12'164	-5'836	-32.4%	18'000	12'164
deas	Académie chiropratique	ns	non			10'000	-		10'000	
deas	Participation espace de liberté et organismes de protection des animaux	ns	non			5'000	-10'000	-66.7%	15'000	11'200
	<b>L01 Développement et soutien à l'économie</b>					<b>12'898'059</b>	<b>-698'291</b>	<b>-5.1%</b>	<b>13'596'350</b>	<b>14'461'966</b>
dse	Eclosion	ind	non	L 10999	2016	1'485'000	-		1'485'000	1'500'000
dse	Fondation d'aide aux entreprises (FAE)	ind	non	L 11265	2015	5'287'389	-503'051	-8.7%	5'790'440	6'555'723
dse	Office de promotion industrielle (OPI)	ind	non	L 11265	2015	1'592'910	-		1'592'910	1'608'996
dse	Fondation genevoise pour l'innovation technologique (FONGIT)	af	non	L 11265	2015	1'971'000	-		1'971'000	1'971'000
deta	Compagnie générale de navigation CGN	af	non	L 11267	2018	2'050'660	-9'340	-0.5%	2'060'000	1'934'008

## SUBVENTIONS ACCORDEES EN 2014 ET 2015 PAR PROGRAMME

Les comptes 2014 ont été retraités à des fins de comparaison (en grisé avec explication sous le tableau)

Les subventions figurant dans ce tableau correspondent aux natures MCH2 363 Subventions à des collectivités et à des tiers et 369099 Différentes charges de transfert. La nature 36 Charges de transfert contient d'autres éléments.

dept	LIBELLÉ	Liaf	Méc Sal	Loi	Echéance	COMPTES 2015	VARIATION C2015 / B2015		BUDGET 2015	COMPTES 2014
dse	Action en faveur de l'économie genevoise +	af	non			283'100	-137'900	-32.8%	421'000	240'600
dse	Association Génération Innovation Lémanique (GENILEM)	af	non			126'000	-		126'000	126'000
dse	Fondation la Muse pour la Créativité Entrepreneuriale	af	non			75'000	-		75'000	75'000
dse	Soutien à des organismes actifs dans l'économie genevoise +	af	non			27'000	-43'000	-61.4%	70'000	
dse	Actions de l'OSEC	ns	non				-			75'639
dse	Nouvelle politique régionale (NPR) - appui à l'innovation	ns	non				-			375'000
dse	Prix Michel Baettig	ns	non				-5'000	-100.0%	5'000	
	<b>N01 Culture</b>					<b>64'647'030</b>	<b>46'295</b>	<b>0.1%</b>	<b>64'600'735</b>	<b>64'141'338</b>
dip	Conservatoire populaire de musique, danse et théâtre	ind	oui	PL 11582	2018	13'757'471	-		13'757'471	13'816'430
dip	Conservatoire de musique de Genève	ind	oui	PL 11582	2018	10'428'078	-		10'428'078	10'453'916
dip	Institut Jaques-Dalcroze	ind	oui	PL 11582	2018	4'339'122	-		4'339'122	4'373'618
dip	Ecoles accréditées - Fondation ETM	ind	non	PL 11582	2018	1'070'663	-		1'070'663	1'073'626
dip	Ecoles accréditées - Espace Musical	ind	non	PL 11582	2018	541'633	-		541'633	545'351
dip	Ecoles accréditées - Cadets de Genève	ind	non	PL 11582	2018	528'628	-		528'628	506'953
dip	Ecoles accréditées - Studio Kodaly	ind	non	PL 11582	2018	420'742	-		420'742	423'946
dip	Ecoles accréditées - Ecole de Danse de Genève	ind	non	PL 11582	2018	396'803	-		396'803	323'172
dip	Ecoles accréditées - Accademia d'Archi	ind	non	PL 11582	2018	313'045	-		313'045	305'067
dip	Ecoles accréditées - Ondine Genevoise	ind	non	PL 11582	2018	282'858	-		282'858	281'495
dip	Ecoles accréditées - Atelier Danse Manon Hotte	ind	non				-			126'823
dip	Fondation la Bâtie - Festival de Genève	af	non	L 10851	2015	500'000	-		500'000	500'000
dip	Fondation du musée d'art moderne et contemporain	af	non	L 11009	2015	1'350'000	-		1'350'000	1'350'000
dip	Musée international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge	af	non	L 11009	2015	850'000	-		850'000	850'000
dip	Fondation Bodmer	af	non	L 11009	2015	700'000	-		700'000	700'000
dip	Confédération des écoles de musique	af	non	L 11087	2016	297'000	-		297'000	297'000
dip	Théâtre de Carouge - Atelier de Genève	af	non	L 11093	2016	2'600'000	-		2'600'000	2'600'000
dip	Fondation d'art dramatique	af	non	L 11093	2016	2'450'000	-		2'450'000	2'450'000
dip	Théâtre Am Stram Gram	af	non	L 11093	2016	992'000	-		992'000	992'000
dip	Théâtre des Marionnettes de Genève	af	non	L 11093	2016	660'000	-		660'000	660'000
dip	Théâtre du Loup	af	non	L 11093	2016	350'000	-		350'000	350'000
dip	Orchestre de la Suisse Romande	af	non	L 11094	2016	9'500'000	-		9'500'000	9'500'000
dip	Contrechamps	af	non	L 11094	2016	450'000	-		450'000	450'000
dip	Association pour l'encouragement de la musique improvisée	af	non	L 11094	2016	310'000	-		310'000	310'000
dip	Concours de Genève	af	non	L 11094	2016	300'000	-		300'000	300'000
dip	Fondation romande pour le cinéma - Cinéforum	af	non	L 11301	2016	1'800'000	-325'000	-15.3%	2'125'000	2'000'000
dip	Association pour la danse contemporaine	af	non	L 11315	2015	400'000	-		400'000	400'000
dip	Orchestre de chambre de Genève	af	non	L 11528	2016	760'000	-		760'000	760'000
dip	Fondation des Cinémas du Grütli	af	non	L 11529	2018	420'000	-		420'000	420'000
dip	Grand-Théâtre de Genève	af	non	PL 11605	2017	500'000	-		500'000	
dip	Aide aux compagnies indépendantes +	af	non			1'785'000	-		1'785'000	1'000'000
dip	Soutien à la création indépendante +	af	non			1'165'000	-		1'165'000	1'545'000
dip	Soutien à la diffusion +	af	non			793'817	-3'053	-0.4%	796'870	966'860

## SUBVENTIONS ACCORDEES EN 2014 ET 2015 PAR PROGRAMME

Les comptes 2014 ont été retraités à des fins de comparaison (en grisé avec explication sous le tableau)

Les subventions figurant dans ce tableau correspondent aux natures MCH2 363 Subventions à des collectivités et à des tiers et 369099 Différentes charges de transfert. La nature 36 Charges de transfert contient d'autres éléments.

dept	LIBELLÉ	Liaf	Méc Sal	Loi	Echéance	COMPTES 2015	VARIATION		BUDGET 2015	COMPTES 2014
							C2015 / B2015			
dip	Soutien à l'écrit +	af	non			330'000	-		330'000	250'000
dip	Fonds de soutien à l'édition +	af	non			200'000	-		200'000	191'300
dip	Théâtre du Grütli	af	non			199'250	-		199'250	199'250
dip	Théâtre Saint-Gervais	af	non			192'500	-		192'500	192'500
dip	Festival tous écrans	af	non			185'000	-		185'000	180'000
dip	Aide aux billets jeunes	af	non			170'000	-		170'000	170'000
dip	Fonction : Cinéma	af	non			150'000	-		150'000	150'000
dip	Ateliers d'ethnomusicologie	af	non			129'350	-		129'350	129'350
dip	Institut National Genevois	af	non			115'272	-		115'272	115'272
dip	Culture et Rencontre	af	non			105'000	-		105'000	105'000
dip	Association Quartz Genève Zurich	af	non			97'500	-		97'500	97'500
dip	Ecole et quartier Versoix	af	non			67'000	-		67'000	67'000
dip	Rencontres internationales de Genève	af	non			62'680	-		62'680	62'680
dip	Grandes manifestations	af	non			-	-		-	150'000
dip	Teatro Malandro	af	non			-	-		-	150'000
dip	Bourses et résidences	ns	non			219'017	-2'983	-1.3%	222'000	221'908
dip	Projets régionaux et transfrontaliers DIP	ns	non			67'210	-17'160	-20.3%	84'370	58'885
dip	Remboursement des écologies de musique	pp	non			878'462	399'562	83.4%	478'900	547'436
dip	Intermittents du spectacle	pp	non			300'000	-		300'000	300'000
dip	Fonds cantonal d'art contemporain (FCAC)	pp	non			166'929	-5'071	-2.9%	172'000	172'000
	<b>N02 Sport et loisirs</b>					<b>1'964'246</b>	<b>-213'043</b>	<b>-9.8%</b>	<b>2'177'289</b>	<b>2'018'856</b>
dip	Genève-Plage	af	non	L 11135	2016	780'000	-		780'000	780'000
dip	Genève Futur Hockey	af	non	L 11278	2016	495'000	-		495'000	495'000
dip	Stade de Genève	af	non			339'876	-35'124	-9.4%	375'000	339'876
dip	Sport - soutien aux mouvements juniors +	af	non			223'670	-117'400	-34.4%	341'070	232'000
dip	Sport - encadrement et entraînement des jeunes +	af	non			125'700	-60'519	-32.5%	186'219	171'980
	<b>O03 Conseil d'Etat</b>					<b>211'592</b>	<b>-428'154</b>	<b>-66.9%</b>	<b>639'746</b>	<b>816'625</b>
dse	GE200.CH	af	non	L 11179	2015	45'000	-		45'000	525'000
pré	Conseil d'Etat subventions diverses	af	non			-	-50'000	-100.0%	50'000	15'000
pré	Réserve pour décisions Conseil d'Etat	af	non			-	-350'000	-100.0%	350'000	177'500
pré	Protocole subventions diverses +	ns	non			166'592	-28'154	-14.5%	194'746	99'125
	<b>O06 Exercices des droits politiques</b>					<b>121'100</b>	<b>-648'900</b>	<b>-84.3%</b>	<b>770'000</b>	<b>4'000</b>
pré	Promotion citoyenne	af	non			10'000	-10'000	-50.0%	20'000	
pré	Participation de l'Etat aux frais électoraux	ns	non			111'100	-638'900	-85.2%	750'000	4'000
	<b>O07 Affaires extérieures</b>					<b>17'591'865</b>	<b>-977'747</b>	<b>-5.3%</b>	<b>18'569'612</b>	<b>17'588'183</b>
pré	Centre d'accueil pour la Genève internationale (CAGI)	ind	non	L 10863	2015	238'892	-		238'892	236'934
pré	Centre d'accueil pour la Genève internationale (CAGI) Accueil délégué	ind	non	L 11039	2015	292'700	-		292'700	292'700
pré	Club suisse de la presse	af	non	L 10863	2015	102'020	-18'000	-15.0%	120'020	102'020
pré	Téléphérique du Salève	af	non	L 10995	2016	213'926	-46'074	-17.7%	260'000	242'570
pré	Fédération genevoise de coopération	af	non	L 11022	2016	2'500'000	-		2'500'000	2'500'000

## SUBVENTIONS ACCORDEES EN 2014 ET 2015 PAR PROGRAMME

Les comptes 2014 ont été retraités à des fins de comparaison (en grisé avec explication sous le tableau)

Les subventions figurant dans ce tableau correspondent aux natures MCH2 363 Subventions à des collectivités et à des tiers et 369099 Différentes charges de transfert. La nature 36 Charges de transfert contient d'autres éléments.

dept	LIBELLÉ	Liaf	Méc Sal	Loi	Echéance	COMPTES 2015	VARIATION C2015 / B2015		BUDGET 2015	COMPTES 2014
pré	Projets régionaux et transfrontaliers +	af	non			189'656	-110'344	-36.8%	300'000	189'656
pré	Protocole pour Genève internationale	af	non				-			99'125
pré	Centre pour la coopération mondiale	af	non				-200'000	-100.0%	200'000	
pré	Affaires extérieures diverses subventions	af	non				-30'000	-100.0%	30'000	
pré	Aide aux pays en voie de développement	ns	non			7'396'685	-213'315	-2.8%	7'610'000	7'538'082
pré	Comité International Croix-Rouge	ns	non			4'500'000	-		4'500'000	4'500'000
pré	Aide aux missions des pays les moins avancés	ns	non			1'380'936	-167'064	-10.8%	1'548'000	1'368'779
pré	Coopération au développement dans le tiers-monde	ns	non			386'279	-153'721	-28.5%	540'000	390'000
pré	Interreg V	ns	non			239'000	-11'000	-4.4%	250'000	30'000
pré	Location auprès de tiers pour ONG	ns	non			129'666	-20'334	-13.6%	150'000	90'535
pré	Genève internationale subventions diverses +	ns	non			22'105	-7'895	-26.3%	30'000	7'781
	<b>Q09 Intérieur</b>					<b>622'200</b>	<b>-20'800</b>	<b>-3.2%</b>	<b>643'000</b>	<b>676'450</b>
pré	F-information - filigrane	af	non	L 10896	2015	515'000	-		515'000	515'000
pré	Associations féminines	af	non			67'200	-20'800	-23.6%	88'000	86'450
pré	Prix cantonal du développement durable	ns	non			40'000	-		40'000	40'000
pré	Agendas 21 communaux	ns	non				-			35'000
	<b>P01 Etats-majors départementaux</b>					<b>19'800</b>	<b>-100</b>	<b>-0.5%</b>	<b>19'900</b>	<b>24'900</b>
dse	Subventions divers DSE	af	non			19'800	-100	-0.5%	19'900	24'900
	<b>Q01 Energie</b>					<b>5'394'032</b>	<b>-2'837'708</b>	<b>-34.5%</b>	<b>8'231'740</b>	<b>8'187'040</b>
dale	Encouragement à l'utilisation d'énergies renouvelables <sup>(3)</sup>	ns	non			3'826'546	1'826'546	91.3%	2'000'000	6'041'864
dale	Bonus conjoncturel à l'énergie <sup>(3)</sup>	ns	non						1'827'000	
dale	Fonds énergie des collectivités publiques : communes	ns	non			1'511'884	-642'616	-29.8%	2'154'500	2'145'176
dale	Fonds des privés : subventions accordées	ns	non			55'602	-444'398	-88.9%	500'000	
dale	Fonds énergie des collectivités publiques : canton <sup>(4)</sup>	ns	non						1'750'240	

(1) Les prestations complémentaires maladie et maternité pour chômeurs (PCM) ne sont plus considérées comme des subventions depuis les comptes 2014.

Aux comptes 2015, les PCM se sont montées à F10'615'878, comptabilisées sur une rubrique 369010. Aux comptes 2014, il s'agissait d'un montant de F10'837'330.

(2) Aux comptes 2014, la subvention au CIC figurait dans le programme A03 dépendant du DIP.

(3) Ces deux subventions ont été fusionnées en 2015, via un crédit supplémentaire neutre validé par la commission des finances.

(4) La part attribuée au canton du fonds énergie des collectivités publiques n'est plus considérée comme une subvention depuis les comptes 2014. Elle figurait au budget 2015 pour un montant de F1'750'240.

@ : Crédits supplémentaires accordés en 2015. Voir tableau ad-hoc.

+ = voir le détail dans le tableau des subventions sans ligne propre, si des montants sont déjà prévus.

ind : Indemnités

af : aides financières

pp : allocation à des tiers (personnes physiques)

ns : autres subventions non LIAF

Subventions ligne générique  
Entités bénéficiaires connues d'avance

## SUBVENTIONS 2015 : lignes génériques

### Entités bénéficiaires connues d'avance (rubriques marquées +)

Dept	LIBELLÉ	Comptes 2015
<b>A03 Suivi éducatif et soutien aux familles</b>		
DIP	Colonies de vacances - divers	423'537
	Groupement Genevois pour la Qualité dans les Organismes de Vacances	95'000
	Colonie de La Fouly	54'000
	Colonie de Plainpalais	45'188
	Genève-Loisirs	44'513
	Association La Gavotte	29'064
	Colonie de Saint-Gervais	21'487
	Colonie L'Arc-en-Ciel	16'093
	Colonie La Joie de Vivre	15'428
	Diverses aides à la formation des moniteurs	14'330
	Colonie Saint-François	12'034
	La Cordée	11'384
	Aventure, Nature & Découverte	11'172
	Colonie Chalet Suisse	8'489
	Colonie Caecilia	7'612
	Contact-Jeunes	6'182
	Association A.J.E.G	6'069
	Colonie Sainte-Croix	5'852
	Agriviva - Horizon Ferme	4'900
	Association La Bulle d'Air	4'380
	Association La Belle Toile	3'420
	Colonie La Rencontre - Arzier	3'156
	Insieme-Genève	2'600
	Swiss-ski/Juskila	1'184
DIP	Soutien à l'enfance	97'716
	Association Espace A	59'103
	Ass. Genevoise des familles d'accueil avec hébergement (AGFAH)	28'713
	Bureau genevois d'adoption	9'900
<b>A06 Programme transversal à la politique A</b>		
DIP	Contribution à la promotion de la paix	245'409
	Festival International du Film sur les Droits Humains (FIFDH)	65'000
	Fondation EDUKI	65'000
	Association mondiale pour l'Ecole instrument de paix	32'177
	Théâtre Saint-Gervais	19'200
	Association Elargis tes horizons	14'000
	Théâtre de Carouge - Atelier de Genève	10'000
	Festival International du Film Oriental de Genève	8'000
	Association Le 2ème observatoire	7'000
	Fondation Dialogue	6'920
	Fédération genevoise des associations LGBT	6'000
	Société suisse des ingénieurs et des architectes	6'000
	Association suisse des Amis du Dr Janusz Korczak	5'000
	Fédération des Association de Parents d'Elèves du Post-Obligatoire (FAPPO)	1'112
DIP	Vivre Ensemble	174'301
	Cie Folledeparole	14'000
	Théâtre Spirale	12'100
	Association Cie Super Trop Top	12'000
	Am Stram Gram	12'000
	Hydro-top Sàrl	10'975
	Association Couleur Café	10'550
	Raoul Marek	10'000
	Centre social protestant	10'000
	Association genevoise de femmes diplômées des universités - Alexandra Evequoz, DGESII	8'000
	Association Art sans rdv	7'910
	Association Compagnie Virgule	7'700
	Fondation Bodmer	6'720
	Association Un monde migrant	6'500
	Etablissements publics pour l'intégration	6'455
	Sandra Amodio	5'940
	CODAP - Centre de conseils et d'appui pour les jeunes en matière de droits de l'homme	5'600
	Fédération genevoise des association LGBT	4'200
	Amnesty International section suisse	4'000
	Association L'oiseau à ressort	4'000
	Festival International du Film sur les Droits Humains (FIFDH)	3'845
	Cie Virgule	3'300
	Eugène, écrivain indépendant	2'850
	Association GE Grave	2'496
	Association contrechamps	1'300

## SUBVENTIONS 2015 : lignes génériques

### Entités bénéficiaires connues d'avance (rubriques marquées +)

Dept	LIBELLÉ	Comptes 2015
	Association pour la promotion de l'artisanat et de la formation en Afrique (AFAPA)	1'260
	Fondation SILVIVA	600
DIP	Subventions ponctuelles	132'500
	Association Reliance	40'000
	Association genevoise des sports (AGS)	20'000
	Association Jeunes Intégration	20'000
	Visions du Réel	15'000
	Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle (FASE)	19'500
	Association pour la promotion du goût	6'000
	Association ARTANES	5'000
	Revue de théologie et de philosophie	4'000
	Association pour la sauvegarde du Petit-Saconnex village	3'000
<b>C03 Mise en oeuvre et conduite des mesures d'action sociale</b>		
DEAS	Diverses actions sociales	411'684
	Caritas - Programme cantonal de lutte contre le surendettement	100'533
	Carrefour-Rue 7 Projet d'insertion par le logement "Housing First"	75'000
	Projet Voie 2	50'000
	Association Accroche "Scène active"	50'000
	Centre social protestant - Programme cantonal de lutte contre le surendettement	33'200
	La Roseraie - centre d'accueil et de formation	30'000
	Part financement poste TEH	20'681
	Association Co-errance	20'000
	Mouvement populaire des familles	10'000
	Caritas - Vestiaire social	10'000
	Fondation info entraide suisse	7'270
	Association un enfant, un cadeau	5'000
<b>F04 Nature et paysage</b>		
DETA	Associations diverses	5'000
	Association pour le droit de l'environnement	5'000
DETA	Fonds forestier divers	10'000
	Association des propriétaires de forêts de Veyrier	10'000
DETA	Subventions relatives à l'éducation à la nature	7'000
	Soins aux hérissons blessés et éducation au public	7'000
<b>F05 Politique Agricole</b>		
DETA	Promotion de l'agriculture	7'600
	Plateforme pour une agriculture socialement durable	5'000
	Syndicat d'élevage du petit bétail du canton de Genève	2'600
DETA	Viticulture	86'543
	Interprofession du vignoble et des vins de Genève (rétrocession taxes perçues auprès de viticulteurs)	51'543
	Interprofession du vignoble et des vins de Genève	35'000
DETA	Vulgarisation divers	200'000
	Association des maraîchers du Genevois	160'000
	Union fruitière lémanique	22'000
	Association genevoise pour la culture biologique (Bio Genève)	10'000
	Groupement technique horticole de Genève	8'000
<b>H09 Sécurité civile et armée</b>		
DETA	PC divers	3'250
	Union genevoise de partenaires de la sécurité	1'150
	Société suisse pour chiens de catastrophe	1'100
	Société suisse de spéléologie	1'000
<b>J01 Transports et mobilité</b>		
DETA	Transports collectifs - subventions diverses	101'000
	Genève Roule	50'000
	GAPP Pedibus	30'000
	Suisse Mobile	21'000
<b>J02 Infrastructures routières et de transports publics</b>		
DETA	Génie civil - subventions diverses	60'000
	Caddie Service	60'000
<b>K01 Réseau de soins</b>		
DEAS	Actions ponctuelles d'aide à domicile	42'800
	Association Service ergothérapie ambulatoire	30'000
	Palliative Genève	12'800
<b>K03 Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention</b>		
DEAS	Action de promotion de la santé	299'740
	Ville d'Onex	50'000
	EPER	45'000
	CTAS	43'000
	Association Pro Vélo	35'000
	Association Résiliam	32'000

## SUBVENTIONS 2015 : lignes génériques

### Entités bénéficiaires connues d'avance (rubriques marquées +)

Dept	LIBELLÉ	Comptes 2015
	Association pour la promotion des droits humains	30'000
	Association Trajectoires	24'180
	Association Transports et Environnement	19'000
	FRC	11'560
	Association je cours pour ma forme	10'000
DEAS	Fonds drogue	306'602
	Association Première Ligne	173'000
	Service de santé de la jeunesse	70'000
	Association la Barje	50'000
	Université de Genève	8'733
	Addiction suisse	4'869
DEAS	Dîme de l'alcool - actions de prévention	60'000
	GREA	30'000
	Addiction suisse	20'000
	Fondation officielle de la jeunesse	10'000
DEAS	Actions de prévention du jeu	148'248
	GREA	105'048
	Rien ne va plus	43'200
<b>L01 Développement et soutien à l'économie</b>		
DSE	Action de promotion économique	283'100
	Fondation pour Genève	100'000
	Fondation du Grand Prix de l'horlogerie	50'000
	CCIG	30'000
	Sustainable Finance Geneva	20'000
	Fédération romande des consommateurs	15'600
	LIFT	15'000
	World Future Energy Summit 2015	15'000
	Prix de l'économie	10'000
	Fondation Swiss Research Institute on Commodities (SRIC)	10'000
	Semaine mondiale de l'entrepreneuriat 2015	7'500
	Seedstars World 2015	5'000
	Africa CEO Forum Genève	5'000
DSE	Soutien à des organismes actifs dans l'économie genevoise	27'000
	Prix du commerce	27'000
<b>N01 Culture</b>		
DIP	Aide aux compagnies indépendantes	1'785'000
	Fondation Gilles Jobin	170'000
	Alias Compagnie	160'000
	Association Neopost Ahrrrt / Foofwa d'Imobilité	130'000
	Malandro	125'000
	Compagnie Greffe	110'000
	La Ribot	110'000
	Compagnie l'Alakran	100'000
	L'Usine	100'000
	Compagnie Théâtre Spirale	80'000
	Super Trop Top	80'000
	Archipel	80'000
	Gli Angeli	80'000
	Cie 7273	80'000
	Dreams Come True / Yan Duyvendak	80'000
	Association Sirocco	70'000
	Cave 12	60'000
	Chat Noir/ASMV	55'000
	Bureau culturel	30'000
	Théâtre du Coin	15'000
	L'esp&rluete	15'000
	L'Ascenseur à poissons	15'000
	Hell's Kitchen	10'000
	Orioxo	10'000
	Gabriel Zufferey	10'000
	The Animen	10'000
DIP	Soutien à la création indépendante	1'165'000
	Compagnie Sturmfrei	80'000
	Eklekto Geneva Percussion Center	50'000
	Swiss Chamber Concerts	40'000
	Cie Yvan Rihs pour le moment	38'000
	Perceuse Productions Scènes	37'000
	Cie Carré Rouge	35'000
	Studio d'Action Théâtrale	30'000
	Fanfare du Loup Orchestra	25'000
	Cie Où sommes-nous	20'000

## SUBVENTIONS 2015 : lignes génériques

### Entités bénéficiaires connues d'avance (rubriques marquées +)

Dept	LIBELLÉ	Comptes 2015
	Cie NVK	20'000
	Atelier Sphinx	20'000
	Compagnie 94	20'000
	Le Mumbay Quartet	20'000
	L'agence Louis-François Pinagot	20'000
	Opus Luna	20'000
	Cie de nuit comme de jour	20'000
	La Cie Clair-obscur	20'000
	Association E Collectif / Utopia	20'000
	Cie du Rhinocéros	20'000
	Superprod	20'000
	Cie Sans Scrupules	20'000
	Compagnie Quivala	20'000
	Headfun Association	20'000
	Fanfareduloup Orchestra	20'000
	Ass. Autotrophe	20'000
	Cabinet des curiosités	20'000
	Cie de l'Estuaire	20'000
	Out of the Box	20'000
	Le Ciel Productions	18'000
	Association retro:project	16'000
	Arto Théâtre Séraphin	15'000
	Les Associés de l'ombre	15'000
	Cie des Ombres	15'000
	Les Concerts de l'Athénée 4	15'000
	Art'O'Danse	15'000
	Association Empty Words	15'000
	Le Galpon	15'000
	Pousse-caillou	12'000
	Camerata Venia	12'000
	WellWellWellCie	10'000
	Mufuthe Cie	10'000
	Cie Métamorphose	10'000
	Théâtre du Sentier	10'000
	Cie Baraka	10'000
	Les Bamboches	10'000
	Ensemble Cantatio	10'000
	Mapping Festival	10'000
	Art'O'Danse	10'000
	Théâtre Agenor	8'000
	Cordes Avides	8'000
	Quatuor de Genève	8'000
	Rock This Town Extrafine	8'000
	Suisse Diagonales Jazz	8'000
	Ensemble Vortex	8'000
	Electronic Music Network	8'000
	La Centrale	8'000
	Ass. Flip Flop	7'500
	Face Z	7'000
	Cie Le Facteur Sensible	6'000
	Groupe Plaistow	5'000
	Ondina Duany	5'000
	Groupe Suidi's	5'000
	Kling et Klung	5'000
	Raaga Trio	5'000
	Le Cabinet	5'000
	Le Piano Volant	5'000
	Ensemble Vide	5'000
	Polhymnia	5'000
	Geneva Brass Quintet	5'000
	Association Musique Enfants (A.M.E.)	5'000
	Cie 100% Acrylique	5'000
	Cie Velvet Blues	5'000
	City Circus	3'500
	Frédéric Hirschy	3'000
	Quatuor Terpsycorde	3'000
	Orchestre symphonique suisse des jeunes	3'000
	Théâtre Cirque	3'000
	Théâtre de l'Ours	2'000
	Association Rencontres et Cultures du Monde Arabe	2'000
	Les Amis de la Guitare	2'000
	Hyperculte Groupe / Vincent Bertholet	2'000
	Orchestre des Jeunes de la Suisse romande	2'000
	Groupe Zatar	1'500
	Chœur suisse des jeunes	500

## SUBVENTIONS 2015 : lignes génériques

### Entités bénéficiaires connues d'avance (rubriques marquées +)

Dept	LIBELLÉ	Comptes 2015
DIP	Soutien à la diffusion	793'817
	Association Laps	80'000
	Corodis - Commission romande diffusion spectacles	65'000
	Association Animatou	40'000
	Centre d'art contemporain	40'000
	Association Lanterne Magique	30'000
	Théâtre Saint-Gervais et Bonlieu - Annecy	30'000
	Fondation CMA	25'000
	BIG (plusieurs projets)	20'000
	Art for The World	20'000
	Am Stram Gram	20'000
	ARTOS - Association Romande Technique Organisation Spectacles	15'000
	Fêtes du Théâtre	15'000
	Cinéma des trois mondes	15'000
	Nicolas Cilins	15'000
	Cie Ioannis Mandafounis (plusieurs projets)	13'000
	Utopiana (plusieurs projets)	13'000
	Fondamco	11'000
	Centre culturel suisse Paris	10'000
	Les Frères Chapuisats	10'000
	Le cabinet des curiosités (plusieurs projets)	9'200
	Collectif Dimanche	8'500
	La Fourmilière	8'000
	Tutu Productions	8'000
	Marco Poloni	8'000
	Association C(1)ASH	8'000
	Concours suisse de musique pour la jeunesse	7'500
	Midi Théâtre	7'000
	Helvetic Shakespeare	7'000
	Bourse suisse au spectacle	6'572
	Collection suisse de la danse	6'395
	Cie du Solitaire	6'000
	Mademoiselle MCH (plusieurs projets)	6'000
	Design Days	6'000
	Les Brasseurs – art contemporain	6'000
	Kunsthau Langenthal	6'000
	Festival International du Film sur les Droits Humains (FIFDH)	5'000
	Gli Angeli	5'000
	Grand Pianoramax, Tardin Léo	5'000
	Melk Prod	5'000
	Plus Dense	5'000
	Piano Nobile	5'000
	Luc Mattenberger	5'000
	Nina Haab	5'000
	Librairie Archigraphy	5'000
	Librairie du Boulevard	5'000
	Librairie Le Parnasse	5'000
	La Librerit	5'000
	Librairie arabe "L'Olivier"	5'000
	Librairie Le Rameau d'Or	5'000
	Cie OÙ sommes-nous	4'000
	Cyparis Circus	4'000
	Nicol Productions	4'000
	Cie Apsara	4'000
	Superprod	4'000
	rbl - La Revue des Belles Lettres	4'000
	Roman des Romands	4'000
	Association Forde	3'500
	Librairie Albatros	3'500
	Les Bamboches	3'000
	Association E Collectif	3'000
	Cie Sturmfrei	3'000
	Ensemble vocal Séquence	3'000
	Plaistow Groupe	3'000
	Geneva Camerata	3'000
	Sylvie Rodriguez	3'000
	Prix Interrégional Jeunes Auteurs (PIJA-SUISSE) 2015 - Editions de l'Hèbe - Editions JMB SA	3'000
	Villa Bernasconi	3'000
	Librairie Nouvelles Pages	2'800
	Alexandre Coppaloni	2'500
	Compagnie de l'Estuaire	2'500
	Compagnie Jozsef Trefeli	2'500
	Association Roadmovie	2'500
	Association Zone Franche	2'400
	Librairie Lettres de Chine	2'250

## SUBVENTIONS 2015 : lignes génériques

### Entités bénéficiaires connues d'avance (rubriques marquées +)

Dept	LIBELLÉ	Comptes 2015
	L'Agence Louis-François Pinagot	2'000
	La tête dans le sac	2'000
	Les Faiseurs de Rêve	2'000
	T'doz, Beaubrun Ted G.	2'000
	Stevans	2'000
	Geneva Brass Quintet	2'000
	Diatribes	2'000
	Sémaphore	2'000
	Jozsef Trefeli	2'000
	Feu Pâle Association	2'000
	Le Courrier	2'000
	Jeunesse et Médias AROLE	2'000
	Espace d'art contemporain One Gee In Fog	2'000
	The Erkonauts	1'500
	Le Chœur Ouvert Association	1'500
	The Black Widow's Project	1'500
	Association Feu Pâle	1'500
	Librairie Alexandre Jullien	1'500
	Melk Prod	1'200
	Kernal	1'000
	Marc Perrenoud Trio	1'000
	Ensemble Vide	1'000
	Sonnenstube Lugano	1'000
	Bonvin Laurence	1'000
	Haeberlin Yann	1'000
	Ass. des Autrices et auteurs de Suisse	1'000
	Œuvre suisse des lectures pour la jeunesse - OSL	1'000
	Bibliomedia	500
DIP	Fonds de soutien à l'édition	200'000
	Edition Zoé (plusieurs projets)	24'000
	Librairie-Droz (plusieurs projets)	11'000
	Centre d'art contemporain Genève	10'000
	Editions Héros-Limite (plusieurs projets)	10'000
	Bernard Campiche Editeur (plusieurs projets)	9'500
	Editions des Sauvages (plusieurs projets)	9'000
	Editions Slatkine (plusieurs projets)	9'000
	Editions Notari (plusieurs projets)	8'000
	Edizioni Periferia	8'000
	Art&Fiction, éditions d'artistes (plusieurs projets)	8'000
	Centre de la Photographie	8'000
	ARMOR Association pour l'édition de travaux en histoire de l'art monumental régional	7'000
	André Frère Editions	5'500
	Art & Fiction publications	5'000
	Editions d'en bas	5'000
	Encre Fraîche éditions (plusieurs projets)	5'000
	Fondation BDFIL	5'000
	Fondamco	5'000
	Société d'histoire et d'archéologie de Genève	5'000
	Editions La Joie de lire S.A.	4'000
	Editions Antipodes	4'000
	Editions l'Age d'Homme	4'000
	Editions Atrabile	4'000
	Editions La Joie de Lire (plusieurs projets)	4'000
	Edition Patrick Frey	4'000
	Hécatombe	3'000
	Editions Cabédita	2'000
	Rotpunktverlag	2'000
	OSL Œuvre Suisse des Lectures pour la Jeunesse	2'000
	Editions Champ Vallon	2'000
	Editions d'autre part	2'000
	Editions Médecine & Hygiène	2'000
	Editions Eliane Vernay	2'000
	L'Ours Blanc	1'000
	Editions de l'Aire	1'000
DIP	Soutien à l'écrit	330'000
	Fondation pour l'écrit	200'000
	Fondation de la Maison de Rousseau et de la littérature	70'000
	Cercle de la librairie et de l'édition Genève	60'000
<b>N02 Sport et loisirs</b>		
DIP	Sport - soutien aux mouvements juniors	223'670
	Association Genève Education Football (GEF)	174'000
	Académie de Volleyball de Genève	27'000
	Genève Basket Espoirs	17'000
	Association genevoise de tennis de table	5'670
DIP	Sport - encadrement et entraînement des jeunes	125'700

## SUBVENTIONS 2015 : lignes génériques

### Entités bénéficiaires connues d'avance (rubriques marquées +)

Dept	LIBELLÉ	Comptes 2015
	Carouge natation - Carouge water-polo	14'760
	Natation sportive Genève	12'180
	Lancy natation	8'080
	FC Champel	5'890
	Veyrier Grand Donzel Tennis Club	5'090
	FC City	4'240
	FC Compesières	4'210
	Carouge Tennis Club	3'860
	Société fédérale de gymnastique FSG Aire Le Lignon	3'550
	Tennis Club Plan-les-Ouates	3'540
	Etoile Carouge Football Club	3'430
	Football Club Signal Bernex	3'420
	Chêne-Gymnastique Genève	3'360
	Genève 1885 Water-polo natation	3'070
	FC Vernier	2'980
	Judo Kwai Lancy	2'710
	Cologny Karaté Club - Ecole du manoir karaté club	2'700
	Fédération suisse de gymnastique Lancy FSG filles	2'640
	Fédération suisse de gymnastique FSG Versoix	2'640
	Budo Club Satigny	2'460
	Judo club Meyrin	2'010
	Mawashi Karaté Club-karaté-Karaté Club Thônex	1'960
	Club gymnastique d'Onex Go	1'870
	Karaté-Do Gojuryu Genève	1'870
	Bernex Basket Genève	1'780
	Club des patineurs de Meyrin	1'610
	Genève synchro Onex	1'580
	Aikido des Grottes	1'480
	Ecole de gymnastique artistique	1'470
	Meyrin Tennis Club	1'380
	Lancy tennis club	1'350
	Fédération suisse de gymnastique FSG Carouge	1'130
	Ippon Karaté Club Tivoli	1'120
	Yen Do	1'060
	Dauphins synchro Vernier	970
	C.H. Châtelaine Gymnastique	890
	Société féminine de gymnastique La Jonquille Jonction	870
	Aikido des Trois Chênes	780
	Fédération suisse de gymnastique FSG Petit-Saconnex	700
	Tennis Club des services industriels	690
	Fédération suisse de gymnastique FSG Meyrin	640
	Fédération suisse de gymnastique FSG Pregny-Chambésy	610
	Fédération suisse de gymnastique FSG Compesières	580
	C.H. Châtelaine Athlétisme	540
	Meyrin Natation	430
	Fédération suisse de gymnastique FSG Eaux-Vive féminine	330
	Fédération suisse de gymnastique FSG Chambésy Jeunesse	300
	Fédération suisse de gymnastique FSG Troinex Jeunesse	240
	Fédération suisse gymnastique FSG Geisendorf	230
	Ski-club de Genève Organisation de jeunesse	210
	Ski-club d'Onex	120
	Club ski nordique Stella Alpina	90
<b>O03 Conseil d'Etat</b>		
PRE	Protocole	<b>166'592</b>
	Congrès International Conference on Prevention & Infection Control / ICPIC (réception)	15'000
	Congrès European Lung Cancer Conférence / ELCC (réception)	14'078
	Lift Events Sarl (réception)	12'540
	Concert Onuart des Droits de l'Homme aux Nations Unies (réception)	10'000
	Congrès HPCL (réception)	9'350
	Congrès European Conference on Power Electronics ans Applications / EPE (réception)	8'560
	Congrès Jeune chambre Internationale / JCI Suisse (réception)	7'000
	Congrès European Immunogenetics and Histocompatibility / EFI (réception)	6'500
	Congrès Int. Conference on Materials and Mechanisms of Superconductivity-M2S (réception)	6'500
	Conférence européenne automnale sur le gaz / EAGC (réception)	6'000
	Congrès International Association for Bridge and Structural Engineering / IABSE (réception)	5'230
	Symposium for European Freshwater Sciences	5'000
	Congrès International Society for Research on Emotion / ISRE (réception)	4'500
	Congrès Texas Symposium on Relativistic Astrophysics (réception)	4'500
	Congrès EPHJ-EPMT-SMT (réception)	4'320
	Journée mondiale de la francophonie (réception)	4'000
	Ferroworld Forum (réception)	3'850
	Congrès Museum next (réception)	3'500
	Congrès annuel de l'Association des Aéroports de Langue Française / ALFA-ACI (réception)	3'500
	Congrès ISO Copolco (réception)	3'000
	Congrès des Suisses de l'étranger / OSE/ASO (réception)	3'000

## SUBVENTIONS 2015 : lignes génériques

### Entités bénéficiaires connues d'avance (rubriques marquées +)

Dept	LIBELLÉ	Comptes 2015
	Congrès The Social Innovation and Global Ethics Forum / SIGEF (réception)	3'000
	Exposition 90ème anniversaire Bureau international d'éducation / BIE (réception)	3'000
	Société des Vieux-grenadiers (manifestation)	2'500
	Congrès Burgenstock Meeting Forum int. des matières premières et marché dérivés (réception)	2'500
	Congrès européen de Psychiatrie sociale (réception)	1'984
	Congrès European Microfinance Research Conférence / EMRC (réception)	1'800
	Congrès Sino-Swiss Women's Forum (réception)	1'800
	Forum international sur la promotion de la santé (réception)	1'750
	Forum d'affaires franco-suisse (réception)	1'700
	Congrès Association Francophone de Chirurgie Endocrinienne / AFCE (réception)	1'500
	Edition de la Little Cup (réception)	1'500
	Congrès Global forum (réception)	1'439
	Crowdsourcing week Summit (réception)	1'210
	Congrès Sofamea (réception)	980
<b>O06 Exercices des droits politiques</b>		
PRE	Promotion citoyenne	<b>10'000</b>
	Parlement des jeunes genevois	10'000
<b>O07 Affaires extérieures</b>		
PRE	Genève internationale	<b>22'105</b>
	GenevaEngage	10'000
	Collaborate for Social Impact	6'427
	Réception Conférence Cybersecurity	5'678
PRE	Aide aux pays en voie de développement	<b>7'396'685</b>
	Croix-Rouge Suisse - En faveur des victimes du tremblement de terre au Népal	200'000
	Appel de Genève	200'000
	Organisation mondiale contre la torture	200'000
	WWF Suisse	200'000
	Comité international de la Croix-Rouge - Activités humanitaires en Syrie	200'000
	IES - Centre de réhabilitation p/personnes amputées souffrant de douleurs fantômes en Haïti	200'000
	Association pour la prévention de la torture	190'366
	Fondation genevoise pour la formation et la recherche médicale	190'000
	Trial Impunity Always (TRIAL)	185'000
	IHEID - Projet Executive Master in Development Policies and Practices / DPP	180'000
	Médecins sans frontières	180'000
	Drugs for neglected diseases - DNDI	166'668
	Fondation Biovision	165'000
	Centre d'enseignement et de recherches en actions humanitaires (CERAH)	157'000
	Foundation for Innovative New Diagnostics (FIND)	150'000
	Association des Amis de Sœur Emmanuelle (ASACE)	150'000
	Fondation EcoFormation	150'000
	Fonds spécial du CICR en faveur des handicapés (FSH)	150'000
	Helvetas Swiss Intercooperation	150'000
	Nordesta	146'600
	Casa Alianza Suisse	146'008
	Geneva Infant Feeding Association / IBFAN-Geneva	118'000
	Centre conseils & appuis pour les jeunes de matière de droits de l'Homme / CODAP	110'000
	Fondation DiDé	110'000
	Festival international du film sur les droits humains-FIFDH	100'000
	Caritas Suisse-Projet de Production de nouvelles technologies de chauffage au Tadjikistan	100'000
	Commission Internationale des Juristes	100'000
	EPER Entraide Protestante Suisse	100'000
	Association Peu-La	100'000
	Association Krousar Thmey	100'000
	Fondation Goutte d'eau	95'099
	Handicap international	86'372
	Médecins du Monde Suisse	85'000
	Islamic relief Suisse - Projet de distribution de farine aux boulangeries syriennes	85'000
	Swisscontact	80'000
	CIFEDHOP	80'000
	Projet Maa'n for Adala-Ensemble pour la justice / Défense des Enfants International	75'000
	Festival Black Movie	70'000
	Festival international du film oriental de Genève - FIFOG	60'000
	Centre de documentation de recherche et d'information des peuples autochtones	60'000
	Association Terre des hommes	60'000
	EPER Entraide Protestante Suisse	60'000
	Centre pour les Droits Civils et Politiques (Centre CCPR)	60'000
	International Rainwater (IRHA)	60'000
	Association Mojira	60'000
	Comité Inter-Africain s/les pratiques traditionnelles ayant effet s/la santé des femmes et enfants	57'250
	Maasai and Association - M.A.A.	56'000
	Développement pharmacie hospitalier dans les pays à faible revenu	50'000
	IHEID - Projet d'aide aux études et à la formation pour les étudiants-e-s des pays du Sud	50'000
	Centre Europe - Tiers Monde (CETIM)	50'000
	Association la Boule de neige	50'000
	UPR info	48'808

## SUBVENTIONS 2015 : lignes génériques

### Entités bénéficiaires connues d'avance (rubriques marquées +)

Dept	LIBELLÉ	Comptes 2015
	Association Child Right Connect	45'230
	Centre Catholique International de Genève (CCIG)	45'000
	Association Friends International Suisse	43'400
	Association Ingenieurs & Architectes Solidaires-IAS	43'000
	Bakhtar Development Network Suisse	41'680
	Bourses d'études Certificat Modern management for Non Profit	41'400
	Association de soutien à Nouvelle planète	40'000
	Fondation Martin Ennals	40'000
	Avocats sans frontières Suisse	40'000
	Association Aide et Action Suisse	40'000
	Femmes Artisans de Paix-Creators of Peace	40'000
	Association Mimam-Bénin	40'000
	Association Keiser	39'000
	IHEID - Global Health Policy Think Tanks	34'358
	Association des élèves ECG Henry-Dunant-Projet Solferino	30'000
	Association lectures partagées	30'000
	Institut international des Droits de l'Enfant	30'000
	Académie de droit international humanitaire et de droits humains	30'000
	HUG-Projet de santé mentale en Bosnie et Herzégovine	30'000
	Association KM207	30'000
	Association Solafrica	30'000
	Fondation Vivamos Mejor	29'213
	Association Turpial	27'525
	Association Suisse de soutien au Centre des Jeunes Aveugles de Dschang	27'000
	Service social international	26'730
	Association François-Xavier Bagnoud	25'000
	Association Omoana	25'000
	Conseil œcuménique des Eglises (COE) - Evénement A stronger Voice for Children's Right	23'325
	Organization for International Geographical Indications Network / ORIGIN	22'137
	Conseil œcuménique des églises - Conférence int. s/la paix/sécurité en Républ. Dém. du Congo	21'600
	Sidecole School against AIDS	20'000
	Association Cayla Solidaire	20'000
	Association Le Technique Solidaire	20'000
	Association Solidarité Bosnie	20'000
	Association Jatur	20'000
	Groupe de réflexion et d'action sur l'Afrique et le Congo-RDC (GRAC)	20'000
	Association Franciscans International	20'000
	Peace Brigades Internationale (PBI)	20'000
	Association Solidarité Suisse-Guinée	20'000
	Bourses d'étude CERG-C	18'750
	Bourse d'études Geneva Summer School (InZone-UNHCR)	18'400
	Festival Mémoires Blessées	17'900
	Association des amis suisses de Vesadel / AASV	16'496
	Association Glam Chic Prod - Projet Gnonnû-Le Statut de la femme au Bénin	15'000
	DiploFoundation	15'000
	Organisation mondiale contre la torture	10'950
	Bureau international catholique de l'enfance-BICE	10'598
	International Campaign to Ban Landmines Cluster Munition Coalition (ICBL/CMC)	9'999
	Geneva International Modern United Nations-GIMUN	7'762
	Alliance For Health Promotion (A4HP)	7'640
	International Bar Association	7'230
	Terre des Hommes suisse	6'857
	Disability Council International	6'064
	International Disability Alliance	4'270
PRE	Coopération au développement dans le tiers-monde	<b>386'279</b>
	Institut du développement humain IDH-Suisse	34'916
	Ass. Terre des Hommes - Projet Diagnostic centraméricain s/la consommation de drogues	40'000
	Ass. Terre des Hommes - Projet The Alternative Education Club Roumanie	111'363
	Helvetas, Association suisse pour la coopération internationale	50'000
	Ass. Terre des Hommes - Projet SINU	150'000
<b>O09 Intérieur</b>		
PRE	Diverses associations féminines	<b>67'200</b>
	Centre de liaison des ass. Féminines genevoises	48'000
	Association Cinélux	1'500
	Business & Professional Women-Women On Boards 2015	5'000
	Business & Professional Women-Equal Pay Day 2015	2'000
	Marche mondiale des Femmes	2'000
	Association Boulimie Anorexie (ABA)	1'700
	Association Elargis tes Horizons	7'000
<b>P01 Etats-majors départementaux</b>		
DSE	Subventions diverses DSE	<b>19'800</b>
	Association Pacifique	12'800
	Fondation suisse aide	5'000
	Club des briscards Versoix	2'000

## Subventions non monétaires

Avec le passage au MCH2, les mises à disposition gratuites ne sont plus comptabilisées avec les subventions monétaires comme c'était le cas précédemment en NMC. Elles figurent maintenant dans le coût complet des programmes. Les charges monétaires relatives à ces coûts figurent dans les programmes P02, P04, P05 ou J02, avant d'être réparties sur les autres programmes (lignes intitulées "coûts répartis"). Ainsi, les données figurant dans ce tableau sont présentées uniquement à titre informatif et ne font pas l'objet d'un vote par le parlement.

## SUBVENTIONS NON MONETAIRES ACCORDEES EN 2014 ET 2015 PAR PROGRAMME ET PAR CATEGORIE

### L'exercice 2014 a été retraité à des fins de comparaison

(Les entités qui ne font pas partie des politiques publiques de l'Etat ne figurent pas dans ce tableau)

A l'exception des terrains, le coût des mises à disposition figure dans les programmes P04 (locaux), P05 (informatique) et P02 (OPE) et est ventilé sur les autres programmes dans les prestations de moyens.

dept	LIBELLÉ	LIAF	Loi	Echéance	COMPTES 2015	VARIATION PB2016/B2015		BUDGET 2015	COMPTES 2014
<b>TOTAL PROGRAMMES</b>					<b>183'448'526</b>	<b>-13'351'485</b>	<b>-6.8%</b>	<b>196'800'011</b>	<b>211'593'227</b>
<b>A02 Enseignement secondaire II et formation continue</b>					<b>117'936</b>	<b>-</b>		<b>117'936</b>	<b>117'936</b>
dip	École hôtelière de Genève - terrains	ind	L 11316	2017	117'936	-		117'936	117'936
<b>A03 Suivi éducatif et soutien aux familles</b>					<b>1'612'592</b>	<b>-</b>		<b>1'612'592</b>	<b>1'612'592</b>
dip	Fondation officielle de la jeunesse - éducation spécialisée - locaux	ind	L 11466	2017	1'117'462	-		1'117'462	1'117'462
dip	Fondation officielle de la jeunesse - éducation spécialisée - terrains	ind	L 11466	2017	400'130	-		400'130	400'130
dip	Association genevoise d'actions préventives et éducatives (AGAPÉ) - locaux	ind	L 11466	2017	95'000	-		95'000	95'000
<b>A04 Hautes écoles</b>					<b>68'749'641</b>	<b>204'165</b>	<b>0.3%</b>	<b>68'545'476</b>	<b>79'475'755</b>
dip	Université de Genève - locaux (1)	ind	L 11023	2015	50'482'365	-388'060	-0.8%	50'870'425	60'875'479
dip	Université de Genève - terrains (1)	ind	L 11023	2015	10'067'832	592'225	6.3%	9'475'607	10'067'832
dip	Université de Genève - prestations de l'OPE	ind	L 11023	2015	780'000	-		780'000	780'000
dip	Institut de hautes études internationales et du développement - terrains	ind	L 11122	2016	603'444	-		603'444	603'444
dip	HES-SO Genève - locaux	ind			6'816'000	-		6'816'000	7'149'000
<b>C03 Mise en oeuvre et conduite des mesures d'action sociale</b>					<b>426'919</b>	<b>1'920</b>	<b>0.5%</b>	<b>424'999</b>	<b>426'919</b>
deas	Hospice Général : fonctionnement Action sociale - locaux	ind	L 11307	2017	30'000	-		30'000	30'000
deas	Association Argos - locaux	ind	L 11101	2016	286'506	-		286'506	286'506
deas	Croix-Rouge genevoise (CRG) - locaux	af	L 11054	2016	46'610	-		46'610	46'610
deas	Centre social protestant de Genève (CSP) - locaux	af	L 11054	2016	14'583	1'920	15.2%	12'663	14'583
deas	Centre social protestant de Genève (CSP) - terrains	af	L 11054	2016	7'695	-		7'695	7'695
deas	Caritas Genève - terrains	af	L 11054	2016	41'525	-		41'525	41'525
<b>D01 Mise en oeuvre et conduite des actions en faveur des personnes âgées</b>					<b>541'588</b>	<b>-</b>		<b>541'588</b>	<b>541'588</b>
deas	EMS - Maison de retraite du Petit-Saconnex - terrains	ind	L 11271	2017	465'363	-		465'363	465'363
deas	EMS - Résidence Les Arénières - terrains	ind	L 11271	2017	76'225	-		76'225	76'225
<b>E01 Mise en oeuvre et conduite des actions en faveur des personnes handicapées</b>					<b>6'973'628</b>	<b>19'295</b>	<b>0.3%</b>	<b>6'954'333</b>	<b>6'973'628</b>
deas	EPH Etablissement publics pour l'intégration (EPI) - terrains	ind	L 11295	2017	843'417	-		843'417	843'417
deas	EPH Etablissement publics pour l'intégration (EPI) - locaux	ind	L 11295	2017	3'914'802	-		3'914'802	3'914'802
deas	EPH Etablissement publics pour l'intégration (EPI) - informatique	ind	L 11295	2017	165'000	-		165'000	165'000
deas	EPH Clair-Bois adultes - terrains	ind	L 11294	2017	205'092	-		205'092	205'092
deas	EPH Foyer Handicap - terrains	ind	L 11295	2017	260'820	-		260'820	260'820
deas	EPH Fondation SGIPA adultes - locaux	ind	L 11294	2017	416'892	19'295	4.9%	397'597	416'892
deas	EPH Aigues Vertes - terrains	ind	L 11295	2017	994'320	-		994'320	994'320
deas	EPH Fondation Ensemble adultes - locaux	ind	L 11294	2017	30'544	-		30'544	30'544
deas	EPH Fondation Trajets - locaux	ind	L 11295	2017	18'396	-		18'396	18'396
deas	Association Cérébral Genève - terrains	af			124'345	-		124'345	124'345
<b>F04 Nature et paysage</b>					<b>55'800</b>	<b>1'800</b>	<b>3.3%</b>	<b>54'000</b>	<b>43'889</b>
deta	Fondation Neptune - prestations ateliers et garages	af	L 11498	2018	10'493	-4'007	-27.6%	14'500	4'389
deta	Fondation Neptune - locaux	af	L 11498	2018	30'750	10'250	50.0%	20'500	20'500
deta	Fondation Neptune - prestations DGNP	af	L 11498	2018	12'000	-		12'000	12'000
deta	Fondation Neptune - prestations de l'OPE	af	L 11498	2018	2'557	-4'443	-63.5%	7'000	7'000
<b>F05 Politique agricole</b>					<b>90'000</b>	<b>-</b>		<b>90'000</b>	<b>90'000</b>
deta	Opage, promotion agricole - locaux	ind	L 10993	2016	90'000	-		90'000	90'000
<b>G01 Logement et planification foncière</b>					<b>813'000</b>	<b>-</b>		<b>813'000</b>	<b>813'000</b>
dale	Cité Universitaire - terrains	ind	L 10974 L 10975	2015	813'000	-		813'000	813'000

## SUBVENTIONS NON MONETAIRES ACCORDEES EN 2014 ET 2015 PAR PROGRAMME ET PAR CATEGORIE

L'exercice 2014 a été retraité à des fins de comparaison

(Les entités qui ne font pas partie des politiques publiques de l'Etat ne figurent pas dans ce tableau)

A l'exception des terrains, le coût des mises à disposition figure dans les programmes P04 (locaux), P05 (informatique) et P02 (OPE) et est ventilé sur les autres programmes dans les prestations de moyens.

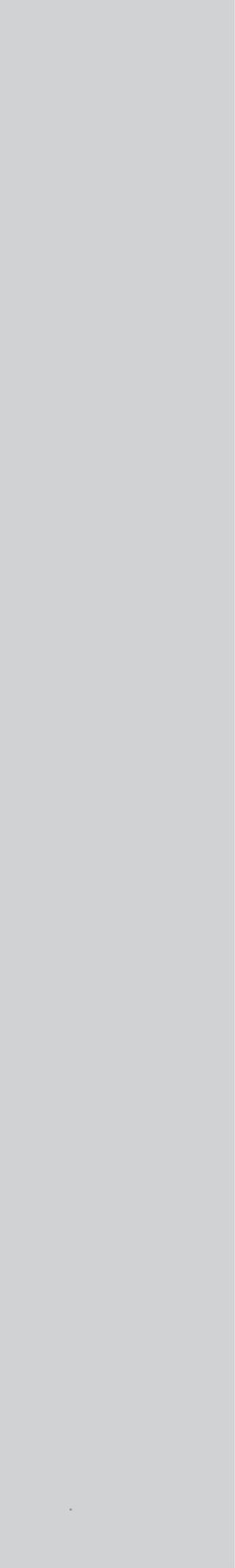
dept	LIBELLÉ	LIAF	Loi	Echéance	COMPTES 2015	VARIATION PB2016/B2015		BUDGET 2015	COMPTES 2014
<b>H02 Sécurité publique</b>					<b>20'000</b>	<b>-</b>		<b>20'000</b>	<b>20'000</b>
dse	Centre intercantonal d'information sur les croyances (CIC) - locaux (2)	af			20'000	-		20'000	20'000
<b>H07 Privation de liberté et mesures d'encadrement</b>					<b>105'600</b>	<b>-</b>		<b>105'600</b>	<b>105'600</b>
dse	Association la Pâquerette des Champs - locaux	af			30'000	-		30'000	30'000
dse	Fondation romande de détention administrative - terrains	af			75'600	-		75'600	75'600
<b>H09 Sécurité civile et armée</b>					<b>226'000</b>	<b>-</b>		<b>226'000</b>	<b>226'000</b>
dse	Musée militaire genevois - locaux	af			35'000	-		35'000	35'000
dse	Compagnie de 1602 - locaux	af			36'000	-		36'000	36'000
dse	Elite - locaux	ns			75'000	-		75'000	75'000
dse	Landwehr - locaux	ns			75'000	-		75'000	75'000
dse	Fonds International d'Aide au Développement - locaux	ns			5'000	-		5'000	5'000
<b>J01 Transports et mobilité</b>					<b>1'561'057</b>	<b>-20'537'106</b>	<b>-92.9%</b>	<b>22'098'163</b>	<b>20'621'018</b>
deta	Transports Publics Genevois (TPG) - terrains	ind	L 11531	2018	1'147'940	-		1'147'940	907'000
deta	Transports Publics Genevois (TPG) - droit de sillon					-20'537'106	-100.0%	20'537'106	19'304'651
deta	Fondation des parkings - terrains	ind	L 11243	2016	413'117	-		413'117	409'367
<b>K01 Réseau de soins</b>					<b>96'291'008</b>	<b>6'873'097</b>	<b>7.7%</b>	<b>89'417'912</b>	<b>94'039'668</b>
deas	Clinique de Jolimont et Montana - locaux	ind	L 10860	2015	573'750	-		573'750	573'750
deas	Institution de maintien, d'aide et de soins à domicile (IMAD) - locaux	ind	L 11168	2015	391'790	-		391'790	391'790
deas	Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) - locaux (1)	ind	L 10865	2015	87'991'527	6'444'629	7.9%	81'546'898	85'740'187
deas	Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) - terrains (1)	ind	L 10865	2015	7'283'941	428'467	6.3%	6'855'474	7'283'941
deas	Foyer de jour Aux Cinq Colosses - terrains	ind	L 11168	2015	50'000	-		50'000	50'000
<b>N01 Culture</b>					<b>2'286'186</b>	<b>95'336</b>	<b>4.4%</b>	<b>2'190'850</b>	<b>2'898'072</b>
dip	Conservatoire populaire de musique, danse et théâtre - locaux	ind	PL 11582	2018	102'180	-		102'180	92'004
dip	Conservatoire de musique de Genève - terrains	ind	PL 11582	2018	885'000	-		885'000	885'000
dip	Institut Jaques-Dalcroze - locaux	ind	PL 11582	2018	610'050	-		610'050	1'238'112
dip	Théâtre des Marionnettes - locaux	af	L 11093	2016	43'260	-		43'260	43'260
dip	Fondation d'art dramatique - locaux	af	L 11093	2016	63'780	-		63'780	63'780
dip	Orchestre de la Suisse Romande - locaux	af	L 11094	2016	206'580	-		206'580	206'580
dip	Maison Rousseau et de la Littérature - locaux	af			126'960	-		126'960	126'960
dip	Lieux culturels - locaux	af			248'376	95'336	62.3%	153'040	242'376
<b>N02 Sport et loisirs</b>					<b>830'000</b>	<b>-</b>		<b>830'000</b>	<b>830'000</b>
dip	Association Genève-Plage - locaux	af	L 11135	2016	520'000	-		520'000	520'000
dip	Fondation du Stade de Genève - terrains	af			310'000	-		310'000	310'000
<b>O03 Conseil d'Etat</b>					<b>-</b>	<b>-25'000</b>	<b>-100.0%</b>	<b>25'000</b>	<b>25'000</b>
dse	GE200.CH - divers	af				-25'000	-100.0%	25'000	25'000
<b>O07 Affaires extérieures</b>					<b>2'747'571</b>	<b>15'008</b>	<b>0.5%</b>	<b>2'732'563</b>	<b>2'732'563</b>
pré	Centre d'accueil pour la Genève internationale (CAGI) - locaux	ind	L 10863	2015	155'938	3'150	2.1%	152'788	152'788
pré	Centre d'accueil pour la Genève internationale (CAGI) - informatique	ind	L 10863	2015	193'614	11'858	6.5%	181'756	181'756
pré	Club suisse de la presse - locaux	af	L 10863	2015	35'019	-		35'019	35'019
pré	Club suisse de la presse - informatique	af	L 10863	2015	40'000	-		40'000	40'000
pré	Ecole internationale - terrains	ns			270'000	-		270'000	270'000
pré	Ecole internationale - locaux	ns			2'053'000	-		2'053'000	2'053'000

(1) La méthode de calcul a été modifiée. Les données du B2015 et du C2014 ont été retraitées.

(2) Aux comptes 2014, la subvention au CIC figurait dans le programme A03 dépendant du DIP.



## Crédits supplémentaires



## Crédits supplémentaires 2015

Conformément au projet de loi approuvant les états financiers individuels de l'Etat de Genève pour l'année 2015, les crédits supplémentaires, selon les listes présentées ci-après, sont approuvés par le Grand Conseil.

Le budget 2015 a été voté par programme et par nature à deux positions, sauf pour les subventions accordées qui sont votées par libellé et le programme 004 (Services généraux) qui est voté par prestation.

Les charges supplémentaires au budget 2015 sont présentées dans trois tableaux en distinguant :

- les crédits supplémentaires soumis et acceptés (partiellement ou intégralement utilisés) par la Commission des finances (Tableau I). Il s'agit des crédits supplémentaires qui sont de la compétence de la Commission des finances, sous réserve des exceptions prévues par la LGAF à l'article 33 alinéa 3<sup>1</sup>;
- les crédits supplémentaires concernant les éléments énumérés à l'article 33 alinéa 3, de la LGAF ainsi que les crédits inférieurs aux seuils conformément à l'article 33 alinéa 2 et à l'article 34, non soumis à la Commission des finances et de la compétence du Conseil d'Etat (Tableau II)<sup>2</sup>;
- les charges supplémentaires qui auraient dû faire l'objet d'une autorisation de dépassement de crédit de la Commission des finances, mais qui n'ont pas été soumises ou qui n'ont pas été approuvées (Tableau III).

Une nature comptable MCH2 comprend des charges dont les crédits supplémentaires peuvent être de la compétence soit du Conseil d'Etat, soit de la Commission des finances. Les tableaux I à III présentent les crédits supplémentaires sous l'angle de l'organe compétent pour autoriser un dépassement budgétaire. Par conséquent, les montants aux comptes et au budget des trois tableaux peuvent différer des montants totaux publiés dans le tome 2.

Les charges supplémentaires présentées peuvent être entièrement ou partiellement couvertes soit par des revenus supplémentaires soit par des non-dépensés sur d'autres charges qui leur sont liés.

Le vote du Grand Conseil porte sur l'approbation de ces crédits supplémentaires. Les tableaux I, II et, III présentent la liste exhaustive de ces dépassements.

### **Tableau I : Dépassements de crédits autorisés par la Commission des finances**

La Commission des finances a accordé des crédits supplémentaires pour un total de 91.6 millions. La majeure partie de ces crédits supplémentaires ont été utilisés et ont permis de couvrir les dépassements attendus.

Le tableau I comporte uniquement les charges supplémentaires intégralement ou partiellement couvertes par un ou des crédits supplémentaires autorisés par la Commission des finances. Les crédits supplémentaires acceptés sur des lignes budgétaires qui ne présentent finalement pas de dépassement, ne sont pas répertoriés.

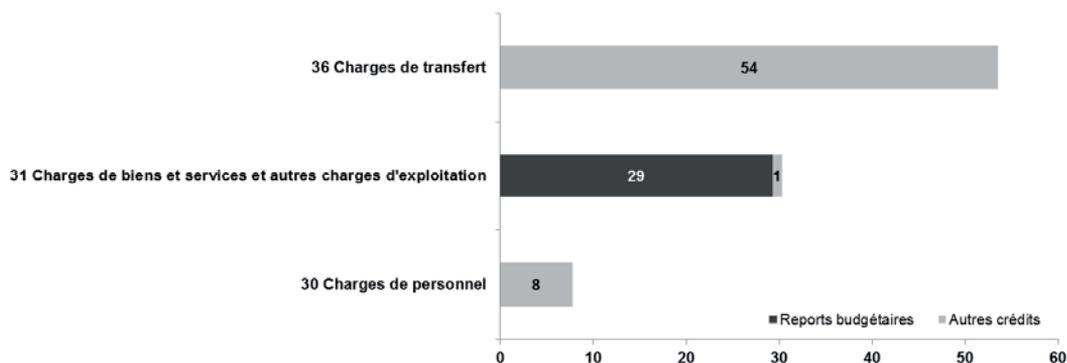
---

<sup>1</sup> Les crédits supplémentaires inférieurs aux seuils de matérialité fixés à l'article 34 de la LGAF, soit inférieurs à 200'000 F ou entre 200'000 F et 1'000'000 F et n'excédant pas 0,5% du crédit initial voté dans le cadre du budget, qui ont été soumis à la Commission des finances sont également intégrés dans ce tableau.

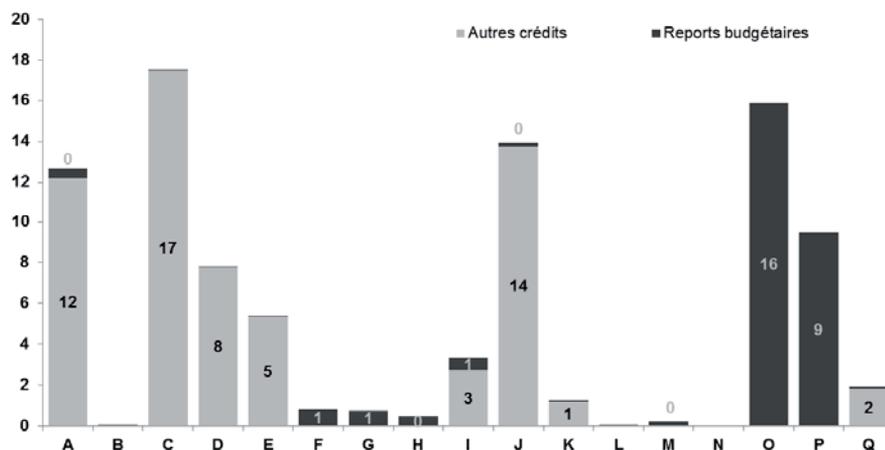
<sup>2</sup> Il s'agit des demandes de crédits supplémentaires concernant les amortissements, les provisions, les pertes de valeur et dépréciations d'actifs, les pertes de change et créances irrécouvrables, les variations de juste valeur des instruments financiers dérivés ou des actifs du patrimoine financier, les reclassements entre natures de charges, les cas particuliers définis par voie réglementaire, portant sur des écritures comptables qui ne donnent pas lieu à une sortie de trésorerie. Ces crédits supplémentaires relèvent de la compétence du Conseil d'Etat et n'ont pas à être soumis à la Commission des finances. Les crédits supplémentaires inférieurs aux seuils de matérialité fixés à l'article 34 de la LGAF, soit inférieurs à 200'000 F ou entre 200'000 F et 1'000'000 F et n'excédant pas 0,5% du crédit initial voté dans le cadre du budget, non soumis à la Commission des finances sont intégrés dans ce tableau.

Les graphiques ci-après présentent la répartition des crédits supplémentaires accordés par nature de charges et par politique publique :

**Crédits supplémentaires accordés par la Commission des finances  
(par nature de charges)**



**Crédits supplémentaires accordés par la Commission des finances  
(par politique publique)**



La Commission des finances a autorisé un crédit supplémentaire de 29.3 millions (reports budgétaires) pour les charges de biens et services et autres charges d'exploitation de l'ensemble des programmes. Ce crédit est calculé sur la base des non-dépensés de l'exercice précédent, soit l'écart entre les comptes et le budget voté complété avec les crédits supplémentaires accordés. Il ne concerne pas les natures relevant de la compétence du Conseil d'Etat selon l'article 33 alinéa 3 de la LGAF.

Pour l'année 2015, la répartition de ce crédit a pris en compte la réduction globale de 15 millions inscrite au budget 2015 sur le programme O03 Conseil d'Etat.

Hormis le point mentionné ci-dessus, les principales autorisations de dépassements octroyées par la Commission des finances sont les suivantes :

- 13.8 millions supplémentaires ont été alloués aux indemnités accordées aux TPG (programme J01 " Transports et mobilité") pour faire face à la facturation monétaire, par l'Etat, du droit de sillon (14.3 millions). Cette opération s'inscrit dans le cadre de l'optimisation fiscale menée par l'Etat de Genève et permet de générer un gain net évalué à 0.5 million par an dès 2015. De plus, la TVA qui a grevé ces 10 dernières années la construction des lignes de tramways a été partiellement remboursée à l'Etat, à hauteur de 10 millions perçue en espèces en 2015 et contribue au désendettement de l'Etat. L'impact sur le résultat de fonctionnement 2015 de l'Etat a donc été une amélioration de 10.5 millions.

- 10 millions supplémentaires ont été consentis à l'Hospice général (programme C05 "Actions en matière d'asile et de migration") pour faire face à l'augmentation de l'aide aux migrants, l'année 2015 étant marquée par un phénomène sans précédent d'arrivées massives, notamment en provenance d'Erythrée.
- 6.1 millions supplémentaires sont liés à l'augmentation d'étudiants genevois qui étudient dans d'autres universités suisses (programme A04 "Hautes écoles"). L'accord intercantonal universitaire (AIU) règle les dispositions financières entre cantons universitaires et non universitaires (versement de contribution différenciée selon le groupe de faculté par étudiant).
- 4.5 millions supplémentaires concernent les allocations familiales pour personnes non actives (programme C02 "Action de soutien à la famille"). Parmi les bénéficiaires des prestations de la CAFNA figurent notamment les bénéficiaires de l'aide sociale, les rentiers AVS et AI, les chômeurs non indemnisés ou percevant des prestations spécifiques, les préretraités et certains étudiants.
- 4.4 millions ont été accordés pour les charges de personnel de l'Enseignement secondaire II et de la formation continue (programme A02). Les effectifs d'élèves à la rentrée 2014 ont été encore plus élevés que prévu nécessitant l'engagement supplémentaires de postes d'enseignant-e-s.
- 4.1 millions supplémentaires sont liés aux prestations complémentaires cantonales versées par le service des prestations complémentaires pour les personnes âgées (programme D02 "Soutien financier individuel aux personnes âgées"). Lors de l'élaboration du budget 2015, une mesure d'économie avait été intégrée. Cette mesure est concrétisée par la loi 11542 intégrant 10% du subside LAMal dans le revenu déterminant unifié, son impact a été évaluée à – 4 millions. Cette loi a fait l'objet d'un référendum et la votation a eu lieu en février 2016. Elle n'a par conséquent pas pu déployer ses effets en 2015.

Malgré les autorisations délivrées par la Commission des finances, des dépassements non couverts par les demandes subsistent. Selon l'ordre d'apparition du tableau, ils sont principalement constitués par :

Rubrique 31 du programme I01 "Pouvoir judiciaire" : Le crédit supplémentaire de 1 million et les reports budgétaires de 0.6 million accordés par la Commission des finances s'avèrent insuffisants pour couvrir les charges réelles de l'exercice. L'écart (dépassement) concerne une charge extraordinaire liée à une indemnité d'acquiescement au sens de l'art. 429 CPP pour un montant de l'ordre de 5 millions. Cette charge extraordinaire avait fait l'objet d'une provision qui a été utilisée à cet effet. L'impact de cette opération sur le résultat est ainsi neutre pour l'exercice 2015.

Rubrique 36 (Subsides aux assurés à ressources modestes) du programme C01 "Accès à l'assurance-maladie" : Le crédit supplémentaire de 0.75 million accordé par la Commission des finances s'avère insuffisant pour couvrir les charges réelles de l'exercice. Les prévisions de dépenses effectuées par le service de l'assurance-maladie lors de l'élaboration du crédit supplémentaire se sont révélées inférieures à la réalité des comptes. Ce dépassement découle de l'augmentation du nombre de bénéficiaires de l'aide sociale ainsi que de l'aide aux migrants (réfugiés statutaires).

Rubrique 36 (Allocations familiales pour personnes non actives) du programme C02 "Soutien à la famille" : Le crédit supplémentaire de 4.5 millions accordé par la Commission des finances s'avère insuffisant pour couvrir les charges réelles de l'exercice. Les prévisions de dépenses effectuées par la caisse cantonale genevoise de compensation lors de l'élaboration du crédit supplémentaire se sont révélées inférieures à la réalité des comptes. Le rythme des dossiers pris en compte a été plus élevé que prévu.

Rubrique 36 (Hospice Général - Prestations - Asile) du programme C05 "Actions en matière d'asile et de migration" : Le crédit supplémentaire de 10 millions accordé par la Commission des finances s'avère insuffisant pour couvrir les charges réelles de l'exercice. Les prévisions de dépenses effectuées par l'hospice général lors de l'élaboration du crédit supplémentaire se sont révélées inférieures à la réalité des comptes en raison d'une hausse massive d'arrivées de migrants en regard de la situation internationale.

Rubrique 36 (Prestations complémentaires fédérales - AVS [hors provisions]) du programme D02 "Soutien financier individuel aux personnes âgées" : Le crédit supplémentaire de 2.8 millions accordé par la Commission des finances s'avère insuffisant pour couvrir les charges réelles de l'exercice. Les prévisions de dépenses effectuées par le service des

prestations complémentaires lors de l'élaboration du crédit supplémentaire se sont révélées légèrement inférieures à la réalité des comptes. Ce dépassement découle de l'augmentation des prestations complémentaires à domicile.

Rubrique 36 (Prestations complémentaires cantonales - AI [hors provisions]) du programme E02 "Soutien financier individuel aux personnes handicapées" : Le crédit supplémentaire de 1.1 million accordé par la Commission des finances s'avère insuffisant pour couvrir les charges réelles de l'exercice. Les prévisions de dépenses effectuées par le service des prestations complémentaires lors de l'élaboration du crédit supplémentaire se sont révélées inférieures à la réalité des comptes. Ce dépassement découle des augmentations du coût moyen par dossier et des prestations complémentaires à domicile.

### **Tableau II : Crédits non soumis à la Commission des finances et de la compétence du Conseil d'Etat**

Les dépassements de crédit qui ne devaient pas être soumis à la Commission des finances conformément à l'article 33 alinéas 2 et 3 de la LGAF se montent à 341.2 millions (Tableau II).

La majorité des dépassements concerne des provisions dont la provision de 207 millions pour risque futur en vertu des nouvelles dispositions transitoires de la LPP.

La situation financière de la CPEG s'étant dégradée en 2015, le risque que l'Etat, en tant que garant, ait à payer des intérêts si le taux de couverture de la Caisse se trouve en-dessous des paliers intermédiaires LPP s'est accru et est estimé à 410 millions au 31 décembre 2015. Vu que ce risque a été provisionné à concurrence de 203 millions au 31 décembre 2014, une provision supplémentaire de 207 millions a été comptabilisée en 2015 sous la nature 31 du programme M02 "Gestion des actifs et des passifs des patrimoines financier et administratif".

Les amortissements (rubrique 33) dépassent le budget de 22.8 millions. Cet écart s'explique par la comptabilisation d'amortissements accélérés concernant de futures destruction de bâtiments qui n'étaient pas budgétées (13.3 millions essentiellement sur les programmes G01 "Logement et planification foncière" et P04 "Gestion du patrimoine de l'Etat") et par des transferts d'actifs prévus sur 2015, mais qui ont été différés en 2016 ou ultérieurement (5.5 millions sur le programme P04). Le programme P05 "Système d'information et de communication" présente un dépassement de 4.4 millions qui s'explique par une estimation des charges d'amortissements insuffisante pour 2015. Certains investissements ont été amortis sur des durées plus courtes que prévues (impact également la rubrique 36) et des charges de fonctionnement avaient été activées à tort en investissement sur un projet.

Les autres principaux dépassements, selon l'ordre d'apparition du tableau, sont les suivants :

#### **1) Rubrique 30 Charge de personnel**

Rubrique 30 du programme A01 "Enseignement obligatoire et orientation" : Le dépassement de 0.2 million provient de l'adaptation de la provision pour les litiges envers le personnel de l'enseignement obligatoire. Les dotations, utilisations ou dissolutions de cette provision font suite à la mise à jour des cas transmis par la direction des affaires juridique du DIP, en fonction du risque juridique lié à chaque cas.

Depuis la pré-clôture au 30.09.2015, les provisions pour litiges sont comptabilisées dans les différentes directions générales du département, selon l'appartenance des personnes concernées. Antérieurement, toutes ces provisions étaient centralisées au secrétariat général du DIP (programme P01).

Rubrique 30 du programme H02 "Sécurité publique" : Le dépassement de 3 millions concerne les provisions et résulte de trois éléments. Premièrement, la charge effective relative au Pont-Police est inférieure au budget de 1,3 million, il en résulte un écart équivalent sur l'utilisation de la provision prévue à cet effet (charge négative). Deuxièmement, une charge de provision supplémentaire de 1,4 million est effectuée sur la provision de ce même Pont-Police suite à l'abaissement du taux technique de la Caisse de la Police (CP). Troisièmement, une provision pour litiges de 0.3 million a dû être constituée.

Rubrique 30 du programme H07 "Privation de liberté et mesures d'encadrement" : Le dépassement de 0.6 million concerne les provisions et est lié à la charge effective relative au Pont-Police qui est inférieure au budget de 0,3 million. Il en résulte un écart équivalent sur l'utilisation de la provision prévue à cet effet (charge négative). Une provision pour litiges de 0.3 million a également dû être constituée.

Rubrique 30 du programme I01 "Pouvoir judiciaire" : Le dépassement de 3.5 millions (provision) est lié à la charge effective des mesures transitoires pour les Magistrats du PJ transférés à la CPEG en 2014. Il en résulte un écart équivalent sur l'utilisation de la provision prévue à cet effet (charge négative).

Rubrique 30 du programme O03 Conseil d'Etat" : Le dépassement de 0.2 million (provision) est lié à la charge effective des rentes d'anciens conseillers d'Etat inférieure au budget. Il en résulte un écart équivalent sur l'utilisation de la provision prévue à cet effet (charge négative).

## **2) Rubrique 31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation (Provisions, pertes et cas particuliers)**

Rubrique 31 du programme B01 "Réinsertion des demandeurs d'emploi" : Le dépassement de 0.3 million résulte de l'impact de la dotation pour dépréciation de créances suite à l'augmentation des demandes de remboursement des allocations de retour en emploi (ARE).

Rubrique 31 du programme C01 "Accès à l'assurance-maladie" : Le dépassement de 0.9 million est en lien avec des dotations pour dépréciation de créances au titre des subsides octroyés à tort par le service de l'assurance maladie et ceux ouverts au service des prestations complémentaires.

Rubrique 31 du programme F01 "Protection de l'environnement" : Le dépassement de 6.6 millions provient de l'actualisation des provisions liées aux coûts d'assainissement de divers sites contaminés.

Rubrique 31 du programme G01 "Logement et planification foncière" : Le dépassement de 0.4 million concerne la dotation de la provision pour dépréciation de créances relative à la surtaxe HLM à l'office cantonal du logement et de la planification foncière difficile à estimer au moment de l'élaboration du projet de budget.

Rubrique 31 du programme G02 "Aménagement du territoire" : Le dépassement de 1.1 million concerne les indemnités qui ont été versées pour le rachat de droits de superficie à Chêne-Bourg dans le cadre de la mise en œuvre de l'aménagement des nouveaux quartiers urbains autour des gares et haltes du réseau express régional (L 11679).

Rubrique 31 du programme G03 "Conformité des constructions et des chantiers" : Le dépassement de 0.3 million porte sur la dotation de la provision pour dépréciation de créances relative aux émoluments et amendes facturés par l'office des autorisations de construire dépassant les prévisions retenues lors de l'élaboration du B2015.

Rubrique 31 du programme H02 "Sécurité publique" : Le dépassement de 2.6 millions est dû à la dotation aux provisions pour débiteurs douteux du service des contraventions (SDC).

Rubrique 31 du programme H05 "Admission à la circulation routière et à la navigation" : Le dépassement de 0.9 million est dû à la provision pour débiteurs sous-estimée au budget et liée à l'évolution des revenus et des encaissements des débiteurs difficilement prévisibles.

Rubrique 31 du programme H07 "Privation de liberté et mesures d'encadrement" : Le dépassement de 1.7 million est dû à la constitution d'une provision pour risques.

Rubrique 31 du programme I01 "Pouvoir judiciaire" : Le dépassement de 5.2 millions est principalement en lien avec la dotation aux provisions sur les créances du pouvoir judiciaire gérées par le service des contraventions (DSE) avec dépassement de 7.7 millions. Par ailleurs, une nouvelle indemnité d'acquiescement au sens de l'art. 429 CPP, prononcée par une juridiction pénale pour environ 2.5 millions a fait l'objet d'une dotation aux provisions pour risques et charges. Ces deux opérations génèrent un dépassement de l'ordre de 10.2 millions, qui est partiellement compensé par une utilisation de provision de 5 millions liée à une affaire pénale résolue courant 2015.

Rubrique 31 du programme J02 "Infrastructures routières et de transports publics" : Le dépassement de 16 millions est lié à la constitution de provisions pour risque fiscal et pour risques sur procédures judiciaires suite à une demande d'indemnisation pour dommages subis du fait de nuisances causées sur le chantier de la tranchée couverte de Vésenaz.

Rubrique 31 du programme K01 "Réseau de soins" : Le dépassement de 5 millions provient de la dotation de la provision en lien avec le financement résiduel des soins à domicile non pris en charge par les assureurs.

Rubrique 31 du programme L03 "Régulation du commerce" : Le dépassement de 16.7 millions est dû principalement à la constitution d'une provision pour risques liés à la

révision de la loi sur les taxis rendue nécessaire suite au dépôt en 2015 du projet de loi de modification de la loi actuelle et des analyses effectuées sur la loi actuelle en marge des débats en commission parlementaire.

Rubrique 31 du programme M02 "Gestion des actifs et des passifs des patrimoines financier et administratif" : Hormis l'explication donnée ci-avant concernant la provision de 207 millions pour risque futur en vertu des nouvelles dispositions transitoires de la LPP, il subsiste un dépassement de 2.7 millions lié à deux nouvelles conventions de paiement avec des débiteurs conclues par le service du contentieux de l'Etat dans le cadre de la gestion des actifs résiduels de l'ex Fondation de valorisation des actifs de la BCGe. Ces conventions engendrent comptablement un revenu (activation de la créance) et une charge (provisionnement de la créance à 100 % puisqu'il s'agit de débiteurs douteux).

Rubrique 31 du programme P04 "Gestion du patrimoine de l'Etat (bâtiments et biens associés)" : Le dépassement de 1 million est dû principalement à la perte non budgétisée de 0.6 million liée à la valorisation, à la clôture, du stock de mazout au prix du marché ainsi que de la variation de diverses provisions à l'OBA.

### **3) Rubrique 33 Amortissements du patrimoine administratif**

L'explication sur les amortissements est fournie ci-avant.

### **4) Rubrique 34 Charges financières**

Rubrique 34 du programme M02 "Gestion des actifs et des passifs des patrimoines financier et administratif" : Le dépassement de 5.2 millions est constitué de moins-values non planifiées essentiellement en lien avec des démolitions de bâtiments et des pertes sur cessions pour 4.1 millions ainsi que de pertes de change réalisées et non réalisées pour 1.1 million.

### **5) Rubrique 36 Charges de transfert (hors liste des subventions)**

Rubrique 36 du programme A02 "Enseignement secondaire II et formation continue" : Le dépassement est de 2.3 millions. Le service des bourses et prêts d'étude accorde des bourses ou des prêts aux personnes en formation qui en font la demande. Une partie de ces prêts est, sous condition, convertible en bourses d'études non remboursables. Une provision pour conversion de prêts est calculée afin de corriger la valeur nette des prêts inscrite au bilan. Le calcul de la provision pour conversion de prêts est basé sur un taux de réussite moyen, la principale condition de conversion étant la réussite des études.

Une majorité des conversions de prêts en bourses d'études non remboursables a été réalisée en 2015 afin d'épurer le solde des prêts octroyés sous l'ancienne loi sur l'encouragement aux études (LEE), pour un montant de 2.7 millions (soit un écart de + 2.1 millions avec le budget). L'utilisation de la provision a été comptabilisée en conséquence (écart de - 1.8 million avec le budget).

Le montant des prêts convertibles accordés en 2015 s'élève à plus de 3.6 millions. En conséquence, la provision pour conversion de prêts a été dotée de 2.8 millions supplémentaires (écart de + 1.9 million avec le budget). De plus, la dotation et utilisation de la provision pour dédommagements aux cantons (écolages intercantonaux) présente un écart de + 0.1 million par rapport au budget.

Rubrique 36 du programme A04 "Hautes écoles" : Le dépassement de 2.5 millions se rapporte à des amortissements de subventions d'investissement. L'explication sur les amortissements est fournie globalement ci-avant.

Rubrique 36 du programme D01 "Mise en oeuvre et conduite des actions en faveur des personnes âgées" : Le dépassement de 0.2 million se rapporte à des amortissements de subventions d'investissement. L'explication sur les amortissements est fournie globalement ci-avant.

Rubrique 36 du programme H07 "Privation de liberté et mesures d'encadrement" : Le dépassement de 1.2 million est dû à l'obligation de constituer une provision dans le cadre du concordat intercantonal lié à la prise en charge éventuel du déficit d'un établissement de détention hors canton.

Rubrique 36 du programme K01 "Réseau de soins" : Le dépassement de 1.1 million se rapporte à des amortissements de subventions d'investissement. L'explication sur les amortissements est fournie globalement ci-avant.

Rubrique 36 du programme L01 "Développement et soutien à l'économie" : Le dépassement de 2.5 millions fait suite à une demande du service d'audit interne (SAI) concernant un amortissement partiel du capital de dotation à la Fondation d'aide aux entreprises (FAE) servant à couvrir les risques sur les prises de participation.

Rubrique 36 du programme P04 "Gestion du patrimoine de l'Etat (bâtiments et biens associés)" : Suite à l'adoption de la loi 11264 du 29 novembre 2013, des transferts d'actifs à la Ville de Genève, sous forme de subventions d'investissement, concernant des installations sportives, ont été réalisés. Les amortissements liés aux subventions d'investissement, n'ayant pas été prévus au budget 2015, ont généré le dépassement de 1.3 million.

Rubrique 36 du programme Q01 "Energie" : Le dépassement de 0.5 million se rapporte à une provision pour dépréciation de créances constituée en 2015 pour couvrir les débiteurs douteux des prêts à l'énergie octroyés en investissement.

## **6) Rubrique 36 Charges de transfert (liste des subventions)**

Rubrique 36 (Bourses d'études - enseignement postobligatoire) du programme A02 "Enseignement secondaire II et formation continue" : Le dépassement de 2.5 millions est lié à des provisions qui ont été constituées concernant des bourses d'études pour l'enseignement secondaire II (programme A02) qui n'ont pu être traitées sur l'exercice 2015.

Rubrique 36 (Bourses d'études - enseignement HES et universitaire) du programme A04 "Hautes écoles" : Le dépassement de 1.4 million est lié à des provisions qui ont été constituées concernant des bourses d'études pour l'enseignement HES ou universitaire (programme A04) qui n'ont pu être traitées sur l'exercice 2015.

Rubrique 36 (Couverture des créances des assureurs pour primes impayées) du programme C01 "Accès à l'assurance-maladie" : Le dépassement est de 7.5 millions. Les effets des dotations et utilisations de provisions péjorent le résultat contrairement à la prévision du service de l'assurance maladie.

Rubrique 36 (Prestations complémentaires familiales) du programme C02 "Soutien à la famille" : Le dépassement est de 0.6 million. Les dotations et utilisations de provisions relatives aux prestations complémentaires familiales péjorent le résultat alors que le budget 2015 prévoyait un effet neutre.

Rubrique 36 (Prestations complémentaires fédérales - AVS) du programme D02 "Soutien financier individuel aux personnes âgées" : Le dépassement est de 1.3 million. Les dotations et utilisations de provisions en lien avec les prestations complémentaires fédérales améliorent le résultat mais dans une moindre mesure que prévu au budget.

Rubrique 36 (Prestations complémentaires cantonales - AVS) du programme D02 "Soutien financier individuel aux personnes âgées" : Le dépassement est de 0.4 million. Les dotations et utilisations de provisions en lien avec les prestations complémentaires cantonales améliorent le résultat mais dans une moindre mesure que prévu au budget.

Rubrique 36 (Prestations complémentaires fédérales - AI) du programme E02 "Soutien financier individuel aux personnes handicapées" : Le dépassement est de 3.8 millions. Les dotations et utilisations de provisions concernant les prestations complémentaires fédérales AI péjorent finalement le résultat contrairement au prévision du service des prestations complémentaires.

Rubrique 36 (Prestations complémentaires cantonales - AI) du programme E02 "Soutien financier individuel aux personnes handicapées" : Le dépassement est de 1.7 million. Les dotations et utilisations de provisions relatives aux prestations complémentaires cantonales AI péjorent le résultat contrairement au prévision du service des prestations complémentaires.

Rubrique 36 (Institution de maintien, d'aide et de soins à domicile [IMAD]) du programme K01 "Réseau de soins" : Le dépassement est de 0.3 million. Le résultat de l'exercice 2015 de cet établissement n'a été connu qu'à fin janvier 2016, soit hors délai pour la présentation d'une demande de dépassement de crédit. La comptabilisation de la part de la perte 2015 de l'Imad revenant à l'Etat augmente le montant de la subvention de 0.3 million.

Rubrique 36 (Hospitalisations secteur privé) du programme K01 "Réseau de soins" : Le dépassement est de 2.4 millions. Des litiges opposant des cliniques privées à l'Etat ont nécessité une constitution de provision.

### Tableau III : Dépassements non soumis ou non approuvés par la Commission des finances

Les dépassements non soumis ou non approuvés par la Commission des finances, s'élèvent à 12.7 millions (Tableau III). Selon l'ordre d'apparition du tableau, les principaux dépassements sont les suivants :

Rubrique 36 (Bourses d'études - enseignement postobligatoire [(hors provisions)] du programme A02 "Enseignement secondaire II et formation continue" : L'application de la loi sur le revenu déterminant unifié a conduit, du fait d'un barème d'octroi élargi, à un accroissement du nombre d'ayants droit. En outre, cette nouvelle exigence a nécessité des développements, notamment informatiques, qui n'ont pu être réalisés qu'en 2015. En conséquence, un nombre important de dossiers devant être traités en 2014 n'ont pu être finalisés qu'en 2015. Par ailleurs, un changement de méthode de traitement des demandes de renouvellement de bourses pour des montants maximum, initié pour la première fois durant l'été 2015, a engendré au deuxième semestre 2015 un traitement plus rapide des dossiers les plus coûteux. Une demande de crédit supplémentaire d'un montant de 5'750'000 F a été refusée par la commission des finances.

Rubrique 36 (Chèques formation) du programme A02 "Enseignement secondaire II et formation continue" : La hausse du nombre de chèques octroyés est due, d'une part, à l'adaptation du plafond pour les couples mariés, d'autre part, à l'augmentation démographique.

Rubrique 36 (Frais de placements) du programme A03 "Suivi éducatif et soutien aux familles" : La prise en charge des différentes mesures de placements liés à des décisions judiciaires (civiles ou pénales) ou sans mandat a été plus importante que prévue.

Rubrique 36 (Subsides pour la formation scolaire spéciale) du programme A05 "Enseignement spécialisé" : La hausse est due à l'augmentation plus importante que prévue du nombre de mineurs au bénéfice de prestations de logopédie et psychomotricité.

Rubrique 36 (Clinique de Jolimont et Montana) du programme K01 "Réseau de soins" : Le résultat de l'exercice 2015 de cet établissement n'a été connu qu'à fin janvier 2016, soit hors délai pour la présentation d'une demande de dépassement de crédit. Ce résultat vient en diminution du solde de subventions non dépensées par l'entité à restituer à la fin de la période de validité du contrat de prestations, soit à fin 2015. Par ailleurs, l'article 174, alinéa 2, de la Constitution genevoise stipule que le déficit d'exploitation des établissements médicaux de droit public est couvert par l'Etat.

Rubrique 36 (Remboursement des écolages de musique) du programme N01 "Culture" : L'application du revenu déterminant unifié comme base de calcul dans les exonérations des écolages de musique a engendré une augmentation des montants versés aux ayants droit. Une demande de crédit supplémentaire de 275'000 F a été refusée par la commission des finances.

## I. Crédits supplémentaires soumis et approuvés par la commission des finances, sous réserve des exceptions prévues par la LGAF

Programme	Libellé	Comptes 2015	Budget 2015	Dépassements	
				Total	dont autorisés
<b>30 Charges de personnel (hors provisions)</b>				<b>4'054'096</b>	<b>4'382'000</b>
A02	Enseignement secondaire II et formation continue	407'933'884	403'879'788	4'054'096	4'382'000
<b>31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation (hors provisions, pertes de valeur et dépréciations d'actifs, pertes de change et créances irrécouvrables)</b>				<b>22'257'682</b>	<b>18'824'379</b>
A02	Enseignement secondaire II et formation continue	20'311'806	19'882'079	429'726	429'727
H06	Exécution des poursuites et faillites	9'249'363	7'870'144	1'379'219	1'379'220
I01	Pouvoir judiciaire	41'335'590	35'304'003	6'031'587	1'626'795 *
O01	Grand Conseil	3'676'120	3'464'744	211'376	300'343
O03	Conseil d'Etat	1'938'492	-12'267'282	14'205'774	15'088'294
<b>36 Charges de transfert (hors liste des subventions) (hors amortissements, provisions et pertes)</b>				<b>6'860'346</b>	<b>7'335'000</b>
A04	Hautes écoles	22'107'252	16'306'000	5'801'252	6'135'000
K02	Régulation sanitaire	14'099'095	13'040'000	1'059'095	1'200'000
<b>36 Charges de transfert (liste des subventions) (hors provisions)</b>				<b>50'801'802</b>	<b>46'950'147</b>
C01	Accès à l'assurance-maladie				
	Subsides aux assurés à ressources modestes <sup>(1)</sup>	288'212'866	286'261'113	1'951'753	750'000 *
C02	Soutien à la famille				
	Allocations familiales pour personnes non actives	37'066'896	31'000'000	6'066'896	4'500'000 *
	Prestations complémentaires familiales (hors provisions)	12'991'528	11'067'980	1'923'548	2'632'020
C03	Mise en oeuvre et conduite des mesures d'action sociale				
	Remise de cotisations AVS (hors provisions)	745'561	400'000	345'561	350'000
C05	Actions en matière d'asile et de migration				
	Hospice Général - Prestations - Asile	32'014'771	20'594'000	11'420'771	10'006'000 *
D02	Soutien financier individuel aux personnes âgées				
	Prestations complémentaires fédérales - AVS (hors provisions)	242'240'756	239'162'787	3'077'969	2'837'213 *
	Prestations complémentaires cantonales - AVS (hors provisions)	62'515'944	58'530'890	3'985'054	4'069'110
	Prestations d'assistance - AVS	4'447'545	3'933'574	513'971	866'426
E02	Soutien financier individuel aux personnes handicapées				
	Prestations complémentaires fédérales - AI (hors provisions)	133'636'765	130'140'241	3'496'524	3'559'759
	Prestations complémentaires cantonales - AI (hors provisions)	67'852'401	66'111'425	1'740'976	1'088'575 *
	Abonnements TPG - AI	2'169'388	1'476'156	693'232	705'044
J01	Transports et mobilité				
	Transports Publics Genevois (TPG)	221'759'000	208'000'000	13'759'000	13'759'000
Q01	Energie				
	Encouragement à l'utilisation d'énergies renouvelables <sup>(2)</sup>	3'826'546	2'000'000	1'826'546	1'827'000
<b>TOTAL I</b>				<b>83'973'926</b>	<b>77'491'526</b>

\*Dépassement de crédit partiellement couvert par une demande de crédits supplémentaires approuvée par la Commission des finances.

<sup>(1)</sup> Le DEAS a déposé le 20 novembre 2015 une demande en autorisation de crédit supplémentaire de 750'000 F. Inférieure au seuil de matérialité, elle a été acceptée par le Conseil d'Etat en date du 16 décembre 2015. Le dépassement entre les comptes 2015 et le budget voté étant finalement supérieur au seuil de matérialité, cette charge supplémentaire n'a pas formellement fait l'objet d'une demande en autorisation de crédit supplémentaire auprès de la commission des finances.

<sup>(2)</sup> Ce dépassement de CHF 1'827'000 autorisé par la Commission des finances est une réallocation interne au programme Q01.

## II. Crédits supplémentaires de la compétence du Conseil d'Etat conformément à la LGAF

Programme	Libellé	Exceptions LGAF (art. 33 al. 3)	Seuils de matérialité (art. 34 al. 2)	Comptes 2015	Budget 2015	Dépassements
<b>30 Charges de personnel (Provisions)</b>						<b>8'585'022</b>
A01	Enseignement obligatoire et orientation	Provisions		205'000	0	205'000
A02	Enseignement secondaire II et formation continue	Provisions	oui	91'500	0	91'500
A05	Enseignement spécialisé.	Provisions	oui	700	0	700
C02	Soutien à la famille	Provisions	oui	30'280	0	30'280
C04	Protection des personnes adultes sous curatelle		oui	10'447'169	10'415'317	31'852
C04	Protection des personnes adultes sous curatelle	Provisions	oui	181'373	0	181'373
D02	Soutien financier individuel aux personnes âgées	Provisions	oui	98'643	0	98'643
E02	Soutien financier individuel aux personnes handicapées	Provisions	oui	70'679	0	70'679
F04	Nature et paysage		oui	10'885'337	10'877'980	7'357
F05	Politique agricole		oui	3'725'681	3'650'680	75'001
H01	Population, droit de cité et migration	Provisions	oui	101'617	0	101'617
H02	Sécurité publique	Provisions		-4'012'220	-7'052'098	3'039'878
H07	Privation de liberté et mesures d'encadrement	Provisions		-573'395	-1'148'016	574'621
H09	Sécurité civile et armée	Provisions	oui	143'745	0	143'745
I01	Pouvoir judiciaire	Provisions		-4'313	-3'542'872	3'538'559
J01	Transports et mobilité		oui	13'334'797	13'253'243	81'555
O03	Conseil d'Etat	Provisions		-1'810'842	-2'046'989	236'147
O04.09	Assurance de la protection de la personnalité à l'Etat de Genève		oui	1'073'427	1'067'480	5'947
P04	Gestion du patrimoine de l'Etat (bâtiments et biens associés)		oui	37'003'937	36'933'368	70'569
<b>31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation (Provisions, pertes et cas particuliers)</b>						<b>269'886'823</b>
B01	Réinsertion des demandeurs d'emplois	Pertes		396'643	110'000	286'643
C01	Accès à l'assurance-maladie		oui	292'132	241'408	50'724
C01	Accès à l'assurance-maladie	Pertes		3'119'572	2'200'000	919'572
C02	Soutien à la famille		oui	265'601	231'654	33'947
C04	Protection des personnes adultes sous curatelle	Provisions et pertes	oui	106'220	20'000	86'220
D02	Soutien financier individuel aux personnes âgées		oui	428'550	329'125	99'425
E01	Mise en oeuvre et conduite des actions en faveur des personnes handicapées	Pertes	oui	96'600	0	96'600
E02	Soutien financier individuel aux personnes handicapées		oui	307'061	235'822	71'239
F01	Protection de l'environnement	Provisions, pertes et cas particuliers		-181'246	-6'769'156	6'587'910
F03	Gestion des eaux		oui	8'464'971	8'285'693	179'278
F04	Nature et paysage	Pertes	oui	60'864	14'700	46'164
F05	Politique agricole	Pertes	oui	82'295	6'000	76'295
G01	Logement et planification foncière	Pertes		1'010'232	610'000	400'232
G02	Aménagement du territoire	Cas particuliers		1'095'000	0	1'095'000
G03	Conformité des constructions et des chantiers	Pertes		321'326	12	321'314
G04	Géodonnées de référence et garantie des droits réels		oui	479'392	428'873	50'519
G05	Protection du patrimoine bâti	Pertes et cas particuliers	oui	52'080	0	52'080
H01	Population, droit de cité et migration		oui	3'047'265	2'913'932	133'333
H01	Population, droit de cité et migration	Pertes	oui	44'669	0	44'669
H02	Sécurité publique	Provisions, pertes et cas particuliers		30'424'976	27'800'455	2'624'521
H05	Admission à la circulation routière et à la navigation	Pertes		1'278'292	332'911	945'381
H07	Privation de liberté et mesures d'encadrement	Provisions et cas particuliers		2'584'131	875'250	1'708'881
H09	Sécurité civile et armée	Pertes	oui	22'323	0	22'323
I01	Pouvoir judiciaire	Provisions et pertes		13'429'720	8'200'000	5'229'720
J01	Transports et mobilité	Pertes	oui	61'300	0	61'300
J02	Infrastructures routières et de transports publics	Provisions, pertes et cas particuliers		15'022'322	-940'423	15'962'745
K01	Réseau de soins	Provisions et pertes		5'043'010	0	5'043'010
K02	Régulation sanitaire		oui	854'171	838'334	15'838
K02	Régulation sanitaire	Pertes	oui	904	480	424
K03	Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention	Pertes	oui	92'002	31'520	60'482
L03	Régulation du commerce		oui	243'695	242'893	802
L03	Régulation du commerce	Provisions et pertes		16'702'324	30'000	16'672'324
L04	Surveillance du marché du travail	Pertes	oui	17'505	12'000	5'505
M02	Gestion des actifs et des passifs des patrimoines financier et administratif	Provisions et pertes		209'716'455	0	209'716'455
N01	Culture	Provisions et pertes	oui	50'004	0	50'004
O03	Conseil d'Etat	Pertes	oui	4'200	0	4'200
O09	Intérieur	Pertes	oui	256	0	256
P02	Gestion transversale et départementale des ressources humaines	Pertes	oui	58'516	0	58'516
P03	Gestion financière transversale et départementale et achats	Cas particuliers	oui	35'826	16'000	19'826

## II. Crédits supplémentaires de la compétence du Conseil d'Etat conformément à la LGAF

Programme	Libellé	Exceptions LGAF (art. 33 al. 3)	Seuils de matérialité (art. 34 al. 2)	Comptes 2015	Budget 2015	Dépassements
P04	Gestion du patrimoine de l'Etat (bâtiments et biens associés)		Provisions, pertes et cas particuliers	1'645'763	655'364	990'399
P05	Systèmes d'information et de communication		Pertes	62'750	0	62'750
<b>33 Amortissements du patrimoine administratif</b>						<b>22'801'979</b>
A01	Enseignement obligatoire et orientation		Amortissements	1'343'460	929'220	414'240
A02	Enseignement secondaire II et formation continue		Amortissements	3'611'888	2'766'180	845'708
A03	Suivi éducatif et soutien aux familles		Amortissements	293'247	204'888	88'359
A05	Enseignement spécialisé.		Amortissements	133'884	77'342	56'542
A06	Programme transversal à la politique A		Amortissements	352'150	0	352'150
B01	Réinsertion des demandeurs d'emplois		Amortissements	17'024	17'020	4
D01	Mise en oeuvre et conduite des actions en faveur des personnes âgées		Amortissements	62	60	2
F01	Protection de l'environnement		Amortissements	702'283	652'486	49'797
F04	Nature et paysage		Amortissements	3'207'409	2'701'067	506'342
G01	Logement et planification foncière		Amortissements	3'746'392	712'120	3'034'272
G04	Géodonnées de référence et garantie des droits réels		Amortissements	822'310	432'100	390'210
H01	Population, droit de cité et migration		Amortissements	35'615	24'980	10'635
H02	Sécurité publique		Amortissements	4'238'076	3'379'330	858'746
H05	Admission à la circulation routière et à la navigation		Amortissements	39'098	21'737	17'361
H06	Exécution des poursuites et faillites		Amortissements	125'369	66'740	58'629
I01	Pouvoir judiciaire		Amortissements	1'951'062	1'630'680	320'382
J01	Transports et mobilité		Amortissements	3'340'734	2'776'866	563'868
K02	Régulation sanitaire		Amortissements	4'927	3'162	1'765
K03	Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention		Amortissements	256'629	193'836	62'793
L01	Développement et soutien à l'économie		Amortissements	1'577	430	1'147
L03	Régulation du commerce		Amortissements	25'577	16'980	8'597
L04	Surveillance du marché du travail		Amortissements	2'588	0	2'588
M04	Production et perception des impôts		Amortissements	64'529	51'870	12'659
N01	Culture		Amortissements	101'226	32'160	69'066
O01	Grand Conseil		Amortissements	166'478	148'540	17'938
O04.01	Audits et évaluations de la Cour des Comptes		Amortissements	10'560	10'090	470
O04.08	Audits et expertises du SAI		Amortissements	2'003	1'760	243
O07	Affaires extérieures		Amortissements	547'442	60	547'382
O09	Intérieur		Amortissements	9'947	7'850	2'097
P02	Gestion transversale et départementale des ressources humaines		Amortissements	640'804	635'660	5'144
P03	Gestion financière transversale et départementale et achats		Amortissements	170'318	166'670	3'648
P04	Gestion du patrimoine de l'Etat (bâtiments et biens associés)		Amortissements	268'742'244	258'668'650	10'073'594
P05	Systèmes d'information et de communication		Amortissements	50'587'017	46'164'427	4'422'590
Q01	Energie		Amortissements	466'840	463'834	3'006
<b>34 Charges financières</b>						<b>5'284'746</b>
A02	Enseignement secondaire II et formation continue		Pertes	22	0	22
I01	Pouvoir judiciaire		Pertes	430	0	430
J02	Infrastructures routières et de transports publics		Pertes	55'100	0	55'100
M02	Gestion des actifs et des passifs des patrimoines financier et administratif		Pertes	5'229'194	0	5'229'194
<b>36 Charges de transfert (hors liste des subventions)</b>						<b>12'233'290</b>
A01	Enseignement obligatoire et orientation			226'269	70'800	155'469
A02	Enseignement secondaire II et formation continue		Provisions et pertes	2'924'528	598'000	2'326'528
A04	Hautes écoles		Amortissements	17'886'631	15'363'270	2'523'361
D01	Mise en oeuvre et conduite des actions en faveur des personnes âgées		Amortissements	3'053'949	2'820'260	233'689
F01	Protection de l'environnement			392'676	205'475	187'201
F03	Gestion des eaux			88'053	75'000	13'053
F05	Politique agricole		Amortissements	247'615	120'880	126'735
G01	Logement et planification foncière		Pertes	169'203	167'700	1'503
H02	Sécurité publique			831'187	768'500	62'687
H07	Privation de liberté et mesures d'encadrement		Provisions	1'235'811	0	1'235'811
K01	Réseau de soins		Amortissements et provisions	32'755'604	31'672'880	1'082'724
L01	Développement et soutien à l'économie		Amortissements et pertes	2'855'113	388'640	2'466'473
L03	Régulation du commerce			550'122	549'000	1'122
M03	Péréquation financière intercantonale			363'242'916	363'242'915	1
O09	Intérieur			224'427	223'500	927
P04	Gestion du patrimoine de l'Etat (bâtiments et biens associés)		Amortissements	15'259'805	13'923'740	1'336'065
Q01	Energie		Pertes	479'940	0	479'940

## II. Crédits supplémentaires de la compétence du Conseil d'Etat conformément à la LGAF

Programme	Libellé	Exceptions LGAF (art. 33 al. 3)	Seuils de matérialité (art. 34 al. 2)	Comptes 2015	Budget 2015	Dépassements
<b>36 Charges de transfert (liste des subventions)</b>						<b>22'366'927</b>
A02 Enseignement secondaire II et formation continue						
	Cours à divers organismes - divers		oui	294'271	207'340	86'931
	Bourses d'études - enseignement postobligatoire <sup>(1)</sup>	Provisions		2'529'696	0	2'529'696
	Bons repas cafétéria PO		oui	30'525	30'000	525
A04 Hautes écoles						
	Bourses d'études - enseignement HES et universitaire	Provisions		1'422'954	0	1'422'954
C01 Accès à l'assurance-maladie						
	Couverture des créances des assureurs pour primes impayées	Provisions		7'288'857	-200'000	7'488'857
C02 Soutien à la famille						
	Prestations complémentaires familiales	Provisions		633'047	0	633'047
D02 Soutien financier individuel aux personnes âgées						
	Prestations complémentaires fédérales - AVS	Provisions		-787'575	-2'041'933	1'254'358
	Prestations complémentaires cantonales - AVS	Provisions		-243'408	-680'644	437'236
E02 Soutien financier individuel aux personnes handicapées						
	Prestations complémentaires fédérales - AI	Provisions		2'426'955	-1'346'115	3'773'070
	Prestations complémentaires cantonales - AI	Provisions		1'210'190	-448'705	1'658'895
F04 Nature et paysage						
	Biodiversité Nature et aux sites naturels		oui	30'900	15'000	15'900
H01 Population, droit de cité et migration						
	PIC - Programme d'intégration cantonal		oui	3'596'516	3'456'369	140'147
H09 Sécurité civile et armée						
	Rétribution des chefs de musique		oui	153'777	143'800	9'977
J01 Transports et mobilité						
	Société des Mouettes Genevoises Navigation S.A. (SMGN)		oui	2'634'725	2'627'955	6'770
	Indemnités tarifaires Unireso pour les CFF		oui	1'903'887	1'744'398	159'489
K01 Réseau de soins						
	Institution de maintien, d'aide et de soins à domicile (IMAD)		oui	147'687'360	147'372'879	314'481
	Hospitalisations secteur privé	Provisions		2'434'595	0	2'434'595
<b>TOTAL II</b>						<b>341'158'787</b>

En application de la LGAF (art 33 et 34) et du règlement d'application (RPFGB art 21), le Conseil d'Etat est compétent pour valider les dépassements de crédit inférieurs au seuil de matérialité. Le seuil de matérialité est fixé à CHF 200'000 ou entre 200'000 F et 1'000'000 F (n'excédant pas 0,5% du crédit initial voté dans le cadre du budget). De plus, les dépassements de crédit concernant : les amortissements, les provisions, les pertes de valeur et dépréciations d'actifs, les pertes de change et créances irrécouvrables, les variations de juste valeur des instruments financiers dérivés ou des actifs du patrimoine financier, les reclassements entre natures de charges, les cas particuliers définis par voie réglementaire, portant sur des écritures comptables qui ne donnent pas lieu à une sortie de trésorerie, ne font pas l'objet de demandes de dépassement de crédit soumises à la commission des finances et sont présentés et régularisés par le Grand Conseil dans le cadre de la loi de bouclage des comptes.

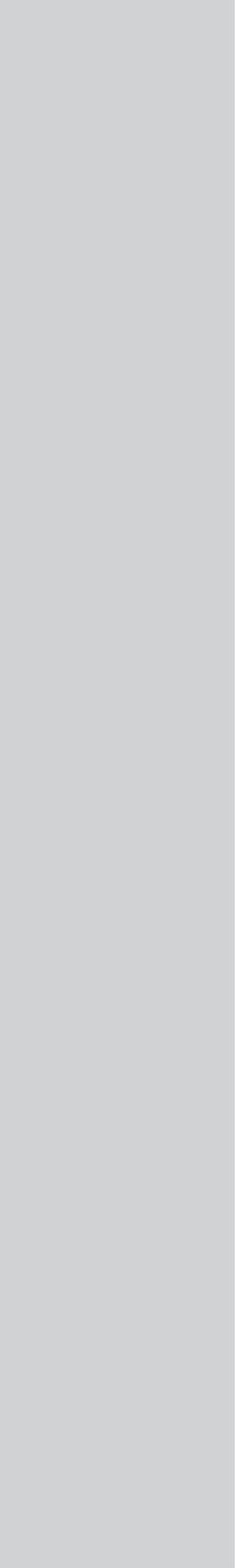
<sup>(1)</sup> Cette subvention aux personnes physiques "Bourses d'études - enseignement postobligatoire" a fait l'objet d'une demande en autorisation de dépassement de crédit supplémentaire de CHF 5'750'000 qui a été refusée par la Commission des finances.

## III. Dépassements non soumis ou non approuvés par la Commission des finances

Programme	Libellé	Comptes 2015	Budget 2015	Dépassements
<b>36 Charges de transfert (liste des subventions)</b>				<b>12'672'097</b>
A02 Enseignement secondaire II et formation continue				
	Bourses d'études - enseignement postobligatoire (hors provisions) <sup>(1)</sup>	18'100'119	11'728'404	6'371'715
	Chèques formation	4'827'605	3'915'364	912'241
A03 Suivi éducatif et soutien aux familles				
	Frais de placements	16'819'120	13'414'889	3'404'231
A05 Enseignement spécialisé				
	Subsides pour la formation scolaire spéciale	21'629'896	20'385'036	1'244'860
K01 Réseau de soins				
	Clinique de Jolimont et Montana	20'032'816	19'693'328	339'488
N01 Culture				
	Remboursement des écolages de musique <sup>(2)</sup>	878'462	478'900	399'562
<b>TOTAL III</b>				<b>12'672'097</b>

<sup>(1)</sup> Cette subvention aux personnes physiques "Bourses d'études - enseignement postobligatoire" a fait l'objet d'une demande en autorisation de dépassement de crédit supplémentaire de CHF 5'750'000 qui a été refusée par la Commission des finances.

<sup>(2)</sup> Cette subvention aux personnes physiques "Remboursement des écolages de musique" a fait l'objet d'une demande en autorisation de dépassement de crédit supplémentaire de CHF 275'000 qui a été refusée par la Commission des finances.



Liste annexe des provisions par  
programme et nature à 2 positions

## Liste annexe des provisions par programme et nature à 2 positions

Programme	Nature	C2015	B 2015	Description	
A01 Enseignement obligatoire et orientation	30 Charges de personnel dont dotations à provisions	603'811'902 205'000	610'526'671	Dotation de la provision pour litiges envers le personnel de l'enseignement obligatoire	
A02 Enseignement secondaire II et formation continue	30 Charges de personnel dont dotations à provisions	408'025'384 91'500	403'879'788	Dotation de la provision pour litiges envers le personnel de l'enseignement secondaire II	
	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation dont dotations à provisions dont utilisations de provisions	20'430'200 82'124 -17'519	20'303'279 244'800 -144'600	Provision pour débiteurs douteux au à l'enseignement secondaire II et à l'office pour la formation professionnelle et continue (OFPC)	
	36 Charges de transfert dont dotations à provisions dont utilisations de provisions	59'308'527 7'083'224 -4'375'459	47'721'499 1'828'400 -1'828'400	Dotation à la provision pour frais d'écolage hors canton à l'OFPC (C15 = 1'725'000 F B15 = 900'000 F) Dotation à la provision pour dépréciation des prêts (C15 = 2'828'528 F B15 = 928'400 F) Dotation à la provision pour dossiers non traités en lien avec les bourses d'études (C15 = 2'529'696 F B15 = 0F) Utilisation de la provision pour frais d'écolage hors canton à l'OFPC (C15 = -1'629'000 F B15 = -900'000 F) Utilisation de la provision pour dépréciation des prêts à l'OFPC (C15 = -2'746'459 F B15 = -928'400 F)	
	43 Revenus divers dont reprises de provisions	465'250 6'467	900'780 18'000	Reprise sur provision pour débiteurs douteux à l'enseignement secondaire II	
	A03 Suivi éducatif et soutien aux familles	30 Charges de personnel dont utilisations de provisions	79'440'054 -12'000	79'846'088	Utilisation de la provision pour litiges envers le personnel de l'office de l'enfance et de la jeunesse
		31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation dont dotations à provisions dont utilisations de provisions	3'685'564 72'006 -8'206	4'205'920 170'228 -121'000	Provision pour débiteurs douteux à l'office de l'enfance et de la jeunesse et à l'office médico-pédagogique
	43 Revenus divers dont reprises de provisions	5'393'874 -	6'356'422 16'422	Reprise de provision pour débiteurs douteux à l'office de l'enfance et de la jeunesse	
A04 Hautes écoles	36 Charges de transfert dont dotations à provisions	515'632'594 1'422'954	511'729'238 -	Dotation à la provision pour dossiers non traités en lien avec les bourses d'études	
A05 Enseignement spécialisé	43 Revenus divers dont reprises de provisions	517'352 68'160	546'000 -	Reprise de provision pour dépréciation de créances à l'office médico-pédagogique	
B01 Réinsertion des demandeurs d'emplois	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation dont dotations à provisions dont utilisations de provisions	1'252'797 396'642 -94'994	1'603'077 110'000 -60'000	L'Office cantonal de l'emploi a dû effectuer une dotation pour dépréciation de créances plus importante que prévu et ce en lien avec l'augmentation des demandes de remboursement des allocations de retour en emploi (ARE).	
	43 Revenus divers dont reprises de provisions	71'887 53'431	599'740 -	Des créances initialement considérées comme risquées ont finalement été recouvrées. Les montants provisionnés en lien avec ces créances ont pu faire l'objet de reprises.	

## Liste annexe des provisions par programme et nature à 2 positions

Programme	Nature	C2015	B 2015	Description
C01 Accès à l'assurance-maladie	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	3'411'704	2'441'408	
	dont dotations à provisions	3'622'512	2'000'000	Le niveau de risque en lien avec les créances se rapportant aux subsides octroyés à tort par les services de l'assurance maladie et des prestations complémentaires a nécessité une dotation à la provision plus importante que prévu.
	dont utilisations de provisions	-533'879	-	Les utilisations de provisions découlent de la constatation de la concrétisation du risque susmentionné.
	36 Charges de transfert	334'862'462	326'640'645	
	dont dotations à provisions	41'070'695	49'100'000	La dotation à la provision destinée à couvrir les primes impayées des assurés a été inférieure aux prévisions tout comme les utilisations.
	dont utilisations de provisions	-33'781'838	-49'300'000	
	43 Revenus divers	4'712'838	320	
	dont reprises de provisions	2'997'046	-	Les reprises sur provisions constatées traduisent la disparition du risque lié à certaines créances du service de l'assurance maladie.
C02 Soutien à la famille	30 Charges de personnel	5'420'092	5'680'690	
	dont dotations à provisions	30'280	-	Provision liée à un litige avec un membre du personnel du service des prestations complémentaires.
	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	3'024'228	4'232'534	
	dont dotations à provisions	2'028'780	4'000'880	Le risque lié au non recouvrement des avances de pensions alimentaires versées par le service cantonal d'avance et de recouvrement des pensions alimentaires est moins important que prévu.
	dont utilisations de provisions	-2'649'267	-3'500'000	
	36 Charges de transfert	57'886'593	49'867'907	
	dont dotations à provisions	633'047	1'000'000	Les dotations à la provision pour risques et charges en lien avec des prestations complémentaires familiales à verser se rapportant à des dossiers en attente de traitement se sont révélées inférieures aux montants escomptés. A noter qu'il n'y a pas d'utilisation de provisions pour le moment.
	dont utilisations de provisions	-	-1'000'000	
C03 Mise en oeuvre et conduite des mesures d'action sociale	36 Charges de transfert	339'987'094	342'158'617	
	dont dotations à provisions	585'000	600'000	Les dotations à la provision en lien avec les dossiers de remises de cotisations AVS-AI en attente de traitement sont conformes aux prévisions budgétaires effectuées par la direction générale de l'action sociale.
	dont utilisations de provisions	-600'000	-600'000	
C04 Protection des personnes adultes sous curatelle	30 Charges de personnel	10'628'542	10'415'317	
	dont dotations à provisions	181'373	-	Provision liée à un litige avec un membre du personnel du service de protection de l'adulte.
	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	221'211	141'081	
	dont dotations à provisions	106'220	20'000	La dotation à la provision pour débiteurs douteux du service de protection de l'adulte est supérieure au budget en raison de l'augmentation des risques de non recouvrement des dossiers d'avance.
	dont utilisations de provisions	-	-20'000	
	43 Revenus divers	257'447	548'621	
	dont reprises de provisions	257'447	-	Reprises de provision en lien avec la disparition du risque grévant certains dossiers d'avance accordées par le service de protection de l'adulte ainsi qu'un dossier se rapportant à un litige avec un membre du personnel de ce même service.

## Liste annexe des provisions par programme et nature à 2 positions

Programme	Nature	C2015	B 2015	Description
D02 Soutien financier individuel aux personnes âgées	30 Charges de personnel dont dotations à provisions	6'800'448 98'643	6'856'542 -	Provision liée à un litige avec un membre du personnel du service des prestations complémentaires.
	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation dont dotations à provisions dont utilisations de provisions	3'799'086 2'887'651 -1'038'963	4'815'145 3'320'820 -1'864'320	Les dotations à la provision pour débiteurs douteux couvrant les risques liés au non recouvrement des prestations complémentaires AVS versées indument, sont inférieures aux prévisions budgétaires effectuées le service des prestations complémentaires. Les utilisations également.
	36 Charges de transfert dont dotations à provisions dont utilisations de provisions	310'311'880 7'558'187 -8'589'170	301'880'838 13'631'080 -16'353'657	Les provisions pour les dossiers non traités, pour la part AVS, sont en dessous des prévisions budgétaires effectuées par le service des prestations complémentaires.
	43 Revenus divers dont reprises de provisions	111'109 111'109	76'282 -	Reprises de provisions non prévues au budget au service des prestations complémentaires.
	30 Charges de personnel dont dotations à provisions	4'872'589 70'679	4'912'786 -	Provision liée à un litige avec un membre du personnel du service des prestations complémentaires.
E02 Soutien financier individuel aux personnes handicapées	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation dont dotations à provisions dont utilisations de provisions	2'721'860 2'068'839 -744'358	3'449'802 2'379'180 -1'335'680	Les dotations à la provision pour débiteurs douteux couvrant les risques liés au non recouvrement des prestations complémentaires AI versées indument, sont inférieures aux prévisions budgétaires effectuées le service des prestations complémentaires. Les utilisations également.
	36 Charges de transfert dont dotations à provisions dont utilisations de provisions	208'666'064 8'821'199 -5'184'054	198'166'869 9'951'520 -11'746'340	Les provisions pour les dossiers non traités, pour la part AI, sont en dessous des prévisions budgétaires effectuées par le service des prestations complémentaires.
	43 Revenus divers dont reprises de provisions	79'604 79'604	54'652 -	Reprises de provisions non prévues au budget au service des prestations complémentaires.
	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation dont dotations à provisions dont utilisations de provisions	9'458'214 758'913 -967'578	8'208'032 40'000 -6'810'156	Ajustement de la provision pour sites contaminés (625'487 F), pour dépréciation de créances (133'426 F) Utilisation de la provision pour sites contaminés (940'159 F), pour autres charges d'exploitation (27'419 F). L'écart entre les comptes et le budget s'explique par des travaux d'entretien de sites contaminés inférieurs à ce qui a été budgété.
F01 Protection de l'environnement	43 Revenus divers dont reprises de provisions	2'757'158 2'757'158	- -	Reprise de la provision pour sites contaminés
	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation dont dotations à provisions dont utilisations de provisions	6'855'300 60'864 -33'745	6'809'869 9'100 -	Ajustement de la provision pour dépréciation de créances Utilisation de la provision pour dépréciation de créances
F04 Nature et paysage				

## Liste annexe des provisions par programme et nature à 2 positions

Programme	Nature	C2015	B 2015	Description	
G01 Logement et planification foncière	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1'364'925	1'149'191	La provision (constitution et utilisation) concerne les débiteurs douteux de l'office cantonal du logement et de la planification foncière.	
	dont dotations à provisions	1'010'232	600'000		
	dont utilisations de provisions	-664'549	-1'350'000		
G02 Aménagement du territoire	43 Revenus divers	4'871'405	1'900'000	Extourne d'une ancienne provision pour litige.	
	dont reprises de provisions	10'000	-		
G03 Conformité des constructions et des chantiers	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	724'352	505'066	La provision (constitution et utilisation) concerne les débiteurs douteux relatifs aux émoluments facturés des autorisations de construire.	
	dont dotations à provisions	321'326	-		
	dont utilisations de provisions	-77'737	-100'000		
H01 Population, droit de cité et migration	30 Charges de personnel	24'586'626	25'653'484	Dotation à une provision pour litiges	
	dont dotations à provisions	101'617	-		
	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	3'091'934	2'913'932		
	dont dotations à provisions	44'641	-	Dotation à la provision pour débiteurs douteux de l'office cantonal de la population et des migrations (OCPM)	
H02 Sécurité publique	30 Charges de personnel	289'218'451	295'546'288	Dotation supplémentaire à la provision Pont-Police (1.4 million) suite à l'abaissement du taux technique de la Caisse de la Police (CP) et dotation à une provision pour litiges	
	dont dotations à provisions	1'783'631	-		
	dont utilisations de provisions	-5'795'851	-7'052'098		
		31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	53'761'283	57'323'138	Dotation aux provisions pour débiteurs douteux du service des contraventions (SDC)
	dont dotations à provisions	30'408'167	27'800'455		
	dont utilisations de provisions	-15'317'556	-		
		34 Charges financières	389'743	389'743	Utilisation de la charge de 1% d'escompte du Pont-Police selon les standards IPSAS conforme au budget
	dont dotations à provisions	389'743	389'743		
	43 Revenus divers	547'401	6'075'000	Dissolution d'une provision pour litiges. Le montant de 6 millions prévu au budget concernant la récupération des affaires avant prescription du SDC ne s'est pas réalisée en 2015.	
dont reprises de provisions	545'000	6'000'000			
H05 Admission à la circulation routière et à la navigation	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	3'037'704	2'185'443	Ajustement de la provision pour dépréciation de créances	
	dont dotations à provisions	1'278'292	332'911		
	dont utilisations de provisions	-942'182	-1'000'000		
H06 Exécution des poursuites et faillites	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	9'674'387	8'420'144	Dotation à la provision pour débiteurs douteux de l'office des poursuites	
	dont dotations à provisions	67'578	50'000		
	dont utilisations de provisions	-24'318	-50'000		

## Liste annexe des provisions par programme et nature à 2 positions

Programme	Nature	C2015	B 2015	Description
H07 Privation de liberté et mesures d'encadrement	30 Charges de personnel	95'333'464	99'688'622	
	dont dotations à provisions	236'031	-	Dotation à la provision pour litiges
	dont utilisations de provisions	-809'426	-1'148'016	Utilisation du Pont-Police inférieure au montant budgété
	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	21'160'557	24'325'040	
	dont dotations à provisions	2'300'706	75'000	Dotation à une provision pour risques
	dont utilisations de provisions	-359'264	-	Utilisation de la provision pour débiteurs douteux
H09 Sécurité civile et armée	34 Charges financières	63'447	63'447	
	dont dotations à provisions	63'447	63'447	Utilisation de la charge de 1% d'escompte du Pont-Police selon les standards IPSAS conforme au budget
	36 Charges de transfert	12'886'468	12'093'274	
	dont dotations à provisions	1'235'811	-	Dotation à une provision pour risques
	43 Revenus divers	1'825'349	-	
	dont reprises de provisions	1'825'349	-	Reprise sur Pont-Police non utilisé et dissolution de provisions pour litiges
I01 Pouvoir judiciaire	30 Charges de personnel	10'399'060	10'503'205	
	dont dotations à provisions	143'745	-	Dotation à une provision pour litiges
	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	845'732	1'041'788	
I01 Pouvoir judiciaire	dont dotations à provisions	21'916	-	Dotation à la provision pour débiteurs douteux
	30 Charges de personnel	123'866'038	122'811'781	
	dont utilisations de provisions	-4'313	-3'542'872	Très faible utilisation de la provision pour mesures transitoires liées au transfert des magistrats du PJ à la CPEG
	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	54'765'310	43'504'003	
	dont dotations à provisions	18'457'487	12'600'000	16 millions de dotation pour débiteurs douteux, essentiellement pour des créances du pouvoir judiciaire issues des procédures pénales, ainsi qu'une nouvelle dotation pour risques et charges de 2.5 millions, conséquence d'une indemnité accordée à un tiers par une juridiction pénale en 1ère instance.
	dont utilisations de provisions	-11'417'269	-12'600'000	Utilisation à hauteur des pertes sur créances pour 6.4 millions et utilisation d'une provision pour risques et charges de 5 millions, conformément à son but, dans le cadre d'une affaire pénale résolue en 2015.
I01 Pouvoir judiciaire	43 Revenus divers	45'506'943	5'440'000	
	dont reprises de provisions	3'225'300	200'000	1.5 million de reprise de l'excédent de provision constituée dans le cadre d'une affaire pénale résolue en 2015. 1.8 million de reprise sur mesures transitoires (liées au transfert des magistrats du PJ à la CPEG) non utilisées.
J01 Transports et mobilité	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	6'450'020	7'377'147	
J02 Infrastructures routières et de transports publics	dont dotations à provisions	30'886	-	Ajustement de la provision pour dépréciation de créances
	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	30'978'425	16'733'225	
	dont dotations à provisions	15'022'319	-	Ajustement de la provision pour dommages et intérêts (990'771 F) et de la provision pour autres charges d'exploitation (14'031'548 F) afin de couvrir le risque de restitution de la TVA à l'Office fédéral des transports.
J02 Infrastructures routières et de transports publics	dont utilisations de provisions	-	-90'000	Utilisation de la provision pour dépréciation de créances

## Liste annexe des provisions par programme et nature à 2 positions

Programme	Nature	C2015	B 2015	Description
K01 Réseau de soins	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	6'142'770	2'025'950	Constitution d'une provision en lien avec le financement résiduel des soins à domicile non pris en charge par les assureurs.
	dont dotations à provisions	5'043'000	-	
	36 Charges de transfert	1'060'806'775	1'062'534'900	Des litiges en cours opposant des cliniques privées à l'Etat ont nécessité une dotation supplémentaire à la provision constituée pour couvrir ce risque.
	dont dotations à provisions	2'570'079	-	
dont utilisations de provisions	-124'972	-		
43 Revenus divers	24'066'507	22'769'440	Reprise de provision concernant des subventions à verser aux communes pour la mise à disposition de locaux pour lesquelles il n'y a finalement pas eu de demande.	
dont reprises de provisions	161'064	-		
K02 Régulation sanitaire	36 Charges de transfert	14'355'922	13'337'900	Dotation nécessaire à la provision pour couvrir les frais d'hospitalisations hors canton en rapport avec des résidents genevois. L'utilisation concerne le même dossier.
	dont dotations à provisions	1'916'000	1'840'000	
	dont utilisations de provisions	-1'916'000	-1'840'000	
	43 Revenus divers	345'414	337'631	Reprise de provision concernant des subventions à verser pour la mises à disposition de locaux pour lesquelles il n'y a finalement pas eu de demande.
dont reprises de provisions	86'727	-		
K03 Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1'739'956	2'016'417	Ces mouvements de provisions sont en lien avec les dépréciations de créances à mettre à l'actif du service de la consommation et des affaires vétérinaires et de la commission d'éthique.
	dont dotations à provisions	78'734	65'520	
	dont utilisations de provisions	-50'873	-65'000	
L01 Développement et soutien à l'économie	36 Charges de transfert	15'753'172	13'984'990	Suite à la demande du service d'audit interne (SAI), comptabilisation d'une provision sur le capital de dotation de la Fondation d'aide aux entreprises servant à couvrir les risques sur les prises de participations.
	dont dotations à provisions	2'391'950	-	
L03 Régulation du commerce	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	16'946'019	272'893	Dotation aux provisions pour débiteurs douteux (Registre du commerce et service du commerce) et constitution d'une provision pour risques en lien avec le domaine de la révision de la loi sur les taxis rendue nécessaire par le dépôt en 2015 du projet de loi de modification de la loi actuelle et les analyses effectuées sur la loi actuelle en marge des débats en commission parlementaire.
	dont dotations à provisions	16'701'199	30'000	
	dont utilisations de provisions	-250'615	-10'000	Utilisation de la provision pour débiteurs douteux du Registre du commerce et du service du commerce.
L04 Surveillance du marché du travail	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	321'329	489'891	Dotation à la provision pour débiteurs douteux de l'office cantonal de l'inspection et des relations du travail (OCIRT).
	dont dotations à provisions	16'950	70'000	
	dont utilisations de provisions	-39'755	-120'000	Utilisation de la provision pour débiteurs douteux de l'OCIRT.

## Liste annexe des provisions par programme et nature à 2 positions

Programme	Nature	C2015	B 2015	Description
M01 Impôts, taxes et droits	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	88'986'743	89'300'000	
	dont dotations à provisions	88'938'741	89'300'000	Dotation à la provision pour des débiteurs douteux de l'AFC (créances fiscales)
	dont utilisations de provisions	-91'788'876	-89'300'000	Utilisation de provisions pour créances irrécouvrables (créances fiscales)
	43 Revenus divers	39'294'059	-	
	dont reprises de provisions	39'294'059	-	Reprise de provision pour dépréciation des créances fiscales, non évaluable lors de l'élaboration budgétaire. La diminution de la provision traduit une baisse des risques de non-recouvrement des créances fiscales
M02 Gestion des actifs et des passifs des patrimoines financier et administratif	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	209'716'455	-	
	dont dotations à provisions	209'716'455	-	Dotation à la provision pour couvrir le risque d'actionnement d'une garantie financière de l'Etat en faveur de la CPEG (207 millions)
	dont utilisations de provisions	-3'149'328	-	Dotation à la provision pour les créances gérées par le service du contentieux Utilisation de provisions pour les créances gérées par le service du contentieux
	43 Revenus divers	4'320'512	3'215'000	
	dont reprises de provisions	2'258'649	1'615'000	Reprise de provision suite à la signature de conventions dans le cadre de quelques dossiers de l'ex Fondval
N01 Culture	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1'353'786	1'526'117	
	dont dotations à provisions	30'000	-	Dotation à la provision pour déconstruction d'œuvres au service cantonal de la culture
O03 Conseil d'Etat	30 Charges de personnel	9'377'546	9'532'589	
	dont dotations à provisions	1'347'033	1'346'939	Dotation pour la caisse de retraite des anciens Conseillers d'Etat conforme au Budget
	dont utilisations de provisions	-3'157'875	-3'393'928	Utilisation de provision pour le paiement des rentes à d'anciens Conseillers d'Etat légèrement en dessous du budget suite à un décès
	34 Charges financières	-	571'589	
	dont dotations à provisions	-	571'589	La charge d'escompte pour la caisse de retraite des Conseillers d'Etat n'a pas été utilisée suite à une revaloriation plus faible de l'engagement actuariel (notamment en lien avec un décès).
O04 Surveillance de l'Etat	30 Charges de personnel	9'797'875	9'944'646	
	dont dotations à provisions	178'112	178'112	Dotation pour la caisse de retraite des Magistrats de la Cour des Comptes conforme au Budget
	43 Revenus divers	211'168	-	
	dont reprises de provisions	211'168	-	Reprise de provision en lien avec un litige RH

## Liste annexe des provisions par programme et nature à 2 positions

Programme	Nature	C2015	B 2015	Description
P01 Etats-majors départementaux	43 Revenus divers dont reprises de provisions	952'433 595'865	100'000 -	Reprise de provision pour litiges RH au DIP principalement (575'865 F)
	30 Charges de personnel dont dotations à provisions dont utilisations de provisions	34'459'385 152'095 -393'136	37'361'010 256'366 -406'084	Dotation pour les rentes diverses gérées par l'Etat évaluée par les actuaires inférieure au budget Utilisation de provision pour le paiement des rentes diverses gérées par l'Etat conforme au budget
	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation dont dotations à provisions	1'714'542 54'149	2'250'325 -	Dotation à la provision pour montants à rembourser par des collaborateurs
P02 Gestion transversale et départementale des ressources humaines	43 Revenus divers dont reprises de provisions	48'364 23'375	1'604'000 -	Dissolution de provision pour montants à rembourser par des collaborateurs
	43 Revenus divers dont reprises de provisions	604'497 129'672	224'211 -	Reprise de provision pour "débiteurs douteux"
P03 Gestion financière transversale et départementale et achats	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	142'489'747	142'752'895	
	dont dotations à provisions	1'346'154	655'364	Dotation aux provisions pour litige et frais de dépollution
	dont utilisations de provisions	-1'327'750	-300'000	Utilisation de provisions pour créances irrécouvrables et frais de dépollution
P04 Gestion du patrimoine de l'Etat (bâtiments et biens associés)	43 Revenus divers dont reprises de provisions	4'819'837 225'392	4'188'065 -	Dissolution de provisions non utilisées au service de la Garantie
	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1'368'022	1'508'892	
	dont dotations à provisions	-	11'000	La provision concerne les débiteurs douteux en lien avec les émoluments facturés pour le traitement de dossiers en autorisations énergétiques.
Q01 Energie	36 Charges de transfert dont dotations à provisions	5'873'972 479'940	8'231'740 -	La provision concerne les débiteurs douteux en lien avec des prêts octroyés à des entreprises privées ainsi qu'à des ménages privés dans le cadre d'autorisations énergétiques.
	43 Revenus divers dont reprises de provisions	4'739'724 260'420	6'405'600 -	Reprise d'une provision concerne un débiteur douteux relatifs à des prêts accordés pour l'encouragement à l'utilisation d'énergies renouvelables.
Divers programmes	Dotations à provisions	19'695	24'587	
	Utilisations de provisions	-13'199	-7'000	
	Reprises de provisions	16'072	-	

